Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2012

Dates	Remarques
Lundi 30 janvier	Débat d'orientation budgétaire
Lundi 20 février	Conseil municipal annulé
Lundi 19 mars	Budget primitif
Lundi 23 avril	
Mai	Pas de conseil municipal
Lundi 18 juin	Compte administratif
Lundi 9 juillet	
Lundi 24 septembre	
Lundi 22 octobre	
Lundi 19 novembre	
Lundi 17 décembre	

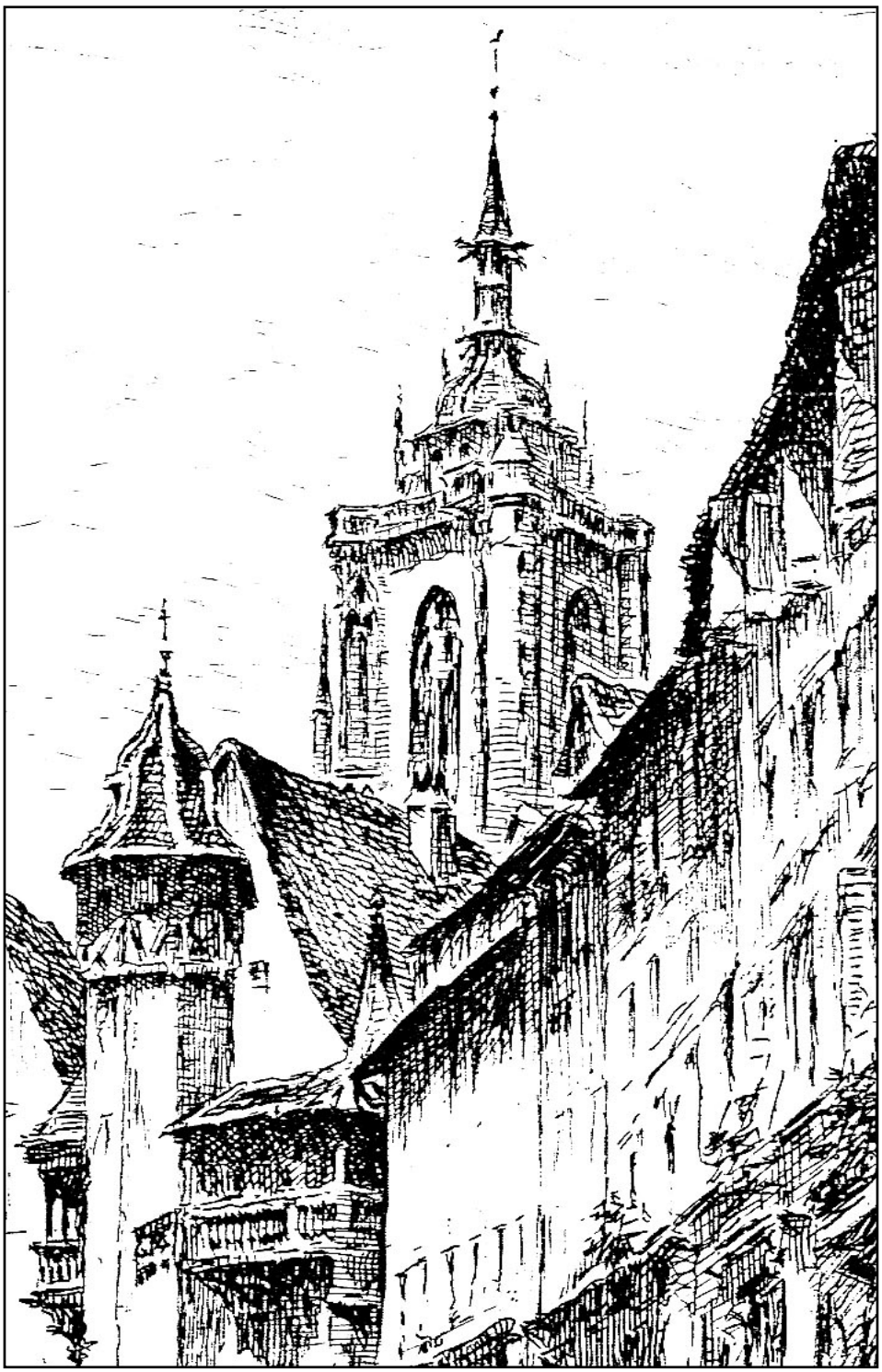

STENOGRAMME

35ème Séance

du

30 janvier 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai quelques excuses à vous présenter : Mme ROSSI, Me GRUNENWALD, Mme DETTLOFF donnent respectivement pouvoir à Mme ALLHEILY, Mme DOLLE et Mme JACQ et j'excuse également Mme BENNAGHMOUCH.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Généralement, il s'agit de la benjamine de la municipalité. Est-elle toujours disponible ? C'est le cas. Autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Son suppléant, le Directeur général des Services. Autre proposition ? Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre le procès-verbal de la dernière réunion du 19 décembre 2011. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant de commencer le débat, je dois installer une nouvelle conseillère municipale. Il s'agit de Mme GINDENSPERGER qui remplace M. LECONTE. Celui-ci m'avait écrit voilà quinze jours que pour des raisons familiales et professionnelles il se voit contraint d'abandonner ses fonctions municipales. La nouvelle collègue était donc la suivante sur la liste en 2008. Je l'installe donc officiellement en notre sein au Conseil Municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Concernant le compte rendu des décisions et des arrêtés, vous avez deux productions : ceux pris par délégation du Conseil Municipal et le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à vous faire. Depuis une trentaine d'années, des familles colmariennes issues de la communauté des gens du voyage se sont installées sur un terrain communal situé Chemin du Mittlerer-Weg. Elles y vivent dans des conditions que je peux qualifier de pas très glorieuses et épouvantables. Après une longue période de concertation avec elles, la Ville de Colmar en partenariat avec la Colmarienne du Logement a entrepris de les reloger dans des habitats dignes et adaptés à leur mode de vie culturel. L'opération porte sur la construction de 36 maisons avec trois extensions tenant compte du périmètre de la famille. De son côté, la Ville intervient pour l'aménagement de ce site à travers la construction d'une salle d'animation, l'aménagement d'emplacements pour les stationnements des caravanes et le box pour la ferraille, ainsi que par la réalisation de travaux de voirie, de pose de réseaux et du traitement des déchets ménagers. Le montant prévisionnel global de cette opération est estimé à 6,45 millions d'euros, dont 1 788 000 € à la charge de la Ville hors valeur vénale du terrain. Les travaux relatifs à la voirie et au réseau démarrés au quatrième trimestre 2011 sont bien avancés et le terrain sera accessible pour le démarrage de la construction d'ici mi-février. J'en parle aujourd'hui, car le permis de construire vient d'être délivré le 16 janvier 2012 et

l'occupation des lieux est prévue pour Noël 2012, d'ici mi-décembre 2012. Dans une optique de développement social durable, les logements seront construits en PLAI, c'est-à-dire à loyers modérés selon les normes BBC (Bâtiment basse Consommation) entraînant par la force des choses des charges réduites. Les maisons seront chauffées au bois conformément au souhait des familles. Par contre, des panneaux solaires installés en toiture produiront l'eau chaude sanitaire. Chaque maison disposera d'un espace de stockage du bois et d'une place de stationnement. Cette parcelle sera également engazonnée et des arbres fruitiers compléteront les aménagements puisque cette idée relève également de leur choix. Rassemblé autour de la salle d'animation, cet ensemble de maisons composera dans le paysage colmarien un nouveau quartier à la plus-value sociale et environnementale qui se dégage à travers ce que je viens de dire. L'équipe qui a travaillé sur le dossier et moi-même sommes très heureux d'être aussi proches du but, à quelques mois, pour pouvoir proposer à ces Colmariens leur hébergement qui je pense, sera une référence dans le paysage alsacien.

Cela étant dit, je donne la parole à M. l'Adjoint FRIEH pour la présentation du point n° 5.

5. Rapport de Développement durable de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je suis d'accord avec vous que l'obligation faite par la loi Grenelle de présenter ce bilan de l'activité dans le domaine du développement durable avant le débat d'orientation budgétaire est positive. Effectivement, elle permet d'avoir un bilan des actions engagées, et ce, tous les ans. Cependant, ce bilan n'est pas toujours à la hauteur de mes espérances et c'est pourquoi j'aurai quelques remarques et quelques questions.

Dans l'introduction, vous nous rappelez que dès votre prise de fonction - au milieu des années 90 -, l'écologie a été au centre de vos préoccupations. Ensuite, vous décrivez l'organisation du pilotage des actions et de la politique en matière de développement durable. Or, dans les textes décrivant les Agendas 21, il est précisé que pour fonctionner, ils doivent être portés par le Maire. Or, dans les différents groupes qui ont été présentés, vous n'apparaissez nulle part, ni dans la composition du Comité de pilotage, ni dans l'équipe projet, ni dans les groupes de travail techniques. C'est dommage. Je ne doute pas que vous suiviez les dossiers de près, mais si vous présidiez au moins le Comité de pilotage, cela lui donnerait beaucoup plus de poids et favoriserait la prise de conscience collective de l'importance du développement durable. Il manque également dans les groupes de travail techniques les associations de protection de l'environnement. La remarque

que je vous avais faite en 2009 sur le manque de concertation est toujours valable. La crédibilité gagnerait à ouvrir ces groupes. Enfin, quand je lis que la prochaine étape se fera à travers une concertation allégée, je me demande ce qu'il restera de la concertation puisque n'était-elle pas déjà allégée ?

Pour ce qui est de la communication, vous êtes particulièrement efficace en quantité, mais à force de communiquer que la Ville est parfaite, que tout va bien, n'est-ce pas contre-productif ? Si tout va si bien, si la Ville est tellement performante, il n'y a plus rien à faire. Ne faudrait-il pas communiquer avec tout votre talent sur les objectifs à réaliser et les moyens d'y parvenir ?

Vous rappelez que la Ville a signé la Convention des Maires, il y a deux ans, celle-ci implique que la Ville, comme l'Europe, diminue ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990. Il me semble que nous n'avons jamais eu d'éléments chiffrés. Quelle est la référence de départ des émissions de gaz à effet de serre ? Selon quel plan pensez-vous arriver à la diminution de 20 % ? Pourriez-vous m'indiquer à quoi correspondent les chiffres que vous donnez page 6 du rapport ? Ces chiffres sont assez étonnants parce que vous affirmez que le bâtiment représente 34 % des émissions de gaz à effet de serre ou de CO2, que le traitement des déchets est responsable de 28 % et le transport de 25 %. Or, je suis surpris, car pour ces chiffres au niveau national, c'est le secteur du transport qui est le principal émetteur de gaz à effet de serre avec 33 %, suivi par le bâtiment avec 22 %, et ces deux secteurs sont en hausse. La part des déchets au niveau national est marginale et en baisse avec 0,4 %. Comment arrivons-nous à 28 % à Colmar ?

Ensuite, vous parlez du cadre de vie, domaine que vous souhaitez également favoriser. Vous évoquez un éco-quartier dans l'ouest de la Ville, et dans l'Agenda 21, je crois que vous mettiez une photo de l'éco-quartier de Vauban à Fribourg. Ces premiers éco-quartiers ont été expérimentaux. Il s'agissait de créer ou de rénover des quartiers en réfléchissant au lien social, aux économies d'énergie, aux transports collectifs, aux commerces de proximité. L'objectif étant qu'en nous inspirant de ces expériences, nous arrivions à transformer nos villes en éco-cités. C'est très bien de s'inspirer de ces expériences, quand il faut bâtir de nouveaux logements dans les quartiers Ouest si on n'oublie pas les transports collectifs. Pourquoi ne pas s'inspirer des mêmes modèles dans le sud et dans le Sud-Est de la Ville ? Vous allez construire dans le quartier Ouest, 86 logements sur quelques hectares, alors que dans un lotissement récent du quartier sud, il fallait au moins dix ares pour construire une maison. Pourquoi acceptez-vous une urbanisation anarchique du quartier des Maraîchers ? Dans ce quartier, où sont les constructions récentes, les lieux de vie, les lieux de culture, les clubs de sport de proximité et la verdure ? La verdure y disparaît au profit de nouvelles routes, à l'instar de la Percée des Nénuphars. J'ai le sentiment que l'éco-quartier à l'Ouest sert essentiellement à détourner les regards de ce qu'il se passe ailleurs.

Le bilan de la lutte contre le changement climatique se décline en plusieurs axes. Celui concernant les économies d'énergie est plutôt positif, porté par la carotte financière des subventions pour les particuliers, d'un

maintien d'une TVA faible pour le chauffage urbain et la nécessité de changer de vieilles chaudières pour la Ville. Mais, le nombre de travaux réalisés est, somme toute, assez faible, à ce rythme, il faudrait plus de 100 ans pour isoler tous les foyers colmariens. Je vous propose d'être encore plus influent au niveau gouvernemental à Paris pour leur proposer de s'inspirer du modèle autrichien où la transformation des bâtiments va beaucoup plus rapidement que chez nous.

Un autre axe de la lutte contre le changement climatique réside dans les déplacements des habitants. C'est un peu le parent pauvre de l'action municipale. En effet, parmi les quatre axes de travail retenus page 7, il n'y figure pas. Il est juste évoqué les voitures électriques, dont chacun sait qu'elles ne remplaceront jamais les voitures classiques. Le bilan concernant les déplacements se résume à la création de deux parkings de covoiturage, dont un existait déjà de manière sauvage et l'autre qui est très peu usité. Il existe également un pédibus qui a du mal à se mettre en place et les vélos subventionnés. Concernant les vélos, vous êtes satisfait des 8 % de parts modales consacrées aux vélos à Colmar que vous comparez aux 2 % du niveau national, ou plutôt 3 si on se fie aux chiffres des Rencontres nationales du vélo la semaine dernière. Or, l'objectif national est d'atteindre 12 % en 2020. Pour rappel, Strasbourg est à 15 % et le centre-ville de Copenhague à 55 %. Quels sont vos objectifs pour Colmar ? À combien aimeriez-vous arriver à la fin de votre mandat ou en 2020, comme c'est l'habitude pour les chiffres concernant le développement durable ? Par ailleurs, qu'en est-il de la location des vélos dont je croyais que c'était l'un de vos engagements ?

Le bilan de la nature en ville est assez pâle. Quel est le suivi des trois jardins créés dans les écoles maternelles ? Je prendrai l'exemple du jardin situé à l'école maternelle Waltz et géré par l'école Rousseau du centre-ville. Cette année, les fruits ont pourri aux pieds des arbres. Quant à la prime à la naissance, à moins que vous ne donniez des chèques en bois aux familles, elle n'a pas rajouté beaucoup de nature en ville. Je suis très surpris et même choqué que vous mettiez à l'actif de la biodiversité de la Ville les travaux de la Percée de Nénuphars. Vous créez une route et vous osez dire que vous végétalisez. Ce n'est pas cela qui va crédibiliser votre politique en matière de développement durable. Par contre, j'observe avec plaisir que vous mettez au bilan de la nature en ville, l'aménagement d'un jardin partagé, dont Les Pieds sur Terre, association que je préside, a été à l'initiative et qui se développe grâce à un partenariat avec le Service des espaces verts, APALIB, l'IMPRO, Rue des artisans. Je vous en remercie et je tiens à souligner que c'est toujours un plaisir de travailler avec la Ville.

Vous évoquez également des critères environnementaux dans la location des terres agricoles. J'avais déjà demandé la part d'agriculture bio sur ces 25 hectares, il ne me semble pas avoir eu de réponse. La mesure phare en ce qui concerne le tri des déchets est l'expérimentation de la collecte sélective des biodéchets. Je me réjouis sincèrement de son succès, mais celui-ci ne sera transformé qu'avec une baisse de production de la masse totale des déchets ménagers associée à un four beaucoup plus performant et moins gros que l'actuelle usine d'incinération. Le tri doit aussi

être amélioré et dans le cadre de la concertation de l'Agenda 21, vous auriez dû écouter puisque vous les avez consultées, les associations de protection de l'environnement et de la nature qui s'opposent au maintien et à l'agrandissement d'une déchetterie en pleine zone inondable. Cela n'est pas très « développement durable ».

L'action auprès des enfants, au-delà d'une sensibilisation au tri, passe également par l'action « Un fruit pour la récré ». Je rejoins le rapport et les enseignants sont satisfaits de cette initiative. Les enfants mangent les fruits le plus souvent avec plaisir. Il serait peut-être intéressant de prendre plus souvent des fruits de saison produits localement et pourquoi pas, bio.

L'autre chapitre du développement durable est l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité. Parmi ces actions se trouvent la création du CESEC et les Conseils de quartier. Il serait intéressant de savoir comment ils fonctionnent, quels sont leurs rythmes de rencontre, les personnes qui y sont actives. J'ai eu les échos d'un essoufflement. Il semblerait que l'un ou l'autre Conseil de quartier soit à la recherche de nouveaux membres pour les redynamiser. Qu'en est-il ?

Vous faites également un bilan de l'action sociale. Il aurait été intéressant de connaître l'évolution du nombre des bénéficiaires et des secours dispensés par la Ville. La situation économique difficile que nous traversons implique un accroissement des besoins de solidarité, le nombre de demandes de RSA augmente. À Mulhouse, une plate-forme a été créée en partenariat entre la Ville et le Conseil général. Serait-il possible d'envisager un travail similaire, en commun, à Colmar ?

Je pourrais encore entrer dans les détails, la plupart des bilans que vous faites ne correspondent pas vraiment aux critères d'évaluation des fiches présentées lors des deux phases actuelles de l'Agenda 21. D'ailleurs, est-ce vraiment un Agenda 21 ? Je n'y reviendrai pas, car j'ai déjà répondu à cette question et je n'ai pas changé d'avis.

Le point fort de votre travail est la communication, vous avez réussi à faire savoir que Colmar s'est dotée d'un Agenda 21. Par contre, son contenu est assez méconnu. Par exemple, lorsque je suis interpellé à ce sujet et que je réponds que Colmar a mis la vidéosurveillance dans son Agenda 21, la première réaction de mes interlocuteurs est l'incompréhension, la seconde, un grand éclat de rire. Je dis ceci sans prendre position sur l'intérêt ou non de la vidéosurveillance. Il en va de même avec le Ciné Pass et le Culture Pass. En quoi est-ce du développement durable ? Du développement culturel, oui. D'ailleurs, combien de Culture Pass ont été distribués l'an dernier ? Nous n'avons pas encore eu la réponse. D'autres exemples existent encore, mais je ne les développerai pas. M. le Maire, cela montre et ressort du bilan que vous nous présentez ici, que votre politique du développement durable est confuse, qu'il s'agit d'un grand sac dans lequel on peut mettre tout et n'importe quoi. Le meilleur comme l'inutile y ont leur place, pourvu que cela donne un sentiment de quantité. Malheureusement, le développement durable n'est pas une mode politique, mais une réponse aux enjeux sociétaux, économiques, énergétiques, écologiques futurs. Il faudra

bien un jour le prendre au sérieux et le plus tôt sera le mieux. Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Je ne serai pas aussi long que mon collègue qui a été très exhaustif. Dans mon propos, je reviendrai un peu sur certains thèmes qu'il a abordés. Je suis assez surpris de ne pas trouver dans ce rapport un tableau récapitulatif des dépenses engagées jusqu'à ce jour concernant toutes ces actions de développement durable. Pourtant, vous dites que le suivi chiffré des actions programmées et l'évaluation sont réalisés tous les six mois dans un tableau mis à jour. Il aurait été très intéressant d'avoir ces tableaux sans doute à jour à l'heure où je vous parle. Vous dites que les éléments sont recensés auprès des responsables de chaque fiche action, des tableaux doivent donc exister pour savoir par rapport à toutes les mesures diffusées dans ce rapport, quel est le budget alloué par action sur une période de un à cinq ans, sans doute. Justement, vous dites page 7 que : « Ces programmes vont s'étaler sur plusieurs années » - je ne sais pas combien d'années cela représente -, « et présentent un investissement global de plus de 30 millions d'euros » - est-ce 40 ou 50 ? Un peu plus de lisibilité budgétaire et de visibilité budgétaire seraient les bienvenues dans le cadre de ce rapport.

S'agissant de la communication, nous avons effectivement eu ces derniers temps dans nos boîtes aux lettres pas mal de documents concernant aussi bien le développement durable, l'Agenda 21, l'agenda de la Ville de Colmar pour 2012. Vous prévoyez une concertation allégée pour mesurer l'impact des actions. Quand sera-t-elle lancée ? Nous voudrions avoir le retour de cette concertation qui, semble-t-il, a déjà été faite en octobre 2010.

Ensuite, vous déclinez l'ensemble de ce rapport en quatre axes de travail et nous avons un catalogue à la Prévert où un certain nombre d'actions sont recensées et prévues. Certaines sont déjà mises en œuvre, d'autres pas encore. Je dirai que certaines n'ont rien à voir dans le cadre du développement durable comme cela vient d'être souligné par mon collègue. Nous n'avons pas encore eu connaissance de l'action 30 de l'axe 3, « référendum local pour tout projet structurant important non prévu dans le projet politique ». Cela fait une ligne dans ce rapport, mais à quoi sert cette ligne ? Que viennent exactement faire des actions comme l'espace Montagne Verte, aides pour le permis de conduire dans le développement durable ? C'est une question.

Je soulignerai ensuite qu'un certain nombre d'actions vont vraiment dans le bon sens, par exemple les parkings de covoiturage aménagés rue de la Semm et Route de Bâle. Il faudrait même étudier la possibilité de les agrandir parce que je crois que celui de la rue de la Semm est toujours plein et certains Colmariens seraient très heureux de pouvoir utiliser ce parking de covoiturage. S'agissant du soutien aux personnes âgées et handicapées, vous dites que depuis mai 2008 des commissionnaires sont au service des personnes âgées pour leurs courses urgentes et qu'une ligne téléphonique dédiée leur permet d'appeler pour bénéficier de ce service. J'aimerais

connaître le retour de cette action et si ce service de commissionnaires est utilisé et bien utilisé.

Il vient d'être souligné à l'instant que lorsque les Conseils de quartier ont été mis en place, il y avait un Grand quartier, puis le quartier Europe et le quartier Bel-Air/Florimont. Nous avions souligné que le Grand quartier représentait quasiment six quartiers de la Ville avec des diversités et des besoins différents. Comment fonctionne ce Conseil de quartier Grand quartier ? Pouvons-nous avoir un retour sur le fonctionnement et les décisions prises par les Conseils de quartier ?

S'agissant de l'économique, nous avions déjà souligné qu'il serait bon de réfléchir à l'implantation d'une pépinière d'entreprises dans les quartiers Europe ou Bel-Air/Florimont. Une réflexion dans ce sens est-elle en cours auprès des Services de la Ville ?

Enfin, comme l'a souligné mon collègue, l'action « Un arbre – Un prénom » est une dotation à la naissance plutôt qu'un développement de la nature au sein de la Ville. Je pense qu'il est temps de lui donner un autre nom. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je serai bref puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Mes remarques rejoignent en partie celles de mes collègues. C'est un petit peu une redite de l'Agenda 21, mais c'est normal puisque les mesures sont principalement similaires. Forcément, les remarques sont les mêmes. Nous avons beaucoup d'actions de l'ordre du détail, mais peu de grandes mesures structurantes. Cela rejoint un peu la question posée par M. WAGNER, il serait pertinent d'indiquer de manière synthétique le budget consacré à chaque action et lorsqu'il s'agit de subventions quel est le nombre de bénéficiaires. Cinq ou six mesures de la liste comportent un nombre de bénéficiaires très restreint. Cela permettrait de voir l'évolution d'une année à l'autre puisque nous ne voyons pas forcément l'évolution des mesures. Ce serait positif.

Deux grandes actions me semblent manquantes. En matière de déchets, la collecte des déchets recyclables en porte-à-porte. À ma connaissance, cela se fait dans toutes les intercommunalités d'Alsace et pas encore à Colmar dans la CAC. C'est quand même dommage, d'autant que lorsque cela est bien fait- nous avons déjà eu l'occasion de le dire -, cela ne coûte pas forcément plus cher que la collecte actuelle avec les bacs d'apports volontaires et cela est beaucoup plus incitatif.

L'extension des zones piétonnes est quelque chose de structurant dans une ville. Je sais qu'il existe quelques projets, ils pourraient être intégrés dans ce rapport ou en tout cas, ils auraient pu être intégrés dans l'Agenda 21 ou peut-être dans un futur rapport. En tout cas, ils demandent à être mis en valeur. Ces projets d'extension de zones piétonnes me semblent quand même très limités. Je reviens toujours sur cette proposition d'avoir des axes verts, à la fois piétonniers et cyclables, reliant le centre-ville de Colmar à quelques quartiers proches comme Saint-Joseph ou le Grillenbreit. Nous n'avons toujours pas progressé sur cette question.

Comme cela a été dit sur les Conseils de quartiers, ce Grand quartier n'est vraiment pas propice au développement d'échanges de proximité. Soit nous faisons évoluer cette mesure vers la proximité, soit elle me semble insuffisante pour en faire état dans ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie M. le Maire. Trois questions. Pourquoi le dispositif sécurité des usagers du domaine public - à savoir le dispositif de vidéosurveillance -, est-il la seule action qui ne soit pas chiffrée dans le rapport ? Les aides générales auprès du personnel, telles que la prise en charge de 50 % des frais de transports collectifs du domicile au lieu de travail et les visites périodiques par la Médecine du travail, ne constituent-elles pas des obligations légales ? Le rapport comporte, ce qui est absolument nécessaire bien sûr, un dispositif d'évaluation des actions, il annonce ainsi un zoom effet sur les actions qui ne donnent pas de résultats probants, notamment les récupérateurs d'eau, ou qui peuvent paraître finalement peu adaptées à l'objectif, on a beaucoup parlé de « Un arbre – Un prénom » qui pourrait se réintituler « Un chèque – Un prénom ». Pouvez-vous dire s'il est prévu de mettre fin à de telles actions ? Si oui, avez-vous déjà pensé à la redistribution sur des actions plus efficaces des budgets qui leur étaient affectés ? Enfin, en cas d'abandon de ces actions et de redistribution, quelle information sera portée aux Colmariens ? Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci M. le Maire. J'aime bien les donneurs de leçons, j'adore cela, j'ai fait cela pendant toute ma vie en tant que professeur. Il est un peu facile de dire que c'est toujours mieux ailleurs, que c'est toujours plus vert chez les autres. C'est sans doute vrai aussi, quelque part puisque vous le dites. Mais de là à généraliser, cela me gêne un petit peu. Le développement durable est d'abord une affaire personnelle, de comportement personnel. Beaucoup ne l'ont pas encore compris. C'est aussi une affaire de décideurs qui sont impliqués là-dedans. C'est une affaire de chefs de service, de directeurs des services de la Ville. Ils se sont mis en route, ils sont en formation. C'est leur faire injure de dire que rien n'est fait puisqu'ils sont quand même à l'origine de beaucoup de ces actions. Ce ne sont pas seulement des élus, mais surtout d'abord des administratifs, des fonctionnaires. J'ai toujours dit qu'il vaut mieux former 50 fonctionnaires que cinq adjoints au Maire qui ne seront peut-être plus là dans deux ans, alors que les fonctionnaires restent. Le changement de comportement induit une révolution. Le développement durable est une révolution, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Nous sommes impliqués là-dedans depuis trois ans, nous essayons de faire bouger les choses. C'est vrai que c'est difficile. C'est difficile de persuader les personnes de prendre le vélo ou de marcher plutôt que d'avoir le confort de la voiture quand il neige. C'est évidemment difficile. Je ne prends que cet exemple.

Qui nous a donné les chiffres de pollution en ville ? Nous ne les avons pas inventés, l'ASPA nous les a fournis à travers le plan climat énergie territoire qui est également mentionné en long, en large et en travers. Il faudrait quand même de temps en temps lire les documents. Le plan

déplacement urbain est intégré dans le document, il induit lui aussi des changements de comportements par rapport à la façon de favoriser davantage les transports collectifs en ville, mais il ne suffit pas de favoriser les transports collectifs pour induire des changements de comportements. C'est évident. La place de la voiture en ville peut effectivement être limitée en mettant systématiquement des sites propres dans toutes les grandes artères de Colmar, mais cela ne va pas se faire avec l'assentiment des automobilistes. Évidemment, non. Cela demande du temps et de la réflexion, savoir ce que nous mettons comme priorité. Vous parlez des déchets, j'en connais un rayon depuis le début. Faut-il faire la collecte sélective au porte-à-porte alors que nous avons dans tous les quartiers de nombreux sites de conteneurs enterrés qui coûtent une fortune à la collectivité ? La collecte sélective a un coût : 45 agents, une dizaine de bennes qui coûtent chacune aussi cher qu'un bus. Il ne faut quand même pas non plus vouloir charger la mule. En période de crise économique, qui va payer l'augmentation des impôts qui en sera la résultante ? Je ne vais pas faire le laïus que vous avez entendu hier soir. La situation est ce qu'elle est et n'a pas favorisé le développement durable. C'est évident. Aujourd'hui, il existe malheureusement d'autres priorités que le développement durable. Nous insistons là-dessus dans le volet social du développement durable qui n'est pas seulement de l'environnement, de l'écologie et des petits oiseaux, nous ne faisons que le répéter. Il m'est demandé pourquoi il est question du permis de conduire, etc., mais c'est justement à cause de cela ! Pour aider les personnes, si possible, dans la mesure de nos moyens, pour ne pas augmenter leurs charges, et au contraire, essayer de les aider à vivre mieux dans des moments extrêmement difficiles. Il faudrait tout faire en même temps ! Nous ne le pouvons pas. Nous ne sommes pas en 1789 et heureusement, pas en 1793… La Terreur !… *(Rires)*

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci M. le Maire. Je constate que le développement durable est devenu pour certains politiques, écologistes, économiques et élus un véritable paradigme. J'irai même plus loin, c'est presque une religion. De temps en temps, lorsque nous voulons faire une observation, je constate que nous assistons à un jeu de ping-pong. Le concept du développement durable devrait se présenter comme une valeur consensuelle. Or, nous nous apercevons qu'en définitive, il sert souvent des intérêts particuliers. Lorsque nous parlons ensuite d'une proposition, nous allons très vite à une norme et ensuite à une prescription. En parcourant les documents depuis le début de notre mandat, je me suis interrogé sur le langage un tout petit peu gestionnaire et parfois redondant qui apparaît dans les documents. On est passé du début du premier document où il était simplement question de pistes ou de finalités avec un certain nombre d'actions et on commence à déborder sur des axes, des thématiques. Si vous avez mis la communication comme objet de votre dernier agenda 2012, il n'est pas bon d'avoir trop de complications. Il faut de la simplicité. Architecturalement, le premier document était bien construit, il fallait continuer là-dessus et l'étoffer. En définitive, le concept du développement durable est une construction sociale et il ne faut pas confondre les moyens, le sens et la finalité.

Un dernier point me tient à cœur. M. le Maire, vous parlez souvent d'un travail d'équipe. Or, dans ce document que pourtant l'ensemble de l'équipe a soutenu, je suis un peu étonné que n'apparaisse la signature que d'un certain nombre de conseillers. Sont-ils les meilleurs ? Je ne sais pas, mais en tout cas j'ai été un tout petit peu choqué. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je voulais simplement répondre sur le point qui concernait la location de vélos. C'est un rapport qui passera au Conseil Municipal du mois de février.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci M. le Maire, chers collègues. Je voudrais ici donner mon sentiment sur ce rapport et surtout l'évolution positive depuis le début 2008-2009, depuis la présentation des premiers rapports. J'aimerais vous dire qu'adopter un Agenda 21, c'est une révolution aussi dans le fonctionnement des services et j'ai pu constater la manière dont chaque service a commencé par s'approprier les thématiques à travers les réunions transversales qui sont organisées et la formation. La révolution est en train de se faire à la Ville de Colmar. Cet agenda va s'enrichir aussi des nouvelles compétences et cette capacité à voir maintenant tous nos dossiers de manière transversale dans l'optique de l'Agenda 21. Chaque fois que nous travaillons sur un sujet, nous réfléchissons pour savoir s'il entre dans la thématique du développement durable dans l'Agenda 21. Je pense que cette manière de faire est bonne et va évoluer positivement.

Concernant ce qui est fait dans les écoles, je voulais noter que c'était bien repris dans le document et vous en remercier. Un mot pour répondre à M. HILBERT sur les jardins pédagogiques et « Un fruit pour la récré », il est vrai que nous avons une grosse frustration dans les écoles. En juillet-août, c'est les grandes vacances, c'est là qu'il y a le plus de fruits et de légumes, et c'est là que nous pourrions faire le maximum de choses, malheureusement c'est les grandes vacances. Sauf à déplacer les grandes vacances pour pouvoir mener plus d'actions, nous devons nous adapter. Concernant les jardins pédagogiques, il est tout à fait possible d'avoir un directeur, un enseignant ou un parent d'élèves qui bénévolement accepte de venir pendant l'été pour récolter les fruits et entretenir les jardins, parce que sinon le Service des Espaces Verts doit entièrement tout recommencer au mois de septembre puisque le jardin était abandonné et les concierges ne peuvent pas se transformer en jardiniers. Des marges de progrès existent donc, c'est sûr. Concernant « Un fruit pour la récré », la priorité est donnée à la production locale, aux fruits de saison et aussi au bio, mais il est clair que lorsqu'il m'a été proposé d'importer des poires bio d'Argentine, je m'y suis opposée et je préfère travailler sur la production locale. Les fruits ne sont pas que produits en Alsace, mais nous travaillons aussi sur la diversité. C'est également une demande des équipes pédagogiques.

Concernant les marges d'évolution de cet Agenda 21 du développement durable, je pense que nous pouvons progresser sur l'éco-bus dans les écoles. Nous devons encore y travailler. Je pense que nous pouvons aussi progresser sur les économies d'énergie dans les bâtiments scolaires.

Nous travaillons sur quelque chose que nous pourrons peut-être bientôt présenter. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues. Je voulais répondre à certains points, notamment évoqués par M. HILBERT et concernant l'urbanisation du quartier Maraîcher. J'aimerais vous dire que je préfère que les Colmariens restent à Colmar, puissent rester à Colmar plutôt que d'aller s'installer ailleurs. Beaucoup de communes se sont d'ailleurs développées à l'Est colmarien démographiquement et ce sont des personnes qui reviennent le matin, notamment rue de la Semm avec leurs voitures encombrer les rues. Je ne suis pas sûr que vous sollicitiez notre intervention pour développer l'utilisation de la voiture et lorsqu'on s'installe ailleurs qu'à Colmar et qu'on travaille à Colmar ou ses environs, ces personnes sont rue de la Semm le matin et à nouveau le soir, encombrant les rues parce qu'elles n'ont pas trouvé de terrains et de logements dans Colmar. Notre objectif a été au contraire, d'ouvrir des terrains à l'urbanisation, là où des terrains étaient disponibles, notamment dans le quartier Maraîcher. C'est notre politique et c'est ce que nous avons souhaité parce que Colmar est attractif, se développe. Lorsqu'une ville se développe et est attractive, les personnes souhaitent s'y installer, y rester, il faut donc des logements. Pour pouvoir occuper des logements, il faut tout simplement avoir des terrains disponibles – c'est une vérité de La Palice.

Vous avez dit qu'il n'y a pas d'aires de jeux, de verdure. C'est faux, beaucoup de maisons individuelles ont des jardins. Nous avons prévu pour les permis de construire concernant les logements collectifs de plus de 20 logements, une obligation pour les promoteurs de mettre en place des aires de jeux destinées aux jeunes de ces quartiers. Il ne faut pas noircir le tableau, cela ne correspond pas du tout à la réalité.

Vous avez également évoqué la Percée de la rue des Nénuphars. Je vous en remercie parce que c'est un sujet que nous avons très régulièrement entendu ici depuis des années avec des propos toujours très tonitruants de votre part, mais aussi d'un certain nombre de vos collègues. On nous disait que nous allions abîmer la promenade de la Lauch, que nous allions complètement dénaturer la nature, que cela va être totalement bétonné, horrible, que nous allions supprimer de la verdure, que nous allions créer une autoroute. Ces propos ont été tenus à longueur de Conseil Municipal, très souvent, je pourrais pratiquement dire dix fois ces dernières années. En réalité, on a cherché à nous faire peur, à faire peur aux Colmariens pour créer une polémique de toutes pièces. J'invite aujourd'hui les Colmariennes et les Colmariens à aller voir sur place ce qui a été fait. Ceux qui voient ce qui a été fait se rendent compte que la réalité est totalement différente, vraiment, de celle que vous nous aviez dépeinte à longueur de Conseil Municipal. Nous recevons régulièrement et depuis quelques semaines, des félicitations de personnes, nous disant que nous avons fait quelque chose de remarquable, qui s'intègre parfaitement dans l'environnement, qui respecte ce que nous avions dit, qui respecte parfaitement la promenade de la Lauch. Ce week-end, j'ai croisé des Colmariens qui se promenaient là-bas comme tous les dimanches et qui ne comprennent pas la polémique montée de

toutes pièces et qui constatent que non seulement ce n'est pas une autoroute, que la nature n'est pas dénaturée. Lorsqu'au printemps les végétaux plantés auront poussé, je peux vous garantir que l'aspect sera meilleur que celui d'aujourd'hui. Faites attention, car beaucoup de Colmariens se disent que nous aurions pu faire l'économie de cette polémique. Ils ne comprennent pas aujourd'hui quand ils se rendent compte de la situation telle qu'elle est en réalité.

M. WAGNER et M. HILBERT, vous dites que certaines mesures de l'Agenda 21 n'auraient pas dû en faire partie. Il ne faut pas avoir une vision trop étriquée de la notion de développement durable. Je vous rappelle que cette notion vise différents points, et notamment le vivre ensemble, l'amélioration du cadre de vie, la dimension sociale. Le permis de conduire aux jeunes entre parfaitement dans cette dimension sociale, tout comme le microcrédit, le Pass Culture, vivre ensemble, échanger les jeunes avec les moins jeunes. Les caméras aussi bien sûr, parce que l'objectif d'installer de la vidéoprotection est d'assurer aux Colmariennes et aux Colmariens un minimum de tranquillité, de sécurité, pouvoir rentrer et sortir de chez soi sans avoir peur de se faire agresser, de se faire cambrioler. C'est le vivre ensemble, c'est la capacité à vivre correctement dans une rue, dans un quartier. Oui, les caméras entrent parfaitement dans cette dimension de développement durable. Mme VALENTIN, vous nous dites que cela n'a pas été chiffré. Nous avons eu différents rapports à ce sujet à chaque fois que nous avons voté des tranches. Nous en sommes maintenant à la troisième tranche d'installation de caméras. Les sommes sont inscrites dans le budget. A chaque fois, nous avons en face de nous des rapports spécifiques, donc les choses sont parfaitement transparentes en la matière.

Pour terminer, cet Agenda 21 est un document important qui conduit les uns et les autres à travailler de manière transversale dans des groupes de travail avec une vision de l'ensemble de la Ville à court, moyen et long terme. Je pense que c'est important parce que la différence entre l'Agenda 21 de Colmar et celui qui existe dans d'autres villes est que le nôtre n'est pas simplement un catalogue de bonnes intentions avec beaucoup de théories et peu de pratiques, mais c'est l'inverse. C'est un Agenda 21 pratique, opérationnel avec des mesures immédiates à court et moyen terme. C'est ce que nous avons voulu faire, ici, à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues. Je vais essayer de répondre à un certain nombre de remarques faites par les collègues. Je signale, une fois de plus, que la politique de développement durable est un domaine transversal. Le nombre d'interventions de la part du nombre de collègues qui ont répondu à certaines questions montre en effet qu'un travail d'équipe se fait autour de la pratique de cette politique.

Je voudrais d'abord répondre sur quelques points portés à la réflexion par M. HILBERT. D'abord sur la place du Maire dans ce domaine. Est-il besoin de rappeler que dès 2008, le Maire avait été l'auteur d'un rapport à la Présidence de la République sur le développement durable et qu'il a montré son intérêt pour la chose avant même que nous soyons installés ? Je

rappelle aussi que la première version de l'Agenda 21 s'est largement inspirée d'un certain nombre de choses déjà engagées par les deux mandats précédents du maire actuel. Il y a là, dans le domaine de l'implication personnelle du premier magistrat de la Ville de Colmar, pas de doute sur le fait qu'il est lui-même, non seulement intéressé, mais actif dans ce domaine. Je ne le dis pas par flagornerie, mais par esprit de confort tout simplement parce que cela me facilite aussi le travail. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de le rappeler et je l'avais dit ici que lors d'une présentation de notre politique à Bruxelles il y a deux ans dans le cadre de la semaine du développement durable, j'avais particulièrement insisté sur ce point en disant que si dans une commune le premier magistrat n'est pas personnellement impliqué, il y a peu de chance de voir les choses avancer dans le bon sens. Je remarque aussi – et je l'en remercie -, que M. HILBERT note aussi un certain nombre de points positifs qui sont plutôt de l'ordre de l'amélioration à apporter à certains domaines que de l'ordre de la critique pure ou de la contestation sans réserve. Merci pour cela.

Je voudrais aussi rappeler que nous avons aussi présenté ici – même si cela a été fort discuté par certains -, les dispositions du Plan de Déplacements Urbains et qu'il contient lui aussi dans ce domaine un certain nombre de choses qui sont les suites directes et évidentes de la volonté de s'engager dans une politique de développement durable digne de ce nom. Colmar veut-elle être une ville parfaite ? Sans doute pas, mais elle a sûrement la prétention quand même d'être une ville exemplaire. Je ne le dis pas en l'air parce que si nous avons été distingués par les Rubans du développement durable et que la Ville a été dotée du prix de la Marianne d'Or, ce n'est pas pour rien non plus. J'ai dit à l'époque quelles étaient les compositions de ces jurys qui ne sont pas des jurys de complaisance. Nous n'étions pas obligés de nous engager à la Convention des Maires, mais nous l'avons fait. Il est vrai que cette convention comporte un problème technique, à savoir l'année de référence. Quelle année de référence prenons-nous pour dire que nous réduisons de 20 % ou de plus de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ? C'est un domaine extrêmement compliqué, surtout que si nous prenons comme année de référence les années 90, il y a eu depuis et depuis le début des années 2000 une très large augmentation des émissions de gaz à effet de serre ce qui rend d'autant plus difficile l'atteinte des objectifs. Pourtant, nous nous sommes volontairement et en toute conscience engagés dans cette démarche.

Sur l'éco-quartier, je voudrais rappeler que lorsque la construction d'un éco-quartier part d'une volonté publique, il faut aussi que nous ayons une maîtrise foncière suffisante pour pouvoir installer un éco-quartier sur une surface conséquente. Nous avons cette maîtrise foncière avec la Colmarienne du Logement, essentiellement dans les quartiers Ouest, autrement il faudrait préempter des terrains ici ou là si nous voulions installer un éco-quartier dans un autre quartier de la Ville.

Les chiffres que nous citons par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, que nous citons pour l'usage du vélo, pour les transports en commun, nous ne les avons pas inventés, nous ne les avons pas mis dans les rapports pour faire plaisir. Ces chiffres sont fournis très souvent par des

organismes extérieurs, tels que l'ADEME. Je vous rappelle que nous avons signé une convention avec l'ADEME qui nous engage à une collaboration très rapprochée pour pouvoir bénéficier de ses éclairages dans ce domaine.

S'agissant des travaux d'économies d'énergie, vous savez certainement que c'est un des points forts, et nous montrons dans le domaine du logement en particulier que l'un des pollueurs de l'air est très souvent le chauffage domestique tant qu'il n'est pas correctement réformé.

Sans doute nous pouvons améliorer le tri, mais notre collègue WAEHREN a déjà bien répondu sur ce sujet.

Le premier adjoint vient de rappeler que nous menons une politique qui n'est pas de l'ordre d'une dissertation philosophique de classe de terminale, mais une série d'actions concrètes et pratiques, mesurables, chiffrables. Il est vrai qu'on nous fait le reproche de ne pas évoquer les dépenses engagées, et M. WAGNER s'est engagé là-dessus. Or, le rapport est émaillé de chiffres, aussi bien dans le domaine des résultats et du nombre de personnes éventuellement concernées, que des dépenses engagées. Peut-être aurions-nous pu faire une présentation synthétique. Sachez que ce travail est en cours. Pour rappel, dans les grandes masses pour le fonctionnement de ces différents dispositifs, la Ville a engagé une dépense d'environ 700 000 euros concernant les aides aux travaux d'économies d'énergie, le Ciné Pass, l'aide aux transports des personnes âgées, etc. Si nous comptons la chaufferie, le chemin d'aménagement de lumières, la construction de l'IUT, les pistes cyclables, etc., nous arrivons à un investissement de 30 millions d'euros. Si on y est attentifs, ces chiffres figurent dans le corps du texte – il est vrai pas sous forme de tableau synthétique. Ils sont mentionnés par actions. Si on nous dit que c'est un catalogue à la Prévert, c'est surtout un catalogue d'actions précises et concrètes. Si nous voulons faire un bilan, il faut présenter ces actions, sinon on les occulte. C'est vraiment un choix de le présenter de cette façon.

Pour les parkings de covoiturage, celui de la Semm est d'ores et déjà saturé, ce qui montre accessoirement son succès. Je crois savoir que des travaux sont en cours pour voir comment il pourrait être étendu. Cela m'est confirmé par mon collègue Daniel MEYER en charge de ce dossier.

S'agissant des commissionnaires, des choses sont indiquées dans le corps du rapport.

Il est vrai que les Conseils de quartiers restent un petit peu à améliorer. C'est sûr. Nous avons connu la mise en place des Conseils de quartiers, qui pendant un an et demi/deux ans se sont largement interrogés sur leur rôle, leur fonctionnement. Nous avons eu quelques désistements de la part d'un certain nombre de personnes qui se sont peut-être rendu compte qu'elles se sont trompées parce que certaines y sont venues pour y faire de la politique municipale alors que c'est une instance de consultation et pas de décision. Nous espérons pouvoir en améliorer le fonctionnement dans les mois et dans l'année à venir.

Je n'ai pas très bien compris le bien-fondé de la demande d'une pépinière d'entreprises à Florimont. Nous avons une pépinière d'entreprises

à Colmar. Avons-nous la taille à Colmar pour en avoir dans chacun des quartiers ? Peut-être, je ne sais pas, c'est à réfléchir le cas échéant.

Par rapport à l'intervention de M. DENECHAUD, je voudrais rappeler que nous avons choisi d'avoir une politique incitative, nous n'avons pas voulu mettre en place une politique coercitive. Nous comptons justement sur la communication, sur la sensibilisation des personnes et c'est pour cela que nous communiquons beaucoup sur le sujet. Nous comptons sur la sensibilisation de la population, des personnels municipaux qui, par ailleurs, bénéficient ou bénéficieront encore de formations dans ce domaine. Nous comptons sur une très large part incitative dans le domaine de la mise en œuvre des politiques de développement durable.

M. le Premier Adjoint a répondu à Mme VALENTIN à propos de la vidéoprotection. Si cela est une obligation légale, nous nous soumettons volontiers à la présentation de ce rapport. Je crois savoir que pour la disposition « Un arbre – Un prénom », nous avons changé d'appellation et que cela a été dit très ouvertement et très simplement au sein de cette assemblée. S'il s'agissait d'abandonner certaines des actions, là aussi, je rappelle - et cela est rappelé dans ma participation à l'agenda 2012 de la Ville de Colmar -, qu'il existe un système d'évaluation en continu au sein du groupe de pilotage de l'Agenda 21 et que sur certaines actions sur lesquelles il faut s'interroger, sur leur résultat, voire sur leur bien-fondé, nous le faisons. Si l'une des actions devait être abandonnée ou bénéficier de mesures d'amélioration, ce serait communiqué.

Pour terminer, je voudrais répondre aussi à notre collègue GREINER qui constate une évolution quasiment sémantique dans ce domaine, mais celle-ci est peut-être normale parce que c'est un domaine où nous avons tous ensemble encore à apprendre. Si peu à peu nous intégrons des notions nouvelles, ce n'est pas anormal, car une politique de développement durable n'est pas quelque chose de figé, d'arrêté, c'est une démarche. Voilà, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : M. le Maire, mes chers collègues. Juste un mot pour M. WAGNER : je suis personnellement trois pépinières d'entreprises (Wintzenheim, Soultz et Ribeauvillé) et je peux lui dire qu'elles ont certaines difficultés à être remplies. D'autant plus que lorsqu'il faudra les renouveler, je ne suis pas sûr que ces pépinières auront toujours les entreprises nécessaires pour occuper les locaux.

M. le Maire MEYER : Qu'ai-je encore à ajouter ? Pas grand-chose, sauf des réponses ponctuelles par rapport à des questions posées. Mais d'entrée, je vais répondre à cette qualification de catalogue à la Prévert par un mot d'Oscar Wilde : « La sagesse, c'est d'abord des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue quand on les oublie ». C'est en quelque sorte la réflexion que nous faisons. Être le plus large possible pour nous permettre de poursuivre les actions telles qu'elles se dessinent. Il est vrai que nous n'avons pas attendu l'obligation de la loi du 12 juillet 2010 pour travailler sur le développement durable, sinon nous n'en serions pas là aujourd'hui. Tout à l'heure, on chinait un petit peu sur la présence du Maire dans le

Comité de pilotage. Si nous avons installé à l'époque un adjoint chargé du développement durable, c'est parce que nous étions déjà tous convaincus que c'était une nécessité. Naturellement, l'adjoint et l'équipe qui l'entoure engagent la réflexion dans une parfaite concertation avec les collègues. L'équipe s'était reposée sur la consultation que nous avions organisée où quelques pages du Point Colmarien avaient été réservées et incitaient les Colmariens à répondre. Ils étaient chargés d'une synthèse sur des travaux qui n'étaient pas les leurs. La synthèse venait des propositions qui ont été avancées par les Colmariens. La Ville de Colmar vient d'être primée trois fois en deux ans : le deuxième Agenda 21, les Rubans du développement durable et la Marianne d'Or : ce n'est pas rien. Ce sont des performances qui ne s'inventent pas. Il fallait produire un dossier, il fallait que les actions puissent être identifiées et surtout que ces actions aient pu être comparées par rapport à ce qui était fait par ailleurs dans les autres villes de France. On peut toujours dire que nous résumons sur papier toute une série de propositions qui ne valent pas grand-chose. Mais je compare quand même par rapport à cette reconnaissance à trois reprises concernant les travaux de la Ville de Colmar. J'ajoute que dans le rapport de 120 pages que j'avais remis personnellement, à sa demande, au Président de la République, 16 sur 70 de mes propositions ont été retenues soit par la voie réglementaire, soit par la voie législative à l'intérieur des Grenelles. Ce n'est pas si mal que cela. Mais finalement la Ville de Colmar avait anticipé pour mettre sur rails différentes propositions avant les deux Grenelles.

M. HILBERT, vous citiez la construction anarchique du quartier Sud. Parlez-en aux Colmariens qui y habitent, nous avons pris d'énormes précautions pour que la construction ne soit pas anarchique. Nous avons même dédensifié le coefficient d'occupation des sols pour ne pas pousser vers les constructions anarchiques.

S'agissant d'être plus incisif à Paris, je pense que la question ne s'adresse pas au Maire. Il faudrait que vous vous adressiez aux parlementaires pour qu'à cette hauteur ils soient plus pertinents à Paris dans les différentes propositions.

Concernant les vélos, nous ne nous contentons pas des 8 %, à comparer avec les 2 % sur le plan national. Nous essayons de poursuivre pour densifier encore davantage ce que nous faisons.

Vous aviez parlé également des performances du ramassage des déchets ménagers et vous avez évoqué une certaine déchetterie à Horbourg-Wihr. Figurez-vous que nous avons fait des simulations en fonction des autres sites possibles. Il se trouve que le site actuel qui accueille la déchetterie aujourd'hui exploitée est le meilleur. Toutes les précautions ont été prises et parce qu'il ne s'agit pas d'investir pour dépenser de l'argent et pour décourager les usagers de venir à la déchetterie. Il faut que la déchetterie attire. C'est le cas de la déchetterie actuellement installée à Horbourg-Wihr. Pour les autres performances, je vous renvoie - mes chers collègues -, à l'analyse très critique de la Chambre Régionale des Comptes qui salue les performances de la Communauté d'Agglomération de Colmar sur ses résultats en matière de déchets, de gestion de déchets et du coût à supporter par les usagers. On peut toujours en rajouter, toujours améliorer,

mais il faut quand même aussi écouter, lire ce qu'il se fait ailleurs, surtout à travers le commentaire d'une instance très officielle par ailleurs redoutée. Je ne redoute pas les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes parce qu'ils nous permettent de nous mettre à l'heure par rapport aux préconisations d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

Concernant le Conseil Economique, Social et Environnemental, j'observe que le mandat est de trois ans. Il est tout à fait normal qu'il y ait du changement. Des personnes partent, d'autres veulent se réinvestir. Comme le mandat n'est que de trois ans, il est tout à fait normal que les différents collèges se renouvellent.

En matière d'économies d'énergie, je pense pouvoir dire sous le contrôle de tout le monde que nous pilotons une action stratégique expérimentale remarquable. Nulle part en France on est arrivé à produire un tel concept. Depuis l'étude thermographique aérienne proposée à tout le monde, à partir de l'individualisation des travaux à faire dans les différentes habitations, à travers le subventionnement des travaux plafonnés à un certain montant, nous sommes arrivés à intéresser 400 propriétaires en moins de deux ans qui ont sollicité à travers la CAC, la Ville de Colmar. C'est une affaire qui marche très bien. Nous sommes même allés à travers l'Agenda 21 en élargissant le périmètre opérationnel, en acceptant d'autres travaux qui auparavant n'étaient pas retenus et cela à hauteur de 25 % des travaux engagés. C'est remarquable. Nulle part ailleurs, vous ne trouvez un tel encouragement.

S'agissant de la chaufferie au bois puisque le développement durable porte sur l'économie, la solidarité et la préservation de l'environnement et du milieu naturel, nous sommes en plein dans le développement durable. Cherchez-moi l'équivalent dans l'Est de la France. C'est une chaufferie au bois de neuf Mégawatts, c'est énorme. Nous avons pu nous le permettre puisque nous avons de quoi l'alimenter en Alsace.

S'agissant de la concertation et la communication, René FRIEH a déjà répondu à M. WAGNER.

Certaines questions n'auraient rien à voir dans l'Agenda 21 ? J'ai déjà répondu aussi.

Concernant le chiffrage, c'est la première fois que nous présentons un rapport. Nous mettrons un chiffrage la prochaine fois, mais il ne pourra jamais être parfait parce qu'il est transversal. Il comprend d'abord le coût direct et le coût du personnel qui travaille sur les différents sujets.

S'agissant du parking de la Semm, M. WAGNER n'a peut-être pas écouté ou n'était pas là lors du dernier Conseil lorsque je disais que l'accord a été trouvé avec le propriétaire pour nous céder le terrain nécessaire nous permettant de multiplier par trois la capacité d'accueil.

Concernant les arbres, nous n'avons pas forcément besoin du développement durable pour en parler puisque nous plantons annuellement 800 arbres dans le paysage colmarien.

M. DENECHAUD demandait une précision sur le nombre de bénéficiaires concernant les actions personnelles, nous avons à chaque fois des rapports ponctuels, la dernière fois c'était pour le cinéma, pour la culture.

S'agissant du bilan du ramassage des bio-déchets, nous venons de démarrer. L'affaire est directement suivie par notre collègue Guy WAEHREN. Nous mettons en œuvre le ramassage depuis moins de trois mois, donc laissez-nous travailler un petit peu pour que nous puissions vous produire le premier bilan qui est partiellement déjà connu. Nous démarrions à Horbourg-Wihr avec les bio-déchets, nous avons prolongé avec le quartier Nord, le quartier Saint-Léon, rue de la Ladhof. Nous allons poursuivre en fonction des résultats.

Concernant les Conseils de quartiers, mes chers collègues, je voudrais juste vous rappeler que les Conseils de quartiers pour Colmar ne sont pas obligatoires. Le Conseil de quartier s'impose à partir de 80 000 habitants. Pour les villes au-delà de 50 000 habitants, c'est le choix du Conseil Municipal. Nous sommes donc allés plus loin que l'obligation légale puisque nous nous servons des travaux de trois Conseils de quartiers. Il était difficile de les réunir. C'était assez facile pour Saint-Vincent-de-Paul, relativement facile pour le Quartier Europe, plus difficile pour les 7 autres quartiers parce que nous ne pouvons pas animer 9 Conseils de quartiers, sinon nous ne ferions plus de travail. Je rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une obligation, mais d'un choix délibéré !

S'agissant du coût des caméras, le premier adjoint a répondu, mais je crois avoir en tête que le coût total aujourd'hui s'élève à 1,2 million d'euros. Nous aurons de nouveaux rapports au prochain Conseil Municipal. Sur ces 1,2 million d'euros, l'État participe à hauteur de 400 000 euros.

Mettre fin à la prime à la naissance n'est pas un sujet d'actualité. Je sais que cela vous indispose, mais notre République rappelle les valeurs familiales et nous faisons tout pour accompagner les familles dans la vie de tous les jours. Ce n'est certainement pas une action sur laquelle nous allons revenir. Vous en feriez un ramdam en disant : « il y a quelques années vous avez instauré la prime à la naissance et aujourd'hui, vous la retirez ». Au contraire, nous ferons tout pour pérenniser cette incitation puisque la décision a été prise pour six ans.

L'évaluation des actions, j'en ai parlé.

M. GREINER a évoqué l'agenda 2012 avec la présence de certaines signatures. Chers collègues, c'est la première fois que des signatures apparaissent. Puisque le développement durable est tellement large, je voulais au moins que chaque adjoint ou chaque Vice-président de la CAC puisse cosigner quelque chose. C'est la raison de ces signatures, mais pour autant les autres n'ont pas démérité puisque chaque adjoint est accompagné par des conseillers délégués.

Voilà ce que j'avais à ajouter par rapport aux réponses déjà données, mais je suis très heureux que le premier rapport sur le développement durable ait suscité un tel tour de table qui enrichit ce que nous faisons.

Merci pour votre participation et pour l'enrichissement que vous avez apporté. Une heure quinze pour le développement durable ! C'est remarquable !

J'ai oublié de dire tout à l'heure que nous sommes très heureux de revoir Jacques DREYFUSS (applaudissements). Il était tenace, il avait la volonté, la conviction de revenir. La preuve, regardez-le, il est en pleine forme.

6. Rapport sur les Orientations budgétaires.

M. le Maire MEYER : Ce point concerne la note d'orientations budgétaires qui tient compte des observations de l'année dernière puisque vous demandez à chaque fois d'être davantage complet. À force de compléter, la présentation devient un document qui dépasse largement 30 pages. Nous nous demandons où il faut s'arrêter pour ne pas en rajouter encore davantage, sinon le document deviendrait totalement illisible.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER présente le rapport et propose au Conseil de d'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci M. le Maire. Je mesure la chance que nous avons dans ce contexte actuel, mes…

Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Vous avez tout ce qu'il faut sur le rapport. Vous avez 35 pages d'explications. En fonction de vos questions, je viendrai devant vous pour vous apporter des précisions.

M. BAUMULLER : Je mesure la chance que nous avons dans ce contexte actuel, mes chers collègues, de pouvoir aborder dans une telle décontraction les questions budgétaires dans notre Ville. Nous avons tous des amis ou des connaissances qui siègent dans d'autres villes ou d'autres collectivités et pour lesquels l'exercice des orientations budgétaires est bien souvent devenu un véritable casse-tête, voire pour d'autres un constat tragique d'incapacité à agir. Nous sommes d'autant plus décontractés que nous savons par expérience que la note d'orientations proposée ce soir se retrouvera dans le budget primitif et plus important encore, que nous retrouverons dans le compte administratif de 2013 puisque ces orientations seront devenues des réalisations. Cela dit, quelques remarques et propositions. Sur la situation économique, je ne suis pas de ceux qui pensent que 2012 sera une année de croissance, même limitée à 0,3 %, mais qu'au contraire la récession entamée au troisième trimestre 2011 se poursuivra bien au-delà du premier trimestre. Vous évoquiez en préambule de votre document la nécessité de retrouver la confiance. Pour ma part, j'ai la conviction que seul un changement de politique en France et donc, que seul un changement de majorité pourra amorcer le retour de la confiance. Sur un plan local, les

stratégies de développement de l'économie par l'agrandissement ou l'implantation de nouvelles unités de production sont payantes, elles permettent de jouer un rôle d'amortisseurs en matière d'emploi. Pour autant, les chiffres du chômage dans le bassin de la Vie de Colmar ne sont pas bons. Je crains que le pic de janvier 2011 avec près de 12 000 demandeurs d'emploi soit dépassé dans les mois qui viennent. Cette augmentation a malheureusement pour effet de rendre l'accès au travail encore plus difficile à ceux qui en sont déjà le plus éloignés. Je pense qu'il faudra rapidement agir davantage dans la direction de ces personnes, j'y reviendrai dans un instant avec une proposition.

Sur les charges de fonctionnement et notamment sur les dépenses de personnel, cela ne me choque pas que ce chapitre affiche une diminution de 1,41 % puisque le « dépenser moins » correspond au « dépenser mieux ». Le maintien quantitatif et surtout qualitatif des personnels en lien avec les services publics est une bonne chose même si j'ai le sentiment que certains moyens humains pourraient augmenter dans le futur. Je pense notamment au personnel des sites du centre socioculturel qui pourrait progresser après les investissements conséquents que nous réalisons actuellement au Centre Europe. Quels sont, M. le Maire, vos projets à ce sujet ?

Le 3 janvier dernier, lors de vos vœux, vous nous avez annoncé que 2012 serait une année très sociale, vous étiez même sorti de votre texte en évoquant une année hyper sociale. Il est vrai que 3 750 000 euros sont prévus pour l'action sociale auxquels j'ajoute les 1 100 000 euros d'investissement pour la restructuration du secteur Schweitzer, soit près de 11 % de l'ensemble des investissements records de cette année. Par contre, je regrette de ne trouver dans l'augmentation des charges de fonctionnement aucun élément nouveau en matière d'action sociale ou de politique de la Ville et nous savons tous qu'investir dans ces secteurs est aussi investir dans le fonctionnement. Je m'empresse de dire que les 170 000 euros d'augmentation pour les clubs sportifs et les 190 000 euros d'augmentation pour la culture participent bien évidemment aussi à la cohésion sociale. Donc, pas d'augmentation, mais pas de diminution, me direz-vous, je vous suis d'ailleurs reconnaissant M. le Maire de ne pas réduire l'investissement de 255 000 euros dans le CUCS et ce contrairement à l'État qui nous annonce pour une année encore une diminution de son budget pour les actions des associations colmariennes.

J'en viens donc à ma proposition. Je le disais tout à l'heure, les mauvais chiffres du chômage éloignent encore un peu plus de l'emploi bon nombre de Colmariens, dont une partie importante des populations des quartiers Ouest. Cette situation est dramatique pour les foyers en question qui cumulent déjà tous types de difficultés sociales et qui bien souvent, ne disposent d'aucun emploi dans le foyer. Nous savons aussi par ailleurs que les actions que nous menons en matière d'emploi, notamment dans le cadre du CUCS, envers les femmes et les jeunes, et depuis peu envers les créateurs d'entreprises, ont des résultats très positifs. Puisque nous sommes encore à la phase du débat, je vous propose donc de passer à la vitesse supérieure en créant une nouvelle enveloppe de subventions pour l'ensemble du territoire colmarien limitée aux deux années qui restent à notre mandat.

J'évalue cette enveloppe à un million d'euros. Ce ne sont ni les besoins, ni les projets, ni les acteurs qui manquent pour obtenir des résultats durables. De plus, il existe dans ce domaine un effet de levier extrêmement important. Si nous prenons le CUCS en référence, 255 000 euros que nous apportons en financement rendent possibles cette année, des actions à hauteur de plus de 1 400 000 euros. Nous pourrions utiliser cette nouvelle enveloppe pour aller plus loin dans les actions déjà en cours et pour financer de nouveaux projets. Par exemple une plate-forme de mobilité associative, car lorsqu'on trouve un travail il faut encore pouvoir s'y rendre. Cette plate-forme pourrait développer une auto-école sociale, un garage social, un service de location social avec des voitures et des scooters d'occasion par exemple. Ce projet qui existe par ailleurs a de plus l'avantage de nécessiter plus d'investissements au sens propre du terme que de frais de fonctionnement. Il pourrait donc être pérenne après les deux années de cette enveloppe exceptionnelle et limitée dans le temps. Où trouver cet argent ? En 2010, l'autofinancement était déjà exceptionnel à 13 824 000 euros, il l'était encore plus l'année passée à 14 374 000 euros, vous nous annoncez pour 2012 un autofinancement à 15 300 000 euros, en augmentation de près de 6 %. Si nous l'amputons de 500 000 euros, il restera toujours à un niveau record en augmentation de près de 3 %. À mon sens, tout cela est une question de priorités et je pense que celle que je vous ai énoncée est une priorité qui correspond elle aussi à une urgence bien réelle. Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci M. le Maire. En janvier 2011, vous aviez fait apparaître une programmation qui établissait un plan pluriannuel d'investissements. Cette année, vous nous proposez une nouvelle présentation des orientations budgétaires en ajoutant une colonne « faisabilité », car vous avez voulu tenir compte des évolutions relevées depuis janvier 2011 et de l'analyse des différentes recettes et potentiels de financement. Or, votre analyse se base sur des données dépassées et malheureusement de manière négative. Par exemple, les dernières estimations font état d'une prévision de croissance du PIB de l'ordre de 0,3 à 0,5 % quand vous prenez en compte une prévision de 1 % - mon collègue l'a déjà dit.

M. le Maire MEYER : C'est moi qui l'ai dit.

Mme VALENTIN : Le rapport indique 1 % et mon collègue vient de dire 0,5 %.

M. le Maire MEYER : En présentant, j'ai corrigé.

Mme VALENTIN : Dans le rapport et dans le calcul des faisabilités, vous avez tenu compte de 1 %.

Concernant la situation économique locale, vous faites état d'une amélioration de la situation de l'emploi alors que fin octobre 2011, nous avions une progression de 1,8 % du nombre de demandeurs sur le bassin de Colmar atteignant 11 484 demandeurs d'emploi et un taux de 8 %. La tendance n'est donc pas à la baisse ou à l'amélioration comme vous le

prétendez, mais bien à une recrudescence des difficultés pour les demandeurs d'emploi, et je passe sur le chômage longue durée ou celui des femmes, entre autres. Si vous citez les entreprises en difficulté ou en fin d'activité dans d'autres communes de la CAC, vous omettez la suppression de 35 postes chez Vossloh-Schwabe à Colmar. Je passe également sur l'analyse des différentes dépenses de fonctionnement et notamment la baisse de 1,41 % des dépenses du personnel. Tout ceci pour vous dire que les matériaux présentés pour la construction du budget font craindre que ces fondations ne soient pas si solides qu'elles voudraient le faire croire, mais je ne doute pas qu'avec l'amour des chiffres et la précision qui vous caractérisent vous ne nous donniez pas de manière très détaillée des précisions tout à l'heure. N'est-ce pas ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire. Je m'interroge sur votre analyse du constat national où vous espérez que l'on trouvera un rebond et qu'on retrouvera la croissance le plus rapidement possible. J'ai sorti un tableau de la croissance en France depuis les années 50. Je vais juste m'attarder à la croissance depuis 1975, la première année où une récession a lieu suite aux difficultés dans le Golfe. Sur 37 ans, la croissance n'a été supérieure à 3 % que sur neuf années, dont trois où elle était supérieure à 4 %. Nous ne sommes pas en crise depuis 2009, mais en crises successives depuis 1974. Pour suivre ce mythe de la croissance retrouvée, M. GREINER parlait tout à l'heure de la religion du développement durable, j'ai l'impression que face aux chiffres qui montrent qu'il n'y a plus de croissance, il y a une religion de la croissance. Pour une raison toute simple, nous en avons parlé tout à l'heure, ce n'est pas pour rien que le Grenelle de l'environnement a mis un rapport du développement durable avant le débat d'orientations budgétaires. Le contexte est en train de changer au niveau planétaire, l'économie sur laquelle la croissance est basée est une économie carbonée à base de pétrole. Nous sommes actuellement dans le pic de production du pétrole. Cela m'avait été annoncé en classe de cinquième au collège voilà 25 ans. Nous sommes en train de le vivre. Continuer à faire croire que nous retrouverons une croissance comme on a pu le vivre depuis la fin de la guerre, c'est une erreur. Nous commençons à le savoir, il y a un lien avec Colmar puisque le rapport du développement durable précède obligatoirement le débat d'orientations budgétaires. Cela veut dire qu'à Colmar, le développement durable doit transparaître dans le débat d'orientations budgétaires. Or, depuis quatre ans que j'assiste à ce débat d'orientations budgétaires, cela ne transpire pas, on ne le voit pas. Vous êtes en train de vous autosatisfaire sur un budget qui se ressemble d'année en année. De grands projets sont là, nous allons les réaliser, mais nous n'allons pas plus loin. Quand je parlais de la Percée des Nénuphars, de la route, ce n'était pas parce qu'une autoroute allait se présenter, mais parce qu'il n'existe pas de projet de transports collectifs. Si le pétrole disparaît ou va devenir de plus en plus cher, il va falloir se mettre maintenant à faire une alternative à cette matière première qui disparaît. Nous ne le voyons pas à Colmar. Cela ne transparaît pas dans le débat d'orientations budgétaires. Vous êtes aussi satisfait de l'eau qui n'est pas chère à Colmar, mais je vous

avais déjà dit que l'eau n'est pas suffisamment bonne à Colmar. Les individus ne veulent pas la boire et achètent de l'eau en bouteilles. À 2,50 euros ou un peu moins le m3 de l'eau, moi aussi je la bois, mais demandez aux personnes puisque vous les rencontrez tellement souvent. Ils préfèrent acheter de l'eau en bouteilles et ce n'est pas 2,47 euros le m3, mais plus près de 500 euros le m3. Arrêtez de mettre du chlore dedans, faites qu'elle soit bonne gustativement, les individus feront aussi des économies.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Je suis stupéfait, pour ne pas dire davantage, de tout ce que je viens d'entendre puisque plutôt de se réjouir - même si on est dans l'opposition -, des données objectives sont là et viennent d'être présentées par M. le Maire dans le cadre de ces orientations budgétaires. Toutes les données objectivement posées devraient tous nous réjouir. Pourquoi ? Finalement, chaque budget se suit, se ressemble, mais vous n'avez aucune conscience de la construction d'un budget, et vous confondez malheureusement cycles économiques et cycles budgétaires. Plus que jamais, aujourd'hui nous pouvons nous réjouir que la Ville de Colmar, année après année, par la maîtrise de son fonctionnement ait libéré des marges de manœuvre pour aujourd'hui les mobiliser dans l'investissement. Celui-ci est le principal levier de croissance dans notre économie locale, il est créateur d'emplois, il apporte du chiffre d'affaires à nos entreprises. Cela doit nous rassurer. Les paramètres que vous rappelez sous forme de constat en les déplorant au niveau national ne doivent en rien interférer avec la dynamique d'investissement que nous portons à Colmar. Vous vous trompez de sujet d'étude, de sujet de débat. Vous raisonnez sur des conjectures macroéconomiques, politiciennes, même à l'approche de nos échéances législatives et présidentielle. Vous êtes totalement hors sujet. Reprenez les critères que le Maire a pris soin de vous rappeler tout à l'heure en termes d'endettement, de capacité d'emprunt, de dynamique de l'investissement et de modicité fiscale. Ce sont aujourd'hui et plus que jamais les quatre axes qu'année après année notre majorité s'est attachée à poursuivre. Plus que jamais, ils trouvent leur lettre de noblesse dans le contexte national ou local ou régional que vous venez de décrire, mais en vous arrêtant au seul constat. Nous sommes dans l'action par des choix dynamiques et ouverts sur toute une série de domaines, y compris le social.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui je n'avais pas fini, M. le Maire. Je ne peux pas me réjouir, M. l'Adjoint, quand Colmar compte autant de chômeurs. Ce n'est pas possible. Un contexte fait que du chômage existe et augmente. Vous pouvez secouer la tête comme vous voulez, le chômage est en train d'augmenter. C'est effectivement une réalité. Si le budget évolue d'une année sur l'autre, il suffit que des réalisations prennent un petit peu de retard – surtout avec des grands chantiers que nous vivons à Colmar -, il est facile de faire des économies et de réinjecter de l'argent l'année suivante. C'est une vision à court terme. L'objet de l'investissement n'est pas d'investir pour investir, il faut savoir ce que l'on va investir et pourquoi on va investir dans tel ou tel

chantier. Ce choix des investissements se fait en fonction d'un contexte qui dépasse effectivement le cadre de la Mairie.

M. l'Adj. JAEGY : S'agissant des choix et des domaines d'intervention, ils vous sont clairement détaillés dans ce premier rapport d'orientations budgétaires. Ils seront naturellement affinés dans la présentation du budget primitif de l'exercice 2012.

M. le Maire MEYER : Attention, pas de dialogue. D'accord ? M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci. Une impression générale qui a été soulevée tout à l'heure : lors des années précédentes, les orientations budgétaires nous donnaient une vision sur plusieurs années. Pour 2012, nous avons une seule année comparativement aux budgets 2010 et 2011. Ces orientations budgétaires sont plutôt tournées vers le passé et non vers le futur, si ce n'est le futur à court terme. Encore faut-il se demander si nous sommes appelés à débattre sur les orientations budgétaires ou sommes-nous appelés à nous prononcer sur le budget 2012 dès ce soir. La preuve page 15, il est écrit : « On relève entre le budget primitif 2011 et le budget primitif 2012 une progression des recettes de 2,19 % ». Ceci est bien spécifié de budget à budget. Nous nous demandons d'ailleurs si le budget est d'ores et déjà bouclé.

Vous développez le contexte économique et financier sur six pages. L'objectif n'est pas de commenter ce préambule, car chacun à travers les médias, à travers sa propre documentation, à travers les informations, connaît la situation économique française et européenne. Faut-il rappeler que notre pays reste la cinquième puissance économique mondiale et que nous devons rester confiants en nos valeurs, en nos fondamentaux basés sur notre Histoire ? Cependant, je perçois à travers les termes du rapport que cette confiance n'est pas reproduite et que les doutes vont au-delà d'une simple description de la situation actuelle. Y aurait-il défiance vis-à-vis de l'action du gouvernement et du Président de la République ? Les prochaines semaines nous donneront sans doute la réponse à cette question. Je suis curieux de connaître à qui sera donné le parrainage de M. le Maire, du Premier Adjoint dans le cadre de l'élection présidentielle. Sans doute, me direz-vous ce soir que tous les candidats ne se sont pas encore prononcés.

Concernant Colmar, quelques remarques et propositions. S'agissant des recettes de fonctionnement, vous prévoyez une évolution des taux fiscaux de 1 %. Je rappelle que les bases sont revalorisées de 1,8 % par la Loi de finances, pourcentage sensiblement identique à celui de l'inflation. Pourquoi faut-il encore augmenter les taux ? Je rappelle que la progression de 1 % entraînera des recettes fiscales supplémentaires d'environ 300 000 euros. N'y a-t-il pas moyen de trouver des économies de ce montant pour surseoir à cette augmentation ? C'est en tout cas ma demande et la demande de mon groupe. S'agissant des dépenses de fonctionnement, je salue ici les termes des orientations visant au maintien des dépenses de fonctionnement, voire à une légère baisse. Je dis bravo et félicitations. J'ai toujours soutenu cette vision du budget visant à garantir un équilibre financier permettant de dégager un autofinancement suffisant pour financer les investissements. Concernant les cessions, vous prévoyez 2 130 000

euros. Pouvez-vous nous préciser les demandes en cours pour le secteur de l'aérodrome pour l'acquisition du terrain en 2012 ? D'un autre côté, même si cela relève de la CAC, qu'en est-il de la commercialisation de la zone d'activités des Erlen ? Il nous avait été dit voilà quelques années que tout était vendu ; or c'est avec beaucoup de difficultés que les terrains se remplissent de bâtiments pour des activités nouvelles. S'agissant de l'endettement, j'avais toujours des certitudes jusqu'à ce jour concernant le calcul de la dette par habitant. J'avais toujours appris qu'elle se calculait de la manière suivante : capital restant dû à une date donnée/population. Or, j'ai découvert hier avec stupeur dans la presse d'hier que je devais revoir mes principes. Dans le débat musclé engagé entre le Président de la CAC et les membres de la Communauté de communes riveraines et afin de noircir le tableau de cette collectivité, vous avez inventé un nouveau calcul de la dette par habitant à savoir : capital restant dû + intérêts à payer jusqu'à la fin des emprunts/population. J'ai été stupéfait. J'en déduis que selon le contexte vous êtes un GM, c'est-à-dire un grand manipulateur des chiffres et je demanderais ici un peu de déontologie. Au passage, pouvez-vous m'indiquer la dette à l'habitant pour Colmar selon votre nouvelle définition ? Concernant les investissements, je salue également la volonté exprimée par la Ville de Colmar de peser fortement sur l'économie en développant les investissements et ce budget est en hausse continue. Je serai très attentif dans le cadre de la présentation du budget primitif de voir quels sont les investissements annulés lors de décisions modificatives et qui, de nouveau, se retrouvent inscrits au budget primitif de 2012.

M. le Maire MEYER : D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

J'ai noté différentes observations. Yves BAUMULLER a déclaré : « On a en espoir qu'à travers un changement de majorité », je le laisse assumer ces commentaires puisque je ne suis pas appelé à les commenter et je pense qu'il accepte cette réponse.

Trois interventions concernaient le chômage. Nous ne pouvons pas nous glorifier qu'il ait baissé légèrement sur notre bassin puisqu'à 7,7 % il est encore trop élevé. Nous avons légèrement baissé, mais je dis qu'il ne faut pas s'en contenter parce que le résultat n'est pas heureux. Notre collègue a également évoqué les plus de 13 millions d'euros investis pour les investissements sociaux. C'est très important. Nous laissons en place l'enveloppe du CUCS, ce qui est n'est pas le cas de tout le monde. Vous parliez d'emploi, Mme VALENTIN en a parlé, M. HILBERT aussi. Vous critiquez tellement l'investissement, mais je vous fais observer qu'à travers les trois instances que je préside (la Ville, Pôle Habitat et la Communauté d'Agglomération), nous investissons 104 millions d'euros en 2012 et les professionnels savent qu'il faut un chiffre d'affaires entre 60 et 65 000 euros pour préserver un emploi. Nous pensons que nous apportons notre contribution à l'économie puisque ces 104 millions d'euros représentent le maintien de 1 700 emplois.

Yves BAUMULLER suggère également d'installer une ligne budgétaire d'un million d'euros pour conforter l'action sociale de la Ville à travers les besoins nouveaux. J'enregistre la demande. Mais l'accompagnement social se fait déjà à travers la modicité de la fiscalité locale, à travers une

facturation modérée des redevances, à travers nos actions ponctuelles des 53 engagements. Faut-il aller plus loin ou faut-il revoir ce que nous faisons pour trouver à l'intérieur de ces crédits une nouvelle ligne budgétaire ? La question est ouverte, nous pouvons en reparler.

Pour Mme VALENTIN, je crois avoir perçu un certain flottement avec une confusion entre le 1 % de croissance et le 1 % de fiscalité supplémentaire éventuellement demandé. En citant le 1 % de croissance, je disais aussitôt que nous ne serons pas à 1 %. Pour autant, en le disant il ne faut pas être pessimiste, M. WAGNER, il faut juste reconnaître ce que sera le taux de croissance pour l'année 2012 estimé à 0,3 %. Pour cela, il faut naturellement rester confiants, mais vous ne pouvez pas maintenir 1 % de croissance puisque nous ne l'aurons pas, et pour autant nous restons confiants sinon nous n'investirions pas comme nous le faisons. Vous savez également que pour maintenir les emplois, il faut que le taux de croissance ne soit pas inférieur à 1,75 %. Puisque nous sommes entre 0,5 et 0,7 % aujourd'hui, il est tout à fait normal que nous fabriquions des chômeurs encore le mois dernier quelque 28 000. Tant que le taux de croissance ne décolle pas, nous aurons régulièrement un nouveau train de chômeurs puisque lié directement au taux de croissance.

M. HILBERT dit que tout repose sur la croissance. Non. Je disais en page 7 qu'il ne faut pas espérer un décollage économique. Vous dites tout juste le contraire par rapport à ce qui figure dans le rapport. La croissance, j'en ai parlé, nous faisons la même chose que l'année précédente. Comparez les années précédentes par rapport à ce qui figure sur la page 35 et vous verrez une nette différence puisque d'une année sur l'autre, tout en maintenant le coût des services nous investissons 4 millions d'euros supplémentaires.

S'agissant de l'eau et du chlore, figurez-vous qu'il faut une autorisation spéciale pour ne plus être obligé de chlorer. J'ai demandé cette autorisation, un cahier des charges nous a été imposé et prouve que nous pouvons revenir à la chloration sans problème et l'affaire en est là. Naturellement, je veux sortir de la chloration, mais il existe un cahier de charges auquel il est assez difficile de répondre. Ce n'est pas un nouveau, mais un vieux problème. Les distributions d'eau portant sur des réseaux de moins de 10 000 habitants ne sont pas obligées de chlorer alors que toutes les autres distributions le sont. Si vous faites le compte de toute l'eau distribuée à partir de réseaux inférieurs à 10 000 habitants, vous arriverez certainement à des volumes supérieurs par rapport aux distributions de plus de 10 000 habitants.

Investir sur quoi ? Je pense que le rapport est assez clair sur les dernières pages. Ce que nous allons investir est à chaque fois labellisé sur des projets qui sont les nôtres et qui sont passés par le vote populaire, c'est-à-dire aux dernières élections à travers nos propositions.

M. WAGNER - au-delà des questions en partie déjà répondues -, parlait des recettes de fonctionnement. Il est tout à fait normal que je fasse la comparaison des recettes entre budgets 2011 et 2012 parce que si vous voulez mesurer une évolution, elle peut seulement se mesurer entre deux

budgets. Pour référence, c'est naturellement le budget 2011 et la proposition pour 2012 avec l'augmentation des recettes de 2,19 %. Ce pourcentage est plutôt honorable par rapport à celui des autres villes de l'importance de Colmar.

Orientations pluriannuelles tournées vers le passé : mon cher M. WAGNER, je vous invite à lire la conclusion. Nous ne regardons pas en arrière, mais devant avec l'évolution que vous constatez page 35. Il faut vraiment être de mauvaise foi pour tenir le propos qui est le vôtre.

S'agissant du parrainage du Président, reconnaissez que c'est une question qui ne doit pas vous occuper. Nous sommes assez grands pour dire ce que nous allons faire le moment venu. À la date d'aujourd'hui, tous les candidats ne sont pas connus. Vous ne voulez tout de même pas que nous donnions des parrainages sur des candidatures non déclarées. Naturellement, en anticipant, on peut tout dire.

S'agissant de la raison de l'augmentation du taux des impôts, vous avez pu remarquer que l'augmentation nominale est de 1,8 %, l'inflation est de 2,4 %. Si nous ne voulons pas ramener nos moyens d'intervention, il existe au moins un différentiel de 0,6 % puisque l'inflation est de loin supérieure à l'actualisation nominale.

Concernant les cessions sur l'aérodrome, Liebherr est en train d'acheter une parcelle supplémentaire d'environ quatre hectares. C'est la contre-valeur de quatre hectares plus quelques autres petites ventes qui vont être enregistrées au courant de l'année 2012.

S'agissant des Erlen, ils sont vendus à 2/3, quelque six lots pour des installations artisanales sont encore disponibles, je crois. Heureusement que nous avons les Erlen pour répondre à ces besoins ponctuels.

Concernant la dette, je ne me permettrais pas de débattre ici d'une question qui ne regarde pas la Ville de Colmar. Cette question occupe la Communauté d'Agglomération et j'ai la correction de ne pas débattre ici d'un sujet qui ne concerne en rien le Conseil Municipal de Colmar. J'observe seulement que notre capacité de remboursement de la dette de la Ville de Colmar est d'environ deux ans. La Communauté d'Agglomération a un encours zéro, pour le budget principal ; pour le Ried Brun c'est 22 ans.

M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, je voulais juste revenir très ponctuellement sur la proposition de M. BAUMULLER que je soutiens très activement. Les plus démunis parmi nous n'arrivent pas à se payer de moyens de locomotion. Une voiture coûte cher, son entretien, son achat, son usage, de même pour les cyclomoteurs. Si ces personnes sont en recherche d'emploi et trouvent un emploi dans la couronne colmarienne plus éloignée et pas desservie par les trains, les bus ou d'autres transports collectifs, elles sont obligées de refuser cet emploi. La proposition de M. BAUMULLER est qu'une association porte une location de voitures pour les plus démunis, pour ces personnes en recherche d'emploi. Cela permettrait de leur prêter une voiture ou un scooter, un moyen de locomotion, temporairement, le temps qu'elles puissent travailler, percevoir les premiers salaires, consolider ce travail et

s'acheter ensuite un moyen de locomotion. Cela n'existe pas à Colmar, cela a une utilité forte absolument nécessaire. Si quelqu'un propose de s'installer à Colmar, il faut le soutenir. M. le Maire, si vous accédiez à cette demande, je serais même prêt à voter le budget. (Rires)

M. le Maire MEYER : Je suis quelque peu gêné pour vous répondre. Nous faisons déjà ce que vous proposez. Je connais au moins trois cas de voitures qui ont été achetées pour aller travailler avec le microcrédit social que nous avons élevé de 3 000 à 5 000 euros. Vous avez quelques longueurs de retard par rapport à ce que nous faisons. Je ne vais pas vous demander pour autant de voter le budget, mais vous êtes libre. C'était d'ailleurs la raison de déplafonnement par rapport aux 3 000 euros que nous avons portés à 5 000 euros où la Ville de Colmar paye la moitié des intérêts sur la base d'un taux négocié avec les banques, conditions plus qu'exceptionnelles pour acheter une voiture. Nous avons donné le feu vert à chaque fois qu'il s'agissait d'aller au travail.

M. HILBERT : Si trois voitures ont été achetées, cela montre bien la pertinence du microcrédit et son formidable élan pour l'économie colmarienne. C'est sûr, pourquoi n'y ai-je pas pensé ? Vous aviez de façon déjà tout prévu.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je maintiens et je soutiens ce que dit M. HILBERT. Ce microcrédit n'a rien à voir avec la proposition faite par mon collègue, M. BAUMULLER. Si on arrive à débloquer la somme demandée pour une action de ce type en faveur des plus démunis, et surtout vers la population ciblée, je voterais également le budget. Mais, dans le cadre de ce qui a été proposé et pas avec des microcrédits qui concernent six personnes maximum par an.

M. le Maire MEYER : La note d'orientations budgétaires n'est pas à soumettre au vote. Nous continuons avec le point suivant.

M. le 1er Adjoint.

7. Désignation de cinq nouveaux délégués au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : Nous avons enregistré un certain nombre de propositions qui vous ont été distribuées sur vos bureaux.

M. 1er Adj. HEMEDINGER présente les propositions.

Le bureau de vote est tenu par le doyen, la cadette et M. FELDMANN.

M. le Directeur Général des Service invite chaque conseiller à déposer son bulletin dans l'urne.

Résultat de la désignation de cinq nouveaux délégués au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Votants : 46 - Bulletin blanc : 1 - Suffrages exprimés : 45 - Majorité absolue : 23.

Ont été élus titulaires : René FRIEH, 39 voix ; Matthieu JAEGY, 39 voix ; Christiane CHARLUTEAU, 37 voix ; Mme GINDENSPERGER, 37 voix ; M. MEISTERMANN, 36 voix.

A été élu suppléant : Dominique GRUNENWALD, 30 voix.

Tout le monde a la majorité absolue.

8. Programme de Rénovation Urbain – Conventions pour l'obtention de subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Avances sur subventions aux associations à caractère socio-éducatif.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des sports au titre de l'année 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. CALICE 68 (Catalogue en Ligne Centralisé des Médiathèques du Haut-Rhin) – avenant à la convention avec le Conseil Général.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions – conclusion d'un avenant n°2.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Convention entre la Ville de Colmar et la SCI Mondrian pour l'extension de la voirie et du réseau d'éclairage public, rue Léon Blum.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci M. le Maire. J'aurais quatre questions concernant ce rapport.

Y a-t-il concertation avec les riverains ? Je voudrais ensuite relever une ambiguïté.

Dans son jugement de novembre 2010, suite au recours qui avait été fait contre le permis de construire, le tribunal administratif avait retenu que cette partie de la rue Léon Blum est considérée comme une voie publique. Or dans le rapport, il est question de parcelle privée de la Ville de Colmar. S'il s'agit d'une voie publique, ces travaux d'extension de voirie du réseau d'éclairage public ne devraient-ils pas donner lieu à un marché public ?

Troisième question : l'élargissement se fait, me semble-t-il, sur un terrain agricole, quid de l'urbanisation future éventuelle sur ce terrain ?

Quatrième et dernière question : la rue Léon Blum est une impasse, quid à l'avenir – notamment après la construction de cet immeuble -, du retournement des véhicules ? Où va-t-elle se faire ? Quid de l'accès des pompiers ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, ce matin même M. Paul-André KELLER, un des riverains de cette rue, a demandé à ce que je le rappelle, ce que j'ai bien sûr fait. Il m'a posé certaines de vos questions. Concernant la concertation avec les riverains, nous nous étions entendus avec l'entreprise Scherberich mandatée par la SCI Mondrian pour faire les travaux que ce soit eux qui pratiqueraient cette concertation puisque ce sont eux qui font les travaux à titre gratuit. Cela devait être fait dans des timings un peu particuliers propres à l'entreprise, il était donc juste que la concertation se fasse avec les riverains. Renseignements pris, il semble que

cela se soit fait il y a une quinzaine de jours d'après M. Scherberich. Ils s'étaient entendus sur les dates et sur les travaux, il semble qu'il n'y ait pas eu de problème essentiel à solutionner. Je n'en sais pas plus pour l'instant. M. KELLER ne m'a pas rappelé pour me dire le contraire, ni M. Olivier Scherberich. Je considère que l'accès concertation a été assumé, sinon il faut me contredire.

S'agissant du tribunal administratif, je n'ai vraiment pas d'information. Peut-être en avez-vous, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Oui, M. le 1er Adjoint.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : La convention qui vous est proposée ce soir est conforme à la décision prise par le tribunal administratif. Vous avez dit : « Voie publique », c'est : « Voie ouverte au public ». Il y a peut-être une confusion à ce niveau, mais il s'agit bien d'une voie privée ouverte au public. S'agissant du terrain, il faisait partie des terrains constructibles dans le cadre du PLU, c'est à ce titre qu'il pouvait faire l'objet d'une constructibilité. C'est parfaitement conforme aux règles de l'urbanisme en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

M. l'Adj. D. MEYER : Sur le sujet de l'appel d'offres éventuel, je rappelle simplement que l'entreprise Scherberich fait ces travaux à sa charge, gratuitement.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas la question.

M. l'Adj. MEYER : Si, Mme KLINKERT demandait s'il n'y avait pas lieu de faire un appel d'offres public.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Juste une question de forme. Sur la décision que vous nous proposez, il est marqué : « Le Conseil Municipal décide d'autoriser la première partie… », et ensuite : « le réseau sera rétrocédé ». Est-ce à nous de décider puisqu'il est ensuite marqué dans la convention à l'article 3 : « Cette rétrocession fera l'objet d'une nouvelle délibération » ?

M. le Maire MEYER : Dans la mesure où il s'agit d'une voie ouverte au public, une fois les travaux réalisés, cela sous-entend qu'après réalisation les réseaux reviennent vers la collectivité.

M. GREINER : Est-ce à nous de décider tout de suite ?

M. le Maire MEYER : Mais non, c'est *ipso facto*.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

17. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec l'opposition de M. DENECHAUD.

18. Désignation dans différents organismes.

Voir rapport –

M. 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Vous savez que le Capitaine LEVREL est resté sur les terres afghanes et j'avais proposé au Colonel de trouver un lieu qui puisse commémorer ou labelliser un emplacement au nom de cet officier. Puis-je savoir si je peux vous proposer un rapport dans ce sens au prochain conseil ? Le Colonel souhaiterait que ce soit dans l'allée principale du Champ-de-Mars. Personnellement, je n'ai pas d'objection, au contraire. Vous aurez un rapport dans ce sens au prochain Conseil Municipal et vous confirmerez cet avis. Il s'agit de l'allée centrale partant de la Préfecture en allant vers Bruat.

Mes chers collègues, nous sommes au bout de nos rapports, la séance est levée. Nous vous proposons de rejoindre le petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 15.

COLMAR

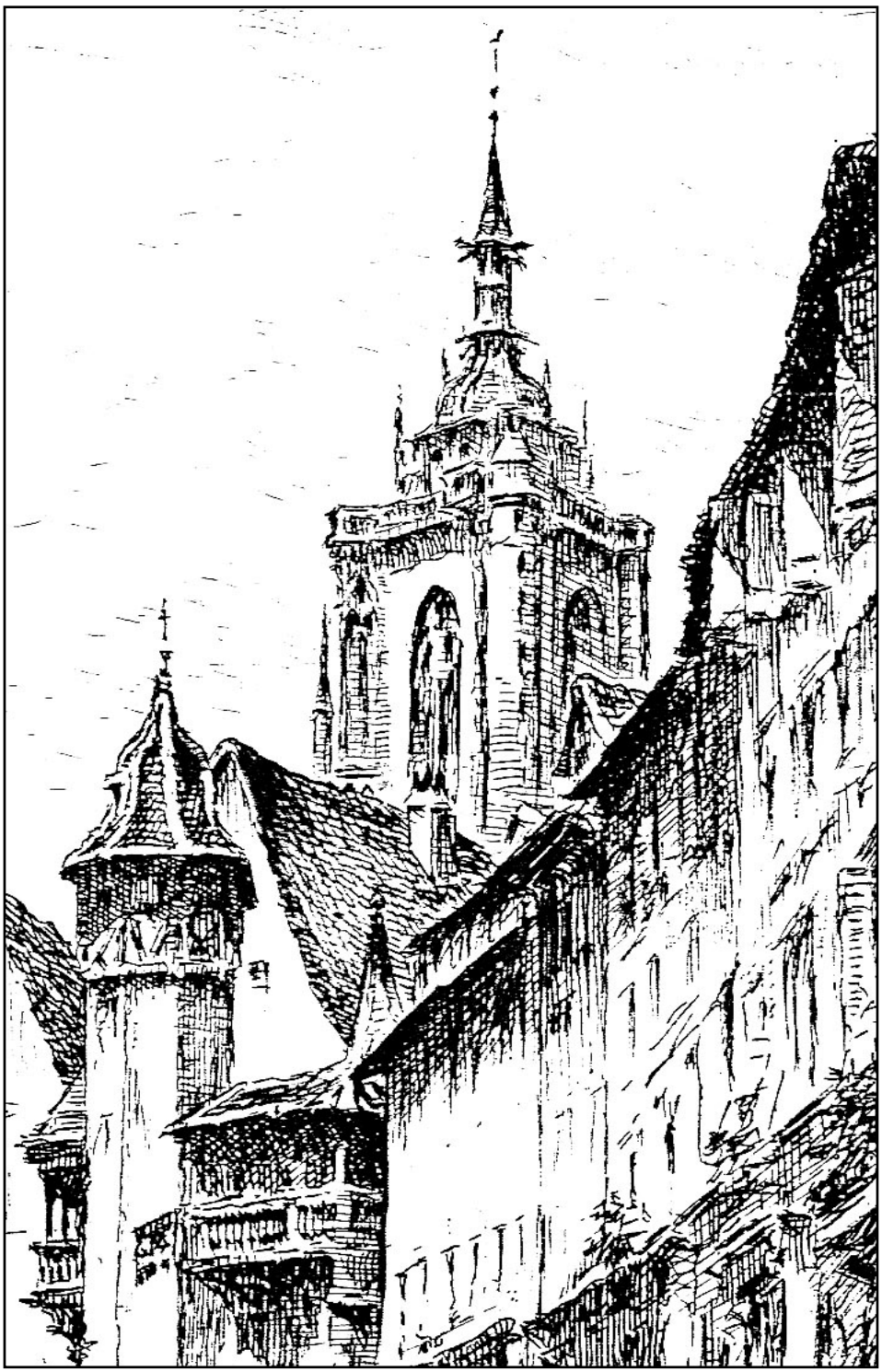

STENOGRAMME

36ème Séance

du

19 mars 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, mesdames et messieurs, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : M. Roland WAGNER donne pouvoir à Mme Corinne DOLLE et Mme Laurence DETTLOFF donne pouvoir à Mme JACQ.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. En pratique, il s'agit de la benjamine de la Municipalité. Elle est disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Dans la pratique également, nous retenons le Directeur Général des Services pour être son adjoint. D'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre le procès-verbal de la séance du 30 janvier dernier. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant de continuer l'ordre du jour, je souhaite venir à l'atrocité qui frappe notre pays en ce moment. Après ce que nous avons vécu la semaine dernière avec les meurtres sauvages à Toulouse et à Montauban, une nouvelle étape vient d'être franchie aujourd'hui avec autant de sauvagerie. Le nouveau meurtre commis à Toulouse contre des enfants est odieux. Des familles sont en deuil. La communauté juive est frappée une nouvelle fois et la France aussi est en deuil. Selon moi, cette sauvagerie se doit d'être condamnée et, au nom du Conseil Municipal, je tiens à exprimer notre incompréhension et notre soutien. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes de la semaine dernière et aux familles des victimes d'aujourd'hui. Nous tenons également à leur apporter tout notre soutien. Notre pays se doit d'être ferme et sans concession devant de tels actes. Il y va de notre liberté et des valeurs républicaines de la France. En mémoire de toutes les victimes et comme soutien aux familles, je vous demande de bien vouloir respecter un instant de silence.

(Toute l'assemblée se lève pour marquer une minute de silence).

Merci pour eux.

Vous avez eu communication des décisions et arrêtés pris par délégation de l'assemblée et également un compte rendu des marchés conclus.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire. Je vous remercie de me donner la parole au sujet du compte rendu, point n° 3 de l'ordre du jour, dans lequel vous nous faites part que « par décision du 23 janvier 2012, la défense des intérêts de la Ville a été confiée au service juridique dans le cadre d'un recours en annulation contre le refus d'abrogation ou de modification de l'arrêté municipal n° 471-2009 portant réglementation du colportage et de la distribution d'imprimés ou de tracts ». M. le Maire, vous avez pris un nouvel arrêté permanent n° 747-2012 pour réglementer le colportage et la distribution d'imprimés sur la voie publique. Peut-être est-ce motivé par le recours que nous venons de citer. Nous sommes, comme vous, attachés à respecter le bon ordre et la tranquillité des piétons et des automobilistes,

mais nous sommes étonnés que vous preniez un arrêté en pleine période de campagne électorale, quand il convient à tous les partis d'aller à la rencontre des citoyens pour leur présenter leur programme – pour les partis qui en ont un –, arrêté qui est sans base légale. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, l'exercice de la profession de colporteur ou de distributeur d'écrits sur la voie publique n'est plus soumis à déclaration préalable, tandis que l'exercice occasionnel en était déjà dispensé. Par ailleurs, votre arrêté considère à l'article 2 que les demandes d'autorisation doivent être adressées à la Ville au plus tard 10 jours avant. Ces dispositions nous semblent, je vous le répète, tout d'abord illégales et, ensuite, constitutives d'une atteinte à la liberté d'expression. Par conséquent, nous vous demandons solennellement le retrait de cet arrêté. Nous vous informons qu'à défaut nous pourrons former un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Strasbourg. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je voulais intervenir sur le point suivant à l'ordre du jour, à savoir les marchés.

M. le Maire MEYER : Dans ce cas, M. Daniel MEYER va d'abord répondre à Mme VALENTIN.

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, Mme VALENTIN, je pense que vous avez peut-être mal lu l'arrêté, car il s'agit du secteur sauvegardé. En effet, nous ne tenons pas à retrouver des tracts qui n'ont pas lieu d'être sur le domaine public dans ce secteur sauvegardé. En cela, nous répondons largement à une notion mise en avant par l'Architecte des Bâtiments de France**,** à savoir pas de distribution dans le secteur sauvegardé.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je suis d'accord pour que nous prenions des mesures de limitation dans le temps de la distribution dans le secteur sauvegardé, de tranquillité publique pour éviter d'être envahis par des documents, et pour ne pas gêner la circulation. En revanche, la demande d'autorisation préalable pour la distribution hors de ces zones est illégale et elle figure à l'article 2 de votre arrêté. En plus, cette demande devrait être faite, selon cet article, 10 jours avant. Cette partie est absolument infondée et illégale. Je vous demande de bien vouloir reprendre votre arrêté et de prendre les mesures nécessaires pour le mettre en conformité avec la loi de 2004. Merci.

M. l'Adj. D. MEYER : Mme VALENTIN, vous avez déjà distribué sur le marché Saint-Joseph et personne ne vous a rien dit en l'occurrence.

M. le Maire MEYER : L'arrêté ne sera pas retiré. Si vous le contestez, il faut ester en justice.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos du point n° 4 de l'ordre du jour relatif aux marchés conclus jusqu'au 1er janvier 2012, nous constatons que l'entreprise Boulangerie Bechler, dont nous avons ici un éminent

représentant, à savoir un adjoint au maire, a répondu. Ma question est d'ordre éthique et moral : est-il normal, souhaitable, bon pour la bonne clarté des affaires, qu'un adjoint puisse répondre à un appel d'offres venant de la mairie ? Je ne me positionne pas sur la qualité de l'appel d'offres et la façon dont il s'est déroulé ; je veux juste savoir s'il est normal qu'un adjoint au maire puisse répondre à un appel d'offres proposé par la mairie.

M. le Maire MEYER : Allez-y, Daniel.

M. l'Adj. D. MEYER : J'ai peut-être une partie de la réponse : ce n'est pas incompatible à partir du moment où l'adjoint n'est pas impliqué dans la commission d'appels d'offres et n'est pas non plus impliqué dans le secteur d'activité qui distribue les marchés publics. Nous avons d'ailleurs déjà interrogé les autorités préfectorales à ce sujet et il en résulte qu'il n'y a pas d'incompatibilité.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, cette question n'est pas nouvelle. Il s'agit des fameux kouglofs.

M. FELDMANN : Entre autres. Je vous rappelle juste…

M. le Maire MEYER : Laissez-moi terminer. La seule précaution à prendre est que l'élu concerné ne figure pas dans la commission d'appels d'offres. Cela a été scrupuleusement respecté.

M. l'Adj. D. MEYER : Nous avons posé la question à la Préfecture.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Oui, merci M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Juste pour prolonger la réponse par rapport à cette séance d'attribution, les collègues titulaires ayant siégé ce jour-là ont fait don de leur personne en quelque sorte. Je vais vous expliquer la façon dont cela s'est passé : toute la matinée, différents types de mets – vous parlez de gastronomie, M. FELDMANN – nous ont été présentés et il s'agissait, du début jusqu'à la fin et lot par lot, d'une procédure en aveugle ; nous ne savions pas ce que nous dégustions. C'est assez difficile de passer quatre heures à goûter des petits pains, du pain, des brioches, des sandwichs, des desserts, sans oublier l'alcool qui avait été programmé à l'heure de l'apéritif. Vous pouvez être tranquille sur la manière dont les choses se sont déroulées.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je rejoins totalement mon collègue. La seule chose qui m'étonne est que notre collègue M. FELDMANN, membre depuis plusieurs années, pose cette question pour la première fois s'agissant d'un adjoint, sachant pertinemment qu'il y a quelques chefs d'entreprise dans cette salle. Rien n'est plus logique qu'ils soumissionnent. Pourquoi cela devrait-il être interdit ? De plus, comme mon collègue vient de le préciser, il s'agit de dégustations à l'aveugle, sans compter qu'un membre de son groupe est présent à ces réunions. M. FELDMANN ferait mieux de demander à son collègue si cela est bien fait dans les règles de l'art.

M. le Maire MEYER : Bien. Suite à cela, j'ai quelques communications à vous faire. La première porte sur le label « Vignobles et découverte » qui vient d'être attribué pour une durée de 3 ans au territoire du Grand Pays de

Colmar pour sa destination Terres et vins au pays de Colmar. Huit offices de tourisme du territoire du Grand Pays qui regroupe 97 communes, dont 37 viticoles et 30 grands crus, se sont associés afin de proposer une sélection rigoureuse de 135 partenaires répondant aux conditions du cahier des charges. L'obtention de ce label ouvre de nouvelles perspectives de développement touristique dans ce domaine, l'œnotourisme, de plus en plus recherché par des touristes amateurs et curieux des vins d'Alsace. Je crois vous avoir fait distribuer une fiche sur cette question.

La deuxième communication porte sur une demande présentée par la Ville de Colmar pour la reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux lancés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ex-ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, écrit, dans son courrier adressé le 22 février 2012, le propos suivant : « J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet territorial de développement durable a été reconnu « Agenda 21 local France », au titre de la stratégie nationale de développement durable, et dans le cadre de la sixième session de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Cette reconnaissance, prononcée pour 3 ans, me permet de souligner la qualité du projet porté et animé par votre territoire, et de vous encourager à poursuivre votre démarche dans une dynamique d'amélioration continue. Cette décision résulte d'une double analyse de votre projet reposant sur une expertise au regard du cadre de référence national des Agendas 21 locaux, ainsi que sur l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et du préfet du Département. Votre projet a également fait l'objet d'une présentation devant le Comité National Agenda 21 réuni à cet effet le 15 décembre dernier. « Je tiens à saluer votre engagement » -c'est elle qui le dit- etc.

Une troisième communication porte sur une donation. Mme Lise BLOCH de Colmar, ancien membre du Comité de la Société Schongauer, a souhaité remettre un don à la Ville pour conservation à la bibliothèque municipale. Il s'agit d'un petit ouvrage manuscrit autographe rédigé par l'artiste peintre colmarien Victor HUEN. Ce dernier y a consigné de nombreuses notes personnelles concernant les œuvres qu'il a réalisées au cours des années 1910 à 1930. Recommandé par BARTHOLDI et élève de l'école des beaux-arts à Paris, Victor HUEN vécut et travailla à Colmar de 1900 à 1931. Il est particulièrement reconnu comme peintre et illustrateur de scènes militaires, notamment de la période napoléonienne. Dès à présent, nous exprimons nos plus vifs remerciements à Mme Lise BLOCH pour la remise à la Ville de ce manuscrit.

La dernière communication porte sur un arrêté préfectoral où, dans le cadre d'une inspection des installations classées en date du 24 novembre 2011, les services de l'Etat ont constaté que le nouvel exploitant de la Société Accessoires Pièces Auto Occasion n'avait pas réalisé un certain nombre de travaux de mise en conformité. C'est pourquoi, par arrêté préfectoral du 17 février 2012, sont désormais interdits à la fois le stockage, la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage sur le

site 10, rue des Gravières à Colmar. Je devais vous communiquer le contenu de cette décision.

Nous avons maintenant une pièce de choix avec le projet de budget primitif 2012.

5. Budget Primitif 2012.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil Municipal de l'adopter.

M. le Maire MEYER : A travers ce budget, nous n'allons pas seulement continuer ce que nous avons fait l'année dernière, mais nous allons sensiblement améliorer les performances. Ainsi, le budget principal sera de 173 millions d'euros alors qu'il était de 160 millions d'euros en 2011 et de 145 millions d'euros en 2010. Ce projet de budget est caractérisé par la pérennisation du financement des mesures en faveur du soutien au pouvoir d'achat des Colmariens à travers les engagements pris par l'équipe majoritaire et l'accélération de l'effort d'investissement. Je rappelle que cet effort d'investissement était de 32 millions d'euros en 2010, de 46 millions d'euros en 2011 et de 53 millions d'euros en 2012, soit un montant de 15 % supérieur à l'année 2011, mais également qu'il y a eu maintien des engagements comme je viens de le rappeler. Les dépenses d'investissement sont portées à 45,70 % ; ce pourcentage était de 43 % en 2011 et de 42 % en 2010. Les charges de fonctionnement se montent à 54,30 % du budget total ; ce pourcentage était de 57 % en 2011, 58 % en 2010 et 62 % en 2007. Je rappelle également notre engagement sur l'augmentation des taux fiscaux, à savoir pas d'augmentation au-delà du taux de l'inflation. L'augmentation que nous vous proposons est de 0,50 % alors que l'inflation de référence pour l'année N-1 était de 2,50 %. Il y a donc une marge avec ce taux inférieur de 2 points par rapport à l'inflation. Malgré une nouvelle année record en budget d'investissement, nous allons atteindre une dette nette par habitant qui sera égale à celle au 31 décembre 2011, soit un montant inférieur à 600 €. Je rappelle que l'encours de la dette par habitant en 1995 était de 950 € et que la moyenne nationale pour l'année 2010 était de 1 183 € pour les villes d'importance équivalente à la nôtre.

Je viens de rappeler les dépenses de fonctionnement : si nous devions faire la comparaison entre 2004 et 2012, ces dépenses sont en augmentation de 1 096 000 €, soit de 7,3 % au total, alors que l'inflation était de 16,37 %. J'ai volontairement pris 2004 afin de comparer ce qui est comparable. En effet, à cette époque, nous avions la constitution de la Communauté d'agglomération et les choses ont beaucoup changé entre la période qui précédait et les années qui suivaient 2004.

Pour terminer sur la section de fonctionnement, je dirais que les frais de la Ville de Colmar, toutes charges confondues, coûtent 1 051 € à l'habitant ; la moyenne nationale est de 1 203 € par habitant, soit une différence de 152 € à l'habitant, ce qui donne un montant total en fin d'année de plus de 10 millions d'euros d'économies.

Je reviens rapidement au budget d'investissement : le montant de ce budget représentait 38 % en 2007, 40 % en 2008, 43 % en 2009, 42 % en 2010, 43 % en 2011 et 45,70 % en 2012. A ce titre, l'inscription de 53 millions d'euros pour les travaux nouveaux représente naturellement une part importante que nous n'avons jamais égalée ou atteinte à la date de ce jour. Cependant, pour éviter tout dérapage pour les années à venir, la programmation respecte aussi l'équité entre les 3 paramètres de base que sont l'autofinancement, le partenariat avec nos collectivités partenaires et les emprunts. Concernant l'autofinancement, nous nous situons toujours entre 35 et 40 %, entre 30 et 35 % pour le partenariat extérieur et entre 25 et 35 % pour les emprunts. Le respect de cette articulation évite tout dérapage dans le futur.

Qu'allons-nous faire avec cette prévision de dépenses ? Les projets sont répertoriés dans votre rapport en pages 34, 35 et 36. J'ai déjà parlé de la dette avec les 950 € en 1995, les 553 € au 31 décembre 2011 et un montant prévisionnel de 580 € maximum au 31 décembre 2012. Je ne vais pas refaire la comparaison par rapport à la dette nationale, comme je ne vais pas vous faire non plus la comparaison par rapport à ce qu'elle fut à Colmar avec les 950 € de l'année 1995.

Je rassure également les uns et les autres sur la stabilité de nos frais financiers. Vous savez combien les emprunts toxiques ont de lourdes conséquences pour certaines collectivités territoriales : première précision, nous n'avons pas d'emprunts toxiques à Colmar et, deuxième précision, les deux tiers des emprunts reposent sur des taux fermes et un tiers sur des taux variables. Globalement, nous avons un taux moyen de 3,2 % tous emprunts confondus, alors que le taux moyen actuel dépasse légèrement les 4 %. Nous sommes donc vraiment en pole position concernant la gestion de nos crédits d'emprunts.

Le quatrième paramètre est la maîtrise de la fiscalité : vous vous rappelez que l'équipe majoritaire s'était engagée en 2002 pour ne pas augmenter les taux fiscaux au-delà de l'inflation. Depuis cette année 2002, l'augmentation de l'inflation représente un total de 20,8 % alors que nos taux n'ont augmenté que de 9,40 %, soit une différence de 11,4 points qui traduit encore une économie pour nos contribuables ; économie qui, entre 2006 et 2011, oscille dans la fourchette de 8,4 à 8,6 millions d'euros en raison de la modération de ces taux par rapport à la moyenne. Laisser un montant global de 8,5 millions d'euros dans la poche des Colmariens correspond à un accompagnement du pouvoir d'achat puisque ces moyens permettent aux Colmariens de faire d'autres dépenses. A cela, il faut également ajouter l'économie sur les redevances : par rapport aux taux moyens en matière d'assainissement. Les seuls Colmariens font encore une économie de quelque 3,4 millions d'euros. Si je devais additionner le tout,

nous arriverions à une économie annuelle de 12 millions d'euros tant en économie fiscale qu'en économie sur les deux redevances.

Avant de laisser la parole à notre adjoint de ressort, je voudrais dire en quoi le budget 2012 est différent de celui de 2011, lequel était déjà plutôt exceptionnel. Ce budget se constitue :

- d'une augmentation des dépenses d'équipement avec un montant de 53 millions d'euros, montant encore jamais atteint pour le budget de la Ville de Colmar ;
- des charges de fonctionnement stabilisées, voire légèrement diminuées si nous tenons compte de l'inflation ;
- d'une augmentation très modérée de la fiscalité avec 0,5 %. En note d'orientation budgétaire, j'avais prévu 1 % maximum, alors que l'inflation était de 2,5 %. Appréciez la différence ;
- d'une dette à l'habitant maintenue à un montant inférieur à 600 €. Finalement, pour ce qui est de la fiscalité, avec l'addition de l'économie sur les redevances, les Colmariens font une économie globale de quelque 12 millions d'euros.

Bien évidemment, nous maintenons aussi nos 53 engagements pris ; à la date d'aujourd'hui nous avons pu engager 30 600 actions personnalisées, 15 000 actions auprès d'associations et enfin 22 animations qui rassemblent chaque fois entre 20 et 80 personnes.

Je dois confirmer que le budget 2012 n'est pas seulement une répétition de ce que nous avons fait l'année dernière, mais constitue une nette amélioration dans les objectifs que nous avons à poursuivre. Je pense pouvoir dire – et je l'ai entendu la semaine dernière lorsque j'étais appelé à donner la recette colmarienne à Paris – combien nous sommes différents par rapport aux budgets de la plupart des collectivités territoriales françaises.

Sur ce, je laisse la parole à M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, nous allons vous proposer de visionner ensemble une série de graphiques et de tableaux de synthèse qui permettent de bien resituer les grandes masses de notre budget primitif et les évolutions induites par rapport aux exercices précédents.

M. l'Adj. JAEGY procède à présent à la présentation technique du budget à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, je vais commencer par une note positive puisque la page 38 du rapport présente cette fois de manière très claire – je pense que vous vous attendiez à cette remarque – les dépenses de la Ville en fonctionnement, en investissement et les deux sections cumulées, et classifiées très clairement par thématiques. Nous savons enfin précisément, avec cette présentation simple et synthétique, combien la Ville dépense en millions d'euros et en pourcentage pour les différentes rubriques telles l'éducation, la culture, etc. Je pense que ces graphiques gagneraient à être davantage valorisés dans le Point Colmarien,

dans la présentation ici, sur le site Internet ou auprès de la presse, car il est important que les Colmariens sachent de quelle façon nous dépensons leurs impôts. Cela dit, nous parlons beaucoup d'investissement chaque année avec les équipements, les grandes constructions ; nous savons que vous êtes un maire bâtisseur. Je le dis sans ironie, car il faut reconnaître que de nombreuses choses sont construites à Colmar et c'est plutôt positif.

M. le Maire MEYER : Qu'est-ce que ça cache, M. DENECHAUD ?

M. DENECHAUD : Il faut reconnaître les choses positives. Par contre, nous avons tout de même du mal à distinguer les grandes priorités dans le budget de fonctionnement. Nous parlons beaucoup de fiscalité, nous voyons les recettes, mais il y a beaucoup de gestion quotidienne, de frais de personnel récurrents – ce qui est logique – dans les dépenses. Néanmoins, dans ce budget de fonctionnement, nous pourrions également mettre davantage en valeur de grandes priorités et la manière dont nous allons toujours mieux employer les recettes pour effectuer des dépenses efficaces. Nous pourrions avoir un budget toujours plus exceptionnel non seulement dans les équipements et dans l'investissement, mais aussi dans la répartition des dépenses et notamment dans les dépenses de personnel pour faire vivre les équipements que vous construisez M. le Maire.

Ensuite, je trouve que nous parlons toujours beaucoup de fiscalité et que cela est un peu pris comme un objectif et non comme un moyen, alors que la fiscalité n'est qu'un moyen d'arriver à ses objectifs, à savoir rendre des services aux habitants. Je voudrais mettre le doigt sur une présentation qui ne me paraît pas transparente, celle qui consiste à dire que comme l'inflation est de 2,5 % et que l'augmentation des taux n'est que de 0,5 %, les Colmariens sont gagnants. C'est totalement faux, puisque les bases qui servent de référence au calcul des impôts sont réactualisées tous les ans en fonction de l'inflation. Certes, le résultat peut-être nul sur certaines années parce que nous nous sommes basés sur l'inflation de l'année précédente qui peut avoir été moins forte, mais, au final, comme l'assiette de la fiscalité des impôts est réévaluée et que nous appliquons, en plus, une augmentation des taux, les Colmariens ont environ 3 % d'impôts supplémentaires sur leur feuille d'imposition. Nous ne pouvons pas dire qu'avec une inflation de 2,5 % et une augmentation des taux de 0,5 %, les Colmariens sont gagnants ; il ne faut pas exagérer. Qu'il y ait une légère augmentation, ce n'est pas forcément un problème, mais il faut le dire, être transparents et expliquer aux Colmariens pourquoi nous augmentons légèrement la fiscalité. Ce serait tout à votre honneur d'expliquer et de reconnaître pourquoi nous le faisons.

D'autre part, j'ai entendu parler de notation, de la volonté de faire noter la Ville de Colmar ; pourquoi pas ? Toutefois, comme nous avons déjà de bons taux d'intérêt et que votre relative bonne gestion est déjà reconnue, il me paraît un peu superflu de dépenser 40 000 € pour faire reconnaître quelque chose de déjà reconnu par des agences dont la légitimité est, à mon sens, moins forte que celle de la Chambre Régionale des Comptes, laquelle vous a déjà fait des commentaires positifs. Je voulais donc juste signaler que cela me semblait superflu.

Sur le budget global, je ne cautionnerai pas la rénovation du gymnase de la Montagne Verte ; j'ai déjà expliqué qu'au lieu de mettre 6 millions d'euros dans un équipement qui sera certainement à rénover à moyen terme, voire à reconstruire presque complètement, nous aurions pu faire quelque chose de nouveau, de plus moderne et de plus multimodal. C'est un peu dommage et je ne cautionnerai pas cette opération.

Enfin, de manière générale, vous avez cette manie de toujours distribuer des subventions aux particuliers ; certes, cela fait plaisir, mais je préférerais que nous mettions plutôt le paquet sur les structures et le collectif. J'ai toujours ce même constat par rapport aux autres années. Pour cette raison, je m'abstiendrai. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Vous nous présentez un budget qui se situe au cœur de votre mandat ; ceci explique les évolutions qu'il subit par rapport aux années précédentes. Après avoir passé le début de votre mandat à trouver le financement de vos grands projets en matière de bâtiments culturels, ceux-ci entrent dans une phase de réalisation. Il est ainsi normal que l'investissement augmente cette année puisqu'il faudra payer les entreprises qui réalisent ces chantiers. Vous utilisez ces travaux pour placer le budget 2012 sous le signe de la culture et vous ne manquez pas de rappeler à vos visiteurs de marque, récemment encore le ministre de la Culture, combien la Ville investit dans ce domaine. Cependant, M. le Maire, si les bâtiments construits sont bien des outils pour favoriser la diffusion de la culture, cela ne suffit pas ; encore faut-il leur insuffler de la vie pour qu'ils ne restent pas que des coquilles vides. C'est un peu ce que disait M. Tristan DENECHAUD à l'instant. Nous avons inauguré récemment le nouveau Grillen : c'est un bel outil, plutôt bien rénové, à part quelques petits détails. Vous avez peut-être vu, comme moi, lors de l'inauguration que les toilettes tranchaient un petit peu avec le reste des bâtiments. Cette salle est intéressante et la plupart des acteurs de musique actuelle le reconnaissent. Néanmoins, il manque quelque chose. Quelles manifestations culturelles d'ampleur régionale s'y déroulent ? Ce lieu est-il associé à un festival ou un événement marquant de l'année dont nous attendons la venue ? Il y a peu d'événements culturels majeurs à Colmar, à part le Festival international, le premier d'entre eux, et celui de la Foire aux vins. Je reconnais la qualité de ces deux festivals. Toutefois, au Grillen, c'est beaucoup plus confidentiel. Il risque d'en aller de même au centre socioculturel ; sans moyens conséquents pour le faire vivre, il ne s'y passera sans doute pas grand-chose. Quand nous parlons d'événements culturels et populaires dans les quartiers ouest, tout le monde pense à la Caravane des quartiers. Cet événement s'est passé juste après votre arrivée à la mairie ; sans doute vouliez-vous fêter cela. Depuis, il s'est passé plusieurs choses très intéressantes, notamment avec la Comédie de l'est, mais pas de la même ampleur. Il manque toujours des moyens conséquents pour animer les différents quartiers ou les différents sites culturels des bâtiments que vous construisez. Pourtant, M. le Maire, ce sont les associations, les hommes et les femmes qui composent et font vivre ces outils. Sans eux, ces outils ne serviront à rien. Nous avons parfois le sentiment que vous

rechignez plus pour soutenir certains projets culturels que pour dépenser des millions dans du béton. Un autre de vos projets est le réaménagement du quartier de la Montagne Verte avec un silo à voitures supplémentaire. Après avoir rénové le parking de la Place de la cathédrale, il y aura celui de la Montagne Verte. En fin d'année, vous créerez des places supplémentaires dans ce silo, et ce n'est pas tout, car vous avez encore un autre projet, celui de transformer l'espace vert quartier Saint-Antoine en parking. Il me semblait que le diagnostic du PDU constatait qu'il y avait suffisamment de places, mais qu'il fallait mieux les organiser. Tous ces projets vont coûter plusieurs millions d'euros, bien plus que les aménagements pour les piétons et les cyclistes. Par ailleurs, si le projet ANRU se poursuit plus ou moins doucement selon les quartiers, il y a un chantier qui est en arrêt depuis plusieurs années, à savoir la poursuite de l'aménagement de l'Avenue de l'Europe. De tout cela, nous avons l'habitude.

La nouveauté cette année, car il faut bien un peu de surprises, c'est votre volonté de faire appel à une agence de notation. Quel est l'intérêt d'une telle démarche, M. le Maire ? Il me semblait que le budget de la Ville frôlait la perfection. D'ailleurs, année après année, vous épuisez le dictionnaire des synonymes pour qualifier d'excellents les budgets que vous nous soumettez. Vous nous disiez en fin d'année dernière, et vous l'avez répété tout à l'heure, que les taux d'intérêt moyens étaient de 3,2 % contre une moyenne sur les marchés de 4 %. Pensez-vous réellement les faire encore baisser avec une appréciation d'une agence de notation ? Peut-être avez-vous une autre motivation, plus personnelle, celle de flatter votre ego avec des résultats plutôt positifs, car, M. le Maire, je ne doute pas que la note que la Ville obtiendra sera positive. Néanmoins, qu'est-ce que cela veut dire ? Quel impact sur la vie des Colmariens ? Un budget, ce n'est pas qu'un équilibre entre les comptes ; si cela est nécessaire, ce n'est pas suffisant. L'agence de notation ne prendra pas cela en compte. La Ville a déjà été évaluée, cela a été rappelé, il n'y a pas si longtemps que cela par la Cour des comptes. Celle-ci a fait plusieurs remarques ; vous en avez tenu compte concernant le Musée du jouet et une délégation de service public, mais qu'en est-il des autres, notamment celles concernant le service informatique de la Ville ? Le budget, s'il n'est pas qu'un équilibre, organise la vie de la cité et reflète les choix qui sont faits pour adapter la ville aux enjeux actuels et futurs. Cela, M. le Maire, je ne le retrouve pas. Je ne vois pas de projets qui tiennent compte de ces enjeux que ce soit la paupérisation de la population, le réchauffement climatique, la hausse du coût de l'énergie ou les différentes pollutions. Ce n'est pas la remarque du ministère de l'Ecologie qui va reconnaître que le travail qui est fait dans l'Agenda 21 va être de qualité. Si vous voulez vraiment une évaluation de votre travail en matière d'écologie ou de développement durable, il ne faut pas demander au ministère, mais plutôt à une agence indépendante ou à une association comme France Nature Environnement ou Greenpeace de vous noter, puisque vous adorez être noté apparemment. Pour ces différentes raisons, M. le Maire, je ne vous surprendrai pas en ne votant pas votre proposition de budget.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Avant de tenir mes propos sur le budget et l'étude que j'en ai faite, j'aimerais beaucoup revoir le tableau 11 bis qui nous a été projeté, car ce n'est pas celui que nous avions et je n'ai pas tout compris.

M. le Maire MEYER : Il vous sera projeté mais continuez votre intervention.

Mme VALENTIN : Merci. J'ai tout d'abord une petite question concernant le budget en lui-même et l'ensemble des documents qui nous ont été remis : page 15 du rapport de présentation, vous parlez de l'érosion continue des concours financiers de l'Etat, ce qui ne surprend personne, mais aussi de l'érosion monétaire, + 4,23 % pour quelque 700 000 €. Pouvez-vous nous expliquer en quoi nous serions touchés par une érosion monétaire quand tous nos emprunts sont conclus en euros selon les éléments que vous nous avez remis par ailleurs ? Au même endroit, vous parlez de l'impact de l'inflation qui s'ajoute aux baisses constatées et qui, bien sûr, rend encore plus forte l'érosion de l'aide de l'Etat. Permettez-nous une suggestion : nous aimerions que vous preniez cette donnée en considération lorsque vous décidez des aides aux associations qui œuvrent au quotidien sur notre territoire. Nous vous suggérons ainsi de vous engager à une hausse annuelle de 2 % des dotations de fonctionnement des centres sociaux et centre socioculturel, des structures telles que la Maison des jeunes ou des haltes-garderies où la participation des familles, quant à elle, augmente de 3,85 %, ainsi que des principales associations Colmariennes et cela, grâce à des conventions de partenariat au moins jusqu'à la fin de votre mandat et idéalement jusqu'à 5 ans. Nous pensons en effet que les associations ont besoin d'un engagement solide et durable pour renforcer leurs actions de solidarité, de cohésion sociale. Ces conventions leur permettraient de conforter leurs actions dans tous les domaines.

Aujourd'hui, M. le Maire, malgré toute la satisfaction que vous ressentez chaque année à nous présenter votre budget, vous sollicitez des agences de notation pour obtenir votre double A. En effet, la Ville ne peut pas, par sa taille, prétendre au triple A. Je ne comprends pas, comme d'autres collègues, votre position. Je vais vous faire un peu de lecture : « C'était une erreur de faire une fixation nationale sur le maintien du triple A. Il ne fallait pas en faire en enjeu. Pour preuve, il y a de nombreuses collectivités territoriales qui ne courent pas après le triple A et qui peuvent étrenner pour la dette et la gestion publique, des résultats remarquables. Une autre preuve : le taux d'intérêt favorable facturé à la France la semaine passée avec le seul AA+ ». Fin de la citation qui émane de votre blog en date du 23 janvier. Vous venez de nous dire que nous sommes en pole position pour la gestion des emprunts ; alors, encore une fois, pourquoi dépenser 30 à 40 000 € pour une notation inutile ? Pourquoi légitimer ainsi les effets dévastateurs des agences de notation sur le bon fonctionnement de nos sociétés ? N'êtes-vous pas assez bon juge pour vous contenter de vos habituels autocongratulations sur un budget remarquable ? Avez-vous des doutes sur votre bonne gestion aujourd'hui ?

De notre côté, nous constatons que le budget présenté ce soir est à nouveau centré sur l'investissement ; c'est un budget « béton » en quelque sorte. Nous avons fait une remarque sur le partenariat à mener avec les

associations en vue de conforter la cohésion sociale et les actions de solidarité qui sont les parents pauvres de ce budget. Je vous donne lecture d'un autre extrait de la même lettre sur votre blog : « A présent, il est impératif de poursuivre les priorités et d'afficher des actions claires. Les actions impératives doivent porter sur la diminution de la dette, la réduction des dépenses publiques, le soutien des entreprises qui, pour grande partie, portent par leur activité le taux de croissance ». Fin de la citation. Nous sommes d'accord avec vous et d'autant plus étonnés par conséquent. Nous sommes étonnés de votre conception de la réduction de la dépense publique sur certains postes. Par exemple, par rapport à 2011, les rémunérations d'intermédiaires et les honoraires augmentent de 98 000 € soit + 32,57 % ; les dépenses de publicité, publications et relations publiques augmentent de 68 490 € soit + 9,37 % et les dépenses de déplacements, missions et réceptions augmentent de 14 695 € avec un + 6,81 %. En 2012, alors que les restrictions budgétaires s'appliquent dans tous les services, font souffrir les personnels et participent à la casse du service public pour les citoyens, comment pouvez-vous augmenter ces 3 postes ensemble de 181 275 €, soit + 14,53 % ? Bien sûr, il faut se montrer, se faire publier et se faire voir, mais tout de même, cela semble totalement disproportionné en temps de crise et contraire à la bonne gestion préconisée dans tous les autres domaines.

Nous sommes également non pas déçus, puisque nous connaissons vos priorités, mais obligés de constater le peu d'attention portée aux problématiques de l'emploi, notamment sur les quartiers ouest, ou encore à la stabilisation ou mieux, au développement du commerce Colmarien. A ce propos, nous ne connaissons toujours pas votre position sur le projet de Centre de marques à Sainte-Croix-en-Plaine, et nous aimerions que vous nous informiez de l'état d'avancement de ce projet. Concernant l'emploi, vous avez dit en début de mois que vous demanderiez réparation à la direction d'Eurofins si elle persistait à fermer l'antenne d'IPL à Colmar. Aujourd'hui, le licenciement des salariés est acté. Qu'avez-vous mis en œuvre pour récupérer les 110 000 € versés par la Ville ? Que comptez-vous faire pour que les salariés d'IPL soient indemnisés dans des conditions décentes ?

En conclusion, M. le Maire, chers collègues, nous avons un souci de protection de nos concitoyens vis-à-vis de la tourmente financière, un souci de cohésion sociale, de reconnaissance envers les associations. Nous avons une préoccupation constante vis-à-vis de l'emploi, de la santé, de la culture, tant de thèmes auxquels le budget présenté n'accorde pas, et de loin, la place qu'ils méritent. Nous ne voterons donc pas, je ne vous surprends pas, ce budget. Merci pour votre écoute.

Revenons au tableau 11 bis.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme VALENTIN : Permettez-moi, M. le Maire, de terminer et de poser ma question sur ce tableau.

M. le Maire MEYER : Vous l'aurez, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Il est affiché, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY répondra à la question.

Mme VALENTIN : Encore faudrait-il que je la pose !

M. l'Adj. JAEGY : Je vous en prie, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Nous avons une structure qui dit que les emprunts sont de 14 750 000 €, ce que nous avions ; que les subventions sont de 11 739 000 €, ce que nous avions ; que les ressources propres externes sont de 8 043 000 €, ce que nous avions. Par contre, le refinancement de la dette a disparu. Je ne comprends pas ce tableau, puisque nous avions « Autres : 25 579 000 € » alors que nous avons ici « Autres : 19 000 000 € ». Nous avons perdu 6 millions d'euros.

M. l'Adj. JAEGY : C'est tout à fait exact, Mme VALENTIN. Je l'ai d'ailleurs précisé dans ma présentation en rappelant la nuance entre le graphique qui vous avait été remis en Commission des finances et celui qui est venu s'adjoindre, car il est beaucoup plus clair et beaucoup plus pédagogique, à savoir le 11bis qui vous est projeté à l'écran. J'ai pris soin, dans ma présentation de préciser deux éléments de différence entre le 11 et le 11 bis : tout d'abord, nous avons souhaité neutraliser l'impact de la gestion active de la dette dans les écritures ; deuxièmement, nous avons également défalqué les écritures d'ordre. Cela fait, qu'en net, vous retrouvez bien un montant de 19 258 000 € s'agissant des autres ressources propres, ces 19 258 000 € étant principalement constitués de ce fameux excédent global de ressources décrit en introduction du rapport qui s'élève à 18 500 000 €. Cela vous paraît-il plus clair ?

Mme VALENTIN : Non, mais ce n'est pas grave. Cela n'enlève rien à tout ce que j'ai dit par ailleurs.

M. l'Adj. JAEGY : Entre le 11 et le 11 bis, nous avons défalqué des éléments qui, finalement, perturbent la bonne lecture de l'essentiel qui était de représenter la structure de financement de nos investissements. Pour ce faire, nous avons neutralisé les éléments liés à la gestion de la dette puisque vous retrouvez en dépenses et en recettes des écritures qui se neutralisent. De plus, nous avons tenu à neutraliser les opérations d'ordre. Vous aurez également remarqué que, contrairement aux années précédentes, nous nous sommes attachés à présenter l'ensemble des montants en opérations réelles dans le rapport afin de ne pas interférer et perturber la bonne lecture avec les opérations d'ordre.

Mme VALENTIN : Très bien. Merci.

M. l'Adj. JAEGY : Merci. Je suis ravi que vous ayez compris.

M. le Maire MEYER : Mme Corinne DOLLE.

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Votre budget se caractérise par un engagement de maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une stratégie de poursuite d'investissements assurant ainsi un dynamisme à la Ville. La maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis plusieurs années déjà à Colmar sera reconduite cette année, et ceci malgré l'inflation qui s'accélère. L'objectif, pour vous, étant de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement.

C'est une stratégie tout à fait respectable et nécessaire. Néanmoins, je m'interroge sur la capacité de réduire ces dépenses depuis quelques années déjà, et ce, malgré la hausse des coûts de l'énergie, des fournitures, des contrats d'assurance et de maintenance, conjugués à une diminution des dotations de l'Etat. Vos économies se concentrent essentiellement sur les dépenses de personnel qui ne cessent de diminuer chaque année. Je conçois qu'il convient de substituer à une gestion plutôt administrative une gestion des ressources humaines plus moderne et motivante pour les agents communaux. Cependant, celle-ci doit être menée avec intelligence et tact humain pour conduire à une meilleure organisation des services et générer des économies. Voilà au moins trois budgets que vous présentez une diminution sensible des charges de personnel en insistant sur la gestion plus rigoureuse des remplacements et sur une organisation plus fluide et une polyvalence des agents. A l'examen de votre budget, il ressort une diminution de plus de 500 000 € sur les rémunérations du personnel, mais une hausse de 30 000 € sur les allocations chômage. Chaque année, la Ville de Colmar voit ses postes statutaires baisser et ses contrats non renouvelés. Pourriez-vous, lors de la présentation de votre prochain compte administratif, présenter un tableau des effectifs sur plusieurs années en équivalent temps plein pour que nous puissions avoir une visibilité sur l'évolution des effectifs à la Ville de Colmar ? Pour nous, le personnel communal est une richesse de la commune et ses compétences sont nécessaires à la qualité de vie des Colmariens. Etes-vous certain de pouvoir garantir une offre et une qualité de votre service public communal et une proximité avec l'usager alors que les effectifs diminuent chaque année, ou alors les services communaux étaient-ils aussi mal organisés et gérés dans les années antérieures ?

Vous vous félicitez pour votre reconnaissance nationale en matière de finances locales. Conscient du contexte de crise qui touche durement les ménages, peut-être auriez-vous pu limiter les recettes de l'impôt à la revalorisation des bases avec le maintien du taux 2011.

Enfin, concernant les résultats anticipés 2011, vous soulignez la progression sensible attestant des bonnes conditions d'exécution de votre budget. Toutefois, cet écart si important met peut-être l'accent sur des prévisions surestimées qui, là encore, auraient pu éviter une hausse de la fiscalité. En maîtrisant les dépenses, vous dégagez, M. le Maire, une marge de manœuvre supplémentaire avec un autofinancement non négligeable. Vous êtes passé maître dans cet exercice et qualifiez vous-même votre budget 2012 d'excellence. Alors, pourquoi faire appel à une agence de notation pour valider votre gestion et courir après le double A ? Cette reconnaissance devra vous permettre d'anticiper les négociations dans l'hypothèse d'un recours à un emprunt obligataire. Or, M. le Maire, au vu des ratios d'endettement et des résultats affichés jusqu'ici par la Ville de Colmar, les banques ont toujours répondu favorablement aux demandes d'emprunt. Ne cherchez-vous pas, à travers ce double A, une reconnaissance personnelle pour un tarif de 30 à 40 000 € ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. En complément de l'intervention de Mme Corinne DOLLE, trois questions relatives à l'investissement : la première concerne également le gymnase de la Montagne Verte que vous avez décidé de restructurer. Nous l'avons vu, et le voyons actuellement, les deux salles de ce gymnase doivent être totalement désossées. Nous le redisons : à notre sens, il aurait été moins cher et plus judicieux de reconstruire, de faire du neuf et de prendre en compte une véritable vision globale d'aménagement de cette place et d'intégration de ce gymnase dans la place.

Deuxième observation : page 36, dans les investissements que vous prévoyez pour les prochaines années, il y a un investissement pour lequel vous vous étiez engagé à plusieurs reprises en public, notamment lors de la dernière campagne des élections municipales, à savoir l'extension du Museum d'Histoire naturelle. D'après la page 36, il n'est toujours pas prévu d'études quant à ce projet. Pouvez-vous nous dire si quelque chose se pointe à l'horizon ou non ?

Troisième question : nous avons entendu parler de votre projet de transformer le square Saint-Antoine en parking. Certes, il y a un souci de stationnement dans ce quartier, mais de là à supprimer le square de la Rue de la Solidarité, cela nous pose vraiment question. En tout cas, cela va à l'encontre de votre politique de développement durable que vous souhaitez développer. De plus, le square de la Rue de la Solidarité qui est encore peu valorisé par la Ville aujourd'hui, est en tout cas pris d'assaut dès le printemps par tous les enfants du quartier qui s'y retrouvent pour jouer, car ils n'ont pas forcément ailleurs où aller.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Première réflexion à propos de la fiscalité : je voudrais insister sur ce qui a été dit. Vous essayez de faire croire à la population colmarienne que les impôts ont augmenté de 0,5 %, ce que la presse a repris sans aucun esprit critique — ce qui m'étonne d'ailleurs, mais nous ne sommes pas là vous faire le débat de la presse. Vous-même, dans votre présentation et la diapositive présentée, à savoir la diapositive n° 3, vous nous indiquez que les impôts et taxes ont augmenté de 4,20 % cette année. Ce n'est pas moi qui le dis, mais vous. Ensuite, vous nous expliquez que cette augmentation peut s'expliquer en partie par l'augmentation de l'importance et du poids de l'entreprise Liebherr, puis vous corrigez ce chiffre en disant que si nous tenons compte de Liebherr, les impôts à Colmar augmentent de 2,87 %. Ce n'est pas moi qui le dis, mais vous. Par conséquent, j'aimerais que vous puissiez nous dire aujourd'hui, de façon claire, quelle est l'augmentation des impôts locaux à Colmar et que vous arrêtiez de nous mettre des chiffons devant les yeux en faisant croire qu'effectivement la fiscalité augmente très peu à Colmar.

Deuxième remarque : je fais référence à la page de la présentation du budget où un certain nombre de ratios nous sont présentés. Pour le ratio n° 1 « Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population », c'est-à-dire le service rendu à la population par la Ville de Colmar, nous voyons que la Ville de Colmar dépense 1 069 € par habitant alors que les

villes équivalentes dépensent 1 240 €. C'est donc vous-même qui dites que pour des villes équivalentes, vous dépensez moins en termes de services rendus à la population. C'est bien là que se pose le problème puisqu'un budget primitif est en quelque sorte une politique d'action de la Ville. Intentionnellement, vous limitez les services rendus à la population de façon à dégager des excédents de fonctionnement qui sont d'ailleurs absolument incroyables cette année – 18 millions d'euros. Cet excédent de fonctionnement va servir à l'investissement et à une espèce de présentation de la Ville de Colmar forte de ses investissements en tout genre. Je voudrais dire et redire que le service que vous rendez à la population de Colmar est en retrait par rapport aux villes de même taille ; ce n'est pas moi qui le dis, mais vous dans vos rapports.

Je voudrais maintenant aller dans les détails et attaquer la page n° 12 : nous allons prendre, chapitre par chapitre, les sections de fonctionnement. Si nous prenons le chapitre « Fournitures d'entretien et de petits équipements », nous voyons que, de façon globale, ces fournitures diminuent de 8 %. *A* priori, nous avons décidé de moins bien entretenir la mairie. Par contre, juste au-dessus, le chapitre « Alimentation » passe de 162 000 € à 186 000 €, ce qui fait + 15 %. Je ne sais pas quelle est la personne qui un appétit ayant augmenté de + 15 %, mais toujours est-il que cette dépense augmente très fortement.

Je voudrais revenir sur une remarque qui a été faite tout à l'heure, car je pense que nous avons besoin de précision concernant les « Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires », page 13, où, effectivement, les honoraires augmentent de 213 % et les frais d'actes et de contentieux de 64 %. Je pense normal et souhaitable que vous puissiez nous donner des explications parfaitement claires. Si je descends un tout petit peu, nous avons les « Frais de publication » : en 2011, le budget primitif faisait un total de 729 870 € et aujourd'hui, il fait 799 360 €, c'est-à-dire une augmentation de 9,5 %. Juste en dessous, une ligne, certes modeste, nécessite également une explication : il s'agit de la ligne 6241 qui passe de 6 620 € à 48 000 €, soit une augmentation de 730 %. Etonnant. La ligne 6257 « Frais de réception » passe de 113 000 € à 120 000 €, c'est-à-dire + 5,8 %.

Page 14 maintenant, quelque chose me scandalise personnellement : il s'agit du poste 64168 « Emploi et insertion ». En 2010, nous avions prévu 131 980 € pour ce poste ; en 2011, la moitié, c'est-à-dire 51 000 € et, en 2012, 0 €. Autrement dit, pour les dépenses d'insertion des personnes en situation difficile, c'est-à-dire essentiellement les jeunes, vous avez décidé de façon vulgaire – et je le dis ainsi – de vous asseoir dessus ; cela ne vous intéresse pas. En deux ans, vous êtes passé d'un budget prévisionnel de 131 000 € à 0 €. Etonnant. Même chose pour les apprentis : en 2010, 152 000 € étaient budgétisés ; en 2011, 127 000 € et, cette année, 100 000 €, c'est-à-dire – 22 % d'une année sur l'autre. Où est le souci que vous avez de la population ? Je me pose des questions.

Page 15, si nous regardons le problème de la dette, il n'est pas aussi anodin que vous voulez nous le faire croire puisque les intérêts réglés à échéance étaient de 1 713 000 € l'année dernière et 1 850 000 € cette année ; cela grimpe. Je voudrais aussi m'étonner au chapitre 67441

« Budget annexe, régie dotée en seul autofinancement », où nous passons de 247 000 € à 278 000 €, soit + 12,5 %.

Si nous regardons le budget que vous nous présentez par fonction, et plus particulièrement la fonction 5 « Interventions sociales », le budget que vous prévoyez pour la personne handicapée passe de 39 000 € à 50 000 €, c'est-à-dire une augmentation de 28 % : je me demande pourquoi. Le budget « Enfance et adolescence » baisse de 1 % et celui pour les personnes en difficulté de 12 %. Apparemment, les personnes en difficulté à Colmar n'intéressent pas franchement la mairie. Les dépenses pour les crèches baissent de 2 % ; nous avons déjà dit que la participation des familles allait augmenter de 3,85 %. De plus, il y a une dépense qui m'a beaucoup étonné, celle de l'Office de Tourisme qui baisse de 10 %, alors que Colmar est une ville touristique par excellence. Il m'aurait paru normal de soutenir les efforts de l'Office de Tourisme ; là aussi, j'attends des explications. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voudrais vous dire ce soir que je me reconnais dans ce budget qui maîtrise notamment le fonctionnement. Je me permets même une petite digression en pleine campagne électorale, car je pense que c'est effectivement vers ce genre de modèle que l'Etat et nos collectivités vont devoir être gérés à l'avenir, c'est-à-dire avec zéro augmentation en matière de fonctionnement. C'est le seul moyen pour que la dette de notre pays soit maîtrisée. J'ai été attentive à ce que vous avez dit, notamment concernant le personnel. Ayant, comme adjointe, un service avec beaucoup de personnel, à savoir la petite enfance et les écoles, j'ai été particulièrement attentive à ce que cette maîtrise des frais de fonctionnement et de personnel ne se fasse pas au détriment de la qualité et de la sécurité des enfants dont la Ville a la charge. Je peux vous garantir aujourd'hui que grâce à un personnel de qualité et particulièrement bien formé, notamment dans la petite enfance, nous avons dans les services que nous assumons en régie, tout à fait les normes obligatoires qu'il faut, et les enfants sont bien encadrés, que ce soit à la petite enfance ou à la cantine. Au niveau des écoles, vous savez que nous avons toujours la même règle de 2 ATSEM pour 3 classes ; cela n'a pas changé et n'est, en tout cas, pas allé en diminuant. Cela me paraissait important de le préciser.

Concernant le budget d'investissement, de 53 millions d'euros cette année, je pense que vous êtes tous conscients que la plupart des collectivités font des coupes franches dans leur budget ou sont obligées d'étaler leurs investissements sur plusieurs années ; ce n'est pas le cas à Colmar. Je pense que nous avons de la chance, car c'est aussi un des moyens de relancer l'économie locale en investissant autant, en donnant du travail aux entreprises et en permettant à celles qui répondront aux appels d'offres de se développer.

Par ailleurs, nous avons eu dernièrement une commission sur l'accessibilité à Colmar pour les personnes handicapées, et, même si ce n'est pas à moi de l'annoncer, je suis particulièrement satisfaite que dans le programme d'investissement qui sera fait pour l'accessibilité, un budget soit

dégagé pour le faire. Ainsi, nous n'aurons pas à prendre dans les investissements qui sont faits dans les écoles, et nous pourrons, avec une volonté forte de faire des choses dans les écoles, réaliser ces investissements sans que cela se fasse au détriment de ce que nous faisons tous les jours dans les écoles.

Cela pour vous dire que je voterai sans hésiter ce budget. Effectivement, dans la période actuelle où nous parlons beaucoup de budget d'investissement, de dette, je pense pouvoir dire que ce budget est un modèle pour arriver à faire face, autant que nous pouvons en tant que collectivité, à la crise actuelle.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. CHELKOVA.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire. Chers collègues, une brève intervention pour répondre notamment à M. HILBERT. Il est vrai que le budget fonctionnement-investissement global pour la culture à Colmar est de 22,5 %. Dans un budget idéal, je serais ravie que cela soit 50 %, mais je pense que c'est utopique. Plus sérieusement, je voudrais apporter quelques précisions par rapport au Grillen. Il s'agit d'une structure municipale que la Ville a voulu transformer. Cette extension, dois-je le rappeler, a été assez spectaculaire, puisque nous avons maintenant une deuxième salle et des studios de répétition. Il faut rappeler que ce sont des dizaines d'associations qui animent le Grillen et qu'il y a eu des centaines de concerts. De l'avis général, qui est aussi celui du conseiller aux musiques actuelles du ministère de la Culture, c'est un outil assez performant, un des meilleurs dans le Haut-Rhin et en Alsace, avec le Noumatrouff. De plus, le fait qu'il y ait entre 12 000 et 14 000 spectateurs par an, malgré la jauge très modeste, est une reconnaissance de l'excellence de cet outil. Avec les deux salles, les studios de répétition et l'équipement professionnel, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait une augmentation de l'offre. Je puis vous rassurer, M. HILBERT, nous sommes très attentifs au fait que le Grillen propose différentes musiques et anime vraiment le quartier. Comme vous le savez, la Ville de Colmar s'occupe des animations gratuites du off autour du Festival et nous proposons, pour la première fois en 2012, un concert de musique classique au Grillen.

Je voudrais également ajouter un petit mot concernant l'animation des quartiers : lorsque nous parlons de la lutte contre l'exclusion culturelle, c'est une très noble cause, mais, hélas, si c'est très facile à dire, c'est beaucoup plus difficile à faire. Vous avez parlé d'animations de quartier, des efforts de la Comédie de l'Est que la Ville soutient très fortement, de leur travail dans les différents quartiers. Je vous rappelle que la salle de spectacle du futur Centre Europe est justement une action forte pour que la culture aille dans les quartiers. Je voudrais également rappeler ici, car cela me paraît important, l'investissement d'une structure culturelle municipale dans les quartiers qu'est le Conservatoire à rayonnement départemental, lequel anime notamment les classes à horaires aménagés de théâtre dans les quartiers au Collège Molière. C'est une des rares filières théâtre qui existe en France ; il y en a 2, une à Colmar et l'autre à Avignon. Depuis que ces classes à horaires aménagés existent, les résultats au Collège Molière, c'est-à-dire dans les quartiers dits sensibles, sont absolument spectaculaires.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Très brièvement, je voudrais rappeler à ceux qui disent que nous faisons du béton et pas du tout de solidarité, que le dernier paragraphe de la page 39 du rapport – cela devrait être mis en gros caractères – précise que toutes les activités en direction des habitants représentent, si nous les globalisons, le budget le plus important avec plus de 32 millions d'euros. Il ne s'agit pas seulement de bâtiments, mais également de fonctionnement, d'investissement, de mise à disposition de salles de spectacle, de salles de sport – le sport étant aussi une activité sociale par excellence, notamment à Colmar avec toutes les associations qui œuvrent dans le social en faisant faire du sport dans les quartiers. Je trouve facile de pinailler dans les détails en disant que nous ne faisons pas de solidarité et qu'il n'y a pas d'action sociale. Je trouve dommage que le rapport ne mette pas plus en valeur cette catégorisation par secteur et que nous ne mettions pas plus en avant toutes les actions qui sont effectivement menées en direction des habitants de Colmar.

Je reviens très brièvement sur l'Agenda 21 qui a été labellisé par le ministère de l'Environnement. C'est tant mieux pour Colmar, car nous avons assez œuvré depuis 5 ans maintenant pour que cet Agenda, tellement décrié par certains opposants, soit enfin validé et que nos actions, que nous continuons à mener avec une deuxième phase depuis 2011, soient effectivement reconnues et labellisées. C'est un plus pour toute l'équipe qui travaille dans ce domaine. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Chaque année, je me demande ce que notre opposition va nous sortir au budget primitif, mais je vois qu'elle n'est pas tout à fait au courant de la façon dont fonctionne le système de notation. Avant tout, je tiens tout de même à dire ma fierté d'appartenir à un Conseil Municipal qui va dépenser 30 ou 40 000 € pour une notation. Savez-vous que les entreprises, les sociétés commerciales ou les SEM ont la Banque de France et que, chaque année, nous attendons cette notation ? Pour la Banque de France, la notation double A signifie « risque faible ». Croyez-vous qu'en tant que chef d'entreprise, je n'attends pas cette page ? Je l'attends plutôt avec impatience, puisqu'en fonction de la note que je reçois chaque année, je peux vous assurer que lorsque je vais voir mes banquiers, le taux, les tractations et la crédibilité ne sont pas du tout les mêmes. Tout le monde ici se demande pourquoi M. le Maire veut dépenser 40 000 € pour cela. Ce n'est pas vrai, car c'est tout le Conseil Municipal, et moi, membre de ce Conseil Municipal, qui apprécie énormément d'être jugé à ma juste valeur.

Je ne vais pas répliquer aux propos de M. FELDMANN, car avec ses suspicions permanentes, cela ne m'intéresse même pas ; de toute façon, ce n'est pas à moi de lui répondre, mais à mes collègues qui le feront mieux que moi. Lorsqu'on ne sait même pas que la CAC s'occupe de l'Office de Tourisme, il est facile de semer le doute en annonçant tel ou tel taux et de telles suspicions. Je dis bien, et je me répète, je suis très fier, ainsi que mes collègues, d'avoir une notation payante.

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre à Mme KLINKERT. Vous n'êtes pas sans savoir que nous rencontrons les Colmariens dans des réunions de quartier. Lors de la dernière réunion au quartier Saint-Antoine, les Colmariens ont demandé à ce que nous fassions une étude pour voir dans quelle mesure nous pourrions réorganiser les parkings dans ce quartier. Bien sûr, les services se sont penchés sur le sujet et ont proposé, entre autres, que le square de la Solidarité se transforme en parking ; ce qui n'est pas une idée idiote. Une fois le plan établi, nous avons demandé aux riverains de venir entériner cette décision et la majeure partie s'est opposée à ce que nous changions quoi que ce soit à ce square. Je vous rassure, ce n'est pas parce que vous êtes intervenue ce soir que l'idée est abandonnée, car nous l'avons abandonné depuis quelque temps déjà. Il n'est pas question de changer le square de la Solidarité qui restera en l'état.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je suis très sensible à certaines remarques fallacieuses qui ont été faites et qui tendraient à faire croire que la maîtrise du budget de la Ville de Colmar se fait au détriment du service rendu à la population. Par nature, une mairie est au service de la population et nous ne dérogeons pas à cette règle. Par contre, vouloir faire croire que, systématiquement, la politique menée en matière budgétaire viserait à faire des économies sur le dos du service rendu est complètement faux et tendancieux, en plus d'être fallacieux. Tous les engagements pris par l'équipe majoritaire ont pu être financés dans le cadre de cette mesure budgétaire : qu'est-ce d'autre que des services rendus à la population ? Je ne répondrai pas dans le détail, car ce serait trop long, mais un certain nombre de choses illustrent très bien que le service rendu à la population est maintenu, malgré certaines coupes budgétaires faites par d'autres. Je ne prendrai qu'un seul exemple, à savoir les crédits du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – le collègue M. BAUMULLER interviendra tout à l'heure sur ce sujet – qui représentent 255 000 € pour la Ville et sont maintenus à cette hauteur alors que les crédits d'Etat, lesquels financent aussi le CUCS, sont passés de 220 000 € à 190 000 € en l'espace de deux ans. Nous maintenons l'effort financier pour financer des actions au service de la population. Dire que nous baissons les crédits mis à disposition pour le centre socioculturel, c'est oublier que, grâce au travail qui a été fait et entrepris par la municipalité, nous avons retrouvé le label « centre socioculturel » et avons retrouvé des financements de la CAF que nous n'avions plus depuis un certain temps. Nous pourrions multiplier le nombre d'exemples qui montrent que ce budget est construit dans le cadre d'une maîtrise budgétaire et, comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue, Mme UHLRICH-MALLET, nous n'avons pas d'autre choix que de le faire à notre époque. Cela étant, il n'est vraiment pas fait sur le dos du service rendu à la population, au contraire. S'il fallait voir une orientation à ce budget et un sens à notre action, c'est bel et bien la recherche du meilleur service rendu à la population.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je reprends la parole très brièvement. Si je prends le budget primitif 2011, page 4 « Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population », vous affichez 1 085 € ; cette année, vous affichez 1 064 €. C'est vous qui dites, pas moi, que les dépenses par habitant diminuent à Colmar. Par conséquent, le service rendu aux Colmariens diminue et c'est ainsi que vous dégagez des excédents – vous n'arrêtez pas de nous le dire. De notre côté, nous devons dire à la population qu'à force de dégager des excédents, le service que vous leur rendez risque de baisser et que cela risque de poser des problèmes. C'est écrit dans vos rapports, et les chiffres que je donne sont les vôtres ; ce ne sont pas les miens.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Juste deux mots pour répondre aux interventions concernant la salle de sport de la Montagne Verte puisqu'à chaque réunion nous en parlons. Nous avons vraiment l'impression qu'il s'agit d'un furoncle qui se trouve en centre-ville et qui gêne visiblement tout le monde. Je suis là pour le percer, car je ne comprends pas que l'on puisse attaquer systématiquement cette salle de sport dans laquelle la Ville va investir près de 6 700 000 € pour une salle qui sera vraiment remarquable et exceptionnelle. La Ville le fait à la demande des usagers et de l'Education nationale, laquelle est vraiment satisfaite d'avoir une salle de sport à une centaine de mètres de son établissement. Il en est de même en ce qui concerne les associations sportives qui l'occupent à 100 % et qui étaient partisanes et partenaires lors de la discussion sur les plans de cette future salle de sport. Je ne vois pas pourquoi vous voulez systématiquement la raser, la jeter et la déporter vers les extérieurs de Colmar. Nous avons la chance exceptionnelle d'avoir une magnifique salle de sport qui va s'intégrer dans le cadre global de la Montagne Verte ; alors, de grâce, gardons-la, tout d'abord pour les sportifs et les spectateurs qui, je le sais, viendront nombreux dans cette nouvelle salle qui sera exceptionnelle. De plus, nous sommes déjà en train de travailler et d'étudier la prochaine salle qui sera construite au Grillenbreit ; une étude de près de 50 000 € a été mise en avant pour faire, là également, une salle de haut niveau.

M. le Maire MEYER : Mme Delphine MANN.

Mme l'Adj. MANN : Oui, M. le Maire. Concernant le tourisme, je reprendrai très rapidement les propos de mon collègue M. René FRIEH sur une présentation fallacieuse ; d'une part, parce que la subvention à l'Office de Tourisme passe désormais par la Communauté d'agglomération de Colmar ; d'autre part, comment pouvez-vous dire que la Ville de Colmar néglige le tourisme alors qu'elle investit des millions dans le Musée Unterlinden et qu'elle a investi dans la Halle aux vins du Parc Expo pour développer le tourisme d'affaires ? Il s'agit vraiment d'une présentation très facile et très fallacieuse du sujet. Il n'y a pas de baisse de subvention à l'Office de Tourisme et elle augmente même très légèrement chaque année. S'il y a eu une baisse, c'est très certainement parce que nous avions eu une subvention à titre exceptionnel ; il me semble que c'était pour la Fête d'automne.

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : J'aimerais simplement donner deux chiffres, s'agissant de la subvention versée au CCAS par la Ville de Colmar : elle s'élevait à 2 041 500 € en 2011 et à 2 126 325 € en 2012, soit une différence de 84 825 €. Ne venez pas me dire que l'aide sociale a diminué, puisque les subventions que nous accordons aux associations sociales ont augmenté cette année au même rythme que l'an dernier. Je n'aimerais pas que l'on me dise que l'action sociale a diminué entre 2011 et 2012.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, vous me permettrez d'abord un propos général assez rapide, mais qui est tout de même important à mon sens. Nous parlons souvent de Colmar en disant que la ville bénéficie d'un microclimat ; là, nous parlons de météo et il est vrai qu'il s'agit de l'une des villes de France où il pleut le moins. Je crois qu'en matière budgétaire, et nous le voyons bien ce soir, Colmar bénéficie aussi d'un microclimat. Ce n'est pas simplement en matière de météo, mais également en matière budgétaire. Nous le voyons bien, car là où de nombreuses communes françaises freinent, ont du mal à boucler leur budget, ponctionnent le contribuable pour, in extremis dans certains cas, réussir à boucler le budget, Colmar accélère pour le bien-être de la population, pour l'intérêt général des Colmariennes et des Colmariens. Il me semble que nous avons tout lieu, et c'est d'ailleurs parfaitement remarqué à l'extérieur, d'en être fiers ; pour nous qui prenons les décisions, mais surtout, et d'abord, pour les Colmariennes et les Colmariens dont nous avons la charge. Je pense que les Colmariennes et les Colmariens peuvent être fiers de la gestion menée, de la politique d'investissement et de l'amélioration de leur situation au quotidien.

Après cette notion de microclimat, je voudrais entrer plus dans les détails : j'ai beaucoup entendu parler de cohésion sociale par certains collègues. J'aimerais d'abord dire que la meilleure des politiques sociales est celle qui permet de créer des emplois, car la plus grave des inégalités est le chômage. Evidemment, le contexte n'est pas facile, des difficultés existent et il ne s'agit pas de les nier, car ce ne serait pas honnête. Néanmoins, ce n'est pas l'agence de notation qui le dit ni l'autocongratulation des uns et des autres, une étude faite par la Banque de France dit clairement que Colmar bénéficie, là encore, d'un microclimat et d'une situation, en l'occurrence, enviée et enviable. En effet, nos fondamentaux sont bons, et nous avons réussi à trouver un compromis – l'étude que j'ai sous les yeux le dit – et un bon équilibre entre commerces, viticulture, tourisme et industrie. C'est très important, car ce sont les emplois de nos concitoyens qui sont en jeu par les investissements, lesquels, contrairement à ce que vous essayez de nous faire croire, ne sont pas simplement des chiffres. En effet, derrière ces chiffres, il y a des entreprises qui ont des marchés, qui ont besoin de main d'œuvre pour accomplir ces marchés ; c'est important, car nos entreprises, nos artisans ont du travail grâce à ces investissements. Ce n'est donc pas seulement une question de chiffres et faire croire cela est faux. Je pourrais d'ailleurs multiplier les exemples, mais un est particulièrement parlant, à savoir les investissements extrêmement bien menés dans le cadre de l'ANRU qui améliorent la situation de vie de milliers de Colmariens. Le logement, et

j'en reparlerai, est très important également. De plus, une clause sociale oblige les entreprises – et nous sommes allés au-delà de cette obligation légale, puisque nous l'avons doublée – à embaucher des personnes des quartiers pour leur donner un emploi. C'est un point extrêmement important dont nous pouvons être fiers.

Concernant la cohésion sociale, quels sont les plus gros problèmes des personnes aujourd'hui dans leur vie quotidienne ? Il s'agit du logement. Nous avons mené un certain nombre d'opérations pour permettre aux personnes d'améliorer les performances énergétiques de leur logement. Là encore, ce ne sont pas simplement de grandes phrases mises dans un Agenda 21, mais du concret puisque cela doit permettre de baisser les charges et le coût de l'énergie, laquelle représente aujourd'hui une dépense parfois incompressible pour les ménages et une dépense qui augmente. Aider les personnes à faire des économies d'énergie est bon pour la planète et également pour leur pouvoir d'achat. C'est la même chose pour les déplacements, deuxième grosse dépense qui augmente. Nous voyons bien l'augmentation considérable du prix du pétrole, laquelle n'est, malheureusement, pas terminée. Nous avons aidé les Colmariennes et les Colmariens à acheter des vélos et c'est ainsi que plus de 14 000 vélos ont été achetés ces dernières années grâce aux mesures mises en place. Cela permet à des Colmariennes et des Colmariens de se rendre sur leur lieu de travail à vélo ; c'est toujours bon pour la planète et également pour leur pouvoir d'achat. Je pourrais ainsi multiplier les exemples. Il y a aussi le soutien aux associations sociales, culturelles, sportives, etc. Chers collègues, il faut être présent dans ces associations au moment des assemblées générales, car c'est là que nous voyons le travail considérable auquel il faut rendre hommage d'ailleurs fait par toutes ces associations qui permettent de créer du lien social et aux uns et aux autres de se retrouver, d'être occupés, d'apporter quelque chose à la population. Ce travail est non seulement fait grâce aux associations, mais également grâce au soutien que nous apportons. Les associations colmariennes savent qu'elles ont de la chance d'être à Colmar, puisque, là encore, si nous dépassons un petit peu les frontières colmariennes, nous voyons que la plupart des autres communes de France ont réduit les subventions données aux associations, faute de moyens. Certaines collectivités, en Alsace aussi, ont réduit ces subventions, car elles n'en ont plus les moyens. A Colmar, non seulement nous n'avons pas réduit, mais nous continuons à soutenir ces associations. Cela participe de cette cohésion sociale et de ce lien social fondamental. Je pourrais multiplier les exemples avec le micro crédit ou d'autres dispositifs, mais je voulais juste répondre à cela.

Concernant la Montagne Verte, et M. BRUGGER a un petit peu répondu à Mme KLINKERT et M. DENECHAUD, il ne s'agit pas simplement de dire, comme vous le dites, qu'il fallait le faire ailleurs. Tout d'abord, où ? De plus, il y a une autre notion, et je partage cette discussion avec M. DENECHAUD, à savoir le fait d'économiser le foncier : était-ce une bonne idée de supprimer le gymnase de là où il est, avec tous les inconvénients que cela représente pour les collégiens de Victor Hugo, pour les personnes qui sont en centre-ville et qui fréquentent cet établissement, pour le mettre

ailleurs ? Est-ce une bonne idée de neutraliser des espaces qui pourraient être mis à disposition des entreprises ou des particuliers, en créant des parkings supplémentaires alors qu'il existe des parkings dans le secteur, que cet emplacement existe et qu'il faut l'embellir ? C'est ce qu'a dit tout à l'heure M· BRUGGER.

Enfin, pour terminer, une petite inexactitude Mme KLINKERT, puisqu'une une vaste consultation a été faite : elle s'appelait la COLOSS. M. DENECHAUD était le seul à s'abstenir pour les raisons qu'il a exprimées, mais sinon, cela a été voté à l'unanimité, y compris par le représentant de votre groupe. Par conséquent, lorsque vous dites que vous y étiez opposés, vous ne l'étiez pas au moment où les choses se sont décidées, ce n'est pas tout à fait vrai.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci. Je voudrais revenir sur un point qui a été abordé de façon lancinante, voire provocatrice dans certains cas, par certains membres de l'opposition. Ces éléments portaient sur les agences de notation. Mes chers collègues, vos remarques étaient dénuées de tout fondement et je dirais même, totalement déconnectées du contexte global que nous vivons actuellement en termes de financement des collectivités locales. Pourquoi, et c'était indiqué dans la presse, M. le Maire a-t-il entrepris cette démarche auprès des agences de notation, démarche que nous ne pouvons que saluer ? Ce n'est pas seulement pour faire valoir la qualité de notre gestion…

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de honte à cela.

M. l'Adj. JAEGY : Déjà, mais aussi, et surtout pour anticiper des difficultés d'obtention des crédits qui ne toucheront pas forcément la Ville de Colmar, en tout cas pas de si tôt. En effet, nous sommes dans un contexte global de raréfaction du crédit, de réduction des enveloppes de financement que les banques et les établissements de crédit sont en capacité aujourd'hui de mettre à la disposition des collectivités. Il s'agit d'un élément d'information que vous avez totalement occulté dans votre présentation, alors qu'il est essentiel et la base même de la démarche. Ce n'est pas juste pour obtenir une bonne note ; les chiffres, contrairement à vos présentations, sont là pour le démontrer par eux-mêmes, et pas seulement depuis 1 an, mais 5, 10, 15 ans, car c'est un travail de longue haleine. En effet, c'est vraiment pour anticiper ce problème que rencontreront, à terme, c'est une évidence, les collectivités dans le financement de leurs investissements. Je vais illustrer mon propos par un chiffre dont vous auriez pu vous inspirer. Malheureusement, et c'est dommage, nous avons eu affaire à des choses fallacieuses et des syllogismes dans votre raisonnement. Vous auriez d'ailleurs pu citer ce chiffre, M. FELDMANN, car il est important et les ordres de grandeur sont sans rapport avec ce que vous avez mentionné ou cité sur telle ou telle ligne. Si vous prenez le montant de remboursement du capital de la dette prévu pour 2012, vous verrez que ce montant est de l'ordre de 7 millions d'euros. M. le Maire a pris le soin tout à l'heure de rappeler le taux moyen de notre dette, à savoir 3,20 % aujourd'hui, contre des conditions de marché qui sont actuellement entre 4 et 4,50 % ; arrondissons

à 4,20 %, c'est-à-dire une différence d'un point. Calculez cette différence de 1 % entre le taux dont nous bénéficions et le taux moyen et les conditions d'accès au marché : 1 % représente 70 000 €. Je cite ce chiffre, car vous avez pris beaucoup de peine à rappeler les 30 000 € ou 40 000 €, chiffres parus dans la presse. Avec cette économie de 1 % qui semble totalement anodine, alors que c'est le cœur du problème et de la réflexion de fond, nous réalisons 70 000 € d'économie par an, contre une dépense, une seule fois, de l'ordre de 20 000 à 40 000 €. C'est important, car ce sont des données factuelles qui supportent la comparaison avec toutes celles que vous vous êtes évertué à citer.

Par ailleurs, j'ai entendu dans la bouche de certains collègues qu'ils s'abstiendraient ou voteraient contre ce budget. C'est vraiment dommage, car beaucoup de nos collègues ont pris le temps et la peine de rappeler les bons fondements de ce budget, et toutes les raisons que nous avions de nous réjouir, d'être enthousiastes à l'idée de voter les crédits pour 2012. Vous ne pouvez pas à la fois vous contenter de constater l'évolution du chômage, la baisse de tel ou tel crédit, et, en même temps, vous abstenir de voter tous crédits. Nous avons fait le choix de maîtriser le fonctionnement pour libérer un maximum de capacités d'autofinancement et, par là même, libérer l'investissement dans notre collectivité, l'amplifier davantage. M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure, ces investissements préparent l'avenir de notre Ville, de nos enfants en termes d'équipements culturels, économiques et sportifs. En vous abstenant, vous renoncez à tous ces éléments-là. Je pose la question : avez-vous pris la mesure de votre responsabilité ce soir, bien que vous soyez en minorité, de votre acte ? Le fait de ne pas voter un budget qui mobilise sans précédent l'investissement ? Il y a un effort significatif sur l'investissement comme jamais et sur des sujets aussi variés que la culture, l'économie, le sport, le social. Mes collègues adjoints de ressort se sont suivis pour vous rappeler cela. C'est vraiment dommage de s'abstenir ou de voter contre un tel budget. Je n'ai pas d'autres observations, dans la mesure où les données objectives de fond ont déjà été indiquées tout à l'heure. Nous avons atteint le summum avec M. FELDMANN qui citait ici ou là des montants qui n'ont aucun impact significatif sur l'équilibre général de notre budget.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je suis persuadé que M. l'Adjoint aux Finances fera un formidable opposant et votera le budget d'une majorité autre que la sienne. Je suis impatient de voir cela. Concernant la notation, vous vous contredisez puisque vous dites que nous avons déjà des taux très intéressants par rapport aux taux du marché : qu'apportera de plus cette notation ? C'est déjà la question que j'ai posée et qui n'a pas été répondue. Vous parlez du futur, mais j'ai entendu M RENIS dire que les entreprises attendaient tous les ans une notation : est-ce que cette notation sera renouvelée et demandée tous les ans ? Ensuite, si nous votons contre le budget – et cela a été expliqué par chacun d'entre nous – c'est bien parce qu'il y a beaucoup d'investissement dans du bâtiment, que le fonctionnement n'est pas à la hauteur de ce que nous attendons et que l'investissement même n'est pas non plus forcément à la hauteur. Quand j'entends M. le 1er Adjoint dire que

les vélos sont une réponse à la hausse du pétrole, encore faut-il que les personnes qui achètent ces vélos puissent les utiliser correctement et soient encouragées à le faire, ce qui n'est pas tout à fait le cas ; il y a encore de la marge et nous pouvons encore encourager les personnes à le faire. Il ne suffit pas d'acheter des vélos, car il est possible d'en acheter d'occasion, pas trop chers, dans des bourses aux vélos que vous soutenez, dans des associations, etc. De plus, cette notion du futur et des contraintes auxquelles nous serons confrontés doit être prise en compte. Un exemple tout bête, le chauffage dans les bâtiments : la Cour des comptes disait d'ailleurs que les augmentations de loyer étaient trop importantes par rapport à l'économie des charges, non pas par rapport aux chantiers ANRU qui viennent de se terminer, mais par rapport aux chantiers précédents. Je prends encore un autre exemple avec un bâtiment construit récemment : vous nous expliquez que la salle d'escrime est la plus belle salle d'escrime d'Europe, si mes souvenirs sont bons, alors qu'il me semble qu'il y a des problèmes de chauffage. Cela a-t-il été correctement conçu ? Les économies d'énergie et la consommation énergétique de ces bâtiments ont-elles été correctement appréhendées ? Il ne me semble pas puisqu'il y a des problèmes de consommation.

M. l'Adjoint, nous participons aussi aux assemblées générales et écoutons les associations ; peut-être ne nous disent-elles pas la même chose qu'à vous, car elles ont peur du retour de bâton. Effectivement, nous ne pouvons pas faire pression sur ces associations lorsqu'elles nous disent quelque chose, alors que, de temps en temps, dans la presse, certaines choses filtrent de votre côté. Nous sommes sur le terrain, nous allons rencontrer les personnes, nous discutons avec les associations, et après l'analyse de ce qu'elles nous disent, nous ne voterons pas ce budget, M. l'Adjoint. Cela dit, j'attends que vous soyez dans l'opposition et je serais curieux de voir si vous voterez les budgets de l'autre majorité.

M. l'Adj. JAEGY : Ce n'est pas acquis.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je souhaite juste apporter une brève réponse à différentes remarques. Cela a été dit et je le dis depuis des années également, le niveau de service est plus bas à Colmar. Nous pouvons l'assumer, mais il faut le reconnaître. Il faut aussi reconnaître qu'en face nous avons une fiscalité qui est très basse. Toutefois, lorsque vous parlez d'économies pour les ménages colmariens, vous parlez d'économies de 10 à 20 € pour les ménages modestes et de plusieurs centaines d'euros pour les ménages les plus aisés. Il faut le dire clairement. C'est un choix politique qui correspond certainement à vos convictions et à celles d'une bonne partie de votre équipe, mais il faut le reconnaître et le dire sans s'en cacher aux Colmariens.

Sur la notation, je voulais remercier M. RENIS d'apporte de l'eau à notre moulin, puisqu'il parle de la Banque de France. Effectivement, la Banque de France, comme la Chambre régionale des comptes, sont des institutions incontestables, publiques, légitimes et cela n'a rien à voir avec des agences privées de notation qui viennent noter des entreprises. Le cas

s'est déjà produit où des agences de notation ont très bien noté des entreprises très connues qui ont fait faillite ensuite. Nous avons à faire avec des structures qui n'ont rien à voir avec des structures légitimes comme la Banque de France ou la Chambre Régionale des Comptes qui, je le rappelle, examine déjà notre budget, notre fonctionnement financier et le fait très bien à mon avis, même si, comme je l'avais dit, c'est du financier et pas forcément du qualitatif. En tout cas, elle remplit très bien cette fonction. M. l'Adjoint a rappelé les économies que nous ferions grâce à une notation, mais nous faisons déjà ces économies et cela a été rappelé par mon voisin. Quel intérêt nouveau ? Nous avons la Chambre Régionale des Comptes, différentes institutions qui reconnaissent la bonne ou la moins bonne gestion ; nous n'avons pas besoin d'agences privées, lesquelles ont pour principale fonction d'évaluer notamment un risque de faillite. Nous sommes une collectivité, une administration publique, nous ne sommes pas du tout dans le même cadre.

Pourquoi ne pas voter ce budget ? Nous l'avons dit : le grand projet qui bloque est le gymnase. Il ne s'agit pas de l'expulser je ne sais où en dehors de la ville, mais simplement de le reconstruire sur de nouvelles bases et de manière beaucoup plus polyvalente. Personne n'a dit qu'il fallait le mettre en dehors de la ville ; il faut arrêter de caricaturer à chaque fois notre propos. Pour le parking, nous ne parlons pas de mettre un nouveau parking ou de supprimer le parking, car nous pouvons garder exactement la même capacité en refondant justement un peu tout le secteur. De plus, il y a cette politique de subventions aux particuliers plutôt qu'au collectif, ces dépenses qui me paraissent excessives sur les frais de recours. Si nous revenons sur certains éléments, je suis tout à fait prêt à voter ce budget, et je le dis tous les ans. Rien ne vous empêche également, comme cela se fait dans certaines collectivités, de le faire voter par fonction idéalement ou au moins, par chapitre, ce qui nous permettra de nous déterminer au cas par cas, par fonction ou par chapitre. Merci.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Mes collègues ont déjà repris et c'était une réponse à faire à une « vieille lune » lancée à l'opposition, à savoir le problème du budget. Non seulement vous venez nous dire aujourd'hui que nous devons l'accepter, car il est très bon, voire excellent, alors que l'on nous a déjà dit ici, dans cette salle, que si nous ne votions pas le budget, nous n'avions plus le droit à la parole pendant l'année. Je pense qu'il faut redevenir un peu sérieux et redire ce qu'est un budget : ce ne sont pas des décisions, même si elles peuvent l'être, car elles sont reprises, la plupart du temps, dans des votes sur les dépenses ou les engagements que nous prenons. En réalité, il s'agit globalement de la politique qu'entend suivre la majorité par rapport aux grands axes des efforts qui peuvent être faits dans une collectivité. Bien entendu, ne pas voter le budget ne veut pas dire que nous sommes contre toutes les dépenses qui sont faites. Je m'empresse de dire que dans le panel de ce que vous proposez, il y a des choses extrêmement intéressantes. Même si je l'avais préparé, je ne parlerai pas du problème de cette agence puisque nous avons dit tout ce que nous avions à dire à ce sujet ; j'aurais dit à peu près la

même chose et j'aurais également fait part de mon étonnement, étonnement redoublé par rapport à tout ce que nous avons entendu de la part de M. le 1er Adjoint, de M. FRIEH, de Me BRUGGER, de Mme CHARLUTEAU et de Mme MANN quant à l'excellence de ce qui se trouve dans ce budget et dans les comptes. Nous le savons, depuis 1995, les budgets sont excellents, les comptes aussi, sauf pour l'année 2005 où il y a eu un bug ; j'espère que votre agence de notation n'ira pas voir l'année 2005, car nous n'aurons peut-être pas le AA+, seulement le AA-. Soyons donc très prudents. Concernant l'intérêt, nous n'avons qu'à voir l'expérience mondiale : Lehman Brothers avait la note maximale quelques mois avant la faillite qui a entraîné la plus grosse catastrophe financière mondiale. Je n'ai pas regardé ce qu'avait la Grèce il y a encore 2 ou 3 ans. Pour la France, on nous a dit que c'était une catastrophe de ne pas avoir le triple A, puis on nous a dit ensuite que c'était une bonne chose d'avoir le double A, d'autant que cela n'a rien changé sur le plan bancaire. Je crois qu'il ne faut pas exagérer, car, à l'heure actuelle, les banques ont leurs critères d'engagement. Nous savons très bien ce qu'elles font vis-à-vis des collectivités, à savoir ne plus prendre les risques seules. Elles veulent des partages de risque et ne veulent plus financer seules une collectivité ; c'est leur technique. Vous savez, le classement des banques est fait : BAL 1, BAL 2, BAL 3, tout ceci à inciter les collectivités à classer les individus dans des catégories bien déterminées, ce qui permet aux banques de placer. Peut-être effectivement que 40 000 € n'est rien par rapport aux 70 000 € d'intérêts de moins escomptés ; sauf que personne ne peut s'avancer, car si les taux remontent, double A ou pas, cela ne changera rien. Il me semble surtout que ce recours aux agences a étonné tout le monde. M. l'Adjoint aux Finances nous ayant dit qu'il ne s'agissait pas simplement d'une opération de communication destinée à votre personne, M. le Maire, et à votre municipalité, j'abonderai dans ce sens, car je crois en ce qu'il dit. Je prends acte qu'il s'agit de quelque chose d'utile et non, comme d'aucuns avaient pu le croire à un moment donné, d'une opération de communication quelque peu coûteuse pour l'intérêt qu'il y avait à espérer.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Je voulais mettre un petit bémol au sujet des agences de notation et de la notation. Il y a actuellement une démarche qui se fait dans beaucoup de domaines pour ne plus faire appel à la notation, mais faire appel à un niveau de compétences. Un grand nombre d'experts mettent justement en doute cette démarche de notation, car, en continuant ainsi, tous les commerces, industries se mettent sous la tutelle des banquiers et des finances. Je conçois que dans l'actuelle situation et vu la demande des banquiers, il est peut-être souhaitable de procéder à cette démarche. Néanmoins, je pense qu'il faudrait que nous défendions un niveau de compétences, d'engagement, plutôt que de nous plier à ce que j'appelle une mode.

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO.

M. BARDOTTO : Oui, M. le Maire, chers collègues, je voulais juste relever, pour M. FELDMANN qui n'a pas l'air de bien connaître Colmar, que l'insertion a été reprise en main par la CAC. Quand il dit que l'insertion est égale à zéro à Colmar, ce n'est pas vrai. Je prends l'exemple de la Mission

locale, laquelle a demandé 183 000 € et a obtenu 183 000 €. En plus, la Ville de Colmar, pour Face à Deux et Everest, a encore une fois versé 22 000 € de subvention. Je tenais à le signaler à M. FELDMANN.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Dans ces discussions, je me sens un peu absent. Alors, permettez-moi, en deux minutes, de rappeler que la Ville de Colmar soutient aussi les jeunes et les apprentis, ce que certaines personnes ont voulu dénigrer. Pour preuve, nous avions ce dimanche une journée portes ouvertes au CFA Marcel Rudloff, le plus grand CFA avec 1 250 apprentis, et aussi le CFA qui forme dans le plus de métiers. Je pense qu'il fallait le dire. Colmar, ce n'est certainement pas le Bon Dieu qui l'a fait, mais M. le Maire qui y est pour quelque chose. Colmar, c'est 1 000 entreprises artisanales, 6 700 salariés – soit 10 % de la population, M. le Maire. Un autre chiffre à rappeler est le solde des entreprises ; nous disons toujours que les entreprises vont mal et ferment, mais il faut savoir que Colmar est la seule grande ville d'Alsace où le solde est positif. Cela signifie qu'il y a plus d'entreprises qui se créent et ouvrent que d'entreprises qui ferment.

Enfin, un dernier chiffre : me sentant toujours un peu frustré de tout ce que j'entends, nous avons pris, avec M. le 1er Adjoint, une décision importante à Colmar, à savoir redynamiser le commerce et voir comment nous pouvons accompagner des commerçants pour recréer des ouvertures. En effet, je vous signale que ce n'est pas une bonne image d'avoir des commerces fermés. Ce n'est certainement pas la faute de la Ville, mais si personne ne fait rien, ces commerces resteront fermés. Nous avons donc la volonté d'ouvrir, de recréer et de remettre des personnes en place dans ces commerces, sachant que cela ne se fera pas tout seul. La critique est facile et nous nous battons pour essayer de faire. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Juste pour conclure sur cette question des agences de notation, encore une fois. J'ai rappelé tout à l'heure le contexte dans lequel notre démarche s'inscrivait, à savoir un contexte global de raréfaction des crédits, en particulier en ce moment, de réduction des enveloppes de financement que les établissements habituellement prêteurs – les banques, les établissements de crédit – sont en capacité de mettre à la disposition des collectivités. Ce n'est pas abstrait, mais très concret. Lisez la presse économique. Non seulement il s'agit d'obtenir de meilleures conditions, de rééquilibrer le jeu de la négociation lorsqu'il s'agit d'emprunter, mais également de pouvoir accéder à de futures modalités de financement. Aujourd'hui, nous avons principalement recours à l'emprunt, mais nous ne savons pas comment les collectivités se financeront demain – c'est-à-dire dans 5 ou 10 ans : continueront-elles à recourir à ce mode de financement classique avec un emprunt indivis, un établissement prêteur avec un emprunteur clairement identifié qui est la collectivité, ou y aura-t-il un champ plus ouvert, notamment aux questions d'emprunts obligataires ou de recours aux marchés de façon très sécurisée bien sûr ? Je pense important que nous soyons en situation d'anticipation sur ces questions-là.

Encore une fois, M. le Maire le rappelait tout à l'heure et les collègues le savent pertinemment, nous n'en avons pas besoin dans l'immédiat puisque nous ne rencontrons pas, contrairement à d'autres collectivités, de problèmes de financement. Il s'agit néanmoins d'être dans l'anticipation. M. DENECHAUD, je citais tout à l'heure à titre d'exemple l'économie annuelle que nous pouvons réaliser sur nos remboursements d'annuités de l'ordre de 70 000 € sur nos encours existants, mais je rappelle que cette année nous avons inscrit 14 730 000 € d'emprunts, comme indiqué page 31 du rapport. S'agissant d'un recours à de nouveaux emprunts, il nous faudra être en capacité, comme nous l'avons fait par le passé, de nous donner les meilleures conditions possibles de négociation vis-à-vis des prêteurs.

Enfin, et je conclurai mon propos là-dessus, M. le Maire, nous assumons ce choix de maîtriser le fonctionnement sous votre conduite depuis de nombreuses années, parce qu'aujourd'hui nous ne faisons que récolter les fruits d'une gestion rigoureuse qui remonte à 3, 5 ou 10 ans. Nous oublions de le rappeler, et je regrette le manque d'honnêteté intellectuelle de la part des membres de l'opposition. La maîtrise du fonctionnement permet de libérer un maximum de capacité d'investir ; c'est important, puisque c'est là que nous construisons l'avenir de nos enfants. C'est par l'investissement que nous créons un véritable levier de croissance, donc d'emplois. C'est par l'investissement que nous entretenons et améliorons l'attractivité d'une ville, par l'amélioration de ses équipements, de ses aménagements. C'est par l'investissement que nous faisons parler de Colmar. A mon sens, il s'agit du principal levier pour tirer la croissance économique. Une fois ces conditions réunies, nous pourrons davantage parler de social, car sans économie, il ne peut y avoir de social.

M. le Maire MEYER : Bien. Deux heures de tour de table, avec des questions posées et des réponses données en partie. Vous savez aussi que le budget est un peu mon plat préféré. Je vous demande de souffrir encore un peu ; l'occasion ne se présente pas souvent. Je me suis beaucoup enrichi des questions et je me suis souvent posé la question de savoir si nous avons réellement travaillé le projet de budget tel qu'il vous est présenté, puisque certains propos tenus sont à l'opposé de ce que nous vous proposons.

Je commence avec M. DENECHAUD qui avait plusieurs observations. Il nous a tout d'abord remerciés pour la page 38 ; vous voyez que nous faisons toujours mieux et que nous essayons de tenir compte des questions posées afin de répondre aux observations de l'année précédente. C'est ce que nous avons essayé de faire en travaillant un peu les documents soumis l'année dernière, car les mêmes indications étaient déjà apparentes. Nous avons juste essayé de les visualiser à travers quelques fromages et quelques courbes. Vous parliez également des investissements et de maire-bâtisseur : merci, j'en prends acte. Il ne s'agit pas d'une mauvaise référence puisqu'une ville se construit pierre après pierre, avec les moyens que se donne le Conseil Municipal. Vous dites également « mieux répartir » : oui, mais pour quoi faire ? Mieux répartir pour investir davantage, je signe des deux mains ; mieux répartir pour mieux cibler le coût de fonctionnement et être plus efficace, je signe encore. Comme vous ne me donnez pas l'impression d'aller dans cette direction, d'entrée, je tiens à faire cette différence. Vous parliez

ensuite de l'inflation par rapport à l'augmentation des taux et, selon la proposition qui est faite, de ce que représente la fiscalité par rapport à l'augmentation physique des bases et à l'évolution législative. Nous en parlerons tout à l'heure. Par contre, je suis tout de même surpris que, d'une façon générale, on critique la notation demandée, car je suis à l'opposé de votre raisonnement. Je n'ai pas honte d'une bonne note : serait-ce votre cas ? Je me pose des questions. Pourquoi êtes-vous unanimes à critiquer cette demande de notation ? Etes-vous jaloux ? Soyez plutôt fiers, car si la Ville de Colmar devait être dotée d'une bonne note, vous pourriez dire que vous étiez au Conseil Municipal et que vous avez aidé, à l'exception près que le budget n'a jamais été voté – ce n'est pas grave et je ferme la parenthèse. Toutefois, je suis tout de même surpris que vous soyez vent debout contre cette demande.

M. FELDMANN, vous avez parlé tranquillement, sans être interrompu ; je vous demande la même politesse et la même correction. Cela étant dit, je n'ai pas honte d'une bonne note. Etant donné que jusqu'à ce jour, vous me disiez toujours que M. l'Adjoint, les élus de l'équipe majoritaire et le maire proposent toujours des budgets d'excellence, craignez-vous que l'agence de notation dise la même chose ? Au moins, nous aurions un commentaire venant d'ailleurs. De plus, si j'ai demandé cette notation, c'est parce que dans les deux dernières réunions de quartier, et c'est la réponse réelle, je fus interrogé personnellement sur la situation financière et fiscale de la Ville de Colmar, sur l'état de la dette et sur les emprunts toxiques. Naturellement, je réponds, mais ce n'est que moi qui réponds. Par contre, si une agence de notation officielle pouvait dire la même chose, au moins, les Colmariens seraient rassurés. C'est la principale raison de cette demande de notation de la Ville de Colmar. Si, par hasard, vous deviez être gênés par une bonne note, assumez votre gêne. Pour ma part, je ne le serai pas. Au contraire, je pourrai dire à mes colistiers que nous avons bien travaillé ensemble.

Je continue dans le sens des réflexions de M. DENECHAUD.

Merci pour le sourire, M. le Bâtonnier, c'est très gentil d'observer à voix haute.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, nous voulons la vérité, c'est tout.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Nous avons dû organiser une consultation et, en fonction du cahier des charges, nous sommes tombés sur une agence de notation.

Prenons le tableau n° 3 qui est très significatif et parce que la question n'a jamais été posée : vous avez la comparaison entre l'évolution des dépenses et l'évolution des recettes, cette dernière évolution n'étant pas seulement fonction de la fiscalité. En effet, l'évolution des recettes s'inspire d'autres paramètres que vous trouvez résumés sur cette évolution, le rouge étant les recettes et le vert, les dépenses. J'ai fait le total de 2007 à 2012, soit 6 années : le total des recettes est de 491 millions d'euros et le total des dépenses de 439 millions d'euros. La différence est de 52 millions d'euros.

Mes chers collègues, si nous pouvons proposer aujourd'hui un budget avec 53 millions d'euros d'investissement, nous le devons à ce travail, cette différence sur 6 ans, puisque le différentiel est exactement de 53 millions d'euros. Voilà en guise de première réponse par rapport aux commentaires de M. DENECHAUD. Il ne s'agit pas seulement de prévoir ; encore faut-il voir ce que représente cette section d'investissement sur une plus longue période. Je prends le tableau n° 8 qui donne cette différence : je constate que depuis 1997, nous avons pour l'année 2012 le montant d'équipement le plus élevé. Quand je dis le plus élevé, je retranche ce que nous avons dû faire pour le compte de tiers, c'est-à-dire la Région, et pour arriver à un montant de 46 587 000 €, c'est-à-dire le montant le plus élevé sur cette période. Malgré les difficultés qui sont celles de toutes les collectivités territoriales, vous voyez que nous sommes arrivés à maintenir avec force les efforts d'investissement. Vous savez fort bien qu'une Ville ne vit pas sur son fonctionnement, mais sur son investissement, dans la mesure où nous devons faire la différence par rapport aux autres collectivités territoriales. Pourquoi dis-je le plus fort ? En effet, deux montants sont très élevés, celui de 2000 et celui de 2012. En 2000, nous étions à 46 656 000 € ; si je retranche les 5 millions d'euros de travaux que nous avons réalisés pour la Région, il reste 41 millions d'euros en net. En 2012, nous sommes toujours sur le montant de 46 millions d'euros, mais les travaux pour compte de tiers sont seulement de 900 000 €. Par conséquent, le montant net pour la Ville de Colmar est de 45 687 000 € ; par rapport à 2001 et 41 millions d'euros, la différence est de 10 %. Je suis très fier de ce résultat et si nous y sommes, c'est pour la raison que je viens de vous donner.

Nous pouvons continuer, car il ne s'agit pas seulement de programmer. J'ai entendu dire que je faisais de l'agitation de manches : non, M. le Bâtonnier, l'agitation de manches se fait par d'autres. Lorsque nous prévoyons, il faut aussi réaliser, sinon c'est un coup d'épée dans l'eau et nous demandons de la fiscalité aux contribuables sans l'investir sur le terrain. Prenons le tableau n° 10 où nous avons les exercices, les prévisions et les réalisations. Vous avez cité une fameuse année tout à l'heure ; nous y sommes.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas moi qui en ai parlé, mais vous-même.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Vous parliez de l'année 2005 avec 46,79 % : ce n'était pas fort.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas fort. Vous n'avez jamais relevé ce taux-là, car ce n'était pas votre problème. Cette indication vous dépassait toujours. Regardez l'année 2011 et son taux de réalisation de 84,36 %. Personnellement, je dis que c'est remarquable. Trouvez-moi des collectivités locales qui arrivent à investir à hauteur de près de 85 % en fonction de gros projets prévus. Je dis et je répète, il ne s'agit pas d'annoncer des chiffres dans le budget et de demander de la fiscalité si ce n'est pas pour l'affecter.

Je réponds toujours à M. DENECHAUD qui parlait du taux d'augmentation de 0,50 %. Vous avez raison. J'ai également entendu tout à l'heure, Mme DOLLE, que nous aurions pu mettre un taux zéro : vous savez que vos propos sont très importants ce soir puisque par vous, c'est la voix de l'expert comptable à travers vos commentaires. Je vous fais seulement observer que le 0,50 % plus le 1,8 % d'actualisation législative représente 2,30 %, ce qui est inférieur à l'inflation. Nous avons donc beaucoup mieux fait que ce que vous avez proposé. Je prends le tableau n° 17 où vous avez cette question qui touche l'évolution de l'inflation par rapport à l'évolution des taux. Rien qu'à travers ce tableau, rester en retrait de 2002 à 2012, rester à hauteur de nos taux par rapport à l'inflation fait économiser à la population Colmarienne 2,8 millions d'euros. M. DENECHAUD, notre seul engagement était de ne pas aller au-delà du taux de l'inflation et c'est l'explication que je viens de donner ; tout le reste ne me regarde pas, puisque nous n'avons jamais pris d'autres engagements. J'observe toutefois que sur cette période, le Colmarien a fait une économie, rien qu'avec les différentiels entre inflation et augmentation des taux.

M. FELDMANN, présenter un budget de la façon dont nous le faisons suppose plusieurs choses. C'est d'abord de l'inspiration, ensuite un savoir-faire et enfin une maîtrise du budget.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Or, soit on possède cela, soit on ne le possède pas. Mais vous savez fort bien, que cela ne s'achète pas dans une pharmacie.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, je continue.

D'après M. HILBERT, le Grillen est une coquille vide : c'est un peu de la provocation. Je pense que toutes les villes aspirent à avoir un Grillen. Sur Colmar, nous rassemblons une masse d'associations et d'animations qui viennent à Colmar, car elles ne peuvent pas aller ailleurs ; sauf une, mais je n'en parlerai pas et vous savez pourquoi. Nous sommes fiers du Grillen et d'ailleurs tout le monde était heureux, y compris les responsables associatifs. Mme CHELKOVA, ainsi que d'autres collègues, vous ont répondu sur ce que nous faisons à Colmar. Pas assez d'animations dites-vous ? Il n'y a jamais assez d'animations. Mais nous essayons seulement de répondre aux questions posées pour faire au mieux. Concernant le parking de la Cathédrale, j'ai lu votre article dans la presse ; souffrez un peu puisque depuis, je n'ai été que félicité d'avoir rétabli ce parking avec un tapis qui, au moins, ne pose plus de problème. Naturellement, cela peut plaire ou déplaire ; j'ai lu votre article et vous ai entendu. Néanmoins, nous allons entourer le centre-ville d'une série de parkings pour permettre aux conducteurs de garer leur voiture et d'aller à pied en centre-ville. Ainsi, le parking de la Rue Saint-Josse fait partie de cette stratégie. A propos de l'Avenue de l'Europe, vous savez fort bien qu'elle est inscrite en fonction de l'évolution de l'ANRU. Or, vous savez fort bien également qu'il était difficile d'obtenir des crédits pour l'ANRU ; j'ai même été félicité par certains d'entre vous pour être arrivé à conclure la dernière convention, alors que ce n'était pas facile. Je pense également pouvoir y arriver pour une tranche

supplémentaire. Bien évidemment, le prolongement des travaux de l'Avenue de l'Europe fera partie de ce projet. Je ne vais pas revenir sur l'agence de notation, car j'en ai déjà parlé. Quant à l'observation du ministre de l'Ecologie, je ne sais pas qui, en dehors de lui, peut attribuer le label du développement durable et des Agendas 21 locaux français. Personne d'autre que le Ministre de l'Environnement ne peut le faire. Je ne comprends donc pas un seul instant que vous critiquiez l'obtention de ce label, bien que vous ayez déjà évolué puisque vous n'avez pas critiqué l'Agenda 21 de la Ville de Colmar, alors que vous l'aviez toujours fait. Concernant les économies d'énergie, nous avons fait faire le diagnostic pour savoir comment nous pouvons économiser l'énergie à travers le chauffage, et une partie d'un programme est déjà dans le budget qui vous est proposé, sachant que nous en aurons encore pour 3 à 4 années pour réaliser les travaux là où il y a le plus de fuites de calories. Selon le diagnostic qui a été fait, des retours d'investissement portent sur 60 ans. Nous n'allons bien évidemment pas dépenser d'argent pour des investissements dont le retour est seulement sur 60 ans ; ce serait une gabegie monumentale. Dans un premier temps, nous nous limitons aux investissements dont le retour est sur 20 ans, puis nous verrons dans un second temps.

Mme VALENTIN a eu ses explications sur le tableau 11 bis, puisque le tableau 11 intégrait en même temps les opérations d'ordre. Suite à mon observation, nous avons complété avec le 11 bis afin d'avoir une présentation réelle. L'inflation de 4,29 % est tout simplement le cumul de l'inflation plus les 200 000 € de pertes de ressources. Par conséquent, l'inflation plus ces 200 000 € de moins, donnent le pourcentage cité plus haut. J'ai répondu à la question relative à la notation. Budget « béton » et investissements, j'en ai déjà parlé également. Les réductions d'honoraires et de prestations de services : les prestations de service sont fonction des projets poursuivis. Certaines études étant temporaires, nous les externalisons au lieu de les faire en interne et de recruter du personnel. A propos de l'entreprise qui a licencié son personnel, j'ai réagi ; malheureusement, nous faisons ce que nous pouvons faire et pas plus. Je le regrette puisque cette entreprise a bénéficié du FDAI, non seulement de la Ville de Colmar, mais également de la Communauté d'Agglomération. Il faut déplorer cette situation.

Mme DOLLE, ce n'est pas la première fois que vous posez la question de la gestion et de l'évolution du personnel, puisque nous vous avons déjà produit le tableau avec le personnel à temps plein, celui à temps partiel plus le personnel à temps plein avec les mi-temps recalculés. Vous avez déjà demandé cette indication et vous l'avez eue. Cela dit, cela ne me gêne pas de l'ajouter au compte administratif ; c'est la transparence, d'autant plus qu'il n'y a aucune difficulté. Pourquoi arrivons-nous à faire des économies avec le personnel ? Il y a un certain temps, certains services ou bureaux étaient totalement figés à l'intérieur d'une certaine mission. Prenons le guichet d'accueil au rez-de-chaussée : nous y faisions soit les cartes d'identité, soit les passeports, soit l'état civil. Il y avait donc souvent une file entière devant les passeports, les cartes d'identité ou les actes de naissance, alors qu'il n'y avait aucune fongibilité entre les personnels. Qu'avons-nous fait ? Nous

avons formé le personnel de manière à ce qu'il puisse intervenir à hauteur de ces différentes prestations. Cela nous a fait gagner quelques coûts financiers ; en effet, le personnel a été mieux employé, doté d'une formation adéquate et a pu remplir plusieurs missions pour remplacer d'autres collègues qui étaient sur le terrain. Mme DOLLE, également, concernant l'évolution des bases imposables, le tableau n° 23 est très significatif : en effet, il présente la différence entre l'évolution nominale et l'évolution physique. Le produit supplémentaire fiscal est fonction de trois choses : l'augmentation des bases physiques, l'évolution législative et enfin l'augmentation des taux. Si vous regardez ce tableau, vous verrez que les décisions législatives représentées dans l'augmentation des bases sont de 17,50 % et l'augmentation physique représente 8 %, c'est-à-dire la moitié de l'augmentation législative. De plus, dans ces 8 %, le redevable ne paye pas un euro supplémentaire puisqu'il s'agit de m^2 supplémentaires, soit de contribuables nouveaux. Vous avez la même comparaison avec le foncier bâti où la différence est beaucoup plus substantielle puisque l'évolution nominale est seulement de 17 % alors que l'évolution des bases physiques est de 18,4 %, c'est-à-dire supérieure à l'évolution nominale. Voici également la réponse à votre question, M. DENECHAUD. Si, aujourd'hui, la Ville de Colmar se trouve dans cette situation, c'est principalement parce que l'évolution des bases physiques a gagné beaucoup ces dernières années. En effet, l'augmentation physique à Colmar représente 370 000 € depuis 2002 ; plus de 300 000 € chaque année grâce à l'évolution physique des bases.

M. FELDMANN.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Bien sûr. Vous n'avez qu'à lire vos documents.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Lisez. Dans les documents, il n'y a que 1,80 % d'augmentation nominale à travers la loi de finances, auquel nous ajoutons 0,50 % en taux fiscal, sachant qu'il y a en plus l'augmentation des bases physiques, comme je viens de vous l'expliquer. Je ne vais pas reprendre mon commentaire précédent : soit on possède ces éléments, soit on ne les possède pas, mais cela ne s'achète pas. Il faut maîtriser ces données pour pouvoir raisonner valablement.

Concernant les charges, vous dites également que nous assumons moins de services. Non, nous assumons le même service, mais à moindre coût. Les collègues qui vous ont répondu tout à l'heure illustraient de façon parfaite que les services que nous développons sont supérieurs par rapport à ce que nous faisions auparavant. Je ne vais pas oublier non plus, et je sais que cela vous gêne, le résultat des 53 engagements qui coûtent bon an, mal an quelque 2,2 millions d'euros : il s'agit de services supplémentaires que nous proposons aux Colmariens. Naturellement, ces 2,2 millions d'euros sont loin de votre estimation pharaonique de 7 ou 8 millions d'euros que vous nous avez balancés à la figure en 2008 lorsque nous avions le courage et l'ambition de parler de ces engagements. Vous voyez que nous savons calculer, mesurer et également évaluer et décompter ce que nous proposons à la population colmarienne. Nous sommes en retard par rapport à d'autres

villes, dites-vous : au contraire, nous sommes plutôt enviés ailleurs. Je ne vais pas répéter ce que j'ai entendu l'autre jour, à savoir que toutes les communes étaient en chute libre, prises dans leurs dépenses de fonctionnement sans pouvoir investir, alors que la Ville de Colmar, pour l'année 2012, fait ce qu'elle doit faire en matière de fonctionnement ; en outre, nous investissons 15 % de plus par rapport à l'année dernière. Dans votre commentaire, vous avez parlé de la ligne « Fêtes et cérémonies, relations publiques » avec une différence, à savoir que 2 500 € sont prévus pour le Rallye de France. Effectivement, cela augmente substantiellement, mais observez tout de même que, d'une façon générale, la section de fonctionnement est légèrement en retrait malgré l'inflation de 2,50 %. Concernant l'emploi et l'insertion, M. BARDOTTO a répondu, et pour les apprentis, sachez que nous avons toujours le même nombre d'apprentis à la Ville de Colmar. Quant à la dette et la fiscalité, je vais répondre à la fois à M. DENECHAUD et à M. FELDMANN sur la fiscalité : si vous prenez le tableau n° 22, qui ne souffre d'aucune incompréhension puisque les évolutions nominales, les évolutions physiques et les augmentations de taux y figurent, vous avez le résultat pratique. A Colmar, par foyer, toutes impositions confondues, nous demandons en moyenne 1 117 €. Voyez ce que donne ce montant par rapport à la fiscalité moyenne qui est de 1 759 €. La commune qui a la plus forte fiscalité est de 2 914 €. Là, tout est confondu, additionné : ce montant n'est pas contestable et nous ne pouvons pas tricher puisque c'est ce que nous demandons. Vous pouvez donc parler de 2 %, de 2,5 %, de 1,8 % ou de 0,5 %, puisque vous les retrouvez dans ce tableau présentant le résultat final. Ce dernier ne souffre d'aucune discussion, c'est la réalité. De plus, ce n'est pas mon chiffre, mais celui de l'Observatoire des finances locales qui fait apparaître cette différence. Vous avez également parlé de la dette : prenons le tableau n° 30 où nous voyons que nous avons 44 millions d'euros de dette brute. Dans ces 44 millions d'euros, 6 millions d'euros sont pour l'Hôtel de Police, sachant que ces 6 millions d'euros sont largement remboursés par le loyer ; nous faisons même un petit excédent entre le loyer et l'amortissement. M. l'Adjoint, lorsque vous dites que 1 point représente 70 000 €, il y a une petite erreur, puisque 1 % sur 44 millions d'euros fait 440 000 €.

Les cabinets de notation ne sont donc pas tellement superflus, car ils prennent également ces écarts par rapport à la réalité. Raison supplémentaire pour laquelle j'ai tenu à passer par ce constat. L'explication serait incomplète si nous ne mettions pas les annuités à rembourser en rapport avec les moyens financiers du budget de fonctionnement. Si vous prenez le tableau n° 21, vous vous apercevrez que la charge de remboursement des annuités représentait 8,62 % en 2009 et représente 8,71 % en 2012. Malgré les investissements, nous avons maintenu le même ratio de correspondance entre le pourcentage du budget de fonctionnement par rapport aux charges à rembourser. Vous pouvez continuer avec le tableau n° 32, lequel donne la courbe du ratio dette par habitant : j'ai parlé de 950 € en 1995 pour arriver à 553 € en 2012. Voyez le suivi de cette courbe : si nous devions réaliser 100 % des 53 millions d'euros prévus dans le budget, nous arriverions à un emprunt de 14,7 millions d'euros. Cependant, comme la base du taux de réalisation de l'année 2011 va tourner

autour de 85 %, ce qui signifie quelque 7 millions d'euros de travaux en moins, nous allons devoir emprunter 7 millions d'euros ; d'où les 580 € par rapport à 567 € si nous tenons compte du taux de réalisation de 85 %. Au final, si vous prenez le tableau n° 33, vous avez cette même explication avec les différents taux que je viens de citer. Si vous voulez, en même temps, calculer la latitude dont nous disposons dans les années à venir par rapport au taux moyen de la Ville de Colmar, nous disposons de quelque 10 millions d'euros d'emprunt supplémentaires. Si nous prenons le taux moyen national, cette latitude serait de 44 millions d'euros. Nous pouvons donc dormir sur nos deux oreilles, d'autant plus qu'en matière fiscale, nous sommes également nettement moins chers que tous les autres. Nous avons au moins deux garanties : tout d'abord, nous notons que les bases physiques augmentent annuellement de 2 % sans toucher aux autres taux ; ensuite, pour la fiscalité, nous avons une bonne latitude entre notre imposition par rapport à l'imposition moyenne ; enfin, troisième indication, le ratio dette par habitant qui nous laisse une latitude de quelque 44 millions d'euros. Qu'ai-je encore à ajouter ? Prenons le tableau n° 34 pour connaître la durée de remboursement en fonction de notre capacité d'autofinancement : la Ville de Colmar est à une durée de remboursement de 2,65 années, la moyenne nationale tournant autour de 7 à 8 ans. Il s'agit donc d'une latitude supplémentaire. J'ai vu dans la presse, dans un article daté du 17 janvier de cette année, que la principale ville haut-rhinoise a une durée de 7,4 ans. Cette indication a également été donnée par un cabinet d'expertise ; même si cette ville n'est pas allée jusqu'à passer par une agence de notation, elle a tout de même tenu à faire confirmer quelques indications à travers un cabinet de notation.

Me GRUNENWALD, merci pour la leçon sur le budget. Sans vous, nous ne saurions pas ce qu'est un budget.

Intervention de Me GRUNENWALD inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Je tenais à le dire, même si vous n'êtes pas spécialement un expert dans ce domaine à travers ce que nous avons vécu ensemble. Le budget est une chose et le reste est autre chose.

Intervention de Me GRUNENWALD inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Vous avez aussi fait une parfaite confusion entre une présentation budgétaire et ce que sont le contexte et les déficits internationaux. Nous n'avons pas à parler ici des déficits internationaux, de la Grèce, de l'Italie, du Portugal ou de tous les autres, puisque nous avons un budget à présenter. Cette citation était donc totalement hors sujet par rapport à la présentation budgétaire.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci pour votre attention.

Nous avons encore deux intervenants. J'ai aussi de quoi répondre après. J'ai voulu être court, mais je peux prolonger, cela ne me pose aucun problème.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire, il ne s'agit ni de faire court ni de prolonger, il s'agit d'avoir les réponses aux questions. En l'occurrence, c'est bien joli de rendre hommage aux associations, mais elles ne se payent pas de mots ou de présence à leurs assemblées générales. Je n'ai pas dit que nous baissions leurs dotations, mais posé une question très simple et demandé la chose suivante : d'un côté, nous nous plaignons que l'érosion monétaire soit difficile pour le budget et, en plus, que l'impact de l'inflation s'ajoute aux baisses et rende cette érosion plus forte. A partir de là, j'ai demandé un conventionnement avec les centres sociaux, haltes-garderies, crèches, grandes associations, de manière à leur garantir la pérennisation de leur budget pour pouvoir continuer à travailler dans leurs engagements et renforcer leurs actions. Encore une fois, je ne pense pas que l'on puisse me répondre que je me suis trompée dans mon analyse. Je pose une question : êtes-vous d'accord pour instaurer un conventionnement qui garantisse une progression de la dotation aux associations ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE.

Mme DOLLE : Je tenais simplement à vous dire que je ne suis pas la voix de l'expert. Je vous rappelle que j'ai été pendant 5 ans avec un expert aux finances qui maîtrisait parfaitement les finances publiques et qu'il m'a bien initiée. Aujourd'hui, je sais lire vos documents toute seule et les analyser. Concernant la fiscalité, j'ai compris également les mécanismes et je sais qu'en augmentant les bases et le périmètre, il était peut-être inutile d'augmenter les taux également. Enfin, concernant la qualité de votre service public, je tenais simplement à vous dire que j'ai fait renouveler mon passeport : je suis arrivée à la mairie à 17 h 15 et en suis sortie à 19 h 20. Si vous appelez cela une qualité de service, je ne partage pas vos valeurs.

M. le Maire MEYER : Je vous laisse assumer votre dernière observation ; le personnel appréciera. Quant à la première, vous l'assumez également. Pour ma part, j'ai connu d'autres expériences avec un certain tandem et si j'ai parlé de l'année 2005 tout à l'heure, c'est parce que c'est un peu l'illustration de la déficience.

A propos de l'observation de Mme VALENTIN, certaines associations sont déjà sous convention et certaines conventions sont actualisées de façon très substantielle. Concernant les crèches, nous venons d'ouvrir la discussion avec la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, pour nous adapter aux services nouveaux qui sont nécessaires, nous devrons contractualiser avec la CAF, sachant que le contrat doit être signé avant le 31 décembre de cette année.

Plus d'intervenants ? Le budget principal est mis aux voix.

Le budget principal est adopté avec l'opposition du Groupe des Verts et des Socialistes, et avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER et M. DENECHAUD.

Les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

6. Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Primitif 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, juste quelques questions relatives à la Montagne Verte, car j'aimerais bien en savoir un peu plus. J'imagine qu'il n'y a pas encore de projet précis, mais j'aimerais en savoir davantage sur vos intentions sur le quartier de manière générale, dès que cela sera possible. En effet, au-delà de la COLOSS, il y a encore tout un travail à faire encore : il n'y a pas que le gymnase ou la médiathèque. Au passage, j'attends toujours les plans détaillés de l'architecte concernant la médiathèque que j'ai demandés 4 ou 5 fois. Je ne sais pas s'il existe un blocage de principe ou si vous n'avez pas le matériel nécessaire, mais j'aimerais bien que vous puissiez me les procurer avant l'ouverture ; ce serait bien.

J'avais également une remarque sur le gymnase du Grillenbreit – je ne reviens pas sur celui de la Montagne Verte —, car je pense que nous aurions tout à gagner à avoir un cheminement plus agréable entre le Grillenbreit et le centre-ville, avec une voie verte ou quelque chose qui s'y apparente. En tout cas, quelque chose qui favorise plus les déplacements entre le centre-ville et le Grillenbreit que l'actuelle traversée de l'Avenue d'Alsace qui est tout de même assez dangereuse, et la Rue du Rhin ensuite. Ce quartier gagnerait à être un peu revalorisé, tout comme le cheminement le long de la Lauch. Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je voudrais signaler que les diagnostics terminés en janvier 2012 ont permis d'évaluer le coût de mise en conformité des ERP, propriétés de la Ville de Colmar. Dans cette autorisation de programme, nous remarquons un budget de 15 millions d'euros, ce qui représente une somme importante à trois ans de l'échéance. Pour ceux qui douteraient de l'intérêt de ces investissements, je voudrais également rappeler qu'ils sont une vision d'avenir inscrits dans l'Agenda 21 comme une opération de développement durable représentant également sans conteste un levier économique important en faveur des entreprises régionales, comme cela a été souligné par M. le 1er Adjoint. Cela dit, l'accessibilité aux lieux publics date de 1978 date de la première loi et nous pouvons évoluer en ce qui concerne le handicap moteur. Nous pouvons nous interroger sur ce qu'ont fait les décideurs et concepteurs pendant ces 34 années pour arriver à des sommes de mise en conformité telles qu'elles sont évaluées aujourd'hui. Dans un élan plus social, j'ai un autre souhait : orienter la politique locale en la rattachant systématiquement à chaque projet de la vie locale. En procédant ainsi, cela revient à avoir le réflexe handicap et casser la logique systématique d'une politique à part pour une catégorie de personnes à part. En fait, je voudrais souligner que ce qui est bon pour nous est bon pour tous. Orientons-nous vers une société

inclusive ; ce n'est pas aux personnes les plus fragiles de s'adapter à la société, mais bien à la société de s'adapter à tous ses citoyens. Pour conclure, je salue et reconnais pleinement les efforts consentis et je vous en remercie.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, chers collègues, M. le Maire, une petite réponse à M. DENECHAUD concernant sa question sur le parc de stationnement Saint-Josse. J'ai signé tout à l'heure l'invitation pour la Commission Urbanisme qui se déroule lundi prochain. Dans le cadre de la commission, c'est ainsi que cela doit fonctionner et c'est ainsi que cela fonctionne, nous aurons une discussion sur ce sujet, également sur la Place du 2 février et sur l'ensemble du quartier. Tout cela est prévu à l'ordre du jour de la commission de lundi prochain.

M. MEISTERMANN, vous remerciez à la fin de votre intervention le travail qui est fait, tant mieux et merci. Nous avons passé deux heures ensemble la semaine dernière lors d'une commission d'accessibilité avec des associations, des collectivités locales et des élus : nous avons beaucoup travaillé sur le sujet et nous avons bien une vision globale dans le cadre de cette commission. Il ne faut pas revenir avec des points plus particuliers, car cette vision existe et nous l'avons exposée dans cette commission. Il me semble que c'est bien ainsi.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. le 1er Adjoint, je trouve un peu compliqué de voter des autorisations et des crédits de paiement, alors que nous ne connaissons ni les programmes ni les projets. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe des Verts, des Socialistes et de MM. DENECHAUD et GREINER.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

7. Avant Projet Définitif concernant les travaux de la maîtrise d'œuvre des Monuments Historiques au Musée Unterlinden – Première tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, pouvez-vous d'ores et déjà nous donner quelques précisions quant au fonctionnement futur du Musée Unterlinden après les travaux puisque la surface du musée va doubler ? Quelle sera la participation financière de la Ville au fonctionnement après ces travaux ? De plus, l'ouverture du musée étant prévue fin 2013, début 2014 suite aux

travaux, il est important que la communication soit prévue bien à l'avance pour permettre au mieux le lancement après travaux. Merci.

M. le Maire MEYER : Le fonctionnement fera l'objet d'une convention avec la société Schongauer. Elle sera d'ailleurs à soumettre au Conseil Municipal dans les semaines qui viennent et nous y parlerons naturellement du fonctionnement.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2012 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

9. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics (4ème tranche 2012)

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. le 1er Adjoint, cela fait maintenant 4 fois que vous nous proposez ce genre de rapport. Lors de la première présentation, vous nous aviez dit que vous feriez un bilan de l'efficacité de ces caméras de vidéosurveillance, mais nous attendons toujours. Vous nous faites revoter chaque année une tranche supplémentaire, 539 000 € cette année, sans que nous sachions exactement l'efficacité de ces caméras de surveillance. J'ai bien vu qu'après le réveillon, le commissaire et vous-même disiez que, grâce à ces caméras, moins de voitures avaient brûlé. Pourtant, si nous prenons le compte de ces dernières années, d'un réveillon à l'autre, cela ne se ressemble pas et il y a plus ou moins de voitures qui brûlent. Est-ce vraiment dû au fait des caméras de surveillance cette année ? J'aimerais bien que vous nous donniez des statistiques de la délinquance, surtout qu'en ce moment plusieurs agressions ont été commises, notamment ce week-end où un restaurant a subi une agression. Je ne suis pas sûr que les caméras de vidéosurveillance vont pouvoir contribuer à arrêter le ou les auteurs de ces violences. Si c'était le cas, et je le souhaite, que nous le

sachions. Vous reprenez toujours le même fait divers où une caméra avait effectivement permis l'arrestation d'un délinquant, mais il faudrait prendre des statistiques un peu plus globales pour voir l'impact réel de ces caméras. Il s'agit tout de même d'un investissement assez lourd, et conséquent maintenant. Pourriez-vous nous donner ces chiffres ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, ma demande va un petit peu dans le même sens. Lors du premier rapport, j'avais souligné que, depuis 2009, nous sommes sur un budget d'environ 500 000 € par an. Certes, il y a une subvention, mais cela reste des fonds publics. Même si cela vient de l'Etat, cela ne vient pas tout seul, ce n'est pas un miracle. J'avais également souligné que cela représentait l'équivalent de pratiquement 20 policiers municipaux et qu'avec ce budget nous pourrions presque doubler les effectifs de la police municipale, ce qui n'est pas anodin. Nous faisons des choix ensuite, mais comme pour le budget, il faut les faire en toute transparence et que les citoyens colmariens puissent être bien conscients qu'en finançant cela, nous finançons l'équivalent d'une vingtaine de policiers municipaux. Certes, nous n'aurions pas de subventions pour les policiers municipaux puisque la politique nationale préfère mettre des caméras plutôt qu'investir sur l'humain, mais il faut en être conscient. Ma question rejoint celle de M. HILBERT : au début, je vous avais dit, M. le 1er Adjoint, que je ne demandais qu'à être convaincu. Je n'ai pas d'opposition de principe, mais il faut me montrer des chiffres, des choses concrètes qui tendent à l'efficacité de ce dispositif. Je sais qu'il y a un ou deux ans, la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes – une autorité importante – a fait un rapport sur Lyon. Ce rapport montrait que pour les secteurs couverts par la vidéosurveillance ou la vidéo-protection – appelons cela comme nous voudrons – la délinquance était seulement de 1 % inférieure et le taux d'élucidation était très légèrement supérieur à ce qui était constaté ailleurs. Le rapport coût/avantage n'était pas forcément démontré ; en tout cas, la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes était sceptique. C'est pourquoi j'aimerais vraiment être rassuré, car je n'ai pas d'opposition de principe. Je voudrais juste que vous m'expliquiez et me convainquiez du bien-fondé de cette politique.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je vais redire certaines choses : tout d'abord, nous considérons la sécurité de nos concitoyens comme un enjeu majeur et il faut tout mettre en œuvre pour l'assurer dans les meilleures conditions. Seulement, nous demandons, comme cela a déjà été fait en réunion de commission, que vous organisiez et vous nous présentiez avec les autorités compétentes un bilan général de la délinquance et des problèmes de sécurité rencontrés sur Colmar. Aujourd'hui, dans l'attente de cette présentation, la vidéosurveillance, si elle donne un sentiment de sécurité, ne semble pas apporter les résultats à la hauteur de l'investissement. Effectivement, en plus des 539 000 € d'investissement, il faut rajouter des frais d'étude, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, un schéma directeur de vidéosurveillance urbaine, la maintenance annuelle et bien sûr la masse salariale qui devrait s'ensuivre. Vous ne pouvez pas prétendre

passer de 46 caméras à 61 sans augmenter le nombre d'opérateurs pour les visualiser et alerter les forces de police lorsque cela s'avère nécessaire. Pour un fonctionnement sérieux et efficace, 24 h/24, il faudrait qu'au moins 5 agents se relaient là où vous n'en prévoyez que 2. Qu'apportent des caméras en termes de sécurité si elles ne servent qu'à enregistrer et éventuellement aider à la résolution ultérieure des actes de délinquance ? De la même manière que vous pouvez imaginer de faire fonctionner le système avec 2 seuls agents, les caméras servent d'alibi pour diminuer la présence policière. Or, cette présence est irremplaçable et nous ne pouvons que déplorer, avec mes collègues, que nous ayons eu pas moins de 15 braquages à Colmar depuis le début de l'année, le dernier ayant eu lieu avant-hier soir. Au niveau national, la hausse du nombre de cambriolages commis durant l'année 2011 est de 17,1 % ; source du ministère de l'Intérieur. Nous insistons donc sur le décalage existant entre la constatation d'une incivilité, d'une agression ou de toute autre singularité par un œil rivé à une caméra et l'intervention sur site. Quand des opérateurs sont peu nombreux et doivent rester les yeux rivés plusieurs heures d'affilée sur un mur de caméra, leur attention diminue. Si la vidéosurveillance est en mesure, peut-être, mais nous attendons le bilan, d'apporter des progrès en termes d'élucidation des délits, elle ne protège pas, contrairement à ce que l'on veut faire croire, et elle n'apporte pas de progrès en matière de sécurité. Seule la présence humaine des opérateurs et des forces de l'ordre en nombre et équipés comme il se doit peut assurer la sécurité à laquelle nous sommes attachés. Aussi, à défaut de doubler les investissements en matériel et les investissements humains nécessaires, nous ne pouvons pas voter cette dépense.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers collègues, personnellement j'approuve totalement cette proposition, car je pense qu'il faut voir la réalité des choses. Personne n'a jamais prétendu que la présence de caméras empêchait la survenance d'un braquage dont a effectivement été victime un restaurant il y a quelques jours. De toute façon, la rapidité empêche une intervention et ce n'est pas une équipe qui se promène qui l'empêcherait. Bien sûr, il y a des limites, mais nous en voyons l'intérêt à l'heure actuelle. Vous le dites, et c'est une réalité ; je ne sais pas si l'exemple de l'incendie Rue de Turenne était celui que vous vouliez citer, mais il a bien été résolu grâce à la caméra. Familialement, nous avons été victimes, Rue des Clefs, d'une tentative de cambriolage ; il y avait une caméra juste en face. Il faut tout de même dire que cela sert à résoudre et sans doute à faire craindre. Maintenant, comment comptabiliser ? Je ne sais pas si les services judiciaires, policiers, etc., pourront nous donner exactement le taux de résolution et le taux qui fait que les infractions ne se font plus ; nous demandons tous ces taux, y compris la municipalité, je pense. A mon avis, il s'agit d'un plus. Je vous rappelle que l'argument principal au début était l'atteinte à la liberté ; on disait que filmer les personnes était attentatoire aux libertés. Au moins, nous ne trouvons plus cet argument, sauf peut-être de la part de M. HILBERT. Pardon ?

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

Me GRUNENWALD : Je ne parle pas de cela.

M. le Maire MEYER : Pas de dialogue, s'il vous plaît.

Me GRUNENWALD : Je ne parle pas du petit train, simplement du fait que nous disions que filmer les personnes sans leur autorisation était attentatoire à la liberté. Je crois que cet argument est un peu dépassé. Pour ma part, je voterai ce projet.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, M. le 1er Adjoint, mes chers collègues. Avec cette nouvelle tranche, vous confirmez le développement de l'implantation à Colmar de la vidéosurveillance. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes en proportion par rapport au développement du maillage de caméras à Colmar, et nous dire si, dans votre esprit, il doit être rendu complet ? Après, sans que cela ne change rien à mon état d'esprit, ma vision et mes convictions par rapport à ces dispositifs, je reconnais que les caméras apportent quelques résultats, et heureusement. Après tout, avec le rapport de ce soir, nous sommes à 2 426 508 € d'investissement, sans compter les 10 à 15 % de frais de fonctionnement annuel ; je prends cette estimation, car c'est celle que nous retrouvons dans toutes les études au sujet des dispositifs de vidéoprotection ou vidéosurveillance. Malgré ce nouvel investissement, nous ne serons toujours pas dans un système de protection, et cela a été dit tout à l'heure. En effet, pour être dans un système de surveillance et de protection, il faudrait qu'il y ait des agents derrière les caméras 24 h/24 et que ces agents soient très régulièrement remplacés pour assurer un service efficace. Le collègue M. GREINER avait évoqué ce point lors des commissions réunies de la semaine dernière. Autant dire que pour arriver véritablement à un système de vidéoprotection, il faudrait dégager des budgets d'investissement et de fonctionnement incroyables que la Ville de Colmar, comme les villes de cette taille, ne dépenseront pas, simplement parce que le niveau de la délinquance ne le justifie pas. Notre système se résume donc davantage à un rôle d'auxiliaire de justice qui sert à retrouver régulièrement des auteurs après coup, et tant mieux si certains sont arrêtés et punis. Cela dit, je reste convaincu que la Ville aurait globalement de meilleurs résultats si elle investissait en plus dans l'humain de proximité les moyens considérables qu'elle investit dans la vidéo. Cela a déjà été dit ce soir, seuls les humains sont capables d'intervenir sur la prévention et donc réellement sur la sécurité, car ils sont les seuls à travailler pour que les actes ne se commettent pas. Aujourd'hui, il semblerait que de nombreux Colmariens souhaitent leurs caméras dans leur quartier ou leur rue. Rien que dans le dernier mois, j'ai eu deux fois l'occasion d'entendre des demandes de la sorte. Ce qui était un peu étrange, c'est que c'était à chaque fois pour les mêmes raisons, à savoir l'exemple de la rue avec un banc et quelques jeunes qui s'y retrouvent, avec ou sans scooters. Je crois qu'il faut arrêter de voir derrière chaque adolescent des délinquants en puissance et qu'il ne faut surtout pas entrer dans une surenchère de caméras partout et pour tout. Certes, nous devons contribuer à la sécurité, mais nous ne devons pas développer un sentiment de sécurité. Je ne redévelopperai pas les arguments que j'ai déjà développés les années précédentes, d'autant que certains ont été repris par d'autres ce soir. Juste

un dernier point : cette année encore, l'Etat consacrera plus de 60 % de sa seule et unique enveloppe de lutte et de prévention de la délinquance, le fameux FIPD, pour financer des caméras, tout en continuant, parallèlement, à réduire ses subventions, toujours du FIPD, aux associations de terrain. Merci pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Juste deux mots pour dire que la vidéoprotection n'est pas là pour anticiper sur des faits de malfaiteurs, mais pour résoudre des enquêtes et aider la police dans son travail de recherche après coup. En visionnant ces caméras après des infractions de toute sorte, cela permet à la police de résoudre de nombreuses enquêtes et d'arriver à des résultats tout à fait probants. Néanmoins, il ne faut pas confondre la prévention, à savoir la police qui se promène dans les quartiers sensibles, et la résolution des différentes infractions qui n'ont pas pu être résolues à ce jour. Par ailleurs, et je réponds à notre confrère M. BAUMULLER, la confidentialité de ces bandes vidéo est totalement garantie. Le principe de liberté fait que nous ne pouvons pas « trimbaler » dans la nature ce que nous voyons sur ces bandes vidéo. C'est fait sous la haute surveillance et sous la garantie de la justice et de la police

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, je crois qu'en la matière, il ne faut pas avoir de vision idéologique. La preuve, la plupart des grandes et moyennes communes, qu'elles soient dites de gauche ou de droite, s'équipent de caméras. Un petit clin d'œil, puisque nous voyons actuellement de nombreuses images de la campagne électorale : tous les QG, que ce soit les Verts, le MODEM, le Parti Socialiste ou l'UMP, sont équipés de caméra de protection. Tout le monde a fait ce choix, car il s'agit d'un choix efficace. Pour revenir concrètement ici et à cette quatrième tranche, nous ne pouvions pas faire de bilan avant qu'un nombre suffisant de caméras soit déployé. En effet, cela ne sert à rien de tirer des enseignements sur quelques caméras uniquement. De plus, je vous ai dit la semaine dernière en commissions réunies, vous le reprenez à votre compte, tant mieux, que lors d'une prochaine commission politique de la Ville, je demanderai à l'autorité en charge des chiffres de la délinquance – ce n'est pas la Ville qui est chargée de cela, mais le Préfet qui, en l'occurrence, délègue au commissaire de police – de parler de ces chiffres sur le territoire Colmarien. De la même façon, il lui reviendra de nous parler du bilan des caméras puisqu'il a une vision plus réelle des choses. Je vous avais également dit la semaine dernière, et je vous le confirme ce soir, que nous aurons cette réunion qui permettra de faire un bilan. Néanmoins, j'ai quelques éléments concernant la nuit du Nouvel An, puisque M. HILBERT nous en a parlé. Là, toutes les forces de l'ordre ont été unanimes pour dire que les caméras qui venaient d'être installées dans le quartier Europe – c'est pour cette raison qu'il est difficile de comparer par rapport aux années précédentes, comme vous l'avez fait – ont joué un rôle de prévention extrêmement important. J'ai d'ailleurs sous les yeux un courrier émanant du Commandant du centre de secours, lequel dit que la salle du commandement du Commissariat de Police a pu bénéficier en temps réel, et

c'est l'un des intérêts des caméras, d'indications opérationnelles communiquées par les fonctionnaires travaillant dans le centre de supervision. Il s'agissait incontestablement d'une aide appréciable pour l'évaluation de la situation, les demandes de secours et la précision de l'environnement et du climat des interventions. L'avantage est que les caméras jouent un rôle important en matière de prévention et de dissuasion ; c'est clair, et nous en reparlerons en commission. Les caméras permettent également aux forces de l'ordre d'être plus efficaces dans leurs interventions, car elles le font de manière ciblée compte tenu des informations qu'elles ont. Il est vrai qu'il n'y a pas quelqu'un en permanence devant les caméras, mais au minimum, les choses sont enregistrées et les personnes le savent. Ainsi, sur réquisition de la justice, les enregistrements peuvent être utilisés pour des enquêtes. Cela sert énormément le travail de la justice, puisque ce qui est visionné par les caméras constitue des preuves irréfutables qui améliorent nettement les taux d'élucidation des crimes et délits existants. Bien évidemment, il n'a jamais été dit, et je suis d'accord avec Me GRUNENWALD, que les caméras allaient régler tous les problèmes de délinquance. Il en demeure et il faut continuer à agir ; c'est pour cette raison que nous vous proposons une tranche supplémentaire. Je l'ai déjà dit, mais comme vous posez la même question, je vous redis la même chose ; en même temps, il vaut mieux se répéter que se contredire. Les caméras ne sont qu'un maillon d'une chaîne qui va de la prévention avec les forces de l'ordre sur le terrain – au niveau municipal, vous ne pouvez pas dire que le nombre de policiers a diminué, puisqu'il a augmenté ces dernières années – sans oublier les brigades vertes qui sont également sur le terrain. Elles s'ajoutent à l'ensemble de ce dispositif pour permettre de gérer la première des libertés de nos concitoyens, c'est-à-dire la sécurité. En effet, le droit à la sécurité est fondamental et le rôle des élus est de tout faire pour protéger la population. Les caméras font partie de ce dispositif. Vous disiez également que je citais toujours le même exemple et parliez des braquages : il est vrai que c'est un problème actuellement et qu'il va falloir trouver des solutions. Cependant, je dois vous dire que sur l'un des braquages, les auteurs ont été identifiés grâce aux caméras. Il y a donc des résultats précis sur les sujets que vous avez évoqués tout à l'heure. Pour terminer, je dirais qu'à l'heure du numérique où tout le monde se filme avec des téléphones et où chacun s'invente un rôle de photographe, je préfère nettement les caméras qui sont encadrées par la loi et font l'objet d'une procédure minutieuse dans le cadre du respect des libertés publiques. Je préfère le film des caméras au film parfois intrusif de la vie privée que constituent les téléphones que certains utilisent pour filmer la vie de tous les jours ; cela a des conséquences beaucoup plus graves que les caméras encadrées par la loi.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition du Groupe des Verts et des Socialistes, et avec quatre abstentions.

10. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans – 9ème session.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Restructuration du Club des Jeunes – Avant Projet Définitif.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Deux explorations dans ce dédale qu'est le centre. J'ai fait ces deux explorations afin de m'imprégner un tout petit peu de la dynamique que vous souhaitiez instiller dans cet espace. Ensuite, en confrontant ces résultats avec la proposition de restructuration, il m'a semblé qu'il y avait inadéquation complète entre cet esprit que vous voulez instiller et cette restructuration. Dès qu'il s'agit d'intégration, de lien social ou de sociabilité, nous faisons en général appel au sport, à la pratique sportive, physique ou artistique. Or, il est tout de même étonnant que dans cette réflexion qui a été entamée, des élus qui ont une compétence sportive dans leur mission n'aient pas été consultés. Vous aviez parlé à un moment de transversalité dans l'étude des dossiers. Je crois qu'il y a un oubli, car il me semble que les élus qui ont cette compétence au niveau du sport auraient pu éviter que je prenne une position de ce type ce soir. Je ne voterai donc pas ce projet.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de M. GREINER.

12. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 1ère tranche de programmation 2012.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Je ne voterai pas contre ce projet, je voterai pour.

M. le Maire MEYER : Vous êtes libre.

M. GREINER : Un détail m'a surpris : j'ai noté que dans une des actions, il était cité « Redonner du sens à la place de l'homme dans la société ». Je croyais que c'était les femmes qui devaient apporter du sens.

M. le Maire MEYER : Avez-vous été consulté sur cette rubrique ? Merci pour cette rapide comparaison.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme CHELKOVA qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

14. Attribution d'un concours financier à l'Office de Tourisme de Colmar pour l'organisation de l'événement « Colmar fête le Printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui disait que l'Office de Tourisme était en déclinaison à la Ville de Colmar ?

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme MANN qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

15. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2012.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Reconduction du contrat d'objectifs avec le Club des Sports de Glace de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Nous avons souvent posé la question de la façon dont sont attribuées ces subventions, sur quels référentiels et sur quelles bases. Je prends l'exemple n° 2, à savoir les équipes de football de l'Union Sportive de Colmar pour divers championnats : nous leur proposons 500 € de subvention par rapport à un budget de 32 845 €, ce qui représente une goutte d'eau, d'autant que le rapport indique que ce club œuvre énormément dans la formation des jeunes. Nous pouvons donc nous étonner de ne donner que 500 € à cette opération. Autre exemple, le n° 9 : 19 600 € de budget prévisionnel et 600 € accordés, alors qu'il s'agit d'organiser de la course à pied à travers les rues de Colmar. Pourquoi 600 €, pourquoi pas plus ou moins ? Nous avons souvent posé cette question, mais nous n'avons jamais eu de réponse jusqu'à présent. Je repose donc la question.

M. l'Adj. BRUGGER : Je vais vous répondre, M. FELDMANN. Effectivement, la subvention de la Ville est proportionnelle à la demande qui est faite par l'association ou le sportif. Si la demande est de l'ordre de 500 ou 600 €, la Ville répond favorablement à cette demande, mais ne dépasse pas le montant proposé. C'est la seule et unique raison pour laquelle vous pouvez être surpris de voir que certaines manifestations ou certains sportifs de haut niveau obtiennent des subventions qui vous paraissent infimes. Si une demande plus importante avait été faite à la Ville sur la base d'un budget prévisionnel, peut-être que les montants auraient été différents.

M. le Maire MEYER : Faut-il encore ajouter, M. l'Adjoint, que l'aide de la Ville vis-à-vis des jeunes sportifs a été augmentée de 50 % par rapport à l'aide accordée il y a trois ans. Je pense pouvoir dire que les associations apprécient cette augmentation qui leur met un peu de beurre dans les épinards.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Subvention d'investissement à l'Association La Manne – Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Réaménagement du hangar au service des Espaces Verts rue Chopin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé avec une abstention.

22. Dénomination de l'allée centrale du Champ de Mars à la mémoire de Camille LEVREL, Capitaine au 152e Régiment d'Infanterie, mort en Afghanistan.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Changement de nom de la Colmarienne du Logement en « POLE HABITAT » Colmar – Centre Alsace – OPH.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière — cession à l'angle des rues Alfred de Musset et des Aunes – modification de la modalité de paiement du prix.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière — extension du parking de covoiturage quartier de la Semm – échange de parcelles.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je vous l'avais annoncé il y a peu de temps. Il s'agit donc de la mise en œuvre suite à l'accord obtenu du propriétaire.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Si j'approuve le parking de covoiturage à ce niveau-là, c'est bien parce qu'il fonctionne et qu'il est utilisé. S'il est utilisé, c'est parce que la décision de la mairie d'aménager le parking fait suite à une utilisation au préalable des utilisateurs. Seulement,

l'agrandissement va, a priori, se faire aux dépens de la forêt qui a lieu à ce niveau-là. Sur le plan que vous nous montrez, il existe d'autres terrains, de l'autre côté de la route, qui appartiennent à la mairie et qui ne sont pas de la forêt. Je regrette juste le choix d'implanter et d'agrandir le parking à cet endroit-là, car il va empiéter sur la forêt, alors qu'il y avait des champs et quelques prés de l'autre côté. Je regrette que vous ayez fait ce choix.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Ce n'est pas le cas, M. HILBERT, et je ne comprends pas votre intervention. Il me paraît logique que le parking soit agrandi dans la continuité de l'existant. Lorsque vous dites que nous l'aménageons parce qu'il existait déjà, il existait plutôt de manière informelle avant. Si nous avons souhaité son agrandissement, c'est surtout parce qu'il s'est fortement développé depuis l'existence d'un projet municipal veillant à ce qu'il y ait des parkings de covoiturage en ville.

M. le Maire MEYER : Une précision complémentaire : nous avons mis un certain temps à pouvoir vous proposer cette extension. Nous avions deux solutions : celle qui vous est présentée en plus petit, et une autre qui se situe là où vous le souhaiteriez. L'espace est tellement restreint que nous ne pouvions stationner que 10 ou 12 voitures maximum. L'espace foncier ne permettait pas d'aller plus loin. Une troisième variante était encore possible, suite à la proposition spontanée d'un élu qui dispose d'un foncier dans le secteur, mais il va vers le nord, en bande. L'organisation du stationnement était difficilement faisable dans ces conditions. Puisque nous n'avions pas d'autres solutions d'agrandissement de l'autre côté, nous avons relancé l'actuel propriétaire. Nous avons mis le temps d'une gestation à trouver un accord, puisque cet accord n'a pas été facile. Finalement, nous avons trouvé une solution commune, car le vendeur sollicitait la Ville pour autre chose. J'ai dit que c'était donnant-donnant et que nous serions d'accord avec son projet s'il nous donnait son terrain. Voici la façon dont cela s'est passé. Par contre, il n'y avait pas d'espace de l'autre côté.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de M. HILBERT.

26. Transaction immobilière — cessions de parcelles sises rue de Zellenberg – à morceler.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Avec les acheteurs répertoriés sur cette première page, nous réglons la totalité des délaissés qui subsistaient dans le prolongement de l'Avenue de Lorraine.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

27. Transaction immobilière — cession d'une parcelle sise au lieudit « Grossharth ».

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière — cession de parcelles sises rue de l'Oberharth.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Transaction immobilière — échange de parcelles sises rue Joseph Wagner et rue Voulminot.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Transaction immobilière — Palais Royal – échange Ville de Colmar/Colmarienne du Logement.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous n'allons pas traiter avec la Colmarienne du Logement, mais avec Pôle Habitat Colmar, comme nous l'a fait observer Mme VALENTIN lundi dernier.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais profiter de ce rapport pour intervenir sur la disparition du vélo-taxi à Colmar. Je sais que de nombreuses voix se sont déjà exprimées à ce sujet pour regretter ce service rendu à la population colmarienne.

M. le Maire MEYER : Enormément.

Mme KLINKERT : Ce service concernait des enfants, des adultes, des personnes âgées, des Colmariens et aussi des touristes. Il y avait aussi du lien social grâce à ce service. Pour ma part, je retiendrai que par ces temps difficiles, empêcher quelqu'un de s'en sortir par soi-même, ses propres moyens, et c'est bien le cas de le dire, peut paraître profondément injuste. Permettez-moi de vous dire que la réglementation a bon dos. En même temps, je ne sens pas la ville totalement convertie aux modes de déplacement doux. En effet, il ne suffit pas de soutenir l'achat de vélos ni de tracer des traits sur une rue pour signaler une voie réservée aux cyclistes pour que cela change les habitudes de la population. D'ailleurs, je ne remarque pas, et nous ne remarquons malheureusement pas, d'augmentation exponentielle du nombre de cyclistes à Colmar à la différence de villes voisines.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Pourtant, en 5 jours, j'ai vu des élus brûler des feux rouges !

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Ma remarque sera très brève et rejoint celle de Brigitte KLINKERT. Je veux simplement m'inscrire dans la même direction et préciser que là où des villes comme Bordeaux ou d'autres ont payé et se sont démenées pour attirer chez elles ce genre de service, nous nous sommes démenés pour le faire partir. C'est dommage.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT, M. DENECHAUD, savez-vous pourquoi il a arrêté son activité ? Pouvez-vous me dire pourquoi ?

M. DENECHAUD : Ce n'était pas rentable.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT, puisque vous avez l'air bien renseignée sur le sujet, pouvez-vous me dire pourquoi ?

M. DENECHAUD : Il n'arrivait pas à rendre son activité rentable.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT, vous avez la parole. Il ne faut pas seulement allumer le feu, il faut aussi savoir l'éteindre.

Mme KLINKERT : C'est moi qui vous ai posé une question !

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Savez-vous précisément pourquoi il a arrêté son activité ?

M. HILBERT : Dès qu'il a commencé, il y a eu un arrêté anti vélos électriques.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT ?

Mme KLINKERT : Je ne sais pas pourquoi M. le 1er Adjoint s'acharne sans arrêt sur moi. Cela me pose vraiment question. Mes questions le gênent-t-il autant ou le mettent-t-il mal à l'aise ? Je vous ai posé une question, merci de me répondre.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : J'aimerais pouvoir vous répondre, mais je voudrais savoir pourquoi vous posez la question. Visiblement, vous ne savez pas, mais vous attribuez cela à la Ville ; c'est ce que je veux contester. Vous dites que c'est à cause de la Ville, de ce que nous avons fait ou pas fait. En réalité, c'est faux, puisque ce monsieur, qui avait effectivement un rôle vis-à-vis de certaines personnes, n'avait absolument pas été interdit de circuler par les arrêtés municipaux. Il circulait d'ailleurs tout à fait librement ces derniers mois et ces dernières années. Il n'y a jamais eu de problème, il n'a jamais été verbalisé. Il a tout simplement arrêté parce que son activité lui posait d'autres problèmes : il était tout seul et c'était contraignant physiquement. A moins que vous ayez d'autres précisions, je pense que c'est pour ces raisons-là que son activité s'est arrêtée. En tout cas, il n'a jamais été verbalisé par la Ville de Colmar dans le cadre de son activité.

Mme KLINKERT : Le moins que l'on puisse dire est que la Ville ne l'aura pas aidé à maintenir son exploitation, puisqu'il était interdit de circuler en centre-ville.

M. HILBERT : Cette activité avait effectivement été aidée par la Ville dans un premier temps et par la CAC puisqu'il avait obtenu le grand prix de l'innovation du Pays de Colmar, prix remis par M. Gilbert MEYER en personne. Il s'est très vite installé à son compte et, suite à son installation, la Ville a promulgué un arrêté anti vélos électriques. Cela a fait beaucoup de bruit sur les forums de cyclistes ; la Ville s'est rendu compte de son erreur et a modifié cet arrêté anti vélos électriques en arrêté anti tricycles électriques, c'est-à-dire clairement désigné contre ce tricycle et ce vélo-taxi. Ensuite, comme il continuait son activité…

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT a un bon porte-parole !

M. HILBERT : J'ai déjà pris la parole pour défendre son activité, M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Parce que vous savez de quoi vous parlez.

M. HILBERT : Ensuite, il a poursuivi son activité. D'ailleurs, il avait fait un contrat avec une maison de personnes âgées du centre-ville ; seulement, tout de suite après, il lui a été interdit de circuler au centre-ville. Financièrement, cela devenait un petit peu compliqué pour faire vivre son activité. Pour une partie de son activité, il utilisait la publicité. Toutefois, comme la Ville lui mettait des bâtons dans les roues, les publicistes ou les personnes qui auraient pu utiliser son support pour faire de la publicité

n'ont pas voulu suivre. En effet, elles estimaient que c'était risqué et que cette activité n'était peut-être pas forcément pérenne, suite au manque de soutien, voire à l'opposition farouche de la Ville. Par la suite, il a eu deux vélos et il pensait pouvoir donner l'un de ses vélos à des étudiants. Toutefois, la Ville a interdit aux entreprises qui possèdent ce genre de cycles…

M. le Maire MEYER : C'est compliqué de sortir quelque chose.

M. HILBERT : Oui, c'est très dur, car il y a eu un tel acharnement contre cette activité.

M. le Maire MEYER : D'autant que tout repose sur des contrevérités.

M. HILBERT : Lorsqu'il a eu deux vélos, il lui a été interdit de les utiliser pour des problèmes de stationnement. La Ville a fait un arrêté stipulant que ce genre d'entreprise ne pouvait exploiter qu'un seul vélo. Il avait donc un vélo qui restait tout le temps au garage. Avec tout cela, effectivement, on peut difficilement dire que la Ville a soutenu son activité. Il a, malgré tout, tenu quelques années, mais il a jeté l'éponge au bout d'un moment. Ce n'est pas vraiment la Ville qui l'interdit de cette manière, mais la Ville ne l'a franchement pas soutenu et lui a plutôt mis des bâtons dans les roues.

M. le Maire MEYER : C'est fastidieux.

M. HILBERT : Surtout pour lui ! Il mérite beaucoup d'encouragement et de reconnaissance pour tout le travail qu'il a fait à la sueur de son front pour pouvoir continuer une activité salariée après son licenciement ou son départ de la papeterie de Turckheim. En tout cas, la Ville n'a pas brillé par son soutien sur ce sujet.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. M. HILBERT a quand même oublié un fait très important et dit une contrevérité. Figurez-vous que la publicité est interdite dans le secteur sauvegardé. Nombre de mes collègues ne peuvent pas se servir du matériel mis à disposition gratuitement parce qu'il y a une publicité pour une marque. Rendez-vous compte du précédent que cela aurait causé s'il avait eu l'autorisation de circuler en centre-ville avec une ou des publicités alors que de nombreux collègues ayant des matériaux très onéreux ne peuvent pas s'en servir. Il savait pertinemment qu'il ne pouvait pas circuler dans le secteur sauvegardé. Je ne critique pas, je n'ai rien à dire à ce sujet, par rapport à ce que ce monsieur voulait ou pas. Néanmoins, il y a l'économie et celle-ci ne tenait pas le chemin. S'il avait fait un business plan, il aurait pertinemment su que cela était voué à l'échec. Là-dessus, et je tiens tout de même à préciser que je connais ce monsieur également, il savait pertinemment qu'il n'avait pas le droit d'avoir de la publicité sur son engin en secteur sauvegardé.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Si nous voulons poursuivre le raisonnement, il faut interdire la traversée du centre-ville à toutes les camionnettes d'artisans.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Merci, M. HILBERT, de clarifier la question, car au moins je peux y répondre de manière plus précise. Je ne m'acharne pas du tout contre vous, Mme KLINKERT, et je suis désolé que vous le preniez ainsi, mais je ne peux pas répondre à une question si elle n'est pas suffisamment complète ou étayée. L'ayant été par M. HILBERT, c'est très bien. Au centre-ville, dans la zone piétonne, il y a des piétons, des vélos, parfois des bus, les petits trains touristiques, les vélos taxis ; à un moment donné, il faut une réglementation de façon à ce que les uns et les autres puissent cohabiter sans danger et sans empêcher les autres d'évoluer. Evidemment, c'est compliqué. Si nous permettons à l'un de circuler et que nous avons d'autres demandes, il faut avoir la même position, sinon elle devient subjective et non objective ; nous n'avons pas le droit de le faire. En tenant compte de tous ces éléments qui doivent permettre aux uns et aux autres de cohabiter au centre-ville, nous avons pris certaines dispositions réglementant cette activité, mais sans l'empêcher de fonctionner. Je le redis, cette activité a fonctionné pendant plusieurs années. Par contre, je suis un peu surpris à propos de la publicité, puisque vous dénoncez souvent la société de consommation, le trop-plein de publicité ; là, vous prenez une position différente, ce qui me surprend un peu. C'est votre droit.

M. le Maire MEYER : Pour la dernière contrevérité, ce monsieur n'a jamais été primé par la Communauté d'Agglomération.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, c'est un jury. Le Grand Pays de Colmar avait organisé le concours et ce n'était pas pour exploiter à Colmar.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

Mesdames et Messieurs, ce n'était pas la séance phare, mais nous n'en sommes pas loin. Nous siégeons depuis quelques heures. Merci pour votre sagacité, votre disponibilité et votre présence. La séance est levée, et nous vous invitons au petit verre.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 30

COLMAR

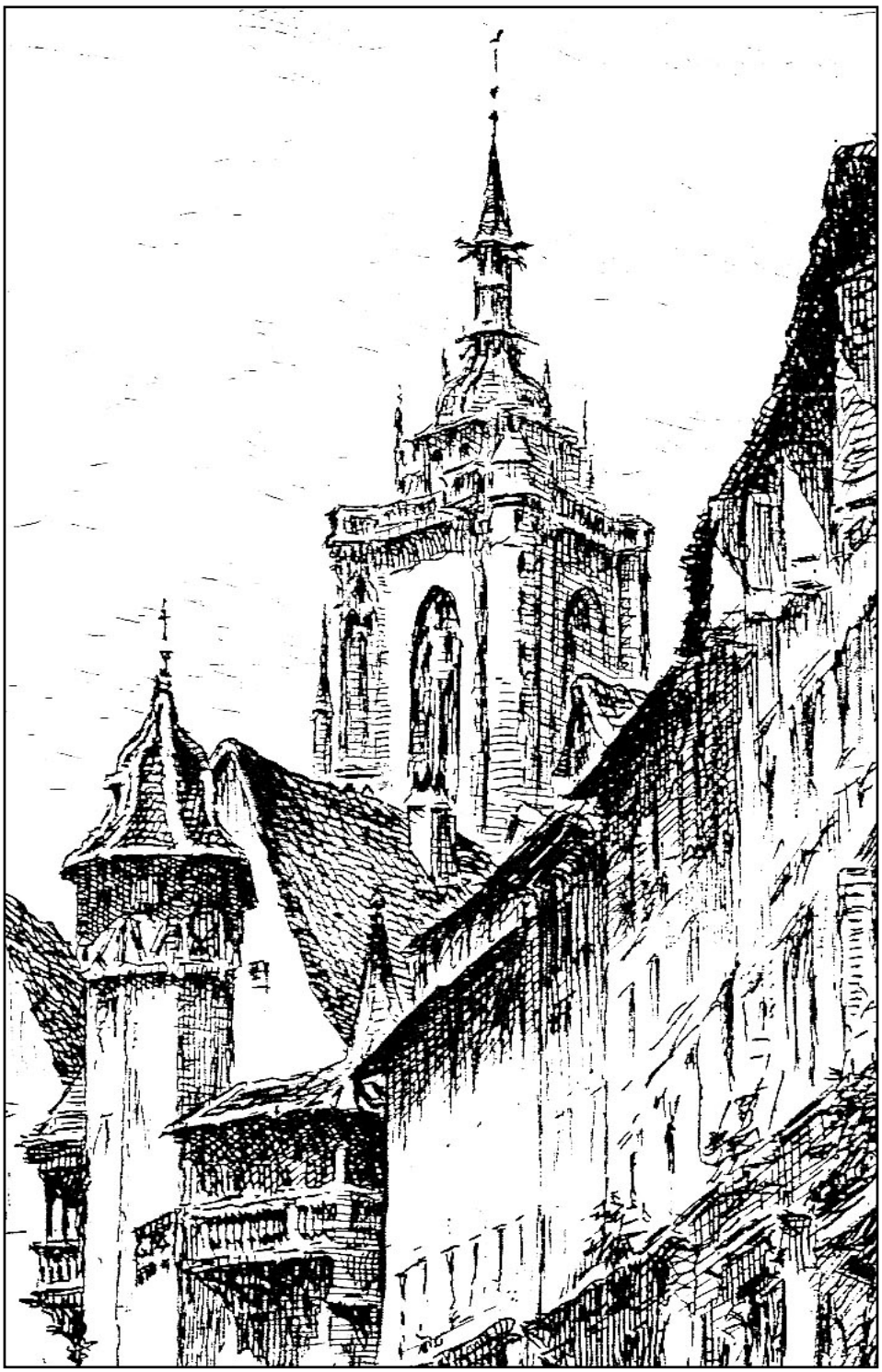

STENOGRAMME

37ème Séance

du

23 avril 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal sur la base de l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

J'ai des excuses à présenter, ainsi que des procurations : Mme MANN, Mme De CARVALHO, Mme BENNAGHMOUCH, Mme ALLHEILY, Mme DETTLOFF et Mme RABIH qui donnent respectivement procuration à M. l'Adjoint FRIEH, à M. le 1er Adjoint, à Mme DOLLE, à Mme ROSSI, à Mme JACQ et à votre serviteur. Mme KLINKERT arrivera avec un peu de retard et donne en attendant pouvoir à M. MEISTERMANN.

Je salue une délégation du Conseil Municipal des enfants, accompagnée de certains parents. Il s'agit de la Commission de l'Environnement. Nous appliquons cette pratique dès le départ, pour permettre aux plus jeunes de voir comment cela se passe chez les aînés. Je souhaite que ces derniers donnent le bon exemple, afin que nos jeunes conseillers puissent s'inspirer de leurs échanges. Cette Commission de l'Environnement est la seule à avoir été maintenue dès le premier Conseil Municipal des enfants et à avoir été renouvelée tous les 2 ans. En effet, l'Environnement reste un thème très actuel. Je remercie nos jeunes collègues pour leur investissement dans ce travail. J'observe également que le Conseil Municipal de ce soir est suivi par des très jeunes, tout juste sortis du berceau ! Madame, cela nous fait plaisir d'être accompagnés de cette façon pour cette séance du mois d'avril.

Les excuses ayant été présentées, nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Généralement, son suppléant est le Directeur Général des Services. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

Le compte rendu de la séance du 19 mars fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le compte rendu est approuvé.

Vous avez également les documents en rapport avec les décisions des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal, ainsi que le rappel des marchés conclus, toujours au regard des autorisations du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à faire : tout d'abord, un arrêté préfectoral en rapport avec la Société Pyrotechnie de l'Est. Dans le cadre de la liquidation de la société, le préfet a prescrit à l'administrateur judiciaire des mesures concernant le dépôt au 19, rue Robert Schuman à Colmar visant l'évacuation des explosifs stockés et la mise en place de dispositions contre l'intrusion. Naturellement, cet arrêté est à votre disposition et peut être consulté auprès de la Communauté d'Agglomération.

Un autre arrêté préfectoral concerne la société Liebherr France : dans le cadre de l'extension géographique du site industriel de l'établissement Liebherr au 2, avenue Joseph Rey, les terrains précédemment exploités par la société Colas ont révélé une pollution des sols autour de laquelle une contamination des eaux souterraines a également été détectée. Le Préfet a

prescrit à la société Liebherr différentes précautions. Cet arrêté est également disponible auprès de la Communauté d'Agglomération.

Par délibération du 19 septembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de relogement des gens du voyage sur le site du Mittlerweg. Le montant de cette opération est de 7 050 000 €, lesquels se décomposent de la manière suivante : 2 050 000 € pour l'opération menée par la Ville, 750 000 € au titre de la mise à disposition gratuite du terrain et, enfin, 4 250 000 € pour le coût des bâtiments. La Ville a cherché des concours extérieurs et, à ce titre, j'ai le plaisir de vous faire part de l'intervention du Fonds d'Aménagement Urbain, le FAU, pour un montant de 541 102 €, dont 209 999 € pour le foncier et 331 103 € pour la viabilisation.

Une autre communication est en rapport avec la décision prise par le Ministre de la Culture suite à son passage à Colmar au mois de juin ; il s'agit de la labellisation de la Comédie de l'Est en Centre Dramatique National à compter du 1er janvier 2013. C'est une heureuse avancée qui ne venait pas toute seule. En effet, nous avons mis le temps d'une bonne gestation pour arriver à conclure, et c'est finalement notre entretien du mois de juin qui a permis de clôturer la question. Ce label garantit l'octroi de moyens supplémentaires pour une montée en puissance de la part de l'Etat dans le financement de la structure, et consacre désormais la place du théâtre parmi les pôles d'excellence culturelle universellement reconnus que peut afficher Colmar dans les domaines du livre, de la musique et des musées. C'est donc une bonne avancée culturelle à travers cette labellisation.

Je reviens à Liebherr, car vous aurez un rapport de cession foncière tout à l'heure : je souhaitais vous informer que j'ai signé le 10 avril, c'est-à-dire la semaine dernière, un permis de construire au profit de la société Liebherr pour la construction d'un bâtiment qualifié d'unité de fabrication gros moteurs. Ce bâtiment comprendra une partie administration, locaux sociaux, bureaux et ateliers, ainsi qu'un hall de production avec un banc d'essai. La surface des bâtiments à construire représente 27 467 m^2. Il est également prévu la réalisation de 218 places de parking sur ce site. L'architecte du projet est M. PIRCHER. La société Liebherr va produire de l'électricité lors du fonctionnement des moteurs, ce qui est une nouveauté. La discussion est en cours avec Vialis qui sera le repreneur du courant produit. Une partie d'assiette du terrain appartient à la Ville et la proposition de vente des terrains vous sera présentée tout à l'heure, mais la société Liebherr est encore propriétaire de terrains achetés par ailleurs et souhaitait, séance tenante, démarrer le chantier. C'est ce qu'elle a fait puisque le chantier a été ouvert le 10 avril 2012 avec un décapage des terrains le 16 avril. Le montant des investissements est de la même hauteur que pour le mining, soit 80 000 €, mais avec une grande différence puisque 38 millions d'euros sont pour l'investissement immobilier et 42 millions pour le budget Recherche et Développement. Or, nous savons tous que lorsqu'une entreprise s'installe avec une unité de recherche, cela constitue toujours les racines de son maintien. De plus, cette unité prévoit la création de 100 emplois à court terme.

Je reviens sur une dernière communication relative à la conclusion du contentieux. Cela va plaire à certains puisqu'il s'agit du plan d'alignement de la Rue des Anémones, dont la conclusion vient du Conseil d'Etat. Ce dossier a fait couler beaucoup d'encre et a également fait l'objet de nombreux commentaires, parfois éloignés de la réalité juridique de cette affaire. J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat a rejeté, par un arrêt du 26 mars 2012, le pourvoi déposé par l'Association des Habitants des quartiers sud et maraîchers. Il est très intéressant de relever la motivation de cette décision favorable aux intérêts de la Ville et qui forme, en l'occurrence, jurisprudence. En effet, et cela intéresse particulièrement les juristes, les juges du Palais Royal ont rappelé, comme le soutenait la Ville de Colmar, que :

1. la publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans la limite qu'il détermine ;
2. la publication du plan d'alignement a eu pour effet d'incorporer définitivement dans le domaine public communal le sol des propriétés non bâties et que le plan d'alignement a épuisé ses effets dès la prise de possession par la Ville ;
3. la prise de position ayant été antérieure à la mesure de suspension décidée par le juge des référés, la Ville était bien fondée à saisir le juge en question pour lui fournir cet élément non produit lors de l'inscription de la demande initiale de suspension ;
4. dans cette hypothèse, le juge des référés devait bien, comme le soutenait la commune dans le cadre de ses écritures, mettre fin à la mesure de suspension qu'il avait dans un premier temps ordonnée et, qu'en conséquence, le pourvoi devait être rejeté.

C'est une nouvelle et une manière sur laquelle les juges du Palais Royal n'avaient pas encore eu l'occasion de se prononcer. Il est toujours flatteur de pouvoir faire jurisprudence sur la base d'une décision rendue en faveur de la Ville de Colmar.

Cela étant dit, je laisse la parole à Mme l'Adjointe CHELKOVA.

5. Délégation de Service Public pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Bonne consultation et bonne proposition après négociation avec les deux soumissionnaires.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais effectivement dire la même chose que vous, c'est-à-dire que nous nous réjouissons vraiment que

l'association ait remporté ce concours, car la gestion nous semble exemplaire et toutes les compétences déployées dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'accueil du public, de la commercialisation, de la gestion des installations et des personnels, sont à reconnaître et à saluer. Nous sommes donc très heureux que cette délégation soit attribuée à l'association Majept, que nous félicitons. Merci.

M. le Maire MEYER : Bien. Tout le monde est content, mais la conclusion qui vous est suggérée n'est pas celle qui résulte de la première offre. Comme la DSP entend passer par une négociation, nous sommes arrivés à ajuster le tir en fonction de ce qui vous est présenté. Néanmoins, je suis du même avis que vous.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Pour avoir assisté à la commission, il me semble qu'il n'a jamais été question de faire appel à quelqu'un d'autre. Je n'ai pas compris vos dernières interventions puisqu'il n'y a eu qu'une seule conclusion dans la commission, celle de faire appel à la Majept.

M. le Maire MEYER : Si vous avez regardé dans votre dossier les propositions dépouillées et que vous lisez le rapport, vous constaterez qu'il y a eu une négociation entre les deux. Cela relève de la possibilité donnée par la Délégation de Service Public.

M. HILBERT : Tout à fait. Il y a eu des points positifs dans les deux dossiers présentés et étudiés, mais la commission n'a pris qu'une seule conclusion. Nous n'avons jamais hésité entre les deux, et il me semble que la commission a toujours dit qu'il fallait donner la DSP à la Majept. Effectivement, il y a eu des négociations parce qu'il y avait également des points intéressants dans l'autre dossier, notamment scientifiques, le fait de faire appel à un spécialiste du jouet et la présentation muséographique. Cependant, le dossier de la Majept a toujours été supérieur à l'autre dossier.

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas si je parle français, mais les conditions chiffrées présentées dans le rapport sont différentes de celles que vous avez dépouillées. Elles sont issues du fruit de la négociation. Est-ce plus clair ainsi ? Parfait.

Je soumets la proposition au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Convention entre la Ville de Colmar et l'Etat relative au subventionnement des travaux de l'extension du Musée Unterlinden

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos de cette convention, l'article 7 amène bien sûr des commentaires, notamment dans son deuxième paragraphe. En effet, vous nous avez expliqué que c'était à prendre ou à laisser, mais la phrase « … sous réserve toutefois d'inscription de ce crédit en loi de finances. » signifie qu'année après année, un avenant devra être passé entre l'Etat et la Ville de Colmar, sachant que nous ne serons absolument pas certains du montant des subventions accordées année après année. Cela pose un problème quant au financement définitif de ce projet qui est quand même très lourd pour les finances de Colmar. J'aimerais savoir si vous avez imaginé une solution, puisque les travaux ont démarré et vont continuer avec ou sans la subvention de l'Etat, si j'ai bien compris. En effet, cette subvention est soumise chaque année à une décision des votes budgétaires de la loi de finances. Quelle solution proposez-vous pour pouvoir maintenir l'avancée des travaux et les subventionner alors que l'Etat risque de faire défaut ?

M. le Maire MEYER : La solution que je propose est d'approuver le rapport. Pourquoi ? Comme il s'agit d'un programme pluriannuel, il faut que cette convention soit signée pour encaisser la subvention 2012 et la subvention 2013. Sinon, nous passons à côté de l'intervention de l'Etat. Si j'ai une proposition à faire, c'est de vous inviter à approuver la convention proposée.

M. FELDMANN : Ce n'était pas exactement ma question, M. le Maire. Je vous ai demandé comment la Ville envisage de se sortir d'affaire si l'Etat fait défaut. En effet, année après année, un avenant devra être proposé et nous ne sommes absolument pas sûrs que l'Etat honore ses engagements en 2013 ou 2014.

M. le Maire MEYER : Cher M. FELDMANN, si je m'enfermais dans votre pessimisme, je demanderais aux entreprises d'arrêter le chantier tout de suite.

M. FELDMANN : Ce n'est toujours pas ma question.

M. le Maire MEYER : Je réponds de cette façon.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

M. FELDMANN : Réponse nulle.

M. le Maire MEYER : Nous sommes dans des appréciations sans diagnostic médical. Je vous ai donné la réponse, qui peut correspondre à ce que vous souhaitez, comme elle peut ne pas correspondre. Nous sommes en démocratie. La majorité ayant approuvé, je m'en tiens à cela.

7. Demande de renouvellement de classement du Conservatoire de Musique et de Théâtre de Colmar et Conservatoire à Rayonnement Départemental

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je suis bien évidemment favorable à ce rapport et je salue le travail qui est fait au Conservatoire, que ce soit en musique ou en théâtre. Je n'ai qu'un seul regret, et je sais que cela n'est pas du ressort du Conseil Municipal, que ce Conservatoire soit le plus cher du grand est.

M. le Maire MEYER : Je pense que vous n'êtes pas le seul à le regretter. C'est réellement cher et le tarif n'est pas à la portée de tout le monde malheureusement.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Convention entre la Ville de Colmar et la Délégation Régionale TER relative à l'acceptation au Musée Bartholdi des cartes « Tonus » et « Réflexe

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

9. Aide à la vie associative culturelle 2012 – 1ère tranche

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme SCHNELL qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

10. Subventions pour l'Université de Haute Alsace au titre de l'année 2012

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Le partenariat entre la Ville de Colmar et l'Université de Haute Alsace a toujours été d'actualité et important, à la fois pour la Ville et cette université. Il y a un projet de fusion entre l'Université de Haute Alsace et l'université de Strasbourg : cela risque-t-il de changer le mode de fonctionnement entre la Ville de Colmar et les universités, puisque nous ne savons pas quel est le devenir de l'Université de Haute Alsace ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je crois pouvoir vous répondre, même si cette question est un petit peu délicate actuellement puisqu'il y a des élections en cours pour la présidence de l'UHA. Forcément, il s'agit d'un sujet de débat au sein de l'UHA entre les Mulhousiens et les Colmariens. Je peux vous dire que nous travaillons très bien ensemble avec l'IUT et le Biopôle de manière à ce que la politique de niche qui a toujours été cherchée à Colmar, à savoir des formations extrêmement ciblées qui n'existent nulle part ailleurs, soit toujours aussi attractive. A titre d'exemple et par rapport à Mulhouse, nous avons beaucoup d'étudiants qui ne viennent pas de Colmar, mais de l'extérieur, exprès pour suivre ces formations tout à fait innovantes que nous ne trouvons nulle part ailleurs. Nous avons donc tout intérêt, à Colmar, à travailler très bien en complémentarité de l'offre que nous trouvons à Mulhouse ou à Strasbourg. C'est tout ce que je peux vous dire aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : La précision est bonne, mais je pense que la question de M. FELDMANN avait une autre connotation et portait sur la gouvernance. Il est vrai qu'en ce moment, nous sommes encore en période de rodage entre Colmar et Mulhouse ; il était entendu entre les deux collectivités principales, la CAMSA et la Ville de Colmar, que nous alternions la représentation de l'élu en fonction des points à discuter. Nous ne sommes pas encore totalement satisfaits de cette coordination et j'en ai personnellement fait part au Maire de Mulhouse, lequel est totalement de mon avis. Il faut arriver à cette harmonisation, cette synchronisation, afin que chaque périmètre géographique puisse intervenir lorsque le projet est de son ressort. Deuxièmement, l'unité alsacienne pour le site universitaire va encore légèrement compliquer ce que je viens d'évoquer ; comme je le dis, à chaque jour suffit sa peine, et je pense qu'il est beaucoup plus efficace et dynamique de parler pour une seule entité que de parler pour une entité divisée en deux. Je pense que nous trouverons également une harmonisation dans ce cas d'espèce. Cela dit, M. FELDMANN, vous n'auriez pas pu poser cette question il y a 10 ans, si la Ville de Colmar n'avait pas acheté le site du Grillenbreit. En d'autres termes, nous ne parlerions pas d'université à Colmar. Je vous invite juste à regarder dans le rétroviseur pour voir ce qu'était le comportement des uns et des autres lorsque j'avais proposé au

Conseil Municipal d'acheter le site Berglas Kiener pour 10 millions de francs.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Règlement du concours « Proposez votre slogan Agenda 21 »

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Excusez-moi de prendre la parole, mais ce sera très rapide.

M. le Maire MEYER : Pourquoi vous excuser ?

M. FELDMANN : Cela fait trois fois de suite que je prends la parole.

M. le Maire MEYER : Vous remplacez les autres.

M. FELDMANN : Je m'abstiendrai sur ce rapport qui, de mon point de vue, est inutile et pitoyable.

M. l'Adj. FRIEH : Pas de commentaires.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 8 abstentions.

Nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord sur les vélos.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

12. Création d'un poste de travailleur social au Commissariat Central de Colmar

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Subventions 2012 – 1ère tranche – aux associations à caractère socio-éducatif

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Ne pouvant pas voter différemment sur les différentes actions à mener, vous connaissez ma position sur la parcellisation. Je suis contre cette parcellisation et pour une mutualisation des actions. Je m'abstiendrai donc sur ce point.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Deux questions : la première est relative à une nouvelle association que nous ne connaissons pas, « Tunisiens libres » ; c'est un peu surprenant comme appellation et je pense que cela mérite des précisions en séance publique. La deuxième question concerne l'association « Quartier Nord » et la convention attribuée pour une période d'un an. Pourriez-vous nous préciser s'il s'agit de ce que nous faisons pour toutes les associations, c'est à dire une convention renouvelable chaque année, ou si ces conventions sont pluriannuelles pour certaines associations ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Pour répondre à notre collègue M. GREINER, il ne s'agit pas d'une parcellisation. Par contre, comme certaines associations mènent des activités différentes, nous ne pouvons pas globaliser ce que nous versons comme subvention pour l'APONA, par exemple, qui accompagne les nomades sédentarisés sur un certain nombre de sujets – nous savons d'ailleurs qu'il va falloir qu'ils soient accompagnés pour prendre un certain nombre d'habitudes dans leurs nouveaux logements – ou les enfants sur le plan scolaire, avec d'autres associations qui mènent d'autres types d'activités. Il ne s'agit pas d'une volonté de parcellisation, mais de répondre aux besoins tels qu'ils sont repérés et proposés par les associations.

Pour le reste, je dois dire à notre collègue, M. FELDMANN, que ces rapports ont déjà été présentés en commission thématique puis en commissions réunies et que les questions posées ont déjà dû pouvoir trouver une réponse. Maintenant, s'agissant des « Tunisiens libres », c'est une nouvelle association que nous découvrons. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, aussi bien avec les fonctionnaires du service qu'avec les élus, et nous souhaitons encourager cette initiative. Dans la délibération, vous aurez remarqué que nous leur recommandons également de se rapprocher du centre socioculturel de Colmar pour que nous évitions de payer deux fois le même type d'activité. C'est donc quelque chose de suivi. Concernant la convention « Quartier Nord », c'est une convention type telle que nous l'utilisons pour toutes les autres associations pour lesquelles nous signons une convention.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

14. Convention de mise à disposition de personnel municipal auprès de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Eté »

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution d'une subvention à l'Association « Paris Colmar à la Marche » dans le cadre de la 30ème édition de Paris/Neuilly-sur-Marne – Colmar à la Marche prévue du 20 au 24 juin 2012

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de la 9ème édition du Tour d'Alsace Cycliste

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Ma question porte sur l'aide logistique et sur le chiffrage de cette aide. Nous avons demandé plusieurs fois au cours de manifestations où la Ville de Colmar met à disposition du personnel des Services Techniques et des moyens techniques que cette aide puisse être évaluée sur le plan financier pour que nous, conseillers municipaux, puissions avoir une idée du coût que cela représente pour la Ville. Je vous donne un exemple : à l'automne 2011, nous avons accueilli le Rallye de France au Parc Expo pour lequel toute une série de dispositions techniques a été mise à disposition. Nous n'avons aucune idée du prix que cela a coûté pour la Ville de Colmar. Si nous regardons ce rapport, le paragraphe 4 relatif aux obligations et charges de la Ville prend exactement deux pages. Il est évident qu'au-delà des 17 000 €, c'est-à-dire le ticket d'entrée pour cette manifestation, la Ville va mettre à disposition du personnel et des moyens techniques, autrement dit dépenser de l'argent. Ma demande serait que nous puissions avoir un jour une présentation du coût de cette aide logistique au cours de ces manifestations.

M. l'Adj. BRUGGER : Effectivement, M. FELDMANN, l'article 4 de la convention cite l'obligation et les charges de la Ville de Colmar en matière de

logistique. Il s'agit en fait de la mise à disposition de moyens que la Ville met systématiquement à disposition des personnes qui organisent des manifestations sportives d'un certain niveau. Si vous demandez le chiffrage, nous pourrons vous le donner : mise à disposition dans la zone d'accueil de parkings destinés aux véhicules de la course, fourniture d'installations électriques, nettoyage des zones, etc. Ces travaux ne sont pas particulièrement importants, mais il faut les faire pour donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle mérite. Nous prévoyons également la présence de la police, c'est la moindre des choses, et il faudra mettre des barricades le long des routes, notamment à l'arrivée. Je crois que cela a un certain coût, et nous pourrons vous le chiffrer si vous le demandez ; comme vous l'avez fait, nous vous le chiffrerons approximativement. Pour la mise à disposition du personnel municipal, les horaires sont pris en compte ce qui est facilement chiffrable.

M. le Maire MEYER : Je ramène tout de même l'observation de M. FELDMANN à son périmètre réel, puisqu'il se référait à l'article 4 sur deux pages. Je prends ces deux pages et je vois que les obligations de la Ville se limitent à l'énumération d'une demi-douzaine de lignes. Tout le reste concerne des formalités administratives. Que disons-nous pour le soutien logistique technique :

- mettre à disposition dans la zone d'accueil de l'épreuve des parkings destinés exclusivement au stationnement : cela ne coûte rien à la Ville de Colmar ;
- fournir et mettre en place, en complément des installations et infrastructures du Groupe Larger, tous les équipements et services utiles pour la sécurité et l'accueil du public (barrièrage) : nous le faisons habituellement ;
- procéder à d'éventuels travaux de voirie ou autres prescrits par le Groupe Larger : à la date d'aujourd'hui, il n'y a aucune demande en ce sens. ;
- réaliser les branchements nécessaires à la fourniture d'eau et d'électricité sur le site d'accueil : généralement, nous mettons une citerne à disposition pour répondre à cette préoccupation ;
- procéder au ramassage des déchets domestiques : c'est l'abc du métier et nous le faisons pour tous les événements ;
- procéder au nettoyage du site : nous le faisons également habituellement.

Les deux pages se limitent à cette demi-douzaine d'énumérations.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais faire la même demande que mon collègue, M. FELDMANN. En réalité, nous avons relativement souvent demandé que vous nous fournissiez le prix et ce qui est lié à tous ces moyens logistiques mis à disposition. Si vous nous dites que cela ne représente pas grand-chose, vous nous produirez un document qui nous dira que la somme ne représente pas grand-chose. Néanmoins, nous

estimons normal de connaître le montant réel que la Ville engage lors de telles opérations, surtout lorsqu'il s'agit d'une organisation par une société privée. Cette demande est d'autant plus légitime que c'est une organisation par une société privée qui a mis en place des moyens rémunérés pour aller chercher des fonds auprès des collectivités locales et se fait sa publicité avec l'argent du contribuable. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint. Réponse facile.

M. l'Adj. BRUGGER : Bien sûr, Mme VALENTIN, je suis convaincu que vous allez voter ce rapport et le crédit afférent à cette manifestation exceptionnelle. Vous demandez qu'un décompte des sommes avancées par la Ville soit fait ; il n'y a aucun problème. Seulement, nous vous le donnerons après la manifestation, car nous ne pouvons pas vous donner ce chiffre pour l'instant.

Mme VALENTIN : Bien sûr, mais nous ne les avons pas eus les années précédentes.

M. l'Adj. BRUGGER : Vous les aurez sans problème.

Mme VALENTIN : Très bien.

M. l'Adj. BRUGGER : Concernant la deuxième partie de votre question, je tiens à préciser que si vous lisez avec attention l'article 3 de la convention, vous verrez que la contrepartie imposée au Groupe Larger par rapport au montant que versera la Ville est particulièrement importante. La Ville sort presque grandie de cette manifestation, car il y a vraiment une mise en valeur de la ville de Colmar dans cette manifestation. Je peux vous les lire : le Groupe Larger s'engage à présenter la ville comme site d'accueil ; faire figurer le nom de la ville sur les documents officiels, affiches, prospectus, ainsi que sur le site officiel de la course ; mettre à disposition de la ville, et pour son usage exclusif, un stand équipé pour accueillir les invités de la ville pendant l'ouverture du village de la course ; remettre à la ville toutes les invitations ; inviter des personnalités lors de la présentation de la requête ; prévoir et intégrer des véhicules de la ville au sein de la caravane publicitaire avec publicité de la ville de Colmar, etc. Je ne vais pas lire l'ensemble de la convention, mais vous verrez que la contrepartie imposée au Groupe Larger est particulièrement importante. Effectivement, c'est un groupe privé, mais rien ne nous empêche de soutenir cette course. Vous aimez beaucoup le vélo aujourd'hui ; ce jour-là, vous aurez foison de vélos à Colmar. Je pense que tout le monde devrait applaudir des deux mains le fait d'avoir une épreuve cycliste de qualité internationale. En même temps, cela fera plaisir à tout le monde, notamment aux amoureux de la bicyclette. Je rappelle au passage que tout le monde applaudit toujours des deux mains lorsque nous avons la chance et le plaisir d'accueillir le Tour de France, sachant que c'est également une organisation privée qui organise l'épreuve.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, je ne partage pas votre avis lorsque vous affirmez qu'ils aiment le vélo. Personnellement, je constate qu'ils sont plutôt fâchés avec le vélo.

M. l'Adj. BRUGGER : Je le regrette.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, je voulais simplement dire que Me BRUGGER avait été un peu dur avec vous en vous demandant d'applaudir des deux mains. A mon avis, cela vous sera difficile.

M. le Maire MEYER : Je suis bien handicapé du bras gauche, mais le reste va très bien.

Me BRUGGER : C'est un applaudissement moral, M. le Maire, vous le savez bien.

17. Versement d'une subvention

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Reprise des terrains communs au cimetière municipal – Terrains communs attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2001

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Challenge inter-écoles de la prévention routière

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Réaménagement de la Place du 2 Février – convention de comaîtrise d'ouvrage entre la Ville de Colmar et la CAC pour des travaux d'eaux pluviales

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais profiter de ce rapport pour redire que j'étais très heureux de la manière dont cela s'est passé au niveau du Conseil Municipal pour définir les travaux et l'aménagement de cette place, et très heureux aussi que vous ayez retenu ma suggestion d'aménager la Place en rappelant le cloître qu'il y avait dans l'autre bibliothèque. Je crois que la bibliothèque en elle-même est aussi très attendue, que le chantier est très prometteur et que beaucoup de Colmariens attendent l'ouverture de cette médiathèque avec beaucoup d'impatience. Nous aurons enfin une médiathèque à Colmar, c'est très bien. Par contre, j'aurais aimé que nous profitions de cette méthode de travail pour discuter d'autres aménagements de places, notamment la Place de la Cathédrale dont le revêtement du parking a été refait il n'y a pas longtemps. Je crois que cette place aurait mérité une discussion plus approfondie quant à son usage.

M. le Maire MEYER : Bien. Personnellement, j'enregistre l'observation, mais il n'y a pas de comparaison entre 2 millions d'euros de travaux Place du 2 Février et 35 000 € Place de la Cathédrale. Par contre, je suggère au 1er Adjoint de provoquer la même réflexion pour la reprise de la Place Rapp, puisque l'ensemble des dalles doit être repris. Si nous reprenons les dalles, il faut aussi voir ce qui est autour. Nous avons été indemnisés à hauteur de 1,3 million d'euros pour malfaçons ; il s'agit d'utiliser cet argent pour améliorer la situation. Ce projet sera mis sur rails dans les semaines qui viennent et on s'organisera de la même façon, afin de recueillir l'avis des uns et des autres.

M. l'Adj. D. MEYER : Je voudrais simplement dire, M. le Maire, que pour ce qui est de l'aménagement de la Place du 2 Février, il y a eu une large concertation et un large consensus sur les travaux qui vont être engagés.

M. le Maire MEYER : Oui, et cela depuis le périmètre de sauvegarde, puisque c'est une longue gestation. Si les deux opérations que sont la médiathèque et l'aménagement de la Place du 2 Février sont stratégiquement et psychologiquement très importantes, c'est aussi pour cette raison que nous souhaitions pouvoir étrenner les deux en même temps pour qu'il y ait ce mariage lors de l'ouverture de la médiathèque par rapport à l'utilisation possible de la Place du 2 Février. Nous serons déjà Place du 2 Février fin août pour la commémoration de la journée des Incorporés de force. En effet, nous profitons du projet pour installer le Mur du souvenir qui rassemblera tous les écriteaux dispersés dans la ville de Colmar. Fin août, nous aurons l'occasion d'officialiser ce Mur du souvenir. En même temps, cette Place du 2 Février sera une place de commémoration, puisque chaque fois que

l'occasion se présentera, nous l'utiliserons pour les rassemblements militaires et les commémorations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

21. Transaction immobilière – Cession du siège social du Domaine Viticole de la Ville de Colmar sis au 2, rue du Stauffen

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je suis un peu étonné que nous présentions ce soir cette opération dans le cadre des opérations immobilières habituelles de cessions ou d'acquisitions de terrains. En effet, il s'agit de bien autre chose et je crois qu'il y a vraiment une volonté de désinformation du Conseil Municipal. Je crois que ce ne sont pas simplement les groupes d'opposition qui sont désinformés, mais l'ensemble du Conseil Municipal. En réalité, cette décision est dans un contexte très particulier ; celui, important, d'arrêter toute exploitation directe ou indirecte de la Ville de Colmar de son domaine viticole. Pour une ville qui se targue, fort justement d'ailleurs, d'être la capitale des vins d'Alsace, il est navrant de constater que par ces opérations et celle de la mise en location, elle perd son patrimoine immobilier bâti, qui sera cédé à titre définitif s'agissant des constructions, et son patrimoine foncier non bâti qui, sous couvert de baux ruraux, échappera quasi définitivement à l'emprise de la Ville. Nous connaissons la matière et le droit à ce sujet. Pour ma part, je ne peux pas accepter une telle situation puisque cela me semble être une décision qui n'est pas imposée, mais acceptée par la Ville. Il n'y a pas lieu de se réfugier derrière le jugement de liquidation judiciaire, car la liquidation judiciaire est une chose et il conviendra de savoir pourquoi il y a eu liquidation judiciaire. Je n'entends pas aborder le problème ce soir de ce qui a pu se passer depuis de nombreuses années et qui me semble être extrêmement grave, mais il faudra qu'à un moment donné, et je le demande ici solennellement, qu'en commissions réunies, le cas échéant, c'est à dire en séance non publique dans un premier temps, car les intérêts sont graves et importants, que nous puissions avoir toute explication : raison de la liquidation de biens, problème des responsabilités des dirigeants, suivi de cette situation depuis de nombreuses années puisque, manifestement et pour le moins, celui ou ceux qui s'occupaient de cette affaire ont été abusés et des erreurs ont été commises. Je crois que dans la liquidation judiciaire – d'ailleurs, le rapport qui a été fait ou dans la lecture des journaux qui disaient que nous étions en train de compenser les pertes par une vente – nous partons d'un chapitre de cessions ou acquisitions immobilières pour dire ensuite que les pertes en termes de loyer ou de capital sont importantes

pour la Ville – pertes dont, mes chers collègues, vous n'avez aucune notion à l'heure actuelle –, et avec des possibilités de recours. Je ne veux pas engager le débat ici ce soir, mais simplement dire qu'il me semble anormal que nous soyons précipités par la cession. Pourquoi ? Il y avait un bail à construction, sachant que ce dernier est typique, mes chers collègues, d'une possibilité pour le propriétaire, et pour 30 ans, de pouvoir confier la quasi-propriété – dans ce cas de location, le locataire a toutes les obligations – et non pas de céder à une société dont, finalement, elle n'a de France que le titre puisqu'il s'agit d'étrangers. Vous dites que nous avons sauvé l'emploi grâce à cette opération ; donnons-nous rendez-vous dans quelque temps et nous verrons bien cette opération, pour des intérêts qui dépassent largement le siège social de cette entreprise, la maison mère n'étant même plus en France, mais dans le Palatinat, sauf erreur de ma part. Non pas que j'ai quelque chose contre cela, mais cela démontre bien que la volonté n'est pas colmarienne. Je crois que nous prenons une grande responsabilité en n'ayant pas discuté. Je le disais tout à l'heure, la liquidation judiciaire n'est pas une obligation. Il s'agissait peut-être pour la Ville d'intervenir plus activement, même si ce n'est pas ce soir que nous en parlerons. Néanmoins, je vous demande, M. le Maire, de bien vouloir faire une réunion à ce sujet pour que nous puissions être informés ; peut-être sommes-nous dans l'erreur, je veux bien l'admettre, mais avouez, M. le Maire, qu'il convient que vos conseillers soient informés de la situation.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci, M. le Maire. Pour prolonger les propos de M. Dominique GRUNENWALD, je vais intervenir dans le même sens. Il est vrai que je suis surpris et que je m'interroge sur la déconfiture du Domaine Viticole. J'ai beaucoup de connaissances dans le milieu viticole, je m'occupe de nombreux dossiers dans ce domaine, et, jusqu'à présent, toutes les entreprises viticoles ont une bonne santé. Je ne comprends pas vraiment ce qui s'est passé, d'autant que d'après ce que j'ai compris, en 2010, il y avait une perte de 700 000 € pour 3 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce qui est énorme. Je m'interroge sur le rôle et la responsabilité de l'associé majoritaire de ce domaine viticole durant ces trois ou quatre dernières années qui ont entraîné la déconfiture du Domaine Viticole. Ensuite, concernant le rapport qui nous est proposé ce soir, il est vrai que si nous l'approuvons – j'espère que la sagesse du Conseil Municipal ira contre cette décision – ce serait la vente d'un symbole de Colmar et la poursuite également de la vente de notre patrimoine historique, culturel et vinique. Enfin, si nous devions quand même approuver, je trouve – sans rentrer dans des considérations juridiques qui viennent d'être exprimées par mon collègue Dominique GRUNENWALD – que le prix de 895 000 € est ridiculement bas pour 55 ares de terrain. Vous savez tous où ce terrain est placé, c'est-à-dire dans une zone pavillonnaire ; il s'agit d'un terrain qui est construit, non seulement par la description faite dans le rapport, mais il me semble qu'il y a également un logement d'habitation au-dessus qui a une certaine valeur. Je m'interroge : plutôt que de proposer la cession, est-ce qu'un bail à mettre en place avec un nouvel exploitant du Domaine Viticole ne serait pas suffisant dans un premier temps ? J'aimerais également poser

la question sur les conditions de mise à disposition du vignoble pour une superficie de 10,81 hectares, les conditions du bail, lequel est soit en projet, soit déjà signé : sont-elles conformes à ce qui se passe aujourd'hui selon les us et les coutumes dans le vignoble alsacien ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je vais abonder dans le sens de tout ce qui vient d'être dit. Nous avons à plusieurs reprises, en Conseil Municipal, dû garantir des sommes d'emprunt pour la société d'exploitation du Domaine Viticole. Nous avons également, à un moment donné, fourni une avance en compte d'associés. Nous vous avons fait remarquer plusieurs fois que l'exploitation du Domaine Viticole était des plus opaques, puisque nous n'avons jamais eu de présentation de résultat, de comptes de résultat ou quoi que ce soit, alors que la Ville était majoritaire à 54,32 % du capital. En principe, les sociétés d'économie mixte font toujours l'objet d'une présentation de leur activité en Conseil Municipal. Finalement, la vente s'est faite auprès d'Arthur Metz de Marlenheim, filiale des Grands Chais de France, alors que vous nous aviez juré, je vous cite, que « nous ne vendrions pas les bijoux de famille ». Or, c'est le cas aujourd'hui et vous ne pouvez pas vous retrancher derrière la nécessité d'une propriété unique pour le domaine viticole puisque vous conservez les vignes afin que Colmar ne perde pas son label de capitale des vins d'Alsace. D'ailleurs, l'acquéreur du domaine pourra vendre sous l'appellation Domaine de la Ville de Colmar des vins collectés n'importe où dans le Haut-Rhin, ce que je trouve fort regrettable au moment où nos viticulteurs s'inquiètent de la répercussion de la fin programmée par l'Union européenne des droits de plantation. Cette réforme aura une répercussion sur les marchés qui pourront connaître la surproduction, l'industrialisation excessive et la dévalorisation de leurs vignobles. Je trouve que c'est un moment vraiment très mal choisi pour vendre le siège social du domaine viticole. Nous souhaitons qu'il demeure la propriété de la Ville de Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'irai dans le même sens que mes collègues. Tous les arguments ayant été évoqués, je serai bref. Simplement, et cela a été soulevé par Mme Victorine VALENTIN, il existe une solidarité entre les vignes et les bâtiments qui permettent d'exploiter ces vignes. Il me semble quelque peu incohérent de se séparer des bâtiments tout en conservant les vignes. Il s'agit d'un outil de travail cohérent, qui va ensemble et est complémentaire : soit nous vendons tout – ce n'est évidemment pas ma position –, soit nous gardons tout. Se séparer des bâtiments signifie que si les conditions évoluent, le propriétaire pourrait très bien lui-même vendre ce bâtiment, en faire autre chose et nous resterions avec nos vignes sans possibilité technique de les exploiter correctement à proximité, ce qui serait un peu problématique. Pour cette raison, je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je souhaite intervenir en réponse aux premières interventions formulées par l'opposition, interventions dans lesquelles j'ai décelé un certain nombre de syllogismes qui pourraient

induire en erreur nos collègues et les Colmariens. De quoi s'agit-il sur le fond, dans le cadre de ce rapport ? Il s'agit d'un ensemble immobilier homogène, constitué pour l'essentiel de bâtiments dont la vocation principale sert précisément à l'exploitation de ce domaine. Si ce rapport vous est présenté ce soir par notre collègue, M. le 1er Adjoint, c'est précisément aussi en concertation avec les repreneurs de ce Domaine Viticole, lesquels viennent aujourd'hui assurer la pérennité de l'exploitation. Ce n'était pas le cas il y a encore quelques mois où un certain nombre de questions quant à l'avenir du Domaine Viticole de la Ville de Colmar pouvaient se poser. D'ailleurs, un certain nombre de collègues qui sont intervenus tout à l'heure auraient pu avoir l'honnêteté intellectuelle de rappeler certains antécédents liés à leur gestion ou à leur manque d'observation à leur époque. Je regrette, Me GRUNENWALD, que vous ayez employé l'expression « désinformation », car, au contraire, il s'agit précisément de poser le cadre d'une négociation foncière qui, encore une fois, concerne le domaine viticole et la pérennité de l'exploitation. Je voudrais rappeler que le repreneur que vous avez cité tout à l'heure s'engage également à optimiser l'exploitation de ce domaine en exploitant au mieux à la fois la partie vigne et le bâti qui était sous-exploité jusqu'à présent. C'est précisément la raison pour laquelle je vous apporte cet éclairage. Sur le fond, c'est ce qui est en jeu, à savoir assurer la pérennité de l'exploitation. Encore une fois, le bâti qui est dans ce rapport a vocation à servir à l'exploitation. Il ne pourrait y avoir d'autre vocation sur cet ensemble immobilier ; raison pour laquelle la Ville a tout naturellement intérêt à céder cet ensemble immobilier homogène et clairement affecté à l'exploitation. Quant au reste, les différentes responsabilités, peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir. Toutefois, le principal intéressé n'est pas là ce soir ; en l'occurrence, le représentant légal de SARL, le gérant, M. HAEFFELIN. J'espère bien que nous aurons l'occasion de revenir sur le fond en analyse sur la gestion qu'il a pu mener ces dernières années. En conclusion, je rappelle que la Ville a, à de nombreuses reprises, fait du mieux qu'elle pouvait, sous forme d'avance en compte courant d'associés, en menant également un audit afin d'avoir une information claire, neutre, externe, faite par un certain nombre d'auditeurs. Là aussi, pour la Ville, bien qu'associé majoritaire dans ce domaine, un certain nombre d'informations en provenance de la gérance posaient question. Je rappelle que l'exploitation viticole n'est pas forcément le métier d'une collectivité et qu'il fallait que nous ayons un éclairage de ces auditeurs. Je pense que le maximum, en termes de recherche d'informations, de clarté, a été mené par la Ville. Encore une fois, nous aurons l'occasion d'y revenir en faisant, le cas échéant, intervenir le gérant. Merci.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Oui, merci M. le Maire, mes chers collègues. Je pense que la question qui peut être posée est pourquoi le nouvel exploitant a mis comme condition l'achat de ces bâtiments pour reprendre l'exploitation. Finalement, la location aurait pu être une solution. La seule question qui m'interroge finalement est pourquoi ont-ils mis cette condition, c'est-à-dire « ou nous achetons et nous venons ou nous ne pouvons pas acheter et nous ne venons pas ». A mon avis, l'important est la qualité des vignes, avoir à

disposition l'outil de travail et pas forcément d'être propriétaires des bâtiments d'exploitation.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je suis content que nous commencions déjà à dire qu'il y a d'autres choses que dans le rapport ; c'est donc pour le moins un rapport incomplet, comme l'a reconnu à l'instant M. l'Adjoint chargé des finances. Ce n'est pas maintenant que vous allez nous dire qu'il y a d'autres conditions que vous n'avez pas indiquées aujourd'hui aux Chais de France pour faire marcher. Je voudrais simplement dire d'une part, pour revenir sur ce qui vient d'être dit, qu'il ne me semble pas que la société repreneur a exigé la totalité. D'ailleurs, et c'est bien indiqué dans le rapport, c'est la Ville qui le veut. En fait, la Ville veut récupérer le montant pour compenser les pertes qu'elle a pu faire. Pour le problème des pertes, je suis content de savoir qu'il n'y avait personne de compétent qui a suivi, que nous avons suivi pendant de nombreuses années, si je comprends bien, alors que nous étions majoritaires, une société dont nous ne comprenions rien. Pourtant, depuis, nous voyons dans le Point Colmarien, que c'est grâce aux longues négociations menées personnellement par M. le Maire, le spécialiste, que nous avons pu sauvegarder les emprunts. Comme il y a des personnes compétentes dans cette salle, qu'on nous expose tout ce qui a été fait depuis trois ou quatre ans, chiffres à l'appui. Vous avez parlé d'audit, mais je n'ai pas très bien compris s'il avait eu lieu ou non. Il est vrai que l'audit qui nous a coûté 40 000 € aurait pu être appliqué il y a quelque temps au domaine viticole, cela aurait été plus utile que de savoir que nous méritions…

M. le Maire MEYER : Parlez lentement, car vous pédalez et nous ne vous comprenons pas.

Me GRUNENWALD : Je vous rassure, M. le Maire, en général, le groupe majoritaire ne me comprend pas. Cela ne change rien.

M. le Maire MEYER : Non. Nous vous répondons, mais vous n'écoutez pas.

Me GRUNENWALD : Pardon ? Qui ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY a répondu, mais vous discutiez entre vous.

Me GRUNENWALD : Ce n'est pas vrai du tout. J'ai la faculté de pouvoir parler et écouter en même temps. Je sais que cela n'est pas donné à tout le monde, M. le Maire. Ce que je veux dire est qu'il n'est pas très sérieux de venir en rajouter aujourd'hui. Comme je l'ai dit au début, nous faisons passer ce dossier, ensuite, nous parlerons de carrés au Grossharth puis à la Bangerthütten weg, à la Rue Pasteur, etc. Voilà exactement la façon dont vous passez. Je ne me souvenais pas de la parole que vous aviez eue, « les bijoux de famille », mais aujourd'hui vous les vendez. J'ai bien peur que votre majorité vous suive comme elle a l'habitude de le faire en toute circonstance.

M. le Maire MEYER : Bien. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui, une question à propos de l'ancien directeur et du nouveau directeur, car c'est assez étonnant. Dans la mesure où cette

entreprise, sous sa forme de l'époque, a provoqué des pertes importantes, nous pouvons tout de même nous poser la question de savoir si elle était bien dirigée du côté de l'exploitant. Il paraît assez étonnant de voir que nous repartons sur une nouvelle structure et que nous gardons les mêmes alors que les pertes ont été importantes. C'est une deuxième question que je pose : pourquoi n'avons-nous pas trouvé quelqu'un de différent du premier directeur ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint MEYER.

M. l'Adj. MEYER : Je ne vais pas rentrer dans la polémique.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de polémique, seulement des questions posées. Elles seront répondues, n'ayez crainte.

M. l'Adj. D. MEYER : Je suis plus rassuré du fait que l'entreprise repreneuse veuille être propriétaire de ces bâtiments, car cela me rassure sur la pérennité de l'entreprise. En effet, si elle ne devait être qu'exploitante du domaine sans être propriétaire, elle pourrait, du jour au lendemain, abandonner l'exploitation. Cela ne nous arrangerait pas, car nous avons déjà eu beaucoup de difficultés à trouver un repreneur en capacité de le faire. Cela me rassure plus que cela me dérange.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je vais avoir une préoccupation beaucoup plus terre à terre et tournée vers l'image que peut donner la Ville de Colmar. Je souhaiterais savoir si nous avons des garanties que Colmar pourra toujours avoir du vin à son nom. Je crois que c'est important, car Colmar est capitale des vins d'Alsace ; il est donc important que nous puissions continuer à commercialiser du vin sous notre nom. En dehors de toutes les considérations juridiques et financières qui viennent d'être évoquées, j'aimerais être rassuré sur ce point.

M. l'Adj. JAEGY : C'est un engagement du repreneur.

M. le Maire MEYER : Bien, beaucoup a été dit, sous forme de questions et de réponses. Mes chers collègues, au risque de vous provoquer, voici une clarification juridique : le Domaine Viticole n'a jamais été une SEM, mais une société anonyme ! Clarification préalable.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Si, je réponds à une question. Nous vous avons laissé parler, alors, de grâce, laissez-moi répondre. Je ne vous demande pas plus. Je dis que le Domaine Viticole n'a jamais été une SEM. Il n'y avait donc pas lieu de revenir vers le Conseil Municipal pour produire un bilan d'exploitation. Première précision.

Deuxième précision, quant à dire qu'il n'y a pas de problème dans la profession viticole, je peux m'inscrire en faux, en fonction des négociations que j'observe entre différentes grandes caves qui n'arrivent plus à s'assumer, qui sont à la traîne d'autres caves et les invitent à les reprendre.

Troisième précision, je disais que le Domaine Viticole est une société anonyme avec un expert-comptable, un commissaire aux comptes et un gérant. La responsabilité est de leur côté. M. HAEFFELIN était un gérant !

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. HAEFFELIN était à la fois le gérant et celui qui dirigeait la société. Malgré les 55 % de la Ville de Colmar, c'est le gérant qui avait voix au chapitre. Il a fallu que le maire tape sur la table pour que nous puissions voir la situation sur le fond. Je me souviens, lorsque je présentais au Conseil Municipal, les 290 000 € de trésorerie ; j'ai entendu, de l'autre côté de ma table, à la place de ceux qui ont posé la question tout à l'heure : « pourquoi ne pas vous débarrasser tout de suite de cette unité » ? Je vous répondais que je ne voulais pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Reprenez le compte rendu du Conseil Municipal. Or, aujourd'hui, la même personne me pose la question d'une autre façon. A un certain moment, il faut assumer. Je suis totalement d'accord pour que le point soit fait lorsque le tribunal aura pris sa décision finale sur la liquidation. Dans les deux, je sépare le dépôt de bilan dont la procédure est fort bien connue par certains d'entre nous, puisque finalement, ce sont des professionnels qui suivent les dépôts de bilan, également pour les entreprises dont ils suivent la comptabilité. Je m'interroge sur le pourquoi et le comment de cette superposition de spéculations pour quelque chose qui était normal. En plus, nous avions démarché des repreneurs pendant plus d'un an, dont des caves du secteur fort bien connues par le professionnel comptable qui suit certaines de ces entreprises. Nous étions près de signer une convention avec une de ces caves qui nous répondait *in extremis* que cela ne les intéressait plus, car ils avaient assez de problèmes dans un périmètre que vous connaissez fort bien. C'était donc encore une chance de trouver quelqu'un qui reprenne sans aucun licenciement. C'était, pour ainsi dire, une grosse surprise favorable pour nous puisque toutes les autres discussions que nous avions avec l'un ou l'autre des repreneurs potentiels passaient par le licenciement de la moitié du personnel. Je suis autrement plus surpris encore lorsque j'entends que c'est l'ancien directeur qui reste directeur, car c'est totalement faux. L'ancien directeur reste un responsable, mais il n'est plus directeur aujourd'hui puisque la direction est assumée par un collaborateur du repreneur. Je fais la séparation entre l'exploitation pour laquelle il y a eu dépôt de bilan, ce vers quoi vous nous aviez encouragés à aller à l'époque pour gagner de l'argent. Nous avons laissé un peu répit, mais cela n'a pas suffi. Aujourd'hui, nous avons sur la table la cession foncière, en rapport avec l'outil de production. Dans la mesure où les clauses de la Ville sont respectées et que cet outil servira de tout temps à la production du vin venant de Colmar, je ne vois pas pour quelles raisons nous maintiendrions dans notre périmètre foncier un outil qui suppose des travaux d'adaptation, malgré les contrats, le bail à ferme, qui est en cours. En effet, entre les deux, il existe un régime différentiel entre ce qu'est l'unité de production de stockage par rapport à la partie bâtie, ancien patrimoine. Je ne vois pas pourquoi nous nous compliquerions la vie, d'autant plus que l'offre proposée est supérieure à l'estimation des Domaines de 70 000 €. Si les conditions de la Ville sont respectées pour dire que cet outil continue à servir à la

production du vin d'Alsace et du vin récolté à Colmar, personnellement, je ne vois pas pourquoi nous nous occuperions de choses qui ne sont du ressort ni du Conseil Municipal ni de la Ville de Colmar. C'est la raison pour laquelle nous proposons au Conseil Municipal de céder le foncier tel que cela est proposé à travers ce rapport. Encore une fois, je suis totalement d'accord pour faire le point avec vous, le jour où le tribunal aura rendu sa décision finale sur l'exploitation de l'unité concernée.

M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, j'ai bien écouté vos propos. Tout d'abord, vous n'avez pas répondu à ma question : quelles sont les conditions du bail pour la mise à disposition des vignes d'une superficie de 10,81 hectares ? Deuxièmement, si M. HAEFFELIN était gérant, il s'agissait d'une SARL, car une société anonyme est dirigée par un PDG nommé par un Conseil d'Administration ; c'est juste un petit point de droit à l'avocat que vous êtes.

M. le Maire MEYER : J'ai bien dit qu'il s'agissait d'une SARL tout à l'heure.

M. WAGNER : Non, vous avez parlé d'une SA.

M. le Maire MEYER : J'ai parlé de SARL, lundi dernier en Commissions Réunies.

M. WAGNER : M. le Maire, ce soir vous avez dit SA. C'est juste un point de droit.

M. le Maire MEYER : Il faut croire que vous êtes à court d'arguments. Par ailleurs, le bail juridique est le bail rural qui est en rapport avec la location du vignoble.

M. WAGNER : A quelles conditions ?

M. le Maire MEYER : Aux conditions du marché.

M. WAGNER : Aux conditions du marché ? Le statut du fermage en Alsace comprend des fourchettes : nous demandons simplement la production de ce bail.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez l'avoir.

M. WAGNER : Si vous ne souhaitez pas dire ce soir quelles sont les conditions…

M. le Maire MEYER : Si, aucun problème.

M. WAGNER : Pourquoi ne voulez-vous pas le dire ?

M. le Maire MEYER : Ce soir, nous ne parlons pas du bail, mais de la cession foncière.

M. WAGNER : Comme vous parlez du bail dans le rapport, nous aimerions connaître les conditions de ce bail. Ensuite, et pour répondre à vos propos, nous pouvons également assurer la pérennité de l'exploitation à Colmar en louant les bâtiments que vous souhaitez vendre.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas notre avis. Vous aurez les conditions du bail de location, il n'y a aucun problème. De plus, nous ferons le point après la décision de la justice sur l'exploitation de l'entreprise afin que toutes les

responsabilités puissent être cernées. Je m'étonne quand même de votre dernière observation puisqu'il y a certain temps, vous suiviez le Domaine Viticole en tant…

M. WAGNER : Il y a très longtemps.

M. le Maire MEYER : Le domaine viticole n'a pas changé de statut et la société est restée celle qu'elle était.

M. WAGNER : A l'époque, le Domaine Viticole dégageait des résultats positifs.

M. le Maire MEYER : Oui, et il n'en dégageait plus après.

M. WAGNER : Il faut donc s'interroger sur le pourquoi et savoir quelle est la responsabilité de l'actionnaire majoritaire.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, juste un point de lecture. Le rapport cite 4 fois le terme SARL. Dès la première ligne du rapport, il est noté « SARL unipersonnelle ». Je trouve que nous perdons beaucoup de temps avec les personnes qui ne lisent pas les rapports.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Oui, vous discutez sans lire le rapport. Agitation de manches…

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition du Groupe de M. WAGNER, des Verts et des Socialistes et avec l'abstention de M. DENECHAUD.

Pourtant, le rapport n'était pas long ; un peu plus d'une page, M. WAGNER. Pour les questions juridiques, vous pourriez intégrer ce qui est écrit dans ce qui vous est présenté.

22. Transaction immobilière – Cession de parcelles à la SCI Marcol au lieudit Grossharth

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je repose tout de même la question de savoir quelle sera l'utilité exacte de ce terrain, sachant que la sédentarisation des gens du voyage est juste à côté. La question est de savoir ce que nous allons proposer comme environnement aux gens du voyage. Encore une fois, ce qui leur est proposé est tout à fait remarquable et il serait un peu dommage

d'implanter juste à côté un site qui pose des problèmes de nuisances ou de voisinage. Ma question est : quelle est la destination de ce terrain ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : La destination du terrain est dans le rapport. Dois-je vous le lire ?

M. FELDMANN : Oui, pourquoi pas ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Stockage et bureaux. Que rajouter de plus ? C'est dans le premier paragraphe du rapport. De plus, nous avons vu cela en commission et vous avez voté en commission. Que dois-je rajouter, M. FELDMANN ?

M. le Maire MEYER : Il y a un acheteur. Et s'il y a un acheteur, c'est qu'il est d'accord pour construire de cette façon.

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Je voudrais simplement rassurer le Docteur FELDMANN : ce qui se fera sur cet espace n'est pas plus dommageable que ce qui se fera sur l'aire des gens du voyage puisqu'eux-mêmes ont demandé un espace où ils puissent travailler la ferraille. La nuisance ne sera pas plus importante sur cet espace que sur l'espace qu'ils gèrent eux-mêmes.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Je voulais juste ajouter un commentaire sur la remarque que faisait Me GRUNENWALD tout à l'heure. Je me battrai toujours pour que l'opposition puisse s'exprimer, mais j'admets difficilement que l'on puisse ensuite reprocher à la majorité de voter d'un seul tenant. Je crois que la liberté est à tout le monde, que nous avons le droit de nous exprimer, de ne pas être d'accord ou de nous abstenir. Jusqu'à présent, je ne pense pas avoir été un simple godillot.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. GREINER : Pas pour les autres. Je crois qu'il y en a qui prennent systématiquement la parole dans cette assemblée, mais je vous l'ai dit, je me battrai pour que vous ayez toujours la parole et que nous vous respections. Par contre, respectez aussi les autres.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : M. GREINER, je suis totalement d'accord avec vous et je vous respecte, car je crois que vous êtes un exemple de personne qui aborde toujours les problèmes avec sa conscience, son savoir et, le cas échéant, a aussi une discipline de groupe. Je ne discute pas la discipline de groupe, je dis simplement aujourd'hui que lorsque nous parlons de bail rural, par exemple, qui connaît les contraintes des baux ruraux dans cette salle ? Vous savez que lorsque vous avez loué un bien à un agriculteur ou à un viticulteur, vous ne pouvez pas le reprendre, sauf pour l'exploiter personnellement, ce que ne pourra pas faire la Ville. C'est le problème. Si vous n'êtes pas informés, bien entendu, vous ferez confiance ; c'est cela que je critique. J'ai peut-être parfois tort dans la forme, je veux bien le reconnaître, et je pense que l'atmosphère est aussi là pour faire en sorte que

nous réagissions quand on fait tout un paquet sur la SA, SARL ou SEM, où tout le monde se trompe. Parlons d'entité juridique et cela sera terminé, car je crois que cela n'a pas beaucoup d'importance. J'avais redemandé la parole et vous ne me l'avez pas redonnée, car, même si nous ne sommes pas obligés de donner les comptes annuellement parce que ce n'est pas une SEM, il faut dire que les pertes étaient de 130 000 € en 2008, 400 000 € en 2009 et 692 000 € en 2010. Je pense que cela aurait dû être dit pour l'information de nos collègues.

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien d'un secret. Concernant le bail rural, le juriste que vous devriez être devrait également savoir que le bail rural a été transféré par le juge vers le nouvel exploitant, et que la Ville de Colmar n'avait pas voix au chapitre.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

23. Transaction immobilière – Cession d'une parcelle à l'angle rue du Ladhof/Bangerthütten weg

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière – Cession de parcelles sises rue Pasteur

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière – Alignement sentier de la Niederau

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transactions immobilières – Rénovation urbaine – Quartiers Ouest – Régularisations foncières des espaces de loisirs

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : En fonction des points, nous pouvons presque faire un pari pour savoir ceux qui souhaitent prendre la parole.

M. FELDMANN, vous l'avez.

M. FELDMANN : Je vous remercie, M. le Maire. Je suis têtu et obstiné. Il est tout de même intéressant de voir que 9 000 vélos ont été financés et achetés au cours des deux premières années. Logiquement, vu la taille de la Ville de Colmar, nous aurions dû voir des vélos partout, voir la différence avec ces 9 000 vélos en deux ans, car c'est quelque chose d'extrêmement impressionnant. En tout cas, je me réjouis que, petit à petit, cette mesure meure de sa belle mort puisque le nombre de foyers colmariens susceptibles d'acheter des vélos diminue petit à petit ; nous en sommes à 64. Ce rapport va donc s'éteindre de lui-même et je suis le premier à m'en réjouir. Par contre, je regrette que cette ville de Colmar qui est complètement faite pour une circulation à vélo – je vous rappelle qu'il s'agit d'une ville compacte sur elle-même et complètement plate à part quelques ponts – il est vraiment dommage de voir qu'il n'y a pas plus de vélos qui circulent dans les rues de Colmar, malgré le fait d'avoir financé l'achat de 12 000 vélos. Mettez 12 000 vélos dans une rue, et vous verrez ce que cela représente comme volume. Où sont-ils ?

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Mme ROSSI.

Mme ROSSI : Merci. M. FELDMANN, tous les lundis, une fois par mois, nous entendons parler du vélo ; c'est bien, c'est important. Arrêtez ! Alors, dites autre chose, dites quelque chose de bien. A force, c'est énervant.

M. le Maire MEYER : Vous savez, Mme ROSSI, certains aiment pédaler. Laissons-les pédaler.

Tout de même, et avec tout le sérieux que nous devons avoir, nous savions que l'opération diminuerait puisque nous avons 33 000 foyers à Colmar. Nous disions également que cette proposition marcherait

pleinement les deux premières années. La preuve, et vous l'avez dit, 9 000 vélos ont été financés. Quelque 3 000 après, nous continuons. Par contre, d'autres propositions augmentent en intervention. Certaines diminuent, d'autres augmentent, et cela, tout en respectant notre budget, lequel n'est pas de 9 millions d'euros par an, mais 2 millions d'euros par an. En effet, nous avons su calculer ce que coûtent les différentes propositions avec le crescendo et le decrescendo en fonction des opérations proposées. A la date d'aujourd'hui, nous respectons toujours notre budget, M. FELDMANN et mesdames et messieurs qui avaient critiqué les propositions : nous ne sommes pas à 9 millions d'euros, mais à 2 millions d'euros. Vous pouvez toujours sourire, mais toutes les opérations sont légales et pas une seule n'a été retoquée par l'autorité de surveillance.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je crois que la remarque récurrente de M. FELDMANN n'est pas dénuée d'intérêt et nous pourrions y répondre très facilement si, dès le départ, nous avions mesuré la part modale des différents modes de déplacements de la ville et si nous les mesurions régulièrement pour voir l'évolution de ces parts modales. Ce n'est pas pour convenance personnelle, mais, si nous écoutons les responsables des différents producteurs de pétrole, je crois que nous nous orientons vers une pénurie de pétrole. Ce n'est pas pour tout de suite, mais il y a un pic pétrolier que nous sommes en train de traverser et l'usage de la voiture sera de plus en plus difficile. Nous voyons bien actuellement que le prix du pétrole est en train d'augmenter, que le prix de l'essence à la pompe augmente et que cela va être durable. Si nous faisons du développement durable, c'est bien dans ce sens-là, avec le prix du pétrole qui augmente et ne va plus baisser ; peut-être occasionnellement, mais cela remontera. Pour se préparer à cela, il va falloir organiser d'autres moyens de déplacement. Le vélo est un de ces moyens de déplacement, le transport collectif en est un autre, le partage des véhicules automobiles également et, nous en avons parlé au PDU, l'usage de la marche en est aussi un. Nous en avons déjà parlé, mais il me semble important d'évaluer ces différents modes de déplacement pour essayer d'aller vers quelque part. En effet, dire que nous avons dépensé tant d'argent pour acheter des vélos… Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. FELDMANN, car je sens qu'il y a une évolution pour l'utilisation du vélo au quotidien. Ce n'est peut-être qu'un frémissement, sachant que c'est difficile à apprécier puisque nous n'avons pas de mesure. Je crois que nous devrions être un peu plus scientifiques de ce côté-là et mesurer correctement, si ce n'est tous les ans, au moins tous les deux ou trois ans, pour voir quelle est l'évolution. Là, vous pourriez répondre à toutes les remarques qui vous sont faites sur l'usage du vélo à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, je ne vais pas prolonger le débat, mais il est vrai que lorsque nous allons sur Strasbourg, nous voyons beaucoup plus de vélos qu'à Colmar et dans tous les quartiers de la ville. Juste pour revenir à l'évaluation, car vous avez toujours un malin plaisir de titiller sur une évaluation…

M. le Maire MEYER : Vous n'êtes pas le seul à avoir un malin plaisir.

M. WAGNER : Vous avez donc un malin plaisir sur une évaluation. Il est vrai que ces mesures dont j'avais évalué le coût non pas de 9 millions d'euros, mais de 7 – vous vous êtes trompé de 2 millions – étaient à partir d'un programme. Seulement, comme vous avez modifié la règle du jeu pour un certain nombre de propositions, le permis de conduire par exemple, il est clair que l'évaluation ne peut pas être identique.

M. le Maire MEYER : Oui, M. WAGNER, vous avez totalement raison avec cette observation. Vous avez cité la modification du permis de conduire : les permis de conduire représentent bon an mal an un engagement de quelque 5 000 €. Vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir diminué le montant pour créer la différence entre 2 millions et 7 millions d'euros qu'était votre montant, vous reposant sur la modification du permis de conduire ; c'est un peu petit comme observation. Qu'avons-nous encore changé ? Je crois que nous avons changé les tickets d'entrée pour les personnes âgées en leur demandant une franchise ; ce n'était pas pour un souci d'économie, mais pour une pleine utilisation des tickets. Pour autant, nous ne dépensons pas moins d'argent et poursuivons toujours la même série d'actions à la même hauteur et nous continuons à rendre service à celles et à ceux qui demandent des tickets, qu'il s'agisse de transport gratuit ou de cinéma.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. WAGNER : Sans vous offusquer, M. le Maire…

M. le Maire MEYER : C'est un plaisir. C'est tellement rare de pouvoir vous répondre ces derniers temps.

M. WAGNER : Pourquoi est-ce rare ? Chaque fois que je prends la parole, vous n'êtes pas bien. Je veux dire par là que la proposition, telle que présentée dans le programme électoral – je rebondis sur le permis –, était proposée de telle manière que tous les jeunes passant le permis pouvaient bénéficier d'une aide. Or, vous avez ensuite changé la règle du jeu et, au lieu d'arriver à un chiffre relativement important pour cette mesure, vous avez tellement réduit cette règle du jeu que vous ne dépensez plus que 5 000 € par an. C'est un exemple de proposition pour laquelle vous n'avez pas respecté votre engagement, car vous avez mis tellement de conditions pour obtenir cette aide que pratiquement personne ne l'obtient. Juste une dernière remarque, et nous nous arrêterons là puisque tout le monde a rangé ses affaires et tout le monde a soif, il y a peut-être également un système de communication à mettre en place pour certaines mesures qui ne sont pas suffisamment connues. De ce fait, beaucoup de Colmariens ne connaissant pas ces mesures, ne les utilisent pas.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je voudrais juste répondre à M. Michel FELDMANN pour lui dire que les vélos vendus ne sont pas tous des vélos de ville, tant s'en faut. En effet, il y a énormément de VTT et de

vélos enfants. Si cela vous intéresse, je peux vous donner le pourcentage de vélos de ville, VTT et vélos enfants.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : En complément, et toujours en rapport avec le permis de conduire, qu'avons-nous installé comme règles ? Il s'agit de celles de l'Association des Maires de France, car nous ne voulions pas être isolés dans notre processus. L'Association des Maires de France a installé une condition qui est de réaliser un certain nombre d'heures de travaux d'intérêt général. D'autres collectivités ont rejoint après en demandant que le coût soit totalement compensé par ces heures de travaux d'intérêt général. De notre côté, nous n'avons repris que le quota proposé par l'Association des Maires de France. Encore une fois, au final, nous nous situons dans une fourchette de 5 000 € à 10 000 € pour cette rubrique. Vous dites que la mesure n'est pas assez connue : à la date d'aujourd'hui, nous sommes sous contrat avec toutes les auto-écoles colmariennes, toutes. Vous ne pouvez pas dire que la mesure n'est pas connue puisque l'auto-école se sert très certainement de cette proposition pour essayer de vendre les cours dispensés.

M. HILBERT, vous avez raison, la France n'a pas de pétrole et nous devons avoir des idées. Le vélo en fait partie, mais ce n'est pas la seule méthode. Je confirme ce que vous disiez : dans le PDU, nous avons réfléchi sur la question pour trouver des alternatives pouvant compléter ou remplacer la voiture. Là-dessus, nous sommes totalement en phase.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je pense qu'il y a plus qu'un frémissement par rapport au vélo en ville à Colmar depuis de longues années et depuis cette mesure qui fait parfois sourire certains, que je ne vois pas souvent à vélo d'ailleurs. La particularité de la ville de Colmar est sa taille, laquelle est moyenne. Un autre avis écologiste est qu'il y a encore beaucoup trop de places de parking en surface sur la chaussée. Cela permet une circulation relativement facile dans la journée, sauf aux heures de pointe, avec trop d'appropriations privées de la chaussée dans la mesure où les voitures peuvent se garer comme elles veulent, et encore très souvent gratuitement. C'est sans doute encore une modification importante dans les mentalités à promouvoir. Par contre, le vélo reste un segment de circulation dans la journée, que nous l'utilisions pour une partie de la journée de travail, de cours ou de loisir. Néanmoins, nous ne pouvons pas demander à tout le monde de faire du vélo du jour au lendemain. Je ne vois pas non plus un maire dire demain que toute la circulation en ville, à Colmar, sera réglementée et à péage, comme cela se fait à Fribourg, avec des zones restreintes aux automobiles du type 4x4 dans les secteurs les plus habités. Nous n'avons pas encore la densité urbaine de Fribourg, et j'espère que nous ne l'aurons jamais, ni de Strasbourg. D'ailleurs, cela n'a aucun sens de comparer Colmar à Strasbourg, car l'agglomération est 5 fois plus grande avec quasiment 400 000 habitants et la ville de Strasbourg compte 250 000 habitants, alors que nous sommes 65 000 habitants à Colmar. Toutefois, il y a des progrès en cours, notamment dans le grand Pays de Colmar avec le plan climat et énergie, lequel préconise, comme le PDU, des

plans de déplacements entreprises et des plans de déplacements administrations. Cela dit, c'est au citoyen de prendre cela en main. Il ne faut pas attendre que les autorités décident du jour au lendemain de supprimer tous les parkings à Colmar et obliger tout le monde à prendre le bus, gratuitement j'espère.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

28. Implantation de la société LIEBHERR-COMPONENTS COLMAR S.A.S.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. BECHLER : Je suis un peu déçu, M. WAGNER, que vous disiez que tout le monde a rangé ses affaires, car il s'agit d'un rapport qui a tout de même un projet de plus de 100 emplois. Pour les vélos ou certaines bêtises, c'est bien, mais, apparemment, les emplois, vous vous en foutez. Je vous le dis franchement : comme M. le Maire a déjà présenté ce rapport au début, je vous oblige à le lire et je m'arrête là. Merci. C'est vrai : 100 emplois, ils s'en foutent ! Vous pouvez l'écrire, les journalistes !

M. le Maire MEYER : Bien. Il s'agit de la vente à la société Liebherr en fonction de ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous avez un plan joint pour cerner les périmètres concernés, avec une option de départ et une deuxième réservation pour la suite.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, je n'ai pas de point « Divers » d'inscrit. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée et maintenant vous êtes invités au petit verre qui était tellement demandé par les uns et les autres.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 20

COLMAR

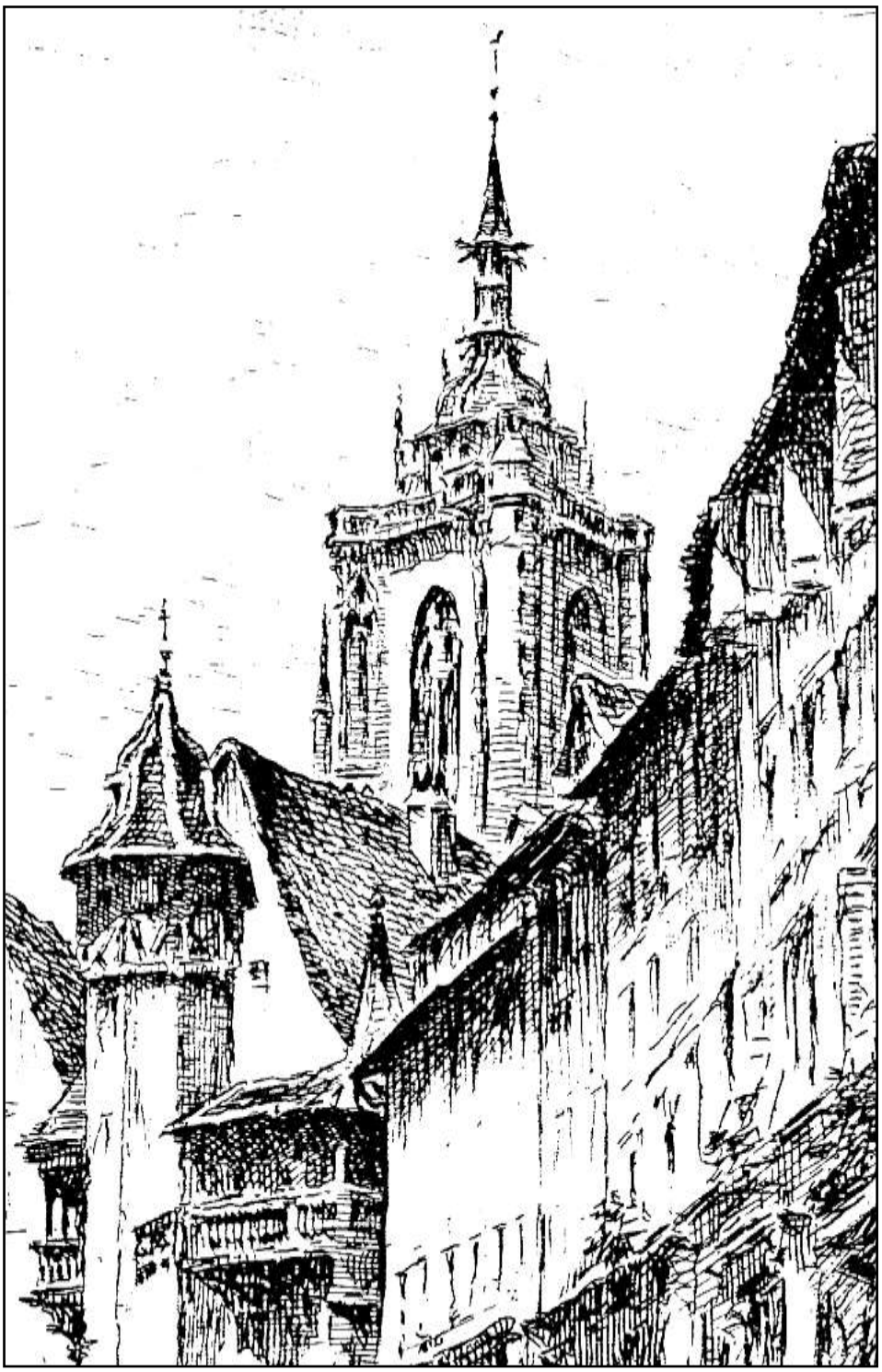

STENOGRAMME

38ème Séance

du

18 juin 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal sur la base de l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

J'ai des excuses à présenter : Mme DETTLOFF, Mme HUBER, M. WALTHER, Mme ALLHEILY et M. WAEHREN qui donnent respectivement procuration à Mme JACQ, Mme WEISS, M. REMOND, Mme ROSSI et Mme LICHTENAUER. M. BECHLER arrivera avec un peu de retard ; si ce retard devait se prolonger, le point n° 28 serait présenté par M. RENIS. Jusque-là et en attendant, M. BECHLER donne pouvoir à votre serviteur.

Il nous reste à désigner la secrétaire de séance. La benjamine est toujours disponible et nous l'en remercions. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est acceptée. Le suppléant est généralement M. ACHOU : y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2012 : y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant de continuer, je souhaite féliciter les deux finalistes des élections législatives d'hier : Mme VALENTIN a fait un score plus qu'honorable et le député a été largement confirmé. Toutes mes félicitations. Je n'ai qu'un seul regret, la masse des abstentionnistes, tout spécialement à Colmar : 50 % au premier tour et près de 54 % au deuxième tour, soit 25 points en retrait par rapport à l'élection présidentielle. Cela pose problème. Selon moi, il faudrait très certainement réfléchir à cette question des abstentionnistes d'une façon générale, et pas seulement à Colmar où les abstentions étaient plus nombreuses.

Le point n° 3 est le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal et le point n° 4 porte sur les marchés conclus, toujours par délégation du Conseil Municipal.

Je salue une équipe du Conseil Municipal des enfants membres de la Commission « Loisirs et Fêtes » qui nous assiste aujourd'hui. Merci pour leur présence. Ils pourront ainsi voir comment travaillent les aînés.

Je dois également vous rendre compte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'année 2011. Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Colmar a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services exploités en régie ou confiés à un tiers par convention de délégation de service. L'article précité a prévu que le président de cette commission présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. La présente communication a donc pour objet de rendre compte de ces travaux. Elle s'est réunie comme cela devait se faire et après avoir examiné les différents bilans, elle a donné un avis favorable, de même que pour la consultation sur la délégation de gestion du Musée du Jouet. Une dernière communication porte sur la démolition de logements sociaux engagés par Pôle Habitat. Le programme de rénovation urbaine de la Ville de Colmar progresse à un bon rythme. Le soutien apporté par la collectivité à Pôle Habitat dans ce cadre se matérialisera dans les prochaines semaines par deux interventions

d'envergure : tout d'abord, la démolition de 3 tours d'habitat social situées au 10, 12 et 13 rue d'Amsterdam, soit 180 logements. Le reste suivra avec la création du premier éco-quartier colmarien à l'horizon 2013 et la démolition de 5 entrées de la cité Bel-Air, du 15 au 23 rue de Hunawihr, soit 65 logements. Naturellement, nous continuerons à engager plus loin ce qui était prévu. C'étaient les deux communications que j'avais à vous faire.

M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'avais demandé la parole à propos du point n° 3, mais, emporté par votre élan, vous n'avez pas dû voir ma demande. Si vous m'y autorisez, j'y retourne.

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. FELDMANN : Dans le premier paragraphe de ce point n° 3, nous apprenons qu'une procédure a été engagée par la Caisse d'Epargne devant le tribunal de grande instance relative à un litige portant sur une garantie d'emprunt accordée au Domaine Viticole. Ma question est double : tout d'abord, quelle est l'importance de cet emprunt et, ensuite, quelle est la nature du litige ?

M. le Maire MEYER : Le litige porte sur le remboursement d'une partie de l'emprunt contracté par le Domaine viticole.

M. FELDMANN : Est-ce tout ?

M. le Maire MEYER : Oui.

M. FELDMANN : Quel est le montant ?

M. le Maire MEYER : Cela tourne autour de 150 000 €.

M. FELDMANN : La Ville est-elle garante de cet emprunt ?

M. le Maire MEYER : C'est exact.

M. FELDMANN : A quoi tient le litige ?

M. le Maire MEYER : La Caisse d'Epargne essaie de récupérer la totalité de l'encours restant dû. Or, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la garantie d'emprunt ne peut, en principe, pas dépasser 50 %. Le litige porte sur ce point.

Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Merci. Ce n'est pas sur ce point que je voulais intervenir, même si je partage tout à fait l'interrogation de mon collègue. Je rappelle que j'en avais parlé, et je crains que ceci annonce d'autres assignations contre la Ville de Colmar puisque la nature du litige, telle que vous l'avez indiqué, n'est pas, d'après ce que je sais, le fondement exact des assignations dont la Ville risque d'être l'objet. J'ai demandé et je réitère ma demande d'avoir un exposé tout à fait complet de cette affaire en commissions réunies et, le cas échéant, des responsabilités qui peuvent être engagées. J'avais simplement demandé la parole pour ajouter aux félicitations que vous avez adressées à Mme VALENTIN et à M. STRAUMANN, et féliciter également notre collègue, Mme KLINKERT, laquelle est suppléante et mérite les félicitations de toute l'assemblée.

M. le Maire MEYER : Il faut donc aussi que je félicite le Docteur MIEHE comme suppléant de Mme VALENTIN.

Me GRUNENWALD : Bien entendu. C'est la moindre des politesses, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je maintiens ma réponse pour la Caisse d'Epargne. Le litige porte sur 150 000 € et, sur la base de ce que je viens de dire, nous demandons que ces 150 000 € soient garantis à hauteur de la moitié. Je confirme le montant et la nature du litige. Je vous ai déjà répondu aussi que nous reparlerons de la situation du Domaine Viticole dès que la décision de justice sera définitivement rendue.

Mme GINDENSPERGER !

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci M. le Maire. Concernant la communication que vous venez de faire pour la Commission Consultative des Services Publics, je suis trop nouvellement installée pour en avoir connaissance : pouvez-vous me dire qui fait partie de cette commission ?

M. le Maire MEYER : Nous vous communiquerons la composition totale de la commission, sachant qu'en fonction de la société concernée, c'est chaque fois l'adjoint de ressort qui préside, dans le champ de ses compétences.

Mme GINDENSPERGER : Est-ce avec l'aide d'administrés de la population ?

M. le Maire MEYER : Avec les associations d'usagers.

Mme GINDENSPERGER : D'accord. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est le principe de la commission.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. Mon intervention est dans le droit fil de celle de M. FELDMANN concernant le compte rendu des décisions prises par délégation et, en l'occurrence, les litiges qui opposent la Ville à d'autres intérêts. Je voulais vous demander quelle suite a été réservée aux 3 ou 4 litiges qui opposaient la Ville à l'ancien DRH de la Ville, M. Jacques THOMANN.

M. le Maire MEYER : Nous suivons tout simplement le jugement pris par le tribunal administratif.

Mme KLINKERT : C'est-à-dire ?

M. le Maire MEYER : Le tribunal a demandé une estimation chiffrée de ce qui est en cause. Nous respectons le jugement qui a été pris, étant entendu que concernant l'ancien DRH, tous les jugements pris ne sont pas en faveur de l'intéressé.

Mme KLINKERT : Pouvez-vous nous préciser un petit peu ?

M. le Maire MEYER : Non. Nous sommes ici en séance publique.

Mme KLINKERT : En commissions réunies peut-être ?

M. le Maire MEYER : Oui. Nous n'allons pas faire de la fixation sur du personnel qui n'est plus là, car ce n'est pas l'objet d'un Conseil Municipal,

d'autant que les affaires du personnel relèvent du maire, lequel applique le jugement pris par le tribunal administratif.

Mme KLINKERT : La Ville a donc perdu.

M. le Maire MEYER : En partie perdu et en partie gagné par rapport aux prétentions de l'intéressé.

5. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2011.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

6. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2011.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Pour illustrer les développements de ce rapport examiné lors de la séance de la commission des finances élargie, nous vous proposons de parcourir ensemble une série de graphiques et tableaux de synthèse qui permettent de bien resituer les grandes masses de notre budget et de visualiser par la même occasion les principales évolutions induites dans ce Compte Administratif 2011. Les écrans vous sont projetés. En préambule de ce diaporama, vous retrouvez une définition du Compte Administratif qui est le compte rendu de l'exécution budgétaire pour l'exercice précédent, en l'occurrence, l'année 2011.

(M. l'Adjoint JAEGY procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection.)

M. le Maire MEYER : Merci, M l'Adjoint. La discussion est ouverte.

Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci M. le Maire. Lors de la réunion précédente, j'avais sollicité la répartition des postes pourvus par catégorie d'emploi, ce que vous avez bien voulu envoyer à l'ensemble du Conseil Municipal. Vous allez dire que je ne vais pas être satisfaite à nouveau, mais il serait intéressant de connaître la répartition entre les catégories A et B pour le personnel d'encadrement puisqu'elles sont groupées dans les documents que j'ai.

M. le Maire MEYER : Autant que je m'en souvienne, votre question portait sur le personnel d'encadrement, mais vous n'aviez pas fait la différence entre

la catégorie A et la catégorie B. Cela dit, il n'y a aucun problème, nous allons continuer. Observez que nous allons beaucoup plus loin que la parité.

Mme GINDENSPERGER : Pour l'instant, oui. J'attends la suite.

M. le Maire MEYER : Globalement, le personnel féminin représente 54 %.

Mme GINDENSPERGER : C'est vrai au niveau du personnel d'exécution.

M. le Maire MEYER : Pour les postes d'encadrement, le personnel féminin représente 52 %.

Mme GINDENSPERGER : Très bien. Voudrez-vous nous faire parvenir les catégories A et B ?

M. le Maire MEYER : Aucun problème.

Mme GINDENSPERGER : Merci M. le Maire.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais faire une rapide intervention, non pas sur le fond, mais sur la forme. En Commissions réunies, j'avais noté la qualité du point n° 6 et du texte qui le compose ; je le redis ici en séance publique : je trouve que ce texte s'améliore de séance en séance.

M. le Maire MEYER : D'année en année ?

M. FELDMANN : Oui, d'année en année. Je tenais donc à féliciter publiquement l'auteur du texte que je ne connais pas — ils sont peut-être plusieurs. Toujours est-il que lorsque le travail est bien fait, il faut le dire.

M. le Maire MEYER : Merci pour eux. Avant de vous être présenté, ce texte fait l'objet de plusieurs lectures.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, chers collègues, j'approuverai évidemment ce rapport puisque nous n'avons pas particulièrement de marges de manœuvre. Nous retraçons ce qui a été fait : si nous sommes d'accord avec la manière de le présenter, il n'y a pas forcément lieu de voter contre. Il n'y a donc pas de problème de ce côté-là. Je voulais également aller dans le sens de mon collègue, M. FELDMANN, pour féliciter les services, le service en particulier, M. le Maire et M. l'Adjoint pour cette présentation puisque je m'aperçois que, d'année en année, nous nous rapprochons de plus en plus de ce qui me semble excellent ; peut-être pas sur le budget et sur le fond, mais, en tout cas, sur la forme, c'est de plus en plus lisible et de plus en plus clair. Nous avons également cette consolidation par activité qui permet enfin de voir clairement ce à quoi servent les deniers publics de la municipalité. Il ne reste plus qu'à le mettre encore plus en valeur auprès de la population, dans le Point Colmarien et sur le site de la Ville.

M. le Maire MEYER : Vous avez parfois l'impression que nous ne vous entendons pas. Mais vous voyez que nous allons dans le sens souhaité. Néanmoins, il y a une limite à tout, sinon le document n'est plus lisible. Dans le cas présent, cela représente près de 50 pages, ce qui est énorme pour un rapport de présentation. En outre, je ne suis pas sûr que la majorité

des membres du Conseil Municipal l'aient lu page après page, car il est volumineux.

M. DENECHAUD : Vous conviendrez que ce sont celles que nous avons ajoutées et les dernières qui seront peut-être les plus lues.

M. le Maire MEYER : Peut-être ! Dans la mesure où tout le monde est d'accord, je ne peux que m'inscrire dans cette réflexion, en remerciant les uns et les autres pour leur contribution. Avez-vous d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Personnellement je me sens un peu frustré. En effet, les questions posées me donnaient toujours l'occasion d'approfondir les résultats de l'année. Il faut alors croire que les résultats sont très performants, vu l'absence de questions de votre part.

Vous savez que lors de l'approbation du Compte Administratif, la séance doit être présidée par un membre du Conseil Municipal autre que le maire. M. le 1er Adjoint avait présidé l'approbation l'année dernière, et vous devez voter sur cette proposition : êtes-vous d'accord ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je laisse à M. le 1er Adjoint le soin de faire approuver le Compte Administratif principal ainsi que le Compte Administratif des budgets annexes.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Bien, chers collègues, en l'absence du maire, je vous propose d'approuver le Compte Administratif : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, je vous redonne la présidence de l'assemblée en vous disant que l'ensemble des points soumis à approbation l'ont été à l'unanimité.

M. le Maire MEYER : Merci, mes chers collègues. En l'absence de questions ponctuelles, j'ai pu faire l'économie d'explications complémentaires auxquelles je me livrais habituellement et je le regrette. Il n'y a donc pas lieu de prolonger le débat si des questions ne sont pas posées. Vous savez qu'il s'agit de mon plat préféré dans les différentes séances du Conseil Municipal. Je crois par ailleurs que Mme l'Adjointe CHARLUTEAU voulait intervenir pour nous faire le compte rendu du CCAS à l'intérieur de l'approbation du Compte Administratif.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Oui, merci, M. le Maire, chers collègues. Il s'agit effectivement de la communication sur le fonctionnement du CCAS pour le deuxième semestre 2011. Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni à 3 reprises au cours du deuxième semestre 2011. Le Conseil d'administration du 4 octobre 2011 a porté sur l'attribution d'une subvention à l'association « Utilisateurs de pression positive continue », la fête de Noël des personnes âgées et l'approbation de 2 conventions. La première est une convention de partenariat entre la CPAM et le CCAS portant sur la mise à disposition d'un agent du pole précarité de la CPAM à raison d'une demi-journée par semaine au CCAS afin de faciliter l'accès aux droits en matière de santé et d'éviter l'apparition de situations d'urgence dans ce domaine. La seconde est une convention de formation avec l'Association de Formation et de Prévention du Risque Alcool (AFPRA) qui vise à apporter à l'équipe du CCAS des connaissances théoriques et un soutien à la pratique pour améliorer la compréhension des situations et l'accompagnement du public. De plus, une commission d'appel d'offres permanente a été constituée : en effet, le CCAS, établissement public administratif est soumis au respect des règles du Code des marchés publics, marché des fournitures de denrées alimentaires à des

personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale.

Le Conseil d'administration du 17 novembre 2011 a porté sur les orientations budgétaires 2012 : le volume budgétaire proposé pour le fonctionnement 2012 s'élève à 2 156 325 €. Les charges à caractère général s'établissent à 877 325 €. La dépense prévisionnelle 2012 en matière de lutte contre l'exclusion s'établit globalement à 762 800 €. Dans le domaine du soutien aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, l'effort du CCAS se traduit par une dépense prévisionnelle de 516 200 € dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie et de maintenir les liens sociaux. Il y a également eu l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Caritas pour l'organisation du Festival de l'engagement solidaire dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et du volontariat.

Enfin, le Conseil d'administration du 8 décembre 2011 a porté sur le vote du budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 156 325 €. Les dépenses et les recettes ne concernent que la section de fonctionnement, les dépenses d'investissement restant bien entendu imputées sur le budget de la Ville. C'était la communication pour le deuxième semestre.

M. le Maire MEYER : Merci Mme l'Adjointe CHARLUTEAU. Pour fermer la boucle concernant le Compte Administratif, il se trouve qu'une agence de notation a examiné, budgétairement et financièrement, les comptes de toutes les villes comptant entre 50 000 et 100 000 habitants. Nous connaissons le résultat de l'agence internationale FITCH où la Ville de Colmar s'était retrouvée dans un panel de toutes les villes de France, quelle que soit leur taille, y compris Paris – les comparatifs étaient donc difficiles ; malgré cela, la Ville de Colmar a eu une excellente note. Par contre, la nouvelle expertise qui vient d'être rendue par LocalNova Info, agence installée à Lyon, fait la comparaison entre 76 villes de 50 000 à 100 000 habitants. Cette expertise date du 6 juin 2012 et cette agence en ligne est le premier service qui analyse les comptes des acteurs publics locaux. Cette fois-ci nous sommes sur le podium national puisque Colmar figure en troisième position, les deux premières places étant occupées par des villes de la démographie de Colmar, mais dans le périmètre Ile-de-France, c'est-à-dire directement impliquées dans la vie économique et structurelle de la capitale. La note obtenue est le triple A sur la base de cette comparaison qui, dans le cas présent, porte sur une analyse de démographie équivalente, soit de 50 000 à 100 000 habitants. Ce diagnostic confirme l'excellence de la situation de la Ville de Colmar. Pour ceux qui cherchent l'adresse, il s'agit de www.localnova-finances.fr.

11. Réaménagement du parking Saint Josse – Projet de Construction d'un parc de stationnement et réalisation d'un espace vert.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce rapport décrit un aménagement idyllique : on y parle d'intégration paysagère, de création d'un espace vert, de cheminement piéton, etc. On en oublierait presque qu'il s'agit d'un parking de voitures au centre-ville. Cependant, des questions de fond ne sont pas abordées, notamment celles qui entraient au PDU. Ce dernier expliquait qu'il y avait trop de parkings en hypercentre, qu'il fallait harmoniser le stationnement payant et l'étendre du centre-ville vers le quartier Saint Josse. Je voulais savoir si ce futur parking sera payant ou pas ; je ne parle bien évidemment pas du parking pour les résidents, mais pour les touristes et les clients du commerce du centre-ville. Je regrette également que ce rapport ne s'inscrive pas dans un contexte un petit peu plus large du stationnement puisque dans le PDU il y avait des urgences comme le parking de la gare. Récemment, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait aussi une urgence du côté du Grillenbreit puisque vous vouliez remplacer un parc de loisirs et de jeux pour les enfants par un parking. Il est vrai que l'extension de l'IUT sature de voitures le quartier du Grillenbreit : n'aurait-il pas été plus judicieux d'investir ces 8,8 millions d'euros un peu plus vers le Grillenbreit pour permettre aux étudiants de se garer sans déranger les riverains du Grillenbreit et permettre aux touristes de se garer à proximité du centre-ville afin de s'y rendre à pied ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, la solution du Grillenbreit qui vient d'être évoquée me paraît tout à fait intéressante, car cela rejoint cette idée de cheminement entre le Grillenbreit et le centre-ville, idée que nous avons maintes fois défendue et vers laquelle nous nous orientons d'ailleurs. Effectivement, autant valoriser cet axe piétonnier et cyclable. Cela dit, je suis pour ma part totalement pour le projet proposé : je peux rappeler qu'à Fribourg, comme dans la plupart des villes allemandes dont nous nous inspirons souvent en matière d'écologie, il y effectivement une ceinture de parkings non pas en plein centre-ville, mais, comme ici, tout autour du centre-ville, puisque nous incitons les automobilistes à se garer aux abords du centre-ville pour ensuite circuler à pied ou autrement. Cette logique me paraît tout à fait cohérente. J'aurais juste quelques remarques : bien sûr, un tel espace de stationnement va avec une politique incitative. Pour l'instant, il me semble que sur le parking de la mairie, mais surtout celui de Rapp, et encore plus Lacarre, cette politique incitative est encore un petit peu trop légère. Il faut une signalisation qui pousse vraiment les véhicules et notamment les touristes à se rendre vers ces parkings ; elle existe, mais elle peut encore être renforcée. Ce sera important pour ce nouveau parking Saint Josse. En dehors de cela, il faudrait aussi une politique de tarifs dégressifs avec des abonnements différenciés pour des personnes qui travaillent ou qui ne résident pas à Colmar, mais qui ont besoin d'y stationner à long terme et, d'un autre côté, une politique d'abonnement pour les résidents avec des tarifs très modérés ; nous pourrions être en dessous de 20 €/mois pour les résidents, et non au niveau des tarifs pratiqués actuellement. Comme dit un tarif dégressif, si les personnes stationnent pour une ou deux heures, le tarif peut être celui du parking Rapp actuellement, et si les personnes ont besoin

de rester une ou plusieurs journées parce qu'elles sont à l'hôtel par exemple, le tarif baisse. En tout cas, il ne faut surtout pas de forfait de nuit à 22 € comme nous avons au parking Lacarre, car c'est totalement répulsif. Nous avons également parlé de l'accès piétonnier : il me paraît très important que le cheminement particulier – cela fait l'objet d'un rapport ultérieur – entre ce parking Saint Josse et le Marché Couvert soit vraiment travaillé. A mon sens, cela passerait par la fermeture d'une des deux voies de la rue Schwendi, celle le long de la Lauch, pour permettre une grande promenade le long de la rivière et circuler de manière calme et apaisée entre le parking et le Marché Couvert. C'est tout à fait possible puisque lorsqu'il y a des travaux – c'était encore le cas très récemment —, il n'y a pas particulièrement de bouchon ou de grosse gêne à la circulation ; cette partie du boulevard pourrait passer à une seule voix, ce qui permettrait d'avoir une promenade très intéressante entre le marché et le parking Saint Josse. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos de ce rapport, il semblerait que l'organisation du parking en interne, ou son mode de fonctionnement, ne pose pas de problème. En tout cas, en commission d'urbanisme où le rapport a été présenté déjà 2 fois, l'ensemble des présents à cette commission est d'accord sur ce qui est proposé sur le plan du fonctionnement interne de ce parking et la circulation des voitures à l'intérieur du parking. Par contre, les difficultés se présentent concernant l'aspect extérieur de ce parking : il ne faut pas oublier que de l'extérieur, même s'il y a de l'espace vert et de la circulation piétonne, ce sera une espèce d'immense quadrilatère de 5 étages de haut avec des voitures qui seront visibles en haut. La grosse difficulté est la proximité de ce projet avec les Bâtiments de France : de la discussion qui a lieu avec les architectes des Bâtiments de France, le projet tel qu'il nous a été présenté pour l'instant dans son aspect extérieur a fait le rejet quasiment unanime de la commission. Je constate ici que l'on nous engage à donner autorisation pour un programme de 8,8 millions d'euros, lequel est déjà voté. Par contre, vous nous proposez de mettre en route des études – cela nous va bien – et des travaux. J'ai bien peur que nous allions un peu trop vite en besogne et que le niveau de réflexion sur l'aspect extérieur de ce parking et sa répercussion sur la circulation automobile dans le quartier qui paraît assez difficile à mettre en place ne soient pas encore tout à fait dans les clous. Je ne voudrais pas que les décisions se prennent de façon précipitée. Je voulais revenir aussi sur l'utilisation des parkings du centre-ville et plus particulièrement sur celui de la Place Rapp. Il est quand même assez extraordinaire de voir que le deuxième sous-sol de ce parking est quasiment vide en permanence. Nous pouvons y circuler comme nous voulons, stationner où nous voulons sans aucune difficulté. Il est vrai que nous pourrions réfléchir à des tarifs plus incitatifs à utiliser ces structures. Il vaudrait mieux réduire les tarifs et remplir ces structures plutôt que d'avoir des tarifs relativement élevés et des parkings quasiment vides, notamment le deuxième sous-sol du parking Rapp – je ne parle pas du premier, mais bien du deuxième.

M. le Maire MEYER : Bien. Différentes questions. M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. MEYER : Oui, je vais répondre à ces différentes questions. M. HILBERT se pose la question de savoir comment sera traité le paiement de ce parking : je crois qu'aucune décision n'a encore été prise concernant le paiement, n'est-ce pas M. le Maire ? Pour ce qui est du parking lui-même, il est dans le droit fil des études de parkings de périphérie. Je crois que ce parking sera sûrement très utilisé par rapport à l'entrée sud de Colmar. Pour ce qui est du parking du Grillenbreit, l'étude promise aux riverains dans une réunion de quartier a été faite et la seule solution était de faire disparaître cet espace vert ; je ne vous dis pas la levée de boucliers des riverains lorsque nous leur avons fait cette proposition. Nous avons donc abandonné cette idée, tout en sachant que les étudiants du secteur ont de quoi se garer derrière l'IUT.

Si je comprends bien, M. DENECHAUD nous demande de mieux gérer les parkings de la mairie, Lacarre et Rapp avec des tarifs dégressifs : je crois qu'ils sont en place puisque plus l'on s'éloigne du centre-ville, moins le parking est cher. Concernant les parkings de proximité, je voudrais aussi citer le parking de covoiturage que nous sommes en train de réaliser Rue de la Semm. Par ailleurs, la rue Schwendi est à l'étude et je pense que nous aboutirons à mettre cette rue et toute la rocade verte en une seule voie, ce qui améliorera la desserte du parking Saint Josse.

M. le Docteur FELDMANN parle de l'aménagement extérieur qui ne fait pas l'unanimité : c'est pour cette raison que nous avons demandé des études. Une fois ces études réalisées, nous ferons procéder à la mise en application avec la commission *ad hoc*. Bien entendu, les riverains seront informés du projet de façon à ce qu'il soit entériné par le plus grand nombre. Bien sûr, les Bâtiments de France auront également leur mot à dire dans cet aménagement.

Je crois avoir répondu à toutes les questions.

M. le Maire MEYER : Je complète un petit peu, pour remplir quelques vides. Les observations de M. HILBERT sont très pertinentes, sauf que nous ne sommes pas en centre-ville, mais dans le périmètre extérieur où il n'y a pas à ajouter de voitures aux voitures. Au contraire, nous permettons une meilleure fluidité à partir du parking Saint Josse vers le centre-ville à pied. A travers ce site, nous complétons ce que nous avons commencé ailleurs. Pour ce qui est de la question de priorité, je comprends le message. Mais où est la première priorité ? Dans ce secteur, nous aurons la prochaine exploitation de la médiathèque, laquelle va faire appel à des places supplémentaires. Nous aurons également la suppression partielle de places de stationnement entre la médiathèque et le gymnase à travers l'aménagement entrevu. Concernant l'emplacement de la gare, j'observe que nous avons quelque 200 places disponibles qui ne sont pas occupées sur le parking Dreyfus. En matière de priorité, le parking de la rue Saint Josse s'impose en premier.

Concernant l'approbation du projet, question en rapport avec celle que M. FELDMANN a posée lundi dernier en séance de Commissions Réunies, le rapport qui nous est présenté permet de lancer les études et la programmation pluriannuelle qui repose sur 2 ans. Nous étions tous

unanimes pour dire qu'à l'intérieur des murs, le projet présenté répond à ce que nous souhaitons, sachant que l'étude des façades n'est pas terminée. Nous aurons donc à revoir ce projet pour ce qui est de sa présentation extérieure.

Concernant le parking de la place Rapp, les apparences trompent quelquefois. En effet, sur les 950 places de ce parking, nous avons quelque 450 abonnements. Nous avons parfois l'impression que le parking est vide, alors qu'il s'agit pour moitié de places sous abonnements. Nous pouvons donc nous tromper, à première vue, lorsque nous jetons un œil sur les différents niveaux d'occupation.

Concernant la tarification de la rue Saint Josse, je pense qu'il faut trouver une solution mixte qui fasse la différence entre le stationnement en sous-sol et le stationnement à l'étage afin de nous diriger vers les deux types d'usagers. En effet, de nombreux riverains demandent des abonnements en sous-sol ; si nous pouvons les dépanner de cette façon pour dégager le stationnement en voirie, ce sera d'autant mieux. Pour le reste, il faudra trouver un tarif incitatif, pas trop cher, lequel permettra aux uns et aux autres de trouver une place de stationnement, en partie gratuit et en partie payant.

M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, j'espère que mes arguments étaient pertinents puisque ce ne sont pas les miens, mais ceux que j'ai repris dans le PDU ; heureusement que vous êtes d'accord avec le PDU que vous avez voté et que vous avez payé. Dans les schémas du PDU, la rue Saint Josse faisait partie du centre-ville et insistait sur le fait que ce secteur devait être payant. J'entends bien votre réponse qui explique qu'il y aurait un usage mixte de ce parking, en partie payant et en partie gratuit, mais il est important que ce parking soit payant, étant donné qu'il fait partie du centre-ville. Pour pouvoir faire un turn-over des places de parking, il ne faut pas que cela soit gratuit et il ne faut pas que cela soit un aspirateur à voitures. Concernant les autres urgences, il s'agit, là encore, des conclusions du PDU.

M. le Maire MEYER : Il y a encore une stratégie, M. HILBERT. Si vous commencez tout de suite à demander un droit de péage, vous découragez l'occupation du parking.

M. HILBERT : Pas si vous supprimez toutes les places gratuites au centre-ville, l'idée étant qu'il y en avait trop.

M. le Maire MEYER : Si vous commencez à installer une différence pour pousser vers l'utilisation, vous pouvez toujours ajuster le tir dans un second temps.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé, avec l'abstention de M. HILBERT.

12. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – Modification du Programme 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, je souhaitais me prononcer sur un point de ce rapport qui est l'aménagement de places pour les camping-caristes pour un montant de 78 500 €. Je me pose la question de la pertinence de cet aménagement puisque nous avons la chance d'avoir un camping à Colmar, pour lequel une convention fera l'objet d'un rapport ultérieur. Faut-il vraiment investir 78 500 € pour aménager des places de parking pour des camping-caristes ? Je vais jusqu'au bout de ma logique : à ce compte-là, ne pourrions-nous pas aménager, Place Rapp par exemple, un secteur pour des campeurs qui pourraient ainsi s'installer en ville pour passer une nuit ? Pour ma part, c'est la même chose : si des campings-caristes s'installent sur une place de parking, qui est un espace public, pourquoi ne pas envisager des campeurs Place Rapp ?

M. le Maire MEYER : Bien. M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Je voudrais simplement vous dire que nous avons pratiquement tous les jours des réclamations de camping-caristes qui viennent à travers divers réseaux. La Ville souhaite simplement permettre aux camping-caristes deux choses : refaire le plein d'eau et vidanger leurs cars. Nous sommes en train d'étudier 16 places, lesquelles seraient bien évidemment à la journée ; il ne s'agit pas de recréer ce qui existe au camping de Horbourg-Wihr, mais d'aménager des commodités pour les visiteurs de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Juste une question concernant la rue Schwendi : pouvons-nous connaître les motifs du report et si nous avons déjà une idée du moment auquel nous pourrons faire les travaux prévus ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Je souhaite juste répondre à M. HILBERT : en tant qu'ancien camping-cariste, je suis très satisfait que la Ville de Colmar réponde à un petit besoin des camping-caristes. En effet, à force de les éloigner des grandes villes ou des villes moyennes comme Colmar, nous obtenons que ces personnes aillent autre part et s'installent autre part. Elles n'iront sûrement pas au camping de l'Ill. Pour ma part, et je vous le dis sereinement, je n'irais pas au camping de l'Ill. Par contre, lorsque je me déplaçais et qu'il y avait une place comme ici à Colmar, j'allais dans les villes où ces places existaient, j'achetais chez les commerçants et je dégustais chez les restaurateurs de la ville. Par conséquent, c'est un public. Nous avons souvent tort de critiquer les camping-caristes, car un grand nombre d'entre eux ont véritablement envie de connaître les différents pays qu'ils traversent.

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Pour répondre à Mme VALENTIN, la rue Schwendi fait l'objet d'une étude plus approfondie, car nous réfléchissons, comme je l'ai dit tout à l'heure en présentation, pour voir dans quelle mesure nous pourrions mettre la ceinture verte en sens unique — elle l'est, mais à une voie —, pour permettre plus d'aménagements cyclables par exemple ou piétonniers. Cela fera l'objet, l'année prochaine, je suppose, d'une étude plus complète.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Je reviens aux camping-cars. J'ai eu l'occasion d'en parler avec l'un de mes collègues qui, effectivement, dit que des places de stationnement pour les camping-cars en centre-ville, ou tout du moins près du centre-ville, sont intéressantes. Par contre, pour le faire lui-même, il me disait que les lieux de vidange pourraient être des lieux différents de ces stationnements en ville. Cela pourrait par exemple se faire dans des lieux extérieurs à la ville ou, pourquoi pas, dans des lieux de nettoyage des voitures, puisqu'ils ont le tout-à-l'égout et un certain nombre d'installations qui permettraient à ces camping-cars de faire la vidange et donc de récupérer de l'eau. Merci.

M. l'Adj. D. MEYER : Nous sommes en train de réfléchir à cet aménagement et nous allons voir comment cela se passe dans d'autres villes, car ce n'est pas simple à réaliser. Nous allons voir et nous voulons des projets cohérents, car il ne s'agit pas de vidanger d'un côté, d'aller prendre l'eau de l'autre, ce qui n'est pas facile à gérer. Les camping-caristes ne s'y retrouvent déjà pas, les GPS ne font pas tout. Si nous pouvons aller vers les camping-caristes pour un certain nombre de places, je pense que cela sera tout à l'avantage de la ville et les camping-caristes le reconnaîtront.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Entretemps, Mme GINDENSPERGER, je peux répondre aux deux questions que vous aviez posées tout à l'heure, puisque le service est arrivé à différencier les agents de la catégorie A et ceux de la catégorie B dans le personnel. Pour la catégorie A, les hommes sont au nombre de 52 et les femmes de 49, c'est-à-dire presque moitié-moitié. Par contre, pour la catégorie B, les hommes sont au nombre de 89 et les femmes de 108. C'est assez équilibré. Je réponds à la deuxième question concernant la Commission Consultative : il y a le collège des usagers, l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin, la Mission Locale, l'Organisation Générale des Consommateurs, l'Office Municipal des Sports, l'Office Municipal de la Culture, l'Association Interprofessionnelle de Colmar et Région, c'est-à-dire le MEDEF, la Chambre de Métiers, le Syndicat des Propriétaires et Copropriétaires, soit 10 représentations au total. S'ajoutent le collège des gestionnaires, c'est-à-dire le directeur de la société d'économie mixte ou de la régie, et le Conseil Municipal qui est représenté par 5 titulaires et 5 suppléants. Pour les collègues du Conseil Municipal, les titulaires sont Mme CHARLUTEAU,

MM. FRIEH, REMOND, SISSLER et MEISTERMANN, les suppléants étant MM. RENIS et DENECHAUD, Mmes ROSSI, SCHNELL et SIFFERT. Au total, il y a 23 membres.

13. Convention d'entretien des espaces extérieurs et de l'éclairage public de la Cour d'Appel.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2ème tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Exploitation de la patinoire municipale de Colmar : délégation de service public.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Règlement intérieur des établissements nautiques municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Fonctionnement des structures Petite Enfance – Réforme de la prestation de service unique.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je tenais à noter l'évolution positive que constitue la fourniture des produits d'hygiène directement sur place. Nous mutualisons et achetons, au final, des choses qui reviennent théoriquement moins cher aux familles puisque nous achetons en grande quantité. Cette logique devrait être favorisée de manière générale dans les équipements de la Ville ou soutenus par la Ville. Nous pourrions, petit à petit, aller dans ce sens pour les écoles en facilitant l'achat des fournitures et des différents matériels. Je suis bien conscient que cela est relativement compliqué, mais cela va dans le bon sens et pourrait être développé.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je peux vous dire que les modifications vont effectivement dans le sens de l'intérêt financier des familles puisqu'elles n'auront plus à fournir les couches et le lait, mais cela représente une charge supplémentaire pour la collectivité. Nous sommes en cours d'appel d'offres puisque cela se mettra en place à partir du mois de septembre. Il est clair que la CAF, à travers la PSU, nous impose des charges supplémentaires. Nous pouvons aussi nous poser la question de la responsabilité des parents et de l'engagement des familles qui doivent continuer à s'impliquer, y compris quand leur enfant est en crèche, sur les produits utilisés. En tout cas, nous n'avons pas le choix et cette réglementation s'impose à tout le Haut-Rhin ; comme toutes les structures du Haut-Rhin, nous l'appliquerons même si cela représente une charge supplémentaire pour la collectivité.

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas d'une mutualisation, mais d'un report de charges.

M. DENECHAUD : Je voulais juste préciser que, pour les écoles, cela pourrait être financé par le report ou la suppression d'allocations en particulier pour vraiment financer le collectif.

M. le Maire MEYER : Nous le faisons déjà pour les écoles, à l'intérieur de ce qui est mutualisable. Au-delà des acquisitions mutualisables, certains enseignants ont des vœux particuliers. Il faut donc essayer de répondre aux deux.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Libre aux directeurs d'écoles de faire des achats mutualisés. Je crois que certaines écoles le font à charge pour les parents de payer les prestations pour la rentrée.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Subventions de fonctionnement 2012 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe. Je comprends bien le deuxième paragraphe pour l'école des parents des éducateurs où il s'agit de subventionner des actions pour l'année 2012 ; j'aurais deux ou trois questions par rapport à cela. J'aimerais connaître précisément les actions financées dans le cadre de cette subvention, les raisons de l'augmentation de 11,5 % de cette subvention, le public prioritaire et, si possible, la proportion de Colmariens dans ce public. Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Le partenariat que nous avons conclu avec l'école des parents et des éducateurs vous avait été soumis par convention. Comme tout le monde ici, vous avez pu avoir connaissance du contenu de ce partenariat qui lie la Ville depuis plusieurs années à cette école. Il s'agit de l'intervention d'une psychologue dans les crèches de Colmar. L'augmentation de la subvention est tout simplement due au fait que seule une partie des structures était concernée.

M. le Maire MEYER : Il y a une rotation supplémentaire.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Aujourd'hui, toutes les structures de la Ville bénéficient de cette action de la psychologue. De plus, dans les structures colmariennes financées par la Ville, il y a une très grande majorité d'enfants colmariens.

M. le Maire MEYER : Il s'agit d'une augmentation des prestations assumées par cette association. La demande était plus importante que les 11,5 millions.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Subventions pour projets scolaires et éducatifs.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2012 – 2ème tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2012 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion, en l'absence de Mmes SCHNELL et COURATIER.

21. Concours artistique 2012 de la Ville de Colmar :

1) Remise des prix 2012 aux écoles lauréates

2) Prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, j'ai juste une question concernant ce rapport, et plus spécialement le prix de soutien à des artistes colmariens. Il me semble tout à fait intéressant de soutenir les artistes qui exposent à l'extérieur, mais pourrions-nous avoir connaissance des critères retenus par la Ville pour attribuer ce prix de soutien et la composition du jury ? En effet, il est dit dans le rapport que la composition du jury est définie par la Ville. Merci.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Chère collègue, l'objet de ce prix est, comme je le disais, de soutenir les artistes Colmariens. Vu les montants proposés – 500 € — il s'agit de participer soit aux frais d'assurance qui sont parfois très chers pour les œuvres, notamment pour les sculptures, soit de frais de déplacement, de transport, soit, pour certains artistes, de frais d'édition. Je précise que si nous trouvons de nombreux postulants, il n'y aura que 4 lauréats. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31 octobre. Les critères sont que l'artiste réside à Colmar et soit âgé d'au moins 18 ans. Il n'y a pas de critère concernant la notoriété de l'artiste, qu'il s'agisse d'un artiste reconnu comme professionnel ou un artiste amateur. La composition du jury comprendra les élus de la Ville, les représentants compétents des institutions culturelles œuvrant dans le domaine des arts plastiques, que ce soit l'atelier des arts plastiques ou l'Espace Malraux, les représentants des musées ainsi que les représentants du Pôle de Développement Culturel.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Concours « Imaginez le logo COLM'ART ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas tout à fait l'ensemble des Colmariens puisque l'âge est limité à 18 ans. Nous pouvons nous poser la question de savoir si un adolescent de 15, 16 ou 17 ans ne serait pas capable de faire une proposition artistique intéressante qui pourrait être retenue. Ma question est : pourquoi avoir limité l'âge à 18 ans ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Certes, cher collègue, nous pourrions imaginer que les Colmariens mineurs puissent participer. Néanmoins, je me permets de préciser qu'il est assez compliqué de remettre de l'argent ou des prix à des mineurs. Dans ce cas, il faut que ce soit un tuteur ou un adulte. Il s'agit d'un problème de réglementation.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, je voulais simplement rappeler que lorsque vous aviez soumis au Conseil Municipal le rapport concernant l'achat de la marque « Colm'Art », qui a coûté la bagatelle de 40 000 €...

Mme l'Adj. CHELKOVA : Pas du tout.

M. le Maire MEYER : 7 500 €.

Mme KLINKERT : C'est déjà bien suffisant. Nous estimons pour notre part que c'est beaucoup d'argent dépensé pour pas grand-chose et nous nous demandons vraiment à quoi cela va servir.

M. le Maire MEYER : Observez la différence entre 40 000 et 7 500 €.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Excusez-moi, M. le Maire, mais ma question était la même que M. le Docteur FELDMANN, à savoir la limite d'âge qui m'interpellait.

M. le Maire MEYER : Très bien, Mme l'Adjointe CHELKOVA a répondu. Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : J'avais juste une remarque concernant le délai, car nous allons commencer à communiquer maintenant, c'est-à-dire le 18 juin. Sachant que des Colmariens vont peut-être partir en vacances au mois de juillet, je me demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de reporter la date limite au 31 août plutôt qu'au 31 juillet pour être sûrs d'avoir suffisamment de réponses et le meilleur projet possible.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Certes, nous aurions pu envisager de laisser passer l'été. Il est effectivement difficile, à l'approche de la période estivale, de juger quelle sera la date la plus pertinente. Il est vrai que cela nous aurait renvoyés beaucoup trop loin si nous avions fixé la date limite à la fin de l'automne. Cela nous a paru, peut-être à tort, judicieux de le fixer à fin juillet ; tout le monde ne part pas forcément en vacances tout le mois de juillet, sachant que nous ne sommes que le 18 juin.

M. le Maire MEYER : Je ne serais pas opposé à ajouter un mois supplémentaire et de laisser jusqu'à fin août. Cela nous permet tout de même de régler la sélection.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Si c'est possible juridiquement.

M. le Maire MEYER : Nous ajoutons un mois au délai de production.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

23. Programme de la saison théâtrale 2012-2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Relations internationales – 1ère tranche – subventions et soutien aux échanges scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais vous suggérer à l'avenir de ne pas forcément fournir la liste des familles. Je pense que nous pouvons faire confiance sur l'attribution de l'aide et si nous le souhaitons, nous pouvons toujours en demander la communication.

Mme l'Adj. MANN : L'idée est bonne, mais c'est obligatoire ; comme pour les vélos.

Mme VALENTIN : D'accord.

Mme l'Adj. MANN : Et les personnes qui partent à vélo à l'étranger ont deux fois leur nom dans la liste.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, justement, c'est obligatoire, car il s'agit une fois de plus de subventions aux particuliers. Comme je l'avais déjà demandé, il me paraîtrait plus pertinent de subventionner à chaque fois le projet de voyage, comme nous le voyons sur la deuxième page où il est inscrit « Barcelone : 200 € ; Londres : 120 € » et ainsi de suite. Nous attribuons une subvention pour le voyage global, peut-être en fonction du nombre d'élèves Colmariens, pourquoi pas, mais ne continuons pas à verser des sommes de 20 € par personne ; c'est beaucoup de frais au regard des sommes distribuées aux particuliers. Les directeurs d'établissement ou les enseignants doivent calculer le nombre d'élèves, etc., c'est compliqué. Nous pourrions simplement verser la somme au chef d'établissement par projet, par voyage ; ainsi, cela éviterait d'avoir toutes ces pages de noms.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Une remarque de détail : nous attribuons bien des subventions à des personnes mineures, me semble-t-il. Je vois dans ce rapport qu'il est possible d'attribuer une subvention à un mineur.

Mme l'Adj. MANN : Il s'agit de la famille.

M. FELDMANN : Non, les noms correspondent bien à des personnes précises, lesquelles sont des mineures. C'était juste une remarque de détail par rapport au précédent rapport. D'autre part, je profite d'une allusion qui

n'est pas la mienne puisque vous avez parlé de vélo : je vous signale qu'il n'y a pas de rapport sur les vélos à ce Conseil Municipal. Cela valait le coup d'être signalé.

M. le Maire MEYER : Le vélo vous manque.

M. FELDMANN : Oui.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe CHELKOVA.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Je tenais à préciser que dans de nombreux domaines, il existe des difficultés pour verser de l'argent aux mineurs. Il faut que cela se fasse sur un compte bloqué, etc.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, 3 choses sur le premier point, à savoir le soutien à l'association Les Amis du jumelage. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette subvention qui lui est versée, car il s'agit d'une association dynamique qui va de l'avant et nous pouvons dire que c'est véritablement l'association des Amis du jumelage de Colmar qui porte le jumelage dans notre ville. Pour ce qui est de l'attribution des subventions pour les projets scolaires, je m'associe à ce qui a été dit par les collègues, notamment la lourdeur et le coût de la gestion. Enfin, Delphine MANN a évoqué rapidement le 50ème anniversaire du jumelage en étoile : c'est en effet le 15 juin 1962 que le maire de Colmar a signé le pacte solennel de jumelage entre Colmar, Schongau, Lucca, Sint-Niklaas et Hyde. Cet anniversaire est déjà passé, mais pouvez-vous nous dire ce que prévoit la Ville à cette occasion ? Je vous remercie.

Mme l'Adj. MANN : Je vais répondre dans l'ordre. Tout d'abord, M. DENECHAUD, cette subvention est destinée aux Colmariens et nous avons justement changé les critères à la demande des lycées et des collèges. En effet, nous n'avions pas le droit de verser directement aux établissements scolaires. C'est donc parallèlement à cette demande des lycées et des collèges et à notre volonté que nous avons voulu donner cette subvention aux Colmariens.

Mme KLINKERT, l'association du jumelage est effectivement une association très dynamique qui s'est d'ailleurs réunie très récemment en assemblée générale. Elle prévoit des animations autour de Noël 2012 pour fêter ses 20 ans et s'associer à ce que prépare la Ville pour fêter le 50ème anniversaire du jumelage en étoile. Nous sommes en train de travailler avec le groupe des élus en charge des jumelages et également avec l'association du jumelage pour préparer dignement ce 50ème anniversaire, lequel se passera également à l'époque de Noël. Je vous donnerai le détail lorsque tout sera validé, puisque chacune des villes n'a pas vraiment de programme arrêté.

M. le Maire MEYER : Certaines sont même très hésitantes.

Mme l'Adj. MANN : Tout à fait. C'est pourtant un bel anniversaire, mais les villes ont également eu des élections, comme Lucca qui a changé son maire ou Sint-Niklaas qui fait face à des changements. D'ailleurs la Ville de Lucca avait reporté la réunion des maires de l'année dernière à cette année et là

encore, elle est en suspens. Il est vrai que les villes ne sont pas encore très au point ; Colmar est plutôt force de propositions et nous relançons régulièrement ces 5 villes. Nous espérons réunir les maires lors de l'inauguration des marchés de Noël — l'invitation est partie – et d'autres manifestations autour de Noël.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste amener un petit correctif, car les collèges et lycées n'avaient rien demandé au départ. Si nous nous souvenons bien, les règles ont changé suite à des manifestations estudiantines, des grèves, etc., lesquelles se sont, d'après vous, M. le Maire, mal passées. A l'époque, vous étiez encore proche de M. SARKOZY et vous ne supportiez pas la contestation. Ensuite, la subvention avait changé et vous avez décidé de ne subventionner que des élèves colmariens. C'était aux établissements scolaires de fournir une liste d'élèves qui partaient en voyage scolaire ; à eux de dispatcher les subventions. Là, ils ont demandé quelque chose, car ce n'était pas leur travail. Vous avez changé les règles du jeu en décidant de ne subventionner que les élèves colmariens : c'était aux familles de faire la demande à la Ville et à vous de répondre directement aux familles, les collèges et lycées ne voulant plus être intermédiaires. Au départ, il n'y a eu aucune demande de la part des établissements scolaires et cela ne serait peut-être pas plus mal effectivement, au regard du coût de traitement de chaque dossier pour des subventions de 20 ou 50 €, de revenir à ce qui se passait préalablement et qui contentait, *a priori*, tout le monde.

Mme l'Adj. MANN : Permettez-moi, M. HILBERT, de contester la façon dont vous réécrivez l'histoire, mais vous acceptez la contestation. C'est la Chambre Régionale des Comptes qui a demandé à la Ville de modifier son mode de subvention, car ce n'était pas légal de verser directement aux associations scolaires. Nous avons lancé une réflexion et c'est bien avant les grandes révoltes estudiantines que nous avions changé les critères. Là, vous réécrivez à l'envers, mais chacun sa version de l'histoire.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET. Je devine ce que vous allez dire, mais allez-y.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je voudrais demander à M. HILBERT s'il sait combien de villes participent au financement de voyages scolaires dans des lycées, sachant que les lycées ne sont pas de la compétence des communes. Savez-vous combien de communes en Alsace participent, comme la Ville de Colmar, volontairement et sur budget, à ce que les lycéens puissent voyager, et particulièrement dans les villes jumelées ?

M. HILBERT : Les collèges ne font pas partie non plus de la compétence de la Ville, de même que les primaires ne font pas partie des compétences d'autres collectivités qui sont aussi subventionnées. C'est un choix de chaque collectivité ; on l'assume ou on ne l'assume pas, ce n'est pas le problème. Il ne s'agit pas d'une question de nombre et de combien chacun fait, puisque chacun décide en son âme et conscience de ce qu'il veut faire.

M. le Maire MEYER : Vous ne répondez pas à l'observation de Mme UHLRICH-MALLET. J'ai été étonné, lorsque des professeurs

accompagnant des lycéens ont été reçus — j'y étais. Ils étaient étonnés que la Ville participe à ce genre de déplacement et nous disaient ne connaître cela nulle part ailleurs. Ne soyons pas trop regardants si nous allons déjà dans le sens où nous allons beaucoup plus loin par rapport à ce qui est fait ailleurs.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Convention entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar pour les animations du CSC Colmar au camping de l'Ill.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Mise à disposition de personnel municipal au bénéfice de la société des transports urbains de Colmar et environs (STUCE).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Augmentation de capital de la SAS HYDROCOP

Voir rapport –

M. le Cons. Mun. REMOND, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Si pouviez nous éclairer, car nous nous posons quelques questions sur l'intérêt d'une acquisition d'un ouvrage dans la Vienne. Si encore cette acquisition était dans la région ou dans le secteur, pourquoi pas, mais pourquoi à Moulin de Villars dans la Vienne ? Ensuite, pourriez-vous nous dire quels sont les 7 autres partenaires ? Enfin, les montants investis sont considérables.

M. le Cons. Mun. REMOND : La société Hydrocop a acquis de petits ouvrages dans un état assez vétuste. A un moment donné, ces petites installations n'étaient plus rentables, mais, du fait du coût de l'énergie, elles peuvent redevenir rentables à condition de faire quelques travaux de réhabilitation. Il existe ainsi de nombreux sites en France qui sont laissés à l'abandon et que nous pourrions réutiliser pour produire de l'électricité. C'est dans ce but qu'Hydrocop voudrait augmenter son capital, à raison de 500 k€ par an.

M. le Maire MEYER : L'explication de fond est autre, puisque certaines anciennes régies, aujourd'hui transformées en société d'exploitation, comme Vialis, en société d'économie mixte, ne veulent plus se limiter à faire l'épicier dans la distribution du courant. Globalement, et dans un projet partenarial, certaines se sont regroupées pour produire du courant électrique qui sera naturellement injecté sur le réseau. Progressivement, ces sociétés essaient de valoriser leur travail, non seulement à travers la distribution, mais à partir de la production. Là, il s'agit d'une production hydraulique, c'est-à-dire la production de base en dehors de toute pollution. Pour ma part, je ne peux que saluer cette action dans la mesure où le Conseil d'Administration de Vialis a tenu à s'y engager. Les 500 k€ sont peu de choses par rapport à la portée économique du projet qui réunit 7 sociétés différentes, lesquelles sont principalement du bassin de la Loire, plus 2 de la région.

M. HILBERT

M. HILBERT : Je voulais aussi signaler que les producteurs et distributeurs d'énergie doivent aussi faire des compensations carbone et investir une partie de leur chiffre d'affaires dans ce genre de domaine, c'est-à-dire la recherche de développement d'énergie renouvelable. Cela rentre aussi dans ce cadre-là, ce n'est pas juste une action philanthropique de Vialis d'investir dans des barrages. Il y a autre chose derrière qui est légal. Nous pouvons aussi nous poser la question, car il y a quelques années, Vialis avait fait une expérimentation de panneaux solaires de production d'électricité sur son site et nous n'en avons plus vraiment entendu parler. Est-ce quelque chose de concluant ou pas, car cela rentrerait aussi dans ce cadre ? Peut-être nous en parlera-t-il lors du compte d'activité.

M. le Maire MEYER : Certainement. L'investissement est concluant, sauf que ces panneaux sont limités en capacité de production. Vialis essaye donc de se diversifier sur cette filière. Elle ne se limite pas seulement à cet investissement de 500 k€ pendant quelques années, puisqu'elle participe également aux travaux d'économies d'énergie. En effet, dans tout ce que nous faisons à partir de chez nous, Vialis apporte 10 % dans les travaux subventionnés. En contrepartie, elle récupère les certificats d'économies d'énergie. Vialis essaie d'être présente partout où sa présence est pertinente.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je voulais simplement dire que c'est peut-être 500 000 € par an, mais pendant 5 ans ; si je compte bien, cela fait 2,5 millions d'euros. Je constate que l'achat du premier ouvrage s'est immédiatement soldé par des frais supplémentaires de 1,3 million d'euros. La notion de rentabilité financière de cette opération n'est donc pas du tout évidente. On nous parle d'image de Vialis, de positionnement stratégique, mais cela me paraît bien mince. Je trouve que les sommes engagées sont loin d'être négligeables et qui nous dit que les prochains ouvrages qui seront achetés ne se solderont pas non plus par des surcoûts pour l'instant non prévus ?

M. le Maire MEYER : J'ai quelques difficultés à comprendre vos réticences. Il s'agit d'une production hydraulique, laquelle est la production de référence dans la production d'énergie électrique. Partout où cela est possible, tout est fait pour compléter les outils à production hydraulique, car il s'agit de

l'ouvrage le plus sain. Peut-être pas le plus rentable, mais celui qui ne crée aucune pollution. Dans le cas présent, une fois dépensé, l'investissement de base est là puisqu'un barrage hydraulique ne perd pas en valeur ; au contraire, il en prend. Cela signifie que tous les investissements faits par les opérateurs se retrouvent dans la valeur de l'investissement global réalisé. Je ne peux que saluer cette diversification dans la production d'énergie électrique dans la mesure où cette action complète la vocation de Vialis pour ne plus seulement être distributeur, mais également producteur en partenariat avec d'autres collègues.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

28. Marché Couvert – Demande de subvention au titre de la 3ème tranche FISAC.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, pour rester dans la production hydraulique, nous avons sur le Rhin différents biefs de production hydraulique dont le plus ancien remonte à 1936. Si nous demandons la fermeture de la centrale de Fessenheim, nous ne demandons pas la fermeture de ces sites de production alors que les plus anciens sont 4 à 5 fois amortis. Voyez le côté stratégique de la production hydraulique.

29. Modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, j'ai 3 petites remarques concernant ce rapport. Je crois avoir déjà fait la première remarque ici à propos de l'éco-quartier, car, pour ma part, cette appellation est un abus de langage. Je sais que vous n'êtes pas les seuls à le faire et que d'autres villes ou villages parlent également un peu abusivement d'éco-quartier, juste parce qu'elles vont aligner quelques maisons énergétiquement efficaces. Or, un éco-quartier, ce n'est pas que cela. D'ailleurs, vous en donnez une définition sommaire dans le rapport ; je reprends : « amélioration énergétique des bâtiments, réduction des consommations des énergies et changement essentiel dans le mode de transport ». Or, dans le pseudo éco-quartier que vous nous proposez ici, il n'y a rien concernant le transport, si ce n'est une place de parking inférieure à d'autres quartiers. C'est bien dommage qu'il ne soit pas possible de faire quelque chose pour le transport, car il y a de réels manques au niveau des transports en commun dans le quartier. Nous aurions au moins pu faire

quelque chose d'un peu plus expérimental peut-être. Là, il s'agit d'un office public qui s'associe à un opérateur privé pour construire et mettre en location apparemment. Nous aurions pu envisager quelque chose de plus expérimental avec d'autres manières de construire si des personnes voulaient faire un éco-quartier. J'avais déjà exprimé ces réserves.

J'ai également quelques réserves par rapport à la collecte sélective, car, dans les modifications du POS, vous imposez maintenant dans les logements collectifs de plus de 20 logements, l'installation de containers enterrés de collecte sélective. Or, vous expérimentez, et avec réussite il me semble, la collecte sélective des biodéchets dans l'Est de la ville et sur Horbourg. Il me semble, et j'espère, que cela sera élargi à l'ensemble de la ville. Si vous imposez dès maintenant l'installation de containers de collecte sélective – j'ai eu l'occasion de lire lors d'une réunion que cela va se faire dans le quartier Schweitzer et cela se fera dans le pseudo éco-quartier —, pensez à intégrer dans ces containers la collecte des biodéchets. Cela ne prend pas plus de place puisque le volume des déchets est le même. Sinon, si nous passons à la collecte sélective des biodéchets, cela nous obligera à reprendre tous ces containers.

Une dernière petite remarque sur les vélos puisque le nombre de places de vélos imposé selon la taille du logement est assez faible ; il correspond quasiment au nombre de places de parking pour les voitures. Il me semble que l'on peut rouler à plusieurs dans une voiture, tandis qu'on roule seul à vélo. S'il n'y a que deux places de vélo pour une famille de 4 ou 5 personnes, cela me semble un petit peu juste. Cela entraîne des dérives et nous constatons dans certains immeubles que de nombreux vélos sont entreposés sur les balcons du fait du manque de place. C'étaient les 3 petites remarques que je souhaitais faire par rapport à cette modification du POS. J'espère qu'un PLU sera en place assez rapidement.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, mes remarques rejoignent, en partie, celles de mon collègue. Sur le tri sélectif, je note que nous arrivons enfin sur un quartier dit éco-quartier à rejoindre le niveau de développement de l'intégralité des intercommunalités alsaciennes. C'est bien, c'est une avancée. Sur le transport, nous pouvons voir que ce secteur est desservi par la ligne 1, laquelle a une fréquence presque correcte en journée, mais le point noir pour la desserte de ce quartier reste la desserte après 20 h ou 20 h 30. Lorsqu'on habite dans un quartier aussi éloigné du centre-ville, il faut quand même pouvoir se rendre en centre-ville et rentrer du centre-ville le soir ; je ne dis pas jusqu'à 3 heures du matin, mais au mois jusqu'à 22 h par exemple.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, juste quelques mots par rapport à ce que nous prétendons être un pseudo éco-quartier à Colmar. Il est vrai que tout n'est pas mentionné dans ce rapport, mais tout n'est pas encore conclu non plus au niveau des études qui sont en cours. Nous pouvons préciser que nous souhaiterions également que cet éco-quartier soit probablement en front de la rue d'Amsterdam et équipé de quelques locaux

permettant une activité économique pour renforcer cette notion d'éco-quartier ; que nous prévoyons un traitement des eaux de ruissellement tout à fait particulier et conforme aux règles en usage pour le respect des principes du développement durable ; que, très probablement, si nous aboutissons dans ce sens, il y aura un jardin partagé à proximité. Concernant les transports, le cadencement a été revu récemment, mais il pourrait, s'il le fallait, être revu pour faciliter les transports en commun. Un certain nombre de choses ne figurent pas dans le rapport, mais sont d'ores et déjà prévues pour que cet éco-quartier soit digne de cette appellation.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : Je n'ai rien à ajouter aux propos de M. l'Adjoint FRIEH.

M. le Maire MEYER : Je salue un rapport sans observation du commissaire-enquêteur. Il s'agit de la partie essentielle, sachant qu'au-delà, nous pouvons avoir des idées. Il suffit de les recenser pour s'en inspirer le moment venu. Ce qui importe dans le cas présent est la procédure suivie pour la modification du plan d'occupation des sols, laquelle est appuyée d'un avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture a des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans – 10ème session.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, il n'y a pas de vélos, mais des bourses pour le permis de conduire.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

31. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Cession de l'immeuble sis au 21, rue de la 1ère Armée Française.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Signature d'un protocole d'accord pour la détermination de la limite entre des parcelles privées et le futur domaine public au Steinerkreutzweg.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Divers.

M. le Maire MEYER : Dans le prolongement des points inscrits à l'ordre du jour, Mme VALENTIN avait présenté le projet d'une motion concernant la desserte ferroviaire vers la vallée de Munster, motion qui concerne à la fois la Région Alsace et la SNCF. Avant de prendre une motion, je pensais tout d'abord interroger le président de la Région pour connaître les perspectives envisagées à son niveau et, au regard de la réponse qu'il nous apportera, je vous propose, Mme VALENTIN, de reprendre le texte de votre motion si la réponse donnée ne devait pas être favorable.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je crains que la réponse de la Région soit une fin de non-recevoir puisque ces choses ont déjà été abordées par plusieurs associations, notamment par le président de l'association pour la promotion du chemin de fer de Metzeral qui a déjà obtenu une réponse totalement négative à la demande de maintenir le nombre de trains existant actuellement sur cette desserte, lesquels sont nécessaires au développement et à l'assurance du service public pour la vallée.

M. le Maire MEYER : Je veux bien, mais c'est une question de correction vis-à-vis d'un exécutif régional. Avant de le mettre face à une motion, je préfère l'interroger, quitte à revenir dans un deuxième temps.

Je n'ai pas d'autres points à l'ordre du jour ni d'autres demandes. Je vous remercie pour votre présence. Nous allons nous retrouver début juillet pour évacuer encore une trentaine de rapports avant les congés. Si nous avions tout regroupé aujourd'hui, la séance aurait risqué de se prolonger,

surtout par le temps qu'il fait. Comme nous siégions toujours au mois de juillet, il n'y a aucune raison pour que nous ne fassions pas pareil cette année 2012. Nous allons donc nous retrouver comme prévu début juillet pour la dernière séance du Conseil Municipal avant les congés. Merci pour votre présence et votre participation. Nous vous invitons au petit verre.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 40

COLMAR

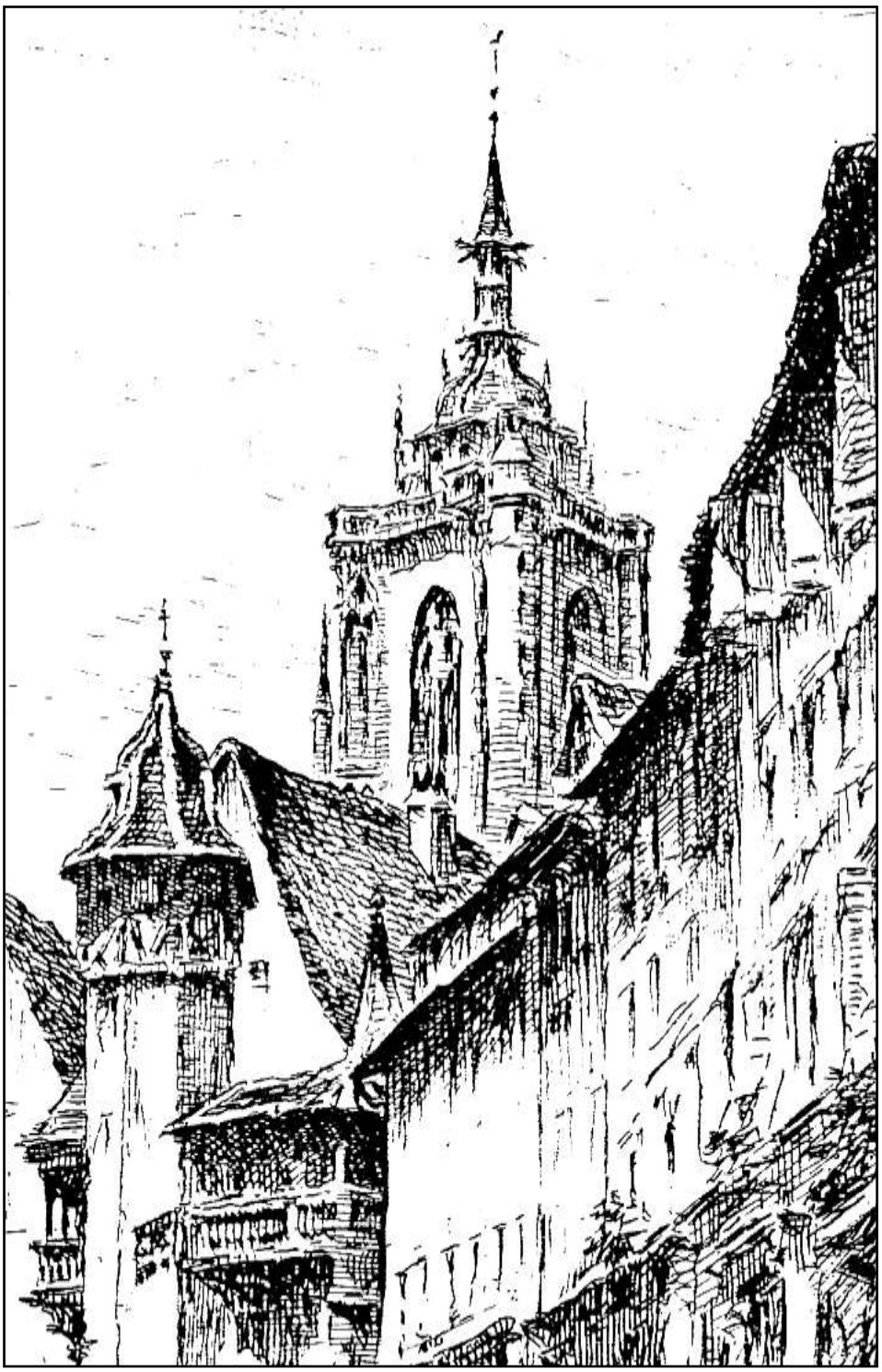

STENOGRAMME

39ème Séance

du

9 juillet 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Il s'agit aujourd'hui d'une réunion supplémentaire qui n'était pas prévue initialement au programme. En prime, nous notons la présence du président et du vice-président de la Société Schongauer pour voir ensemble le point n° 4.

J'ai quelques excuses à présenter : Mme CHELKOVA, prise par l'organisation du Festival International donne pouvoir à Me BRUGGER. Le point n° 16 sera présenté par Mme De CARVALHO. M. WEISS donne pouvoir à Mme CHARLUTEAU qui présentera les points n° 23, 24 et 25. M. BECHLER, Mme UHLRICH-MALLET M. BARDOTTO, Mme JACQ, Mme HOUPIN, M. TOURNADE, Mme COURATIER, Mme DOLLE et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à M. Daniel MEYER , Mme SCHNELL, M. WAEHREN, Mme WEISS, Mme SCHOENENBERGER, M. SISSLER, M. WALTHER, M. MEISTERMANN et Mme KLINKERT. Mme ROSSI nous rejoindra avec un peu de retard ; en attendant, elle donne pouvoir à Mme ALLHEILY.

Nous avons à désigner la secrétaire de séance. Généralement, il s'agit de la benjamine de la municipalité. Elle est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Elle est installée. Par principe, c'est le Directeur Général des Services qui fait office de secrétaire suppléant.

Je vous rassure les uns et les autres : M. le 1er Adjoint est passé à ma gauche, mais il reste dans son rang. D'ailleurs, si vous regardez de derrière, il est toujours à droite.

Le procès-verbal du 18 juin fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal.

En communication, il s'agit plutôt d'une confirmation de ce qui a déjà été dit suite à l'annulation de la Fête de la Musique le 21 juin dernier : nous avons longtemps hésité avant d'annuler puisque les prévisions de la fin de journée ne laissaient pas forcément deviner une quelconque précipitation. Néanmoins, pour ne pas déroger à la règle appliquée par toutes les grandes villes alsaciennes, nous avons également prononcé l'annulation de la Fête de la Musique. Nous voulions la reporter au jour suivant, mais la plupart des groupes musicaux n'étaient pas disponibles. Nous avons pris les devants pour l'année prochaine et avons annoncé les 2 jours, à savoir le 21 juin et, si par hasard la fête devait être annulée, elle s'organiserait tacitement le jour suivant. De cette façon, les organisateurs pourront tenir compte des 2 jours pour leur permettre d'organiser cette soirée qui a demandé beaucoup de travail et pour laquelle de nombreux groupes musicaux s'étaient préparés pour animer les différents quartiers.

Cela étant dit, nous arrivons au point n° 4 qui porte sur le renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer quant à l'exploitation du Musée Unterlinden. En l'absence de Mme l'Adjointe CHELKOVA, c'est le M. le 1er Adjoint qui va présenter le rapport.

4. Renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer relative à l'exploitation du Musée Unterlinden.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce projet de convention a déjà été examiné par la Société Schongauer. Je pense qu'il serait indiqué de donner la parole à M. le Président pour qu'il relate un peu la perception de son équipe au regard de la proposition qui est faite. Ensuite, il sera à la disposition des uns et des autres si des questions devaient être posées. M. le Président !

M. LORENTZ : M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les fonctionnaires municipaux, je vais commencer par une excellente nouvelle pour le Musée Unterlinden : le plus grand site de voyages du monde des États-Unis vient de nous décerner le prix d'excellence des musées. Cette récompense est uniquement délivrée aux établissements réalisant les meilleures performances au sein de la communauté internationale. Je vous montre ici ce diplôme que le plus grand voyagiste du monde vient de décerner au Musée Unterlinden (applaudissements). Par ailleurs, nous avons une autre bonne nouvelle : depuis le début de l'année, le nombre de visiteurs venant au musée ne cesse d'augmenter. Nous sommes à l'heure actuelle à environ 10 % de plus par rapport à l'année dernière. Je vais maintenant vous parler de la convention. Nous sommes tout d'abord très honorés de comparaître devant votre instance pour parler de cette nouvelle convention. Nous remercions particulièrement M. le Maire qui a tenu à cette intervention. En effet, une nouvelle phase de développement du Musée Unterlinden s'ouvre, car la Ville, en accord avec la Société Schongauer, a initié un projet ambitieux d'extension et donc une modernisation du musée permettant pratiquement la multiplication des surfaces actuelles par deux. Ce développement rendait bien entendu nécessaire une nouvelle formulation des liens de collaboration entre la Société Schongauer et la Ville qui ne procède pas seulement à un investissement culturel, mais également économique, comme l'a rappelé M. le Maire. Nous avons donc réuni le 15 juin de cette année une assemblée générale extraordinaire pour mettre au vote la nouvelle convention. Après nos explications, l'ensemble des membres de cette assemblée a accepté à l'unanimité – je dis bien l'unanimité – cette nouvelle convention que nous avons défendue, car nous estimons qu'elle est bonne et nous satisfait entièrement. En considération de cet investissement et de notre ambition légitime d'en faire une sorte de phare culturel pour Colmar et peut-être pour l'Alsace, nous ne vous cachons pas que nous entendons développer une nouvelle dynamique en y mettant les moyens correspondants. Nous avons fait des projections et nous sommes arrivés à la conclusion que pour atteindre un seuil de rentabilité avec la nouvelle extension, il faudrait, dans un premier temps, une fréquentation de 320 000 visiteurs par an, mais nous ne voulons pas en rester là et notre désir ardent est bien entendu d'aller au-delà, jusqu'à 400 000 visiteurs et peut-être même plus. Comme vous le voyez, c'est une grande vision, une grande affaire et même une grande épopée. Nous comptons sur vous tous et des efforts communs doivent

contribuer à assurer le succès de cette grande entreprise, le nouvel Unterlinden. Notre vice-président, M. Thierry CAHN, vous exposera les grandes lignes de la nouvelle convention ; il va surtout énumérer les points qui vont changer par rapport à l'ancienne convention. Je lui cède la parole.

M. CAHN : Merci, Jean. Vous avez remarqué un ancien tic de langage de l'avocat général honoraire de la Cour d'appel qui « comparaît » devant le Conseil Municipal. En tout cas, grâce à M. le Maire qui nous a invités ce soir, M. Jean LORENTZ et moi-même sommes très heureux de pouvoir vous dire combien nous sommes ravis de pouvoir discuter d'une nouvelle convention qui, si vous en êtes d'accord, sera signée pour une durée de 30 ans, comme l'avait d'ailleurs été celle de 1989. Il nous restait quelques années, mais comme nous faisons du neuf aujourd'hui avec le musée, il est bon de nous projeter également sur 30 ans. La convention a été longuement et âprement discutée – vous verrez qu'il s'agit de la 7e version de ce texte –, mais il n'y a eu aucune difficulté réelle ; nous avons fait valoir nos arguments et, finalement, ce qui vous intéresse sans doute est de savoir ce qui change ou ce qui évolue par rapport à la dernière convention. J'ai relevé 4 points, les plus importants, outre un certain nombre de modifications techniques, sur lesquelles je ne dirai rien, concernant les assurances et responsabilités de chacun puisque la convention de 1989 était un petit peu légère à ce sujet. M. le Maire a souhaité que nous soyons tous, les uns et les autres, plus précis et nous en étions parfaitement d'accord. Ceci ne présente aucun intérêt pour votre Conseil Municipal ce soir, tout ayant été fait en conformité avec le droit des assurances et après consultation de nos assureurs respectifs pour éviter toute difficulté s'il devait y avoir une nouvelle inondation. Je vous rassure, il n'y en a pas eu. J'ai relevé 4 points parmi ceux qui changent : le premier est le nombre de visiteurs. C'est la première fois que dans une convention – il y en a eu en 1975 et en 1989 – nous mettons non pas un objectif, mais le souhait d'arriver à un nombre de visiteurs minimum. Il est dit dans cette convention que l'objectif est de viser, dans un premier temps, 320 000 visiteurs. Au départ, il était question d'un nombre plus important : c'est nous, représentants de la Société Schongauer, qui avons dit que nous ne voulions pas de couperet, même si nous acceptons très bien ce pari qui est très bien engagé. Nous sommes d'accord pour aller au seuil de rentabilité déterminé par des cabinets d'audit très compétents, c'est-à-dire 320 000 visiteurs. Nous sommes d'accord pour mettre ce nombre dans la convention, mais, comme le disait fort justement M. le Président il y a un instant, nous ne souhaitons évidemment pas nous en arrêter là. Nous souhaitons aller beaucoup plus loin que 320 000 visiteurs, tout en restant raisonnables. C'est à notre demande que nous avons mis 320 000 visiteurs dans la convention, sachant que nous ferons tout ce qu'il faut pour aller au-delà. Pour vous donner une idée – les chiffres ne veulent pas dire grand-chose lorsqu'ils sont isolés –, nous avons eu 177 000 visiteurs en 2011, avec des périodes qui n'étaient pas très bonnes pour de multiples raisons, dont l'annonce des travaux et un manque de place à l'intérieur du musée. Par contre, en 2008, nous avons eu 250 000 visiteurs, car nous avions fait une grande exposition. Pour vous donner d'autres idées, la Fondation Beyeler qui dépense énormément d'argent pour l'organisation de magnifiques expositions a 350 000 visiteurs.

Je pense que nous devons comparer ce qui est comparable, sans oublier que le musée de Lyon, tenu par l'ancienne conservatrice de Colmar, Mme LECOQ, reçoit 267 000 visiteurs. Tout cela pour vous dire que nous avons souhaité rester au plus près de la réalité, sachant que Metz a fait 600 000 visiteurs et 500 000 visiteurs l'année suivante. Nous avons ce défi devant nous avec, il est vrai, un million d'euros de budget de communication dont nous ne disposerons jamais. Néanmoins, nous devons aller de l'avant et je vous en fais la promesse.

Le deuxième point est une nouveauté : à l'article 2, il y a création à la fois d'une boutique et d'une cafétéria. Vous connaissez l'actuelle mini-boutique du musée, qui est plus mini qu'autre chose, et il n'y a pas de cafétéria. C'est non seulement attractif pour la clientèle, mais aussi pour nous puisque dans le classement des musées nationaux, il est tenu compte de ce qu'il y a autour du musée. Si nous ne pouvons pas concourir aujourd'hui dans les meilleurs musées, c'est parce que nous n'avons pas de salles de réunions, de cafétéria, de boutiques, etc. Tout ceci est marqué dans la convention et nous en disposerons.

La troisième différence importante est l'engagement réciproque de publicité. Dans l'article 9-7, il est inscrit « La Ville s'engage à mettre des panneaux d'affichage, à assurer le fléchage visible… » et, de notre côté, je résume, nous nous engageons également à faire le nécessaire pour développer la communication qui nous paraît être pour l'instant relativement faible même si nous avons signé un certain nombre d'engagements à cet égard.

La dernière différence, outre un certain nombre de détails, est la possibilité, pour la première fois, d'engager du personnel propre par la Société Schongauer. Je vous rappelle que jusqu'à présent c'est la Ville qui recrute la totalité du personnel et que pour tout ce qui est gardiennage au sens large, la Ville garde le coût financier de ce personnel à sa charge. Cela représente, à la louche, 750 000 €, sachant que le musée reverse à la Ville le salaire correspondant aux autres collaborateurs du musée, ce qui représente, à la louche également, entre 600 et 650 000 €, avec les primes ou non, selon les années. La troisième catégorie de personnel est celle que nous pourrons recruter en propre sous la seule autorité de la Société Schongauer. Aujourd'hui, la seule personne que nous sommes en train de recruter est le futur directeur du musée. Compte tenu de l'importance du musée qui va globalement doubler de volume et doubler en charges, nous serons obligés d'avoir un directeur qui aura une mission de gestion, d'administration, d'organisation et de communication. Nous sommes plus qu'avancés puisque nous avons déjà reçu un certain nombre de candidats, et nous avons d'autres candidatures. En effet, nous avons fait paraître un certain nombre d'annonces dans la presse par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement. Il est donc prématuré encore pour le choix, mais cela ne saurait tarder. C'étaient les 4 modifications importantes qui, je dois le dire, nous satisfont pleinement. Encore une fois, c'est le fruit d'une discussion tout à fait aimable avec les services de la Ville qui ont permis d'aboutir à ce document pour lequel, même si je n'ai rien à demander personnellement, il serait bon qu'un maximum de membres du Conseil Municipal puisse donner

leur accord puisque, de notre côté, nous avons obtenu l'unanimité – j'insiste, car ce n'est pas simple – des membres de l'assemblée générale de la Société Schongauer.

Dernier point, et j'en aurai terminé : vous avez certainement un légitime souci de savoir comment nous allons pouvoir nous débrouiller financièrement dans la mesure où la Ville nous a toujours dit d'accord pour l'engagement d'investissement et pour le fonctionnement. Finalement, nous avons un 1,5 ETP en plus, c'est-à-dire un emploi et demi de gardien ; il est vrai que nous serons obligés de recruter un certain nombre de gardiens supplémentaires compte tenu du doublement de la surface. En gros, il y aura un doublement des charges par rapport au doublement de la surface, même si ce n'est pas aussi net que cela. Je dois quand même vous dire que compte tenu d'études que nous avons fait réaliser, nous en sommes parfaitement capables, et les projections qui ont été faites nous permettent d'être totalement objectifs – il faut bien entendu toujours rester prudents, car nous ne savons pas de quoi l'avenir est fait. Il n'en reste pas moins que les expériences récentes d'ouverture de musées nous rassurent totalement. Comment allons-nous augmenter nos ressources ? C'est une question légitime que chacun d'entre vous peut se poser. Tout d'abord, nous allons avoir une augmentation de visiteurs payants et, si possible, autour du doublement, ce qui va évidemment renforcer nos fonds propres. Nous aurons aussi peut-être la possibilité d'augmenter ne serait-ce que d'un euro le prix du billet, car nous proposerons plus à voir que ce qui est prévu aujourd'hui et nous sommes plutôt en fourchette basse par rapport au montant des tickets d'entrée qui existent dans les autres musées. Nous aurons une boutique et une cafétéria qui, outre le grand bonheur des visiteurs, nous permettront d'arrondir nos fins de mois et de rentrer plus d'argent. De plus, nous avons la vision et l'obligation d'organiser plus d'expositions que ce que nous faisons jusqu'à présent, et des expositions de plus grande qualité – je ne dis pas que nous n'avons pas fait d'expositions de très grande qualité –, au niveau public. Toute la difficulté d'un musée est de rester dans la qualité, car nous ne pourrions plus nous regarder dans la glace si nous faisions des expositions bas de gamme au niveau de l'intérêt intellectuel ou autre, sachant qu'il y a quand même un certain nombre d'expositions qui ramènent plus de monde. Par exemple, la dernière grande exposition dont j'ai parlé tout à l'heure, les dessins de Grünewald, nous a amené énormément de personnes. Pour vous donner une idée de l'organisation d'une telle exposition, cela coûte 800 000 € ; nous avons fait un léger bénéfice, ce qui signifie que nous avons amené beaucoup de monde alors que nous n'avions encore ni cafétéria ni boutique, ce qui aurait sans doute encore augmenté nos rentrées. Tout ceci nous ramènera beaucoup de choses et ramènera aussi beaucoup de choses à la Ville de Colmar, car tous les visiteurs qui viendront pour voir le musée resteront à Colmar, consommeront à Colmar et achèteront dans les commerces colmariens. Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de rentabiliser l'investissement. Je dirais simplement que nous n'avons pas fait cela tout seuls et que si nous sommes une équipe de bénévoles au sens que nous consacrons beaucoup de notre temps et de nos temps de loisirs au musée, il n'en reste pas moins que nous recherchons des compétences

professionnelles et que nous avons d'ores et déjà signé un certain nombre de contrats avec des agences de communication, des agences qui nous ramènent du mécénat. Pour l'instant, nous avons eu du mécénat dans de bonnes conditions – chacun le sait – d'investissement pour aider la mairie conformément à nos engagements à boucler le budget. Il nous en reste encore un bout, mais nous y arriverons. Nous avons également besoin d'un mécénat de fonctionnement à l'instar de tous les autres musées. Vous l'avez vu dans la presse ici ou là, nous en avons déjà eu et nous sommes sur un certain nombre de pistes. Tout ceci grâce à des professionnels, et à des agences compétentes. Enfin, pour l'organisation des expositions, nous avons des personnes compétentes sur place ; croyez-le bien, le personnel scientifique du musée est de très grande qualité et je dois lui rendre hommage ici. En plus, nous allons vraisemblablement créer un comité de sages, de personnes de grande pointure dans le domaine de l'art, ancien ou moderne, français ou international, lesquelles viendront nous donner un coup de main ponctuel et surtout nous ouvrir les portes d'un certain nombre de collections ou de musées. Nous n'oublions pas que grâce à tous ces efforts fournis jusqu'à présent et grâce aux connaissances que les uns et les autres peuvent avoir, notamment nous deux, nous avons pu obtenir des donations très importantes au niveau qualité d'art. Cela nous permet d'éviter d'en acheter, ce qui n'est pas négligeable. Là encore, cela aura pour effet d'équilibrer notre budget. C'était ce que j'avais à dire très rapidement, sachant que nous pouvons, M. le Président et moi-même, répondre aux questions si vous souhaitez en poser.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président et M. le Bâtonnier. Le débat est ouvert. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire, et merci au président LORENTZ et au vice-président CAHN pour les explications. C'est un dossier important effectivement que le renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer pour l'exploitation du Musée Unterlinden surtout lorsque nous connaissons le projet d'envergure d'extension du musée. Bien entendu, nous voterons favorablement ce rapport. Nous sommes heureux de voir aussi que l'idée initiale de retirer la gestion d'Unterlinden à la Société Schongauer a été abandonnée. Nous le disions à l'époque, il nous semblait qu'une société parisienne telle que Culture Espace qui a des impératifs de rentabilité était difficilement compatible avec les objectifs d'un grand musée d'art aussi prestigieux que l'est Unterlinden. Nous nous réjouissons également, et le vice-président CAHN en a parlé, du fait que l'objectif assigné au départ par la Ville à la Société Schongauer de 500 000 visiteurs par an, ce qui nous semblait difficilement atteignable, ait été ramené à un chiffre plus réaliste nous semble-t-il, à savoir 350 000 visiteurs par an. J'ai un peu regardé : *a priori*, Colmar ne serait ainsi dépassée, si je puis dire, en termes de visiteurs que par 4 musées des beaux-arts en région en France, c'est-à-dire Metz, Lille, Montpellier et Lyon. Notre préoccupation majeure concerne le gardiennage, thème évoqué dans la présentation : si j'ai bien entendu, il y a actuellement 14 gardiens au musée Unterlinden et, dans la convention, la Ville met à disposition 15 gardiens. C'est donc un gardien de plus après l'extension, alors que les surfaces seront multipliées par deux. Clairement, il

nous semblerait être de la compétence de la Ville de garder le gardiennage du musée Unterlinden à sa charge. À notre deuxième préoccupation, le vice-président CAHN a répondu partiellement, mais c'est malgré tout une préoccupation importante : le musée Unterlinden aura-t-il effectivement tous les moyens dont il aura besoin pour organiser des expositions temporaires d'envergure et de qualité qui permettront à des visiteurs d'affluer en nombre important ? De plus, aura-t-il les moyens de développer une vraie politique de communication ? Il est vrai que jusqu'à présent, du fait des moyens qui étaient à sa disposition, cette politique de communication était des plus modestes. Là aussi, une telle politique est indispensable si nous voulons accroître le nombre de visiteurs. Enfin, permettez-nous de saluer le dynamisme de la Société Schongauer qui a notamment réussi à réunir des fonds importants grâce au mécénat pour l'extension du Musée Unterlinden et qui, dans le cadre de la convention qui nous est présentée ce soir, est face à un défi important, un beau défi et un défi que nous souhaitons tous qu'elle réussisse.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, je souhaitais ce soir me féliciter de l'esprit de consensus qui règne autour de ce sujet extrêmement important. Je le dis, car j'ai eu l'occasion, par délégation, de présider le jury qui a attribué à Herzog et De Meuron les travaux qui vont être réalisés. Pour Colmar, c'est un investissement considérable et le plus important réalisé ces dernières années ; nous avons déjà eu l'occasion de le dire, mais je pense qu'il faut le répéter ce soir. En effet, c'est un investissement culturel important pour le rayonnement de la ville de Colmar, et également important pour le rayonnement de toute une région qui va se retrouver autour de cet établissement rénové, agrandi, développé, grâce à la volonté politique de la Ville, à l'effort fait dans le cadre de ce partenariat indispensable pour mener à bien ce magnifique investissement. Cet investissement va également jouer un rôle très important, comme cela a été dit par les uns et les autres, sur le plan économique, car nous avons besoin de toute une mobilisation, ici à Colmar et pas seulement à Colmar, autour de ce projet qui doit être un élément fédérateur de toutes les énergies, de toutes les volontés pour amener la Ville à tirer vers le haut. Nous avons cet objectif important de tirer par le haut le tourisme à Colmar et en Alsace et de tirer par le haut l'économie. Dans des dossiers aussi fondamentaux pour l'avenir culturel et économique de notre ville, il était effectivement nécessaire de parvenir à des discussions. À un moment donné, ces discussions amènent à des débats, des positions sont exprimées dans les débats, parfois des oppositions – c'est le but d'une discussion, d'un débat –, et cela a été le cas dans ce dossier. Ce soir, notre objectif est de parvenir à ce qui vous est présenté et à ce que j'ai eu l'occasion de rapporter tout à l'heure dans le cadre de la convention qui va vous être proposée. Nous attendons toute une mobilisation sur ce dossier, sur la base d'une convention entre la Ville et la Société Schongauer.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres intervenants ? Personnellement, j'observe que le Président LORENTZ a donné le périmètre d'intervention au départ quant au texte proposé, lequel a déjà eu le feu vert de l'assemblée

générale de la Société Schongauer. Nous avons pris du temps pour en discuter. Le Président LORENTZ et son vice-président sont à nos côtés aujourd'hui, ce n'était pas le cas la dernière fois lors du renouvellement de 1989. J'ai ainsi voulu qu'il y ait une totale transparence de ce que nous discutons ensemble pour que les deux soient à votre disposition et répondent ainsi à vos questionnements. À partir de là, constatez cette recherche de transparence, sans essayer de lancer des contrevérités dans la nature, mais réellement pour discuter sur le dossier tel que nous l'avons travaillé. Si je me réfère à la convention de 1989, dont le rapport avait été présenté par une certaine Mme KLINKERT, j'observe un commentaire de mon prédécesseur : « Si le rapport n'arrive que maintenant, nous aurions voulu qu'il arrive il y a 6 mois déjà, voire il y a un an déjà. C'est que les discussions ont été plus longues que prévu ». Finalement, il n'y a rien d'exceptionnel, nous avons travaillé ensemble pour arriver au projet de convention qui vous est proposé. M. le Bâtonnier CAHN a donné quelques précisions de détail puisque l'équilibre suppose que différentes modifications s'opèrent. Le cadrage initialement établi a permis de trouver cette solution partagée entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer.

Mme KLINKERT, nous n'avons pas dû assister aux mêmes séances du Conseil Municipal puisque jamais il n'était question de retirer la gestion du musée à la Société Schongauer. Jamais. Je vous défie de trouver une seule affirmation en ce sens. Nous disions à la Société Schongauer de nous proposer les meilleures conditions pour arriver à la solution d'aujourd'hui. Ce à quoi nous sommes arrivés. Nous pouvons toujours faire de la gymnastique avec 320 000 entrées, mais il s'agit d'entrées payantes, M. le Bâtonnier CAHN, ce qui suppose qu'il y ait éventuellement des entrées gratuites qui peuvent encore s'ajouter. Je mesure l'ambition puisque c'est la base de travail et j'ai entendu tout à l'heure, tant par la voix de M. le Bâtonnier CAHN que par celle du Président LORENTZ. L'ambition est d'essayer d'aller plus loin pour améliorer la situation. Naturellement, la multiplication des surfaces conduit aussi à des attraits supplémentaires comme la cafétéria ou la boutique qui seront des points forts dans l'exploitation. Par rapport au gardiennage, la Société Schongauer a fait son choix. Je tiens tout de même à ajouter qu'au-delà des emplois qui sont directement payés par la Ville de Colmar, la Ville rémunère également la société de surveillance. Cette dépense s'ajoute aux frais de gardiennage pour le personnel. Globalement, le rapport, tel qu'il vous est présenté ce soir, correspond selon moi à ce que nous attendions. Je vois que 3 intervenants demandent la parole : avant de continuer, je leur laisse la parole.

Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, M. le Président, M. le Vice-président, chers amis. Je retiens l'intervention de M. le 1er Adjoint qui faisait état de l'état d'unisson et d'union dans lequel nous étions quant à ce projet qui ne devait pas poser de problème. Malheureusement, je constate, pour des raisons que j'ignore et que je ne comprends pas, M. le Maire, que vous arrivez à créer une discussion remontant à 1989 – heureusement, vous n'avez pas pris la première convention qui datait de 1845 –, pour essayer de critiquer les uns et les autres. Je crois qu'en 1989

vous étiez au Conseil Municipal et il ne me semble pas que vous soyez intervenu ce jour-là pour dire quoi que ce soit ; vous étiez donc totalement d'accord avec ce que disait à l'époque l'adjointe à la Culture. Je veux simplement dire ici que nous ne sommes pas en train de refaire l'histoire : il est évident qu'il y a eu des incidents, que des personnes ont changé d'avis. En effet, je crois savoir que vous n'étiez pas enclin à favoriser ce projet au départ et que vous en favorisiez d'autres ; vous nous direz aujourd'hui que ce n'est pas exact, mais c'est le cas, puisqu'il s'agissait plutôt de creuser une salle supplémentaire que d'annexer les Bains municipaux. Il s'est aussi agi du problème de désignation qui a été rappelé, mais c'est du passé. À l'heure actuelle, nous avons simplement la volonté de faire quelque chose ensemble, la Société Schongauer, le Conseil Municipal et la municipalité. Je trouve très mal placé d'essayer de trouver je ne sais quoi vis-à-vis de je ne sais qui, de faire appel au passé. Je regrette quelque peu cette position, car il s'agit effectivement d'un projet important et nous en sommes tous conscients. Comme l'a rappelé M. le 1er Adjoint, tout le monde a apporté son savoir, sa compétence, son expérience et son intelligence à ce projet, et qu'il s'agit d'abord de discuter de temps en temps avant d'arriver à un projet. J'aurais aimé que vous ne preniez pas la parole pour rappeler des choses qui n'ont pas lieu d'être aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je ne voulais pas prendre la parole, mais votre intervention m'y pousse. Tout d'abord, je voudrais me féliciter de voir que la raison l'emporte et que la Société Schongauer va bénéficier de l'entière responsabilité de la gestion pratique du musée et également de l'organisation des expositions. Je m'en réjouis. Je vous rappelle, M. le Maire, que c'est vous qui avez proposé l'intervention de sociétés extérieures, voulant dessaisir la Société Schongauer de l'organisation de ces expositions. Je me souviens d'ailleurs que votre proposition avait fait débat et entraîné une polémique assez vive. Vous disiez que nous n'avions pas assisté aux mêmes réunions du Conseil Municipal : cela doit être vrai, car c'est ainsi que j'ai compris les choses. En tout cas, je me réjouis d'arriver aujourd'hui à un consensus apaisé qui donne, comme je le disais, sa pleine responsabilité à la Société Schongauer.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Puisque le consensus est acquis, je voulais poser une question à M. le Président. Il y a peu, un article assez imposant dans Le Monde faisait justement état des progrès à réaliser par beaucoup de musées qui, même s'ils présentaient des expositions de qualité devaient pousser vers un art contemporain beaucoup plus large que ce qui se fait actuellement. Dans votre projet, vous avez parlé de faire des expositions de qualité : pouvez-vous nous définir quelques axes sur lesquels vous êtes en train de réfléchir ?

M. LORENTZ : Oui. Au moment de l'ouverture du nouveau musée, nous allons faire une exposition de l'ensemble de nos collections d'art moderne. Jusqu'à présent, nous ne pouvions pas exposer l'ensemble des collections d'art moderne que nous avons. Nous avons eu des donations pharaoniques,

mais nous n'avons jamais pu les présenter faute d'espace suffisamment important. Dans un premier temps, nous allons donc vous montrer l'ensemble de nos collections, car je crois que c'est très important. Ensuite, il y aura une exposition importante sur Martin SCHONGAUER : là aussi, nous allons faire venir l'ensemble des collections de tous les pays d'Europe et même d'ailleurs. Des œuvres peintes par Martin SCHONGAUER seront notamment exposées avec l'ensemble des gravures et un certain nombre de sculptures. Ce sera une très grande exposition. Une troisième exposition est en préparation : elle sera consacrée aux visages dans l'art moderne pour laquelle nous ferons également venir des œuvres de tous les musées du monde. Par contre, nous devons vous dire qu'il s'agit d'expositions très coûteuses. Me CAHN a d'ailleurs bien précisé tout à l'heure que la moindre de ces expositions importantes coûte environ 800 000 €.

M. CAHN : Par rapport à ce qu'a très justement dit M. le Président Jean LORENTZ, je voudrais ajouter que si un musée veut fonctionner normalement – sauf à être un musée spécialisé, ce qui n'est pas notre cas – il doit faire des expositions variées : grandes, petites, art ancien, art moderne, art contemporain. Un exemple contemporain, sans mauvais jeu de mots : j'espère que vous avez tous vu ces magnifiques sculptures en fil de fer barbelé d'Adel ABDESSEMED. C'est une œuvre et je peux vous dire qu'il y a un monde fou qui vient les voir. Il faut dire aussi que nous avons bénéficié d'une couverture médiatique importante grâce à MM. PINAULT et AILLAGON et grâce au réseau que le musée se constitue. C'est le genre de choses différentes et moins classiques qui font venir les visiteurs. Je pense que Le Monde le disait également.

M. le Maire MEYER : Bien. Ces précisions étant apportées, je prolonge juste sur les deux commentaires qui viennent d'être faits, tant par M. le Bâtonnier GRUNENWALD que par M. FELDMANN.

À l'attention de Me GRUNENWALD, je n'ai pas critiqué. J'ai fait un constat. Nous nous référons au rapport d'aujourd'hui qui mentionne la décision du 17 juillet 1989. Je n'ai rien fait d'autre que d'établir la relation entre les deux rapports et les deux conventions qui vous sont soumis. Quant à l'extension du musée ou plutôt la portée de l'extension, je ne pense pas que quelqu'un d'autre puisse revendiquer cette initiative. Certes, le projet initial reposait sur l'aménagement d'une salle supplémentaire en sous-sol qui était estimée à 7 millions d'euros, voire 8. J'y étais totalement opposé, car je considérais que c'était de l'argent jeté par la fenêtre. D'où la nouvelle proposition qui a été faite, depuis que la piscine a été désaffectée.

M. FELDMANN, vous disiez ne pas vouloir intervenir : je me souviens de la discussion budgétaire avec le plan pluriannuel des investissements où vous pointiez les investissements du musée et disiez – sténogramme à l'appui : « Ne serait-il pas plus sage d'attendre avant de précipiter le chantier afin d'avoir confirmation des crédits d'État ? ». Si nous vous suivions, ce serait aujourd'hui le *statu quo*, sans chantier d'extension du musée. Ensuite, pour ce qui est de dessaisir la Société Schongauer, je vous défie de trouver un quelconque écrit faisant mention de cette intention.

Je profite aussi de ce point, car cela concerne une partie de la discussion budgétaire qui n'est pas vieille et remonte à quelques semaines seulement, pour expliquer un peu ce qu'est la gestion du chantier et spécialement la dévolution des travaux. L'estimation des travaux de base correspondant au socle des travaux que nous visions était de 19 430 000 € HT, valeur 2009. En plus, il y avait l'inscription de 4 options de tranches conditionnelles – la première portait sur les réserves en sous-sol, la deuxième sur la muséographie et la scénographie, la troisième sur la salle événementielle et la quatrième sur les locaux administratifs – pour un total de 4 030 000 €, lesquels s'ajoutaient aux 19 430 000 € HT. Je disais à l'époque que nous allions opter pour l'une ou l'autre tranche supplémentaire en fonction des résultats de l'appel d'offres. Depuis 15 jours, nous pouvons faire le point : le montant actualisé de 19 430 000 € HT, valeur 2009, correspond aujourd'hui, au mois de mai 2012, à 21 036 000 € HT. Les résultats de l'appel d'offres des travaux adjugés sont de 19 665 000 € à comparer avec le montant de 21 036 000 € HT. Ainsi, en fonction des prix obtenus, il était possible d'intégrer d'office deux options sur les quatre listées : d'abord, les réserves en sous-sol puisque c'est la priorité de la Société Schongauer, et la salle événementielle pour 1 004 000 €, soit un total de 1 610 000 €. Malgré ce supplément de travaux de 1 610 000 €, il nous reste un delta favorable de 1 371 000 €, sur la base des prix actualisés au mois de mai 2012. Quelles sont les raisons de ce résultat plus que positif ? Il faut effectivement se poser cette question : tout d'abord, c'était le choix de la période de consultation. En effet, nous savons mesurer lorsque les entreprises cherchent davantage de travail en certaines périodes de l'année. La deuxième raison, principale également, était le découpage du chantier en lots. De cette façon, nous avons pu mettre ces travaux à la portée d'un grand nombre d'entreprises, ce qui n'aurait jamais été le cas si nous agissions par corps d'état général. Ainsi, plus de 120 entreprises étaient présentes à la consultation ; sur ces 120 entreprises, 25 sont titulaires des différents lots. Nous pouvions alors craindre que les travaux échappent aux entreprises locales. Mais nous faisons le constat contraire puisque sur les 25 lots, 24 sont affectés à des entreprises régionales et 1 lot à une entreprise venant d'un autre département. La stratégie employée a conduit à obtenir un coût d'ensemble que nous n'osions pas espérer puisque plus de 95 % des travaux sont assumés par des entreprises locales. Restaient les deux dernières options qui n'ont pas encore été intégrées, c'est-à-dire la muséographie et les locaux administratifs, dont le total est estimé à 2 065 000 €. Tenant compte du delta disponible entre le prix de revient avec l'intégration des deux options en fonction du prix actualisé, soit 1 371 000 €, si nous intégrons ces deux options que sont la muséographie et les locaux administratifs, nous arrivons à dépasser le prix initial, toutes options ajoutées, de 694 000 €. C'est en ce sens que les travaux ont été affermés aux différentes entreprises. De fait, nous ne réalisons pas seulement les travaux prévus puisque nous y intégrons les 4 options initialement estimées à plus de 4 millions d'euros avec seulement un dépassement de 694 000 €. Je pense que c'est globalement une excellente opération, tant au niveau de l'élaboration de la convention avec la Société Schongauer que pour ce qui est de l'engagement des travaux puisque la

Société Schongauer est aussi partie prenante, d'abord à titre personnel puis à travers le mécénat dont nous escomptons obtenir ensemble quelque 3,5 millions d'euros. Le Président disait tout à l'heure que les choses continuent à avancer. Naturellement, ce montant ne prévoit pas les travaux de la chapelle, car nous devons attendre la réaction du Ministère et des Musées de France. Ne sont pas intégrés non plus les travaux d'aménagement des espaces extérieurs où, selon le choix qui sera fait par le Conseil Municipal le moment venu, le coût se situera dans une fourchette de 3 à 3,5 millions d'euros. Voilà la situation telle qu'elle se présente. Au regard de la situation d'aujourd'hui, et surtout des travaux sur le musée, les choses ne se présentent non pas d'une façon favorable, mais d'une façon exceptionnelle : en effet, nous n'engageons pas uniquement les travaux du socle de base, mais aussi ceux des 4 options qui, je le répète, étaient évalués à plus de 4 millions d'euros.

Cela étant dit, je soumets la convention au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est également unanimement approuvé. Merci, M. le Président et M. le Bâtonnier.

M. LORENTZ : Merci à l'ensemble du Conseil Municipal.

5. Approbation de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste que vous nous rassuriez sur le fait que les 30 000 € qui ne sont pas consacrés aux travaux sur le Club des jeunes est bien juste un report de démarrage des travaux. Auquel cas, la dernière phrase : « Les crédits relatifs à la restructuration sont réduits pour permettre le financement de la maîtrise d'œuvre » est un peu maladroite. Est-ce bien juste un report de démarrage des travaux ?

M. l'Adj. JAEGY : Oui, je vous rassure en ce sens. Si le montant des crédits est réduit pour l'exercice 2012, il est reporté sur 2013 puisque le budget global n'est pas revu à la baisse. Il s'agit simplement d'un décalage dans le temps.

Mme VALENTIN : Une dernière question : il existe une ligne de 150 000 € pour le PLU. Pouvez-vous nous rappeler ou nous dire de quoi il retourne ? Qu'est-ce que cela signifie ?

M. l'Adj. JAEGY : S'agissant du PLU, je laisse M. le 1er Adjoint s'exprimer.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Nous sommes en train de travailler à la rédaction d'un nouveau PLU et il s'agit de la somme prévue à cet effet.

Mme VALENTIN : Pour la rédaction, les études ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Pour les études.

Mme VALENTIN : D'accord.

M. le Maire MEYER : Le précédent PLU ayant été annulé, et des modifications du POS étant intervenues entre temps, il nous faut reprendre le document au départ.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1-2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, chers collègues, comme une des principales autorisations de programme concerne la médiathèque, je me permets de renouveler ma demande maintes fois formulée dans ce conseil qui est d'avoir plus d'informations à ce sujet. J'aimerais connaître le concept global, les plans, l'organisation, les horaires, etc., de préférence avant l'inauguration et avant la presse ; avant l'inauguration, cela semble de plus en plus difficile. Nous ne pouvons que regretter d'être très mal informés sur ce projet de médiathèque. Pour voir ce qui se construit, le plus simple est d'aller voir par soi-même, car nous n'arrivons pas à avoir d'informations. Autant cela a été très détaillé pour le Musée Unterlinden et nous ne pouvons que saluer cette transparence – vous venez d'ailleurs d'exposer les travaux en détail à l'instant et c'est très positif –, autant nous aimerions avoir la même chose pour la médiathèque. Avec des autorisations à plus de 13 millions d'euros, nous pourrions tout de même attendre ce genre d'informations.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je suis un peu surpris de cette réaction puisque nous sommes dans la planification budgétaire et, pour ainsi dire, les travaux sont terminés. Ils sont terminés dans la mesure où l'ouverture est prévue pour fin septembre. Il me semble également que le budget global est passé en commission thématique et a été présenté ici même en commissions réunies sur écran, avec les différentes composantes de la médiathèque.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Les travaux sont peut-être terminés, mais mes demandes datent d'il y a plus de 2 ans déjà. À chaque rapport sur les autorisations de programme, je demande ces informations, car nous n'avons toujours pas réussi à avoir un rapport global sur ce projet de médiathèque. De plus, tout ce qui concerne les horaires ou les modalités pratiques n'a rien à voir avec les travaux puisque cela vient en complément des travaux. Nous disons souvent qu'il est bien de bâtir des choses, que c'est très positif, mais il faut tout de même savoir ce qui va s'y passer concrètement. Là, nous n'avons toujours aucune information.

M. le Maire MEYER : Pour autant, je ne comprends toujours pas vos observations dans la mesure où le projet a été présenté à cette assemblée jusque dans les détails. Il y a même eu différentes commissions thématiques avant que nous nous en saisissions ici, en commissions réunies et au Conseil Municipal. Maintenant, si vous voulez un plan d'ensemble, je ne suis pas opposé à vous en communiquer un, sachant que ce plan a déjà été présenté et nous a servi à organiser les appels d'offres.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, simplement, M. le Maire, il est vrai que vous nous aviez présenté un plan général, mais nous n'avons pas vu de plan détaillé. La question de notre collègue M. DENECHAUD consiste à savoir quel va être le fonctionnement de cette médiathèque, le personnel mis à disposition, les horaires d'ouverture…

M. le Maire MEYER : Je suis totalement d'accord, mais cela va sortir dans les 4 semaines qui viennent puisqu'il s'agit d'une question d'organisation intérieure.

Mme KLINKERT : Pourrions-nous éventuellement en discuter en commissions réunies avant l'ouverture ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr, sans problème.

Mme KLINKERT : Quitte à faire une commission spéciale ; cela en vaudrait la peine.

M. le Maire MEYER : Cela ne pose aucun problème.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

7. Rapport de la Commission Communale Consultative pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, juste deux points sur ce dossier conséquent. Je relève effectivement que grâce à la commission communale d'accessibilité que vous avez souhaité réunir, vous avez renoué les échanges avec les associations qui connaissent mieux que quiconque les besoins et attentes spécifiques, la possibilité d'innover sans contrainte éventuelle, et apporter ainsi les réponses les plus adaptées. Deuxième point : malgré les conformités et travaux déjà réalisés, les diagnostics ont évalué des travaux de mise en accessibilité pour un montant estimé à 16 millions d'euros. Là, je m'adresse aux Colmariens et non à mes collègues, les chers élus, car je sais qu'ils sont sensibles à ce point : les investissements lourds et le coût annoncés pourraient, dans certains esprits, paraître excessifs et stigmatisants. Je me plais à rappeler que ce n'est pas de générosité, mais

bien de solidarité dont il s'agit. L'accessibilité est une prise de conscience, un mouvement collectif ; nous en sommes tous conscients. Bien au-delà des accès aux lieux publics, ce sont des accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux soins, à l'information, au travail et aux transports qui sont concernés pour une meilleure autonomie de la personne, mais également pour permettre un meilleur confort de vie à chacune des personnes handicapées ou non. Dans ce domaine particulier, ce qui est fait pour les uns doit profiter à tous. Merci à vous tous, chers collègues, M. le Maire d'avoir su, parmi les investissements historiques dont nous venons de parler, engager la municipalité et ne pas ignorer la pleine citoyenneté de tous les Colmariens.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Cher collègue, tout d'abord, il n'y a rien de stigmatisant. La somme que vous citez par rapport à la mise en accessibilité des bâtiments communaux est un choix que nous avons fait, et une obligation d'ailleurs, d'un diagnostic réalisé sur l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux. À partir du moment où un diagnostic est fait, il relève un besoin de travaux et un montant à mettre en face. Je crois qu'il ne faut jamais se lancer dans des opérations sans savoir combien elles coûtent ; ce n'est pas ainsi que nous agissons. En toute transparence, nous vous donnons ce montant aujourd'hui, mais il n'a pas pour but de stigmatiser. Je pense qu'il ne faut pas chercher sur ce point quelque chose ou un problème qui n'existe pas en réalité. Bien sûr, les associations spécialisées connaissent bien le sujet puisqu'elles vivent ces problèmes au quotidien. Néanmoins, les représentants des collectivités et les élus qui étaient présents ont tous et toutes, lors de l'assemblée, exprimé une sensibilité ; tout le monde a dit que la façon dont on traite les problèmes pour les personnes handicapées est révélatrice de la façon dont on traite les êtres humains. Je pense qu'il y avait là une expression commune de tout le monde. Il n'y a pas un degré de connaissance supplémentaire des uns ou des autres, mais une complémentarité qui a été trouvée lors de cette commission, laquelle permet d'exprimer le rapport qui vous est soumis ce soir.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le 1er Adjoint, je vous rejoins tout à fait sur ces points et nous sommes d'accord sur le principe. Quand je parle de stigmatisation, je parle de ce que je vis au quotidien. Je connais les établissements et les endroits dans lesquels j'ai des difficultés à entrer et ce n'est pas tout à fait le regard que l'on me porte. Aujourd'hui, on jauge les personnes handicapées d'une façon un peu différente du type « Combien va me coûter cette personne pour qu'elle puisse rentrer chez moi ? ». C'est un peu ce regard que nous avons et ces propos qui sont tenus. Je voudrais saluer l'effort mis en place et aussi prévenir que ces efforts sont valables pour tout le monde. Nous l'avons dit tous les deux. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, nous ne pouvons que saluer les efforts qui ont été faits et soutenir ceux qui vont être entrepris puisqu'il s'agit aussi d'avoir une vision prospective. Je tenais aussi à noter le point n° 6 « Synthèse des

propositions faites en séance » qui répertorie les différentes propositions faites en commission et les suites données par la municipalité. Je pense que ce type de démarche est exemplaire et gagnerait à être étendu à d'autres organes consultatifs comme les conseils de quartier afin que les propositions ne se perdent pas, même si les choses ne sont pas toujours possibles. Ainsi, nous pourrions voir et juger des suites données par la Ville.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. J'ai une question : la loi sur la mise en accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap date du 1er janvier 2005 et a donné 10 ans aux collectivités pour se mettre en conformité. Aujourd'hui, vous nous présentez un montant global des travaux de plus de 16 millions d'euros, dont plus d'un tiers sur l'année 2015. Comment pouvez-vous expliquer ces 6 millions d'euros sur l'année 2015 alors que la mise en conformité est normalement prévue au 1er janvier 2015 ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : D'une part, de nombreux travaux ont été faits bien avant et, au fur et à mesure que nous renouvelions les équipements ou les bâtiments, bien évidemment, nous y intégrions dès le départ les notions d'accessibilité. Reste le plus cher. En effet, dans cette somme dont nous parlons ce soir, il s'agit essentiellement du coût lié à l'installation d'ascenseurs ; c'est ce qui coûte le plus cher dans ces 16 millions d'euros. Il s'agit de quelque chose qui a été pointé et sur lequel nous devons effectivement réfléchir.

M. le Maire MEYER : Je mesure les propos de grande modération qui viennent d'être tenus à travers la présentation de ce rapport.

M. MEISTERMANN, vous ne nous suivez pas depuis 3 ou 4 ans dans ce domaine, mais depuis fort longtemps, notamment à travers les actions mises en œuvre où nous n'avions souvent pas une longueur d'avance, mais plutôt deux ou trois. C'était notre volonté et notre façon de faire. À un certain moment, c'est-à-dire à partir de la loi de 2005, il a été imposé aux collectivités de faire un diagnostic pour mesurer ce qui restait à faire.

Je prolonge les propos de Mme VALENTIN et M. DENECHAUD sur ces 16 millions d'euros : M. le 1er Adjoint vient de préciser que la plus grande partie est en rapport avec l'installation d'ascenseurs. Or, si nous allons au fond des choses, nous nous apercevons que nous pouvons provoquer l'accessibilité de tous les bâtiments publics sans devoir forcément installer des ascenseurs partout. L'essentiel est que le bâtiment public soit accessible. Dans un deuxième temps, nous aurons à pointer d'une façon très précise là où l'installation s'impose réellement et éventuellement à retirer de la liste les bâtiments où l'installation d'un ascenseur n'apporterait aucun plus par rapport à l'accessibilité. C'est le second travail de la commission.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Majoration des droits à construire – consultation du public.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Effectivement, la commission des affaires économiques du Sénat s'est prononcée pour l'abrogation de la loi en faisant apparaître un certain nombre de choses, et notamment que cette loi est redondante par rapport à d'autres dispositifs, ce que vous n'ignorez pas. En plus, elle oblige les collectivités à mettre en œuvre un processus de consultation au plus tard le 20 septembre : pourquoi n'attendons-nous pas pour mettre ce processus de consultation en œuvre de savoir si cette loi est réellement abrogée ou non, ce qui semble guetter ? D'autre part, si vous souhaitez tout de même mettre en œuvre le processus de consultation, vous pouvez, et c'est ce que je vous demanderais, expliquer les choix que retiendrait la Ville quant à l'application de la majoration de 30 %. En effet, consulter la population est une bonne chose, mais vous avez certainement vous-même une idée. Si vous étiez d'ores et déjà opposé à la mesure, il faudrait que cela se sache.

M. le Maire MEYER : Est-ce une interrogation personnelle ?

Mme VALENTIN : Non.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, je voterai bien entendu ce point. Il est vrai que nous pouvons réfléchir – et nous avons réfléchi – sur le bien-fondé de cette loi qui était destinée à essayer de résoudre les problèmes du logement et de la construction. Cela était-il véritablement de nature à les résoudre, en tout cas plus que le blocage des loyers – je m'empresse de le dire, car ce n'est pas ce qui réglera le problème du logement en France ? Il est vrai qu'il ne faudrait pas que nous ayons l'illusion, même si ce texte était maintenu, d'une liberté ou d'une possibilité réelle de construire plus, notamment parce qu'il existe d'autres textes. Bien entendu, les constructions se feront toujours dans le cadre du PLU, des prospects, par rapport à une situation existante, comment surélever de temps en temps sur des fondations qui ne le méritent pas, comment agrandir… tout cela est quelque chose d'extrêmement compliqué. Il est vrai que ce texte n'avait pas eu l'approbation de tout le monde, mais il avait le mérite d'exister. En tout cas, je préfère un texte comme celui-ci à d'autres qui pourraient intervenir dans les prochains temps. Le logement est une chose sérieuse et nous avons un texte alors autant le suivre s'il n'y a rien de neuf, mis à part les difficultés de réalisation de ces augmentations de droit à construction ; je rappelle que la loi Boutin avait déjà augmenté de 20 % à l'époque la constructibilité.

M. le Maire MEYER : Malgré la proposition de loi en instance, nous sommes face à des dispositions législatives votées au mois de mars 2012. Celles-ci demandent une prise de position au plus tard avant le 20 décembre 2012, puisque 9 mois sont laissés. Je ne sais pas ce que donnera au final cette

proposition de loi qui est en discussion. Par contre, je ne voudrais pas me faire dépasser et me voir imposer les 30 % si la proposition de loi ne devait pas rendre le résultat escompté. Je préfère prendre les devants pour qu'avant le 20 décembre 2012, le Conseil Municipal puisse dire s'il est d'accord ou pas avec les 30 %. Si, entre temps, la proposition de loi devait être officialisée, il est entendu que le Conseil Municipal n'aura plus à délibérer avant le 20 décembre. En attendant, je prends les devants.

Concernant votre dernière observation, Mme VALENTIN, vous connaissez ma position sur les 30 % : j'y suis farouchement opposé. En effet, il n'est pas possible de généraliser une surconstruction de 30 % sur le foncier, d'autant que dans certaines situations, ce n'est même pas faisable. Si je prends le centre-ville, le secteur sauvegardé ne peut pas être concerné. L'explication serait alors de construire davantage sur les terrains vierges, mais dans la mesure où le propriétaire serait face à une possibilité de construction de 30 % supérieure, le vendeur en profiterait naturellement pour augmenter son prix de vente ; nous nous retrouverions ainsi dans la situation initiale. Troisième raison, le Conseil Municipal est toujours compétent pour assurer ou décider du coefficient d'occupation des sols. Si le Conseil Municipal veut augmenter de 5, 10, 15, 20 ou 30 %, il est libre de le faire, sans présence de dispositions législatives qui l'imposent.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

9. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 11e session.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Excusez-moi, mais je vais faire une remarque que j'ai déjà faite et que je ne peux m'empêcher de faire, à savoir que nous avons un secteur sauvegardé qui est délimité avec un certain nombre de rues : soit nous l'étendons et nous décidons que d'autres rues sont concernées par ce dispositif, soit nous faisons tout. En effet, les abords reviennent régulièrement et ils représentent ici 70 % des sommes allouées à ce

dispositif alors qu'il s'agit de maisons ou de bâtiments en abord du secteur sauvegardé. À un moment donné, il faut nous dire jusqu'où cela va. Je pense que lorsque nous décidons qu'un véhicule avec de la publicité a le droit ou non de circuler dans un secteur sauvegardé, lorsque nous décidons que l'âge de la retraite est à 62 ans et s'arrête le 31 décembre, ce n'est pas le 1er janvier : les dispositifs doivent être clairs, ce qui n'est pas le cas ici.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Le dispositif est clair, mais je pense qu'il faut se méfier des dispositifs couperets et il faut être un peu pragmatique. Néanmoins, les choses sont parfaitement transparentes et claires : il y a le secteur sauvegardé *stricto sensu*, mais quel est l'objectif finalement ? C'est d'aider les propriétaires de maisons, qui ont un cachet historique particulier, qui participent à l'embellissement, à l'attractivité et à la beauté de la ville d'être aidés et soutenus. Il y a effectivement quelques maisons qui sont aux abords de ce secteur sauvegardé, mais comme elles bénéficient d'un cachet, d'un caractère historique affirmé, les Colmariens ont tout intérêt à voir ces maisons être rénovées. Aider les propriétaires à le faire est tout l'objectif de cette subvention dont les taux varient en fonction de l'emplacement géographique de la maison.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il faudrait remettre à niveau le montant donné à des propriétaires qui font ce qu'est devenue notre ville, c'est-à-dire une ville extrêmement bien entretenue. Discuter 1 477 € que nous allons donner Rue des Américains parce que ce n'est pas dans le secteur sauvegardé me semble un peu hors de propos par rapport à l'effort qui est fait.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : J'irai dans le même sens que ma collègue Mme VALENTIN : si des critères existent, il faut les appliquer. Qu'est-ce que le cachet d'une maison ? À ce moment-là, les trois quarts des maisons du quartier sud sont aussi éligibles. Soit nous disons que toute la ville est éligible et, au regard du cachet d'une maison, de sa situation dans un endroit un peu touristique, nous nous réservons le droit d'attribuer ou non l'aide ; soit nous avons un secteur sauvegardé qui correspond à une définition juridique et, par respect pour nos propres délibérations, nous ne pouvons pas attribuer de subventions à des maisons qui n'en font pas partie. C'est juste une question de cohérence.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je confirme ce que vient de dire M. DENECHAUD. Il ne s'agit pas de montants ou de sommes – nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'elles ne sont pas astronomiques –, il s'agit de définir des critères précis auxquels nous nous référons ou pas. Si cela doit être dans la rue des Américains ou dans la rue Bartholdi, ou si cela doit être une maison dans la rue de la Fecht, de la Forge ou je ne sais où, pourquoi pas ? Cependant, définissons des critères cohérents auxquels nous pouvons répondre oui sans hésitation.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, je reste sur la position que j'ai exprimée. Encore une fois, l'intérêt pour la Ville est d'avoir des propriétaires qui investissent et permettent d'avoir une ville bien tenue, agréable, qui rappelle son cachet historique. Néanmoins, l'ensemble de ces points a été vu en commission. Si la commission faisait ce genre de remarques, disait qu'elle ne voulait pas de tels ou tels emplacements ou souhaitait des explications supplémentaires, nous le ferions. Il y a le filtre de cette commission Urbanisme et je n'ai pas noté la moindre remarque en ce sens. Il y a également le filtre des commissions réunies et je n'ai pas noté non plus la moindre remarque en ce sens. Je trouve un peu dommage de le faire aujourd'hui. Vous avez le droit de le faire, mais il y a le rapport de base et le secteur sauvegardé n'est pas le seul à être concerné. De plus, les élus en commission peuvent dire un certain nombre de choses et la discussion est ouverte dans ce cadre-là.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci. Dans ces cas-là, ne pourrions-nous pas changer le titre et au lieu de mettre « Restauration »…

M. le Maire MEYER : J'allais justement proposer de supprimer la troisième ligne tout en laissant apparaître dans les tableaux « secteur sauvegardé » et « secteur aux abords du secteur sauvegardé ».

M. GREINER : Il semble tout de même dommageable de rentrer dans une ville et d'avoir simplement d'anciennes maisons ou un village gaulois avec un mur. Il me semble que tout ce qui est aux alentours et permet de donner un cachet…

M. le Maire MEYER : Dans le prochain rapport, vous supprimez la troisième ligne du titre, mais maintenez dans le tableau la précision « secteur sauvegardé » ou « abords du secteur sauvegardé ».

M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement dire que ces subventions sont souvent attribuées pour permettre d'évacuer le surcoût de ces travaux. Si je prends la rue des Américains, nous voyons qu'il s'agit de réfections d'éléments en pierres et de portails anciens. C'est la valorisation d'un patrimoine quelque part, puisque la pierre n'existe pas dans toutes les maisons et nous ne voyons pas partout des portails anciens. Il faut donc soutenir ponctuellement ces actions.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Bien sûr qu'il faut les soutenir, mais avec des critères précis. Si nous enlevons « en secteur sauvegardé », ce ne sera pas une maison ancienne : qu'est-ce qu'une maison ancienne dans ce cas ?

M. le Maire MEYER : Bien. Le rapport est mis aux voix.

M. FELDMANN : Non, le rapport n'est pas mis aux voix, s'il vous plaît, M. le Maire. J'ai bien retenu deux choses : lorsque ces rapports passeront en Commission Urbanisme et que la discussion viendra, il faudra effectivement vérifier de façon systématique si les critères sont là. La deuxième chose que je note est qu'une remarque faite en commissions réunies qui se tiennent –

je le dis pour les personnes qui ne savent pas de quelle façon fonctionne la mairie – une semaine avant notre réunion de ce soir, pourrait avoir comme conséquence de modifier le rapport tel qu'il sera présenté la semaine suivante. Je demande à voir, car il y a quantité de remarques en commissions réunies : est-ce qu'une seule fois un rapport a été modifié d'une semaine sur l'autre ? Je demande à voir.

M. le Maire MEYER : Si la majorité le demande, oui, mais si c'est seulement une minorité, non.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Cela s'appelle la démocratie.

M. le Maire MEYER : C'est la démocratie.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. FELDMANN.

11. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2011.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce rapport que nous retrouvons tous les ans est intéressant puisqu'il montre un petit peu l'investissement fait dans la ville, même s'il s'agit parfois d'un investissement qui est fait ailleurs : par exemple, l'investissement dans les écoles maternelles se fait dans tous les quartiers et pas juste à cause de l'ANRU. Il faut reconnaître que c'est un quartier qui bouge, qui s'améliore. Néanmoins, j'ai tout de même deux petites remarques : la première concerne une subvention de soutien aux associations, car quelques associations sont soutenues en ce sens-là. 4 associations ont été soutenues pour leur fonctionnement, 4 pour le transport sanitaire d'animaux pour l'Aïd-el-Kebir et 9 pour la soirée du Nouvel An. Je trouve que c'est relativement pauvre comme soutien aux associations ; je sais que d'autres associations qui travaillent dans le quartier sont soutenues, mais elles ne sont pas spécifiques du quartier. Les seules associations soutenues effectivement présentes dans ce rapport sont celles-là, sachant qu'elles touchent parfois un cumul de subventions. Je trouve que c'est pauvre ; c'est peut-être l'explication de la pauvreté de la fête de quartiers qui existe depuis quelques années maintenant. En termes de

fête de quartier, cela me semble d'autant plus important que nous avons une référence avec celle de 1996, laquelle n'est d'ailleurs pas dans la chronologie présentée dans ce rapport. Malheureusement, nous avons tendance à l'oublier. Là, il y avait un réel investissement fait par la Ville et les associations de ce quartier. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus triste comme fête. Je pense notamment à la dernière que nous avons vécue le week-end dernier. Un autre point m'interroge, celui du bilan de la vidéosurveillance. Comme c'est la première fois qu'il apparaît, j'aimerais savoir s'il s'agit du bilan de la vidéosurveillance dans le quartier ou celui de la vidéosurveillance de la ville. D'autre part, il y a deux chiffres concernant le quartier Europe et le quartier Saint-Vincent-de-Paul ; c'est d'ailleurs surprenant, car les chiffres ne sont pas identiques. Dans le quartier Europe, la résolution des infractions a baissé, alors qu'elle a augmenté dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul. Or, la vidéosurveillance est présente dans le quartier Europe et pas dans celui de Saint-Vincent-de-Paul, du moins pas encore. Y a-t-il un lien de cause à effet ? J'aimerais savoir si ces chiffres nous permettent de valider la pertinence de cette vidéosurveillance ou pas.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint pour la vidéosurveillance.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. HILBERT, c'est bien de vous en rendre compte, car il y a effectivement un lien direct entre l'évolution favorable – jamais suffisante puisque la lutte contre l'insécurité, il ne faut pas être naïf dans ce domaine-là – est une lutte permanente. Rien n'est jamais acquis et nous ne pouvons jamais savoir ce qui peut se passer. Il faut donc se garder de tout triomphalisme, mais la baisse de la délinquance dans le quartier Europe est liée à la vidéoprotection…

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : La baisse de la délinquance dans le quartier Europe est liée à la vidéoprotection, sauf que cela n'apparaît pas encore totalement dans les chiffres. Comme vous le savez, les caméras n'ont été installées dans ce quartier qu'il y a quelques mois. Forcément, nous ne pouvons pas encore faire de bilan. Je reviendrai sur ce sujet le moment venu, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a effectivement des chiffres en baisse depuis le début de l'année dans le quartier. D'ailleurs, et je l'avais déjà dit au moment de la nouvelle année, cela avait largement contribué à un climat apaisé lors du Nouvel An dans le quartier. Les pompiers et la police nationale avaient clairement dit que c'était lié aux caméras ; il y a donc bien un lien à faire. Quant au quartier Saint-Vincent-de-Paul, nous avions dit que nous souhaitions à terme équiper l'ensemble des quartiers colmariens, et il fait partie d'une tranche pour l'année 2012. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

M. le Maire MEYER : Avant de donner la parole à M. FRIEH, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. D'abord, je voudrais saluer le travail réalisé par les services puisque ce rapport est relativement précis et circonstancié. Je pense que c'est absolument nécessaire pour bien comprendre ce qui est fait dans ces zones. Le fait que cela soit présenté dans les différentes thématiques est également quelque chose de nécessaire, de

manière à voir les politiques publiques qui touchent la vie des quartiers. Seulement, nous aurions souhaité voir l'évolution par rapport à 2010. Si, l'année prochaine, le même rapport pouvait contenir les évolutions, je pense que ce serait intéressant.

M. le Maire MEYER : Pour ce qui est le plus important.

Mme VALENTIN : Oui, juste les montants globaux sur les grandes thématiques. Comme l'année dernière, je salue quelque chose que vous poursuivez et que je pense tout à fait souhaitable, à savoir le double respect de la clause d'insertion sociale au niveau des travaux. Ensuite, si vous le permettez, je pense qu'il faut faire deux petites corrections : page 34, le tableau « Subventions par ville » contiendrait une petite erreur, car c'est 249 976 € et non 249 576 €. Le total en est impacté et devrait être de 469 474 €. Page 62, le total présenté de 4 389 000 € est en réalité de 4 383 000 €, comme cela a d'ailleurs été dit. Une autre remarque concerne les animations d'été qui représentent un montant global de 302 000 € environ et 5 093 places de stage qui ont accueilli 2 200 jeunes dont 1 997 issus de la CAC, soit 90 % de jeunes qui viennent d'autres secteurs que ceux examinés dans ce rapport : ne pensez-vous pas qu'il faudrait sortir les animations d'été du rapport ZUS et ZRU ? Sinon, nous avons parlé de la vidéoprotection pour laquelle nous pouvons être dubitatifs. Là, je vous poserai une question concernant les renforts que nous pourrions imaginer en termes d'éducateurs, de médiateurs ou de police de proximité qui me semblent absolument nécessaires pour renforcer et compléter le dispositif de vidéoprotection. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, quelques réponses à apporter en ce qui concerne les questions ou remarques faites par M. HILBERT sur les subventions aux associations : certes, celles qui figurent dans ce rapport mentionnent essentiellement celles qu'il a citées, mais il y a aussi comme autres subventions toutes celles versées aux associations sportives, culturelles et où bien souvent des enfants des quartiers concernés par ce rapport participent. Elles ne sont pas strictement mentionnées et détaillées en tant que telles dans ce rapport, mais toutes ces autres associations sont subventionnées aussi par la Ville, même lorsque cela concerne ces enfants-là.

Pour la vidéosurveillance, M. le 1er Adjoint a répondu.

À propos de la fête de quartier, vous évoquez la fête de 1996 : je crois me souvenir que cette fête avait été initiée par une association à caractère national qui était la Caravane des quartiers. La Ville avait apporté son aide. Ce n'était pas à l'initiative de la Ville alors que la fête de quartier telle qu'elle existe actuellement l'est. Nous souhaiterions d'ailleurs que les associations qui s'impliquent de plus en plus dans cette fête soient présentes. Considérer comme non réussie ou triste celle qui a eu lieu le 30 juin dernier est une question d'appréciation personnelle ; le bilan n'a pas encore été fait, mais pour en avoir eu de multiples échos, beaucoup ont remarqué qu'outre une belle présence en nombre le soir lors du spectacle, et vu l'emplacement de la nouvelle formule, de nombreuses mamans accompagnées de leurs enfants

ont fréquenté cette fête, ce qui est sûrement un bon signe. Nous ferons le bilan et vous le présenterons si vous le souhaitez.

Je remercie Mme VALENTIN pour les remerciements adressés aux services de la mairie pour ce volumineux rapport. D'année en année, nous essayons de tenir compte des remarques faites en Conseil Municipal lorsque nous le présentons. Accessoirement, avec un petit clin d'œil, je dirais que c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est de plus en plus volumineux puisque des demandes supplémentaires sont ajoutées à chaque fois. S'il s'agit de remercier les services pour un travail effectivement très conséquent, nous pouvons également remercier les élus de la majorité qui initient cette politique en faveur de ces quartiers.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur les problèmes de délinquance qui posent la question de l'efficacité de la vidéosurveillance. Il y a tout de même un chiffre assez étonnant, à savoir le taux d'élucidation des différents faits constatés puisque, d'une année sur l'autre, les élucidations ne s'améliorent pas. Au contraire, elles se dégradent. Exemple : vous indiquez que le taux d'élucidation 2010 de la délinquance de proximité dans le quartier Europe était de 26 % alors qu'il est de 10 % en 2011. Je donne cet exemple, mais il y en a d'autres. Les indices nationaux que vous nous indiquez en toute transparence sont, pour certains, rassurants : par exemple, les incendies de véhicules – nous l'avons sous les yeux, mais je le dis pour les personnes qui regarderont le débat à la télévision : en 2009, il y a eu 51 véhicules incendiés et 44 en 2011 ; c'est mieux. Pour les incendies de poubelles, nous passons de 60 à 57. Par contre, pour les jets de projectile, nous passons en 2009 de 12 à 32. Nous constatons également que pour les violences à dépositaires de l'autorité dans le quartier Europe, nous passons pour 2010 de 7 à 13. Je suis conscient que le problème n'est pas simple et que des efforts sont faits par la Ville, mais il s'agit de questions extrêmement complexes. Je voudrais aussi intervenir à propos des autres quartiers bien que ce rapport ne concerne que les quartiers prioritaires. Vous nous aviez annoncé à grand renfort de trompettes une politique de quartiers complètement novatrice dans la ville de Colmar : nous avions ainsi 2 quartiers prioritaires, le reste de la ville étant considéré comme un seul et unique quartier. Depuis l'arrivée de la municipalité actuelle, depuis ce mandat, nous n'avons eu strictement aucun rapport, aucune information sur les travaux faits dans les commissions de quartier. Certains des conseillers de quartier démissionnent de guerre lasse, car les propositions qui sont faites ne sont pas entendues, ou suivies d'effet. La question que je pose est la suivante : même s'il faut s'occuper en priorité des quartiers prioritaires, que devient l'espèce de grand fatras qui est à côté, ce grand quartier dont nous ne savons pas à quoi il correspond ? Que faisons-nous ? Je pense que les problèmes ne sont pas uniquement localisés dans les quartiers prioritaires. Il y a très certainement des problèmes un peu partout dans la ville. Je suis attristé de voir que nous n'avons eu aucun compte rendu de ces conseils de quartier. Jamais.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, nous sortons complètement de l'objet du rapport. Nous sommes prêts à entamer cette discussion dans un cadre prévu en faisant un bilan du fonctionnement des conseils de quartier. Par contre, je ne souhaite pas que nous le fassions à l'occasion, en annexe. Notre collègue dit que c'est important : cela mérite peut-être une attention particulière. Si nous voulons analyser le fonctionnement relativement peu satisfaisant, je le reconnais bien volontiers, des conseils de quartier, nous pouvons le faire lors d'une discussion en commission thématique, car il y a aussi des choses à dire qui ne seraient pas nécessairement à l'honneur de certaines personnes. Ainsi, lorsque certains sont venus prendre en otage les conseils de quartier pour refaire la politique de la Ville de Colmar ou pour se faire élire uniquement dans le but de s'opposer à certains projets votés par le Conseil Municipal. Nous pouvons ouvrir cette discussion, mais peut-être pas dans le cadre du rapport consacré à la dotation de solidarité urbaine.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, je sais que vous aimez bien faire feu de tout bois, mais cela se fait souvent au détriment de la pertinence. Lorsque vous parlez du taux d'élucidation, j'espère ne pas être obligé de vous expliquer qu'il s'agit du fruit des enquêtes faites par la police et diligentées par la justice. Il ne s'agit pas de la police du maire, car ce n'est pas du tout le rôle de la police municipale, de son pouvoir, et ce n'est pas ce que la loi lui donne comme attribution. Lorsque vous commentez les chiffres en faisant une relation avec l'action de la Ville, vous commentez des chiffres qui viennent du commissariat, de la police nationale, de la police d'État et pas du tout de la police du maire. Il ne faut donc pas tout mélanger sous prétexte de vouloir intervenir, car, encore une fois, cela tombe un peu à plat, si vous me permettez l'expression. Je ne suis pas le porte-parole du commissariat central ni celui du préfet – ce n'est pas mon rôle. Néanmoins, les taux d'élucidation, y compris dans le quartier Europe, sont plutôt très bons à Colmar et sont le fruit d'un travail intense effectué par la police. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine et je parie – vous en avez parlé – que grâce aux caméras, lesquelles sont un outil de lutte contre la délinquance et également un excellent outil d'amélioration des enquêtes et de protection des uns et des autres, les taux d'élucidation auront évolué favorablement.

Mme VALENTIN, je crois que vous inversez un peu les rôles lorsque vous parlez de la police de proximité. Là encore, vous l'avez réclamée depuis des années et des années en demandant pourquoi elle avait disparu et qu'il fallait que nous et nos amis la rétablissions. Allez-y, vous êtes au gouvernement, vous avez la majorité au Sénat, à l'Assemblée nationale : c'est donc le moment de le faire. Ne nous demandez pas de le faire, car c'est le rôle de la police d'État et du gouvernement. J'ai entendu MM. le Président de la République et le Premier Ministre dire qu'ils allaient créer des postes de fonctionnaires ; j'espère qu'ils vont les créer dans la police, car c'est nécessaire, et j'espère que nous les retrouverons dans les effectifs de police à Colmar. C'est l'intérêt de la population, mais la balle est dans votre camp.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : La police est l'un des objectifs prioritaires de ce gouvernement, vous le savez très bien. Par contre, je vous parle de police municipale, et là, la balle revient dans votre camp.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Vous avez parlé de police de proximité. Nous avons fait l'effort qu'il fallait à la mairie puisque nous avons augmenté très significativement le nombre de policiers municipaux ces dernières années, et nous avons signé une convention avec la brigade verte. Nous avons fait ce qu'il fallait.

Mme VALENTIN : Lorsque je parle d'éducateurs et de médiateurs, c'est...

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Lorsque vous parlez de police de proximité, il s'agit de la police d'État.

Mme VALENTIN : J'ai parlé de trois choses et vous ne répondez que sur la police de proximité en esquivant les éducateurs et les médiateurs. Répondez-moi là-dessus.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, j'espère très sincèrement que le taux d'élucidation va largement augmenter dans le quartier Europe, mais comment expliquez-vous la différence entre Saint-Vincent-de-Paul et Europe puisque, sans les caméras, ce taux augmente ? Si vous avez une explication, peut-être pourrions-nous mettre dans le quartier ouest ce qui se passe à Saint-Vincent-de-Paul.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Tout dépend des faits eux-mêmes. Certains actes de délinquance sont plus faciles à résoudre, leurs auteurs plus faciles à appréhender et les enquêtes plus simples. À l'inverse, certains faits de délinquance sont plus difficiles à maîtriser et donnent lieu à des enquêtes plus difficiles, parfois plus longues, qui n'aboutissent parfois qu'au bout de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Il est donc très difficile de comparer ainsi. Globalement, le bilan qui est fait dans toutes les villes, de gauche comme de droite d'ailleurs – il ne faut pas avoir de vision idéologique en la matière –, est que la vidéoprotection participe avec d'autres actions de prévention et de répression, car ce n'est pas le seul élément, à l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens, et nous y tenons. Si j'ai dit tout à l'heure que ce n'est pas le maire qui maîtrise la police nationale et les enquêtes puisque, encore une fois, c'est le rôle de l'État, de la justice et de la police nationale, nous organisons de nombreuses réunions avec la justice, le Préfet et le Commissariat Central, qui nous permettent de mener une politique de prévention et de répression forte, car nous avons la volonté de protéger la population colmarienne contre les actes de délinquance.

M. le Maire MEYER : La différence entre le quartier Europe et Bel-Air Florimont vient également de la superposition des manifestations publiques. En effet, le quartier Europe est beaucoup plus dense en événements que le quartier Bel-Air Florimont.

Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je voulais juste dire que j'approuve totalement ce que disait M. le 1er Adjoint. Pour le reste, faisons confiance à Mme TAUBIRA

pour régler nos problèmes. À ce sujet, il me semble que nous sommes bien partis.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je trouve cela un peu déplacé parce qu'à aucun moment je n'ai parlé d'autre chose que de la commune. J'ai parlé de médiateurs, d'éducateurs, et de police de proximité, soit. Nous sommes sur un dossier CUCS et je m'en suis tenue au point concerné. Je ne vois pas pourquoi vous voulez aujourd'hui me mettre sur le tapis les éventuelles décisions du gouvernement, prises ou à venir.

M. le Maire MEYER : C'était dit gentiment, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je trouve cela déplacé. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas de réponse concernant les médiateurs et les éducateurs. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : En ce qui concerne les professions citées, une part n'est pas de la responsabilité de la Ville. Ce n'est pas pour nous en décharger, mais les éducateurs relèvent du service de prévention spécialisée et sont gérés et financés par le Conseil Général. Ceci dit, c'est intéressant de l'évoquer, car il y a des collaborations très rapprochées entre nos animateurs du centre socioculturel de Colmar et ces éducateurs qui mènent en commun de nombreux projets.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Je crois que l'intérêt du quartier n'est pas de parler de délinquance, mais de l'activité économique. Là, nous pouvons regretter que depuis 12 ans nous n'ayons qu'une seule pépinière d'entreprises, Rue de Zimmerbach, avec toujours à peu près les mêmes petites entreprises. Le rapport évoque des micro-entreprises, page 50 ; personnellement, je ne sais pas ce que cela veut dire. Nous pouvons regretter qu'il n'y ait jamais eu de projet d'épicerie sociale, par exemple, de café solidaire, d'échanges de vêtements ou autres dans le quartier. Cela suppose que l'image du quartier n'est pas encore suffisamment attractive. Il faut espérer que l'ANRU et toutes les activités menées pour restructurer le quartier, le réhabiliter, restaurer les immeubles, faire un éco quartier va, petit à petit, contribuer à changer totalement l'image de ce quartier qui, en ville et pour les acteurs économiques, est encore relativement négatif. Apparemment, et d'après ce que je vois page 50, les activités implantées dans le quartier sont très rares et nous avons toujours les mêmes entreprises depuis 10 ans Rue de Zimmerbach. Il est dommage qu'il n'y ait qu'une seule pépinière et que les habitants eux-mêmes ne se prennent pas plus en main malgré les activités de la Ville, de Pôle Habitat, etc., évoquées page 50. Je pense que tout cela contribue simplement à noter que l'image de ce quartier n'est pas encore suffisamment attractive.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. Je réponds à M. WAEHREN : je pense effectivement que nous pouvons toujours appeler de nos vœux davantage. Il me semble que beaucoup est fait et que le changement d'image de ce

quartier, grâce à ces opérations, est totalement en marche. En tout cas, j'en suis convaincue et les échos que je peux avoir vont vraiment dans ce sens-là. Je demandais la parole tout à l'heure, car je souhaitais venir « en solidarité » avec notre collègue, Mme VALENTIN. M. GRUNENWALD, je trouve vos interventions et vos piques sur le gouvernement assez déplorables. Il en était question de façon à peine voilée lorsque vous parliez du gel des loyers. À nouveau, vous en remettez une couche avec une critique à peine voilée sur notre Ministre de la Justice, Christiane TAUBIRA ; même pas voilée d'ailleurs, car vous assumez vos propos. Permettez-moi d'assumer les miens : je trouve cela totalement déplacé. Peut-être n'en dites-vous pas assez, car ce genre de propos doit nécessiter un développement plus important que celui que vous faites. En tout cas, ces piques à répétition sans rien derrière sonnent un peu creux et elles sont absolument déplacées et inutiles ce soir.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Je regretterais que nous sortions du débat concernant le rapport. Je tiens à souligner l'intervention que vient de faire notre collègue, M. WAEHREN : il est vrai que l'un des signes de la vraie réhabilitation d'un quartier est bien entendu l'image qu'il donne. Cette image tourne effectivement autour du fait qu'il n'y a pas que l'activité-dortoir en quelque sorte, de loisir ou d'oisiveté, qui, hélas, est le signe de ce quartier. Aussi, dans le cadre de l'ANRU et par rapport à l'éco quartier, est-il prévu – sans que nous puissions rentrer dans les détails à l'heure actuelle, car c'est à l'étude – que des rez-de-chaussée soient réservés à de l'activité professionnelle, soit libérale, soit des commerces, soit du tertiaire. Tous ceux qui travaillent sur la rénovation urbaine conviennent qu'un des signes positifs du changement d'image d'un quartier est que des opérateurs privés y reviennent pour construire. Or, sur l'éco quartier, nous avons effectivement un opérateur privé qui s'est positionné pour l'une des tranches. Il y a donc des signes positifs. Espérons qu'ils se concrétiseront très favorablement.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Si vous permettez, M. le Maire, juste une réponse : c'est peut-être un peu déplacé, mais c'est sûrement avancé. Je vous donne rendez-vous dans 2 ans et nous verrons dans quelle situation nous serons. Si nous n'avons pas le droit de parler aujourd'hui d'un certain nombre de problèmes économiques ou sociaux, alors peut-être que nous défaillons à notre mission.

M. le Maire MEYER : Bien. Concernant ce rapport, et puisque nous avons allègrement franchi le périmètre du projet qui nous est soumis, je pense qu'il y a lieu de retenir l'image que les habitants ont de leur quartier. Je suis depuis 10 ans les différents programmes de restructuration du quartier Europe et, d'ici quelques semaines, du quartier Bel-Air Florimont. Je mesure aujourd'hui la satisfaction exprimée par les habitants et si nous consultons les locataires pour savoir celles et ceux qui souhaitent rester sur place, en tenant compte du démantèlement d'un certain nombre de logements – le 10, rue d'Amsterdam il y a quelques jours, le 12 demain et le 13 après-demain –,

92 % des habitants souhaitent rester dans le secteur. Pour ma part, c'est la meilleure réponse. Naturellement, je vous entends. Mais s'il y a 92 % des Colmariens qui souhaitent rester dans le quartier, il y a des raisons. Quelles sont ces raisons ? Les habitants nous disent qu'il y a un monde de différence entre le quartier Europe de 1995 et celui de 2012. Nous pouvons toujours critiquer et agiter les manches, mais ce qui m'intéresse est l'avis du Colmarien qui, aujourd'hui, est plus que positif. Pour celles et ceux qui, l'autre jour, ont pu suivre le début du démantèlement de la tour au 10, rue d'Amsterdam, il y avait beaucoup d'émotion puisque sur place il y avait des Colmariens qui avaient habité cette tour pendant 20, 25 ou 30 ans. Par contre, lorsque nous leur posons la question de savoir si la nouvelle domiciliation leur convient, la réponse est unanime à 100 %. Je pense aussi que nous pouvons toujours mieux faire, mais dans le cas présent, et en fonction de la référence nationale qui est celle du quartier Europe – nous avons été primés pour cela –, nous figurons parmi les 10 meilleurs projets nationaux. À cette hauteur, nous pouvons toujours commenter ; personnellement, j'acte le résultat obtenu et cela en parfaite concertation avec les habitants. En effet, ils ont toujours été consultés et nous n'avons jamais imposé un quelconque projet. Aujourd'hui, nous mesurons le degré de satisfaction des Colmariens qui habitent le secteur.

Le rapport vous a été expliqué et il faut juste donner acte de la communication.

13. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subventions aux associations à caractère socio-éducatif – attribution d'une subvention à l'association Camino.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Pôle Média-Culture Edmond Gerrer – règlement – convention de location pour l'utilisation de l'auditorium.

Voir rapport –

Mme De CARVALHO, CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je me souviens que lorsque le règlement-convention concernant la salle des familles nous avait été présenté, il y avait un tarif qui annonçait un peu la couleur. Ici, ce n'est pas du tout le cas ; pourrions-nous avoir au moins une idée du prix de la location de ce pôle média-culture Edmond Gerrer ? Merci.

M. le Maire MEYER : Il y a 4 tarifs différents : le tarif journalier et le tarif à la demi-journée qui englobe en même temps la soirée, chaque tarif portant soit sur des Colmariens ou associations colmariennes, soit sur des usagers venant de l'extérieur. Pour les associations agissant dans le domaine de l'animation colmarienne et ayant leur siège à Colmar, le tarif à la journée est de 450 € et celui à la demi-journée de 300 € ; pour les associations agissant dans le domaine de l'animation colmarienne ayant leur siège à Colmar et s'engageant à la gratuité de leur manifestation, le tarif est de 300 € pour la journée et 200 € pour la demi-journée. Pour les autres organisations demandant un droit d'entrée, le tarif à la journée est de 750 € et 525 € à la demi-journée ; les autres organisations s'engageant à la gratuité de leur manifestation, c'est 500 € au lieu de 750 € et 350 € au lieu de 525 €. Je propose que ce tarif soit annexé au compte rendu.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je n'ai pas pu résister en lisant la fiche technique des équipements mis à disposition de l'auditorium. Je rappelle que la loi du 11 février 2005 impose un dispositif dédié aux personnes malentendantes ; ce dernier n'est apparemment pas prévu ou, en tout cas, n'apparaît pas sur cette liste. Il s'agit d'un système de type boucle magnétique qui permet à toute personne appareillée d'entendre clairement ce qui est diffusé à travers les amplificateurs, micros, etc. Même si ce n'est pas l'endroit idéal, je me permets juste de vous le rappeler. Je l'ai déjà fait en commission thématique et, apparemment, cela n'a pas été vu.

M. le Maire MEYER : Cela sera vu, M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

17. Construction d'une tribune couverte et réalisation d'aménagements complémentaires au Colmar Stadium.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'avais posé un certain nombre de questions en commissions réunies puisque le montant total des travaux est tout de même conséquent. Je vous le rappelle : 1 177 500 € HT. Vous nous aviez expliqué que le projet initial était plus cher et que c'était tant mieux que nous en arrivions à cette somme. J'ai cru comprendre que le classement actuel des SRC Foot nécessite de façon quasi obligatoire un certain nombre d'installations pour que le club puisse être validé au niveau national en terme de classement ; dont acte. S'agissant d'investissements très importants pour l'activité football, et essentiellement pour l'équipe 1 des SRC, mon souci est de savoir ce que deviennent les autres clubs. Le niveau des investissements sera-t-il toujours le même ou ces dépenses importantes liées aux SRC Foot vont-elles grever les budgets à venir des autres associations et autres activités sportives ?

M. l'Adj. BRUGGER : M. FELDMANN, il ne s'agit pas des associations sportives, mais des installations sportives, c'est-à-dire le Stadium. Incontestablement, ce stade n'est pas aux normes, il lui manque une tribune en face, côté Est, et différentes installations absolument indispensables pour évoluer au niveau où évoluent actuellement les SRC Foot, à savoir la troisième division nationale. Il est tout à fait normal que la Ville qui est propriétaire de ce stade fasse les travaux indispensables. Il ne s'agit pas de travaux de luxe que de faire une deuxième tribune, de prévoir des vestiaires, de prévoir une salle de balnéothérapie, des espaces de stockage et des buvettes. Nous pouvons faire du camping et bricoler pendant quelques années lorsqu'il y a un minimum de spectateurs, mais il nous faut actuellement une capacité d'accueil correcte. Lors des derniers matchs, plus de 2 000 personnes se sont déplacées au Stadium ; il faut que nous puissions les accueillir d'une manière tout à fait correcte et dans le respect de la réglementation. En ce qui concerne les autres clubs de Colmar, ne vous en faites pas, M. FELDMANN, ils déposent tous les ans un dossier pour des subventions ou des contrats d'objectifs. Nous tenons également compte de leur rang dans la hiérarchie sportive, mais personne n'est laissé pour compte et il n'y a pas deux poids, deux mesures. Là, il s'agit de mettre aux normes un stade qui le mérite amplement.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Je soutiens cette proposition, mais je l'assortis de deux réflexions. La première concerne la remise à niveau d'une installation qui n'est pas très ancienne ; cela pose la question pour les installations futures de savoir s'il est bon de mixer des activités différentes sur un même lieu. La deuxième question, compte tenu du projet présenté par ces associations qui font partie des 15 clubs ayant signé un contrat

d'objectifs, est de savoir s'il ne faut pas construire une installation en extrapolant le plus loin possible et être un tout petit peu plus courageux sur l'investissement que nous allons faire. La troisième question qui se pose est de savoir si la municipalité est prête à soutenir 2 ou 3 clubs qui vont être non pas des semi-professionnels, mais peut-être des professionnels. Ma deuxième réflexion concerne l'installation de balnéothérapie. La récupération des athlètes de moyen niveau, c'est-à-dire de semi-professionnels ou professionnels, nécessite effectivement que nous respections l'intégralité et l'intégrité du corps humain. Cependant, depuis quelques années, il se développe une nouvelle thérapie, la cryothérapie du corps entier, laquelle est 3 à 4 fois plus efficace que la balnéothérapie. Je m'étonne que des spécialistes ne se soient pas adressés à des médecins sportifs et à la médecine de l'hôpital Pasteur pour savoir si cette nouvelle thérapie ne pouvait pas être appliquée assez rapidement, car elle ne s'adresse pas seulement aux sportifs, mais aussi à tous ceux ayant des maladies rhumatismales. Enfin, je voudrais faire une remarque, car une lecture dans la presse concernant le football m'a assez surpris. La Fédération Française de Football veut développer le football féminin ; les SRC et la Ligue ont interpellé la municipalité il y a quelque temps pour organiser une compétition destinée à la gent féminine qui a eu un certain engouement. Je suis étonné que la Fédération internationale vient de voter il y a quelques jours l'autorisation de disputer des matchs de football avec le voile. Je me demande comment la Fédération française, dans un Etat laïc, va gérer ce problème.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Certaines personnes vous diront que c'est peut-être un peu déplacé, mon cher collègue et ami M. GREINER, d'aborder ce problème, même si, je vous le concède, c'est un grand problème. Je voudrais d'abord vous féliciter et me féliciter de la décision que nous prendrons ce soir. Je crois qu'il s'agit d'une très bonne décision et je tiens à le dire. Comme vous faisiez des citations historiques tout à l'heure, M. le Maire, vous me permettrez de dire que j'aurais préféré voter ce projet il y 6 mois ou un an. Il est vrai que nous avons perdu quelque temps. Je ne cherche pas à savoir où sont les lenteurs, car elles sont inhérentes à tout grand projet. Il ne s'agit pas d'une attaque contre vous et il ne s'agit pas non plus d'attaquer les Sports Réunis ; chacun a pu discuter et l'essentiel était d'arriver à un sujet. Deuxième chose : en ce qui concerne votre nouvelle méthode, M. GREINER, vu qu'il y aura déjà une piscine d'eau froide, peut-être qu'en rajoutant quelques glaçons, nous arriverons à la solution. Je crois que tout peut s'arranger dans le futur. Je voudrais également remercier et féliciter M. le 1er Adjoint de sa représentation extrêmement énergique auprès de la Région pour l'aide consacrée à l'équipe de CFA par rapport à celle accordée pour celle en Nationale. Je crois que l'axe était la bonne chose et j'ose espérer que la Région suivra ses recommandations ; elle ne peut d'ailleurs pas faire autrement que le faire, ce qui est une bonne chose. Il me semble que nous devons tous – et nous le sommes tous ici, autour de cette table – être autour des Sports Réunis pour qu'ils continuent sur leur lancée. Il est vrai, M. GREINER, et Me BRUGGER l'expliquera sans doute mieux que moi, que

les normes changent tout le temps. Nous avons déjà parlé ici des normes de logement et d'accessibilité, cela fait beaucoup de normes, sachant qu'il y en a aussi en matière de sport. Ce qui est vrai aujourd'hui sera malheureusement faux demain, et il faut toujours suivre. Là, c'est une obligation et je pense que nous serons toujours là pour le faire. En tout cas, bravo pour ce projet, ce point et cette aide apportée à des installations qui, comme l'a rappelé Me BRUGGER, nous appartiennent et que nous devons entretenir et améliorer.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER.

M. SISSLER : Je ne vais pas en rajouter trop, mais je m'associe à ce qui a été dit, aux félicitations. Je suis très content, car, avec certains autour de la table, nous faisons partie de ceux qui viennent régulièrement, pratiquement à tous les matchs. Quand on dit que c'est du luxe, je vous avoue être allé donner un petit coup de main à titre bénévole après des séances d'entraînement et même avant des matchs, avec des collègues kinés : les tables n'étaient pas adaptées et nous étions dans le local où les personnes se déshabillaient. Ce n'était pas tellement du luxe. Je crois que pour un sport aussi médiatique qui attire du monde et fait la fierté de Colmar – nous jouons en Nationale, c'est un bon niveau – nous devons avoir des installations pour ce niveau. Maintenant, pour ce qui est de la cryothérapie, M. GREINER, c'est surtout en cas d'entorses, d'élongations, de choses bien spécifiques ou de tendinites. Les bains bouillonnants, la chaleur et les massages servent plutôt à décontracter, avant et après l'effort. À mon avis, la cryothérapie n'a pas encore rattrapé la balnéothérapie.

M. le Maire MEYER : Bien. M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Je vais répondre à Me GRUNENWALD et je le remercie de son soutien. Effectivement, il est bien que la Ville mette à disposition des SRC un stade à la hauteur de leurs compétences actuelles. S'ils sont en Nationale, ils méritent d'avoir un outil à la mesure de cette discipline et de leur division. Je dois préciser qu'il y a effectivement eu quelques délais, quelques discussions, mais la Ville n'a rien voulu imposer au club et n'a pas voulu s'immiscer dans la vie du club. Nous les avons invités à donner leur avis sur différents points. Le seul point positif était que nous savions que nous étions prêts à faire des efforts pour améliorer le stade et faire une tribune : il y a eu des discussions, ils ont donné leur avis et cela a mis un certain temps. De la discussion est venue la vérité et la vérité est ce rapport qui leur plaît particulièrement. Il n'y a donc aucune raison que la Ville s'y oppose. C'est fait et c'est l'essentiel.

Concernant ce qu'a dit M. GREINER, je voudrais préciser que nous n'avons pas à nous immiscer dans la vie intérieure des clubs qui feront ce qu'ils voudront : qu'ils fassent une balnéothérapie ou une cryothérapie, c'est leur problème, pas le nôtre. Ils ont demandé un local, nous avons mis que cela serait de la balnéothérapie, mais s'ils changent d'avis entre-temps et souhaitent faire un centre médical, ce sera leur problème.

Pour la mixité de plusieurs sports au même endroit, rappelons tout de même qu'à l'époque où le stade a été construit, les SRC étaient dans une division nettement inférieure et il n'y avait aucune raison que les quilles qui

sont également au niveau national n'aient pas leur local à côté de ce stade ; du moins, cela ne dérangeait personne.

Par ailleurs, M.FELDMANN semble contester le fait que nous allions vers un sport professionnel. Actuellement, le sport professionnel est à partir de la deuxième division. Si les SRC ont la chance de pouvoir accéder à cette division, nous applaudirons des deux mains. Je dois préciser une seule chose, que nous avons déjà rappelée dans cette enceinte : à aucun moment, la municipalité et la Ville de Colmar ne payent de salaires aux joueurs. Des conventions sont signées, des contrats d'objectifs, mais à aucun moment nous ne payons les salaires des joueurs. Cette crainte que vous semblez avoir n'a pas lieu d'être.

Pour terminer, je vais répondre encore à M. GREINER en ce qui concerne le sport féminin : n'oubliez pas que cette initiative venant de la Ligue d'Alsace de Football a eu un énorme succès puisqu'elle faisait appel aux jeunes filles âgées de 5 à 7 ans pour les initier au football. Cela a été une journée absolument exceptionnelle, il y a eu un monde fou et avec les cadres de la Ligue d'Alsace de Football et des membres de l'Éducation nationale, nous avons vu des jeunes filles se prendre à ce sport et qui vont certainement se licencier à la rentrée dans les équipes féminines de la région. Le problème d'avancer masqué ou pas est un autre problème. C'est le problème de la FIFA qui ne concerne aucunement et surtout pas la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Bien. Je crois qu'il faut donner une autre tonalité à ce rapport. En effet, nous ne nous mettons pas aux normes. Si nous sommes face à cet investissement, c'est qu'il s'agit d'une volonté politique de notre part. Sans volonté politique, il n'y aurait pas de Stadium. Je crois que c'est ce qu'il faut dire au départ. Nous ne dépenserions pas 1,2 million d'euros uniquement pour dépenser. Nous les dépensons, car c'est une volonté politique de notre part d'aller dans ce sens.

À la question de M. FELDMANN de savoir si nous saurons maintenir les autres équipements sans diminution vers les associations : nous avons construit la nouvelle piscine en maintenant notre contribution vers les associations ; nous avons construit la nouvelle salle d'armes, une des plus modernes d'Europe, sans diminuer pour autant ce que nous faisons par ailleurs ; nous avons construit une salle de musculation sans diminuer ce que nous faisons par ailleurs. Nous dépensons là ce que nous prévoyons de dépenser avec les 1,2 million d'euros, sans chercher à diminuer ce que nous faisons ailleurs. Au contraire, nous sommes plutôt en augmentation par rapport aux années précédentes. Si nous devions vous faire la courbe soit des investissements culturels, soit des investissements sportifs, vous verriez que nous avons multiplié le ratio habitant depuis 10 ans en matière d'investissement. De surcroît, le fonctionnement est plus accentué vis-à-vis des mêmes associations. Ce risque n'est donc pas le nôtre. Encore une fois, il s'agit d'une volonté politique.

Quant à dire que lorsque nous investissons, il faut aller tout de suite au maximum, je réponds non. Il faut tout simplement suivre les besoins de l'association. Or, il se trouve aujourd'hui qu'il y a quelque 2 500 entrées au

Stadium d'une rencontre à l'autre, du moins pour les rencontres phares. Il faut chercher à s'adapter à cette nouvelle situation.

Pour le reste, ce ne sont pas toujours des mises aux normes, mais des équipements complémentaires qui proposent davantage de confort. Je crois qu'il faut relever cet investissement, car c'est une volonté politique de notre part. Si nous nous y engageons, nous ne venons pas en retrait par rapport à notre présence dans les autres activités sportives. Je reprends aussi la reprise totale du stade de l'Europe avec la piste d'athlétisme qui a coûté plus d'un million d'euros il y a 2 ans et qui, aujourd'hui, est devenu l'outil le plus fréquenté de l'est de la France grâce aux travaux réalisés. Nous rencontrons ainsi à Colmar un public que nous n'avons jamais retrouvé. Là encore, il s'agit de notre volonté politique.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Fédération Française du Sport Automobile dans le cadre de l'organisation du Rallye de France-Alsace 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Ce n'est pas seulement une séance supplémentaire, mais une séance à rallonge. Il est 21 heures, nous sommes seulement à la moitié de l'ordre du jour et, sur la base du rapport que vous venez de présenter, il y a 4 demandes d'intervention.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je crois que la présentation du rapport par M. l'Adjoint est un petit peu succincte, car si 50 000 € sont prévus par la Ville, cela va bien au-delà. En effet, la Ville s'engage à mettre en place un dispositif pour la récupération des eaux usagées, à prévoir des sanitaires en nombre suffisant sur les différents sites d'accueil du public, à faire procéder au ramassage des déchets collectés, au nettoyage des sites, à mettre à disposition des locaux pour la salle de presse, à mettre à disposition les parkings du Parc des Expositions, à prendre en charge la location du Parc des Expositions pour plusieurs jours. Si nous faisons la somme de tout cela, cela va bien au-delà des 50 000 € et il serait intéressant de savoir combien cela coûte effectivement à la Ville. Je trouve que cela fait un peu cher pour transformer Colmar en station-service pour un jour. Ensuite, il y a cet aspect environnemental puisque la Fédération communique beaucoup sur la compensation carbone. J'aimerais savoir qui sont les délégués de la Ville pour participer à ces études de compensation carbone. De plus, lorsque nous parlons de ces émissions carbone, nous disons que le Rallye ne pollue pas beaucoup, en tout cas moins que le Tour de France ; sauf, que c'est sur une édition et qu'il y a plusieurs rallyes dans l'année alors qu'il n'y a qu'un Tour de France. De plus, il y a un effet induit,

car lorsqu'il y a un tel rallye, cela donne envie aux conducteurs que nous sommes tous de rouler un peu plus sportivement. C'est là où il y a un réel problème, une réelle consommation. Nous parlions tout à l'heure du quartier ouest, de l'ANRU et des incivilités : une des plus grosses incivilités et ce qui est le plus pénible dans ce quartier ouest est le nombre de personnes qui font du rodéo, soit en voiture sur les parcs des espaces verts, soit en moto sur les routes. Cela fait énormément de bruit et gêne énormément de monde. Je ne peux pas m'empêcher de faire un lien entre ce rallye et d'autres courses automobiles qui donnent envie de faire comme les grands sportifs, qui amènent beaucoup de pollution et de désagréments. Il est vrai que le Tour de France donne envie de faire du vélo et là, je m'en plaindrais un peu moins. C'est donc sans surprise que je m'opposerai à ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Ce que je voulais dire a déjà été dit en grande partie. Par contre, je voulais juste rappeler qu'en 2011, je m'étais abstenue sur ce point, eu égard à quelques efforts sur le plan de l'environnement et de la pollution et j'espérais surtout que ce rallye ne serait pas pérennisé en Alsace. Constatant que nous sommes condamnés à avoir chaque année, au moins jusqu'en 2013, notre lot de bruit et de trafic généré par cette manifestation et de CO_2, je voterai contre.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Vous vous doutez bien que je ne vais pas parler d'écologie, bien que cela m'intéresse et que je suis sensible à ce problème. Alors que sur l'ensemble du parcours alsacien, des mesures ont été prises pour accueillir les personnes à mobilité réduite, mon statut d'élu et d'invité VIP lors de la dernière manifestation ne m'a pas empêché de constater qu'aucun espace n'a été mis en œuvre pendant le passage du rallye à Colmar au Parc Expo. Aussi, je fais confiance à vos services, car peut-être serait-il intéressant d'intégrer ce paramètre dans le soutien logistique pour que, cette année, une attention particulière en ce sens soit mise en œuvre et communiquée auprès des associations, cette initiative les concernant. Je vous en remercie d'avance.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je vais encore confirmer ce que vient de dire M. HILBERT et d'autres collègues. Je rajouterai une chose : nous aimerions avoir un petit peu plus d'information sur les retombées économiques dont vous nous parlez. En effet, elles nous apparaissent d'autant plus aléatoires que la ville de Colmar n'est pas une ville étape, mais une simple ville de ravitaillement. Enfin, une précision que je trouve importante : rien que l'aide directe de la Ville, soit 50 000 €, sans compter l'aide de la CAC et les frais annexes avec toute la logistique mise en œuvre par la Ville, représente bien plus que l'ensemble des aides à la vie associative dans le cadre du CUCS. Je trouve cela très dommageable. Nous voterons donc contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je m'abstiendrai sur ce rapport puisque mes interrogations rejoignent plus ou moins la plupart de celles soulevées précédemment. Effectivement, mon principal souci est le rapport coût-retombées ou coût-avantages réels, car une ville de ravitaillement n'a rien à voir avec le Tour de France. Les avantages peuvent être intéressants pour l'Alsace, mais je ne suis pas persuadé que l'on parle vraiment de Colmar à cette occasion. Je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Depuis 5 ans, nous sommes dans un État en faillite et nous entendons les collectivités territoriales se plaindre auprès de l'État, car les transferts de charges ne sont jamais compensés. Or, nous nous apercevons que cela ne les empêche pas, depuis 3 ans, d'investir environ un million d'euros pour cette compétition. Une fois, je suis d'accord, deux fois, cela commence à bien faire, mais trois fois, je crois que nous avons autre chose à faire que dépenser un million d'euros pour cela. En ce qui concerne plus particulièrement la contribution de la Ville de Colmar, je me pose la question : est-il nécessaire d'investir dans une compétition éphémère que nous avons déjà vue ? Le problème de cette gestion que vous défendez ne se pose-t-il pas ? Une gestion austère…

M. le Maire MEYER : Non, pas austère.

M. GREINER : Si. Il ne faut pas avoir peur d'utiliser ce terme, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Elle est dynamique.

M. GREINER : L'austérité n'a pas vertu d'isolation d'esprit, au contraire. Si vous ne voulez pas du terme « austère », prenons le terme « rigoureux ». La deuxième question que je me pose est : s'agit-il d'un jeu de chaises, non pas musicales, mais financières ? Faut-il que la Ville de Colmar investisse quelque chose parce que la Région et le Département ont investi et qu'en retour, il y aura peut-être un échange ? Cela me gêne, car un certain nombre de clubs, je reviens sur les contrats d'objectifs, ont des demandes particulières à cause des frais qui ont augmenté. Quelques écoles demandent à ce que les jeunes ne soient pas dans des locaux surchauffés à partir du mois de mai et demandent l'installation de climatisation ou de ventilateurs. Je pense qu'il y a là un jeu financier.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je pense que la fédération a compris qu'il y avait des réticences en Alsace par rapport au problème écologique et c'est bien qu'elle le prenne en compte, mais là, ce sont des rideaux de fumée à forte teneur en CO_2 ; c'est le cas de le dire. La fédération nous parle d'une charte écoresponsable, d'un fonds de soutien compensation carbone, tout un fatras, tout cela pour aboutir à une subvention pour ce domaine écologique de même pas 0,75 % - 30 000 € sur 4 millions d'euros. Dans le rapport de l'année dernière, ce fonds de compensation de carbone était calculé à hauteur de l'émission de carbone d'un avion de ligne Paris-New York, un gros Boeing bien sûr, c'est-à-dire qu'ils avaient déjà fait des calculs. Cette année, ils accouchent d'une petite souris de 0,75 % du budget total auquel nous contribuons à bonne hauteur, puisque les collectivités

contribuent tout de même à un tiers de ce budget, ce qui est colossal. Ensuite, ils se vantent en disant que la fédération participe à hauteur de 750 000 € au budget, car, pour résumer, Colmar ne donne pas assez. Par contre, lorsque j'entends dire que cela contribue à l'essor des industries automobiles en France, vu le contexte actuel pour Peugeot, je ne vois pas en quoi le rallye va favoriser l'embauche à Aulnay.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je ne vais pas prolonger longtemps ce débat, mais ajouter un argument qui n'a pas encore été cité. En effet, le sport automobile en général est un des sports dans lequel circule le plus d'argent. C'était d'ailleurs l'argument qui était donné l'année dernière. Par conséquent, j'estime que les contribuables alsaciens n'ont pas à participer au financement de ce rallye.

M. le Maire MEYER : Mme Delphine MANN.

Mme l'Adj. MANN : Oui, mes chers collègues, c'est un rallye de la démagogie ce soir. Tout le monde est très politiquement correct, notamment sur l'achat du droit à polluer ; il est vrai que c'est un rideau de fumée. Par contre, je trouve que s'acharner sur ce rallye qui a vraiment passionné les foules l'année dernière, qui est un vrai phénomène d'attractivité et de dynamisme dans une période de crise, avec des arguments tels que dire que nous mettons plus dans le rallye que dans les associations est démagogique. Bien sûr, nous mettons plus dans le Musée Unterlinden que dans les associations, nous mettons plus dans le Stadium que dans un autre projet. Ce sont des choix politiques et, comme le disait M. le Maire auparavant, c'est une volonté politique. Je ne fais pas de sport, mais je ne vais pas voter contre le fait que nous investissions dans le sport. Il s'agit de l'intérêt général, de l'intérêt de la ville, du dynamisme pour l'économie, le tourisme. En effet, cher collègue WAEHREN, tu parles du dynamisme de Peugeot : ce n'est certainement pas à nous, en Alsace, de stigmatiser l'utilisation de la voiture. Je suis passionnée par ma voiture, car c'est vraiment mon instrument de liberté favori. Chaque fois, c'est incroyable : vous êtes tous à utiliser vos voitures à longueur de journée… Non ? D'accord. Cela dit, je trouve le débat de ce soir vraiment démagogique et très hypocrite.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. J'ai écouté avec beaucoup d'attention mes collègues et je comprends ceux qui sont écologistes par nature. Par contre, je voudrais tout de même rappeler quelque chose : nos collègues savent-ils combien coûte un spot télévisé de 30 secondes ? Cela peut varier jusqu'à 500 000 €. Nous avons la chance d'avoir une manifestation mondiale avec un sport – c'est un sport – apprécié par des millions et des millions de personnes, nous avons la chance d'avoir un octuple champion alsacien et nous tirons dessus. C'est tout de même incroyable. Les retombées économiques de ce genre de manifestations sont tellement importantes que nous ne pouvons pas quantifier combien de touristes vont venir visiter l'Alsace, Colmar inclus. Je pense que c'est un très bon investissement par rapport au coût que cela nous coûte, par rapport aux retombées qu'il y aura. Nous avons le CRT, l'ADT, les offices du tourisme qui tiennent des listes à

jour, chaque fois que nous parlons de l'Alsace, de la commune et de la ville. C'est tout de même un coût très important, gratuit, et je dis bien totalement gratuit, car les retombées économiques d'une telle manifestation sont sans aucune mesure par rapport à ce que je viens d'entendre ce soir.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, je voulais juste rétablir un certain nombre de choses rapidement et dire ce que j'en pense. Tout d'abord, c'est une belle fête populaire, une fête gratuite pour les spectateurs. L'Alsace et Colmar qui est une ville sportive font une opération sportive. L'Alsace et Colmar vivent du tourisme et c'est une opération importante en matière de tourisme et l'Alsace comme Colmar vit de l'économie et le secteur automobile en Alsace fait vivre directement et indirectement énormément de monde. Très concrètement, il y a eu 390 000 spectateurs l'année dernière dont 175 000 extérieurs à la région – c'est donc un vrai succès – qui ont dépensé, déduction faite de toutes les subventions directes et indirectes, 18 millions d'euros dans l'économie alsacienne dont ont pu bénéficier des entreprises, des commerçants, des artisans. C'est considérable. Pour terminer, en ce qui concerne les rejets de CO_2, le Rallye d'Alsace a rejeté 70 fois moins de CO_2 que Roland-Garros, 90 fois moins que le Tour de France et 500 fois moins que la Coupe du Monde de football. Je ne crois pas et je ne souhaite pas que toutes ces manifestations sportives soient annulées pour autant.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je veux simplement dire que notre Groupe votera en faveur de ce rapport et du Rallye, car, comme cela vient d'être dit, c'est une fête populaire de grande ampleur gratuite qui rassemble des centaines de milliers de personnes, des familles, des personnes de tous âges. Il ne faut pas non plus oublier l'impact de l'industrie automobile dans notre département et je crois qu'il est important de montrer notre intérêt pour cette industrie automobile. Enfin, en matière d'impact, il est international dans le domaine de la communication, et je viens de parler de l'impact économique. Malgré tout, nous avons un regret : que Colmar soit simplement une ville où se passe un ravitaillement, car nous souhaiterions offrir aux Colmariens d'être ville-étape.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER. Il faut quand même s'en sortir.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Juste quelques mots : nous sommes vraiment en train de jouer petit bras dans cette assemblée et j'ai l'impression d'entendre le copier-coller de ce qui a été dit l'an dernier à la même époque pour ce rallye. N'oublions pas que nous sommes Alsaciens et que l'Alsace est une terre automobile ; nous ne pouvons pas, en matière sportive notamment, laisser tomber ce rallye qui est un rallye exceptionnel et qui a une portée mondiale, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Il y a trois raisons : tout d'abord, une raison historique puisque l'Alsace a toujours été une terre d'automobiles. Je rappelle Talbot, Mathis, Peugeot, la Matford, les Bugatti… tout cela est alsacien et tout cela a créé des emplois. D'un point de vue économique, c'est assez important de voir ces ouvriers travailler au bénéfice de l'industrie automobile. Je ne vous parle pas des sous-traitants qui travaillaient également pour ces différentes entreprises. Il est

donc tout à fait important de le souligner. Ensuite, il y a le côté sportif, en plus du côté social que je viens d'évoquer. Vous savez que la Fédération internationale automobile, celle qui regroupe l'ensemble du sport automobile mondial, décerne annuellement 3 titres de champion du monde ; sur ces 3 titres, 2 sont Alsaciens. Il y a Sébastien LOEB, octuple champion du monde, et Yvan MULLER, le Sundgauvien. Ici, en Alsace, nous ferions la fine bouche pour des prétextes un peu fallacieux, car, soi-disant, nous avons des sensibilités économiques et nous ne ferions pas honneur à nos champions. Deux Alsaciens, c'est tout de même quelque chose d'exceptionnel et je passe sous silence M. ARMINDO à Colmar qui, au niveau européen, est exceptionnel ainsi que M. DILLMAN. En matière sportive, la Ville de Colmar soutient le sport et je ne vois pas pourquoi nous ne soutiendrions pas ce rallye.

Je réponds simplement à M. HILBERT qu'en ce qui concerne l'aide logistique dont il a fait état tout à l'heure, qu'il s'agit d'un montant de 25 000 € ; vous avez la liste sur le rapport et la convention. Il n'y a rien d'exceptionnel à payer ce montant.

Pour conclure, je constate qu'il est bien plus facile pour certains de critiquer les machines que de s'en passer. Lorsque nous parlons du Tour de France et voyons 1 200 voitures qui suivent les cyclistes, nous ne parlons pas d'écologie, alors que c'est un sport tout aussi populaire que l'automobile puisque les entrées sont parfaitement gratuites. Je tenais à le souligner et je suis content que vous votiez tous au bénéfice de ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, quels que soient vos arguments en défense, vous serez face aux mêmes observations l'année prochaine.

M. l'Adj. BRUGGER : Nous pourrons faire des photocopies, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Juste 15 secondes. J'admire les envolées lyriques de M. l'Adjoint. Elles sont toujours impressionnantes, chaque année, pour ces rapports-là. Nous sommes pour, nous sommes contre, c'est clair et il n'y a pas de souci. Par contre, je suis ravi de voir que nous parlons de champions alsaciens alors que d'habitude nous pinaillons toujours sur Colmariens ou non Colmariens. Là, nous reconnaissons qu'ils sont Alsaciens et portent l'image de l'Alsace et non de Colmar, d'Horbourg, d'Ingersheim ou autre.

M. le Maire MEYER : Puis-je soumettre le rapport au vote ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 6 oppositions et une abstention.

19. Subvention d'équipement au bénéfice du Nautic Club Ile du Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je suis désolée, mais ce rapport appelle des remarques. Vous parliez tout à l'heure de copier-coller concernant le rapport sur le rallye ; là, j'ai l'impression de trouver un copier-coller du rapport de l'année dernière où l'on nous demandait d'aider le Nautic Club Ile du Rhin en subventionnant l'achat d'un bateau à hauteur de 8 000 € pour la Ville de Colmar et autant pour la SCCU. Ils ont donc bénéficié de 16 000 € pour un bateau et, si ce rapport est voté, nous allons redonner 26 000 € pour l'acquisition d'un autre bateau ; les aménagements de plate-forme étant une chose. Il me semble que c'est un des rares clubs, si ce n'est le seul, où nous payons le matériel pour faire du sport. Il ne me semble pas que dans les clubs de cyclotourisme nous payons les vélos où que dans d'autres clubs nous payions le matériel. Je ne comprends pas. De plus, mon collègue a parlé tout à l'heure du nombre de Colmariens pris en compte lorsqu'il s'agit de voyages scolaires et nous vous avions demandé l'année dernière de nous dire combien de Colmariens étaient membres du club. Ce serait sympathique de nous donner ces informations, car, personnellement, je ne considère pas normal de payer l'acquisition d'un bateau à un club, quel qu'il soit.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, je voudrais simplement vous préciser qu'il ne s'agit pas d'un copier-coller puisqu'il ne s'agit absolument pas du même club. La subvention votée l'an dernier était pour un autre club, et non pour celui-ci.

M. le Maire MEYER : Il a raison, Mme VALENTIN. Il ne s'agit pas de la même association.

Mme VALENTIN : Le Club nautique du Rhin n'est donc pas le Nautic Club Ile du Rhin ? D'accord. Il n'empêche que ma question reste entière : comment se fait-il que nous payions l'acquisition d'un bateau ?

M. l'Adj. BRUGGER : Je pense que nous pouvons difficilement opposer un refus à cette demande puisqu'il s'agit de l'aménagement d'une plate-forme spécifique destinée au handi-ski nautique.

Mme VALENTIN : Ce sont deux choses.

M. l'Adj. BRUGGER : Il est marqué sur le rapport « subvention d'équipement portant sur l'acquisition d'un bateau pour le ski nautique et l'aménagement d'une plate-forme handi-ski ».

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, pour la troisième fois.

Mme VALENTIN : Si vous répondez à côté… Je suis d'accord pour l'aménagement, mais pourquoi l'acquisition du bateau ?

M. l'Adj. BRUGGER : Je vais vous expliquer, car il ne s'agit pas de l'acquisition d'un bateau. Le coût d'acquisition du bateau porte sur 44 000 €, ramené à 26 000 € puisqu'il s'agit d'une reprise d'un ancien bateau pour cette somme. Il y a donc un solde de 18 000 € et, sur ce montant, la Ville paye 15 % du montant total, ce qu'elle fait régulièrement pour toutes les associations sportives.

Mme VALENTIN : C'est faux.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de Mmes VALENTIN et GINDENSPERGER.

20. Subvention d'équipement à l'Institut Médico Pédagogique les Catherinettes.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention de participation financière des villes françaises membres du réseau des villes du Rhin Supérieur.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, cette participation me semble tout à fait pertinente, mais pour donner un peu plus de consistance à ce réseau de villes, il me semblerait intéressant de soutenir les séjours de nos lycéens dans ces villes au même niveau que les séjours effectués dans les villes jumelles. Ainsi, nous donnerions un signal d'encouragement à séjourner, ou ne serait-ce qu'un déplacement d'une journée, dans ces villes allemandes de proximité et Bâle.

M. le Maire MEYER : Nous le ferons dès que les autres collectivités en feront autant.

M. DENECHAUD : Ici, c'est pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas que la Ville de Colmar, puisque d'autres villes sont intégrées.

M. DENECHAUD : Dans ce cas, nous pourrions le proposer dans le cadre de ce réseau de villes.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Signature d'une lettre d'engagement pour le soutien de projets culturels dans le cadre de l'action « Dreiecksland » initiée par la Fondation Prohelvetia.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Versement de subventions diverses 2012.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Modification de la délibération du 21 mars 2011 portant révision du règlement d'attribution du régime indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je m'intéresse surtout à la deuxième partie du rapport concernant les femmes en congé de maternité. Jusqu'à présent, elle avait droit à la double peine si, par malheur, leur congé maternité était à cheval sur deux années. Là, au lieu de la double peine, nous allons faire la peine simple. Je trouve que même la peine simple est beaucoup trop : une absence pour congé de maternité devrait, à mon avis, être encouragée et souhaitée puisque l'une des forces de la France est son taux de natalité. Vous nous disiez avec fierté lors du Conseil Municipal que le taux de féminisation des employés à la mairie de Colmar était au-delà de 50 %, et je constate qu'une femme qui décide de faire un enfant – me semble-t-il, ce sont les femmes qui font les enfants – perd cette annuité complémentaire d'assiduité. Personnellement, je trouve cela complètement anormal. Il me semblerait souhaitable que ce rapport revienne un jour et que nous supprimions cette notion de congé de maternité faisant que la prime d'assiduité ne peut plus être versée à une femme qui va accoucher. Pour ma part, cela me scandalise et j'espère que beaucoup de femmes qui travaillent à la mairie pourront éventuellement faire entendre leur voix. Il me semblerait normal de supprimer cette clause.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Je souscris entièrement aux propos de mon collègue, M. FELDMANN, d'autant plus que nous disons très souvent aux femmes enceintes, qui accouchent et élèvent en partie leurs enfants qu'elles ne sont pas malades. Ce n'est donc pas un congé pour maladie, mais un congé de maternité. Effectivement, je ne savais pas du tout qu'un congé à cheval sur deux ans empêchait de toucher cette prime ; cela me paraît très scandaleux et je soutiens totalement la proposition de M. FELDMANN de dire que ce congé de maternité n'étant pas un congé de maladie donne droit à la prime annuelle, comme d'autres personnes peuvent la demander. Ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'une discrimination puisque les hommes n'en seront jamais privés pour un congé de maternité et ce, d'autant plus que la Ville donne une prime de naissance qui doit aider à la natalité colmarienne. Je pense que ce point devrait très rapidement être mis à l'ordre du jour si cela dépend du Conseil Municipal. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous vous trompez de paramètre : il ne s'agit pas d'une prime d'assiduité, mais d'une prime de présence, sachant que nous sommes la seule ville du Haut-Rhin à l'appliquer.

Qui approuve ce rapport ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 7 abstentions.

25. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents vacants.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Dénomination de voies nouvelles rue de Princeton et rue de Györ.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : J'espère que ces deux villes ont aussi une rue de Colmar, puisque nous ne pouvons rien faire sans réciprocité.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Sans commentaire.

M. DENECHAUD : Il n'y a pas besoin.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

27. Cession d'une parcelle sise rue de l'Oberharth.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière – cession d'un local place Sainte-Catherine.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29.Cession rue de la 1ère Armée Française.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Transaction immobilière : principe de mise en vente du bien sis au 2b rue des Moulins.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Transaction immobilière : alignement de la voie communale n° 55 (chemin de la Niederau) – acquisitions.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transaction immobilière : résiliation partielle du bail emphytéotique lié au bâtiment communal sis au 4, rue Saint-Josse.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Acquisition de parcelles et intégration dans le domaine public – rue du Canal.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

35. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN qui reste fidèle.

M. FELDMANN : Je ne reviendrai pas sur le fond du rapport. Par contre, j'aimerais évoquer le problème des vélos Place de la Gare, car c'est un vrai problème pour les usagers quotidiens de la gare qui se rendent à vélo jusqu'à la gare et prennent le train ensuite. En effet, les vols et dégradations de vélos y sont extrêmement fréquents et nombreux. D'ailleurs, la presse a fait récemment état d'une camionnette qui embarquait des vélos. Il existe des parkings sécurisés pour ces vélos, mais ils sont soient surbookés, soit insuffisants. Toujours est-il que cela pose un vrai problème et je pense qu'il

faudrait éventuellement voir comment améliorer la sécurisation de ces vélos. Je ne sais pas si une caméra a été installée à cet endroit-là, mais il paraîtrait logique d'améliorer les parkings sécurisés pour les vélos. Actuellement, si une personne veut un parking sécurisé, c'est quasiment impossible et on lui répond que toutes les places sont prises, même si les places sont inoccupées la plupart du temps.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Les parkings sécurisés sont des cages à vélo. Ce n'est pas à 100 % sécurisé non plus, car il suffit que quelqu'un entre en même temps que vous en profitant de votre badge pour voler n'importe quel vélo dans ce parking sécurisé. Le vrai parking sécurisé est celui qui est dans l'ancien local de la bibliothèque de la poste et qui s'appelle le remisage. Là, au moins, il existe un code d'accès et personne ne peut entrer et voler un vélo. C'est le seul parking sécurisé qui existe vraiment à Colmar en ce moment. Pour ce qui est des cages à vélo, je me suis renseignée dans d'autres villes dont le nombre d'habitants est le même qu'à Colmar : nous sommes, et de très loin, la ville qui a le plus de places semi-sécurisées dans les cages à vélo.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, il y a tout de même un problème avec l'association. Il faut régler cette difficulté, car cela gêne justement l'accès au garage et au gravage. Il faut remettre les choses en place parce qu'il existe un problème : ces huit derniers jours, je fus interpellé 3 ou 4 fois à ce sujet. Il faut donc revoir la convention avec l'association.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Il faut dire que l'association nous est aussi utile au niveau du vol de vélos, car le bénévole est là 5 jours par semaine en ce moment et il surveille aussi les vélos garés à l'extérieur des cages.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, à condition que les portes soient ouvertes.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : La porte du local, oui.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de M. DENECHAUD.

36. Réitération de garantie communale portant sur trois emprunts contractés par l'association de gestion de l'institution Saint-Jean, qui a été dissoute et reprise par la Fondation Providence de Ribeauvillé.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : J'ai été appelé à ajouter un rapport supplémentaire. Y a-t-il un vote contraire concernant l'examen de ce rapport ? Si ce n'est pas le cas, je propose que M. le 1er Adjoint le présente.

37. Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées – Société SCI DENIS PAPIN – SCAPALSACE à Colmar.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier rapport. Initialement, il était prévu d'avoir cette série à l'appui de la dernière réunion du Conseil Municipal. Or, nous constatons qu'il est 21 h 40, soit presque le temps d'une séance budgétaire. Je remercie les uns et les autres puisque même début juillet le Conseil Municipal était pour ainsi dire complet et vous avez pleinement participé aux débats. Je souhaite que vous passiez d'heureux congés dans les semaines qui suivent afin qu'il nous soit donné de reprendre le plus rapidement possible et au plus tard fin août avec la reprise des travaux. Merci pour votre travail, merci pour votre présence. La séance est levée et vous êtes invités au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 40

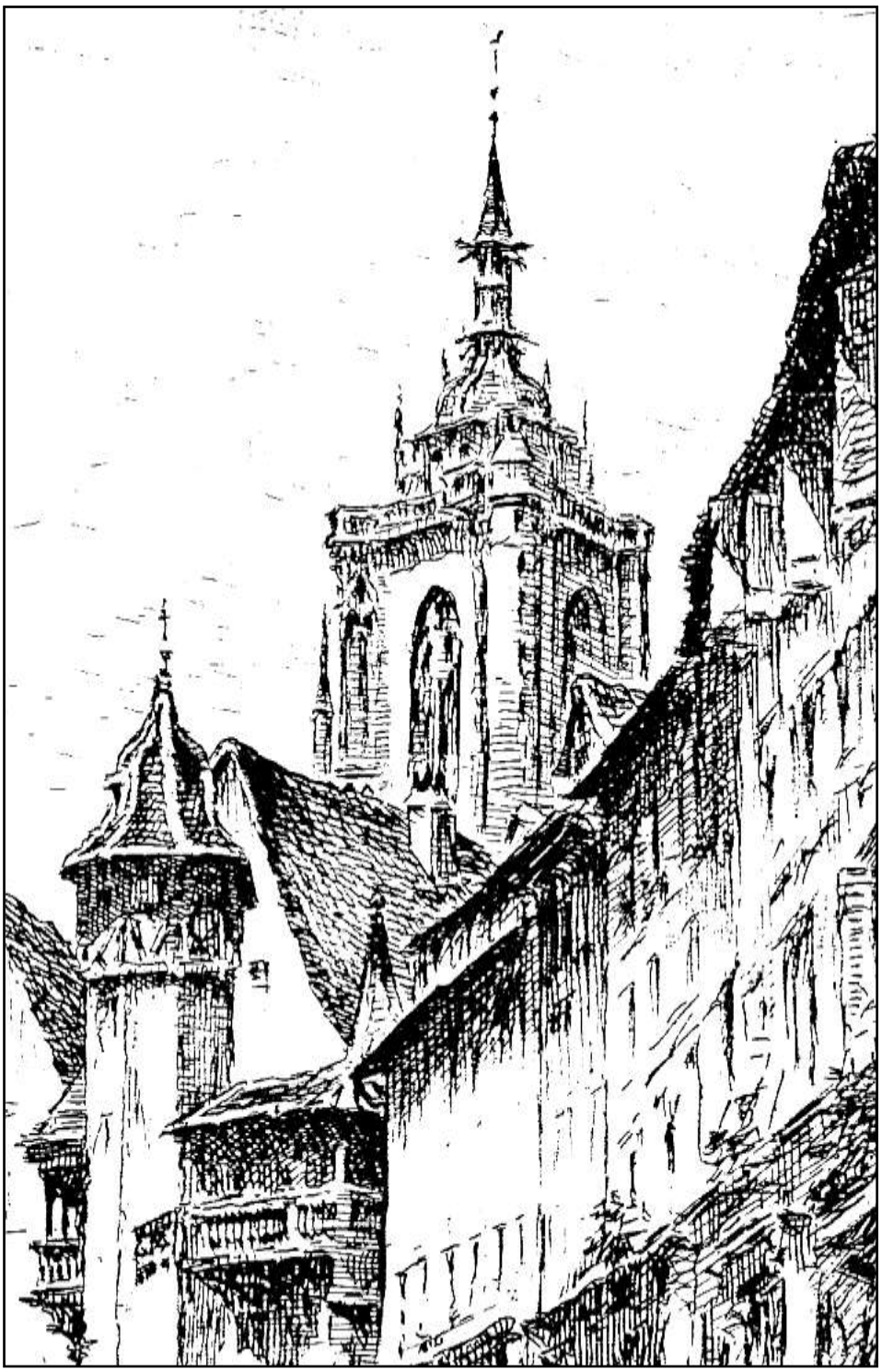

STENOGRAMME

40ème Séance

du

24 septembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Chers collègues, si vous me le permettez, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Je dois faire état de quelques excuses : Mme CHELKOVA donnant pouvoir à M. l'Adjoint BRUGGER, les points n° 5 et 7 seront présentés par M. le 1er Adjoint et le point n° 13 par Mme De CARVALHO. Mme MANN donne pouvoir à M. l'Adjoint FRIEH et le point n° 21 sera présenté par Mme JACQ. Mme DETTLOFF donne pouvoir à Mme JACQ ; Mme COURATIER aura du retard et, en attendant, elle donne pouvoir à M. WALTHER ; Mme BENNAGHMOUCH donne procuration à Mme DOLLE.

Nous devons désigner le secrétaire de séance et le secrétaire adjoint. La benjamine est-elle toujours disponible ? La réponse est oui. Par habitude, le secrétaire adjoint est le Directeur Général des Services. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets donc au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Je vous propose d'intégrer un point supplémentaire sous le n° 39 portant sur une subvention destinée au Musée Unterlinden. Qui accepte ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le point est intégré.

Par ailleurs, je suis saisi par quatre collègues pour l'addition d'un autre point qui porte sur la procédure de sélection des établissements bancaires et financiers dans les prêts indispensables pour la Ville de Colmar. J'ai lu le texte, dont je ne partage pas la finalité, mais je vous autorise à en parler sous le point Divers afin d'ouvrir le débat si vous en êtes d'accord. Pourquoi suis-je de cet avis ? Il faut savoir qu'il y a d'énormes difficultés pour obtenir des crédits auprès des banques. Selon moi, rendre un cahier des charges plus rigoureux conduirait seulement à des crédits aux taux des intérêts plus chers. Nous nous expliquerons sur le sujet tout à l'heure.

Cela étant dit, vous avez en point n° 3 le compte rendu des arrêtés et décisions pris par délégation de votre assemblée. Vous avez également le compte rendu des marchés en point n° 4.

J'ai quelques communications : tout d'abord, Colmar a été confortée lors de la 5ème édition des Trophées de l'Innovation des collectivités territoriales par un jury, grâce au travail proposé par de jeunes Colmariens, dont l'Ecole buissonnière. Mme l'Adjointe SCHNELL était en quelque sorte le point de jonction entre les aînés et les jeunes. Notre dossier a fait la différence par rapport aux projets présentés par les autres villes.

J'ai également le plaisir de vous annoncer que le label Rubans du développement durable attribué à la ville en 2010 vient d'être renouvelé par le jury pour 2012 et, ce pour deux années. Ce label excellence est co-animé par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des grandes

villes de France et le Comité 21. Cette année, la Caisse des Dépôts, GDF Suez et Eiffage ont rejoint l'opération. En 9 ans, 87 collectivités locales ont été distinguées. Le jury a reconnu la qualité du dossier très chiffré et en a déduit que l'action de la Ville sur l'amélioration des rendements est rentable et bonne pour la préservation de l'environnement. Ce renouvellement, qui s'ajoute à la reconnaissance récente de l'Agenda 21 local France par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, conforte la Ville dans la poursuite des actions de développement durable.

Pour la 25ème journée mondiale du refus de la misère, le thème retenu par les Nations Unies pour la France est : «La misère est violence. Refusons-la ». Cette journée, initiée en 1987 par le père Joseph WRESINSKI, fondateur du mouvement ATD, est officiellement reconnue par l'assemblée générale des Nations Unies depuis 1992. Avec ses partenaires, ATD Quart monde invite le grand public à des rencontres-débats, des expositions ou une marche pour accompagner les événements. Au niveau régional, ADT Quart monde Alsace invite les Colmariens à se mobiliser le 17 octobre prochain. A partir de 9 h ce jour-là à Colmar, le journal Résistance sera distribué sur le marché de la rue de Rome par les bénévoles et volontaires permanents de l'association.

L'avant-dernière communication porte sur les 30 % de constructibilité supplémentaire, question qui fut reposée par Mme VALENTIN. Malgré la décision prise par le Conseil Municipal, nous tournons la page puisque la loi a été annulée.

Le 3 juillet dernier, j'ai rencontré, à Paris, M. Henri JULLIEN, directeur général des Activités fiduciaires et M. Jean-Philippe VALENTIN, Conseiller pour les relations territoriales, à propos du devenir de l'antenne économique de la Banque de France à Colmar, dossier qui était sur le fil. J'ai pu faire entendre à cette occasion les nombreux arguments en faveur du maintien de la présence de l'antenne colmarienne en centre Alsace. Sur la base d'un courrier que je viens de recevoir de la Banque de France, je constate avec satisfaction que mes arguments ont été entendus. En effet, la carte des implantations territoriales publiée par la Banque de France et accompagnant ce courrier montre le maintien de l'antenne colmarienne à l'horizon 2020. Etant en 2012, je pense que nous pouvons être rassurés sur cette question. Je suis certain qu'au-delà de la toile institutionnelle se tissant à partir de Colmar, le dynamisme économique local qui se traduit par des investissements colossaux sur le terrain a contribué à cette position et je m'en réjouis.

Quelques collègues ont assisté samedi matin aux exposés de quelques spécialistes sur le Conseil Unique d'Alsace. Ils ont pu entendre de la part d'un expert suisse la pertinence de Colmar dans le domaine économique puisque rayonnant à 180°, à l'inverse de l'impact des autres grandes villes alsaciennes. Finalement, tout se corrobore avec ce résultat final. Venant d'un expert suisse, je pense que ce n'est pas si mal par les temps qui courent.

5. Avant Projet Définitif relatif aux aménagements extérieurs liés à l'extension du musée Unterlinden.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le débat est ouvert. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, chers collègues, nous avons pu voir le projet, lequel me paraît globalement très bien, mais j'aurais une question suite à une réponse qui m'avait été faite dans un Conseil Municipal précédent. M. le 1er Adjoint nous parle de lisibilité globale, ce qui m'amène à m'interroger sur l'aménagement du secteur et surtout son accès, d'autant qu'il avait été dit que la rue du Rempart serait piétonnisée et revalorisée. Pouvez-vous le confirmer et me donner les grandes lignes de cet aménagement ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Aux dires de certains, je ne devrais pas m'exprimer, n'étant pas expert. Malgré tout, j'ai lu les propositions des experts et des spécialistes et cela m'interpelle que nous parlions surtout de destruction en ce qui concerne la place devant le musée. Pourquoi démolir cette clôture qui, je vous le rappelle, date de 1894 et a certainement subi des rénovations ? Je suppose que cette destruction entraînera sûrement des travaux sur les fenêtres qu'il faudra protéger. Nous avions là un espace que nous pouvions aménager dans un jardin de repos et cette clôture était justement une protection entre le passage que nous devrions conserver puisque, dans le document, nous parlons d'épiderme. Nous pourrions garder cet épiderme qui est déjà pavé, car il est une transition directe entre la rue du Rempart et la rue de l'Eau, et nous amène directement sur la Maison des Têtes. Je pense que les piétons et les cyclistes auraient apprécié garder ce passage assez intéressant. Pourquoi détruire aussi la fontaine ? A mon avis, avec quelques aménagements – augmenter la puissance et la configuration des jets, installer un petit monticule intégrant un banc circulaire tout autour – nous aurions eu là une image de ce que nous appelons dans le document « la structure morphologique », d'autant que cette dernière devait être orientée vers l'eau. Nous aurions eu ainsi une vision de l'eau qui jaillit de la terre, qui va vers l'espace et, à côté, l'eau qui coule et se déverse vers la mer. Je crois que ce sont deux images assez puissantes et assez intéressantes. Ensuite, pourquoi restreindre la vue ? Pourquoi mettre deux barrières de haies sur cette place ? Au contraire, je pense que les personnes qui circulent doivent pouvoir voir le nouveau musée en passant dans la rue de l'Eau. Pourquoi limiter cet espace ? Je crois que l'espace contraint n'apporte pas grand-chose, alors que l'espace libre permet la créativité. Ces quelques points me laissent un tout petit peu songeur. Quant à l'ouverture du canal, j'avais évoqué lors des débats quelque chose qui puisse être dans l'esprit contemporain. Je viens de voir dans le journal que le Louvre avait installé un tapis persan dans une de ses cours. Nous aurions très bien pu mettre ce tapis persan au-dessus de ce canal en verre, avec des lumières. Au lieu de les mettre en l'air, nous aurions pu les intégrer dans ce serpent de

mer ou ce tapis persan au-dessus de ce canal. Je m'abstiendrai donc sur ce dossier, car il ne m'attire pas entièrement.

M. le Maire MEYER : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui. M. DENECHAUD, il a effectivement été dit que la rue du Rempart deviendrait piétonne et ferait l'objet d'un réaménagement. Je le confirme. Ce dossier, piloté par notre collègue M. Daniel MEYER, est d'ailleurs en cours et il a eu l'assentiment des commerçants qui ont été consultés. Nous aurons l'occasion d'en reparler en commission quand il s'agira d'étudier de manière plus précise le réaménagement de cette rue.

M. GREINER est songeur et poète ; belle image que celle de l'eau qui jaillit de la terre. Evidemment, un projet urbanistique est toujours quelque chose de subjectif et chacun est libre d'avoir son avis et de défendre son opinion. Pourquoi est-il proposé de supprimer la clôture ? L'idée des architectes est de donner l'impression d'aller au musée sans barrières, d'ouvrir le musée sur le parvis, les jardins et l'extérieur, sans que cela soit physiquement et esthétiquement fermé par une clôture. L'idée retenue est vraiment d'ouvrir le musée sur l'extérieur. Concernant la fontaine, le projet parle de la volonté de rouvrir le cours d'eau, de le prolonger et de faire une attraction autour du cours d'eau. Dans ce qui est envisagé, la fontaine n'a plus d'intérêt, d'autant qu'il faut créer des cheminements piétons. Un dessin, figurant sur les photos, fait apparaître cette nécessité de cheminement piéton dans un contexte global où l'eau va dominer ; raison pour laquelle il a été choisi de ne pas reconduire la fontaine existante. Enfin, s'agissant de la haie, là encore, si nous reprenons le travail réalisé par les architectes, travail que nous vous demandons de valider aujourd'hui, l'idée est de dire qu'il y a un jardin sur la première partie du parvis du musée actuel qui sera partiellement fermé pour reprendre cette notion de jardin, mais qui sera traversable par une allée qui figure elle aussi sur les photos. Cette allée mènera à l'autre jardin, celui des sculptures, du cours d'eau ré ouvert et du parvis entre l'ancienne piscine, donc la nouvelle aile du musée et le musée actuel. Voilà comment cela a été choisi et comment c'est expliqué dans le cadre d'un projet global qui est quand même très important et va fortement redessiner cette partie de la ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Après ces explications, la proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le projet est approuvé avec une abstention.

6. Schéma départemental de coopération intercommunale.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce rapport peut certainement faire débat et les conseillers municipaux feront sûrement entendre leurs voix. Pourtant, je

souhaite que l'avis se limite au rapport. Cela ne sert à rien de réagir ou de commenter les réactions des uns et des autres puisque seul le rapport est concerné. Il ne nous appartient pas de commenter l'avis des uns et des autres. En effet, la démocratie entend que chacun puisse donner son avis, mais la démocratie entend également que l'avis des autres puisse être respecté. Je souhaite que nous puissions tenir cette façon de voir les choses.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, chers collègues, d'un côté nous avons le Ried Brun qui est aujourd'hui dans un périmètre trop étroit. De plus, ses moyens budgétaires sont très restreints et insuffisants. Par exemple, le service transport a de grandes difficultés à être financé. De surcroît, l'endettement et les frais financiers ne lui permettent plus d'investir alors que des communes attendent la réalisation de travaux urgents. De l'autre côté, il y a la Communauté d'Agglomération de Colmar avec la locomotive qu'est la Ville de Colmar. Ses performances, vous l'avez encore relevé tout à l'heure, M. le Maire, sont unanimement reconnues. Sont ainsi régulièrement relevés les performances en investissement, la modicité des taux fiscaux et des redevances, le très faible endettement, les résultats de la rigueur de gestion. Ces atouts permettraient de trouver une solution gagnant-gagnant pour les communes du Ried Brun. « Pour ces raisons, la quasi-totalité des maires et l'ensemble des conseillers communautaires du Ried Brun ont opté pour une fusion avec la Communauté d'Agglomération de Colmar, tout en préservant l'identité du Ried Brun. J'ai défendu de tout temps cette entente, et cela depuis des années. Au moment où nous entrons dans la discussion finale, je défends cette entente plus que jamais et je souhaite que nous puissions réussir. » M. le Maire, vous le savez bien, ce texte n'est pas le mien. C'est vous qui l'avez écrit fin mai, début juin, alors que vous étiez candidat aux élections législatives. M. le Maire, pouvez-vous nous commenter ces propos et nous dire ce qui a changé entre fin mai-début juin et la fin du mois de juin ? Vous terminez ce même document qui a été distribué dans la plaine en disant : « Je souhaite donc de votre part un vote de confiance à l'égard du maire de Colmar, Président de la CAC, pour ne pas compromettre le succès escompté et indispensable pour l'avenir des communes du Ried Brun. » M. le Maire, je vous pose la question : est-ce cette menace-là que vous mettez aujourd'hui à exécution ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci. En prolongement de ce qui vient d'être dit, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un dossier à géométrie variable et que le Ried Brun n'est finalement qu'un otage, voire un gadget ou un jouet entre les mains du Président de la Communauté d'Agglomération selon les échéances électorales. D'abord, il faut soudoyer certains électeurs pour les élections législatives, d'où la production de ce document qui vient d'être lu. Maintenant, le résultat n'étant pas à la hauteur des espérances ou celui qui était escompté, vous changez d'avis et vous dites cap sur Colmar, car les prochaines élections sont celles qui concernent uniquement Colmar, c'est-à-dire les élections municipales. J'aimerais savoir effectivement pourquoi cette géométrie variable existe sur ce dossier de la part du Président de la CAC.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je suis très surpris par la tournure que prennent les événements autour de la fusion de la CAC avec le Ried Brun. Depuis juin dernier, votre position sur le dossier a évolué et je rappelle au Conseil Municipal que votre majorité s'est prononcée le 24 juin 2011 en faveur de la poursuite des discussions avec la communauté de communes du Ried Brun et cela sous un œil très bienveillant à l'époque. Vous nous rappeliez ce jour-là que l'ensemble des communes de ces EPCI forme un seul et même territoire, un bassin de vie et d'emploi indissociable ; qu'il existait une convergence forte entre les compétences exercées par les deux intercommunalités ; que la quasi-totalité des communes envoient et traitent leurs effluents à la station d'épuration située à Colmar ; et que l'ensemble des habitants du Ried Brun bénéficie d'ores et déjà de prestations de collecte de leurs ordures ménagères réalisées par les services de la CAC. Vous rajoutiez dans ce même rapport que cette fusion permettrait, en outre, de répondre aux attentes clairement exprimées par le Conseil Municipal de Grussenheim de rester attacher à son territoire historique. Plus important encore, la fusion permettrait de maintenir et de développer un service de transport en commun à un coût attractif pour les huit communes du Ried Brun et permettrait également de renforcer les questions d'approvisionnement, de sécurisation et de protection de sa ressource en eau potable avec une politique tarifaire attractive et unifiée pour l'ensemble des usagers. Vous précisiez que lors de la constitution de la CAC, cette communauté de communes était déjà associée au débat préalable, vu la grande convergence des objectifs qui sont ceux des deux intercommunalités. Votre majorité, au Conseil Communautaire et au Conseil Municipal, a donc voté et, je vous cite encore : « La poursuite des discussions avec la communauté de communes du pays du Ried Brun pour trouver ensemble les meilleures solutions d'association pouvant conduire à une fusion des deux EPCI. » Nous nous en souvenons, ou peut-être pas, le ton était plutôt positif il y a un an concernant cette fusion ; aujourd'hui, il l'est beaucoup moins. Entre temps, il y a eu quelques péripéties effectivement liées aux élections législatives, mais l'intérêt du territoire, lui, n'a pas changé. Colmar n'aurait-elle pas à gagner dans cette fusion ? Ne pourrions-nous pas réfléchir de façon plus large aux problèmes de mobilité et d'aménagement du territoire ? Le PDU que vous avez voté il y a quelques mois était déjà élaboré en commun avec le SITREC ; c'est bien qu'il existe un intérêt commun. Si les habitants du Ried Brun peuvent venir dans la ville centre plus facilement en transport en commun, ce sont bien les Colmariens qui en bénéficieront en confort de vie. La brutalité d'une telle décision est incompréhensible : alors qu'il y a un an vous vous engagiez à discuter pour arriver à la fusion, vous n'avez même pas daigné recevoir le Président du Ried Brun ces derniers jours. Nous pouvons nous interroger sur les motivations d'un tel renoncement. Auriez-vous perdu l'influence au sein de la CAC au profit des communes du Piémont ou est-ce la rancœur suite aux résultats des élections législatives qui vous rendrait insupportable une surreprésentation du Ried Brun jusqu'en 2014 seulement ? Ou alors, comme indiqué en fin de rapport, est-ce parce qu'il n'est pas judicieux de modifier autant le fonctionnement de la CAC 18 mois avant les élections municipales ? Nous

approchons effectivement de ces élections municipales et il ne faut plus bouger, ne plus rien faire, mais mettre toutes les chances de son côté pour être réélu. C'est un peu dommage, car l'intérêt général mérite mieux que cela.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, merci. Vous nous avez demandé de nous en tenir au rapport et c'est ce que je vais principalement faire, car ce rapport appelle de ma part un certain nombre d'observations. Vous nous avez présenté ce rapport la semaine dernière comme si vous étiez neutre dans cette affaire ; c'est bien, mais 2 points positifs et 22 points négatifs avec une consigne clairement donnée à la majorité d'aller dans un sens, je n'appelle pas cela de la neutralité. Que vous ayez une position est tout à fait normal, vous avez le droit d'avoir une position claire et bien tranchée – vous usez souvent de ce droit d'ailleurs et tant mieux —, mais présenter cela comme de la neutralité ne me paraît pas correct vis-à-vis de nous tous. Le rapport est de toute façon un tout petit peu plus crédible en faisant figurer un peu plus d'éléments positifs : par exemple, côté dépenses, la fusion permet de mutualiser les services et par là même de diminuer le coût par habitant ; côté recettes, et même si cela n'a été mentionné que comme un inconvénient – ce qui est curieux —, nous passerions le seuil des 100 000 habitants. Nous pourrions ainsi obtenir 9 millions d'euros de dotation supplémentaire. Certes, ce n'est pas sûr, ce calcul n'est pas du tout garanti, mais il est tout de même dommage de faire figurer cet avantage dans les inconvénients seulement. A mon sens, votre neutralité est un peu particulière. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pointait le fait que la CAC était un petit peu petite. Vous avez beaucoup utilisé ce rapport pour présenter votre bonne gestion ; il faut aussi en tirer toutes les conséquences. Certes, nous avons absorbé 5 communes entre temps, mais cela n'a pas changé grand-chose à la démographie. Ensuite, sur le principe de s'opposer à la fusion pour des questions de philosophie ou d'identité, pourquoi pas. Comme vous le disiez, cela peut faire débat. Par contre, ce rapport n'est qu'une succession de chiffres. Bien sûr, il faut des chiffres, mais il faut aussi aller un petit peu au-delà. On nous explique que le Ried Brun est en gros moins riche que la CAC, cette dernière étant elle-même portée par Colmar. C'est normal, c'est la ville centrale. Néanmoins, nous connaissions déjà cette situation. Législatives ou pas, cela fait des années que c'est ainsi : les communes autour, sauf exception, sont généralement moins riches et ont généralement moins de capacités financières. Tout cela n'est pas nouveau. Comme mes collègues l'ont demandé, pourquoi ce changement de position ? C'est tout de même un petit peu brutal. Si ces communes sont moins riches, c'est une raison de plus pour les soutenir et non pour les laisser dans leur coin. L'intercommunalité est faite pour entretenir une solidarité. Comme nous avons déjà du mal à imaginer une solidarité à l'intérieur de la CAC, je comprends que vous ayez du mal à l'imaginer avec de nouvelles communes. Comme mes collègues l'ont également rappelé, il est vrai que la richesse de Colmar n'est créée ni par vous-mêmes ni même par les Colmariens seuls ; elle l'est grâce aux habitants de tout le bassin colmarien, lesquels viennent chaque jour à Colmar pour travailler, étudier, consommer. Colmar ne serait

pas Colmar sans les 6 000 lycéens qui y viennent tous les jours. En outre, et comme d'habitude, nous avons seulement une analyse comptable, statique, sans aucune vision prospective. Comme je l'ai déjà dit, la question de la mutualisation n'est pas du tout évoquée, alors que nous savons très bien qu'en regroupant certains services, nous pouvons faire des économies. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du débat sur le Conseil d'Alsace. Le niveau de service supérieur du Ried Brun est seulement présenté comme des coûts de fonctionnement, le fonctionnement qui handicape l'investissement, l'humain qui coûte trop cher et empêche de faire correctement du béton ; nous connaissons bien cette vision, mais l'éducation de nos enfants ou la vie culturelle sont des richesses, pas seulement un coût. Si l'intercommunalité ne prend pas en charge ces coûts, ils sont quand même là et ce sont les communes qui doivent les assumer. Que les communes les assument chacune dans leur coin n'est pas une solution non plus. Pour les salles culturelles, nous disons que financer l'espace Ried Brun et pas les autres salles de ce type serait un problème et créerait une inégalité. Bien sûr, alors raison de plus pour financer toutes les salles de ce type dans le cadre de la CAC. De nombreuses intercommunalités le font et le font très bien : elles mettent leurs salles culturelles en réseau, font des appels d'offres communs, ce qui simplifie le fonctionnement et diminue les frais. Ce raisonnement vaut aussi pour les équipements sportifs, par exemple. L'harmonisation des tarifs de l'eau était également évoquée : nous disons qu'il ne faut pas de fusion, car les habitants de la CAC devraient payer 2 € de plus par habitant pour l'eau. Croyez-vous vraiment que c'est sur ce critère que nous devons décider de faire cette fusion ou pas ? Dans ce cas-là, Colmar étant si bien gérée, elle devrait même laisser tomber toutes les communes autour, rester toute seule et que les communes autour fassent une intercommunalité entre elles. Ce n'est pas ma vision des choses. Encore un exemple d'analyse un peu politicienne – c'est d'ailleurs à se demander ce que cela fait dans un rapport : nous passons de 60 à 54 représentants de l'actuelle CAC dans le conseil communautaire. Franchement, qu'est-ce que cela peut faire au citoyen que nous soyons 60 ou 54 ? De toute façon, la moitié du groupe majoritaire colmarien y sera placé ; ce n'est donc pas à 6 conseillers près. De plus, ce sera toujours Colmar et son maire qui continueront de décider une grande partie des choses pour les autres ; cela ne changera pas. 54 reste tout de même un nombre énorme. Nous parlons de rationaliser, de diminuer les coûts, de diminuer le nombre de conseillers… Il ne faudrait peut-être pas pleurer parce que nous avons 6 conseillers de moins pour représenter l'actuelle CAC. Et puis, comme l'a dit mon voisin et c'est écrit noir sur blanc, les élections municipales sont en toile de fond. Avec cela, nous disons tout et son contraire puisque d'un côté nous nous plaignons qu'il y aurait 85 élus de manière transitoire – il est vrai que c'est beaucoup – et de l'autre nous souhaitons que cette situation dommageable dure le plus longtemps possible. En effet, il ne faudrait pas faire la fusion seulement 18 mois avant les élections municipales ; au contraire, je pense que c'est le meilleur moment dans le sens où cela permet de remettre assez rapidement les représentations à plat avec les élections et de ne pas garder trop longtemps un nombre pléthorique de conseillers communautaires, comme c'est le cas à la M2A où cette situation paraît bien longue à beaucoup. C'est au contraire

un très bon moment. De plus, que certaines communes n'aient qu'un seul délégué n'est pas forcément un problème si ce délégué, contrairement à ce qui se passe souvent aujourd'hui, est écouté quand il s'exprime. Ici, nous sommes 49, mais ce n'est pas toujours un gage de pluralisme. Encore une fois, le grand nombre n'est pas forcément l'objectif. Je ne m'étendrai pas sur la méthode, car nous en avons déjà parlé et nous en parlerons certainement encore. Changer d'avis de cette façon manque singulièrement de crédibilité. Vous saviez très bien quelle était la situation financière des autres communes, et ce, sans entrer dans le détail, que ce soit avant les législatives, l'année dernière ou il y a deux ans. Nous avons peut-être découvert certaines choses, mais cela semble grave de découvrir de telles choses subitement. Ce rapport est surtout un concentré de complexe de supériorité : nous avons l'impression que la CAC et le Ried Brun c'est l'Allemagne de l'Est et la RDA. Et encore, les dirigeants ouest-allemands ont été plus visionnaires à l'époque puisqu'ils sont allés bien au-delà de la vision comptable, laquelle n'était pas du tout en leur faveur avec cette réunification. Finalement, le Ried Brun a-t-il un intérêt dans cette fusion pour être traité de la sorte ? Nous nous le demandons, d'autant que cela serait peut-être une régression pour eux dans un certain nombre de domaines. Vous l'avez compris, mon objectif serait que nous arrivions à cette fusion, après négociations, car il faut bien évidemment laisser le temps au temps. Le minimum serait malgré tout de discuter et non de fermer la porte à des communes voisines qui, de toute façon, font partie du bassin colmarien et avec lesquelles il faudra discuter tôt ou tard. Je pense qu'un grand gestionnaire comme vous, M. le Maire, devrait être capable de relever ce défi et non de baisser les bras tout de suite. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire, chers collègues. Dans l'examen de ce projet de fusion, faut-il s'arrêter sur les seuls aspects comptables ? Faut-il reparler de sentiments ou parler de ressentiment ? Je ne pense pas que ce soit les bons angles pour aborder cette question et qu'au contraire il faut aujourd'hui s'inscrire dans une perspective d'avenir partagé pour les deux communautés de communes. J'aimerais surtout rappeler que les villages du Ried Brun, comme d'autres de la CAC, bien sûr, accueillent des Colmariens qui, à un moment donné, ont cherché à construire ou à se loger près de leur lieu de travail, mais n'ont pas pu le faire sur la ville-même. Ces villages ont souvent été amenés, de ce fait, à organiser et offrir des services tels que les écoles ou des périscolaires pour répondre aux besoins des nouveaux habitants qui se rendaient à la préfecture pour leur travail et avaient besoin de ces services pour l'accueil de leurs enfants. Ces mêmes villages envoient leurs enfants dans nos collèges et lycées et contribuent au rayonnement de nos établissements qui peuvent maintenir, voire proposer des options qui n'existeraient pas sans leur apport. Le plus naturellement du monde, les habitants des villages du Ried se tournent vers Colmar pour y étudier, travailler, faire leurs courses, s'adonner aux sports et aux loisirs. Leur contribution à l'attractivité de la ville centre est donc considérable. Je reviens sur l'aspect financier de cette fusion, souhaitée par les uns, rejetée par les autres, et cela dans les deux

communautés de communes, il faut être honnête. L'intercommunalité peut progresser au-delà des potentialités fiscales et des coefficients d'intégration fiscale, certes différents, mais qui devraient évoluer vers plus de rationalité et par l'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI au regard des unités urbaines des bassins de vie et des SCoT. Je rappelle que le SCoT Colmar-Rhin-Vosges regroupe 63 communes entre le Rhin et la crête vosgienne, soit les bassins de vie de Colmar, Munster, Muntzenheim et Neuf-Brisach, et que c'est ce document fédérateur qui met en cohérence les politiques publiques sectorielles telles que l'habitat, les déplacements, le développement économique et touristique, les implantations commerciales et la protection de l'environnement. A ce titre, l'extension de la Communauté d'Agglomération de Colmar aux 5 communes isolées de Herrlisheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Walbach et Zimmerbach au 1er janvier 2012 avait été justifiée en CDCI par l'appartenance de ces communes au bassin de vie et à l'aire urbaine de Colmar. Leur adhésion à la CAC avait été présentée comme une opportunité pour une extension du transport urbain et pour l'obtention d'une taille plus pertinente pour la CAC. Dans ce cas précis, la solidarité financière a fonctionné et les 5 communes bénéficieront du produit plus important de la fiscalité professionnelle par habitant de la CAC. L'extension de la CAC, son renforcement par la fusion avec le Pays du Ried Brun me semble aujourd'hui nécessaire pour affirmer notre existence et nos exigences d'équilibre territorial, des compétences et des emplois publics alors que le pôle métropolitain Mulhouse-Strasbourg s'est créé comme un pont jeté par-dessus notre territoire. Prétendre aujourd'hui que ne pas fusionner est dans l'intérêt des Colmariens et des habitants de la CAC face aux communes de la COMCOM du Pays du Ried Brun me semble une erreur. En effet, il n'y aura pas trop des 18 mois qui précèdent les élections municipales pour apprendre à se connaître et pour trouver des modalités et un rythme de fonctionnement satisfaisant pour toutes les parties. Ce délai devrait être encore plus court avant le référendum sur le Conseil Unique d'Alsace. Je voudrais dire un mot du message que cette fusion devrait envoyer dans le cadre de ce projet : si le futur Conseil Unique d'Alsace doit se voir attribuer des compétences nouvelles, elles devraient être exercées au sein des intercommunalités. Il s'agira donc d'être plus fort et plus représentatif pour pouvoir les exercer pleinement. Et pour ce qui est du siège de ce Conseil Unique, nous ne pourrons pas nous appuyer sur la seule histoire de la ville de Colmar pour défendre sa légitimité à être le siège dudit conseil. Si nous ne voulons pas être discrédités auprès de la population dans notre demande, il nous appartient de faire montre d'ouverture et d'une ambition collective forte. Au regard de tous ces arguments, et parce que nous voulons nous tourner vers le futur proche, nous souhaitons que la CAC fasse preuve d'esprit d'ouverture, d'ambition collective et de solidarité. Nous vous demandons par conséquent que ces arguments soient pris en compte pour que les négociations soient ré-ouvertes avec la communauté de communes du Pays du Ried Brun. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : A hauteur des différentes interventions qui viennent d'être faites, j'ai cru percevoir auprès de M. HILBERT un avis favorable pour la fusion. C'est bien ça, car c'était assez « soft » ? Vous confirmez. J'ai entendu de la part de M. DENECHAUD plutôt un avis pour la fusion ; c'était

plus net. Il confirme ? Oui. Il y avait le même avis chez Mme VALENTIN. Par contre, j'ai entendu Mme KLINKERT et M. WAGNER commenter, mais sans avis. Vous avez demandé la parole ? Allez-y !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je pensais que c'était compris, mais je vais le redire. J'en profite pour aller un peu dans le sens de ce que vient de dire Mme VALENTIN, à savoir que Colmar se bat et nous nous battons tous pour que Colmar devienne capitale régionale, mais pour cela, il faut aussi que Colmar rayonne, que Colmar prenne en compte son environnement. Les intercommunalités c'est avant tout une solidarité entre les communes membres, c'est faire bénéficier tout un chacun d'un niveau de service à prix équitable et supportable par tous pour un bénéfice et une charge partagés. Comme cela a également été dit par M. DENECHAUD, ce sont essentiellement des Colmariens aujourd'hui qui habitent le Ried Brun. Donc Colmar doit prendre en compte son environnement, il faut une synergie avec notre bassin de vie, une cohérence globale, une cohérence territoriale, un travail en commun et donc notre groupe est bien entendu en faveur de la fusion, comme nous l'avons toujours été. Nous souhaiterions d'ailleurs, M. le Maire, pour le vote, demander le vote secret.

M. le Maire MEYER : Bien. Je pense que cela vaut également pour M. WAGNER puisque vous avez parlé pour le groupe.

Mme KLINKERT : C'était le groupe.

M. le Maire MEYER : Le groupe, j'ai entendu. Bien

M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je souhaite prendre la parole, car étant élu de la CAC depuis le début, je crois connaître l'historique complet et peut-être un peu plus que ce que nos collègues savent. Mme KLINKERT a fait une lecture et je pourrais en faire une autre, mais je vais m'abstenir. Seulement, Mme KLINKERT omet de dire que lorsque le président de la CAC a demandé au Ried Brun s'il voulait de notre intercommunalité naissante, le Ried Brun nous a rejetés. Il faut que cela soit porté sur la place publique. Le Ried Brun a fait acte auprès de la COMCOM du Pays de Brisach qui n'en a pas voulu. Cela aussi doit être porté sur la place publique. Lorsque les échecs des pourparlers du Ried Brun et de la COMCOM ont pris fin, plusieurs révélations – il me semble que M. DENECHAUD a parlé en ces termes – ont été faites. Nous avons connu la situation catastrophique du Ried Brun qui était totalement cachée. Pour ne pas mettre au courant leurs administrés, de nombreux maires du Ried Brun ont fait croire, et je dis bien « ont fait croire », que la CAC voulait mettre la main sur le Ried Brun. C'est un mensonge éhonté. Je vais terminer sur la chose suivante, mais je pourrais continuer à disserter sur le sujet : lorsqu'on veut se marier, les deux sont d'accord, mais lorsqu'un des deux n'est pas d'accord, il y a un problème. Il faut savoir que les maires du Ried Brun ne sont pas tous d'accord pour adhérer à la CAC : ceci doit également être porté sur la place publique. Si je dois parler chiffres, je vais prendre de 1 à 10 : Ried Brun = 9 000 et CAC = 100 000. Le taux d'épargne du Ried Brun est de 60 000 € ; bien sûr, ils ne sont que 9 000. Si je multiplie par 10, cela fait 600 000 €, alors que le taux d'épargne de la CAC est de 13 millions d'euros. Si je divise par 10 cette fois,

cela fait 1,3 million d'euros. Entre 60 000 € et 1,3 million d'euros, il y a tout de même un sacré écart. En tant qu'élu colmarien, je ne me vois pas dire à tous les administrés colmariens que nous allons faire du social ; je reconnais d'ailleurs parfaitement la philosophie de Mme VALENTIN, c'est-à-dire la philosophie socialiste et je n'ai rien à dire à ce sujet. Par contre, en tant que gestionnaire, je ne vois pas comment je pourrais expliquer les erreurs commises par le Ried Brun. En effet, quand, pour flatter certains ego, on construit quelque chose de surdimensionné qui coute un million d'euros par an, cela il faut le savoir. Personne ne le met en avant. Je ne vois vraiment pas comment je pourrais dire aux Colmariens que cela va leur coûter – je donne ici un chiffre au hasard – entre 200 et 250 € par an. Nous ne pouvons pas être d'accord avec cela, ce n'est pas possible. Il faut être un petit peu logique. J'ai également entendu de la part de Mme KLINKERT que c'était une menace ; je veux bien qu'elle prenne cette menace comme telle, mais ce n'est de loin pas une menace d'autant qu'à l'époque, le maire de Colmar n'était pas spécialement pour. Il essayait d'arrondir les angles pour faire vraiment un peu de social, mais avec les chiffres qui ont été révélés par la suite, ce n'était plus possible.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Le titre à lui seul mériterait une réflexion beaucoup plus poussée et, à mon avis, beaucoup plus innovante. En effet, la coopération intercommunale est-elle de nos jours un besoin vital, un espoir ou une utopie ? Les différents documents que nous avons font que les points négatifs l'emportent sur les points positifs, mais il n'y a aucune démarche pour le futur. Aujourd'hui, tous les documents montrent que nous n'avons plus la possibilité aux niveaux national et régional de travailler les uns à côté des autres. Tous les documents parlent de la mutualisation des biens communs. Toutes les institutions sont des instruments qui doivent s'adapter aux nécessités du terrain et aux nécessités de la vie. Pourquoi, dans ce cas, repousser quelque chose qui sera inéluctablement imposé ? De plus, si Colmar veut être le siège du Conseil d'Alsace, il faut que Colmar soit phare, sachant que Colmar ne peut être phare que d'un secteur de vie qui s'étend des Vosges au Rhin. Il faut donc que nous soyons un tout petit peu audacieux, il faut que nous soyons capables d'écrire une nouvelle page de notre histoire, de ce territoire, de ce bassin de vie qui va des Vosges au Rhin. Est-ce là trop demander à nos élus que de débattre, de remettre sur le terrain tout ce qui peut les mettre en difficulté et tout ce que les institutions actuelles leur donnent comme pouvoir ? Ce n'est pas moi qui ai fait cette remarque, mais M. DELEVOYE, le président du Conseil Economique, Social et Environnemental au niveau national, il y a peu. Si la population évalue clairement les compétences, elle y gagnera en démocratie, nous y gagnerons tous en démocratie, et nous y gagnerons également en dynamisme de ce territoire. A mon sens, l'enjeu en vaut la peine et je crois que nous devons cela à notre jeunesse, nos futurs citoyens et futurs concitoyens. Je suis donc pour cette entité nouvelle. Par contre, la situation économique m'handicape dans cette démarche. Alors qu'au niveau national nous nous attendons à 30 milliards d'euros de surcharges, pouvons-nous encore demander un effort conséquent à nos concitoyens ? Ne faut-il pas surseoir à cette fusion

mais continuer le débat démocratique pour savoir s'il y a là une coopération qui peut se faire ?

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Je rejoins l'analyse de M. RENIS et celle de M. GREINER en partie. Beaucoup de choses ont été dites et contredites parfois. En l'occurrence, réutiliser l'argument politique, le remettre en avant et cristalliser cette décision et ce rapport soumis à approbation autour de la seule personne de M. Gilbert MEYER, président et ex-candidat aux législatives, me semble assez déraisonnable. Je pense que c'est par pure provocation que certains s'y essaient. En effet, les négociations ont été menées en toute sincérité, bonne foi et se sont poursuivies longuement, me semble-t-il. Lorsque nous voyons le vote indicatif émis par la réunion de l'ensemble des conseillers communautaires — vote relativement clair et rappelé par M. le 1er Adjoint, à savoir 10 voix pour et 48 voix contre – comment pourrions-nous penser que ce n'est que du seul fait de la Ville de Colmar qui ne serait pas assez ouverte, assez consensuelle, assez démocrate ou tout ce que vous voulez ? Cet argumentaire-là est purement polémique et politique ; je pense que nous ne pouvons pas nous en satisfaire et il ne peut être retenu d'aucune manière. Toutes les communes ont effectivement été convergentes. Comment, aujourd'hui, construire un projet, un territoire de vie ? Bien entendu, il s'agit d'un même territoire de vie et l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération et des conseils municipaux concernés l'ont perçu comme tel. Sinon, il n'y aurait même pas eu de négociation ni de rencontres. Le problème est de savoir quel est ce projet. Vous nous dites que nous n'avons qu'une logique comptable et que celle-ci récuserait finalement tous les objectifs de coopération intercommunale et de projets de mutualisation. Nous pourrions également nous poser la question inverse : quel projet du Ried Brun pour intégrer la Communauté d'Agglomération ? N'est-ce pas là aussi uniquement des objectifs comptables, plus que qualitatifs et plus que de projets de vie ? Finalement, nous ne pouvons pas imputer au choix qui a été émis de façon consultative par les élus de la Communauté d'Agglomération, des élus qui ont suivi ces négociations pas à pas, des élus qui sont informés grâce à des études poussées, études qui se sont confirmées il y a peu par le constat d'une situation beaucoup plus dégradée que prévue. Vous nous dites qu'il y a eu un manque de démocratie, vous avez même parlé de l'ex-RDA, bref des choses caricaturales. Pour ma part, je pose la question du projet, car vous faites référence au Conseil Unique d'Alsace. Entre parenthèses, je suis bienheureuse d'entendre que beaucoup ici souhaitent que le siège soit colmarien, au regard de sa présence et de son rayonnement en centre Alsace. En l'occurrence, lorsqu'on demande quel débat, on propose un référendum pour le Conseil Unique d'Alsace ; il me semble qu'au contraire, si la Communauté du Ried Brun intègre la CAC, la pression fiscale devra être augmentée. C'est une réalité. Serait-il judicieux de prendre d'ores et déjà cette décision à 18 mois des élections municipales ? N'est-ce pas au contraire un superbe moyen que d'attendre ces élections municipales et de mettre en débat ce sujet auprès des populations, puisque nous avons constaté que la population du Ried Brun n'était pas complètement au fait de l'ensemble des négociations et des

enjeux qui la concernaient ? En l'occurrence, je crois qu'il faut voir cela comme une considérable opportunité d'engager le débat sur des projets de vie, sur le territoire de vie et sur ce que nous ferons ensemble si, effectivement, le problème comptable que nous connaissons aujourd'hui est accepté de part et d'autre. Pourquoi ne pas le penser, puisque ce sont les équipes qui seront renouvelées qui auront la charge de trancher cette question et surtout de prévoir un temps de débat qu'offre une élection municipale pour connaître les objectifs des uns et des autres, et ce projet de vie que nous avons ou non à mener ensemble. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je vais essayer d'être bref et de m'en tenir simplement à des considérations générales. La première fois que j'ai lu ce rapport, je me suis dit que c'était un rapport à charge, d'autant que je ne connais pas ce qui s'est dit à la CAC. Ce rapport est un rejet brutal, total et définitif de ce qui s'est passé dans le Ried Brun. Si vous adoptez et si la CAC adopte ce type de position, il s'agit d'un rejet massif et définitif qui risque, à mon avis, d'être une faute psychologique et politique sur le long terme. En effet, nous pouvons très bien imaginer que le préfet impose la fusion de la CAC et du Ried Brun. Vous aurez donc à gérer, à l'intérieur de la CAC, une assemblée dans laquelle toute une partie des conseillers seront montrés du doigt comme étant les mauvais élèves de la CAC, les responsables des déficits, etc. Et je pense que vous vous trouverez dans une situation qui, psychologiquement et politiquement, sera complètement ingérable. Je crois que c'est l'un des grands dangers de ce rapport, tel qu'il est présenté dans sa tonalité et dans sa généralité. Prendre cette décision, en refusant d'intégrer le Ried Brun à la CAC, est une erreur qui sera lourde de conséquences, et pour de nombreuses années.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Quelques remarques, très rapidement aussi : tout d'abord, l'intercommunalité ne se décrète pas par le préfet, mais se vit au quotidien et difficilement, même lorsque nous n'étions qu'à 9, sachant que nous sommes aujourd'hui 14. Je rappelle que Sainte-Croix-en-Plaine avait fait recours en Conseil d'Etat pour refuser son intégration à la CAC pendant 2 ans, mais ils sont quand même restés à la CAC. Il y a encore aujourd'hui des communes qui renâclent à l'intérieur de la CAC, car l'intercommunalité prend du temps au quotidien, ce sont beaucoup de débats, de discussions. En outre, plus nous sommes nombreux, plus les discussions durent longtemps et plus nous tournons en rond. Pour reprendre une célèbre formule, je dirais qu'il faut vraiment donner du temps au temps. Ce n'est pas l'échéance municipale qui est en cause, mais le fait que c'est déjà très difficile à 14 de s'entendre, démocratiquement parlant, de laisser la parole à chaque maire. Quand nous serons 22, ce sera la cacophonie. Regardez ce qui se passe à la M2A, sans parler des problèmes physiques de salles, de sièges. Si nous sommes 80 ou 82 comme c'est prévu jusqu'en 2014, puis 60, les commissions seront beaucoup plus lourdes, les bureaux également, les réunions de vice-présidence plus lourdes à mener. Cela prendra beaucoup plus de temps et exaspérera beaucoup plus l'intercommunalité. Vous parlez de territoire de vie, de bassin de vie, et dites que les habitants du Ried Brun

sont des Colmariens. Effectivement, ils viennent travailler à Colmar puisqu'il faut reconnaître que la plupart des communes du Ried Brun sont des communes dortoirs, malheureusement. Leurs habitants profitent de Colmar, de ses services, notamment culturels ou sportifs, mais pas tellement scolaires puisqu'ils ont tout de même un collège. Je regrette d'avoir à dire que ces personnes n'ont pas trouvé de terrain à bon prix dans la région de Colmar pour aller s'étendre à Wickerschwihr, Riedwihr, Bischwihr, etc. Ils voudraient maintenant revenir vu le prix du pétrole, le prix de l'essence quotidienne, le manque de transports et les services communs assurés actuellement qui sont tout de même basiques. Il s'agit de ceux mis en place par les syndicats intercommunaux, c'est-à-dire les transports, les déchets, l'eau, l'assainissement, etc. Ils en sont restés là. Je n'ai pas encore vu de grands projets d'avenir à la CAC aujourd'hui. Pour l'instant, il s'agit de syndicats intercommunaux qui ont fusionné et qui assurent des compétences communes basiques. Bien sûr, le Ried Brun assure des compétences extraordinaires que nous n'assumons pas aujourd'hui, notamment par rapport au social, aux crèches, au périscolaire, mais cela coûte les yeux de la tête, car il faut un encadrement conséquent. C'est vraiment ce qui a coûté très cher à la COMCOM du Ried Brun et ce qui les a obligés à créer une taxe additionnelle sur les ménages afin de faire face. Je ne parle pas de l'espace Ried Brun, le Zénith de Muntzenheim, qui est une gabegie monumentale et qu'il nous faudrait assumer. Pourquoi pas Wintzenheim qui vient de faire l'Arthus ou la rive droite de Turckheim ne seraient-elles pas mises dans le pot commun ? A ce moment-là, nous n'en finissons plus. Quel est le projet commun ? Qu'est-ce que la mutualisation ? Est-ce là l'intercommunalité ? Non, je regrette. Il s'agit de services mis en commun et nous espérons que l'Etat continuera à les financer par la dotation globale qui, malheureusement, ne sera sans doute plus dans la loi de finances à la hauteur de ce qui était prévu au départ. C'est aussi l'un des arguments retenus pour que cette fusion ne se fasse pas immédiatement. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Je voulais juste dire à M. WAEHREN qu'il n'est jamais bon de se refermer sur soi-même. C'est maintenant qu'il faut anticiper les changements à venir. La société évolue, le monde évolue, beaucoup de choses évoluent. Effectivement, nous en sommes à un point financier qui met les Etats, les régions, les villes et les villages en difficulté. Colmar se porte bien nous dit-on. N'est-il pas important, alors que nous nous portons bien justement, de tendre la main vers ceux qui ont des difficultés, même si elles sont très particulières ? Je ne parlerai que de l'école, car les maires des villages ont tout intérêt à garder les écoles au sein de leurs communes. Colmar n'a pas ce problème. Il est évident que leur façon de fonctionner est adaptée à cette petite taille. Nous avons la chance d'avoir une ville de 68 000 habitants qui apporte un certain nombre de services. Je suis tout à fait pour et j'ai voté en ce sens à la CAC puisque je fais partie de cette communauté. Nous avons eu un certain nombre de documents et je ne vais pas vous faire part de ma remarque de la semaine dernière avec 2 lignes pour et tout le reste contre. Je trouve qu'il y a

quand même des points très positifs, ne serait-ce que les points financiers, car vous ne nous montrez que ce qui apporte du déficit. N'y a-t-il rien, mais vraiment rien, qui apporte un peu de positif ? Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, quelques mots. Nous avons dit tout à l'heure que ce rapport semblait être plutôt un réquisitoire à charge qu'une explication des motifs. Je crois que nous pouvons en effet analyser ce rapport comme étant un rapport non pas empreint de neutralité, mais poussant au refus de cette intercommunalité agrandie. Il est vrai que les arguments portés prêtent à réflexion et que le débat actuel s'est un peu perdu dans des considérations tenant au fait qu'ils ne souhaitaient pas venir à un moment donné. Je rappelle que Saint-Croix-en-Plaine ne le voulait pas non plus et y est. Nous disons maintenant qu'il n'y aurait pas de salle assez importante pour contenir le nombre de conseillers communautaires ; il faut rester un peu plus haut que ces considérations telles qu'elles ont été indiquées auparavant. Dans ce qui a été dit, je crois qu'il faut voir non pas le passé, mais l'avenir. Par rapport au passé, il est vrai que nous ne comprenons pas très bien l'attitude des uns et des autres dans le débat qui aurait dû amener une solution, puisque je ne connais pas comme mon collègue voisin les choses de l'intérieur et que je ne les ai vues que de l'extérieur. Il semble effectivement que les rapports étaient difficiles et que le dialogue ait été interrompu à un certain moment. Je crois que c'est une mauvaise chose et qu'il vaut mieux discuter, parler, essayer de trouver un accord, car Colmar et le Centre Alsace ont intérêt à être forts. Nous avons cité tout à l'heure – et je sais que vous y êtes attachés, M. le Maire et M. le 1er Adjoint – le fait que Colmar puisse être le siège de la Région dans le cadre d'une éventuelle nouvelle gouvernance de l'Alsace. Il est évident qu'à côté de la M2A ou de la CUS, nous avons intérêt à avoir une structure importante. Des erreurs ont peut-être été commises par nos voisins, lesquels sont aussi Colmariens. En effet, des Colmariens travaillent en dehors de Colmar et des personnes habitant le Ried Brun travaillent à Colmar. Je crois qu'il faut les considérer comme le Grand Colmar, suivant cette expression. Il y a sans doute eu des erreurs, mais elles appartiennent au passé. Il faut aussi trouver des solutions, et là, il faut négocier et travailler. J'ai eu l'impression que les portes se sont refermées à un moment donné et nous avons dit qu'il n'y avait plus rien à voir. Le cas échéant, et si j'ai bien compris, nous risquons une décision préfectorale. A mon avis, il faut l'éviter et essayer d'abonder encore dans le sens du dialogue. M. le Maire, je pense que vous en êtes capable. Personnellement, je ne mets pas cela au compte ou mécompte d'une campagne législative. Je crois qu'il faut faire cette grande intercommunalité, d'autant que nous l'aurions faite si nos voisins l'avaient voulu tout de suite. Ils auraient peut-être ainsi commis quelques erreurs de moins. Malgré tout, lorsque nous parlons d'avenir, nous ne pouvons pas voir que le passé. Il nous appartient de trouver des solutions avec eux. Bien entendu, notre groupe s'opposera au rejet de cette grande intercommunalité. A l'heure actuelle, j'estime que la chance est surtout du côté du Ried Brun, lequel a peut-être plus à gagner immédiatement, mais Colmar et sa région ont également beaucoup à y gagner à terme.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci M. le Maire, chers collègues. Je pense pour ma part qu'il en va de la responsabilité des communes, notamment des petites communes qui ont décidé, par des plans d'occupation des sols ou des PLU, de lotir très largement et d'ouvrir des terrains de construction d'en assumer aussi les conséquences. Evidemment, il faut sauver l'école dans son village, mais il faut aussi savoir que la population qui va venir dans ces nouveaux lotissements va demander du périscolaire, des crèches, des cantines, de l'accès à la culture… Il y a là une véritable stratégie que j'aimerais juste pointer du doigt, car les communes ne peuvent pas simplement transformer des terres agricoles en terrains de construction et tout arrêter après. Il faut qu'elles en assument les conséquences, car c'est un petit peu trop facile ensuite de venir voir à côté, là où c'est peut-être un plus organisé, pour partager le fruit de ces expansions. Je ne me fais peut-être pas des amis en disant cela, mais c'est le fond de ma pensée. De plus, pour fusionner, il faut avoir un projet partagé et choisir le niveau de la solidarité. Il me semble que la population peut être associée à ces choix et je pense que dans un débat électoral, elle pourrait se prononcer sur ces sujets. 2014, c'est demain et la population pourra là aussi donner son avis sur le niveau d'intégration et sur ce qu'elle attend d'une agglomération. Cela permettra, encore une fois, de faire les choses à l'endroit, à savoir définir une stratégie, aller vers un projet et regarder si la population donne son assentiment. Il ne faut pas faire le contraire, c'est-à-dire se rendre compte qu'il y a le feu, qu'il fait chaud et vite aller voir son voisin pour éteindre le feu. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée d'agir de cette façon. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous poursuivions cette discussion et que nous l'approfondissions sur des projets et des rencontres afin d'en faire un débat démocratique.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. J'aimerais donner mon point de vue ouvertement, moi pour qui la solidarité n'est pas un vain mot. A un moment ou un autre, il faudra décider, mais je voudrais juste citer un proverbe africain qui dit ceci : « Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin ». Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, pour la deuxième fois.

M. FELDMANN : Je le sais et je n'interviendrai pas une troisième fois. J'ai juste un souci intellectuel en regardant la dernière page de votre proposition : « Nous devons décider », mais décider quoi ?

M. le Maire MEYER : Nous y viendrons lorsque nous aurons fait le tour de table. Ce sera soit pour, soit contre.

M. FELDMANN : Pour ou contre quoi ?

M. le Maire MEYER : Attendez que la discussion se termine.

M. FELDMANN : Vous dites qu'il s'agit de décider : décider quoi ? Si je dis oui, je décide quoi et si je dis non, je décide quoi ?

M. le Maire MEYER : J'expliquerai tout à l'heure pourquoi vous êtes appelés à voter. Nous ne voulions pas figer le rapport à travers une préconisation, afin d'ouvrir la discussion le plus largement possible.

M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je pense que quel que soit le contenu des débats passés, présents et à venir – il y en aura encore —, je suis de ceux qui pensent que cette fusion se fera de toute façon un jour ou l'autre. Cela fait tout simplement partie du sens de l'histoire, de l'évolution de notre paysage institutionnel et de l'intérêt réciproque bien compris. Pour autant, il me semble qu'une fusion de cette nature doit se faire dans de bonnes conditions. A mes yeux, ces bonnes conditions ne sont pas réunies aujourd'hui. Je n'y serai donc pas favorable ce soir au moment du vote.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Dans le prolongement des propos de mes collègues de la majorité, je voudrais également constater que nous parlons d'approche partisane, de rapport à géométrie variable, voire de rapport à charge, alors que nous avons ce soir à nous prononcer sur la base de critères d'analyse objectifs qui sont clairement étayés dans le rapport. Je suis d'accord, il ne faut pas limiter notre analyse à la stricte approche financière ; d'ailleurs ce n'est pas le cas. Au travers des discussions que nous pouvons avoir ce soir, et au-delà vis-à-vis de nos collègues du Ried Brun, j'observe que le seul argument avancé par ces derniers est précisément l'argument financier avec cette fameuse carotte de dotation globale de fonctionnement supplémentaire de 9 millions d'euros. Nous en connaissons dès à présent l'affectation si les choses se réalisent : 4 millions d'euros seraient affectés au remboursement de la dette et 5 millions d'euros serviraient à financer des travaux d'eau et d'assainissement qui ne peuvent plus être assumés aujourd'hui par le Ried Brun. L'histoire a clairement été rappelée par notre collègue, M. RENIS : à l'époque, la CAC avait tendu la main au Ried Brun et celui-ci l'avait rejetée. Puis le Ried Brun s'est tourné vers la communauté de communes du Pays de Brisach ; là aussi, les choses se sont avérées infructueuses. Il conviendrait de s'interroger sur les raisons. Aujourd'hui, je crois que même si nous allons au-delà des arguments purement financiers, et je suis d'accord avec M. FRIEH, cela va dans le sens du temps que d'élargir le périmètre d'une communauté d'agglomération comme celle de Colmar, mais pas de n'importe quelle façon. Je crois que nous devons rester ouverts sur la question, ouverts aux discussions avec nos partenaires du Ried Brun – c'est aussi de cette manière qu'il faut les percevoir —, mais ne pas être naïfs. Les échanges ont été suffisamment éloquents ce soir de la part des collègues de la majorité pour rappeler que nous ne nous engageons pas n'importe comment. Nous sommes tout de même responsables devant nos concitoyens de la bonne gestion des deniers publics, y compris à l'échelle intercommunale. Ouverts, oui, mais pas naïfs.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. C'est la deuxième fois que j'interviens et ce sera aussi la dernière fois sur ce sujet. Je suis assez surpris encore une fois par la teneur des débats puisqu'aucun des arguments avancés par les

membres de la majorité ce soir n'est nouveau. Nous savions l'an dernier, en juin 2011, que la communauté du Ried Brun avait refusé la main tendue il y a quelques années, nous savions quelles étaient les compétences du Ried Brun ; pourtant, ce jour-là, vous tous, membres de la majorité colmarienne, avez voté pour la fusion avec la CAC. Que s'est-il donc passé en un an ? *(Brouhaha)* Si, si…relisez le rapport de la CAC que vous nous avez fait voter en Conseil Municipal : vous avez voté pour la fusion avec la CAC. Aujourd'hui, les élections législatives sont passées et vous êtes de nouveau contre cette fusion. Je suis vraiment stupéfait par ce revirement, ce changement de veste. Franchement, c'est assez hallucinant. Nous ne vous avons pas entendus au débat, il y a un an, et là, vous prenez la parole pour être contre. Vous avez voté pour, vous n'avez rien dit et aujourd'hui vous êtes contre. Je ne comprends pas du tout.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi et je vous défie de trouver une décision du Conseil Municipal votant pour la fusion avec le Ried Brun.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. C'est aussi la deuxième fois, mais je suis véritablement obligé de rependre la parole. Je tiens tout de même à rappeler la chose suivante : les électeurs qui ont voté pour M. le Maire et notre liste nous ont élus en très grande partie pour notre excellente gestion, que cela vous plaise ou non. Du jour au lendemain, nous leur dirions que nous allons faire comme dans le privé ou avec la commission de surendettement et que nous allons payer pour ceux qui veulent nous rejoindre, même s'ils ont fait un peu les « cons » — excusez-moi pour ce terme, mais il existe dans le dictionnaire. Je refuse totalement d'aller vers les Colmariens et de leur dire cela. Je préfère que nous expliquions cela ouvertement pour le prochain mandat, et non en cours de mandat, à 16 mois d'une élection, sachant que les Colmariens nous ont élus en grande partie pour notre bonne gestion. Je ne me vois pas les tromper maintenant.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, c'est ma deuxième fois également. Il faut toujours prévenir avant de prendre la parole si nous l'avons prise deux fois. Je m'insurge contre ce qui vient d'être dit, car cela va à l'encontre de toute solidarité, de toute mutualité, de tout cœur même vis-à-vis des autres. A l'heure actuelle, la France est dans une situation difficile. On vient de nous dire que nous avons besoin de 20 milliards, lesquels seront pris à certains d'entre nous et pas à tous – je l'espère, du moins – et vous dites aujourd'hui qu'ils restent avec leurs erreurs s'ils en ont fait. En toile de fond, il y a bien sûr les élections municipales de 2014. Effectivement, si vous êtes en pré-élection et qu'il faut encore aller caresser dans le sens du poil tous nos compatriotes et concitoyens en leur disant que cela engendrera des dépenses supplémentaires, je vous comprends, M. RENIS. Il me semble que l'honneur de la Ville et des conseillers municipaux que nous sommes n'est pas de regarder toujours la lunette des futures élections. Nous avons une très grande responsabilité ici, et c'est pourquoi je vous demande de la prendre. Je demanderai également, comme cela l'a déjà été fait tout à l'heure

par Mme KLINKERT, que nous votions à bulletin secret. Bien entendu, vous voterez contre et vous en ferez votre affaire, mais vous verrez un jour quelles seront les conséquences d'un affaiblissement constant de notre ville par rapport aux métropoles que nous avons. Vous voulez avoir la capitale régionale alors que vous faites tout pour affaiblir un peu plus Colmar. Ceci est inadmissible et, sur le plan du cœur, ce que vous avez dit est inadmissible, mon cher collègue.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, chers collègues. J'ai tout entendu et, comme certains l'ont dit, nous avons entendu tout et son contraire. J'étais dimanche à la fête du Ried et je voudrais vous dire que j'ai passé 15 ans de ma jeunesse à Holtzwihr ; cela peut sans doute vous étonner, mais j'ai énormément de liens dans ce village. Tout à l'heure, M. MEISTERMANN a dit une belle phrase tout à l'heure, et je vais vous en dire une autre en guise de conclusion : « Aujourd'hui, la pomme n'est pas mûre, mais je suis sûr qu'elle tombera toute seule le moment venu ». Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, c'est un débat très intéressant et c'est toujours très intéressant d'ailleurs de débattre. J'aimerais tout de même dire que, contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là et qui m'a d'ailleurs quelque peu surpris, le rapport présenté ce soir est le fruit des synthèses des débats, des discussions, des négociations qui existent depuis maintenant de très longs mois entre les représentants de la CAC, notamment son Président, et les délégués de la communauté de communes du Ried Brun. Ce rapport est la synthèse de toutes ces discussions, il n'arrive pas ainsi de manière artificielle. Il est aussi le reflet de l'ensemble des arguments prononcés soit en faveur de la fusion, soit en défaveur. Il est le reflet des positions prises par une très large majorité de délégués de la CAC. Alors dire que ce rapport arrive subitement n'est pas la réalité.

J'ai néanmoins beaucoup entendu parler de logique de territoire, de défense d'un territoire. Il est vrai que c'est une question très importante et fondamentale pour notre avenir et l'avenir du centre Alsace ; à ce sujet, je suis tout à fait d'accord. Toutefois, le débat a déjà eu lieu, le travail a déjà été fait. Oui, chers collègues, et je le dis en tant que président du SCOT Colmar-Rhin-Vosges, cette logique indispensable d'union, de cohérence, est en marche et elle fonctionne très bien. Le territoire existe, vit : ce sont 63 communes autour de Colmar. Pour faire simple, il s'agit de la vallée de Munster, du canton de Neuf-Brisach, du canton d'Andolsheim et bien sûr de Colmar. La stratégie a été menée et a d'ailleurs été approuvée à l'unanimité en juin 2011 par l'ensemble des délégués. Cela fait des années que tous les délégués du SCOT, qui représentent l'ensemble de ce territoire dont nous avons tant parlé ce soir, travaillent ensemble et ont abouti à ce document. Cette stratégie est aujourd'hui doublée par de très nombreuses réunions que nous avons avec les SCOT voisins, lesquels travaillent également sur des territoires du centre Alsace et précisent cette volonté d'avoir effectivement un territoire attractif en Alsace. Cela existe déjà aujourd'hui et c'est sur cette

base-là que nous devons être offensifs pour faire en sorte que Colmar et le centre Alsace soient le territoire phare de ce futur Conseil Unique d'Alsace et que Colmar en soit le siège. Je remercie les uns et les autres de reprendre ce soir le combat que j'ai mené dès le début en m'exprimant très clairement lorsqu'il a été question pour la première fois de ce Conseil Unique d'Alsace pour dire que Colmar doit être le siège de ce nouveau territoire et de cette nouvelle entité. Cela étant, ce n'est pas la fusion ou son absence qui changera quoi que ce soit puisque, comme je viens de vous le démontrer, tout cela existe déjà aujourd'hui – il suffit simplement de reprendre le document du SCOT. La question de ce soir est claire et, même si cela déplaît à certains, c'est celle des chiffres. En effet, tout le travail sur la cohérence et l'attractivité du territoire, l'économie, l'habitat, les transports, figure déjà dans le document du SCOT. Ne faisons pas comme l'Europe qui, au moment de son élargissement, a pris le problème à l'envers. Harmonisons d'abord nos politiques fiscales, évitons des disparités qui risqueraient de déséquilibrer le territoire là où, au contraire, il faut créer des solidarités. C'est sur ce point-là que j'exprimerai mon vote dans un instant.

M. le Maire MEYER : J'ai également un commentaire à faire en tant que maire. Suite à la suppression du SITREC, le syndicat intercommunal chargé des transports des communes du Ried Brun, le bureau de la CAC m'avait autorisé avec d'autres collègues à entrer en contact avec une représentation de cette intercommunalité. Le but était de trouver une continuité d'exploitation du service de transport pour les communes du Ried Brun ; cela a été trouvé. Par ailleurs, il s'agissait aussi d'établir un diagnostic sur un éventuel rapprochement dans l'exercice de nos compétences aux fins de savoir si une fusion des deux intercommunalités pouvait être envisagée. Ce travail a été réalisé de fin février à fin juillet – et non à fin juin : les membres du conseil communautaire de la CAC ont alors débattu sur la faisabilité de cette éventuelle fusion le 27 août, comme cela a été indiqué, sur la base du constat fait. Ce constat vous a été produit à l'appui du rapport présenté tout à l'heure par M. le 1er Adjoint. En tant que président de la Communauté d'Agglomération, je me devais de respecter une totale neutralité dans la mission confiée et je devais rassembler avec mes collègues de la CAC les éléments tangibles et impartiaux, sous forme d'une synthèse, afin de permettre un éclairage réel sur les implications d'une réunion des deux intercommunalités. Pour ma part, ce travail de synthèse s'est terminé le 27 août dernier avec la décision indicative des collègues de la Communauté d'Agglomération que nous connaissons. Si le président de la Communauté d'Agglomération se devait de conduire en toute neutralité les discussions, le maire, quant à lui, se doit d'avoir un avis. J'estime également que l'exécutif du Conseil Municipal se doit de motiver son option ; c'est une question de transparence et d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis des Colmariens. Cette transparence s'impose de surcroît puisque la Ville de Colmar est la collectivité principale de la Communauté d'Agglomération. De plus dans le potentiel fiscal, les contribuables de la ville représentent 70 % des recettes.

Au-delà des éléments de la synthèse présentée par le rapport, j'ai différentes observations personnelles à faire que je classe en plusieurs rubriques.

Tout d'abord, l'absence de transparence : les élus n'ont jamais informé la population de leurs communes respectives sur les réelles difficultés du Ried Brun. Encore aujourd'hui, ces mêmes populations font entendre que la Communauté d'Agglomération tente de mettre la main sur le Ried Brun.

Deuxièmement, la situation financière et budgétaire du Ried Brun : progressivement, les choix faits ont conduit le Ried Brun à une situation totalement exsangue. Sur l'année, et sans aide extérieure, l'exploitation est déficitaire. Un contrat d'emprunt important a dû être prolongé de 5 ans pour que le budget puisse assumer le remboursement, pourtant avec l'addition d'intérêts supplémentaires. Aucun n'investissement n'est possible, sauf augmentation fiscale massive auprès des communes concernées. La situation réelle est beaucoup plus grave que celle supposée au départ, c'est-à-dire en début d'année. A la dette de 4 millions d'euros, s'ajoutent plus de 5 millions d'euros de travaux prioritaires en attente.

Troisièmement, l'absence de projet d'aménagement du territoire : au lieu de vouloir porter ensemble un projet d'aménagement, les seules priorités des élus du Ried Brun se limitent à chercher auprès de la CAC le paiement des dettes, la réalisation de 5 millions d'euros de travaux prioritaires, pouvoir bénéficier des tarifs de la CAC pour l'eau et l'assainissement, ce qui représente un coût annuel pour les usagers de la CAC de 230 000 €.

Quatrièmement, la constitution d'inégalités avec, en plus, la pression du coût des services de proximité : nous en avons déjà parlé ce soir, une fusion conduirait à créer un régime préférentiel pour les communes du Ried Brun. La CAC assumerait des charges qui n'entrent pas dans ses compétences, ce qui provoquerait une inégalité de traitement par rapport aux actuelles communes de la Communauté d'Agglomération. Le coût des services de proximité étant pour partie à l'origine des difficultés du Ried Brun, la Communauté d'Agglomération serait sous pression permanente pour accepter le transfert de ces charges avec les implications pour ses contribuables.

Cinquièmement, l'appel à la mutualisation : la Ville de Colmar et la CAC sont gérées avec rigueur et ont les résultats que nous connaissons. Il est alors difficile de demander la mutualisation de dettes faites par d'autres. Au regard de la pratique de cette rigueur, personne ne comprendrait que les contribuables colmariens soient mis en face des risques potentiels d'une acceptation de plus de 9 millions d'euros de dettes et de créances à venir dans lesquelles ils seraient impliqués à hauteur de 70 %.

Enfin, sixièmement, la position ambiguë des élus et des conseils municipaux du Ried Brun : il n'y a ni unité ni conviction pour adhérer à la CAC. Pour certains conseils, les positions sont réservées, voire opposées, et pour moi, il ne peut pas y avoir d'incorporation de force. Un maire du Ried Brun a même fait entendre que la position des commissions réunies de la Communauté d'Agglomération lui convient parfaitement. Il faut alors reconnaître, comme cela vient d'être dit, que les élus ne sont pas mûrs pour une fusion. De plus, je me suis fait dire après le vote indicatif des commissions réunies au siège du Ried Brun : « Si les élus de la CAC ont voté

de cette façon, c'est qu'ils n'ont rien compris ». C'est plutôt désobligeant pour les élus concernés !

Le rappel de ces observations conduit à 4 constats. D'abord, les implications budgétaires et financières évoquées rendent irréalisable une fusion sans problème majeur. Ensuite, l'état d'esprit actuel des élus du Ried Brun ne permet pas une fusion. De plus, je constate que les déboires financiers et budgétaires du Ried Brun relèvent d'une irresponsabilité collective. Les conséquences ne sont pas acceptables et ne correspondent pas à l'éthique que j'ai de la gestion des deniers publics. Enfin, en tant que maire, il est indéfendable devant les contribuables colmariens d'hypothéquer le triple A de la Ville et la gestion exemplaire reconnue de la Communauté d'Agglomération par l'absorption des résultats pénalisants d'une telle gestion. Pour toutes ces raisons, je suis donc opposé à la fusion.

J'en arrive à la question posée par M. FELDMANN : majoritairement, les membres de l'opposition demandent de voter pour la fusion, alors qui est favorable à cette fusion ?

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Qui demande le vote secret ? Avec les procurations, cela fait 11. Il en faut 17 pour obtenir le vote secret, un tiers… Le vote se tient donc à main levée. Je pose la question : majoritairement, les membres de l'opposition demandent de voter pour la fusion. Qui est pour la fusion ? (intervention inaudible d'un conseiller) Je reprends : je mets le rapport aux voix, qui est pour la fusion ? (intervention inaudible d'un conseiller)… qui est pour la fusion ? Qui est contre la fusion ? Bien, le vote est contre la fusion au regard du vote qui est intervenu. Vous aviez le temps de la discussion ! Point suivant ! A titre indicatif, le conseil de Horbourg/Wihr vient de voter contre la fusion.

7. Convention entre la Ville de Colmar et l'Etat relative au subventionnement des travaux Monuments Historiques au musée Unterlinden.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, j'appelle votre attention sur le fait qu'il y a un vice de procédure dans la manière dont cette séance se déroule. Vous ne laissez pas le temps aux collègues de s'exprimer dans le cadre d'un vote à main levée. A l'occasion de ce rapport, vous faites comme si les groupes d'opposition n'existaient pas. Certes, vous avez les élus de la majorité qui votent comme un seul homme selon les décisions que vous leur soumettez, mais vous ne nous laissez même pas le temps de nous exprimer, donc nous avons décidé et je me permets de faire le porte-parole des groupes d'opposition ce soir, de ne plus voter.

M. le Maire MEYER : Je pense que si nous devions faire le compte des temps de parole ou de discussions qui ont été faites, vous avez tenu le micro plus longtemps que la majorité. Quant à dire que vous n'avez pas pu vous faire entendre, c'est plus que de la provocation. La discussion est close !

Mme KLINKERT : M. le Maire, il existe deux problèmes. M. FELDMANN a soulevé le premier problème dans le sens où il n'y a pas de proposition de décision dans la délibération. En effet, celle-ci se termine par la phrase « Le Conseil Municipal décide » suivie d'un blanc. C'est tout à fait attaquable au tribunal administratif.

M. le Maire MEYER : Attaquez. J'ai complété la discussion avec les deux propositions qui se dégageaient de notre échange, tout en vous sollicitant d'abord pour savoir si le quota était réuni pour passer par un vote à bulletin secret. Je me suis exécuté en fonction de ce que vous avez demandé.

Mme KLINKERT : Je me permets de vous dire que cette délibération est illégale.

M. le Maire MEYER : Vous l'attaquez… tout simplement.

Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

8. Désignation des membres de la commission d'ouverture de plis dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Des propositions ont-elles été faites ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : La question a été posée à l'ensemble des composantes du Conseil Municipal. Nous retenons une proposition sur laquelle il va falloir se prononcer, avec comme membres titulaires MM. SISSLER, REMOND, RENIS, GREINER et GRUNENWALD, et comme membres suppléants Mmes JACQ et HOUPIN, MM. BAUMULLER et WAEHREN et Mme GINDENSPERGER.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je suis un peu étonné que l'on ait pu retenir ma candidature, que je n'avais d'ailleurs pas posée, car quels reproches je n'ai pas eus de M. le Maire lorsque je m'occupais de la patinoire. J'espère qu'il a oublié ses reproches ou qu'il ne veut plus en parler.

M. le Maire MEYER : Je suis un démocrate : j'accepte les propositions qui sont faites et je les propose au vote de l'assemblée sans apporter d'autres commentaires. Cela dit, je constate que vous ne pouvez pas sortir de votre esprit vindicatif.

Me GRUNENWALD : J'ai tout simplement de la mémoire, comme vous M. le Maire. L'autre jour, vous avez fait preuve de votre mémoire en citant des faits qui remontaient à plus de dix ans.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions par rapport aux noms qui viennent d'être donnés ? Ce n'est pas le cas. Il faut donc considérer que nous avons respecté les suggestions qui nous ont été faites par les différents groupes politiques. Comme il n'y a pas d'autre proposition, nous ne sommes pas obligés de passer par un vote à bulletin secret : qui approuve l'installation de la commission telle qu'elle vient d'être évoquée ? Qui est contre ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Si les collègues discutent plutôt que de participer au Conseil Municipal, je ne sais pas si cela vaut la peine de continuer.

M. le Maire MEYER : Laissons-les discuter. Qui s'abstient ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : C'est un manque de respect vis-à-vis de la démocratie.

M. le Maire MEYER : La commission est installée.

9. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2012/2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2011/2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je ne participerai pas au vote puisque, apparemment, cela ne sert à rien de voter dans cette bonne maison. Malgré tout, je pose une question technique concernant l'aide aux déplacements. Si nous regardons la première page, nous voyons « 2 » pour l'aide aux déplacements en haut niveau, et ce, pour un montant de 74 473,88 €. Par contre, si nous lisons le détail des tableaux qui nous sont proposés – ce détail est très bien en

l'occurrence –, nous sommes incapables de retrouver dans ces 20 pages de détail qui sont les heureux bénéficiaires de ces 74 473,88 €.

M. l'Adj. BRUGGER : Les clubs bénéficiant de cette aide sont effectivement des clubs de haut niveau. Il s'agit du SRC Football et du club de water-polo.

M. FELDMANN : Je continue dans mes remarques, car il me semblait effectivement logique que le SRC Football en bénéficie. Cela étant, si nous regardons le tableau, nous voyons 86 000 € pour le SRC Football et non 74 000 €. Alors ?

M. l'Adj. BRUGGER : M. FELDMANN, les déplacements sont remboursés sur la base de justificatifs clairs et nets, c'est-à-dire des bons de transport. C'est sur la base de ces bons et suivant les déplacements réalisés que les indemnités sont réglées.

M. FELDMANN : Je me permets de vous rappeler la qualité de la gestion dont se vante la Ville de Colmar. Il s'agit de 74 000 € répartis sur deux clubs et vous êtes incapables de me dire lesquels.

M. l'Adj. BRUGGER : Vous ne voulez tout de même pas que je vous expose ce soir la comptabilité de ces deux clubs. Cela représente deux classeurs entiers que les services des sports s'amusent à dépouiller tous les ans pour arriver à faire le décompte précis. Je ne pourrai donc pas vous le donner ce soir. Toutefois, je vous invite à venir au service des sports où je vous expliquerai, avec l'appui du service comptable, la manière avec laquelle ces indemnités sont calculées.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, merci. J'ai une question quelque peu en marge par rapport aux deux rapports évoqués, car il me semble que le SRC est mieux classé que le Racing Club de Strasbourg. Je voulais savoir si nous ne pouvions pas appuyer une demande éventuelle du SRC pour une subvention auprès de la Région qui verse 1 million d'euros, il me semble, au Racing Club de Strasbourg. Je ne sais pas quel montant est versé au SRC.

M. l'Adj. BRUGGER : C'est une excellente remarque. Il est effectivement étonnant que le club le plus haut placé en Alsace dans la hiérarchie du football, à savoir Colmar, touche des indemnités moindres de la part de la Région que le Racing de Strasbourg qui se trouve deux divisions en dessous. D'ailleurs, je sais que M. le 1er Adjoint, en tant que membre du Conseil Régional, est déjà intervenu en ce sens. Je suis entièrement d'accord avec votre observation : j'espère qu'elle ira jusqu'à Strasbourg et que des décisions équitables seront prises à ce niveau.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Je voulais juste expliquer la différence dans le tableau concernant les subventions de fonctionnement. Dans la colonne « Déplacements », il est indiqué « Déplacements + HN », HN signifiant haut niveau. Par conséquent, le total pour le SRC Football comprend le haut niveau — 74 000 € — plus les 8 000 € accordés aux personnes qui se déplacent à un moindre niveau, c'est-à-dire au niveau régional.

M. l'Adj. BRUGGER : Effectivement, dans le SRC Football, une équipe est au haut niveau et les autres sont au niveau régional.

M. GREINER : Il faudrait que je vérifie, mais il me semble que l'autre club concerné est le rugby.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, c'est un peu hors sujet, mais je vais vous rassurer, M. HILBERT, tout comme l'ont été les dirigeants du SRC Colmar. Ces derniers ont été reçus en ma présence et à ma demande par le Président M. Philippe RICHERT il y a maintenant quelques semaines. Les deux clubs seront placés sur un pied d'égalité et d'équité. D'une part, la Région ne va pas verser 1 million d'euros au Racing Club de Strasbourg, mais 600 000 €. Pour être encore plus précis, 400 000 € sont destinés à la formation, car la formation fait partie des prérogatives fondamentales de la Région. Restent 200 000 €, une partie pour le budget communication et l'autre pour le budget sportif. Sur cette base-là, les SRC ont fait valoir leurs arguments et la subvention de la Région – laquelle a déjà fortement augmenté l'année dernière, passant de 45 000 € à 90 000 € — va encore fortement augmenter cette année. Les SRC ont tout à fait accepté la proposition qui leur a été faite, laquelle était effectivement légitime.

M. l'Adj. BRUGGER : Si je peux me permettre, je rappelle que les Colmariens versent pour les SRC Football un montant total de 470 000 €, sans parler des travaux qui vont être effectués très prochainement portant sur près de 1,6 million d'euros.

M. le Maire MEYER : J'ai reçu aujourd'hui le courrier du président de la Région qui confirme ce que vient de dire M. le 1er Adjoint. Je m'étais servi de l'article de presse qui remonte à deux mois, lequel faisait mention de l'aide obtenue par le Racing, pour relancer le Président de la Région. Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais je crois que la nouvelle subvention tourne autour de 180 000 €, pour être équitable par rapport au Racing Club de Strasbourg.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Si la subvention est de 180 000 €, sachant que le Racing Club de Strasbourg touche 600 000 €, où est l'égalité ?

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint vient de répondre.

M. WAGNER : Je pense que les Sports Réunis de Colmar font également beaucoup de formation puisque de nombreux jeunes pratiquent ce sport au sein des SRC, et sans doute autant qu'au sein du Racing Club de Strasbourg.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Il s'agit du centre de formation.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je voudrais juste ajouter que le problème est le centre de formation. Effectivement, il était justifié que la Région aide le centre de formation quand l'équipe était en première division, voire en deuxième division. Or, quand il s'agit d'un club qui n'a plus rien à voir avec la formation telle que la fédération la considère, avec une obligation pour les

jeunes de jouer ensuite dans les clubs alsaciens, nous pouvons nous demander pourquoi ces 400 000 € pour le centre de formation. Ne s'agit-il pas en réalité d'une aide directe au club ? Je rappelle qu'à ce sujet, lorsqu'on disait que la Région ne donnait pas grand-chose au Racing, votre prédécesseur répondait déjà que la Région passait par le centre de formation pour donner beaucoup plus d'argent. Bien entendu, ce n'est pas une critique vis-à-vis de certains d'entre nous, mais plus envers la technique de la Région par rapport au fait de favoriser le Racing Club de Strasbourg. Nous ne pouvons pas le discuter.

M. l'Adj. BRUGGER : Je peux juste préciser quelque chose à propos du centre de formation. Celui de Strasbourg tiendra encore jusqu'à la fin de la saison sportive si le Racing Club ne monte pas en Nationale. S'il ne devait pas monter en division supérieure cette année, le club perdrait automatiquement le label nécessaire au centre de formation et toutes les subventions qui suivent. En ce qui concerne le fond, c'est-à-dire l'équité entre les subventions de Colmar et Strasbourg, nous sommes tous entièrement d'accord.

M. le Maire MEYER : J'essaye de positiver et je vois la multiplication par deux de l'aide accordée par la Région aux Sports Réunis de Colmar.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3ème tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Aménagement d'un local administratif au stade nautique pour la section natation-water/polo des Sports Réunis de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Convention de partenariat avec la société VIALIS pour la fourniture du signal de télévision numérique pour le Pôle Média-Culture Edmond Gerrer.

Voir rapport –

Mme De CARVALHO – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subvention d'équipement à l'association « Ligue contre le cancer » pour la Maison de la Ligue et des Patients.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Vente de biens immobiliers issus d'un legs par l'archevêché de Strasbourg.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Effectivement, nous avons déjà eu à nous prononcer sur un rapport du même genre. Par contre, ce que je ne sais pas et que j'aimerais savoir, c'est s'il y a eu une estimation des Domaines pour la valorisation des biens cédés. Apparemment, ils font ce qu'ils veulent, n'est-ce pas ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : A ma connaissance, il n'y a pas eu d'estimation des Domaines.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la Ville qui vend.

Mme VALENTIN : Je le sais. Je demande simplement si parmi les obligations ou autres mesures…

M. le Maire MEYER : Non.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

16. Projet Comenius de l'école élémentaire J.J. Rousseau.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Contributions financières des communes membres du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Programme de rénovation urbaine – conventions pour le versement de subventions à trois écoles implantées sur le secteur Palais Royal.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Changement d'usage d'un logement LOGIEST SA HLM.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Soutien aux échanges scolaires – 2ème tranche.

Voir rapport –

Mme JACQ – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. BAUMULLER.

22. Versement de la subvention 2012 au Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Réaménagement du quai de la Poissonnerie – convention d'occupation temporaire d'une parcelle privée.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. J'ai malheureusement vu, comme tout le monde, ce qui est arrivé à mon collègue et ami M. Gilles SEILER au restaurant Les Trois Poissons, mais ce n'est pas le sujet de mon intervention. Par contre, j'ai lu dans la presse que l'entreprise qui exécutait les travaux a obstrué la borne d'incendie. Ma question est la suivante : la Ville va-t-elle engager des poursuites contre cette entreprise ?

M. l'Adj. Daniel MEYER : Je voudrais simplement dire à M. RENIS que j'étais d'astreinte cette semaine-là et je me suis bien sûr rendu sur les lieux. Le fait est que cette coupure extérieure n'a eu aucune incidence sur l'incendie puisqu'ils ont pu couper l'entrée du gaz dans les locaux immédiatement accessibles. Cela n'a donc eu aucune incidence. Comme nous parlons de cet incendie et que l'occasion m'en est donnée, je voudrais dire que les riverains, ainsi que les pompiers et la police ont fait un travail fantastique. Je voudrais citer M. Jean-Yves SCHILLINGER qui a ouvert son restaurant jusqu'à 5 h du matin pour recevoir les personnes qui étaient en difficulté. Il me semble que M. le Maire lui a adressé une lettre de remerciement pas plus tard qu'aujourd'hui. La solidarité a joué à plein dans cet incident malheureux qui touche un ami, le restaurant Les Trois Poissons.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 12ème session.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transaction immobilière – échange de parcelles sises au lieudit « Hinter Sankt Peter ».

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Transaction immobilière – acquisitions – emplacement réservé n °48 Plan d'Occupation des Sols (élargissement de la rue des Aubépines).

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière – alignement du sentier de la Bleich – rétrocession et acquisition de parcelles.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Transaction immobilière – cession de l'immeuble sis au 25 rue Golbéry.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Transaction immobilière – acquisition – alignement de la voie dite « Grosser Semm-Pfad ».

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Transactions immobilières – acquisitions à titre gratuit – incorporations dans le domaine public communal.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées – Société LIEBHERR COMPONENT à Colmar.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Je m'étonne simplement qu'un grand groupe industriel multinational comme Liebherr puisse encore se contenter de faire des groupes moteurs Diesel. En effet, tout le monde sait maintenant que la France risque d'être condamnée bientôt au niveau européen pour utilisation intempestive de moteurs Diesel en grandes quantités. Je m'étonne que Liebherr, société à la pointe de la recherche et développement dans le domaine des pelleteuses, continue à faire des moteurs Diesel pour ces grandes pelleteuses, avec les conséquences que cela peut avoir sur l'environnement, notamment l'atmosphère. Merci.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Même si cela ne change pas le sujet, cela ne sera pas forcément produit pour la France puisqu'il s'agit d'une société internationale. Encore une fois, il existe des normes, lesquelles sont régulièrement revisitées pour les rendre plus sévères et plus compatibles avec l'environnement. Nous ne pouvons pas être plus royalistes que le roi,

d'autant que ces normes respectent l'environnement. Il n'y a donc pas de raison d'aller plus loin aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : J'ajoute, cher collègue, que selon la technique actuelle, nous ne connaissons pas encore d'autres moteurs pour ce type de machines.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

33. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Garanties communales à contracter par « Pôle Habitat » Colmar – Centre Alsace – OPH.

a) pour deux emprunts d'un montant total de 550 000 € concernant une opération de construction de 5 logements 17 à 19 rue du Val Saint-Grégoire à Colmar

b) pour un emprunt d'un montant total de 977 447 € concernant une opération de construction de 12 logements 2 rue des Vosges à Colmar

c) pour deux emprunts d'un montant total de 3 315 000 € concernant la construction de 39 logements nomades sédentarisés situés rue Mittlerweg – avenue de la Foire aux Vins à Colmar.

Voir rapports –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente les rapports et propose au Conseil de l'adopter.

Les rapports sont adoptés sans discussion.

37. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Musée Unterlinden – subvention sur la réserve parlementaire de M. Eric STRAUMANN, Député.

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui approuve cette proposition ? Qui est pour ? Je croyais que vous ne votiez plus ? (rires)… Non, mais j'entends ce qui se dit… Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté sans discussion.

Participation de la ville de Colmar au mouvement des collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les paradis fiscaux.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Nous avons proposé de soumettre à la délibération du Conseil Municipal la participation de la Ville de Colmar au mouvement des collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les paradis fiscaux. Au moment des élections législatives, MM. HILBERT, BAUMULLER et moi-même nous étions engagés sur un certain nombre de choses, dont cette participation portée par le CCFD. Mme GINDENSPERGER nous rejoint dans la présentation de ce texte. Voilà ce que nous vous proposons de voter : « Dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, le Conseil Municipal est invité à prendre des mesures préventives en adoptant un principe de non-collaboration financière avec les établissements bancaires disposant de filiales dans les paradis fiscaux. En France, la fraude et l'évasion fiscale facilitées par la dissimulation de l'argent des trafics et des personnes souhaitant échapper au fisc dans les paradis fiscaux représentent chaque année l'équivalent du déficit de la Sécurité Sociale avec les conséquences économiques et sociales que nous connaissons. Depuis un an, et à l'initiative de la région Ile-de-France, 16 régions françaises, dont l'Alsace, des communes telles que Wattwiller, Kingersheim ou Ribeauvillé ainsi que certains départements, ont pris des mesures préventives en adoptant un principe de non-collaboration financière avec les établissements bancaires disposant de filiales dans les paradis fiscaux. L'implication des collectivités territoriales dans cette démarche mérite d'être développée à tous les niveaux, y compris les communes. C'est pourquoi nous invitons le Conseil Municipal à affirmer son exigence de transparence de la part de ses partenaires bancaires et financiers en appuyant, comme la Région, sur les deux dispositions qui suivent :

- En premier lieu, la procédure de sélection des établissements bancaires et financiers : dans le cadre des procédures de sélection des établissements bancaires et financiers auprès desquels la commune pourrait contracter une ligne de trésorerie ou un

emprunt bancaire, la commune demandera aux établissements de préciser leur situation et celle des entités dans lesquelles ils possèdent une participation au regard de la liste des Etats et territoires non coopératifs, telle que définie annuellement par arrêté ministériel au 1er janvier. Ces éléments seront pris en compte dans le choix de l'établissement à retenir.

- Deuxièmement, les établissements présentent les procédures et outils dont ils se sont dotés pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale, et pour favoriser l'investissement socialement responsable en distinguant les formes prises par ces outils et en précisant si les produits sont labellisés et par qui. Dès lors que la réglementation applicable à l'achat de prestations et de services financiers en ouvrira la possibilité, la Ville refusera de prendre en considération les offres ou propositions de services présentés par des organismes bancaires ou financiers qui, pour l'application de la règle sus-définie, ont déclaré exercer eux-mêmes, ou par un organisme dont ils détiennent un part, une activité dans les Etats ou territoires figurant sur la liste prévue à l'article du Code Général des Impôts y afférant.
- Obligation d'information de la Ville par ses partenaires bancaires et financiers : la commune demandera aux établissements avec lesquels elle aura contracté et en application du présent règlement de présenter annuellement, au plus tard dans les 6 mois suivant la reddition des comptes annuels, un état, pays par pays, comportant les informations légales sur :
    - la raison sociale sous laquelle eux-mêmes ou les établissements dans lesquels ils possèdent une participation opèrent ;
    - leurs activités et celles des établissements dans ils possèdent une participation ;
    - leur chiffre d'affaires et le résultat d'exercice enregistré ;
    - les effectifs employés ;
    - les impôts et taxes versés aux autorités publiques locales dans le cadre des lois fiscales en vigueur. »

Cette énumération peut vous sembler un petit peu exigeante, d'autant que vous n'avez pas les éléments sous les yeux. Je vous rappelle que cette délibération a été votée à l'identique et à l'unanimité au Conseil Régional d'Alsace. J'ai entendu tout à l'heure M. le Maire dire qu'il n'avait pas souhaité défendre cette délibération parce que nous sommes actuellement en difficulté pour obtenir des crédits ou qu'il est difficile aujourd'hui d'obtenir de la part des banques les apports nécessaires lorsque nous souhaitons faire quelque chose. Permettez-moi de m'en étonner, quand vous saluez constamment et à tout bout de champ l'excellence de la gestion de la Ville ou quand celle-ci se targue d'avoir obtenu un triple A, alors que la plupart des organismes bancaires devraient être honorés de présenter leurs actions de lutte contre les paradis fiscaux. J'espère d'ailleurs que la plupart

d'entre eux, notamment ceux avec lesquels nous travaillons, sont parfaitement transparents, clairs, et ne verraient aucun inconvénient à nous fournir les éléments cités. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas prolonger ce débat, mais juste dire que ce texte est celui qui a été voté, à l'identique, par l'ensemble des collectivités dont nous avons parlé à l'instant. Si cette motion n'était pas adoptée ce soir par notre Conseil Municipal, nous serions la première collectivité en France à ne pas le faire. Ce serait sûrement à mettre également au rang de nos performances.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, quoique la proposition faite par Mme VALENTIN ce soir soit claire et présente un intérêt certain – nous savons tous que l'un des problèmes souvent rencontrés est non seulement cette évasion fiscale, mais également les paradis fiscaux – et même si d'autres collectivités ont d'ores et déjà approuvé cela, nous avons pourtant l'habitude au Conseil Municipal de débattre sur des rapports préalablement étudiés en commission thématique et présentés en Commissions Réunies. Personnellement, je ne me sens pas suffisamment éclairé sur le sujet à l'heure actuelle pour avoir un avis tranché qui me permettrait de voter. Je ferais la suggestion suivante : que nous mettions une proposition de ce genre-là dans les circuits normaux et ordinaires avant prise de décision. En effet, je ne me sens pas tellement capable de voter ce soir.

M. le Maire MEYER : Je n'ouvre pas de débat à ce sujet. Je vous ai laissé le soin de présenter, alors laissez répondre les collègues. Je n'ouvre pas le débat, sinon nous n'en sortirons plus dans l'organisation de notre ordre du jour.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci, M. le Maire. Au premier abord, cette proposition peut sembler séduisante. Néanmoins, elle est extrêmement technique et je rejoins le constat de notre collègue, M. FRIEH : un tel sujet ne s'improvise pas. A fortiori, je considère pour ma part qu'il n'appartient pas une collectivité, quelle que soit sa taille, de se substituer aux autorités de tutelle de la profession, aux autorités de contrôle, de régulation telles que l'AMF en matière de marchés financiers, d'évasion fiscale, de blanchiment d'argent, etc. Toutefois, puisque d'autres collectivités se sont inspirées de la démarche, nous pouvons l'examiner de manière raisonnée, pédagogique et intelligible pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Je le dis dès à présent, ne tombons pas dans des usines à gaz qui vont rajouter au millefeuille des procédures de contrôle, des réglementations, lesquelles sont déjà prenantes, pesantes pour les banques dans leur capacité à octroyer du crédit. Ne venons pas alourdir les choses au travers d'une telle démarche à l'emporte-pièce, qui ne serait pas réfléchie et pas acceptée par les membres du Conseil Municipal. En effet, elles sont déjà assez compliquées. M. le Maire en parlait à juste titre, bien que nous ne soyons pas nous, Ville de Colmar, les premiers affectés. Aujourd'hui, les collectivités ont énormément

de difficultés à trouver des financements pour réaliser leurs investissements, notamment les investissements d'avenir, ceux de demain. En tant qu'adjoint aux finances de cette ville, je suggère que nous puissions éventuellement examiner cela de façon claire, mais certainement pas donner un avis ce soir à l'emporte-pièce sur une discussion qui, je le répète, est technique et fait déjà l'objet de suivis très scrupuleux, de réglementation très contraignante quelquefois, de la part des autorités de tutelle et de contrôle de la profession bancaire.

M. le Maire MEYER : Je tiens à faire savoir que nous ne débattons pas d'un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

M. DREYFUSS.

M. l'Adj. DREYFUSS : J'interviens simplement parce que certains de nos collègues sont intervenus à ce sujet. La proposition faite par notre collègue Mme VALENTIN est tellement connue qu'elle est de notoriété publique. Personnellement, je le dis, nous n'avons pas à trouver d'excuse à ce niveau-là. Je suis parfaitement favorable à cette proposition.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je remercie M. DREYFUSS de sa prise de position. Je peux comprendre que vous ne vouliez pas débattre ou voter d'un point qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Par contre, cela ne me dérangerait pas qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, qu'il passe en Commissions Réunies, comme M. FRIEH le souhaite, et que nous votions pour cette délibération au prochain Conseil Municipal.

Mme VALENTIN : C'est pour cette raison que j'avais demandé la parole, mais vous ne me l'avez pas rendue. Mon collègue se substitue pour dire cela.

M. le Maire MEYER : Très bien. Je dis qu'il n'y a pas de problème urgent pour la Ville de Colmar. Le seul emprunt prévisible pour l'année 2012 est déjà signé, ce qui signifie que, prévisionnellement, il n'y a plus d'emprunt d'ici le 31 décembre, voire pour les premiers mois de l'année 2013. Nous avons donc tout le temps de faire passer ce rapport par la filière normale.

La discussion est close. Mesdames et messieurs, je vous remercie.

Une information pour votre culture : Walbach et Herrlisheim ont voté contre la fusion.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 05

COLMAR

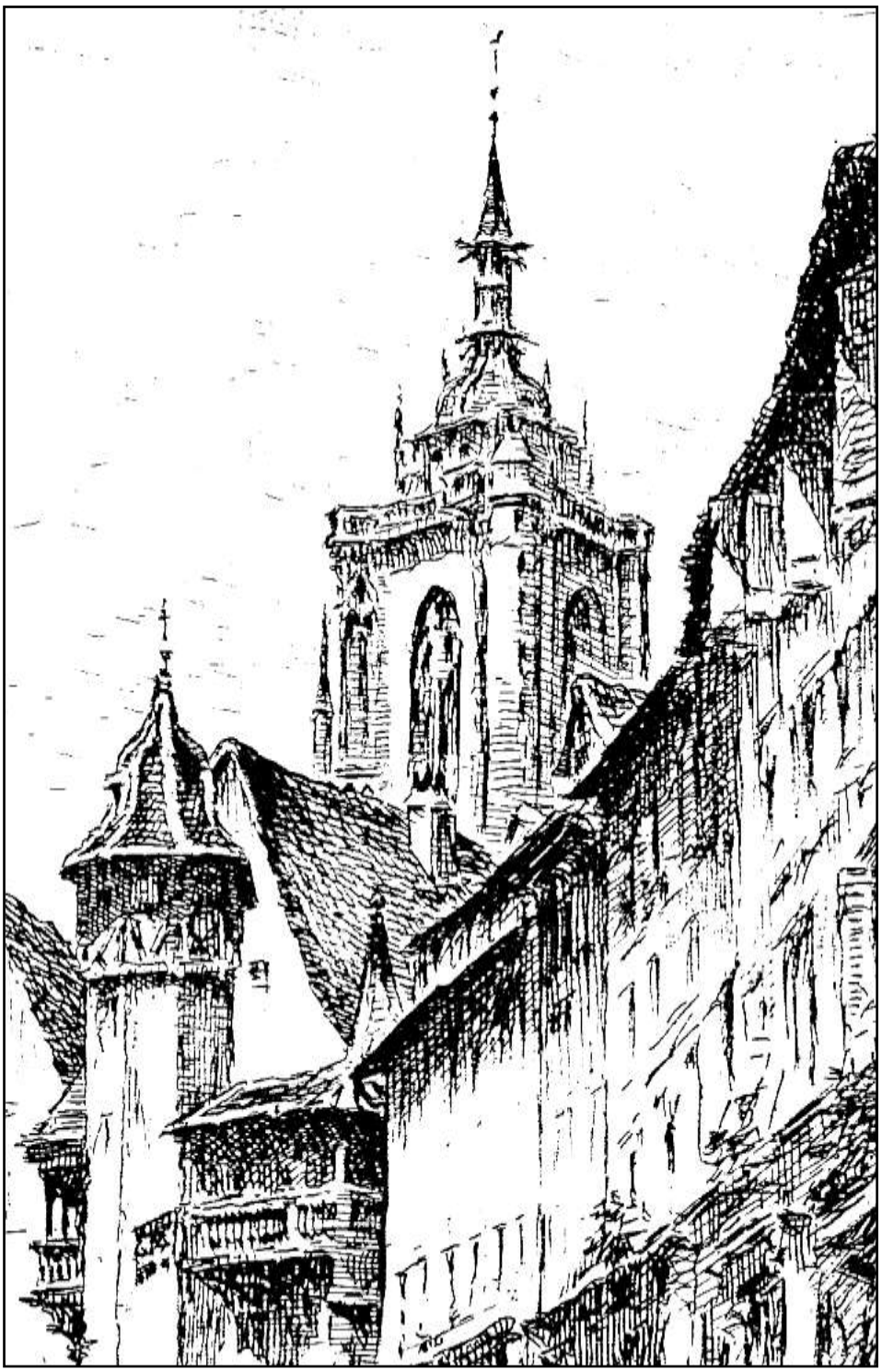

STENOGRAMME

41ème Séance

du

22 octobre 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, je vous appelle à siéger. Merci. La séance du Conseil Municipal est ouverte.

J'ai des excuses à vous présenter : M. l'Adjoint WEISS donnant procuration à M. le 1er Adjoint, les points n° 33 et 34 seront présentés par Mme l'Adjointe CHARLUTEAU. Mme ALLHEILY, Mme RABIH, Mme GINDENSPERGER et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à Mme ROSSI, à votre serviteur, à Mme VALENTIN et à Mme DOLLE.

Nous devons désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est de tradition que le Directeur Général des Services soit son suppléant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à soumettre à votre approbation le procès verbal de la séance du 24 septembre 2012. Fait-il appel à des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des arrêtés pris par délégation du maire ainsi que celui des marchés conclus pris par délégation du Conseil Municipal.

Vous avez relevé dans la presse que notre collègue Mme Marianne CHELKOVA vient d'être nommée Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres par le Ministre de la Culture. En votre nom à tous, je souhaite la féliciter. *(Applaudissements)*

J'ai également eu un courriel du Secrétaire Général du Mouvement Démocrate me disant que le seul appelé à parler pour le MoDem au sein de notre Conseil Municipal sera M. Yves BAUMULLER.

Nous avons maintenant cinq rapports d'activités à entendre. Nous allons commencer par celui de l'aérodrome, lequel sera présenté par M. REBERT à qui je donne la parole.

5. Rapport d'activités 2011 de la Société de l'Aéroport de Colmar.

M. REBERT : M. le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers, comme chaque année, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'aéroport de Colmar. Je vais essayer d'être le plus bref possible, car j'ai vu que vous aviez un ordre du jour très chargé.

(M. REBERT procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection).

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. REBERT, vous avez présenté dans les travaux et investissements 2011 la fin des travaux de rénovation du hangar H4 pour l'accueil d'une compagnie. Lors de la présentation du

bilan 2009, il était déjà question de l'installation d'une nouvelle compagnie aérienne pour 2010 dans ce même hall. Où en sommes-nous ? Quelle est cette compagnie ? S'installe-t-elle maintenant ?

M. REBERT : Elle est en place. En réalité, il s'agit d'une société LIEBHERR puisque le Groupe LIEBHERR détient une compagnie aérienne à destination de ses besoins propres. Nous avons actuellement 5 appareils et un sera positionné à Colmar pour traiter nos projets, notamment sur l'Algérie. En effet, il est très difficile d'aller en Algérie avec des avions de ligne, en particulier à Constantine, où nous sommes. Cela permettra ainsi de gérer ces projets d'investissement sur l'Algérie, lesquels sont pilotés par LIEBHERR France. Dans ce hangar, il y a également la société Héli Travaux qui fait des vols touristiques et de l'écolage en hélicoptère.

Mme VALENTIN : D'accord, merci.

M. le Maire MEYER : Avez-vous d'autres questions ? *(Aucune)* M. REBERT, merci beaucoup pour votre présence et cette présentation très succincte, mais néanmoins claire.

M. REBERT : Merci pour votre attention.

6. Rapport d'activités 2011 de Colmar Expo SA.

M. BURGER : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activités 2011 du Parc Expo.

(M. BURGER procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Avez-vous des questions ? Il y a des inconvénients comme des avantages pour le festival : s'il n'y avait pas l'investissement fait pour le théâtre de plein air, vous ne seriez pas à près de 300 000 entrées non plus. Je rebondis juste sur votre observation.

M. BURGER : Bien sûr. Tous les festivals sont effectivement subventionnés à hauteur d'un tiers environ et heureusement, je dirais, que la Ville de Colmar réalise ces investissements, notamment le théâtre et la halle aux vins. Je crois que d'autres travaux de rénovation sont en projet.

M. le Maire MEYER : Et ô combien contestés dans le temps ! Merci, M. le Président pour votre présence et cette présentation.

M. BURGER : Merci à vous.

7. Rapport d'activités 2011 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

M. FONDADOUZE : Bonsoir, mesdames, bonsoir messieurs. Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser M. Jean-Marie FELDMANN, président de la PSG, qui m'a chargé de vous présenter les comptes de la patinoire de Colmar.

(M. FONDADOUZE procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. FONDADOUZE. Il semblerait que vous ayez été clair puisque je ne vois pas de demande de parole. Merci beaucoup pour votre présence et votre présentation.

M. FONDADOUZE : Merci. Bonne soirée.

8. Rapport d'activités 2011 de l'Association PREALIS de Colmar.

M. DOTTORI : M. le Maire, mesdames, messieurs, j'ai l'honneur, pour la deuxième année consécutive de vous présenter le rapport technique et financier de l'association PREALIS.

(M. DOTTORI procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. le Président. Comme l'an dernier, je tenais à saluer le travail réalisé par PREALIS, notamment par rapport à la part des produits biologiques dans les repas. Malgré tout, j'ai plusieurs questions : cette part va-t-elle continuer à croître ? J'espère d'ailleurs qu'à terme nous arriverons à 100 % d'aliments biologiques dans les repas, ce qui signifie que ce ne seront plus les mêmes menus que ceux servis jusqu'à présent. Effectivement, nous ne pourrons pas servir autant de viande, car lorsque nous parlons d'alimentation biologique, il faut aussi réduire sa part de viande, changer un peu les menus et ses habitudes alimentaires. C'est plus de légumes, plus de céréales ou ce genre de choses. Y a-t-il un travail qui est fait avec des diététiciens au niveau de l'association ? A cela est liée la part de produits locaux : avez-vous un chiffre concernant ces produits locaux ? Enfin, dernier point, la cuisine colmarienne.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Mes questions sont d'un autre domaine : premièrement, quelle est l'explication de l'augmentation importante de l'effectif des enfants en maternelle ? Deuxièmement, le transport des enfants et plus particulièrement celui des plus petits, les maternelles : j'ai vu qu'un peu plus d'un tiers de l'effectif est transporté en bus vers les différents sites de restauration. Envisagez-vous de réduire le plus possible ces déplacements

en bus ? Troisièmement, qu'en est-il du prix des repas pour les parents ? Quelle est l'évolution en termes de coût ?

M. le Maire MEYER : M. le Président.

M. DOTTORI : Pour répondre aux premières questions, j'ai presque envie de dire d'une manière provocatrice qu'il y a une ambivalence entre le décret de janvier 2012 et l'introduction du bio puisque ledit décret impose un équilibre nutritionnel avec une fréquence trop élevée à mon goût sur les viandes ; c'est un autre débat. Sur le bio, si tous les acteurs de la restauration sociale ont obligation d'introduire le bio dans leurs cantines, l'offre reste inférieure à la demande. En effet, si les cantines et les hôpitaux de Colmar proposent des pommes le même jour, nous aurons quelques difficultés à nous approvisionner. Nous espérons qu'un effort sera fait sur l'offre afin qu'elle puisse répondre à la demande. Par ailleurs, nous savons faire la part des choses entre entièrement bio et introduction de produits locaux. Je n'ai pas ici le nombre de tonnes de fruits ou de légumes que nous achetons en local, mais une chose est sûre, nous achetons des produits locaux qui ne sont pas forcément biologiques. Par exemple, lorsque c'est la période du chou, nous faisons du chou. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais sachez que nous faisons un effort considérable auprès de nos prestataires pour que ce travail auprès des locaux et du bio local se fasse.

Pour répondre à la question des tarifs, il faut savoir que les tarifs de la restauration scolaire sont cadrés. Cette année, ils augmentent de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

Ensuite, chaque fois que le bureau de l'association se réunit, il est soumis à la question du transport de nos enfants. Il est vrai que, comme vous, nous ne sommes pas forcément favorables à ce que les enfants soient transportés en bus, surtout les enfants de maternelle. Tout récemment, nous avons pris la décision de nous rapprocher du Lycée Saint-Jean pour que les enfants des Roses qui vont actuellement à Barrès puissent aller à Saint-Jean. A ce moment-là, ils iront à pied. Notre travail réside dans la maîtrise de la fréquentation, mais nous avons également des parents qui ne sont pas favorables à ce que leurs enfants aillent à l'école à pied. De toute façon, nous avons cette préoccupation. Je rappelle qu'au sein du bureau du Conseil d'administration siègent des parents. Il est important de le souligner, car ils ont aussi cette préoccupation.

Sur l'augmentation de l'effectif en maternelle, je pense que c'est lié à la démographie. Si je peux m'exprimer ainsi, c'est contraint. La deuxième raison est l'impact de la participation de la Ville avec un abattement de 30 % pour les inscrits. De ce fait, nous notons une progression de la fréquentation sur certains secteurs de Colmar.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Concernant la nourriture bio, nous avons de l'avance par rapport aux recommandations du Grenelle II et nous entendons garder cette avance que nous avons depuis deux ans maintenant.

9. Rapport d'activités 2010/2011 de la SCCU.

M. SISSLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je vais vous présenter le rapport annuel de la SCCU sans entrer dans les détails, car vous l'avez sous les yeux.

(M. SISSLER procède à présent à la présentation du rapport)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Président, M. le Maire, pour la Société de Chauffage Urbain, vous l'avez dit, l'année 2011 a été marquée par la mise en service de la chaudière bois. Il s'agit d'une bonne nouvelle, mais il ne faudrait pas qu'elle occulte les autres données. En effet, plus de la moitié de la chaleur produite provient toujours de l'usine d'incinération. Il est d'ailleurs intéressant de voir qu'il n'est plus fait mention de l'usine d'incinération comme les autres années dans le rapport, c'est-à-dire comme centre de valorisation énergétique, mais bien comme une usine d'incinération. Celle-ci brûle environ 80 000 tonnes de déchets par an et produit 3 000 tonnes de déchets dangereux qu'il faut ensuite gérer et stocker. Actuellement, la tendance en politique de gestion des déchets consiste à réduire cette part d'incinération. Colmar et le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets ne doivent plus être à la traîne. L'expérimentation de collecte de biodéchets à l'Est colmarien va donc dans le bon sens et je suis impatient de voir cette expérimentation généralisée à tout le secteur de collecte. La part fermentescible de nos poubelles représente entre 40 et 60 % de leur poids en fonction du reste du tri. Avec la généralisation de cette collecte, il devient évident que l'usine d'incinération ne sera plus adaptée. En effet, le poids des déchets diminuant d'au moins 40 %, il faudrait réduire proportionnellement sa capacité d'accueil. D'autre part, comme les fermentescibles ne seront plus brûlés, il ne resterait plus que des déchets à fort pouvoir calorifique. L'usine d'incinération devra donc être adaptée à des températures plus hautes. La production de chaleur serait ainsi optimisée et permettra toujours de profiter du réseau de chaleur dont Colmar a la chance de bénéficier. De plus, ce réseau s'étend, ce qui est une bonne chose. Par ailleurs, M. le Maire, il est assez difficile de trouver des éléments chiffrés sur la gestion des déchets à Colmar ou sur la CAC. Sur le site Internet de la Ville, il y a un renvoi vers le site de la CAC et, sur le site de la CAC, il y a un lien qui ne fonctionne plus vers un rapport de 2008 du service de collecte et de traitement des déchets et un autre lien vers une plaquette illustrée avec les très belles photos animalières des dernières campagnes pour le tri sélectif. Sur cette plaquette, il est indiqué que les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire tout ce qui se trouve dans nos poubelles que nous sortons toutes les semaines, voire deux fois par semaine pour certains, pèsent 340 kg par an et par habitant. Il est dommage de ne pas être plus transparent concernant ce domaine. Ce chiffre a bien évidemment évolué depuis la réalisation de la plaquette, car pour 2010, nous sommes passés à 313 kg à Colmar, soit 1 % de moins qu'en 2009, ce qui est à peu près la moyenne nationale. Par contre, nous pourrions faire beaucoup mieux puisqu'au niveau départemental, la moyenne est de 240 kg,

sachant que certaines collectivités déjà passées à la collecte sélective des fermentescibles approchent les 100 kg, voire en dessous. Si nous avons encore beaucoup de marge et que nous allons dans le bon sens avec la collecte sélective sur Horbourg-Wihr et l'Est colmarien, j'espère que Colmar arrivera à réduire largement ses tonnages récoltés et rattrapera son retard, voire prendra de l'avance comme c'est le cas en matière de repas pour les enfants. Merci.

M. le Maire MEYER : Très bonne intervention qui met très à l'aise M. WAEHREN dans sa réponse.

M. WAEHREN : Merci M. le Maire. Effectivement, cela me met tout à fait à l'aise. Quelques rectifications concernant les chiffres : selon nos calculs sur l'expérimentation en cours sur Horbourg-Wihr et le quartier de la Soie, la partie fermentescible est à peu près de 30 %. Nous ramassons environ 25 % de biodéchets actuellement. Nous arrivons à 40 % du fait de ce tri sélectif en porte à porte, en substitution de la deuxième collecte d'ordures ménagères, dans la mesure où les riverains sont amenés à mieux trier non seulement les biodéchets, mais également les autres ordures recyclables telles que le papier, le carton, le verre, etc., lesquelles sont systématiquement rejetées lors de la collecte. Les personnes sont amenées à venir dans les déchetteries ou dans les bacs d'apport volontaire – containers enterrés – pour mieux trier. J'espère que cette démarche intéressante sera étendue sur beaucoup d'autres quartiers, même si cela semble très difficile pour le centre-ville.

Quelques chiffres concernant la CAC maintenant : la production en ordures ménagères résiduelles est de l'ordre de 30 000 tonnes. Grâce à l'extension de la collecte des biodéchets, nous espérons à terme la diminuer d'un tiers, soit de 10 000 tonnes. Ce serait déjà un grand progrès. Les chiffres actuels de la Soie et du Ladhof montrent une production de moitié par rapport aux 300 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles produites jusqu'à cette année. Nous sommes aux alentours de 302 à 303 kg au niveau de la CAC. Si l'extension se faisait, nous arriverions à peu près à 200 kg par habitant. Toutefois, je signale que contrairement à ce qui a été dit, il ne faut pas mélanger et comparer des expériences qui sont totalement différentes. Notre expérimentation maintient la taxe sur les ordures ménagères (TOM), ce qui fait une grosse différence. Les autres secteurs proches comme Ribeauvillé ou Thann et Cernay plus au sud, sont passés à la redevance incitative, c'est-à-dire que vous payez alors en fonction de votre production de déchets. Une puce est intégrée à votre bac, lequel est pesé à chaque collecte. Il s'agit de la pesée embarquée que l'intervenant connaît aussi, mais c'est un système très différent que nous n'avons pas adopté pour le moment, tout simplement parce que c'est trop compliqué à mettre en place pour une population de plus de 100 000 habitants que comprend la CAC, sans parler du coût de la comptabilisation individuelle de chaque bac et le suivi de chaque bac. J'ai d'autres chiffres en tête, mais je ne vais pas vous en abreuver. Merci.

M. le Maire MEYER : Je peux compléter, car nous sortons de ce débat, il y a quelques jours, avec les maires de la communauté d'agglomération. Les biodéchets représentent environ 30 % d'après les tests effectués sur les deux quartiers servant de référence. Sur la base de cette référence, nous avons

opté pour l'élargissement de ce ramassage sélectif, mais nous ne pouvons pas l'étendre aux 105 000 habitants de la Communauté d'Agglomération. En effet, la faisabilité se limite entre 80 et 85 000 habitants. Néanmoins, l'option a été prise il y a une huitaine de jours d'aller dans ce sens. Nous allons donc diminuer d'autant les 30 % par rapport au tonnage que nous ramassons aujourd'hui. Toutefois, la mise en œuvre de ce système de sélection complémentaire ne se fera pas sur la seule année 2013, car ce n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle nous sommes à cheval sur 2013 et 2014. Nous pensons que nous arriverons à finaliser ce que nous venons d'évoquer ensemble en 2014 avec pour résultat une diminution d'environ 30 %. Comme vous avez cité les performances départementales, nous serions inférieurs de 25 % par rapport à la moyenne départementale grâce à ces 30 % de moins. L'option prise va vraiment dans le bon sens et le résultat sera exceptionnel. Par voie de conséquence, les fours d'incinération devront être d'une capacité inférieure par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Je pensais sincèrement que le Président de la SCCU profiterait de sa tribune pour faire appel à la compréhension des Colmariens en raison des nombreux chantiers qui ont indisposé les uns et les autres. Avec les rues barrées et les chantiers ouverts, de nombreux Colmariens ont pesté. Chaque fois, le maître d'ouvrage concerné était la Société de Chauffage Urbain.

M. SISSLER : Je prie les Colmariens de nous excuser pour ces travaux. Je précise que je suis passé cet après-midi Rue Messimy où j'ai vu des travaux de Vialis sur les trottoirs pratiquement un peu avant les nôtres.

M. le Maire MEYER : Je pensais que vous nous répondriez d'une autre façon en disant que la fin de chantier prévue mi-novembre du côté de la Cour d'appel se fera finalement fin octobre, car le chantier a duré moins longtemps que prévu.

M. SISSLER : Et les chantiers Avenue de l'Europe ?

M. le Maire MEYER : Je plaisante.

M. SISSLER : Il n'y a aucune animosité entre les deux sociétés. Nous distribuons l'énergie sur tout Colmar et la CAC.

M. le Maire MEYER : Il n'empêche que les chantiers étaient nombreux.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président.

J'attendais la fin des rapports pour saluer la représentation du Conseil Municipal des enfants puisque nous entrons maintenant dans le vif du sujet. C'est une représentation de la Commission Respect qui était avec nous ce soir. *(Départ de cette représentation sous les applaudissements)*

10. Approbation de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci, M. le Maire, chers collègues. En balayant cette décision modificative, je constate que dans les produits, c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement, nous avons un ajustement des droits de stationnement sur la voie publique : est-ce lié à une extension du périmètre pour lequel est recouvré un droit de place ou est-ce pour une autre raison ?

Ensuite, toujours dans les recettes réelles de fonctionnement, vous faites part d'un produit exceptionnel qui est à la fois inscrit en recettes et en dépenses : il s'agirait de l'indemnisation d'un accident de service. Pouvons-nous en savoir un peu plus ? Peut-être est-ce déjà une vieille affaire ? Pourquoi l'inscrire en recettes et en dépenses : est-ce parce qu'il y a une modification du nom du redevable tel que c'est noté ? Pouvez-vous nous rafraîchir la mémoire à ce sujet ?

D'autre part, vous parlez de l'inscription d'un crédit de 132 000 € au titre des indemnités des élections pour 2012 : il s'agit bien sûr d'une charge non récurrente dans la mesure où nous n'avons pas d'élections chaque année. Cela m'interpelle, car elle n'avait volontairement pas été inscrite au budget primitif alors qu'au moment de l'établissement de ce budget, nous savions très bien qu'il y aurait deux, voire quatre, tours d'élections dans le courant de l'année. Je m'interroge sur la sincérité du budget primitif : était-ce volontaire ou s'agit-il d'un oubli ? Pouvez-vous nous renseigner à ce sujet, M. l'Adjoint ?

Pouvez-vous également nous rafraîchir la mémoire au sujet du complément d'indemnisation versé à la CCI pour 22 000 € dans le cadre du litige portant sur l'aérodrome, litige porté devant la cour administrative d'appel ? Quel était l'objet du litige ? Où en sommes-nous ? Quand la cour administrative d'appel statuera-t-elle ?

Au niveau des investissements, vous diminuez le montant de l'emprunt de 1,662 million d'euros pour le ramener au titre de l'exercice, en tenant compte des reports, à 18 millions d'euros : pouvez-vous nous indiquer combien d'emprunts ont déjà été réalisés depuis le début de l'exercice et combien vous pensez contractualiser d'ici le 31 décembre ?

Ensuite, apparaît en « Autres immobilisations financières » une créance d'un montant de 29 000 € relative au Domaine Viticole : lors d'une précédente séance, vous nous aviez parlé de ce Domaine Viticole en nous disant que vous reviendriez sur ce sujet avec un complément d'information. Où en sommes-nous de la liquidation ? La cession est-elle réalisée ? Que reste-t-il à la charge de la Ville de Colmar sur cette affaire ?

Enfin, sur les dépenses réelles d'investissement, je voudrais saluer le niveau d'investissement et vous féliciter pour cette dynamique. En effet, j'estime que dans la période de crise que nous connaissons aujourd'hui, c'est bien le rôle dévolu aux collectivités, qu'elles soient départementales, régionales ou locales, d'être des donneurs d'ordres vis-à-vis des entreprises, afin que celles-ci puissent justement passer cette crise sans trop de dégâts au niveau de l'emploi et également pour pérenniser la vie de ces entreprises, de ce tissu local. Néanmoins, je constate qu'il y a une baisse de ces dépenses d'investissement ; j'ai compris que c'est un ajustement, et je me permettrais de dire, comme chaque année, que c'est un ajustement qui permettra d'optimiser le taux de réalisation du compte administratif. En tout cas, bravo pour cette dynamique. Quand quelque chose ne fonctionne pas, je le dis et quand quelque chose est bien, je me permets également de le dire. Merci.

M. le Maire MEYER : Dans votre commentaire, il n'y a pas que de bonnes choses, il y en a aussi d'autres qui sont moins flatteuses. Je laisse répondre M. l'Adjoint et au besoin, je prendrais le relais.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai juste une remarque par rapport à l'aménagement pour le logement des nomades sédentarisés. Dans cette décision modificative, vous prenez la décision de reporter la construction de la salle d'animation. Je profite de cette décision pour vous rappeler l'importance de l'accompagnement qui doit être mis en œuvre pour que ces personnes prennent un certain nombre d'habitudes dans leur nouveau logement, que les enfants soient assidus à l'école et que cela ne devienne pas un nouveau ghetto. Je crois que l'ouverture aux autres doit être encouragée et cette salle d'animation me semblait être un élément central pour y parvenir. J'aimerais savoir pourquoi les crédits sont reportés à l'année prochaine. D'autre part, je voudrais insister sur le besoin de soutenir les associations qui travaillent à l'intégration de ces personnes et à leur appropriation de ces nouveaux logements. Ensuite, un petit mot concernant le PLU : lorsqu'il a été annulé en mai 2011, vous aviez annoncé que vous ne vouliez pas, je vous cite, M. le Maire, « alourdir la tâche des services municipaux avec une procédure longue », mais vous concentrez sur l'essentiel, à savoir modifier le POS par petites retouches. Aujourd'hui, nous apprenons que ce chantier de PLU est reporté jusqu'en 2014 ; la décision modificative annonce effectivement que 100 000 € sont reportés non pas en 2013, mais en 2014. Nous faisons le vœu que cela vous permette d'avoir une réflexion urbanistique réaliste, d'évaluer les besoins au niveau du contexte intercommunal au sein de la CAC et de prendre des décisions quant aux projets qui ne tiennent pas seulement compte de la plus-value financière, mais de la nécessité d'améliorer la vie quotidienne de tous les Colmariens et des habitants de la CAC. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Quelques éléments de réponse par rapport à ces deux interventions. Sur la seconde intervention,

Mme VALENTIN, vous aurez compris que l'ajustement proposé dans cette décision modificative tient compte de deux éléments, à savoir l'économie réalisée dans le cadre du chantier sur ce projet des nomades sédentarisés et d'un transfert de crédits sur l'exercice 2013.

Je reviens sur l'intervention de M. WAGNER. Je vous remercie tout d'abord pour cet encouragement : vous soulignez à juste titre la dynamique d'investissement qui nous est chère dans l'élaboration de notre budget et dans notre vision de l'économie locale. Il est vrai que l'exécutif de la Ville de Colmar croit en les vertus de l'investissement qui a un réel effet d'entraînement sur l'activité de nos entreprises. C'est un levier de croissance pour notre territoire. Je vous remercie de le souligner. Pour rester sur la section d'investissement, M. WAGNER, je vous apporte également quelques éléments : vous constatez effectivement que les crédits inscrits au titre de la mobilisation des emprunts diminuent à hauteur de 1,6 million d'euros ; c'est assez logique dans la mesure où nous faisons des ajustements légèrement à la baisse sur les dépenses d'équipement. Nous avons un moindre recours à l'emprunt, d'où l'inscription proposée ce soir dans le cadre de cette décision modificative. Cela porte globalement le montant des emprunts inscrits au titre de l'exercice 2012 à quelque 18 millions d'euros comme vous le voyez dans votre rapport. Ce montant reste néanmoins théorique ; tout dépendra de nos besoins de mobilisation d'ici la fin de l'année. Nous avons encore en projet un montant de l'ordre de 5 millions d'euros si besoin en était. A ce sujet, je précise aussi que contrairement à beaucoup d'autres collectivités, heureusement, la Ville de Colmar ne rencontre pas de difficultés particulières vis-à-vis de ses prêteurs. Je crois que nous pouvons le rappeler. Par ailleurs, la structure de la dette reste saine : nous n'avons aucun emprunt toxique. J'en viens à la section de fonctionnement par laquelle vous aviez commencé. Sur l'évolution des produits et des services du domaine et plus particulièrement sur l'évolution des droits de stationnement, je précise que cette évolution favorable s'explique par la conjugaison de deux effets : un effet volume lié à la fréquentation de nos parkings et un effet prix lié à l'évolution tarifaire. Sur 2012, il y avait notamment eu un rattrapage pour compenser les augmentations très faibles des tarifs les années précédentes au regard de l'évolution du coût d'exploitation. Votre seconde question portait sur les éléments exceptionnels : effectivement, vous voyez que les charges exceptionnelles sont neutralisées par un montant équivalent en produit exceptionnel, notamment du fait de cette décision intervenue au niveau de la cour d'appel de Colmar. Je vais faire simple, car la question avait déjà été posée en séance de Commissions Réunies : un agent de notre ville a été victime d'un accident de la route. L'auteur ayant été identifié, il s'est avéré que nous avons obtenu gain de cause. A ce titre, nous étions en droit d'émettre un titre de recettes sur cette personne par l'intermédiaire de son assurance. Après coup, il s'est avéré que l'auteur des méfaits n'était pas assuré. Raison pour laquelle l'assurance de cet automobiliste n'a pas souhaité – et c'est son droit d'ailleurs –, intervenir en remboursement. Nous avons donc dû émettre un nouveau titre de recettes, d'où le jeu d'écritures que vous retrouvez en produits et charges exceptionnelles puisqu'il s'agit d'un fonds de couverture.

M. le Maire MEYER : Une provision éventuelle. Si l'assurance n'intervient pas, le fonds national peut intervenir.

M. l'Adj. JAEGY : En l'occurrence, c'est le fonds d'assurance qui interviendra puisque l'assurance de l'automobiliste en question, lequel n'avait pas payé ses indemnités, ne peut pas intervenir pour rembourser les torts causés. Ce sont les éléments d'éclairage que je souhaitais apporter pour la section de fonctionnement.

M. le Maire MEYER : L'occasion est trop belle, au regard des questions posées, de prolonger avec quelques phrases. C'est bien d'investir : nous avons relevé la diminution d'une année sur l'autre, mais si je fais la comparaison entre 2011 et 2012, les dépenses d'investissement réelles sont en augmentation de 11 millions d'euros. Je compare les 58 millions d'euros de l'année 2011 avec les 69,5 millions d'euros de l'année 2012 ; pour ce qui est des prévisions. Une augmentation de 11 millions d'euros d'une année sur l'autre, alors que nous voyons quelles sont les difficultés ailleurs pour mettre en œuvre différents programmes d'investissement. Nous constatons que ce n'est pas le cas pour la Ville de Colmar.

Vous avez également parlé de fonctionnement, M. WAGNER. Je fais une rapide liaison entre l'année 2004 – année où nous sommes entrés dans la Communauté d'Agglomération – et l'année 2012 : l'augmentation est de 1,05 million d'euros, soit un pourcentage vraiment modique sur 8 ans. Si nous faisons l'augmentation réelle, c'est un plus de 250 000 € sur un budget de 72 millions d'euros. Pour revenir aux travaux d'équipements, rien que les trois dernières années, nous étions à 30,8 millions d'euros en 2010, à 43,6 millions d'euros en 2011 et nous sommes à plus de 50 millions d'euros en 2012. Si nous comparons avec l'année 2003, notre plus forte année, où nous étions à 46,2 millions d'euros, nous sommes en augmentation de 10 %. Je peux encore compléter avec quelques indications, car M. l'Adjoint n'était pas, selon moi, assez précis pour ce qui est des engagements déjà pris en matière d'emprunt. Pour l'équilibre budgétaire, l'inscription plafonne à 13 millions d'euros – je passe sur les chiffres après la virgule – et, en réalisés pour l'année 2012, nous sommes à 5,980 millions d'euros plus 3 millions d'euros d'ici le 31 décembre 2012, soit au total 8,980 millions d'euros. Concernant les 3 millions d'euros cités, le contrat est déjà signé car, même si nous n'avons pas besoin de ces 3 millions d'euros, le taux d'intérêt présenté était favorable. Je préférais « bétonner » pour les premiers mois de l'année 2013.

Avec raison, vous dites que les entreprises comptent sur les collectivités locales. Cela est vrai si, en même temps, nous pouvons faire valoir le taux de réalisation – nous étions à 84 % l'année dernière, ce qui est une performance. Investir 50 millions d'euros est possible dans la mesure où un budget est présent. Cela dit, je ne peux le mettre à l'actif que des seuls conseillers qui l'ont voté.

M. le 1er Adjoint.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, concernant la question posée par Mme VALENTIN sur le POS et le PLU, nous avions effectivement dit que nous adapterions le POS au fur et à mesure. C'est ce qui a été fait puisque

trois modifications ont déjà été soumises au Conseil Municipal. Nous allons commencer à travailler sur le PLU l'année prochaine par le biais d'auditions ; cela suscitera forcément un débat. Par contre, lorsque vous parlez de spéculation, il faut tout de même savoir que ceux qui ont fait annuler le PLU l'ont fait sous prétexte que nous avions ouvert trop de terrains à l'urbanisation. Or, c'est justement la rareté qui fait la spéculation. Aujourd'hui, comme nous sommes revenus au POS, les terrains qui restent sont rares donc très chers. C'est bien l'annulation du PLU qui a alimenté la spéculation alors que c'est exactement l'inverse que nous voulons faire dans le cadre des débats que nous aurons sur l'élaboration du PLU, débats qui commenceront à partir de 2013.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, permettez-moi de corriger. Je n'ai absolument pas parlé de spéculation. J'ai demandé que nous utilisions l'élaboration d'un nouveau PLU pour prendre en compte avant tout l'amélioration de la vie quotidienne et pas uniquement les plus-values éventuelles sur des terrains. Je n'ai jamais dit que vous avez fait de la spéculation jusqu'à présent. Bien sûr, vous pouvez utiliser ma question pour apporter vos réponses, mais ce n'était pas ma question.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Je rebondis juste sur ce qui vient d'être dit par M. le 1er Adjoint concernant les terrains à bâtir. Lorsque nous voyons le projet de loi de finances et la fiscalité qui va se modifier sur les éventuelles plus-values en cas de cession de terrains à bâtir, j'ai quelques frissons. En effet, d'ici quelques mois, nous n'aurons plus de vendeurs. La taxation sera tellement importante que plus personne ne voudra vendre de terrains à bâtir. Si nous voulons aller au bout de la logique de taxer les revenus du capital au même niveau que les revenus du travail, je ne vois pas comment une personne pourra vendre un terrain et payer 60 % de fiscalité, tel que c'est prévu à l'avenir. D'autre part, il reste deux questions en suspens concernant le Domaine Viticole et le litige sur l'aérodrome. Je constate également qu'il y avait une petite différence de vue entre M. l'Adjoint aux Finances qui disait que 5 millions d'euros seraient réalisés d'ici la fin de l'année et les propos de M. le Maire qui parlait de 3 millions d'euros. Cela ne fait que 2 millions d'euros d'écart.

M. le Maire MEYER : Autant que j'aie entendu, M. l'Adjoint aux Finances disait que 5 millions d'euros étaient réalisés. Il s'agit bien de 5,8 millions d'euros plus 3 millions d'euros qui sont signés, mais pas encore encaissés.

M. WAGNER : Nous n'allons pas chipoter.

M. le Maire MEYER : Une réponse pour Mme VALENTIN.

M. 1er Adj. HEMEDINGER : Il me semble avoir répondu à votre intervention. Je peux être un peu plus précis, si vous le voulez. Vous parlez de cadre de vie, et je parle de la possibilité qu'il faut donner aux Colmariens de pouvoir s'installer à Colmar. Or, pour ce faire, encore faut-il qu'il y ait des terrains accessibles en termes de prix. Sinon, ils doivent s'installer à l'extérieur de Colmar et sont obligés de prendre leur voiture, car, en général, ces

personnes travaillent à Colmar. Nous sommes donc bien dans le cadre de vie. Pour ma part, et je rejoins les propos tenus, je regrette également le détricotage fiscal en matière de construction de logements, car cela pèse sur le pouvoir d'achat des personnes et crée de la spéculation. Malheureusement, cela pèse également sur l'emploi, car nous savons pertinemment que plus il y a de logements construits, plus il y a des entreprises qui les construisent et plus il y a d'emplois.

M. le Maire MEYER : Il me semble qu'une autre question n'a pas fait l'objet de réponse concernant le village des sédentaires. Sachez qu'il n'y aura pas de report et que ce qui était prévu sera réalisé. Les premiers logements seront habitables pour Noël et la seconde partie dans les premiers mois de l'année 2013 avec la salle de rencontre. Il n'y aura donc aucun rabotage sur le programme. Seulement, dans le budget 2012, nous prévoyons les travaux que nous devons honorer et non les travaux qui seront éventuellement payés en 2013. Ce report vient du fait que certains travaux seront payables début 2013. Pour autant, nous maintenons le projet comme il a été conçu avec les principaux intéressés.

En ce qui concerne le Domaine Viticole, nous rendrons compte dès que la décision de justice sera rendue. Pour votre culture personnelle, je vous renvoie à un article de presse du 16 octobre 2012 qui titre : « Le Domaine de la Ville en phase de reconquête ». Cet article est très instructif ; il faudrait le lire, car il fait le point sur l'activité du Domaine Viticole, la reconquête et la commercialisation de cette unité de production. Il y a également tout le poids de l'outil du Domine Viticole dans la production de toute la collecte faite sur la partie haut-rhinoise.

Intervention de M. WAGNER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Je vous ai répondu : je ne peux pas anticiper par rapport à une décision qui n'est pas prise.

Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voulais juste appuyer ce que demandait M. WAGNER. Vous nous citez un article paru le 16 octobre dans un journal – je ne sais pas quel journal, car je ne l'ai pas lu. Nous connaissons ce genre d'article : demain sera un autre jour, il fait beau et nous allons faire quelque chose. Le problème n'est pas là. Ce qui nous intéresse est de savoir ce qu'a fait la Ville avant et non l'avenir. L'avenir sera peut-être radieux, mais c'est vous qui avez les responsabilités du passé. C'est ce que nous aimerions savoir, sans attendre deux ou trois ans que la justice s'exprime. Il paraît simple de nous donner les indications, le cas échéant en commissions réunies.

M. le Maire MEYER : Comprenez, cher bâtonnier, que l'exécutif ne peut pas anticiper par rapport à une décision de justice.

Me GRUNENWALD : Cela n'a rien à voir avec l'exécutif.

M. le Maire MEYER : Si, justement.

Me GRUNENWALD : Vous pédalez. J'entends quelque chose sur le plan juridique qui me fait frémir. Le problème est de savoir si la Ville qui, à un

moment donné, a une responsabilité au sein d'une société d'économie mixte assume ou n'assume pas ses responsabilités. Nous voulons simplement savoir ce que vous avez fait pendant des années.

M. le Maire MEYER : Je crois que vous écoutez, mais que vous n'entendez pas tout. Tout d'abord le Domaine Viticole n'a jamais été une société d'économie mixte.

Me GRUNENWALD : Une SA ou une SARL, peu importe.

M. le Maire MEYER : Le régime juridique n'est pas le même.

Me GRUNENWALD : Il n'empêche que nous sommes les principaux associés ou actionnaires. Sommes-nous d'accord ?

M. le Maire MEYER : Il y a un gérant.

Me GRUNENWALD : Lequel est révocable *ad nutum* par les associés.

M. le Maire MEYER : Ce gérant n'est pas le gérant d'une société d'économie mixte.

Me GRUNENWALD : Il est donc encore plus facilement révocable. Nous prenons acte que vous refusez de donner tout indication.

M. le Maire MEYER : Non, je vous écoute, mais je ne peux pas anticiper par rapport à une décision de justice.

Me GRUNENWALD : Si la décision de justice met tout le passif à la charge de la Ville de Colmar, nous saurons quelles étaient ses responsabilités.

M. le Maire MEYER : Nous le saurons et cela ne me crée aucun souci, M. l'avocat. Je suis très relax en ce domaine, et content de la solution trouvée avec aucun licenciement.

Me GRUNENWALD : Vous n'êtes pas encore au pénal, M. le Maire, pour plaider la relaxe.

M. le Maire MEYER : Je suis « cool » dans ce cas et il n'y a aucune raison de devoir aller au pénal…

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est adopté avec l'abstention des Groupes « Unis à gauche pour Colmar » et « Colmar Ensemble ».

Vous voyez que ce n'est pas avec vos crédits que nous pouvons investir.

11. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 2-2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci. J'ai regardé ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Je me suis surtout arrêté sur ce qui allait être prévu en dépenses pour l'année 2013 et je vois que nous arrivons quasiment à 41 millions d'euros pour tous ces travaux nécessitant des autorisations de programme. Se rajoutent encore tous les investissements que vous allez inscrire au budget primitif. En effet, avec ce rapport, nous sommes pratiquement dans la préparation du budget primitif 2013. Je pense que nous dépasserons encore une fois un montant supérieur à ce que vous aviez en 2012 au titre des investissements. La question est de savoir comment ce train d'investissements 2013 sera financé. Peut-être est-ce un peu prématuré ?

M. le Maire MEYER : Je le pense. Nous en parlerons au budget primitif. Néanmoins, il ne faut pas vous attendre à une diminution des crédits d'investissements.

M. WAGNER : J'espère que non.

M. le Maire MEYER : Vous dites que nous avons raison, mais vous ne mettez jamais votre approbation en phase avec vos paroles.

M. WAGNER : Nous verrons au budget primitif.

M. le Maire MEYER : Je me réfère aux années précédentes. Toutefois, je confirme que nous serons très certainement supérieurs en crédits d'investissement. Nous trouverons les moyens financiers comme nous les avons trouvés en 2012, et cela sans peser davantage sur le contribuable local, au-delà du raisonnable. Je dis également que c'est prématuré de parler aujourd'hui du budget 2013, alors qu'il s'agit ici de l'annualisation des crédits d'investissement à hauteur des programmes arrêtés.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Ces discussions budgétaires sont toujours très intéressantes.

12. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la seconde tranche de la programmation 2012.

Voir rapport –

M. BAUMULLER – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Sans vouloir anticiper, nous parlions tout à l'heure principalement de travaux d'investissement pour soutenir les entreprises. Vous savez par expérience, et je parle sous le contrôle de quelques professionnels, qu'il faut un chiffre d'affaires compris entre 60 000 € et 65 000 € pour maintenir un emploi dans l'année. Voyez ce que nous pouvons faire avec 50 ou 60 millions d'euros, mais ce n'est pas suffisant. En effet, nous nous apercevons aujourd'hui que celles et ceux qui nous entourent souffrent dans la vie de tous les jours par manque de moyens. Je

vous rappelle également que depuis 2008, nous avons mis en route quelques engagements pour accompagner les Colmariens dans leur vie quotidienne. Comme cela a été dit tout à l'heure, la fiscalité risque de s'alourdir, ce qui va peser davantage sur les contribuables. Par conséquent, nous sommes en train de réfléchir pour savoir de quelle façon nous pourrons accompagner davantage les Colmariens dans leur vie de tous les jours sur la base de ce que nous avons commencé à faire en 2008. C'était pour prolonger un peu le rapport qui vient d'être présenté par Yves BAUMULLER, mais nous en parlerons avant la fin de cette année, je pense, en séance du Conseil Municipal afin de pouvoir le prévoir dans l'orientation budgétaire pour l'année 2013.

13. Programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

M. BAUMULLER – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, je voudrais juste compléter en disant que si le CLAS se développe dans les quartiers prioritaires de la ville, il se développe également en dehors. Malheureusement, et ce depuis plusieurs années, nous n'arrivons pas à toucher l'école Anne Frank qui est pourtant dans le quartier prioritaire. Or, aucune action du CLAS ne s'y développe. Heureusement que nous avons notre aide personnalisée aux devoirs qui, elle, se développe sur toutes les écoles, y compris Anne Frank. Cela permet ainsi de compléter un dispositif CLAS incomplet.

M. le Maire MEYER : Ce sont deux programmes complémentaires.

M. BAUMULLER : Oui. Depuis des années, nous essayons de répondre à cette question.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas une question.

M. BAUMULLER : Je peux malgré tout dire que nous avons essayé d'avancer à ce sujet. Le problème principal est celui d'un manque de salles sur place et de la possibilité de rapatrier les enfants sur le centre socioculturel. J'ai bon espoir que cela puisse se mettre en place pour l'année suivante.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Création d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, je ne reprendrai pas toutes les critiques qui ont eu lieu à l'époque concernant ce volet de la loi de 2007. En effet, j'ai le sentiment que vous ne croyez pas vous-même à l'efficacité de ce Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, sinon vous n'auriez pas attendu 5 ans pour le créer. C'est donc par obligation que vous le faites. Néanmoins, le rapport que vous nous présentez est bien incomplet, comme vient de le dire M. l'Adjoint. Nous aurions aimé avoir plus de renseignements sur le fonctionnement de ce conseil, connaître sa place parmi les autres acteurs de la protection de l'enfance, de l'aide aux familles ou de la prévention de la délinquance. De quel âge sont les enfants concernés par ce conseil ? A quelle fréquence se réunira-t-il ? La demande de suspension des allocations familiales fera-t-elle partie de vos compétences ? L'utiliserez-vous ? Il y a donc de nombreuses questions qui se posent par rapport à ce conseil et nous aurions aimé avoir un peu plus de précisions.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Ma question est la suivante : aurons-nous un compte rendu annuel de l'activité de cette commission en Conseil Municipal, sous couvert du secret qui lui est attribué, bien entendu ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'avais une suggestion à faire pour contrebalancer un petit peu l'effet lutte contre la délinquance de ce type de conseil. S'il était porté par le CCAS, il pourrait devenir une véritable réponse sociale aux problèmes. Pour ce que j'en sais, il s'avère que ce type de conseil a affaire, la plupart du temps, à des signalements de l'Education nationale, c'est-à-dire plus à des problèmes d'absentéisme ou de jeunes en rupture scolaire qu'à de véritables problèmes de délinquance. Le fait de porter ce projet par le CCAS montrerait que nous pouvons traduire l'esprit de la loi dans un objectif de tendre la main aux familles en difficulté. Ainsi, le CCAS pourrait réorienter vers les structures compétentes comme la mission locale, l'apprentissage, etc., afin de mettre en place un véritable projet scolaire et professionnel pour les jeunes. Je le répète, apparemment, la plupart des difficultés signalées sont des problèmes d'absentéisme et des difficultés scolaires plutôt que de véritables délinquances. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Il y a trois questions. Pour répondre à la question de M. HILBERT, il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part de la Ville pour la mise en place de ce Conseil. Il est vrai que nous le présentons maintenant qu'il est désormais obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants, mais nous avons considéré jusqu'à présent qu'un certain nombre

d'associations spécialisées œuvrent en particulier dans le domaine de l'aide à la parentalité, par exemple. Nous subventionnons des associations de ce domaine et jusqu'à présent nous avons préféré travailler en relation et en collaboration, y compris le CCAS qui a été cité dans une autre question, pour assurer ce suivi et cette aide aux familles. En effet, c'est bien d'une aide aux familles dont il s'agit.

Aujourd'hui, ce conseil est obligatoire, mais il n'est pas possible de répondre à M. FELDMANN sur le fonctionnement. En effet, s'agissant d'un travail de partenariat, annoncer dès maintenant un type de fonctionnement serait manquer de respect vis-à-vis de ces partenaires puisqu'un tour de table doit être constitué pour précisément arrêter ce fonctionnement. Nous pourrons présenter, si vous le souhaitez, la façon dont il fonctionnera, mais pas avant d'avoir pu en discuter avec les partenaires concernés, lesquels sont mentionnés dans le rapport.

Quant aux relations avec le CCAS, sûrement. Les activités du CCAS sont connues, un rapport annuel est présenté, mais là, il s'agit de quelque chose qui est mis en place par la loi. Nous n'allons donc pas confier au CCAS quelque chose qui est rendu obligatoire dans notre ville par la loi. Nous nous conformons à la loi.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec deux oppositions.

17. Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël organisées du 23/11/2012 au 6/01/2013 sur la place Rapp.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de partenariat entre la Ville, la Ligue d'Alsace de Football Association et la section football des Sports Réunis de Colmar dans le cadre de la création d'une école féminine de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je reviens sur les travaux de la piscine Aqualia qui posent un certain nombre de questions. Nous sommes bien

d'accord, il s'agit de 1,460 million d'euros et même si cette somme est importante, la garantie décennale que vous allez faire jouer et que vous faites jouer de façon tout à fait normale va couvrir l'ensemble de ces frais. Je ne pose pas une question sur l'ensemble de ces réparations qu'il y a lieu de faire, mais les journaux, eux, en font leurs gros titres. « Aqualia fermée pendant 6 mois. » Il est vrai que cela interpelle à la fois les citoyens, les nageurs qui fréquentent cette piscine, laquelle sera effectivement fermée pendant 6 mois, ainsi que les conseillers municipaux que nous sommes. Nous pouvons nous poser toute une série de questions et j'ai d'ailleurs essayé d'en poser en Commissions Réunies, mais j'ai dû mal me faire comprendre. Je vais donc essayer d'être clair ce soir. Comment se fait-il qu'une piscine qui n'a pas encore 10 ans nécessite une fermeture de 6 mois pour réfection, essentiellement pour des travaux de carrelage, c'est-à-dire qu'il faut pratiquement tout recommencer ? Des appels d'offres ont été proposés, des entreprises ont répondu à ces appels d'offres, et, au vu des appels d'offres, une entreprise a été choisie. Première question qu'il faut bien évidemment se poser, et là, je ne parle pas de malhonnêteté ou de malversation au cours de cette procédure d'appels d'offres, mais de la façon dont cela se déroule : avons-nous loupé quelque chose pour que quelques années plus tard la piscine doive être fermée pendant 6 mois pour des travaux très importants ? Deuxième question que nous pouvons nous poser : au moment de la réception des travaux, la Ville de Colmar a-t-elle fait preuve de « naïveté » par rapport à la qualité du travail présenté puisque 7 ou 8 ans plus tard, tout claque ? Il me semble intéressant de pouvoir nous poser ce genre de questions et en débattre tranquillement de façon à ce qu'à l'avenir, lorsque de gros équipements seront mis en œuvre, nous ne soyons pas confrontés à ces mêmes difficultés.

M. l'Adj. BRUGGER : M. FELDMANN, je tiens d'abord à préciser que l'expert judiciaire avait évalué à titre prévisionnel les travaux de remise en état à plus de 1,6 million d'euros. En ce qui concerne la fermeture de 6 mois, il s'agit d'une prévision. Personne ne peut dire aujourd'hui si les travaux dureront plus ou moins de 6 mois. Il s'agit de prévisions faites par l'expert. Nous ne pouvons donc pas vous donner de date précise par rapport à ces travaux. D'autre part, il est tout à fait normal que la Ville ait fait jouer la garantie décennale dans son dossier. Vous mettez en cause l'appel d'offres : comment voulez-vous qu'une commission d'appels d'offres normalement constituée, c'est-à-dire dans laquelle figurent des membres de l'opposition, à la proportionnelle, sache déjà au moment où elle statue que d'ici quelques années des problèmes, malfaçons ou imperfections surviendront lors des travaux à venir ? Vous savez très bien comment est constituée la commission d'appels d'offres et la façon dont elle fonctionne. Normalement, elle choisit l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire celle qui offre le plus de garanties qualité/prix. Si elle décide d'écarter une entreprise au bénéfice d'une autre, elle a obligation de le justifier non par des propos évasifs, mais en termes précis, avec des pièces justificatives précisant les raisons pour lesquelles la commission ne veut pas de ladite entreprise sur le chantier, soit à cause d'une mauvaise expérience, soit parce qu'une autre municipalité ou entreprise a rencontré des difficultés, soit parce qu'elle considère le travail comme n'étant pas sérieux, etc. Par contre, si l'entreprise n'a pas de

mauvais renseignements sur son compte et respecte scrupuleusement le cahier des charges – vous savez très bien que chaque entreprise qui concourt doit respecter un cahier des charges particulièrement méticuleux et pointu qui est ensuite contrôlé par tous les membres de la commission –, elle peut être retenue. Il s'avère que l'entreprise choisie a failli à sa mission et, au bout de quelques années, nous nous sommes rendu compte que les grosses réparations étaient atteintes et qu'il fallait saisir la justice pour attendre les délais de prescription et la faire payer. Bien évidemment, le rapport d'expertise a prévu des travaux à faire, mais n'oublions pas non plus que lors des 6 mois pendant lesquels Aqualia sera fermée, il y aura un manque à gagner qui sera également chiffré par l'expert sous forme de dommages et intérêts qui seront versés à la Ville. J'ai oublié de vous répondre sur le problème de la réception : la Ville est maître d'ouvrage et lorsque le maître d'œuvre chargé du suivi et du contrôle des travaux estime que les travaux sont terminés, celui-ci convoque toutes les entreprises pour la réception. Ensuite, c'est lui, et lui seul, qui décide si les travaux sont conformes au cahier des charges et aux différents contrats souscrits. La Ville ne peut que suivre.

M. le Maire MEYER : Il y a trois étapes : le procès-verbal de réception provisoire où un premier diagnostic est fait. Un an après, il y a le procès-verbal de réception définitive, lequel doit constater que les travaux correspondent à la commande qui a été faite. A partir de l'année de la réception définitive court cette période de 10 ans. Les travaux peuvent bien être conformes, mais le travail mal fait dans la durée. C'est d'ailleurs l'objet de la garantie décennale. J'ai également attendu le plus longtemps possible pour épuiser toutes les malfaçons à l'intérieur des 10 ans et nous nous y sommes pris 6 mois avant l'échéance pour ne pas avoir d'autres travaux qui pouvaient éventuellement se détériorer après le contentieux présenté au Tribunal Administratif. Nous nous retrouvons ici dans la même situation que pour la Place Rapp où, pour ainsi dire, vous me harceliez pour mettre en œuvre cette garantie décennale, ce que nous avons fait, avec le résultat que nous connaissons. Si je me réfère à certains commentaires de l'année 2008 et de l'année 2010, vous êtes même allés jusqu'à contester le provisionnement qui a été fait. Néanmoins, ce litige a été apuré de cette façon, comme nous allons apurer celui de la piscine Aqualia puisque nous sommes à l'intérieur de cette période de garantie décennale. Si M. l'Adjoint parlait de 6 mois, il faut aussi faire la différence entre les travaux qui ne permettent pas l'utilisation de l'outil et ceux qui, le cas échéant, permettent l'utilisation de l'outil. Ces 6 mois sont donnés de façon très large, sachant que les travaux empêchant l'utilisation de la piscine peuvent être beaucoup plus restreints.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je voudrais dire qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre des dossiers qui ne sont pas comparables. Par contre, ce qui m'intéresse et intéresse les Colmariens est de savoir ce qu'il en sera pour les personnes ayant des abonnements. Quelles mesures envisagez-vous ?

M. le Maire MEYER : Concernant votre première observation sur des dossiers qui ne sont pas comparables, il s'agit ici d'un dédommagement de

1,5 million d'euros alors qu'il s'agissait de 1,5 million d'euros pour la Place Rapp. C'était donc pareil. Ensuite, pour les personnes ayant un abonnement, nous gérerons la situation comme nous l'avons géré avec les travaux du gymnase où nous avons trouvé une solution pour tout le monde. Chère madame, nous trouverons également une solution.

Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. FELDMANN, souhaitez-vous encore la parole ?

M. FELDMANN : Je voulais insister sur le sens de ma question. En ce qui concerne la garantie décennale, nous pouvons même vous féliciter puisque vous avez joué les choses assez finement. De ce point de vue-là, je pense que vous avez fait ce qu'il fallait faire. Par contre, je souhaiterais que nous ne soyons pas confrontés à des situations identiques à l'avenir, car c'est l'intérêt de personne. Ce n'est ni l'intérêt des Colmariens ni l'intérêt de la Ville ni l'intérêt d'une entreprise qui risque de se retrouver sur le tapis.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, nous ne pouvons pas répondre à cette question.

M. l'Adj. BRUGGER : Au moment où la commission statue, nous ne pouvons pas anticiper des problèmes qui interviendront dans 9 ou 10 ans ! Nous espérons simplement que tout se passera dans le meilleur des mondes et avec beaucoup d'efficacité. En tout état de cause, nous ne pouvons pas anticiper.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint.

21. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Arrivons-nous à comparer le coût d'un enfant pris en charge dans les écoles maternelles et élémentaires dont la Ville a la charge par rapport au prix fixé par élève en maternelle et élémentaire dans le privé ? D'autre part, nous rapprochons-nous maintenant d'un prix équivalent entre public et privé ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : La fixation du montant de participation de la Ville aux frais des écoles privées est partie d'une discussion avec les écoles privées.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la question.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Le montant fixé aujourd'hui pour participer aux écoles privées vient d'une discussion que nous avons eue avec les établissements privés ; c'est la raison pour laquelle il a été augmenté. A titre d'exemple, la Ville de Mulhouse verse 550 € de manière uniforme pour chaque enfant de maternelle et élémentaire.

M. le Maire MEYER : La question posée est de savoir si nous nous rapprochons du coût de l'école publique. La réponse est non. Nous sommes de loin inférieurs.

M. FELDMANN : Sachant qu'il est très difficile d'établir le coût.

M. le Maire MEYER : Oui, mais nous sommes néanmoins inférieurs. Et de loin.

M. FELDMANN : Comment pouvez-vous me dire que nous sommes inférieurs s'il est très difficile d'établir le coût du public ?

M. le Maire MEYER : Nous avons déjà fait la comparaison puisque vous l'aviez demandée il y a deux ans.

M. GREINER.

M. GREINER : Je souhaite juste apporter une précision. Si vous allez sur le site du Ministère, vous trouverez le détail du coût. Ce dernier a été calculé pour les écoles maternelles, élémentaires, les collèges, les lycées et aussi pour les classes préparatoires. Il est de 686 € par enfant pour les écoles élémentaires et 783 € pour les collèges. Pour les écoles maternelles, nous savons que le coût de gestion total d'un enfant, sur le plan national, s'élève à peu près à 5 000 €. Nous n'avons pas fait le détail par enfant pour l'école maternelle.

M. le Maire MEYER : M. GREINER a raison, M. FELDMANN. Nous sommes de loin inférieurs.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et une opposition.

24. Bail par la Fabrique d'Eglise de la paroisse Ste Marie de Colmar en faveur de la Fondation d'Auteuil de Paris.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Legs en faveur de la Paroisse Saint-Joseph.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Travaux de maintenance courante et de sécurité pour les établissements culturels – programme 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Avenant n° 1 au contrat de DSP pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2012 – 3ème tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2012 – 2ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion, en l'absence de Me GRUNENWALD qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

29. Reconduction des « Ciné Pass » et « Culture Pass Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, Mme l'Adjointe a anticipé en partie ma question. J'aurais aimé savoir combien de « Culture Pass » ont été vendus. Je réitère également ma suggestion de relier les deux systèmes pour distribuer plus de « Culture Pass » puisque le cinéma est très attractif. Nous pourrions utiliser cette attractivité pour distribuer des entrées ou des tarifs préférentiels d'entrées pour les musées.

M. le Maire MEYER : Les conditions sont les mêmes, mais l'intérêt des personnes est différent.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Je rappelle que le dispositif de « Culture Pass » touche une catégorie assez particulière puisqu'il s'agit de réductions pour les jeunes. Nous en avons déjà parlé et, à l'évidence, ce dispositif ne rencontre pas un succès aussi important que celui pour le cinéma. En 2012, il n'y a eu qu'un seul bénéficiaire.

M. le Maire MEYER : Pourtant, les conditions financières sont les mêmes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est adopté avec l'abstention du Groupe « Unis à gauche pour Colmar ».

30. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2012.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Acceptation d'un don au profit du Musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Recensement de la population 2013 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Recrutement de personnel vacataire au Centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, j'approuve évidemment ce rapport qui permet de compléter le rapport n° 13 et d'avoir des personnes pour s'occuper des enfants. Je regrette juste que le poste de direction du centre socioculturel soit lui aussi un poste précaire puisque nous avons appris par la presse le départ anticipé de la directrice par rapport à son contrat de 3 ans. C'est un peu dommage d'avoir des contrats aussi précaires pour un poste tellement important – poste qui a été très bien rempli par la directrice actuelle sur le départ –, et pour un outil aussi important que le centre socioculturel Europe avec un investissement qui est, lui, conséquent. Il serait important, lorsque nous faisons un investissement conséquent dans les bâtis, d'investir également dans un suivi humain de manière à avoir des personnels qui suivent, animent les quartiers et fassent vivre ces bâtiments dans lesquels nous avons investi tellement d'argent. Je trouve dommage de proposer un poste aussi important à un contrat aussi précaire de trois ans.

M. le Maire MEYER : Eventuellement, je signe ce que vous dites, mais nous n'avions pas le choix. Soit le candidat remplit statutairement les conditions pour être titulaire, soit, si aucun candidat ne remplit ces conditions lors de la consultation, nous sommes obligés de passer par le conventionnement. En l'occurrence, il s'agissait de trois ans, ce qui n'est pas si mal pour un contractuel. La directrice a été aspirée par une ambition qui avait un autre périmètre et elle a postulé sur ce poste. Cela étant, je ne pense pas que nous puissions dire qu'un contrat de trois ans correspond à un emploi précaire, sachant que nous ne pouvons pas aller plus loin. De plus, nous n'avions pas d'autre solution au départ puisque la personne ne remplissait pas les conditions statutaires.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

35. Transaction immobilière – rétrocession à titre gratuit de parcelles sises au lieudit « Bangerthütten Weg ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Transaction immobilière – cession de parcelles sises rue Joseph Wagner.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transactions immobilières – acquisitions à titre onéreux – incorporations dans le domaine public communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transaction immobilière – acquisition à titre gratuit – incorporation dans le domaine public communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Dénomination d'une voie nouvelle rue de l'Espérance.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN. La lumière était allumée avant même l'intervention de Mme l'Adjointe !

M. FELDMANN : Oui. M. RENIS vient de poser la bonne question : où sont les vélos ? Plus sérieusement, 1,350 million d'euros ont été dépensés depuis le début de cette mandature.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas assez.

M. FELDMANN : J'y ai repensé en étant un soir vers 23 h à Strasbourg où je remontais l'avenue des Vosges en voiture – je pense que tout le monde connaît cette avenue. Il y a des arceaux tous les 50 mètres, lesquels sont envahis de vélos. Dans une ville comme Strasbourg, le vélo est une réalité. Par contre, et quoi qu'en disent certains responsables ici présents, il n'y a pas de vélos circulant dans les rues de Colmar ; en tout cas, très peu.

(Brouhaha)

M. le Maire MEYER : Laissez parler M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Comment se fait-il qu'au bout de 4 ans, il n'y ait pas un seul itinéraire cyclable fléché dans cette « foutue » ville qui, paraît-il, s'occupe de vélos ? Comment se fait-il que nous ne soyons pas capables de planter des panneaux indicateurs comme nous pouvons le voir dans toutes les villes qui s'occupent de vélos ? Ici, cela n'existe pas. C'est probablement trop cher ou alors c'est à titre d'économie. Toujours est-il que ce 1,3 million d'euros que vous avez dépensés jusqu'à maintenant est de l'argent jeté par les fenêtres et qui n'a aucune efficacité sur le terrain. De mon point de vue, c'est une véritable erreur sur le plan de la gestion. Une erreur que nous pouvons vous attribuer à vous, Municipalité de Colmar, qui faites la leçon à d'autres communautés d'agglomération par exemple pour leur expliquer tout l'argent qu'elles dépensent et qui ne sert à rien. Ce 1,3 million d'euros dépensé est totalement inefficace en termes de pratique du vélo à Colmar. Il suffit de se promener dans les rues.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Il suffit d'aller à la gare côté Est et côté Ouest pour voir des vélos. Il suffit également d'écouter certains Colmariens qui se plaignent du nombre croissant de vélos ou certains piétons dans la zone piétonne qui disent être obligés de raser les murs.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Deux remarques : tout d'abord, si, pour dénommer la ville de Colmar, vous parlez de « foutue ville », M. FELDMANN, je me demande ce que vous faites parmi nous. Il s'agit d'une

forme de langage totalement déplacée au sein d'un Conseil Municipal. Plus sérieusement, nous avions déjà abordé ce type de sujet il y a 4 ans pour mesurer la pertinence de cette mesure. Souffrez que cette mesure corresponde à un des 53 engagements portés autour de notre maire et qu'elle ait rencontré un franc succès. Pourquoi avons-nous fait ce choix ? Au-delà de la vocation environnementale, il est vrai que nous aurions pu mettre en place l'équivalent de VéloCity comme c'est le cas à Mulhouse. Connaissez-vous le coût d'exploitation d'un vélo de ce type par an ? Ce coût a été rappelé par M. le Maire, par moi-même et par Mme LICHTENAUER en son temps. Je pense qu'il serait intéressant de le rappeler : c'est au minimum 2 500 € par an et par vélo. Je vous laisse réfléchir sur ce point pour préparer votre prochaine question à l'occasion d'un prochain rapport présenté par Mme LICHTENAUER.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je vais vous dire le coût tel que je l'ai entendu ou plutôt tel que la M2A le présente et tel que cela a été repris dans la presse. C'est environ 8 000 € par an et par station ; non par vélo, mais par station, soit pour une vingtaine de vélos. Cela signifie qu'avec ce 1,3 million d'euros dépensé, nous aurions pu facilement financer une dizaine de stations comme à Mulhouse pendant 15 ans. Pour revenir sur les vélos que nous voyons à la gare, sachez que nous en voyons aussi énormément à Mulhouse ou à Strasbourg, encore plus à Fribourg – je ne vous ferai pas l'affront de citer Fribourg – ou dans beaucoup d'autres villes où il n'y a pas de subventions pour le vélo. En réalité, c'est une question d'incitation à la pratique de manière générale avec le jalonnement, les pistes cyclables sécurisées, etc. Cela va bien au-delà de quelques subventions. D'ailleurs, je m'amuse souvent à regarder s'il y a des vélos siglés Colmar à la gare : ils sont une infime minorité.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : J'aurais aimé avoir le point de vue de Mme l'Adjointe qui dit que les piétons rasent les murs en centre-ville et qu'il y a suffisamment de vélos à la gare. Je pose la question : le nombre de vélos sur Colmar est-il suffisant ou plutôt le nombre de cyclistes, car il y a certainement beaucoup de vélos dans les garages ? Le nombre de cyclistes au quotidien est-il suffisant ou la Ville devrait-elle engager une politique encore plus dynamique pour encourager nos concitoyens à utiliser le vélo ?

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Les chiffres sont très éloquents : le maire de Strasbourg a rappelé qu'il voulait atteindre et dépasser 8 % de pratique du vélo en ville à Strasbourg, alors que nous sommes à 12 % à Colmar. Il s'agit des statistiques ménages faites à l'occasion de l'élaboration du PDU il y a deux ans. Ensuite, ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Vous arrivez toujours avec les chiffres de Strasbourg où il y a entre 30 et 40 000 étudiants, lesquels n'ont pas tous les moyens d'avoir un véhicule à moteur – heureusement pour la ville de Strasbourg. Je rappelle d'ailleurs que la pollution à Strasbourg est la plus importante de France pour les grandes villes. D'après les statistiques, Strasbourg est la ville de

France la plus polluée en termes de pollution atmosphérique due aux véhicules à moteur. Elle est beaucoup plus polluée que Paris. Je regrette, mais ces chiffres sont ceux qui ont été donnés dans « Le Monde ». Arrêtez de vous scandaliser du fait qu'il n'y a pas de vélos à Colmar, car il y a en a de plus en plus, comme cela a été dit. Allez devant les écoles, les marchés, les gares, les théâtres, etc. Par contre, je suis d'accord avec vous, il n'y a peut-être pas suffisamment d'arceaux. Quant au jalonnement, nous avons émis une carte de tous les itinéraires cyclables grâce à Mme l'Adjointe LICHTENAUER. Cette carte, qui a été tirée à des milliers d'exemplaires, est à la disposition de tous les Colmariens, que ce soit à l'Office du Tourisme, à la gare, etc. Je ne vois pas pourquoi vous cherchez du jalonnement à Colmar vu la taille de la ville. Pour parler comme M. FELDMANN, il faut arrêter de « déconner ».

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je voulais également préciser qu'à la dernière bourse aux vélos, 97 vélos d'occasion ont été vendus, lesquels l'ont certainement été à des foyers qui avaient déjà acheté un vélo neuf avec l'aide de 100 €. Il y a donc un effet boule de neige dans certaines familles : l'un achète son vélo neuf avec les 100 € de subvention, ce qui donne envie aux autres membres de faire du vélo. Sinon, je ne vois pas comment nous aurions pu vendre 97 vélos sur une bourse de vélos qui n'a duré qu'un week-end.

M. le Maire MEYER : Personnellement, toutes ces fâcheries me confortent dans notre proposition puisqu'une proposition qui ne fâche pas l'opposition n'est pas une bonne proposition. Il faut donc être philosophe dans ce domaine. Guy WAEHREN a raison, l'utilisation du vélo à Colmar a l'un des taux les plus élevés de France et si nous y sommes arrivés, c'est grâce à cette action. Je regrette que nous en soyons uniquement à 13 000 et non à 20 000 ou 25 000 vélos. Il est également vrai que les pistes cyclables sont aujourd'hui très utilisées. D'ailleurs, plus vous rouspétez, plus je suis content, car, à partir de là, nous constatons que nous sommes dans le vrai.

M. FELDMANN : Puisque vous vous réjouissez que je parle du vélo, j'en parle. Concernant les 12 % d'utilisation que vous citez, il ne s'agit que de déclaratif, car vous n'avez fait aucune enquête au bord des routes et aucun comptage de vélos n'a été réalisé. Donnez-nous ces chiffres.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Cela a été présenté dans le Plan de Déplacements Urbains avec la comparaison.

M. FELDMANN : Vous parlez de 12 %, mais où sont les preuves ?

M. le Maire MEYER : Terminons là.

Je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

La séance est levée. Le petit verre de l'amitié vous attend, comme d'habitude.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 30

COLMAR

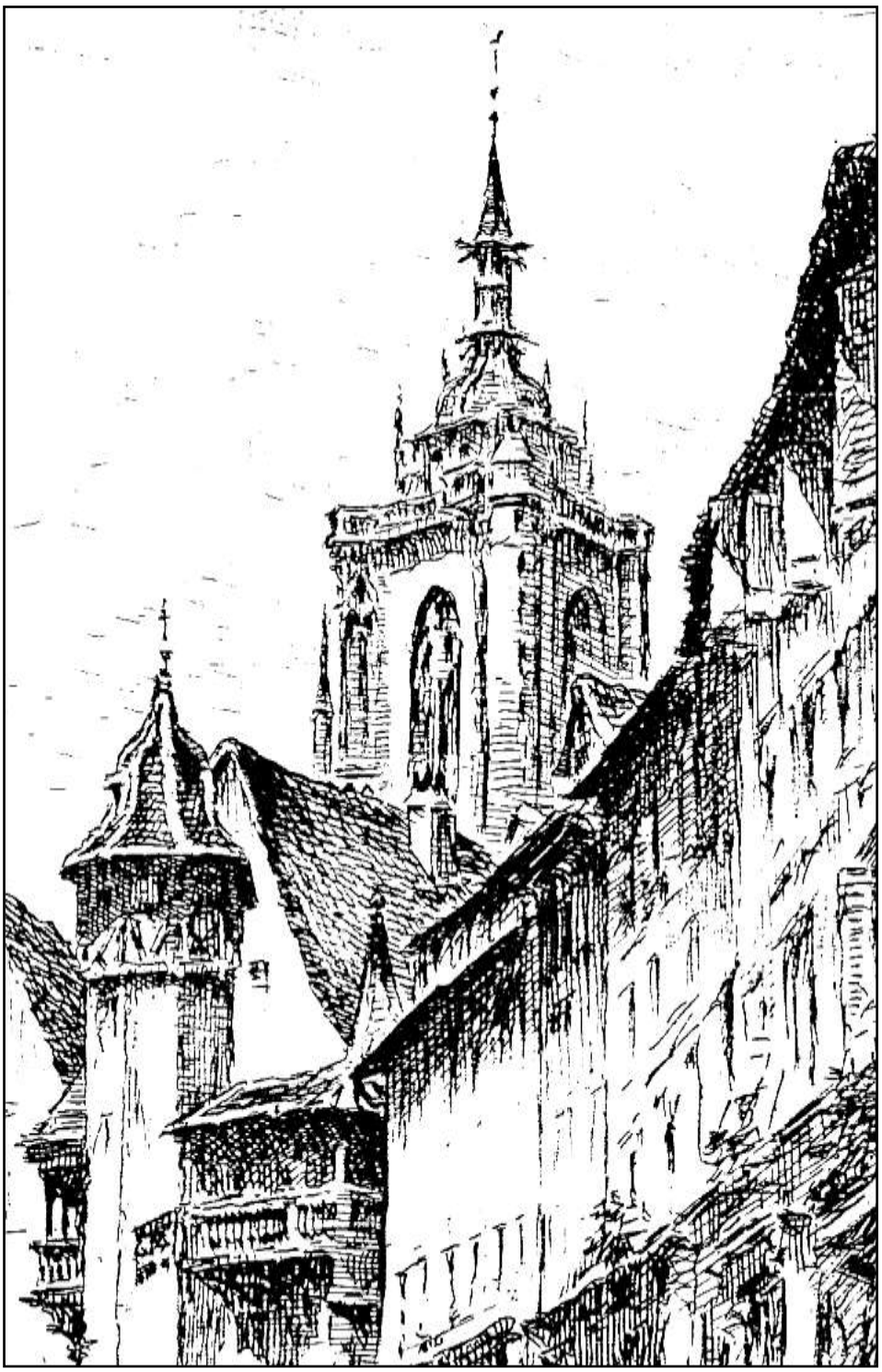

STENOGRAMME

42ème Séance

du

19 novembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, si vous me le permettez, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai quelques excuses à vous présenter : Mme MANN, M. BARDOTTO, M. TOURNADE, Mme DETTLOFF et Mme WEISS donnent respectivement pouvoir à M. l'Adjoint FRIEH, M. REMOND, M. SISSLER, Mme LICHTENAUER et Mme JACQ. J'excuse MM. DENECHAUD et WAGNER. Nos collègues Mmes ROSSI et SCHNELL arriveront avec un peu de retard ; dans l'intervalle, elles donnent respectivement pouvoir à Mlle DENEUVILLE et à M. l'Adjoint JAEGY.

Nous saluons une délégation de la Commission Sécurité du Conseil Municipal des enfants, laquelle nous accompagnera ce soir. Ils se relaient à l'intérieur du Conseil pour que chacune et chacun puissent prendre la température du Conseil Municipal des adultes. Je remercie également les parents qui les accompagnent pour être à leurs côtés. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous devons désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité étant toujours disponible, je la soumets à son installation. Tout le monde semble être d'accord. Son adjoint est généralement le Directeur Général des Services. Il n'y a apparemment ni opposition ni contre-indication. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre le procès-verbal de la réunion du 22 octobre : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez dans votre dossier les comptes rendus des décisions prises par l'assemblée, tant pour les arrêtés que pour les décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à faire : vous avez dans votre dossier le rapport semestriel des activités de la Communauté d'Agglomération pour toutes les compétences. Ayant toujours les questions posées enregistrées, je vous propose, dès la publication du rapport annuel, d'inscrire un point particulier à l'ordre du jour afin que nous puissions débattre très largement des activités de la Communauté d'Agglomération. Ce n'est plus simplement une communication, mais l'ouverture d'une discussion sur ce que fait la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas la peine de le faire sur un rapport semestriel ; c'est pour cette raison que je vous propose de le faire sur le rapport annuel, dès que sa publication sera faite, c'est-à-dire au mois de février ou mars de l'année prochaine. Je pense que cette façon de procéder répond aux souhaits déjà exprimés de part et d'autre, en allant beaucoup plus loin qu'une simple communication, avec un débat sur les différentes activités développées par cette institution intercommunale.

J'ai également à vous faire part de la sélection de la ville pour les 11èmes Trophées de la Communication, dans la catégorie des mairies de plus de 40 000 habitants pour la qualité de sa communication globale. Un jury de 136 professionnels, composé d'acteurs des métiers de la communication

issus de la France entière, a placé notre ville dans les 5 meilleures sur les 175 candidates. L'examen du jury a porté sur trois productions de notre service Communication : le journal municipal Le Point Colmarien, dont un exemplaire figure sur votre bureau ; le site Internet et l'agenda de la ville. Le classement exact de Colmar parmi les 5 premiers lauréats sera rendu public vendredi 30 novembre prochain au Grau du Roi, lors d'une cérémonie de remise des trophées.

J'ai une seconde communication de même nature : le n° 381 de novembre 2012 du mensuel « Ca m'intéresse » a sélectionné les villes proposant les meilleures innovations en matière de développement durable. J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Colmar figure parmi les 20 meilleures initiatives recensées par ce journal au titre de son action relative à l'opération Papy et Mamy Trafic. Nous pratiquons ce système depuis des années, lequel a tout de même fini par être remarqué au niveau national. Vous savez qu'il s'agit d'un dispositif grâce auquel, avec les parents, nous accompagnons les entrées et sorties de classes. Naturellement, je suis très heureux que cette action ait pu être retenue. Nous employons actuellement 17 Papy et Mamy Trafic pour organiser ces entrées et sorties de classes.

Une autre communication, que vous avez déjà vue dans la presse : sur votre bureau figure un exemplaire de « Capital ». En effet, dans son n° 254 de novembre 2012, ce magazine a pointé la fiscalité des 112 villes les plus importantes. Pour le cumul taxe d'habitation et taxe foncière bâtie, Colmar figure en première position de ce classement avec une imposition moyenne de 1 155 €, dont 578 € pour la taxe d'habitation et 577 € pour la taxe foncière bâtie. Vous savez que nous étions déjà sur ce podium, mais jamais en première position. Par rapport à l'imposition moyenne qui s'élève à 1 793 €, c'est un montant annuel de 21 millions d'euros qui est économisé et n'est pas soutiré du porte-monnaie de nos contribuables. Par rapport à l'imposition la plus élevée, soit 2 423 €, nous constatons une différence de 42 millions d'euros. Il est toujours un peu difficile de mesurer ou d'apprécier les chiffres, mais 42 millions d'euros, cela correspond à 4 fois le coût de la piscine Aqualia. Concernant la comparaison avec nos voisins, l'imposition est de 1 449 € à Strasbourg, ce qui la place au 13ème rang, et de 1 497 € à Mulhouse, ce qui la place au 19ème rang. Par rapport à la fiscalité de ces 2 villes, l'économie faite par les Colmariens est respectivement de 9,7 millions d'euros et 11,3 millions d'euros. Personnellement, je suis très heureux que la rigueur mise en œuvre dans la conduite de la gestion de notre ville ait pu conduire à ces économies. Cette économie représente, par an et par habitant, 142 € par rapport à la fiscalité strasbourgeoise et 166 € par rapport à la fiscalité mulhousienne. Dans son dernier rapport sur la Ville, il y a 2 ans, la Chambre Régionale des Comptes avait déjà salué nos performances, tout comme celles de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, nous sommes champions de France de la modération fiscale, sans pour autant être en retard dans deux autres domaines : celui de l'investissement et celui de la maîtrise de la dette. Concernant l'investissement, le ratio annuel par habitant est de 350 € pour les villes de notre importance. Or, nous sommes à 560 € pour l'année 2012, soit un investissement

supplémentaire de 14 millions d'euros. Concernant la dette à l'habitant, laquelle était de 834 € en 1995, nous sommes aujourd'hui à 550 €. Je pense que le triangle est fermé avec ces 3 paramètres, lesquels reflètent les excellents résultats de la Ville de Colmar.

Pour terminer ces communications, je me permets de savourer avec vous, une quatrième information tout aussi positive. Celle-ci est en rapport avec les notations de la Ville de Colmar. Vous vous rappelez que j'ai été très critiqué par plusieurs d'entre vous pour avoir engagé cette démarche. Les observations venaient de partout, des trois fractions de l'opposition ; je ne tiens pas à les identifier puisque, d'eux-mêmes, les collègues se rappellent ce qu'ils ont dit lors de notre Conseil Municipal du 19 mars dernier. J'invite ceux qui ne s'en souviennent plus à consulter les sténogrammes, ce seul point ayant fait l'objet d'un résumé de 30 pages avec pas moins de 7 intervenants dont certains ont pris la parole plusieurs fois avec des propos peu amènes, voire très critiques. J'avais répondu que la notation obtenue permet à la Ville d'être en position de force vis-à-vis des banques, soit pour négocier des crédits, soit pour obtenir des taux plus favorables. J'ai donc entrepris la renégociation d'un emprunt en cours, car cela me semblait possible. Ainsi, le Crédit Mutuel vient de proposer à la Ville de Colmar de revoir les conditions de l'emprunt que je visais pour un réajustement en raison des conditions qui sont celles de la Ville, attestées par les notations obtenues. Il s'agit de l'emprunt de 3 millions d'euros engagé auprès de cet établissement bancaire. Sur cet emprunt, le Crédit Mutuel accepte une baisse de 0,50 % du taux. Cette réduction sur la durée du contrat représente 114 375 €. Par ailleurs, cette banque confirme les possibilités d'un remboursement anticipé, sans préavis ni indemnités, ce qui constitue un avantage supplémentaire. Je suis encore en négociation avec la deuxième banque, la Caisse d'Epargne, dans le même sens. Naturellement, j'ai remercié M. LUCAS, patron du Crédit Mutuel, pour ce geste commercial basé sur les excellentes notations obtenues par la Ville de Colmar. A titre indicatif, le coût de la notation était de 29 900 € TTC ; au regard de ce que nous sommes arrivés à négocier avec la première banque, voyez combien nous étions bien avisés de nous faire tester par un cabinet de notation concernant la gestion des comptes de notre Ville.

Généralement, les communications n'ouvrent pas au débat : notre collègue Me GRUNENWALD trouvera une occasion sous les points qui vont suivre pour dire ce qu'il a envie de dire.

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers collègues, je ne veux pas engager un débat, mais je me demande vraiment si ce sont des communications que vous avez faites ou simplement, une fois de plus, une ode à votre endroit. Je rappelle que le « moi » est haïssable et qu'il vaut mieux, de temps en temps, être plus modeste. Capital n'a rien coûté : cela suffisait au Crédit Mutuel et cela suffira à la Caisse d'Epargne. Il n'était donc pas besoin de dépenser 30 000 €.

M. le Maire MEYER : Ces 30 000 € de dépenses nous ont tout de même permis de conforter la gestion municipale tout en obtenant 120.000 € de remise auprès d'une première banque. Par ailleurs cette notation vous a

obligé à reconnaître ouvertement l'excellente gestion de la Ville. Ce n'est pas rien…

Me GRUNENWALD : Il faudra le faire chaque année.

M. le Maire MEYER : Par ailleurs, je n'y suis pour rien si vous êtes jaloux. Il faut tout simplement reconnaître les résultats obtenus. A votre place, je dirais bravo. Je comprends également que cela vous embête !

Intervention de Me GRUNENWALD inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Vous savez, un chef est là pour écouter, mais un chef est également là pour « cheffer ». Alors, méthode ou non, il faut accepter les résultats. A votre place, je serais fier pour les Colmariens.

Cela étant dit, je laisse la parole à M. PIVARD.

5. Rapport d'activités 2011 de la SAEM VIALIS.

M. PIVARD : Bonsoir, M. le Maire, bonsoir mesdames et messieurs. J'ai préparé à votre attention une série de diapositives sur les comptes sociaux et le rapport de gestion de la SAEM VIALIS pour l'exercice 2011.

(M. PIVARD procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci M. PIVARD. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. En regardant votre diaporama, j'aurais voulu vous poser une question à propos de téléphonie et d'Internet. Concernant la téléphonie, vous faites état d'une progression importante en termes de pourcentage, mais, finalement, cela fait relativement peu en quantité de nouveaux clients. De plus, le total de vos clients est, si j'ai bien vu, d'environ 4 000. Je ne sais pas si vous pourrez répondre à ma question, mais il y a eu la révolution Free dans le courant de l'année 2012 : pouvez-vous déjà nous donner des indications sur ce que deviennent les clients Internet et téléphonie VIALIS au vu des propositions de Free ?

M. le Maire MEYER : Seconde question, Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Je souhaitais poser la question suivante : tous les habitants de Colmar ont-ils accès à l'Internet de VIALIS et aux packs qui peuvent être proposés ?

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Deux questions : que donne l'expérimentation des compteurs communicants ? Les employés de VIALIS bénéficient-ils tous de tarifs attractifs ? Si oui, quel est ce pourcentage par rapport à la vente des biens globaux que vous faites ? Trois remarques : premièrement, sur votre CD, j'ai vu que vous aviez créé un nouveau parking, ce dernier étant entièrement macadamisé. Je trouve dommage de continuer à macadamiser la terre, d'autant que je croyais que vous aviez une optique

dans le développement durable. Deuxièmement, malgré la crise et la volatilité des marchés, vous nous annoncez – et peut-être seriez-vous en concurrence avec M. le Maire – que vos gains de placement passent de 89 millions d'euros à 230 millions d'euros. C'est une progression extraordinaire. Troisièmement, vous avez fait un gros effort concernant la formation puisque vous dispensez environ 11 000 heures, vos relations syndicales sont correctes et vous gérez assez bien le stress. Ceci pour dire que ces trois points font l'objet d'une remarque de Davos qui doit paraître en 2013 et qui place la France en 137ème position. Ainsi, si vous deviez être placé, vous seriez dans les premiers. Alors bravo pour cette gestion du personnel.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, M. PIVARD, je voulais vous informer que certains commerçants et artisans sont actuellement harcelés par des appels téléphoniques d'une société que j'ai d'ailleurs envoyée promener en disant que j'étais marié avec VIALIS ; elle m'a ainsi laissé tranquille. Ceci pour vous dire qu'elle propose du courant moins cher que vous. Etes-vous au courant ?

M. le Maire MEYER : M. PIVARD. Il y a eu 4 intervenants et 7 questions.

M. PIVARD : Pour la question relative à la téléphonie, nous avons effectivement vu arriver, comme tout le monde en début d'année 2012, la nouvelle offre de Free qui a totalement bouleversé le panorama ; j'en parlerai plus précisément l'année prochaine. Comme nous avions l'intention de faire une offre en téléphonie mobile, nous avons tout de suite arrêté de la faire. Nous nous sommes dit qu'il fallait d'abord voir ce qui se passait sur le marché et comment les offres de Free allaient être acceptées. Par contre, je peux vous dire, et je parle sous le contrôle des représentants de la Ville qui siègent au Conseil d'administration de VIALIS auquel j'ai déjà rendu compte au mois de septembre, que nos chiffres 2012 concernant Internet et la téléphonie sont en très nette progression. Cela signifie que Free ne nous fait rien.

La seconde question que j'ai notée était de savoir s'il y avait Internet sur tout Colmar : Internet est présent sur tout le réseau câblé. Par contre, nous avons pris la décision, en concertation avec les élus de Colmar, ne pas étendre nos réseaux câblés jusqu'au fin fond des quartiers sud de Colmar, car il y a un client tous les 400 mètres. Là, le retour sur l'investissement qui aurait pu être fait aurait été de 150 ans. A l'inverse, tous les quartiers denses ou à peu près denses de Colmar sont desservis en câble.

Concernant les compteurs communicants, les expériences sont tout à fait satisfaisantes. Comme tous les distributeurs de France, nous sommes dans l'attente des décisions que doit prendre le législateur. Normalement, il devrait décider de généraliser l'implantation des compteurs dits Linky sur tous les réseaux français, y compris les réseaux de VIALIS. Nous ferons de même pour les compteurs AMR, c'est-à-dire les compteurs gaz, mais la question encore en balance – ERDF n'est pas du tout d'accord avec la FLCCR – est de savoir qui va payer cet investissement. D'après ce que j'ai lu

avant-hier dans le journal, ce ne serait pas le client, mais les distributeurs qui paieront.

Ensuite, et je m'en excuse, je n'ai pas bien compris la question concernant les avantages des agents.

Intervention de M. GREINER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Je pense qu'il serait plus intéressant de connaître la différence entre le tarif facturé à l'agent de la société et le tarif facturé à l'usager normal, car c'est plus significatif.

M. PIVARD : En volume, ce que nous vendons aux agents actifs et retraités est tout à fait négligeable, d'autant que sur nos 225 actifs, plus de la moitié n'habite pas sur la zone. Je vais tout d'abord répondre à la question de manière juridique. Toute personne travaillant dans la production, le transport et la distribution d'électricité ou de gaz en France se voit appliquer le statut des industries électriques et gazières, toujours appelé le statut EDF. Personnellement, j'ai toujours travaillé à Colmar, jamais à EDF, mais nous bénéficions de la même convention collective. Ainsi, tous les agents bénéficient de ce que nous appelons l'avantage tarifaire, à savoir que pour un tarif facturé au client normal de 100, celui facturé aux agents est de 5. Il s'agit donc d'une remise extrêmement forte.

M. le Maire MEYER : Y compris les retraités.

M. PIVARD : Le statut est effectivement très protecteur. Les agents gardent cet avantage une fois à la retraite, et il est maintenu au conjoint survivant en cas de décès, s'il ne se remarie pas. C'est purement statutaire et il n'y a aucune marge d'appréciation.

Il me semble avoir répondu à l'ensemble des questions, n'est-ce pas M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Reste la remarque sur le démarchage.

M. PIVARD : Oui. Lors de la dernière réunion du groupe de travail commercial, nous avons observé une attaque d'une société dont je ne citerai pas le nom pour ne pas lui faire de publicité. D'une manière générale, le marché qui a commencé à s'ouvrir en 2000 pour les grands industriels est aujourd'hui ouvert à 100 %. Cela signifie que n'importe lequel d'entre vous ou n'importe quel Colmarien peut quitter la fourniture de VIALIS et choisir un autre fournisseur. Pour donner un exemple industriel, sur l'un de nos plus grands comptes en gaz, nous sommes furieusement concurrencés par des opérateurs étrangers qui aimeraient bien vendre ce gaz à notre place. Pour pouvoir prendre d'autres clients, ils n'ont d'autre choix, comme pour Internet, que de faire du démarchage. En ce moment, ils s'occupent effectivement de la plaque de Colmar. L'autre plaque sur laquelle une activité de concurrence se développe est Grenoble ; mes collègues du gaz et électricité de Grenoble me l'ont signalé. C'est le jeu de la concurrence : au client de savoir ce qui bon pour lui et à nous de nous débrouiller pour les garder.

M. le Maire MEYER : Pour le macadam dans le développement durable, avez-vous répondu ?

M. PIVARD : S'agissant d'une remarque, j'ai essayé de ne pas répondre.

M. le Maire MEYER : Tel est le rôle du chef : rappeler les questions qui n'ont pas été répondues.

M. PIVARD : Je trouve ce parking très beau. Nous en avons profité pour l'équiper de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Cela étant, et j'espère que vous l'avez remarqué, les espaces verts ne manquent pas à VIALIS, puisque de nombreux gazomètres ont été transformés en gazon. Par contre, si nous regardons une photo aérienne de VIALIS, nous voyons une grande surface bitumée. Je ne peux pas dire le contraire.

M. le Maire MEYER : A votre place, M. PIVARD, j'aurais répondu avec votre engagement sur les économies d'énergie. C'était la meilleure réponse pour le développement durable.

M. PIVARD : D'accord.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Sur le développement durable également, vous nous avez parlé d'une année très chaude. Je pense d'ailleurs qu'il y en aura beaucoup d'autres dans le futur et qu'il va falloir développer les énergies renouvelables. J'avais une question dans ce sens par rapport aux foyers qui s'équipent de panneaux photovoltaïques, car il me semble que VIALIS s'occupe de la connexion au réseau pour le compte d'ERDF. Cette connexion étant particulièrement longue, n'y aurait-il pas moyen de raccourcir un peu ce délai ?

M. PIVARD : Tout d'abord, VIALIS ne fait rien pour le compte d'ERDF, mais applique les lois du pays. Si quelqu'un pose des panneaux photovoltaïques et qu'il souhaite injecter de l'électricité sur notre réseau, celui d'ERDF ou de n'importe qui, nous prenons cette injection. Je suis prêt à faire la course statistique sur les délais entre ERDF et VIALIS. En effet, s'il y a bien une distribution performante en termes de raccordement de nouvelles constructions ou de raccordement du photovoltaïque, c'est nous. Il est possible qu'une personne ne soit pas contente dans un coin, mais je fais le benchmarking quand vous voulez. Une de nos grandes spécificités est justement le travail de proximité. Pardon ?

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. PIVARD : Concernant le raccordement ? Je ne peux pas vous le dire, il faudrait que je vienne avec toutes mes statistiques.

M. le Maire MEYER : Merci M. PIVARD pour votre présence et vos explications.

6. Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'avais déjà posé la question en commissions réunies à propos de la phrase soulignée en milieu de page : « L'offre de garde en petite enfance et en accueil périscolaire semble adaptée à la demande ». Nous posons pratiquement la même question année après année sans avoir de réponse claire, si ce n'est des réponses d'un flou artistique, à savoir qu'en est-il de l'adaptation de la proposition de classes pour la petite enfance à la demande réelle de la population ? Nous entendons dire que beaucoup de personnes sont obligées de se débrouiller par elles-mêmes, car les listes d'attente sont trop longues. Nous entendons également dire qu'il existe une offre parallèle à côté de l'offre officielle. La demande que j'avais faite l'année dernière était que l'on nous apporte, en quelque sorte, des éléments de preuve comme nous le disons dans notre jargon médical. Vous nous avez répondu que nous pourrions presque enlever le mot « semble » dans cette fameuse phrase soulignée, mais qu'est-ce qui vous permet de dire aujourd'hui que l'offre de garde en petite enfance est adaptée à la demande ?

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Dans le document qui nous a été transmis sur le point concernant la Maison de la Famille – et la question a été posée en Commissions Réunies la semaine dernière –, il y a peut-être la possibilité de transformer l'accueil des enfants de 3 à 6 ans dans l'école, que nous pouvons comparer à l'école maternelle, vers un multi accueil. Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant d'ouvrir des possibilités de garde d'enfants dans les quartiers ouest où, le plus souvent, les mamans restent à la maison parce qu'elles n'ont pas de possibilité d'accueil de leurs enfants à certaines heures et à certains moments, plutôt que de devoir se déplacer jusqu'à la Maison de la Famille qui est située de l'autre côté de la ligne de chemin de fer ? J'ai une autre question concernant la ludothèque : y a-t-il déjà des projets précis en route ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je voulais vous demander pour quelles raisons l'association Quartier Nord ne figure pas dans le contrat enfance – jeunesse, alors qu'il s'agit de la seule structure existante dans tout le nord de Colmar, qui prend en charge de jeunes enfants. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci M. le Maire. Je vais répondre à vos questions dans l'ordre : premièrement, l'offre en petite enfance est-elle adaptée à la demande alors qu'il semble y avoir des listes d'attente et une offre de garde parallèle ? Si vous le souhaitez, je peux vous donner des

éléments chiffrés : il faut tout d'abord savoir que les offres à Colmar ont évolué tout comme la demande des familles a évolué. C'est pour cette raison que nous prenons toujours le terme « semble ». En effet, les choses évoluent et rien n'est jamais figé. Aujourd'hui, il existe de nouveaux comportements, à savoir que les familles demandent de plus en plus du sur-mesure et moins d'heures de garde qu'elles ne le demandaient auparavant. Ensuite, la PSU a évolué : la Caisse d'Allocations Familiales finance dorénavant les places dans les crèches à l'heure – je pense que vous l'avez vu dans le rapport – et non plus sous forme de journées ou de demi-journées. Avec ce nouveau mode de fonctionnement qui n'est applicable que depuis cette année, nous avons pu dégager 30 nouvelles places dans les structures relevant uniquement de la Ville, c'est-à-dire pas dans les structures associatives pour lesquelles je n'ai pas les chiffres exacts. Cela nous a par exemple permis de créer trois groupes supplémentaires de 10 enfants, rien qu'avec ce nouveau mode de fonctionnement des crèches. Si je prends l'exemple de l'année 2011 où nous avons eu 892 naissances, nous pouvons offrir 205 places en structure collective et 210 places auprès des assistantes maternelles agréées. Ainsi, 53 % des enfants nés dans l'année sont gardés en structure collective – crèches ou assistantes maternelles –, et 47 % sont gardés dans la famille soit avec les grands-parents, soit avec les congés parentaux qui se développent, ce qui est quelque chose de nouveau. Par rapport aux statistiques nationales, nous sommes tout à fait dans la moyenne, voire au-delà de certaines autres municipalités grâce aux modes de garde collectifs que nous proposons. Développer aujourd'hui plus de places en crèche poserait une difficulté aux assistantes maternelles, car au moment où je vous parle, 150 places chez des assistantes maternelles ne sont pas pourvues. Vous voyez que l'équilibre est toujours difficile entre ce qui est proposé en structure collective et les places proposées chez les assistantes maternelles. Si nous développons l'offre en crèche, certaines assistantes maternelles n'auront malheureusement plus de travail. Pour ma part, je n'ai pas envie de mettre en difficulté les assistantes maternelles. De plus, depuis que nous avons développé le relais des assistantes maternelles, les familles ont trouvé dans ce relais non seulement toutes les informations sur le fonctionnement des assistantes maternelles, mais également des animations. C'est souvent la demande des parents qui préfèrent la structure collective en crèche, car ils pensent que l'enfant sera mieux en collectivité que chez une assistante maternelle. Grâce au RAM, des activités sont maintenant proposées, des sorties piscine ou autres, une fois par semaine ; ainsi, les enfants ne sont plus « isolés » au domicile de l'assistante maternelle. C'est pour cette raison que nous restons prudents et disons que l'offre « semble » adaptée. Peut-être que les choses évolueront demain, mais à la date de ce jour, l'offre est adaptée. L'autre preuve est que nous sommes régulièrement sollicités par des sociétés privées spécialisées dans les crèches, comme les Chapeaux rouges, la Maison bleue, etc. Nous avons rencontré tous ces organismes qui ont fait des études sur Colmar, et aucun projet n'a abouti pour l'instant puisqu'ils ont diagnostiqué que l'offre en crèche était suffisante. C'était pour la première question.

En ce qui concerne les offres parallèles, je ne sais pas de quoi il s'agit. Pour ma part, il s'agit de quelque chose dont je n'ai jamais entendu parler. Il

faudrait me donner plus de précisions, M. FELDMANN, si vous voulez que je vous réponde.

Pour les gardes d'enfants dans le quartier ouest, vous pouvez visualiser l'emplacement des structures sur le plan. Il y a effectivement plus d'offres de garde collective dans le secteur ouest qu'ailleurs. Cela nous permet de faire, dès la petite enfance, une véritable mixité. En effet, nous proposons à des familles qui habitent le centre-ville ou le quartier sud, par exemple, de mettre leur enfant à la crèche Scheppler de manière à ce qu'il y ait une mixité entre les enfants dès le plus jeune âge. Les gardes d'enfant sont largement suffisantes dans le quartier ouest et nous avons encore des places disponibles en halte-garderie pour des familles qui ne travaillent pas, mais ont besoin de quelques heures par-ci par-là. Mme GINDENSPERGER, si vous connaissez des familles qui n'ont pas eu de réponse positive dans le quartier Ouest ou Europe, envoyez-les-moi puisque, d'après les éléments du service de la petite enfance, l'offre est largement suffisante pour garder les enfants dans ce quartier.

A propos de la ludothèque, nous n'avons aucun projet pour le moment. Aucune association ne nous a contactés pour relancer cette ludothèque. Nous ferons donc l'étude comme nous nous y sommes engagés dans le contrat enfance.

M. le Maire MEYER : Et le quartier nord ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je vais laisser mon collègue, M. FRIEH, répondre pour le quartier nord, car vous voyez bien que dans ce diagnostic qui porte à la fois sur les 0-6 ans et les 6-17 ans, toute une partie périscolaire concerne les animations dans les quartiers. Il s'agit d'un travail transversal qui a été fait ici entre la culture, le service social, le service animations et vie des quartiers. Personnellement, je n'ai pas plus d'informations ou de réponse spécifique.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER a redemandé la parole. Je pense que c'est en rapport avec la réponse donnée.

Mme GINDENSPERGER : Ma question concernait essentiellement les crèches ou les possibilités d'accueil avec des horaires particuliers. Je crois que nous en avons déjà parlé à différents moments : les familles monoparentales ont beaucoup de difficulté à fonctionner et, très souvent, les mamans choisissent de rester à la maison. De ce fait, elles s'éloignent du monde du travail. Il serait peut-être intéressant de favoriser cette recherche de travail pour des personnes en âge de le faire et désireuses de le faire, mais qui en sont empêchées par les modes de garde. Ma question était essentiellement tournée vers cela pour ces quartiers.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Dans les structures collectives, nous accueillons des familles monoparentales dont le parent est en recherche d'emploi ou en formation, par exemple. Néanmoins, lorsqu'elles nous font leur demande, elles nous expliquent ce que vous nous dites ce soir, à savoir qu'elles sont en recherche d'emploi ou de formation, mais le jour où nous leur proposons la place, elles n'ont pas encore forcément la formation ou l'emploi, ce qui fait qu'elles n'ont pas les moyens financiers de supporter le

coût de la crèche sans travailler à côté. Des réservations sont bien faites, mais elles n'aboutissent pas à cause du manque de moyens financiers pour faire garder leur enfant tant que la formation ou l'emploi n'est pas effectif. Cela étant, nous leur proposons des places, cela ne pose aucun problème.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je crois qu'en matière de halte-garderie ou de garderie d'enfants, il serait intéressant d'avoir au moins une place disponible à tout moment pour pouvoir répondre à ce genre de demande d'urgence. Le monde du travail est suffisamment difficile…

M. le Maire MEYER : C'est le cas.

M. HILBERT : Si c'est le cas et que je souhaite faire garder un enfant demain matin ou la semaine prochaine, je peux le faire, n'est-ce pas ? Pourtant, il me semblait que les réservations se faisaient sur l'année scolaire et qu'il était très difficile d'obtenir une place en crèche en cours d'année. Ensuite, par rapport à l'animation jeunesse et tout ce qui concerne le centre socioculturel, je suis surpris d'entendre que l'offre est suffisante. Il me semblait qu'une étude avait été réalisée par une association de prévention spécialisée il y a quelques années disant qu'il manquait quelque chose dans le quartier Saint-Joseph. Je crois que nous sommes nombreux ce soir à penser qu'il manque aussi quelque chose sur le quartier nord. Il n'y a pas que le quartier ouest qui a besoin d'offres d'animations socioculturelles.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Ce sont les haltes-garderies qui proposent les réservations en cours d'année, notamment les Loupiots où, à ma connaissance, il y a de la place. Il est tout à fait possible d'y venir. Cela étant, il s'agit d'une halte-garderie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de repas entre midi et 14 h par exemple. Il ne s'agit pas d'une garde annuelle, mais de répondre à des demandes ponctuelles. Lorsque la maman a rendez-vous pour un emploi, elle peut tout à fait emmener son enfant à la halte-garderie le temps de son entretien d'embauche. Si elle a un travail à temps partiel, cela peut également être compatible. Je pense que nous arrivons, à peu près, à répondre à toutes les demandes. Actuellement, des structures privées se développent dans de nombreuses villes et si elles ne se sont pas développées à Colmar, c'est que le « marché » – si nous pouvons parler en ces termes – n'est pas demandeur pour le moment.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH pour le quartier nord.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues. Il faut tout d'abord rappeler que nous avons passé quelques années à soutenir l'association Quartier Nord, car elle était non seulement en danger financièrement, mais également du point de vue de son fonctionnement. Avec la Municipalité, nous avons été très proches d'elle pour qu'elle ne disparaisse pas. Elle a désormais retrouvé un fonctionnement qui semble satisfaisant, elle rend un service dans ce quartier, elle organise de l'accueil périscolaire – du CLAS est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales dans cette association. Reste que pour l'instant, en effet, il n'y a pas de convention pour les accueils de loisir sans hébergement, mais il n'est pas impossible que cela puisse être proposé dans les temps qui viennent. Il suffira que cette association, en partenariat avec la

Ville, entre en négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales, mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Il a d'abord fallu que l'association elle-même, ses dirigeants et nous, la mairie, consolidions le fonctionnement.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

En dehors de la discussion, j'observe qu'avant d'arriver à ce rapport présenté au Conseil Municipal, il y a eu un diagnostic préalable de la Caisse d'Allocations Familiales qui dit d'une façon très claire que l'offre colmarienne pour la petite enfance est adaptée à la demande.

7. Avances sur subventions 2013 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'aurais tendance à dire que la dernière phrase du premier paragraphe devrait être la suivante : « Cette action résulte des 53 engagements pris par l'équipe majoritaire pendant sa campagne électorale. » Nous avons souvent fait la remarque qu'il aurait peut-être mieux valu distribuer directement ces sommes aux écoles de façon collective pour qu'elles soient utilisées le mieux possible dans l'intérêt de la scolarité de ces enfants. Ce n'est pas votre choix et, je le sais, cela fait partie de vos 53 engagements. Toutefois, permettez-nous tout de même d'en faire la remarque.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je répondrai juste en disant qu'il faut aller, à mon avis, dans le sens de la responsabilisation des familles. A force de vouloir tout prendre en charge par le biais de la collectivité, les parents et les familles se sentent moins impliqués. Il me semble important de marquer le coup – la rentrée a un coût certain – et de faire prendre conscience aux parents que les 50 € sont destinés à acheter les affaires scolaires, le

cartable, etc. C'est responsabiliser les familles dans l'achat des fournitures scolaires.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est peut-être responsabiliser les familles, mais nous pouvons aussi parler de justice. De nombreuses écoles demandent une somme aux familles en début d'année. Bien sûr, ce n'est pas obligatoire, mais certains enseignants se gardent bien de le préciser et les familles se sentent obligées de verser cette somme, laquelle peut varier de 10 à 50 €. Je crois qu'il serait plus intéressant de verser cette somme directement aux écoles et de demander aux écoles de ne rien réclamer aux familles à la rentrée. Cela peut être pour la rentrée, pour les voyages, pour les sorties, cela peut servir à beaucoup de choses. M. le Maire, vous qui êtes tellement à cheval, à raison, sur les économies, cela permettrait aux écoles de faire des commandes groupées et ainsi de réduire le coût d'achat. Grâce à ce coût d'achat réduit, cela permettrait aux familles et à la commune de faire des économies.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Il y a deux choses différentes, M. HILBERT : l'argent demandé aux familles en début d'année pour le compte de l'OCCE, qui n'est pas obligatoire, mais permet, notamment en maternelle, de financer tous les bricolages que les enfants ramènent à la maison. Comme vous le savez, il y en a beaucoup et il est tout à fait normal que nous participions financièrement sinon l'école ne pourrait pas les faire. Par ailleurs, une autre participation peut être demandée pour l'achat de matériel ou de fournitures en commun que le directeur centralise au niveau de son école, mais cela reste relativement rare. Ce sont deux choses différentes. Sachez que le chèque pour l'OCCE n'est pas obligatoire, les familles n'ont pas l'obligation de participer. Cela étant, je ne connais pas une seule école qui renonce à faire cette demande, car elle permet justement aux familles de récupérer des choses fabriquées par les enfants, ce qui est très valorisant pour les enfants d'ailleurs. Justement, l'aide apportée par la Ville peut très bien permettre aux familles de contribuer plus facilement à la coopérative de l'OCCE.

M. le Maire MEYER : Figurez-vous que vos propositions n'entrent pas dans notre philosophie. Mme l'Adjointe n'a pas voulu insister, mais nous avons un budget annuel pour le fonctionnement des écoles pour lequel la Ville participe à hauteur de x euros par enfant pour toutes les fournitures indispensables au-delà des travaux d'entretien et de réparation. Il existe donc déjà un budget propre au fonctionnement des écoles, sachant que la dépense de la Ville est en rapport avec l'expérience et les dépenses réalisées l'année précédente. Ces dépenses sont réactualisées chaque année. Ici, nous avons mis en œuvre une prime pour la rentrée scolaire. Il s'agit d'une aide versée aux familles pour organiser la rentrée scolaire. Nous nous situons sur une position différente par rapport à ce que vous proposez.

Je suis un peu surpris d'entendre que verser ces dotations aux écoles trouverait une meilleure utilisation par rapport au versement fait aux parents. Je pense que les parents apprécieront votre jugement, M. FELDMANN. D'ailleurs, au prochain Conseil Municipal, nous reviendrons

sur ce point, comme sur différents autres, pour actualiser certains engagements comme vous dites.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

9. Désignation du lauréat du prix du concours « Imaginez le logo Colm'Art ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Nous décidons d'octroyer au lauréat du concours une tablette tactile puisque c'est lui qui a imaginé le logo Colm'Art, mais, en même temps, nous lisons dans la convention que la Ville pourra adapter le logo en vue de son utilisation sur des supports différents et le modifier si elle le souhaite, par exemple au niveau des couleurs, de la typographie, etc. Elle décidera par ailleurs seule de l'opportunité de faire usage ou non de ce logo ou d'en cesser l'usage si elle le souhaite. Je me demande pourquoi nous choisissons un logo si nous disons tout de suite que nous nous laissons la possibilité de l'adapter, de transformer sa typographie, ses couleurs. Le propre même d'un logo est justement une certaine typographie et une certaine unité de couleur.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Il me semble que lors des Commissions Réunies, nous avions parlé des autres projets et que vous nous aviez indiqué que vous donneriez les principaux projets soumis à la commission. Nous avons même parlé d'utiliser le tableau. Qu'en est-il de votre promesse, de votre engagement ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Cela va être fait, M. GRUNENWALD. Tout d'abord, je me permets de répondre à la question de Mme KLINKERT. Par définition, un logo, quel qu'il soit, doit pouvoir être adapté. Il peut être utilisé en couleur ou en noir et blanc, en petit ou en grand, encadré ou non encadré, sur des sites Internet, sur support papier, sur papier blanc, sur papier de couleur… Pour avoir travaillé avec des professionnels de la communication, tous les créateurs de logo signent des conventions pour une forme totale ou partielle de cession de droits. Cela existe pour les logos de marque commerciale, les logos d'événements ou les logos utilisés par les municipalités ou les collectivités. Je puis vous assurer, Mme KLINKERT, qu'ayant travaillé 35 ans dans ce domaine, à chaque fois les créateurs de logos cèdent les droits d'utilisation au commanditaire. Il ne s'agit pas de déformer ou de dénaturer la proposition de M. BRAUNEISEN, mais de

pouvoir l'utiliser en petit, en grand, en couleur ou en noir et blanc et sur des supports de couleurs différentes.

En ce qui concerne la short-list, je rappelle à M. GRUNENWALD que le jury a voté d'une façon anonyme. Nous avons présélectionné une sorte de short-list – pardon pour cet anglicisme –, c'est-à-dire la liste restreinte qui a obtenu le plus de votes. Je demande à ma collègue, Mme Mireille ROUGE, chef du service des activités culturelles, de nous projeter, comme nous l'avions promis, les trois logos présélectionnés par le jury. C'est parmi ces trois logos que le jury, dans sa grande majorité, a opté pour le logo proposé par M. BRAUNEISEN.

(Mme Mireille ROUGE projette les trois logos présélectionnés)

Ce logo est celui qui nous est apparu le plus approprié pour être utilisé sur les documents des événements culturels colmariens.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Concours artistique de la Ville de Colmar : 1 – remise des prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens 2 – programme 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du Football Club Portugais de Colmar dans le cadre de la commémoration du 40ème anniversaire du club.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition du Tournoi International Elite de hockey sur glace de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin au titre des prestations de services ordinaires accordées dans le cadre des « Accueil de Loisirs sans Hébergement ».

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, Pôle Habitat et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans le cadre de l'aménagement d'un jardin pédagogique autour du Centre Socioculturel Florimont/Bel-Air.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subvention d'équipement à l'Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse Turque de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2012.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'opposition de M. GREINER.

17. Aménagement d'une aire de jeux rue du Prunier/rue Ampère – travaux d'espaces verts, travaux au centre de production et acquisitions de matériel d'entretien d'espace vert.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Création d'un parking payant pour les camping-cars rue Henry Wilhelm.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. A propos de ce rapport, je repose une question de fond, à savoir comment accueillir les campings-caristes à Colmar. Pour l'instant, nous nous contentons de leur proposer des places de stationnement dédiées à leur camping-car, stationnement limité à 4 heures, ce qui leur permet tout juste de faire un tour à Colmar et de repartir. En tout cas, cela ne leur permet certainement pas de rester en soirée et éventuellement d'alimenter un peu les commerces colmariens et plus particulièrement les restaurants. On nous répond que le camping de l'Ill suffit à la demande, mais je pense qu'il n'y a pas eu de réflexion de fond jusqu'à présent sur le fait de savoir si, un jour ou l'autre, il faudra organiser un lieu de stationnement véritablement dédié à des campings-caristes qui pourraient rester sur place plus qu'une ou deux journées. C'est le sens de ma question.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Docteur, contrairement à ce que vous pensez, nous avons mené une réflexion de fond, sauf que nous ne disposons pas de l'espace nécessaire pour réaliser des parkings permanents à destination des camping-cars. Nous déshabillerions ainsi le camping de Horbourg-Wihr qui se trouve à 2 kilomètres de là. Je crois que ce camping rend service aux campings-caristes. De plus, nous les recevons pour une demi-journée à Colmar, ce qui est relativement important pour pouvoir visiter la ville et même aller au restaurant.

M. le Maire MEYER : L'accueil est organisé d'une façon articulée entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. La Ville s'organise pour l'accueil journalier, car les nuitées supposent d'autres équipements, comme les sanitaires et les douches. Cela a conduit la Communauté d'Agglomération à investir beaucoup, notamment sur le camping de l'Ill à Horbourg-Wihr, lequel est géré non par la commune de Horbourg-Wihr, mais par la Communauté d'Agglomération de Colmar. Nous avons lancé une DSP en même temps pour gérer le camping de la ville de Turckheim. Nous nous sommes donc organisés en étoile pour répartir la mission : l'accueil journalier par les villes elles-mêmes et les nuitées sur des équipements spécialement dédiés à ce type d'accueil. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le rapport qui vient de vous être présenté.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Travaux d'équipement et de maintenance pour le stationnement payant – parcs de stationnement souterrains – programme 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Juste une question : de qui dépend l'ascenseur permettant de descendre aux premier et deuxième sous-sols du parking de la mairie, côté Monoprix ?

M. l'Adj. Daniel MEYER : Le Monoprix en a la gestion.

Mme GINDENSPERGER : En tout cas, il dysfonctionne très souvent et je peux vous assurer, pour le prendre avec d'autres personnes, que c'est assez désespérant. C'est aussi l'image de la Ville.

M. l'Adj. Daniel MEYER : J'ai déjà remarqué qu'il s'agit souvent de détritus qui se coincent dans les portes.

Mme GINDENSPERGER : Non, il monte, il descend, il est vraiment très irrégulier. Il ne fonctionne pas bien.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Nous verrons avec eux.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

20. Remplacement de véhicules de service – programme 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention entre la Ville de Colmar, Vialis et la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) dans le cadre du raccordement électrique de la salle d'escrime « Jean-Pierre Muller ».

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Travaux de maintenance sur les bâtiments du Parc des Expositions – programme 2013 – amélioration de la configuration du site.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Programme d'exploitation forestière 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans – 13ème session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Avis relatif à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL – NAPPE – RHIN.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Avis relatif au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la LAUCH.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise au lieudit « Theinheimer Weid ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

M. le Maire MEYER : Je dois vous poser une question préalable : acceptez-vous d'examiner le rapport n° 32 puisqu'il ne figurait pas dans la première production ? Qui est favorable à l'examen de ce rapport ? La majorité étant acquise, je passe la parole à M. l'Adjoint WEISS.

32. Participation de la Ville de Colmar au dispositif des Emplois d'Avenir.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je voulais simplement saluer la participation de la Ville dans ce nouveau dispositif et l'engagement de créer une première série de 20 postes. Nombreux étaient les jeunes Colmariens attendant la mise en application de cette promesse.

M. le Maire MEYER : Nous ne pouvions pas aller plus vite.

M. BAUMULLER : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Les premiers contrats ont été signés par le Président de la République il y a seulement 8 jours. Vous voyez que nous venons tout de suite après.

M. l'Adj. WEISS : La loi date du 26 octobre.

M. BAUMULLER : C'est très bien.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Nous avons justement l'impression d'une espèce de précipitation, improvisation, idée de dernière minute... Je vous signale que lundi dernier, et la semaine d'avant, nous étions réunis : ce rapport aurait pu être présenté et nous aurions pu en discuter en Commissions Réunies lundi. Vous avez trouvé nécessaire de nous le proposer entre les deux séances ; pourquoi pas ?

M. le Maire MEYER : Comprenez-vous le dialecte ?

M. FELDMANN : Oui, un peu.

M. le Maire MEYER : Kasch dich drahja wia da wet, hesch ebis henda oder ebis vorna !

M. FELDMANN : Ce sera la conclusion du Conseil Municipal de ce soir.

M. le Maire MEYER : Non. Ecoutez, lorsque nous traînons, vous nous le reprochez et lorsque nous essayons d'avancer, vous dites qu'il s'agit de précipitation. Il faut savoir.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, je crois que nous avons battu un record ce soir avec 30 points en 1 h 30. Personnellement, je n'ai jamais vu cela. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée, et nous vous invitons au verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. OO

COLMAR

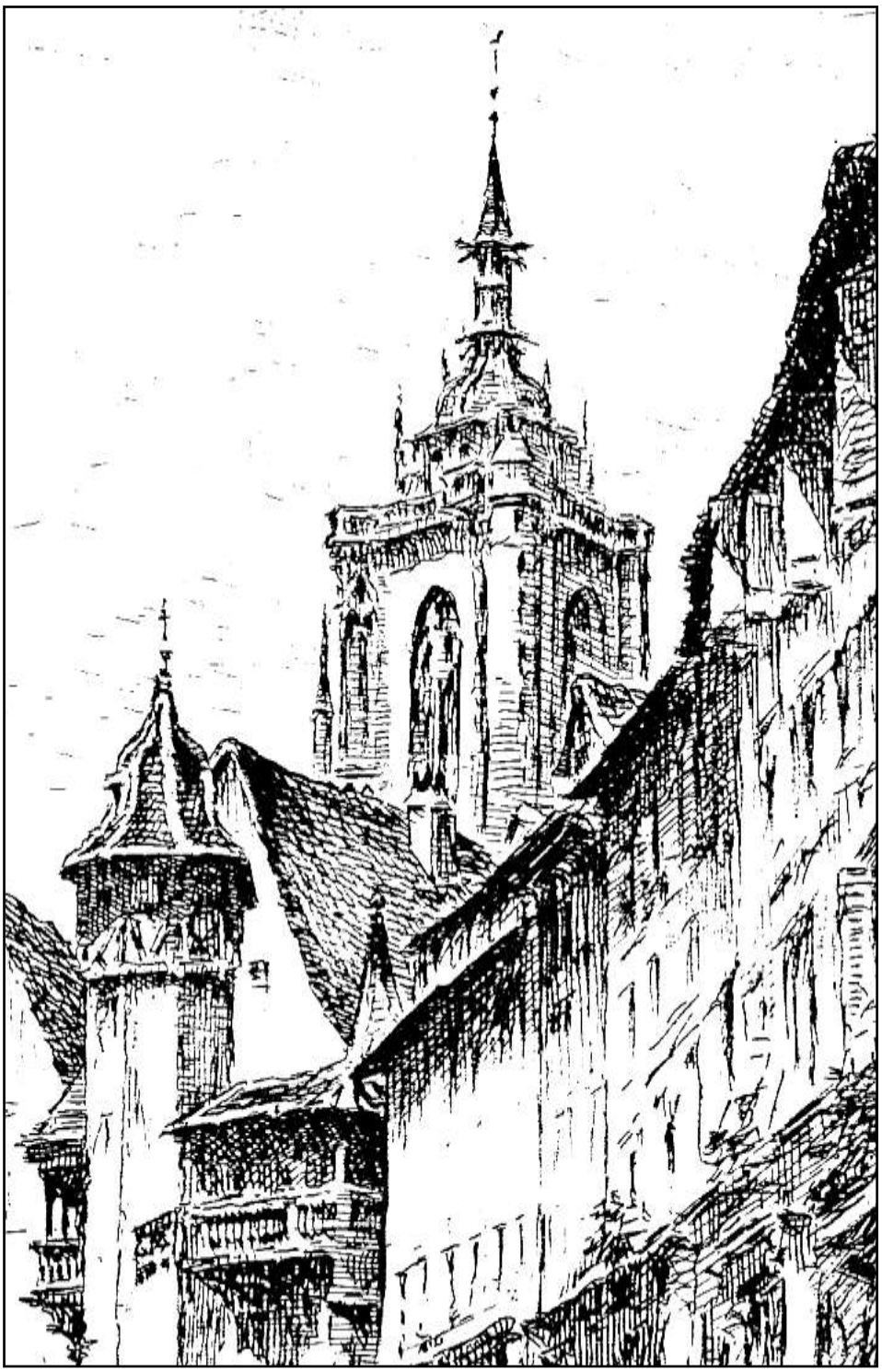

STENOGRAMME

43ème Séance

du

17 décembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, j'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

J'ai différentes excuses à présenter : Mmes DETTLOFF et ALLHEILY donnent respectivement pouvoir à Mmes JACQ et WEISS. M. WAGNER, qui devait arriver avec un peu de retard, s'excuse finalement et donne pouvoir à Mme KLINKERT.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance et son suppléant. Normalement, la benjamine de la Municipalité assume ces fonctions. Est-elle toujours disponible ? Elle répond par l'affirmative. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Par tradition, son suppléant est le Directeur Général des Services. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas non plus. Les deux sont installés dans leurs fonctions respectives.

J'ai à vous soumettre le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2012 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

J'ai trois communications à faire : tout d'abord, dans le cadre du jumelage en étoile, lors de la dernière rencontre à Lucca, il était prévu de renouveler les conventions signées avec les villes concernées. Comme il n'y a pas d'engagement nouveau, mais qu'il est dans notre esprit de renouveler nos contacts avec ces villes, Mme l'Adjointe Delphine MANN a signé le renouvellement de la convention avec le maire de Lucca.

La seconde communication porte sur les Trophées de la communication dont j'ai fait état lors du dernier Conseil Municipal. Cette compétition retenait les 20 premières villes de plus de 40 000 habitants sur les quelque 175 candidatures pour la qualité globale de leur communication respective. Le jury des Trophées avait pris en compte 3 de nos outils de communication, à savoir le Point Colmarien, le site Internet et l'Agenda annuel de la Ville de Colmar. Finalement, Colmar a été classée en 5ème position nationale pour la qualité de son site Internet, derrière les villes d'Istres, Rennes, Montpellier et Lyon. C'est notre collègue Mlle Karen DENEUVILLE qui a pris possession de ce prix le 30 novembre dernier au Grau du Roi.

La dernière communication est en rapport avec la population colmarienne. Vous savez que nous avons chaque année un recensement partiel par sondage après tirage au sort dans les différents quartiers. La semaine dernière, j'ai rencontré le directeur régional de l'INSEE qui, par la même occasion, m'a officiellement informé de la population de la ville de Colmar à partir du 1er janvier 2013. Ainsi, la population globale et totale de la ville de Colmar est de 69 187 habitants ; nous frôlons les 70 000 habitants. Cela dit, vous connaissez mes réserves sur ces modalités de recensement qui, selon moi, ne correspondent pas à la réalité. Néanmoins, le constat fait est en rapport avec cette population de 69 187 habitants, soit une augmentation de 0,50 % par rapport au 1er janvier de l'année dernière.

3. Avis des commissions du Conseil Economique Social et Environnemental de Colmar.

M. le Maire MEYER : Nous avons un point essentiel ; je prierai le représentant du CESEC de venir me rejoindre. J'excuse le Président qui, en dernière minute, est pris par des obligations professionnelles. C'est donc M. Cédric CLOR qui va essayer d'être son parfait interprète dans le périmètre qu'il tenait à nous rappeler. C'est la deuxième fois en 3 ans, depuis que le CESEC est en opération plénière, que nous entendons cette formation. Ce n'est pas la peine de revenir sur la présentation de ses travaux puisque chacune et chacun des membres du Conseil sait qu'il nous était donné de puiser d'heureuses propositions dans les travaux de cette formation qui a beaucoup travaillé et qui, une nouvelle fois, va illustrer d'une façon évidente que, depuis, la formation a continué à travailler, enrichie par les différentes origines de ses composants. En effet, elle fait cohabiter des professionnels, des ressortissants venant du monde associatif, des personnes élues et celles et ceux qui tiennent à participer en fonction de leur expérience professionnelle. Nous ferons comme la dernière fois, à savoir que nous nous sommes réservés une heure dans l'emploi du temps du Conseil Municipal de cette soirée pour travailler sur les propositions du CESEC. Je vous laisse la parole, étant entendu que chaque groupe ou atelier parlera à travers le représentant de son groupe.

M. CLOR : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes très heureux d'être présents à vos côtés afin de vous présenter l'ensemble des rapports des commissions du CESEC.

Tout d'abord, je tenais à excuser M. PRAUD, le Président du CESEC, qui a été retenu par des obligations d'ordre national. Il m'a demandé de vous transmettre ses salutations. Avant de commencer, je tenais à remercier mes deux collègues vice-présidents, Mme Laurette ZEH et M. Serge THIRODE, d'être présents ici ce soir à mes côtés. C'est ensemble que nous avons organisé la restitution de ces rapports devant vous. Merci à eux et surtout de leur confiance. Merci aussi à l'ensemble des membres du CESEC pour leur implication, leur sérieux, leur assiduité et surtout pour leur travail. Tout cela se ressent dans la qualité des rapports qui vous seront présentés dans un instant. Comme M. le Maire l'a dit, cela fait 30 mois que le CESEC est en action et au travail. Je qualifierais ces 30 mois de grande aventure : une aventure créée par des femmes et des hommes de grande volonté voulant faire avancer des choses et s'impliquer pour leur ville, Colmar. Cette aventure leur a également permis de tisser des liens qui sont la réussite même du CESEC. Rappelez-vous, le CESEC a été installé en juin 2009. Suite à cela, l'ensemble des membres du CESEC s'est mis très vite au travail et a rendu ses premiers rapports dans le courant du mois d'avril 2011. Après la restitution de ces premiers rapports, la ville en a très vite tiré des idées fortes, idées déjà mises en œuvre d'ailleurs. Nous pouvons citer l'aménagement de la Place du 2 Février où le CESEC a contribué aux aménagements réalisés, à des idées nouvelles. Je pense que le CESEC et les autres personnes ayant participé à la mise en œuvre de ce projet peuvent être fiers de ce que la Place du 2 Février est devenue à Colmar. A cet effet, le

CESEC tenait à féliciter la Ville de Colmar et ses services. Ensuite, l'idée du label « Colm'Art » a été reprise : le principe était de promouvoir l'ensemble des manifestations culturelles colmariennes sous ce label. Je crois même que depuis plus d'un mois le label s'est vu offrir un nouveau logo, lequel a été créé suite à un concours lancé par la Ville.

Le CESEC, c'est savoir prendre de la hauteur, travailler dans l'anonymat, se mettre dans une bulle, loin du tumulte quotidien de la ville. Aujourd'hui, nous allons remettre un certain nombre d'avis sur 5 sujets bien précis avec des préconisations concrètes. Pour cela, nous travaillons de façon souveraine et complètement autonome. Je me souviens du discours du Président lors de la dernière restitution dans lequel il expliquait qu'il n'était pas facile de mettre en œuvre et de gérer un CESEC : beaucoup de mouvements, un manque d'implication des personnes, le renouvellement, la nécessité de chercher à droite et à gauche le remplacement de ces personnes qui n'étaient plus présentes afin de pouvoir nous aider, être visionnaire sur le futur. Aujourd'hui, la donne est tout autre : toutes les places du CESEC sont prises et ce sont même les administrés qui cherchent à intégrer le CESEC fort de ses propositions. C'est bien synonyme de qualité par rapport à l'assemblée qu'elle représente.

Avant de laisser la parole à Mme Laurette ZAEH-PETIT qui vous présentera une rapide projection, je tenais à remercier les services de la Ville et plus particulièrement M. Alain ETTERLEN pour leur aide et leur présence. Je tenais à remercier tout le monde et à vous remercier de nous écouter ce soir. Merci.

Mme ZAEH-PETIT : Mon intervention sera relativement rapide. Je voulais juste dire que nous avions choisi de vous illustrer la dynamique qui s'est mise en route pour cette deuxième saisine dont a parlé M. Cédric CLOR, pour vous présenter quelques chiffres la caractérisant de façon moins traditionnelle. Nous souhaitions rappeler que la dynamique du CESEC était un groupe de bénévoles, une assemblée consultative, un outil de travail de la Ville de Colmar et la réponse a été « oui » sur les 3 points. C'est effectivement dans cet esprit que le CESEC fait sens dans l'action de Colmar. A votre avis, quel est le volume de travail effectué pour cette deuxième saisine en termes de réflexion, de synthèses, d'enquêtes, d'auditions, de formulations, d'écritures : 100, 250 ou 500 heures ? Cette fois-ci, ce ne sont pas moins de 500 heures qui ont été passées en groupe pour aller de l'avant. En nombre de personnes auditées, lesquelles ont enrichi notre réflexion : 12, 31 ou 47 ? Cette fois-ci, ce furent 31 personnes. Enfin, tout ce travail en termes de nombre de préconisations : 5, 12 ou 24 ? Ce sont effectivement 24 préconisations dont vous entendrez parler plus longuement tout à l'heure à travers les rapports qui vous seront présentés par les différentes commissions. Fortes de toute cette expérience accumulée, les commissions se réuniront et se constitueront pour une troisième saisine, si l'occasion nous en est donnée. Merci à tous d'avoir écouté ces deux petites minutes.

M. CLOR : Dans le prolongement de ce que Mme Laurette ZAEH-PETIT vous a dit, l'ensemble du Conseil économique, social et environnemental de la Ville se retrouvera le 7 janvier prochain pour renouveler les groupes de travail et redémarrer sur les nouvelles saisines. Je vais maintenant laisser la

parole à l'ensemble des Présidents et rapporteurs de chaque commission. Nous procéderons dans l'ordre, c'est-à-dire en démarrant par la Commission 1 et en terminant par la Commission 5. S'il devait y avoir des questions, je vous demanderais de les garder pour la fin. Après la présentation des 5 rapports, vous aurez la possibilité de poser l'une ou l'autre question à chaque commission en précisant bien à quelle commission s'adresse votre question. S'il devait y avoir d'autres questions concernant le fonctionnement ou l'avis du CESEC, je me tiendrais à votre disposition afin d'y répondre. Je vous souhaite une bonne écoute.

M. Philippe LEUZY présente le projet de la Commission 1 : « Finances, économie, formation professionnelle et nouvelles technologies ».

Mme Monique PELLETIER présente le projet de la Commission 2 : « Politique de la Ville et cohésion sociale, quartiers et tranquillité publique ».

Mme Sylvie ALVES-RODRIGUES présente le projet de la Commission 3 : « Culture, tourisme et relations internationales ».

M. Georges TISCHMACHER présente le projet de la Commission 4 : « Urbanisme, aménagement et écologie urbaine ? »

Mme Céline BERNARD le projet de la Commission 5 : « Education, jeunesse et sport ».

M. CLOR : Vous avez pris connaissance de nos rapports et préconisations. Néanmoins, nous vous invitons vivement à les lire dans le fond. Je sais que cela représente beaucoup de volume en nombre de pages, mais je pense que ce serait aussi une reconnaissance par rapport à l'ensemble des membres et au travail fourni. Comme dit, il s'agit d'un énorme travail de préconisations et d'auditions. Je tenais une nouvelle fois à remercier l'ensemble des membres du CESEC pour leur implication et leur travail. Nous nous tenons à votre disposition s'il devait y avoir des questions ; merci de bien préciser à quelle commission elles se rapportent pour que le rapporteur puisse y répondre. Au cas où il s'agirait d'une question sur le fonctionnement du CESEC, je me tiens à votre disposition pour y répondre.

M. le Maire MEYER : Le débat est ouvert. M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. En préambule, je voudrais dire que les réflexions que je ferais ce soir ne doivent pas être prises uniquement pour des critiques, mais plutôt comme ma coopération à vos travaux. J'interviendrai sur le point n° 1, celui du numérique : actuellement, la France est classée 24ème sur 27 au niveau de l'OCDE sur l'aménagement du numérique dans l'ensemble des écoles. En effet, cette statistique est partie de ce que nous appelons la statistique PISA. Ce qui m'a étonné dans votre document est que vous, vous axez sur les 4 points suivants : être les premiers, avoir « 5 arobases » pour Colmar, devenir leaders et avoir un rayonnement international. Je peux vous suivre sur ces objectifs, mais je crois que dans le débat actuel – votre commission le cite après d'ailleurs – ceux qui ne peuvent pas accéder à Internet sont automatiquement en retard.

La première solution ne serait-elle pas d'axer tout ce travail du numérique sur la formation et sur la mise à disposition d'Internet pour une majorité de personnes ? Je vous rappelle simplement ici que Colmar va mettre en place une « Cyber-Base » dans un établissement scolaire ; nous commençons donc déjà à avancer dans ce domaine.

Dans la Commission 3, vous faites l'apologie de l'artiste : j'ai énormément apprécié cette démarche qui m'a paru décoiffante par rapport à tout ce que nous entendons. De plus, cette dualité entre l'artiste et la ville me semble extrêmement intéressante, car vous parlez de rêves, de créativité, de futur ; par conséquent, j'adhère entièrement à ce rapport.

Concernant la Commission 4, nous ne pouvons que vous suivre dans vos préconisations.

Je serai un tout petit plus critique par rapport à la Commission 5. Je reste quelque peu sur ma faim, car je pense que le constat que vous faites n'est pas tout à fait exact. En effet, beaucoup de choses se font actuellement pour l'information et beaucoup de choses aussi se font au niveau du primaire. Il y a l'Union du sport pour l'école primaire, l'UNSS pour les collèges et les lycées ainsi que la Fédération nationale du sport scolaire pour l'IUT et l'UHA. Comme vous l'avez rappelé, il existe également 140 associations sportives et environ 120 associations culturelles. Nous ne pouvons donc pas dire qu'il n'y a pas d'information. Ensuite, sur l'ouverture, vous n'avez pas parlé des animations été où il y a tout de même une majorité de clubs qui donnent aux jeunes la possibilité de découvrir des activités. Je ne parle pas des portes ouvertes qui ont eu lieu en début d'année scolaire dans tous les clubs dans le but d'attirer les jeunes. La plupart du temps, les jeunes ont même la possibilité de suivre 2 sessions pour savoir si la discipline les intéresse. Vous avez préconisé le passeport : selon une statistique – j'ai lu le rapport il y a peu de temps, car cela a été mis en place dans de nombreuses villes –, les résultats sont très décevants, car nous sommes dans une société de zapping et les enfants font la même chose : ils vont, consomment et partent, notamment lorsque cela devient trop difficile et qu'il faut faire un effort pour progresser. A ce moment-là, ils partent et vont autre part. En ce qui concerne…

M. le Maire MEYER : Cher collègue…

M. GREINER : Soit nous avons un débat, soit nous n'en avons pas, M. le Maire. Pour une fois que j'ai lu attentivement le rapport, que j'y ai passé près de 4 heures !

M. le Maire MEYER : Vous diminuez votre mérite en disant « Pour une fois ».

M. GREINER : Pour une fois, effectivement, que je lis entièrement ce rapport. Je souhaitais juste parler du parrainage. Pour prendre mon exemple, j'ai été enseignant et je suis éducateur dans un club. Je suis un parrain d'office. Je ne peux pas m'intéresser aux jeunes sans essayer de voir ce qu'ils vont faire, ce qu'ils sont capables de faire. Mon objectif est d'essayer de leur donner le maximum de choses pour qu'ils arrivent à se concrétiser.

Par conséquent, vous avez là une masse de personnes intéressées par cela. Pour le reste, je ne peux que vous suivre.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Deux questions brèves pour la Commission 4. A propos de verticalité tout d'abord, la commission a-t-elle déjà pensé à certaines zones de Colmar où l'on pourrait faire pousser des immeubles en hauteur ? Question subsidiaire : je crois savoir que les nappes phréatiques posent beaucoup de problèmes dès que l'on veut construire en hauteur et qu'il faut aller chercher les fondations en profondeur. Ma seconde question est la suivante : dans le rapport de la Commission 4, je ne vois aucune réflexion sur Colmar dans la communauté d'agglomération. Or, il m'aurait semblé intéressant de poser le développement urbanistique de Colmar dans le cadre de la CAC. Cette dernière devrait pouvoir être associée à un développement urbanistique cohérent pour l'ensemble du territoire.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui. Tout d'abord, félicitations pour ce travail de fond. Vous l'avez dit, 500 heures, c'est considérable. Cela fait toujours plaisir de voir ce type de réflexion où possibilité est donnée de réfléchir sans se limiter dès le début en disant que telle idée ne sera pas possible. Il faut aller dans cette direction et voir ensuite ce qu'il en sortira. En tout cas, c'est vraiment intéressant et rafraîchissant de voir de nouvelles idées. Comme mon collègue M. GREINER, je vais reprendre, assez rapidement dans la mesure du possible, dans l'ordre des commissions. Sur la ville numérique, les propositions sont intéressantes, mais je pense qu'il faut commencer par l'offre proposée par la Ville. Effectivement, tout ce que vous avez proposé va dans le sens de l'obtention de « 5 arobases », but que nous devrions tous nous fixer, mais il faudrait commencer par le site Internet et l'offre Internet de la Ville, l'interactivité entre la Ville et les citoyens. Pouvoir accomplir un certain nombre de démarches est peut-être un peu basique, mais nous avons encore beaucoup d'efforts à faire sur ce sujet via le site Internet de la Ville : par exemple, les demandes de 100 € pour les vélos et autres. Nous avons effectivement de nombreuses subventions dans tous les sens ; il est dommage de ne pas pouvoir systématiquement les demander par voie électronique. Cela peut aussi être le cas pour des offres telles que la boîte à idées. En tout cas, il faudrait plus d'interactivité. Je rejoins également les propos consistant à dire qu'il faut pouvoir apporter Internet à tout le monde. Bien sûr, le projet « Cyber-Base » va dans ce sens et c'est tant mieux, mais il ne faut pas sous-estimer cette dimension. Je voulais aussi évoquer les salles d'accueil, car cette idée va dans le bon sens. Elle rejoint un petit peu les propositions que nous avions pu voir au sein du grand conseil de quartier comme la création de salles ou de maisons de quartier. C'est en partie similaire et en partie différent puisque nous sommes vraiment axés sur une dimension sociale, mais je pense que ces deux réflexions gagneraient à être mises en parallèle, voire rapprochées.

Concernant les artistes, nous avions proposé des résidences d'artistes dans le cadre de notre projet sur la Montagne Verte ; cela va donc tout à fait dans un sens que nous saluons. Je trouve également très intéressante l'idée

d'avoir un quartier des artistes comme nous pouvons avoir un quartier des antiquaires ou des bouquinistes. Le visiteur y gagne et nous arrivons ainsi à créer un effet de masse, une masse critique qui fait qu'un quartier devient un quartier d'excellence dans tel ou tel domaine. Par conséquent, le visiteur a tendance à venir de plus loin pour visiter ce quartier, ce qui est toujours bon pour l'image. Par contre, et ce n'est pas forcément lié à votre travail, nous pourrions aussi améliorer tout ce qui est arts de rue.

Excusez-moi, M. le Maire, je sais que je vous ennuie, mais cela fait longtemps que je ne me suis pas exprimé.

Il est vrai que nous ne sommes pas dans le Sud, mais nous pourrions accentuer la dimension arts de rue, notamment en été ou pendant le marché de Noël puisque ce dernier est très renommé. Nous pourrions ainsi offrir une meilleure tribune aux artistes pendant ce marché de Noël. Quand je dis artistes, c'est au sens large ; cela comprend bien sûr les musiciens.

Pour l'aménagement, vous avez visité le quartier Vauban à Fribourg. C'est très bien, d'autant que nous le demandons dans le conseil de quartier depuis sa constitution et que cela n'a jamais été accepté. Un petit regret vis-à-vis de la Ville : il est dommage de ne pas avoir profité de cette occasion pour inviter les membres du grand conseil de quartier qui avaient demandé à faire cette visite. Dans ce cas, je pense que c'était à la Ville de faire le lien. Sur le logement, trop de quantitatif sous forme de questions ; je dirais même sous forme d'affirmations. Nous avons + 65 % de logements et +13 % de population ; certes, les personnes ont besoin d'un petit peu plus de logements en moyenne qu'avant, mais les 10 % ou plus de logements vides que nous avons ne viennent pas de nulle part, notamment dans l'ancien et y compris dans le centre-ville. C'est un gros problème, car les propriétaires ont beaucoup de difficultés à vendre et les bailleurs à louer. Il faut vraiment arrêter cette inflation de construction de logements, notamment dans des espaces plus ou moins périurbains. Nous parlons de préserver les poumons verts ; il est vraiment temps d'arrêter cette construction, notamment dans le quartier des Maraîchers, et de construire plus en verticalité près des axes forts de transports en commun que ce soit près de la gare ou près des grandes lignes de bus. Cela me paraît tout à fait pertinent et indispensable. En l'occurrence, le quartier des Maraîchers est l'un des plus mal desservis par les lignes de transports en commun. Nous allons donc à l'envers du bon sens pour le moment. Les pôles métropolitains sont aussi quelque chose que nous devons approfondir : nous devons travailler avec Strasbourg et Mulhouse. J'espère que nous ne serons pas trop désagréables vis-à-vis de ces deux villes – nous verrons par la suite –, mais travailler avec les autres villes signifie travailler en bonne intelligence. Lorsque ces villes ne sont pas forcément polies vis-à-vis de nous, nous ne sommes pas obligés d'en rajouter non plus ; j'y reviendrai plus tard. J'ai aussi lu quelque chose dans les rapports à propos des pistes cyclables, mais cela n'a pas été évoqué oralement, il me semble. Nous pouvons lire que les pistes cyclables sont globalement trop dangereuses, entrecoupées par les voies de circulation ; l'Avenue d'Alsace que je connais particulièrement bien est évoquée. Cette dangerosité des pistes cyclables et de leurs mauvaises interconnexions est un des principaux freins à l'usage du vélo à Colmar tout comme le problème

du stationnement des vélos. Un silo à vélos est proposé et cela me semble être une très bonne initiative. En effet, ce n'est pas le manque de moyens pour s'acheter un vélo qui freine le développement du vélo, mais le fait qu'il y ait un vrai problème d'attractivité de l'usage du vélo. Le stationnement et une meilleure interconnexion des pistes cyclables me semblent prioritaires. Enfin, créer des panneaux indiquant les différents secteurs de stationnement aux touristes et aux personnes qui arrivent à Colmar est bien évidemment une très bonne idée ; c'est d'ailleurs ce que font Fribourg ou d'autres très grandes villes françaises. J'espère que nous pourrons y arriver rapidement, d'autant que cela ne coûte pas extrêmement cher.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais je m'arrête là. M. le Maire, chers collègues, merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Tout d'abord, un grand bravo pour ce travail d'une qualité assez exceptionnelle. Du moins, j'ai lu et beaucoup apprécié un certain nombre d'analyses. Je vais être brève et poser trois questions tout de suite, sachant qu'elles reviennent ensuite dans des rapports du Conseil Municipal de ce soir. Je voudrais que le CESEC les entende, car les réponses viendront peut-être du CESEC et de la Ville, réunis ou non. La première concerne l'accès à Internet : effectivement, vous avez beaucoup développé cette nécessité, son impact sur l'économie, etc., et, si j'ai bien compris, vous préconisez la création d'un web Colmar club. Or, au point n° 12 de notre Conseil Municipal de ce soir, nous examinons la convention passée entre la Ville de Colmar, la Caisse des Dépôts et Consignations et le rectorat pour la création d'une « Cyber-Base » à l'école Saint-Exupéry. Est-il possible de réfléchir à l'animation de cet endroit ouvert au public en le combinant peut-être avec la mise en place de ce Web Colmar Club ? Je développerai tout à l'heure, lorsque nous serons au point n° 12.

Concernant la culture, le tourisme ou les artistes, vous développez très bien le manque de visibilité ou de lieux d'exposition pour un certain nombre d'artistes, notamment les moins connus. J'ai une question à poser à la municipalité : pourrions-nous réfléchir à une espèce de réciprocité par rapport à l'aide accordée à la rénovation des vitrines ? Il se trouve que nous aidons – et il nous sera proposé d'augmenter l'aide de ce dispositif – un certain nombre de commerçants ou de propriétaires de locaux à améliorer leurs locaux vacants. Sachant que ceux-ci restent parfois vacants un certain temps, ne pourrions-nous pas trouver une convention de partenariat qui permettrait, en contrepartie, de procéder à des accrochages de jeunes artistes par exemple, tant que les travaux ne sont pas faits et tant que le local n'est pas dédié à sa vocation ultérieure, commerciale ou autre ?

Enfin, une question me préoccupe, celle de la place de Colmar dans le pôle métropolitain Mulhouse-Strasbourg. Nous en sommes aujourd'hui absents et il me semble important d'y réfléchir, avec le CESEC ou non. Je pense que notre Commission Développement Economique et Emploi qui ne se réunit jamais à la mairie si ce n'est pour examiner les budgets, pourrait se mettre au travail sur ce sujet très important. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Je m'associe aux félicitations qui viennent d'être prononcées pour remercier les membres du CESEC de la qualité du travail fourni, de la qualité du rendu, de la rédaction. Cela prend du temps, et du temps bénévole. C'est aussi un éclairage très intéressant à mes yeux, et aux yeux de mes collègues également. J'aurais quelques petites remarques très générales, car nous n'aurons pas forcément le temps de tout développer : pour la Commission 2, traiter le problème de la sécurité par un renforcement de qualité en termes de citoyenneté, voire sur des questions allant jusqu'à la laïcité que nous pouvons aussi comprendre de façon seulement républicaine, sans chercher à opposer les uns et les autres et faire du communautarisme, me semble être quelque chose à poursuivre. Merci pour ce travail, car renchérir la citoyenneté est toujours quelque chose d'important dans les quartiers.

Une réponse et quelques remarques pour le rapport n° 4 : en réponse à mon collègue qui mentionnait tout à l'heure qu'il s'agissait d'une réflexion qu'il y aurait lieu de porter à la CAC, je rappelle que le Conseil Municipal s'était réuni et avait voté favorablement pour le programme local de l'habitat. Ce document organise au niveau des 14 communes de la Communauté d'Agglomération de Colmar un équilibre social entre l'habitat public et l'habitat privé tout en prenant en compte la réflexion foncière. Il est évident que nous ne pouvons que souscrire aux éléments que vous portez et que la limitation foncière doit nous préoccuper. Néanmoins, si vous reprenez des chiffres qui, depuis 1968, démontrent qu'il y a eu un accroissement phénoménal du logement au regard de la population, il faut tenir compte également du fait que l'encadrement légal et réglementaire a beaucoup changé depuis cette date. Dorénavant, des obligations sont inscrites dans le Code de la Construction, telles que la loi SRU dont vous avez forcément entendu parler. Au-delà de ces nouvelles dispositions réglementaires et législatives, les modes de vie ont fondamentalement changé : l'éclatement des ménages et notamment les modes de garde alternée ont des conséquences sur le logement et le type de logement choisi, les parcours résidentiels sont de moins en moins simples et le vieillissement de la population est un axe sur lequel nous travaillons cette année. Je ne saurais que vous inviter à rencontrer la Commission de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération qui, le 20 décembre prochain, présentera à son Conseil Communautaire le bilan de sa première année de mise en œuvre. Dans ce bilan, vous trouverez beaucoup d'éléments statistiques qui pourraient continuer à nourrir votre réflexion et vous pourriez utilement travailler avec nous, notamment sur le thème du vieillissement de la population pour lequel une prise de conscience est peut-être nécessaire. Nous recherchons également des solutions à véhiculer, car l'un des problèmes majeurs de la consommation foncière est que les personnes achètent aujourd'hui un logement à 30 ans répondant à leurs besoins de logement à cet âge-là. Nous n'achetons plus un logement en pensant y finir notre vie. Nous allons donc construire des logements à 30 ans, mais nous n'avons aucune capacité d'accueil réellement programmée, avec des budgets d'établissements publics de santé assez contraints, pour les personnes handicapées et vieillissantes. Il y a des choses sur lesquelles beaucoup de réflexions doivent encore être portées. Sur le principe de la verticalité,

j'aimerais que vous puissiez davantage l'expliquer, car je n'ai pas du tout été convaincue par la chose. Au contraire, il me semble qu'aujourd'hui nous revenons plutôt vers de petites unités et des logements moins denses, même s'il y a toujours des prescriptions de densité à suivre.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je vais être beaucoup plus court que mes collègues. Je vous félicite pour le travail réalisé. Néanmoins, et de par mes fonctions à la Ville, je suis un peu surpris qu'aucune commission n'ait parlé des commerces au centre-ville. Je sais que mon ami M. Georges TISCHMACHER a effleuré Korzilius mais le débat n'est pas là. Il y a souvent beaucoup de critiques sur le commerce en centre-ville, mais je n'ai malheureusement ni vu ni entendu une quelconque proposition. Je vais vous en faire une sur laquelle vous pourrez réfléchir : d'après une étude de la CCI, 64 % des personnes auditionnées ne viennent qu'une seule fois par semaine faire leurs courses en centre-ville. Un peu comme une thèse au baccalauréat, je vous livre le sujet pour que vous puissiez faire une étude dessus.

La deuxième chose concerne la Commission 3 à propos de son idée des artistes dans la rue. Je vous signale tout de même qu'avec les services de la Chambre de Métiers, cela fait quelque temps que nous souhaitons regrouper des artistes qui travaillent individuellement dans leur atelier ou chez eux et qui n'ont pas les moyens de prendre un commerce. Si j'ai le local qui convient, j'en connais déjà 10 qui souhaitent se mettre ensemble et faire une présence d'une journée pour pouvoir travailler le reste du temps dans leur atelier. Merci.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je dois d'abord saluer le rapport qui nous est présenté, car il est magnifique et le travail est très bien fait. Je rejoins mon collègue, M. BECHLER, en ce qui concerne les commerces, mais j'en viens à la Commission 4 : grâce à ce rapport, j'ai appris que l'Europe proposait des aides aux villes souhaitant acheter des terrains maraîchers. Je l'ignorais. Lorsque le SAFER ne préempte pas, la Ville ne pourrait-elle pas s'y intéresser afin de préserver ces espaces verts et de les relouer, comme c'est écrit dans le rapport page 19 ? Cela m'a vraiment beaucoup intéressé d'apprendre cela, car il y a une possibilité de ne pas perdre ces surfaces maraîchères et d'avoir en plus des aides européennes. Je lis : « L'Europe propose, sous conditions, aux villes et communes qui le souhaitent, des aides financières qui leur permettraient d'acquérir des terrains mis en vente par les maraîchers. A charge pour elles de les remettre à disposition d'autres maraîchers qui le demandent en échange d'un loyer. » Nous savons que quelques maraîchers souhaiteraient s'installer, mais vu le prix de ces terres, ce n'est pas souvent faisable.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Je voudrais m'associer aux collègues qui se sont déjà exprimés pour saluer la qualité du travail fourni par l'ensemble des membres du CESEC. Pour ma

part, je voudrais plus particulièrement revenir sur les travaux de la Commission 1, présidée par Mme Françoise SAPIN, avec laquelle j'avais eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises. Au travers de leurs travaux et de leurs préconisations exposés ce soir, ils ont eu le mérite à la fois de conforter un certain nombre de nos orientations et, en même temps, d'ouvrir de nouvelles perspectives en soulignant un point essentiel à plusieurs reprises, à savoir la coordination et la synergie des différents acteurs. Sur ces points-là, je voudrais attirer votre attention et vous faire part d'un certain nombre d'orientations et de travaux en cours chez nous. Je pense bien sûr à « Cyber-Base » qui va ouvrir ses portes bientôt et qui est implantée en plein cœur du quartier Europe. Elle est destinée à différents publics, c'est-à-dire à l'ensemble des Colmariens et pas seulement aux publics défavorisés, pour s'initier aux outils informatiques et aux nouveaux usages numériques. C'est un point essentiel. Pour rebondir sur la question de Mme VALENTIN et la conforter dans l'idée de synergie, l'école Saint-Exupéry où sera implanté ce projet « Cyber-Base » est juste à côté du Centre Socioculturel Europe, lequel, comme vous le savez, est en pleine restructuration. Nous aurons d'ailleurs des investissements importants sur ce site en 2013. Bien sûr, il y aura lieu de trouver des coordinations et des synergies entre « Cyber-Base » et tout ce qui est prévu pour le Centre Socioculturel Europe. Autre exemple concret : nous travaillons actuellement en lien avec l'Office de Tourisme et ceci dans un souci d'éviter les doublons sur des applicatifs mobiles destinés à la fois aux Colmariens et aux non-Colmariens, notamment les visiteurs venus du monde entier qui peuvent ainsi consulter et préparer de chez eux leur séjour à Colmar. C'est un sujet très sérieux qui nous prend du temps avec mon collègue de la communication, M. DREYFUSS, et les collègues de l'Office de Tourisme. Soyez rassurés, nous prenons toute la mesure de ce sujet, mais nous ne voulons pas faire les choses de façon désordonnée, précipitée et investir de façon maladroite. Nous voulons nous coordonner avec les acteurs déjà actifs et responsables sur ces questions, en l'occurrence, l'Office de Tourisme, qui a aussi de son côté un très beau site Internet et a engagé des réflexions sur les applicatifs mobiles.

Je voudrais également signaler que la réorganisation de nos services nous amène à revoir notre Intranet. En effet, la révolution se fait aussi en interne par des changements d'habitude, de pratiques, d'usage aussi bien entre les collègues, les services entre eux, mais aussi vis-à-vis du public. A ce titre, je citerai deux exemples : l'Intranet où nous aboutirons sur des outils concrets dans le courant du premier semestre 2013 – cela passe aussi par la transversalité que nous intégrons dans la réorganisation des services –, et, pour rassurer nos collègues qui en ont fait la réflexion, notre réflexion sur le portail citoyen, c'est-à-dire l'ouverture de notre site Internet pour le rendre plus interactif, plus participatif avec nos concitoyens colmariens.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire, chers collègues et chers collègues du CESEC. Mon intervention sera très courte, car ce n'est pas un débat sur le fond. Comme vous pouvez vous en doutez, je m'adresse à la Commission 3 : ce rapport du CESEC évoque très longuement, à la fois les

résidences d'artistes et les arts de la rue. Ces sujets sont assez complexes et cela ne se décrète pas par un coup de baguette magique. Des tentatives de création de pépinières d'artistes et de résidences d'artistes se sont révélées être des fiascos financiers : à Paris, par exemple, cela s'est très mal passé à deux reprises, que ce soit au 104 ou à la pépinière d'artistes du Palais de Tokyo. Juste une petite remarque : je regrette personnellement que cette commission, contrairement à d'autres, n'ait auditionné aucun responsable du domaine des arts plastiques de la ville ni les personnes travaillant aux Arts Plastiques ni à l'Espace Malraux. Cela aurait peut-être pu apporter d'autres éclairages, ceux des professionnels impliqués au quotidien au travail avec les artistes plasticiens et dans la ville. Cela aurait permis aussi de faire certaines précisions, comme le fait que ce n'est pas uniquement le projet de Miguel CHEVALIER ; il y a d'autres projets de résidence d'artistes. Une toute dernière précision : il y a certaines inexactitudes, notamment sur le Festival International de Musique, lequel a déjà organisé à de très nombreuses reprises des résidences d'artistes et des expositions pendant le festival.

M. le Maire MEYER : Bien. Le tour de table est assez large. Je regrette pourtant que nous passions à côté de l'essentiel. De nombreux collègues commentent ce que nous faisons en répondant aux questions d'autres collègues alors que nous avons avec nous les représentants du Conseil Economique Social et Environnemental de Colmar pour que les questions leur soient posées. Le débat est un peu faussé en ce qui me concerne puisqu'il aurait fallu qu'ils puissent répondre à vos questions éventuelles. Naturellement, ils vont le faire, mais tout ce qui s'est tenu dans l'intervalle est un peu à la marge. Nous devons nous inspirer des propositions faites dans les commissions thématiques qui sont les nôtres pour savoir de quelle façon nous allons avancer. Je tenais à le dire. Président, faites répondre vos intervenants aux questions qui leur ont été réellement adressées.

M. CLOR : Merci, M. le Maire. Je partage l'avis de M. le Maire et pense qu'il a tout à fait raison dans ce qu'il vient de dire. Cela va être très difficile de vous répondre, car il y a beaucoup de remarques et peu de questions. Nous allons tâcher de reprendre l'ordre chronologique de vos questions et de donner la parole aux présidents des commissions afin d'essayer de vous répondre. Nous allons tout d'abord intervenir sur les différentes questions de M. GREINER et je laisse la Commission 1 répondre à ses interrogations. Je demanderais également à l'ensemble des intervenants d'essayer d'écourter leur intervention de manière à pouvoir laisser libre cours au Conseil Municipal sur le reste des différents points afin d'éviter de vous coucher trop tard.

M. LEUZY : Si je me souviens bien, vous demandiez pourquoi nous n'avions pas parlé de la fracture Internet. En réalité, notre saisine à la base était « Colmar, ville numérique : comment prendre de l'avance pour une meilleure attractivité commerciale et économique ? » Notre travail s'est axé sur le monde des entreprises et non des particuliers, même si nous en avons tout de même un petit peu parlé dans notre rapport. Je n'en ai pas parlé ce soir, car je pense qu'il fallait axer sur les réponses réelles à la question. Il est vrai qu'il existe une fracture Internet pour le particulier, mais ce n'était pas

vraiment l'objet de notre rapport. Nous nous sommes plutôt attachés à répondre à notre saisine concernant les entreprises. Toutefois, une petite réponse par rapport à ce problème : cette fracture est en train de se réduire aujourd'hui grâce au nouveau mode de connexion à Internet qu'est le smartphone ou téléphone portable, lequel permet à chacun de se connecter. Si je ne dis pas de bêtises, il y a cette année plus de connexions Internet via le téléphone mobile qu'avec un ordinateur portable. Ce n'est pas une réponse à tout, mais cela aidera à l'avenir.

Une autre question concernait Colmar « 5 arobases », objectif qui peut paraître ambitieux. Je vais vous répondre avec une expérience personnelle : quand mes enfants me demandent quelle note ils doivent avoir pour me rendre heureux, je leur réponds 20, sachant qu'en leur disant cela, j'espère qu'ils auront 18. C'est pour cette raison que nous sommes partis sur Colmar « 5 arobases », même si cela peut paraître ambitieux. Non seulement je pense que Colmar a les atouts pour y arriver, mais peut-être que nous arriverons ainsi à 3 ou « 4 arobases ». Par contre, si nous avons l'ambition d'arriver à « 5 arobases », peut-être pourrons-nous y arriver.

M. CLOR : Merci, Philippe. Si je ne me trompe pas, M. GREINER, il n'y avait ni remarques ni questions pour la Commission 2, mais une remarque sur l'apologie des artistes pour la Commission 3. Je laisse M. Pascal WEILL vous répondre.

M. WEILL : Merci beaucoup. Il n'était pas question pour nous de faire l'apologie de quoi que ce soit. Comme M. Cédric CLOR vous l'a dit tout à l'heure, le CESEC est une instance de réflexions. Nous ne sommes pas les élus ; les élus autour de la table, c'est vous. Notre travail est de réfléchir à ce que nous pourrions apporter comme idées à la Ville à moyen et long terme. Je vais me permettre de répondre immédiatement à deux remarques que j'ai entendues en m'adressant notamment à MM. DENECHAUD et BECHLER qui semblaient nous dire que nous n'avions travaillé ni sur les artistes de rue ni sur l'attrait que pouvaient avoir les commerces du centre-ville. Je rappelle que le CESEC travaille dans une continuité et je vous propose de revoir le travail que la même commission a fait l'année dernière sur ces deux sujets. A ce moment-là, nous avions été force de proposition dans ces deux domaines. Merci.

M. CLOR : Je pense que les réponses aux questions de M. GREINER ont été faites.

Je vais donner la parole à la Commission 4 pour répondre à M. FELDMANN sur la verticalité ou comment faire pousser des bâtiments en hauteur sachant que la nappe phréatique se trouve en dessous.

M. TISCHMACHER : La verticalité est une solution à l'horizontalité. Nous disons cela, car nous pensons que si nous continuons à nous étendre de façon horizontale, malgré tout ce qu'a dit Mme RABIH sans doute à juste titre, nous aurons, dans les 40 prochaines années, du mal à assurer la même évolution horizontale que nous avons eue. Pour cette raison, nous pensons qu'il faut réfléchir à la verticalité. Nous n'avons pas d'idées, nous disons simplement à la municipalité que si, par hasard, elle a un terrain ou une réserve foncière qui se présente, elle peut y réfléchir ou pas. La

verticalité ce n'est pas forcément des gratte-ciel de 10, 15, 20 ou 30 étages, mais peut-être rajouter 1, 2 ou 3 étages supplémentaires au niveau moyen actuel. Par contre, ce n'était pas le rôle de la commission de voir si la nappe phréatique, par exemple, posait un problème. Peut-être y a-t-il toujours des raisons techniques qui permettent de ne pas faire tout ce que nous voudrions réaliser. Pour répondre, nous n'avons aucune idée de l'endroit. Néanmoins, si nous abordons le problème de la verticalité, il faut bien sûr que cela se fasse en harmonie avec les structures urbanistiques existantes. Il ne s'agit pas de faire un centre à un endroit quelconque de la ville, mais de le faire en harmonie avec l'existant.

Pour répondre à M. FELDMANN sur la CAC, nous évoquons en page 9 le fait que Colmar doive réfléchir avec l'ensemble du bassin de vie qui va, pour nous, quasiment de Guebwiller à Sélestat. Il faut prendre en compte la dimension Centre Alsace très largement pour réfléchir sur l'avenir de l'urbanisation de Colmar et de sa région.

Enfin, Jean-Pierre, je suis désolé, mais notre thème portait sur les zones périurbaines et nous nous sommes attachés à penser l'urbanisation en zone périurbaine et à l'avenir des alentours proches de Colmar. Bien sûr, le centre-ville mérite toute attention, mais ce n'était pas notre saisine.

M. CLOR : Une question de M. DENECHAUD à la Commission 1 concernait l'offre Internet de la Ville.

M. LEUZY : Une réponse rapide : pourquoi pas, si cela s'intègre dans notre idée de Web Colmar club. Pourquoi ne pas regarder si nous pouvons faire une fusion entre les points qui lient les deux idées et le mettre en place ? C'est une très bonne idée.

M. CLOR : M. DENECHAUD a fait beaucoup de remarques, mais je ne crois pas avoir entendu d'autres questions.

Mme VALENTIN, vos trois questions ont bien été notées, mais je pense que nous rentrons plus dans un débat qui concerne la Ville. Le CESEC se donne donc le droit de ne pas répondre à vos remarques. Nous les laissons à l'intérieur du débat au sein du Conseil Municipal.

Mme RABIH, nous laissons vos questions concernant la CAC, l'habitat public/privé et l'emprise du foncier dans le débat Ville-CAC.

Les questions de M. BECHLER ont été évoquées.

M. TISCHMACHER va répondre à M. RENIS, concernant la petite particularité dans le rapport de la Commission 4.

M. TISCHMACHER : Pardon de garder la parole, mais un membre de chez nous peut répondre sur ce sujet très technique. Si je me rappelle bien, Hubert, des subventions européennes permettent à des villes de préempter des zones maraîchères pour les redistribuer ensuite.

M. CLOR : Enfin, l'intervention de M. JAEGY étant fondée sur des remarques, nous n'avons pas de complément à apporter.

Reste l'intervention de Mme l'Adjointe CHELKOVA à laquelle M. Pascal WEILL va amener des compléments de réponse. Une fois ces réponses apportées, nous conclurons notre présentation.

M. WEILL : Là encore, je vais me permettre d'être relativement court. Comme nous l'avons dit et répété, le CESEC n'est que force de propositions. A aucun moment, nous ne sommes là pour remettre en cause ou vous demander à vous, élus, de faire votre travail. Nous avons fait le nôtre de façon totalement indépendante, c'est-à-dire en faisant totalement abstraction de ce que vous faites. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est vous qui êtes les élus, pas nous. La seule chose que nous vous avons amenée aujourd'hui est notre éclairage.

M. le Maire MEYER : Je pense que cette mise au point coulait de source. J'ai d'ailleurs relaté tout à l'heure le dysfonctionnement interne quant aux commentaires tenus par les uns et les autres. Les collègues du CESEC sont là pour faire état de leurs propositions et non pour pointer du doigt ce que nous faisons. Au contraire, il nous appartient maintenant de nous enrichir de ce qui a été travaillé. Je salue, avec vous tous, ce travail remarquable qui, sur certains passages, part d'une situation réelle, bien que nous puissions prolonger par l'une ou l'autre réflexion. Je prends le sujet du numérique et des « 5 arobases » : personnellement, je n'ai aucune gêne à poursuivre une compétition pour essayer de nous améliorer. Colmar vient d'être reprimée à nouveau pour le développement durable ; Colmar vient de se faire officialiser pour la deuxième fois l'Agenda 21 ; Colmar est triple A et est le champion de la modération fiscale. Je pense que les « 5 arobases » sont plus accessibles à la Ville de Colmar que tout le reste. J'observe tout de même que pour ce qui est de la fracture numérique, le Grenelle de l'Environnement impose la couverture nationale à hauteur de 15 mégabits d'ici 2017. Colmar est à 100 mégabits, principalement utilisés par le secteur économique. Si je parle d'amélioration dans l'obtention d'arobases supplémentaires, cela est d'autant plus facile.

Concernant la verticalité, ne faisons pas l'erreur d'il y a 30 ans, laquelle nous coûte aujourd'hui des moyens énormes pour redresser la situation. Ne retombons pas dans les mêmes erreurs, d'autant plus – et je parle sous le contrôle de M. le 1er Adjoint, président du SCOT – que le SCOT prévoit déjà une utilisation minimale du foncier pour les constructions d'habitation. Naturellement, les dispositions du SCOT s'imposent ensuite soit au POS soit au PLU ; une partie du chemin est donc déjà faite. Reste à savoir de quelle façon il est possible d'améliorer. Tout aussi significatif était ce rapport entre l'augmentation de logements de 65 % et celle de la population qui n'est que de 13 %. Tout le monde sait qu'il y a 30 ans, les enfants vivaient avec les parents jusqu'au mariage, du premier au dernier ménage. Aujourd'hui, selon une étude récente faite par le Conseil Economique et Social sur le plan national, les filles habitent d'une façon autonome en moyenne à partir de 21 ans et les garçons à partir de 23 ans. Il y a donc une décohabitation qui explique cette prolifération du nombre de logements par rapport à une population qui n'a pas suivi. Il faut également en tenir compte.

Pour les poumons verts, le SCOT, tout comme les PLU et les POS, demande également le respect d'installation de verdure à l'intérieur des permis de construire, ce qui n'était pas le cas avant le Grenelle de l'Environnement.

Il s'agit de quelques additions, mais vous avez certainement vu le pourquoi et le comment de certaines situations. Au nom de mes collègues, je pense pouvoir dire que vous avez de nouveau livré un travail remarquable, très bien présenté, très lisible du point de vue de la rédaction. Comme l'ont dit MM. CLOR et WEILL tout à l'heure, au Conseil Municipal de s'en inspirer pour savoir de quelle façon ces propositions pourront être valorisées et utilisées. Encore une fois, le travail réalisé est remarquable et, au nom du Conseil Municipal, je demanderais à M. CLOR de bien vouloir remercier également M. PRAUD d'avoir couvert ce travail avec toute l'équipe. Au-delà des rapporteurs que nous avons entendus ce soir, je tiens à remercier tous les membres présents à l'intérieur des 500 heures de travail, plus les auditeurs et les personnes auditionnées. Cela constitue globalement un travail vraiment exceptionnel. Merci à vous, M. le Président, et merci à tous les membres. Je pense que nous allons en reparler très rapidement. Merci.

Applaudissements

M. le Maire MEYER : Avant de passer au point n° 4, je propose de faire avancer la motion sur le Conseil Unique en fin des rapports de M. l'Adjoint JAEGY. En effet, par la force des choses, ce point est répertorié sous le n° 27 et quelques méchantes langues pourraient dire que le maire n'y attache pas beaucoup d'importance. Pour tordre le cou à une telle appréciation, nous prendrons le rapport sur le Conseil Unique d'Alsace tout de suite après les rapports présentés par M. l'Adjoint JAEGY.

4. Engagements en faveur des Colmariens : réévaluations en matière de pouvoir d'achat et d'accompagnement commercial, action nouvelle pour l'insertion des bénéficiaires de minima sociaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je n'ai pas demandé la parole la première, mais puisque vous me faites cet honneur, merci.

M. le Maire MEYER : Vous êtes la seule dame parmi les 4 demandes de parole.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Des esprits malins pourraient prétendre que les réévaluations qui ont d'ores et déjà été annoncées dans la

presse et que vous présentez ce soir au vote seraient des instruments en vue de futures élections municipales. Quant à moi, je me permets de vous répondre sur le terrain sur lequel vous les avez situées, à savoir le contexte actuel de l'action du gouvernement. Vous dites que vous êtes obligés de pallier les contributions alourdies sur les familles ; que n'auriez-vous dit si nous n'avions pas abrogé la hausse de la TVA qui aurait affecté non seulement tous les Colmariens, mais également tous les Français ? Je ne reviendrai pas sur les actions du gouvernement. Faites-nous confiance, la gauche au pouvoir est pleinement capable de poser les cadres d'une économie saine et d'une évolution sociale favorable aux plus démunis. Pour aller plus précisément sur certains points, j'aborderai le point – je l'ai fait par politesse envers les membres du CESEC – concernant la rénovation des vitrines où nous relevons le plafond. La question est effectivement à étudier ; du moins, je vous propose de l'étudier : pourquoi ne pas demander aux commerçants ou aux propriétaires de locaux restant vacants après rénovation – cela existe malheureusement et je ne m'en réjouis pas –, de mettre ces locaux à disposition pour que de jeunes, ou moins jeunes, artistes ou des artisans puisent exposer leur travail ?

Concernant l'absentéisme ou la prime de présence, je vous propose là encore d'aller plus loin que ce vous faites déjà, car je pense que la maternité ne devrait pas être prise en compte pour retirer la prime de présence aux femmes. En faisant ainsi, vous les encouragez à prendre automatiquement leurs 15 jours d'arrêt pathologique ; tant qu'à perdre la prime, autant y aller. Je vous suggère de penser à les encourager, à faire en sorte que ce véritable enjeu socio-économique de la politique française soit pris en compte dans votre politique municipale. Vous savez très bien que les femmes qui peuvent mener une grossesse d'une façon sereine dans une entreprise lui en sont reconnaissantes et s'investissent davantage. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous avez récemment publié dans la presse un avis concernant le Conseil Unique d'Alsace dans lequel vous nous expliquiez qu'il ne fallait pas y ajouter de compétences supplémentaires, car les compensations de l'Etat ne seraient pas suffisantes. Aujourd'hui, ce que vous nous proposez va dans une tout autre direction puisque, dites-vous : « Les mesures adoptées ou en voie de l'être au plan national feront peser des contributions alourdies sur les familles. Il est donc souhaitable de renforcer au plan local les engagements pris en 2008 ». En d'autres termes, vous souhaitez que la Ville compense la perte de pouvoir d'achat provoquée par une politique nationale. Pourquoi ne faites-vous pas de même dans d'autres domaines en compensant, par exemple, la baisse du budget du ministère de la Culture par une augmentation de celui de la Ville ? Ce rapport à un peu plus d'un an des élections municipales montre donc votre engagement, M. le Maire, mais votre engagement dans la campagne électorale qui s'annonce.

Cependant, j'ai quelques remarques sur les mesures que vous nous proposez : pour les aides proposées aux familles, vous vous basez sur le montant de leur impôt sur le revenu. Les familles auront donc droit aux aides si elles ne payent pas plus de 250 € d'impôt. Sachant qu'il existe encore de nombreux dispositifs permettant de baisser l'impôt payé, je vous

suggère de vous baser plutôt sur le revenu fiscal de référence qui reflète mieux le niveau de ressources du contribuable, et aussi de créer une aide progressive. Concernant la prime de scolarité, je maintiens ma position : il serait beaucoup plus efficace de verser cette somme aux écoles. L'aide au permis de conduire me semble plus être un coup de pouce à l'insertion et l'assortir d'un travail au sein d'une association est un plus appréciable. Quant à l'aide à l'achat d'un vélo électrique, je vous avais dit lorsque vous l'aviez instaurée qu'elle n'était pas suffisante. Quelques mois plus tard, je vous remercie de m'avoir écouté. Concernant la prime de présence, celle-ci est versée s'il n'y a pas d'absence ; l'absence entraînant la perte totale de la prime, me semble-t-il. Permettre au personnel de transformer leurs jours d'arrêt maladie en journée de congé ou de RTT revient à dire qu'une personne fragile ou qu'un parent de plusieurs enfants peut voir fondre ses vacances parce qu'elle ou ses enfants seraient malades. Cela provoque des aberrations où du personnel municipal vient travailler malgré un état de santé dégradé, envoie ses enfants malades à l'école ou les laisse seuls à la maison. Plutôt que de permettre d'utiliser des journées de congé, il vaudrait mieux rendre cette prime d'assiduité progressive. Aussi, l'accompagnement commercial est une bonne chose. Cependant, comme nous l'avons dit tout à l'heure avec le CESEC, le commerce est fortement lié à l'habitat, notamment au centre-ville. Comme plus de 9 % des appartements colmariens sont vacants, ne serait-il pas possible de mettre une clause dans l'attribution de l'aide en indiquant le maintien séparé des accès aux appartements situés au-dessus des commerces ? Quant à la dernière action, je l'approuve. Toutefois, pourquoi ne pas en avoir fait un rapport à part, puisqu'elle est nouvelle ? Bref, pour moi, ce rapport est un teasing de votre programme électoral à venir, un remake de 2008.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui. Ce rapport a au moins un point positif, celui de regrouper toutes ces aides et petites subventions. Pouvoir d'achat, accompagnement commercial, action sociale, tout est un petit peu mélangé, mais nous arrivons enfin à avoir une vision plus globale de ces subventions aux particuliers ou aux commerçants. Pour ma part, cela ressemble malgré tout à un catalogue de cadeaux. Nous approchons de Noël et des municipales. Les différentes augmentations qui ont pu être souhaitées depuis 2008 arrivent maintenant alors que nous sommes pratiquement en 2013. Grâce à cette globalité du rapport, nous voyons aussi que nous atteignons les 3 millions d'euros de subventions aux particuliers ou aux commerçants par an. Ce n'est pas aussi clair dans le rapport, mais la presse a fait le calcul pour nous ; nous la remercions, cela nous évite de le faire chacun de notre côté. Ces 3 millions d'euros représentent tout de même plus de 100 postes à temps plein, postes dans la police municipale, de médiateur, soit l'équivalent de 10 personnes par quartier et sur le terrain. Je regrette, et ce depuis le début, cette dispersion des moyens : 75 € par ci ou 100 € par là aident bien évidemment une famille temporairement, mais cela n'aide jamais autant qu'une aide structurante aux coopératives scolaires, par exemple, pour faire des achats groupés de fournitures, ce qui permet d'économiser de l'argent. Cela n'aide jamais autant que d'avoir un réseau de transport en

commun structurant avec de bons cadencements, ce qui permet d'économiser une voiture. Là, nous parlons de 300 ou 400 € par mois et non de 75 € par an. Pour les vélos, c'est la même chose et j'en ai parlé tout à l'heure : 100 € oui, à condition de ne pas avoir un accident ou de ne pas se faire voler le vélo ou une partie du vélo parce qu'il n'y a pas moyen de le stationner de manière sécurisée. Pour cela, il n'y a que la Ville qui peut l'apporter. Nous pouvons toujours donner 100 € pour acheter un vélo, mais il n'y a vraiment que la Ville qui peut donner de vraies conditions pour s'en servir, en tout cas, y inciter sérieusement. Ensuite, c'est très bien qu'il y ait des tickets-restaurant et différentes primes pour le personnel municipal, mais il n'est peut-être pas nécessaire de s'en vanter. Tant que nous y sommes, autant mettre les rémunérations du personnel dans le rapport. C'est normal qu'il existe ce genre de soutien. Concernant les aides aux commerçants, je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas une question de pouvoir d'achat. Si la globalité est une bonne chose, peut-être que celle-ci pourrait être sortie du rapport dans la mesure où cela ne concerne pas les particuliers. Enfin, la dernière action me semble intéressante ; j'espère seulement qu'elle touchera suffisamment de monde. Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je ferai un certain nombre de remarques qui iront un peu dans le même sens. La première est bien évidemment le sous-entendu d'une élection municipale à venir. Au-delà de cela, je voudrais en profiter pour revenir sur l'annuité complémentaire que vous appelez « d'assiduité » et qui, dans le texte, s'appelle une prime de présence. En effet, lorsque nous vous disons qu'il s'agit d'une prime de présence, vous nous dites que ce n'est pas le cas et qu'il s'agit d'une prime d'assiduité, mais dans le texte que la mairie produit elle-même, il est bien marqué « prime de présence ». C'est dans le texte qu'on a sous les yeux, page 3. Cette prime est assez étonnante puisqu'elle sanctionne immédiatement les femmes enceintes. C'est complètement discriminatoire. Jusqu'à présent, me semble-t-il, il n'y a que les femmes qui font des enfants. Deuxième chose, un jeune père de famille qui voudrait profiter du congé paternité auquel il a droit légalement et qui est tout à fait intéressant dans l'intérêt du développement de la famille est immédiatement sanctionné puisque sa prime d'assiduité sautera. D'un autre côté, il suffit d'être absent un jour pour que cette prime saute. Là, c'est le professionnel de santé qui vous parle : quand nous avons affaire à du personnel de la mairie, nous les voyons refuser des arrêts de travail simplement du fait de cette prime d'assiduité, alors qu'ils sont malades comme les autres, développent des virus comme les autres et sont contagieux comme les autres. A mon avis, cette prime est une très mauvaise idée de la Ville. En tout cas, elle a des effets antisociaux assez étonnants. C'est la première critique que je fais concernant cette prime d'assiduité qui n'est en fait qu'une prime de présence.

La critique plus générale que je fais sur ce rapport est qu'il y a des augmentations absolument incroyables. Je parle notamment de l'accompagnement commercial puisque le plafond est porté de 2 250 € à

6 000 €, ce qui fait une augmentation considérable, augmentation qui n'est pas budgétisée. C'est la même chose pour la rénovation des vitrines : augmentation de 30 % non budgétisée. Ainsi, toute une série de mesures n'est pas budgétisée dans ce rapport. Cela me paraît tout à fait imprudent et m'étonne d'une municipalité qui se targue d'avoir des compétences en gestion absolument extraordinaires, est première partout et donne l'exemple à toutes les villes de France, si ce n'est d'Europe à entendre les discours qui se tiennent ici. Tout le monde sait que Colmar est le centre du monde. Toujours est-il que l'absence de budgétisation de ces mesures fait que notre Groupe refuse de participer à ce vote. En effet, cela nous paraît tout à fait imprudent et irresponsable de nous demander de voter des mesures si elles ne sont pas budgétisées par avance.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je m'associe aux interventions qui viennent d'être faites et notamment à celle de M. FELDMANN. En annexe, je voudrais faire part d'une observation et d'une question. Il me semble, M. le Maire, qu'il manque une des aides que vous accordez aux commerçants. En effet, j'ai appris samedi en faisant mes courses au centre-ville que le maire venait d'offrir, à l'instar de l'an dernier, un ballotin de chocolats aux commerçants colmariens. J'imagine qu'il s'agit-là d'une action nouvelle, d'un engagement supplémentaire, mais je ne le vois pas dans ce rapport. Or, c'est bien l'ensemble des contribuables colmariens qui prend en charge ce cadeau de Noël, à moins que cela ne soit le maire à titre personnel ; dans ce cas, je retire mon intervention.

Ma seconde observation ou question est la suivante : j'ai également lu dans la presse hier un discours ambigu de votre part, M. le Maire, à la fête de Noël des personnes âgées au Parc Expo samedi après-midi. Vous disiez, je cite : « Je regrette qu'une partie du Conseil Municipal snobe ses aînés, mais je parie que l'année prochaine, la table sera remplie. » Je suppose, M. le Maire, que vous visiez là les membres de votre équipe majoritaire. En effet, vous savez très bien, puisque c'est vous qui lancez ces invitations, que les conseillers municipaux de certains groupes d'opposition, en l'occurrence les groupes Colmar ensemble et Bougeons les lignes ainsi que M. HILBERT, ne sont pas conviés à cette fête de Noël, tout comme nous ne sommes pas conviés à la galette des Rois ou à d'autres manifestations de ce type. Cela me fait dire, M. le Maire, qu'à Colmar, il n'y a pas de trêve des confiseurs.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Une ville n'a pas à redistribuer de dividendes, ce n'est pas une entreprise. Au contraire, elle doit investir le mieux possible et pour l'ensemble de la population. Cette remarque porte surtout sur le point de l'aide aux familles. Ce n'est pas parce qu'un gouvernement lutte contre un déficit public dont nous sommes tous responsables qu'une municipalité doit se substituer à l'effort commun. Je voudrais dire que je m'appuie aussi sur la réflexion faite par le CESEC en disant que la non-utilisation du numérique est un facteur discriminant. J'aurais donc souhaité que l'aide que vous avez portée sur le premier point, à savoir le pouvoir d'achat, soit plutôt donnée à l'amélioration du numérique

dans les établissements scolaires avec des tableaux interactifs et plus de possibilités aux élèves de gérer cette avancée vers le numérique. Je vous rappelle que le gouvernement a un plan jusqu'en 2017 en disant qu'il faut que 2017 soit l'année de la mise à niveau de toute la France concernant le numérique et en particulier dans l'éducation.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci. Je comprends assez mal ce que je viens d'entendre. Ce n'est pas parce qu'un gouvernement lutte et essaye de réduire les déficits publics, lutte également contre la précarité de beaucoup de nos concitoyens, malheureusement, qu'une municipalité ne peut pas le faire également en complément. Il me semble, au contraire, que c'est grâce à tous les efforts conjugués que nous arriverons à aider au plus près, en toute proximité. Je crois qu'il n'y a pas à se dire que c'est du ressort de la solidarité nationale ou du national. Je pense que l'aide aux personnes proposée dans ce rapport arrive à un moment où la crise est majeure et où nous savons que 2013 sera une année extrêmement difficile, car les personnes commencent à sortir des dispositifs d'Etat destinés à leur venir en aide. Cela signifie que nous allons avoir des personnes en fin de droits de façon très importante. Je crois au contraire que toutes les actions qui peuvent être portées en secours, en tout cas en aide, doivent être conjuguées et sont pertinentes à ce titre-là. Je crois qu'il n'y a aucune opposition à faire et que toutes celles que nous entendons entre le national et les mesures locales sont extrêmement déplacées.

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO.

M. BARDOTTO : Oui, M. le Maire, chers collègues. 15 mois avant les élections, M. DENECHAUD, il ne faut rien faire. Ce n'est pas sérieux. Dans ce cas, vous êtes constamment en campagne électorale ! Je salue ces engagements qui sont passés de 40 à 53. Toutes les réévaluations de ces aides sont le fruit de la gestion irréprochable de notre maire de Colmar et de son équipe, et non pas de celle du gouvernement, Mme VALENTIN. Toutes ces économies et ces bénéfices que la Ville fait sont réinvestis dans les travaux, dans les investissements, dans la lutte contre le chômage des jeunes et des moins jeunes, et ce, sans toucher aux impôts des Colmariens. Je rappelle que Colmar est tout de même l'une des villes, sinon la ville, qui impose le moins dans l'Hexagone et est la plus dynamique. Chers amis, je voudrais juste vous rappeler une chose que nous disons dans le bâtiment : quand le bâtiment va, tout va. Essayez de monter au point le plus haut de la ville de Colmar et comptez le nombre de grues. Je peux vous dire qu'il y en a quelques dizaines à Colmar et cela, grâce à la confiance qu'ont les investisseurs dans la Ville et aux investissements que font la Colmarienne du Logement ou les SEM. Tout cela est dû à une politique. Je peux vous garantir que du point de vue du bâtiment, les entreprises se battent pour venir travailler à Colmar. Je parlerais du Musée Unterlinden et de tous les travaux qui se font à la ZUP, au quartier Europe. Merci.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il y a des moments où il ne fait pas bon être dans l'opposition et ce soir en fait partie. En effet, ils ne peuvent pas

reconnaître que la gestion de la Ville est exemplaire et que la fiscalité nous permet de présenter de tels rapports. Evidemment, l'opposition c'est l'opposition. Je ne vais pas faire du national, mais juste du municipal : il faut souligner que lorsque les tickets-restaurant qui ne profitent pas qu'aux restaurateurs, mais également à d'autres métiers de bouche, à des épiciers, etc., passent de 9 € à 10 €, cela est un ajout supplémentaire, notamment lorsque l'Etat prélève ce qu'il est en train de prélever.

Je voudrais ensuite revenir sur l'indemnité – je ne sais plus comment l'appelle M. FELDMANN, mais je préfère oublier – complémentaire d'assiduité. Il se trouve, M. FELDMANN, que je suis membre de la CTP depuis le début. A l'époque, ce genre de prime n'existait pas. C'est la municipalité actuelle et le maire actuel qui ont mis en place ce système qui est aujourd'hui amendé dans un très bon sens. En effet, il est dorénavant possible que les agents ne perdent pas cette prime. De plus, lorsque celle-ci passe à 840 €, il faut dire merci.

Pour terminer, je tiens tout de même à préciser, en tant que commerçant, que lorsque je vois les bêtises et les contresens qui sont dits d'un rapport à l'autre, d'un Conseil Municipal à l'autre, c'est inimaginable. C'est pour cette raison que je suis tout à fait à l'aise d'être aujourd'hui dans la majorité et non dans l'opposition. Je m'explique : lorsque nous voyons dans la presse, dans certains quartiers ou dans certaines rues que telle enseigne est fermée ou que tant de magasins sont fermés, etc., l'opposition demande ce que fait la municipalité. Aujourd'hui que nous avons la possibilité fiscale de faire en sorte qu'il n'y ait pas de friches commerciales en centre-ville, l'opposition demande pourquoi la Ville aide les commerçants ! Il faut absolument les aider, leur apporter l'aide nécessaire. Je trouve que ce rapport va tout à fait dans le bon sens puisque certains commerces qui étaient fermés depuis moins d'un an ne pouvaient pas bénéficier de cette aide. Là, il s'agit d'un ajout supplémentaire pour la revitalisation du centre-ville et de ses commerces.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Mme VALENTIN, je voulais juste vous dire que si vous êtes contente de ce que vous avez dit, sachez tout de même que M. le 1er Adjoint et une équipe de la Ville travaillent depuis longtemps sur l'aménagement des vitrines vides et de leur esthétique. Toutefois, ce qui nous préoccupe le plus est de savoir que les repreneurs peuvent aménager et surtout mettre en conformité des locaux vides grâce à une aide de la Ville. Je donnerai un exemple : M. FELDMANN, vous nous avez un jour interpellés sur la boucherie Saint-Joseph. Elle vit et il y a bien quelqu'un, mais ce n'est pas le fait du Saint-Esprit ! J'aimerais aussi que vous disiez que grâce à la Ville nous avons un boucher. Troisièmement, je voudrais dire à Mme KLINKERT de ne pas être méchante si le maire offre beaucoup de chocolats à beaucoup de commerçants ; si, en plus, il les achète chez moi, je suis un homme heureux ! (rires)

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je veux juste répondre aux provocations. Nous faisons des remarques de fond et vous faisons seulement part de nos observations

sur le rapport. Nous ne jugeons pas les personnes. J'aimerais bien être dans la majorité parfois pour être toujours content. C'est facile d'être toujours content de ce que fait M. le Maire ; ainsi, il n'y a pas trop à se poser de questions. Il n'y a jamais d'abstentions. Heureusement, il y a tout de même parfois quelques personnes qui s'expriment, mais c'est facile d'être toujours content.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. DENECHAUD : Le chômage augmente en continu depuis 10 ans, vous êtes contents – tant mieux –, mais nous, non.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je voulais juste faire deux petites remarques vis-à-vis de mon collègue et voisin. Je sais qu'il a le souci du commerce colmarien puisqu'il est un des promoteurs et défenseurs du village de marques de Sainte-Croix en Plaine. Je sais qu'à travers ce village de marques, il aide le commerce colmarien. D'autre part, vous prétendez qu'il est difficile d'être dans l'opposition ; c'est exact, mon cher collègue. Je répondrais simplement qu'il est beaucoup plus facile d'être godillot.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : M. le Maire, merci. Je reprends la parole, mais je vais essayer d'être bref. Toujours à propos de cette indemnité complémentaire d'assiduité puisque…

M. le Maire MEYER : Vous l'avez répété à trois reprises.

M. FELDMANN : Non, je n'ai pris la parole qu'une fois. J'aimerais faire une réflexion assez étonnante : pour bénéficier d'une prime d'assiduité, il faut également avoir une note au moins égale à 12. J'aimerais savoir quel est le rapport entre une assiduité et une note. Question subsidiaire : qui attribue les notes ? C'est tout de même assez extraordinaire. Je vous pose la question, M. le Maire : où est le rapport entre une assiduité et une note ?

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Juste une petite réflexion, M. le Maire, chers collègues. On me traite de godillot alors que j'ai toujours exprimé ce que je pensais dans cette salle depuis 1995, parfois même contre certains de mes collègues. Maître, vous pouvez garder cette réflexion pour vous.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je veux rassurer mon collègue, M. RENIS. Cette réflexion ne s'adressait pas seulement à lui, mais qui se sent morveux se mouche.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, j'ai entendu parler de trêve des confiseurs ; dites donc, vu ce que vous pensez de nous « godillots », « moutons », etc., je ne vois pas trop où est la trêve des confiseurs. En l'occurrence, vous faites plutôt la fine bouche ce soir, si vous

me permettez l'expression. C'est le dernier Conseil Municipal de l'année 2012, c'est un rapport important et très attendu par les Colmariens qui seront très nombreux à profiter des mesures qui vous sont présentées et qui, je l'espère, vont être votées dans un instant. Bien sûr, vous pouvez vous opposer – c'est votre rôle d'opposition, surtout la gauche d'ailleurs. Il y a de nombreux rapports tout au long de l'année sur lesquels vous pouvez vous opposer chaque fois que vous le désirez, c'est la démocratie. Mais franchement, c'est dommage de s'opposer sur un rapport tel que celui-là. C'est votre droit, votre responsabilité ; vous l'assumez et c'est très bien. Toutefois, c'est aussi mon droit de dire que nous pouvons regretter cette opposition, car il y avait moyen de trouver des accords sur un rapport si important pour nos concitoyens. Si je résume bien les choses et les actions, ce rapport est un retour sur investissement pour l'actionnaire, sachant qu'ici, l'actionnaire, ce n'est pas quelques-uns et toujours les mêmes, mais l'ensemble de nos concitoyens, des Colmariennes et des Colmariens. Grâce à une bonne gestion de la Ville, ils vont ainsi pouvoir bénéficier d'un retour sur investissement, d'un retour sur effort. J'ai entendu parler de cadeaux : non, il ne s'agit pas de cadeaux, mais de solidarité et, à la veille de Noël, la solidarité est fondamentale. Le rôle et la responsabilité première des élus que nous sommes, quelles que soient les idées ou les convictions que nous pouvons avoir et qui sont toutes parfaitement acceptables, sont d'être à l'écoute de nos concitoyens, de réagir face à leurs besoins. Aujourd'hui, nous le savons tous, le besoin de nos concitoyens est le pouvoir d'achat. Notre rôle, notre responsabilité, est de prendre des mesures allant dans le sens de l'intérêt de nos concitoyens. En l'occurrence, ici, le pouvoir d'achat est tous azimuts. Nous avons la possibilité de le faire, car nous en avons les moyens. Il est possible que cela vous déplaise, je le regrette encore une fois, mais c'est une action forte, une nécessité forte et c'est notre rôle d'élu d'être aux côtés de notre population.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Dans le prolongement de mes collègues de la majorité, j'ajouterai simplement ceci : nous n'avons pas attendu Noël 2012 pour proposer nos engagements en faveur du pouvoir d'achat à nos concitoyens. Ces engagements ont recueilli la majorité des suffrages en 2008 ; l'histoire est là, les faits sont là. Nous avons tenu ces engagements en les mettant chacun en œuvre et nous continuons dans ce même état d'esprit à renforcer certains d'entre eux, tout simplement au regard du contexte, Mme VALENTIN. Le contexte est d'ailleurs rappelé dans ce rapport à dessein puisque la loi de finances 2013 prévoit quelque 20 milliards d'euros supplémentaires en termes d'impôts, de taxation, de divers prélèvements partagés entre les ménages et les entreprises. Ces 20 milliards d'euros auront une traduction très concrète pour chacune et chacun d'entre nous et, ne vous en déplaise, pour chaque acteur économique. Je salue les collègues de la majorité qui portent ce rapport à nos côtés. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de vous proposer cette réévaluation. Sur le plan de la méthode, nous ne vous proposons pas ce soir de réévaluer de façon uniforme, mécanique, sur un certain pourcentage unique, l'ensemble de nos engagements en faveur du pouvoir

d'achat ou en direction des acteurs économiques. Nous avons souhaité cibler méthodiquement ceux de nos engagements qui nous semblaient les plus pertinents sur le plan économique et sur le plan de la solidarité, comme cela a été rappelé à l'instant par M. le 1er Adjoint. Ces mesures qui sont détaillées dans le rapport concernent bien entendu les ménages avec un coup de pouce à la rentrée scolaire, un coup de pouce à la restauration scolaire, un coup de pouce en direction des jeunes pour les aider à obtenir ce permis de conduire tant utile pour trouver du travail avec la contrepartie – nous la maintenons – de cet engagement civique en faveur d'une association locale. C'est un engagement donnant-donnant. J'illustrerai également mon propos au travers des mesures en faveur du personnel : avec cette prime qui n'est pas obligatoire et existe depuis de nombreuses années à la Ville de Colmar, nous introduisons plus de souplesse et un échange gagnant-gagnant entre les collaborateurs et la Ville de Colmar. Nous poursuivons également nos engagements en matière de développement durable en revalorisant l'action sur les vélos. Bien sûr, nous renforçons nos engagements en faveur des commerçants qui ont aussi le souci d'investir, de se remettre en question, de rénover leurs vitrines et d'occuper des friches commerciales pour développer leurs activités. Troisième volet de ce rapport – je suis d'ailleurs surpris qu'il n'ait été salué par personne –, cette action nouvelle pour l'insertion des bénéficiaires de minimas sociaux. On peut être de droite et en même temps sensible aux questions de solidarité.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Puisque M. JAEGY revient sur le budget de la nation, je me permets de lui rappeler que les 20 milliards d'euros d'impôts supplémentaires correspondent exactement aux 20 milliards d'euros d'aides qui vont être consentis aux entreprises dans le cadre du pacte de croissance et de stabilité. Enfin, je vous rappelle que le gouvernement a accordé une augmentation de 25 % de l'aide à la rentrée scolaire dès le mois d'octobre. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint MEYER.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. On nous a traités de godillots, ce que je n'apprécie pas vraiment, mais si être godillot c'est travailler toute l'année comme nous le faisons sur les rapports que nous vous présentons, nous n'avons pas besoin de gesticuler devant les caméras pour être entendus par les Colmariens. Nous n'avons pas besoin de gesticuler devant la presse pour être entendus. Les propositions que nous vous faisons – et nous n'avons pas besoin de reprendre le sujet – sont pensées, étudiées et amendées en temps utile, ce qui nous permet d'être sereins devant vous ici et de vous faire les propositions que nous vous faisons. Alors godillots, si vous voulez, morveux, si vous voulez, mais nous sommes fiers de l'être dans ces conditions.

M. le Maire MEYER : Bien. Encore une fois, les échanges ont été très larges. Je pose une question à tous : la majorité doit-elle avoir honte des engagements approuvés par le suffrage universel ? La majorité doit-elle avoir honte de tirer tous les enseignements de la mise en œuvre des 53 engagements pour les actualiser ? Je réponds non, car c'est notre rôle de

coller au plus juste à ce que nous devons faire. C'est la réponse que je fais aux uns et aux autres. Pour renforcer ce que je viens de dire, la dernière élection du mois de novembre 2008 a conduit à la mise en œuvre des 53 engagements décidés par le Conseil Municipal, lesquels ont été utilisés par 80 % des foyers colmariens à ce jour, d'une façon ou d'une autre. Comment pouvez-vous prétendre qu'il s'agit-là de mesures qui ne conviennent pas à la situation ou qu'il y a lieu de critiquer dans la mesure où elles ont été approuvées au suffrage universel et, après 4 ans et demi, ont visé 80 % des foyers colmariens ? En termes pratiques, le coût total depuis 2008 est de 13 993 000 €, non pour les 40 engagements, mais pour les 53. Cela donne une moyenne de 3 111 000 € si nous divisons le total par 4,5. Lorsque nous avions proposé ces engagements au mois de mars 2008, je les avais évalués à 2 millions d'euros, plus les tickets-restaurant, soit 2,7 millions d'euros, alors que nous sommes aujourd'hui à 3,1 millions d'euros non pour 40 engagements, mais pour 53 engagements. Constatez tout de même notre extrême précision au mois de mars 2008 puisqu'aujourd'hui, à quelques euros près, nous collons à cette estimation. Si je fais un raisonnement complémentaire avec les 14 millions d'euros ayant financé les 53 mesures, ceux-ci représentent 52 % de la fiscalité locale sans pour autant que cette même fiscalité locale ait été augmentée. Pouvoir accompagner de cette façon les Colmariens sans tirer davantage de leur porte-monnaie relève de l'exploit.

Si nous parlions de la gestion de l'Etat tout à l'heure, Mme VALENTIN, le rapport ne dit pas que la gestion ou les mesures de l'Etat sont mal orientées, mais que des Français payeront des impôts en 2013 alors qu'ils n'en avaient pas payé en 2012. C'est la seule référence et c'est également la seule raison pour laquelle nous actualisons les engagements. Naturellement, vous dites que nous sommes en campagne électorale ; vous savez, je me souviens que plusieurs d'entre vous sont allés au tribunal administratif pour demander l'annulation de l'élection. Libre à vous. Si d'aventure vous considériez qu'il s'agit de la campagne électorale, vous êtes libres de refaire ce que vous avez fait en 2008. Que vous ne participiez pas au vote n'est pas nouveau puisque, de temps en temps, vous adoptez cette attitude. Donc, rien de nouveau à l'horizon puisque vous répétez ce que vous avez déjà pratiqué.

Mme KLINKERT, le maire ne paye pas de ballotins de chocolats aux commerçants. Vous avez dû faire une confusion entre une personne âgée et un commerçant puisque nous nous limitons à cela. Concernant la présence des conseillers municipaux samedi dernier, moins de 50 % des conseillers invités était présents. Sur les conseillers invités, nuance !

M. FELDMANN, je réponds sur la prime d'assiduité ou la prime de présence. Vous continuez toujours à faire une confusion : les 800 € qui sont appelés à être payés – 720 € pour l'année 2013 – ne sont pas une prime d'assiduité, mais une prime de présence qui n'est pas obligatoire et que nous avons instaurée. Selon vous, cette prime vient mal à point ; dites-le aux 700 collaborateurs de la Ville de Colmar qui la touchent ! Je suis persuadé qu'ils vous regarderont d'un drôle d'air sur la base de votre affirmation. Quant aux notes, la note finale est donnée par le maire, ce dernier étant le

chef du personnel, mais avant que la fiche de notation arrive au maire, elle passe par le chef de service, le directeur et, sur 100 notes, il n'y en a pas deux qui soit changées par le maire. Je ne sais pas ce que vous avez voulu spéculer avec votre question ; raison pour laquelle je réponds de cette façon.

Nous poursuivons donc nos engagements et nous sommes fiers de coller à cette réalité puisque nous considérons que, finalement, ce que nous avons fait depuis 2008 convient parfaitement à la situation locale et constitue réellement un accompagnement au pouvoir d'achat. Je ne parle pas seulement de ce que nous faisons à travers les 3 millions d'euros par an correspondant à nos 53 engagements, mais également à travers la modération fiscale. Lors du dernier Conseil Municipal, je disais que par rapport aux deux autres villes alsaciennes, les 33 000 foyers colmariens gagnent 11 millions d'euros par rapport à la ville du sud et 9 millions d'euros par rapport à la ville du nord.

C'est ce que j'avais à répondre aux différentes observations et, en ce qui me concerne, nous renforçons de cette façon encore davantage ce que nous pouvons faire pour les Colmariens sans leur demander des impôts supplémentaires.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe des Verts, des Socialistes et de M. DENECHAUD et le groupe « Colmar Ensemble » ne participe pas au vote.

5. Dispositions relatives aux règles de transparences financières à l'égard des partenaires financiers et bancaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je pense que vous vous attendez à ma réaction puisque nous ne pouvons que nous réjouir et voter pour ce dispositif qui reprend au mot près la délibération que nous avions soumise, MM. BAUMULLER, HILBERT et moi-même, le 24 septembre au Conseil Municipal. Merci.

M. le Maire MEYER : Un amendement de ma part : vous ne pouvez pas dire « au mot près ».

Mme VALENTIN : Sauf si vous voulez dire que vous avez enlevé la citation des villes de Wattwiller et Ribeauvillé effectivement.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je me réjouis de ce rapport puisque nous avions dit au départ que nous n'avions pas de problème pour emprunter, que nous

étions une ville modèle ayant un triple A, etc., ce que vous nous servez depuis plusieurs années. Ce n'est d'ailleurs pas dénué de fondement, mais vous nous le rappelez tout le temps. Puis, suite à la motion présentée par les anciens candidats aux législatives, vous nous aviez dit que nous ne pouvions pas le faire, car les banques allaient souffrir si nous le faisions, qu'il était difficile d'emprunter et que nous ne pouvions pas leur imposer de telles conditions. Finalement, nous retrouvons la même chose, mais sous un « stampfel » de la majorité ; c'est donc forcément mieux et forcément mieux rédigé, j'imagine. En tout cas, c'est avec plaisir que je voterai pour en ayant tout de même en tête cet historique qui est typique de votre manière de fonctionner.

M. le Maire MEYER : Je cherche à comprendre. Je pourrais répondre de la même façon qu'au dernier Conseil Municipal. M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Tout à fait et c'est ce que je vais tenter de faire pour ma part en rappelant la même réserve que j'avais indiquée précédemment à cette motion qui s'inspire d'ailleurs elle-même très largement du texte voté au Conseil Régional d'Alsace. Il faut aller au bout de l'explication, je pense.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. l'Adj. JAEGY : Non, ce n'est pas un copier-coller. Au contraire, c'est un texte commun à de nombreuses régions et à de nombreux conseils départementaux auquel nous avons accédé. Je reviens juste sur le préalable ou plutôt la limite objective qu'il faut donner à cet acte politique que nous marquons ce soir. Il ne s'agit pas pour autant de nous substituer aux autorités de contrôle et de régulation existantes en la matière. Je citais précédemment l'AMF, l'autorité de contrôle prudentiel et l'autorité européenne bancaire.

M. le Maire MEYER : Bien. M. DENECHAUD, vous avez employé des arguments que vous confectionnez pour justifier votre intervention, mais votre commentaire était totalement hors sujet pour ce qui est des motifs évoqués.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Délibération budgétaire spéciale – autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Motion pour le Conseil Unique d'Alsace.

Voir motions –

M. le Maire MEYER : Deux projets de motion sont en présence : celle contenue dans les dossiers mis à disposition et celle de Mmes VALENTIN et GINDENSPERGER qui vient d'être distribuée. La proposition des trois collectivités – région, départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin – est appelée à être soumise au référendum le 7 avril 2013. Le Conseil Municipal de Colmar en a déjà délibéré le 21 novembre. Depuis, le Conseil Municipal de Strasbourg et le Conseil Communautaire de la CUS ont adopté chacun une motion pour revendiquer Strasbourg capitale régionale comme siège de l'ensemble des composants de la future collectivité territoriale d'Alsace. Je vous lis le projet de motion proposée par l'équipe majoritaire (*lecture de la motion*). Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais d'abord corriger une inexactitude, à savoir que la motion que vous venez de lire ne nous a pas été présentée précédemment, mais était également sur nos tables à notre arrivée. En effet, elle est largement remaniée par rapport à celle présentée en Commissions Réunies.

M. le Maire MEYER : Elle tient compte des commentaires émis.

Mme VALENTIN : Je le salue. Nous sommes ainsi à égalité dans la découverte de la motion présentée.

M. le Maire MEYER : La finalité ne change pas.

Mme VALENTIN : La nôtre dit beaucoup de choses assez semblables, mais elle propose que le Conseil Municipal de Colmar prenne acte de la résolution adoptée par le Congrès du 24 novembre et mette en garde contre les risques que peuvent présenter les votes, par des conseils municipaux ou des conseils de communautés, de motions visant à conditionner unilatéralement leur accord à l'attribution à leur ville, de tel ou tel siège ou composante de la future collectivité. Notre motion demande également que le Conseil Municipal propose la création d'un groupe de réflexion qui, sur la base de la résolution du 24 novembre, approfondira les questions essentielles pour les citoyens : quelles économies de fonctionnement générera la collectivité unique et comment simplifiera-t-elle l'accès des usagers aux services de la collectivité ? Il s'agit bien de prendre de la hauteur et de sortir des batailles stériles de siège. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Le Congrès d'Alsace s'est prononcé sur les grandes orientations de la création de la nouvelle collectivité. Le texte, voté par une très large majorité, est le fruit du travail du groupe projet auquel vous-même avez participé. Le consensus a presque été trouvé, mis à part quelques jacobins. La résolution votée énonce clairement que le siège de la nouvelle collectivité sera à Strasbourg et que le conseil exécutif sera à Colmar, ainsi que le pôle d'attractivité. Nous savons déjà que les enjeux de la réforme ne sont pas les économies de fonctionnement, en tout cas pas pour

tout de suite, ni une simplification d'accès aux services, mais bel et bien une politique régionale plus dynamique et plus efficace. La collectivité territoriale d'Alsace renforcera le poids politique de notre région, nous permettra de mener une décentralisation telle que nous la souhaitons et non pas celle imposée par l'Etat. La prochaine étape, M. le Maire, sera le référendum et il arrivera très vite. Si nous voulons la réussite de cette réforme, il faudra convaincre nos concitoyens de son intérêt. Les différentes motions déposées à Strasbourg, à la CUS et à Colmar le sont, malheureusement, avec en arrière-pensée les prochaines échéances électorales, chacun défendant au mieux son pré carré au risque de rajouter de la confusion auprès des Alsaciens et de favoriser l'abstention ou le vote négatif. Lors du Congrès d'Alsace, j'ai voté pour la résolution et je souhaite que le « oui » l'emporte au référendum du 7 avril. Je ne participerai donc pas au vote d'une quelconque motion ce soir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Je vais essayer cette fois de ne pas être hors sujet. Mes interventions hors sujet ne sont peut-être pas intéressantes, mais intervenir ensuite pour dire qu'elles sont hors sujet est encore moins intéressant. Je ne vois pas ce que cela apporte au débat.

M. le Maire MEYER : Vous auriez déjà pu faire l'économie de cette observation.

M. DENECHAUD : Oui, et nous pouvons continuer longtemps de cette façon. Ce n'est pas la première fois que vous me la faites. Concernant la collectivité territoriale d'Alsace, sur le fond, nous pouvons principalement nous réjouir du compromis que les trois grandes collectivités ont réussi à obtenir. Nous devons reconnaître que l'obstination des élus haut-rhinois, notamment colmariens, et notamment vous M. le Maire, a payé puisque ce compromis donne tout de même une place intéressante et importante à Colmar. Nous pouvons également contester, et c'est ce que je souhaite faire, l'attitude de Strasbourg qui intervient après le vote de ce compromis, c'est-à-dire trop tard. Certes, Strasbourg s'énerve dans son coin, mais je pense que la meilleure stratégie aurait été de ne pas en tenir compte. En effet, répondre à Strasbourg et à la CUS, c'est finalement donner indirectement de l'importance aux prétentions strasbourgeoises et jeter de l'huile sur le feu. Si les prétentions strasbourgeoises dont je parle ne sont pas très modérées, la réponse sous forme de motion me semble tout aussi excessive. Pour ma part, il s'agit plutôt d'un pamphlet que d'une motion. Je m'explique : le paragraphe n° 7 que nous avions évoqué lors des Commissions Réunies a été quelque peu adouci, mais nous parlons malgré tout de « nécessité de ne pas reproduire à Strasbourg le centralisme parisien ambiant qui irrigue l'approche comportementale des institutions publiques. De surcroît le jacobinisme exprimé par la Ville de Strasbourg et la CUS ne peut se concevoir ». Cela n'apporte pas grand-chose par rapport au paragraphe suivant qui rappelle l'intérêt et le soutien de Colmar au fait de ne pas retrouver de centralisme régional. Ce paragraphe n° 7 n'apporte rien, si ce n'est jeter de l'huile sur le feu comme je le disais. Si ce paragraphe était retiré, je voterais la motion, sinon, je m'abstiendrais, car nous répondons de manière excessive. Cela ne m'empêche pas d'approuver le plus gros de cette

motion. Par contre, je voterai celle des collègues socialistes, car elle me semble relever du bon sens.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. J'ai omis de lire deux paragraphes qui me semblent très importants dans la motion que vous avez tous. Effectivement, nous souhaitons que le groupe de réflexion que nous proposons que le Conseil Municipal mandate, associe largement la société civile, car c'est la première concernée par la création de la collectivité unique et le référendum du 7 avril, et que ce groupe organise des assemblées décentralisées ouvertes aux citoyens. Enfin, et avant toute chose, nous souhaitons que M. le Maire fasse le nécessaire pour que nous ayons un inventaire des moyens administratifs dépendant du Conseil Régional et du Conseil Général du Haut-Rhin, présents sur le périmètre communal et communautaire, afin de pouvoir nous assurer que le processus de constitution de la nouvelle collectivité ne dégrade ces moyens ni en nombre ni en qualité. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Comme des collègues, et notamment M. HILBERT l'ont dit, le Congrès des trois collectivités alsaciennes s'est très clairement prononcé d'une part sur le principe de la mise en place d'un Conseil Unique d'Alsace, en tout cas de présenter ce projet au référendum le 7 avril prochain, avec le siège de cette nouvelle collectivité à Strasbourg et l'exécutif à Colmar. Il ne s'agit donc absolument pas de démunir Strasbourg. D'ailleurs, regardez notre région voisine du Bade-Wurtemberg : Stuttgart est bien la capitale, mais il y a un espace de vie pour les autres villes que ce soit Mannheim, Karlsruhe ou Fribourg. Soyons respectueux les uns envers les autres, arrêtons nos chamailleries, nos querelles stériles, lesquelles ne font qu'affaiblir nos villes et notre région tout entière, et concentrons-nous sur l'essentiel. En ce qui nous concerne, l'essentiel est l'avenir de notre région, de notre ville et pouvoir répondre demain aux défis qui nous attendent. Personnellement, choisir le Conseil Unique d'Alsace demain permettra à notre région d'être plus forte, plus efficace, de faire des économies et surtout d'obtenir des compétences supplémentaires qui lui permettront d'aller plus loin dans les domaines de la coopération transfrontalière et du bilinguisme.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Le 21 novembre 2011, j'avais été le seul parmi nous à ne pas approuver la motion sur le siège unique à Colmar. Depuis longtemps, je suis partisan d'un polycentrisme alsacien. Par conséquent, les motions de ce soir devraient avoir chez moi un écho totalement favorable. Pour autant, pour toute une série de questions, ce n'est pas exactement le cas. Certes, nous proposons à Colmar une place plus importante, la place qu'elle mérite, et nous avons raison de dénoncer l'attitude des élus strasbourgeois sur la question du siège. Malgré cela, je reste convaincu que l'important à ce stade est ailleurs et que de texte en texte, de motion en motion, de projet en projet, nous nous éloignons chaque fois un peu plus des ambitions de départ. Dans

le dernier projet approuvé par le congrès alsacien le 24 novembre, le terme même de Conseil Unique d'Alsace a disparu au profit d'un terme plus administratif de collectivité territoriale d'Alsace. Aujourd'hui, nous constatons que l'objectif initial qui était de procéder à ces fusions pour faire des économies a presque disparu, en tout cas, il a disparu des prises de position. Si nous prenons le deuxième objectif prioritaire qui était la simplification et la lisibilité, je trouve que c'est carrément pire : deux présidents, une assemblée délibérante, un conseil exécutif, des conférences départementales dont nous disons déjà qu'elles sont appelées à disparaître, des conseils de territoire… Bref, pour la compréhension de nos concitoyens, je ne suis pas convaincu que nous avons vraiment bien avancé.

Reste ensuite la question qui me paraît capitale, celle du mode de scrutin ; personne ne peut réellement affirmer aujourd'hui quel sera le mode de scrutin complet pour l'élection des présidents, que ce soit celui du conseil exécutif ou celui de l'assemblée ni même le mode de scrutin final qui sera retenu pour l'élection des conseillers. Quelles sont les garanties sur la partie proportionnelle de cette élection ? Quelle sera la place, en nombre, des femmes dans cette nouvelle assemblée ? Dans le même temps, une proposition pour les prochaines cantonales règle enfin, et pour la première fois, ce problème de parité. En effet, le scrutin binominal proposé a au moins cette vertu de régler ce problème. Sur le nombre d'élus, la réduction de 10 à 20 % d'élus est évidemment nettement insuffisante. Cela nous conduira à passer de 122 élus à une fourchette comprise entre 98 et 112. Par comparaison – et c'est souvent la bonne puisque nous comparons toujours tout à l'Allemagne en ce moment –, nous aurons toujours 5 fois plus d'élus par million d'habitants que nos voisins du Bade-Wurtemberg après cette réforme. Pourtant, ils gèrent beaucoup plus de compétences et les gèrent totalement, et leur budget ramené à l'habitant est quatre fois supérieur aux trois budgets de nos collectivités regroupées. Je regrette que nous n'ayons pas eu le courage ou la persuasion suffisante de convaincre les conseillers régionaux et généraux de supprimer une partie importante de leurs sièges.

Ensuite, se pose réellement la question du fond. Dans ce débat, j'aimerais bien entendre parler des nouvelles ambitions, notamment de celles en matière économique, sociale et environnementale, que portera cette nouvelle collectivité. Ces ambitions seront rendues possibles par ces fusions tant des entités que du budget. Là, à part quelques bons sentiments, c'est tout de même plutôt le vide. Je ne voudrais pas être un oiseau de mauvais augure, mais je pense que ce référendum ne passera pas, car pour beaucoup cela donne l'image d'une ambition qui n'a pas de réel contenu, si ce n'est des ambitions personnelles sûrement. Cela donne également l'image d'un projet qui n'évolue pas forcément dans le sens d'une amélioration, mais plus pour convaincre, notamment si nous prenons la question des deux sièges et des deux présidents. Nous aurions pu prendre toute une série d'autres verbes pour dire cela, mais je préfère dire « convaincre » une majorité d'élus. A mon sens, le vrai problème de ce référendum est que cela n'intéresse pas vraiment les Alsaciens malgré tout ce qu'on peut nous dire. Si cela intéressait les Alsaciens, ceux qui y croient vraiment n'auraient pas dépêché des sénateurs UMP, Verts et PS pour essayer de réduire le niveau de

participation. C'est donc qu'ils n'ont pas confiance dans leur propre capacité à mobiliser les Alsaciens sur ce scrutin. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence puisque le gouvernement travaille aujourd'hui sur un projet d'acte III de la décentralisation, lequel est annoncé pour la fin du premier trimestre, c'est-à-dire demain. Nous pourrions attendre pour voir à quoi cela ressemble et de quelle façon nous pourrions avancer sur des chemins au moins parallèles. Pour autant, je vais voter ces deux motions, celle de l'équipe majoritaire dans sa nouvelle rédaction et celle proposée par Mmes VALENTIN et GINDENSPERGER, car elle reprend beaucoup des préoccupations que je viens d'énoncer. Cela dit, cela ne préjuge en rien de la position que je pourrais avoir au moment du référendum. J'attends des réponses à beaucoup de ces questions.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, je crois que nous avons toutes et tous des questionnements concernant la mise en place de ce Conseil Unique d'Alsace. J'ai lu et relu avec beaucoup d'intérêt ces propositions de motion sur le Conseil Unique d'Alsace avec la difficulté largement médiatisée pour aboutir à un accord actant le regroupement des trois collectivités. Comme cela vient d'être dit à l'instant, j'ai bien peur que la population alsacienne ne place ce projet au centre des priorités. En effet, le ressenti général exprimé relève plus de l'imprécision sur les objectifs et l'organisation de la future assemblée que d'une construction qui projetterait l'Alsace en tant qu'entité forte et reconnue. Sur ces bases, je pense que nous sommes mal partis pour obtenir une approbation de la population le 7 avril 2013. Certes, il est normal que chaque responsable et chaque élu d'un centre économique ou administratif défendent son territoire. Cependant, ne faut-il pas voir l'essentiel ? Croyez-vous que nous arriverons à trouver des économies en dissociant le siège de l'assemblée du siège du conseil exécutif ? L'exemple de la gouvernance de l'Europe nous rappelle à un certain réalisme et nous devons être réalistes et pragmatiques. Nous devons apporter des réponses claires à la population alsacienne. Quelle évolution en matière d'effectif avec le Conseil Unique d'Alsace par rapport au total de l'effectif des trois collectivités actuelles ? Combien d'élus siégeront dans la future assemblée ? Quelles économies seront réalisées au niveau du fonctionnement ? De quelle manière allons-nous développer la marque Alsace afin que notre région augmente son attractivité favorisant ainsi son développement économique ? Dans le privé, lorsque deux sociétés fusionnent, la réponse à ces questions figure déjà dans le projet. Je pense qu'il faut s'inspirer de ces méthodes et de ces pratiques, même si la finalité entre une collectivité et les entreprises est différente. Je crois que la population attend des engagements dans ce sens.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Nous ne contestons pas le fait que Strasbourg soit la capitale de l'Alsace – elle vient d'ailleurs d'être reconnue au niveau du Conseil européen – et qu'elle assume déjà cette fonction qui me semble n'être pas tout à fait établie. A mon sens, la motion présentée ce soir n'est qu'une contribution, non une diatribe. Si Strasbourg et la CUS peuvent s'exprimer, il me semble normal que les autres collectivités puissent donner un avis. J'irai même un peu plus loin que cette proposition, car j'aimerais

bien que le siège unique soit à Colmar. Je voterai cette motion, car elle propose des objectifs. Il restera à déterminer les moyens humains et les moyens financiers pour définir cette collectivité unique, mais c'est un premier pas. Admettons que nous puissions aussi donner un avis.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci, M. le Maire. Je ne prendrai pas part au vote sur cette motion ni sur celle des Socialistes. D'une part, cette hypothétique collectivité unique alsacienne à laquelle je ne crois pas du tout ne répondrait pas à l'indispensable redistribution des compétences entre le centre politique parisien et sa périphérie régionale puisqu'aucun des deux partis qui gouvernent le pays alternativement sous la Vème République, n'a jamais accepté une véritable régionalisation à l'instar des grands pays européens voisins. Nous devons donc nous contenter aujourd'hui de quelques maigres déconcentrations administratives depuis 1982, et cela continue. D'autre part, notre soi-disant capitale européenne n'a aucune légitimité à ambitionner de devenir en sus capitale régionale. Par exemple, elle ne respecte même pas les normes annuelles européennes de pollution due aux microparticules, notamment les particules de 2,5 microgrammes, émises par les moteurs Diesel. Elle est ainsi la deuxième ville française la plus dangereuse pour notre santé pulmonaire et cardiaque devant la capitale française. C'est le constat révélé par l'étude de l'Institut de veille sanitaire publié le 12 septembre dernier. Malgré ce deuxième rang infamant qui prouve combien le développement durable reste lettre morte chez elle, elle voudrait tout de même contraindre à venir s'installer chez elle de plus en plus de concitoyens, fonctionnaires, services, etc., qui viendraient encore amplifier cette situation catastrophique au mépris de leur qualité de vie. Qu'elle fasse donc d'abord le ménage chez elle. Au lieu de cela, elle fait la chasse aux vélos sur les trottoirs et dans les sens interdits et laisse circuler librement en son centre des 4x4, des Jeep, des Land-Rover, tous fonctionnant au Diesel évidemment. Toutefois, ne devient pas « stackalabouri » qui veut.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, merci, M. le Maire, chers collègues. J'ai le sentiment que nous ne mesurons pas l'importance de ce que nous sommes en train de dire ce soir et l'impact que cela aura. Je pense que nous sommes en train d'affaiblir Colmar à nous diviser ainsi sur une motion. La discussion n'est pas pour ou contre le Conseil Unique d'Alsace ou pour ou contre l'organisation, les nouvelles compétences, etc. La vraie discussion est de savoir ce que nous faisons pour que les centres de décision dans notre ville et dans le Haut-Rhin arrêtent de partir. Avez-vous vu l'évolution des sièges sociaux des banques ? Nous ne pouvons rien faire contre les délocalisations des entreprises du secteur privé, mais il existe également des délocalisations des administrations. La prison va bientôt partir, nous devons nous battre pour maintenir la cour d'appel de Colmar, nous continuons à travailler dans le Haut-Rhin pour éviter une absorption pure et simple de l'UHA par l'université de Strasbourg. Il existe de nombreux exemples comme ceux-là dans le secteur administratif. Le regroupement interrégional des services administratifs a fait que tout ce qui était à Colmar avant est parti

sur Nancy. De tels exemples, il y en a énormément. Aujourd'hui, si nous ne sommes pas capables, tous ici autour de la table, de dire d'une voix unie que nous voulons que Colmar reste une ville administrative, et si nous acceptons de laisser partir des sièges, que ce soit du CRT ou des associations économiques ou d'autre chose, nous allons aussi perdre des cadres, c'est-à-dire des emplois bien rémunérés qui créent de la richesse. Je ne veux pas de cela à Colmar demain, je ne veux pas que ma ville soit paupérisée, car nous n'avons plus de revenus élevés dans notre ville. Je veux un équilibre du territoire, d'autant que ce qui est bon pour Colmar est bon pour l'Alsace, car nous avons une meilleure harmonie. S'imaginer que nous allons concentrer sur Strasbourg non seulement les sièges, le prestige d'être la capitale de l'Alsace, mais également toute une catégorie de population, est absolument déséquilibré pour le territoire alsacien. Je dis attention à la paupérisation du Haut-Rhin, attention à la perte des sièges sociaux. Je souhaiterais que tous ici nous puissions nous exprimer d'une seule voix, car il ne faut pas nous faire croire que le siège du Parlement Européen va dépendre de la position des Haut-rhinois et de Colmar. Le coupable est Paris, le ministère et tous les présidents qui ne se sont pas assez battus au niveau européen pour que Strasbourg ait la place qu'elle mérite. Ce n'est pas de la faute des Colmariens et des Haut-rhinois si Strasbourg est dans cette difficulté. Autant que je m'en souvienne, nous sommes toujours intervenus, nous avons fait toutes les motions pour soutenir le pôle de Strasbourg, car ce qui est bon pour Strasbourg est bon pour l'Alsace et est bon pour Colmar.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD. (*Soupirs*)

M. DENECHAUD : C'était pour dire qu'étant convaincu par différentes interventions, j'avais éventuellement l'intention de voter cette motion, mais si vous le prenez ainsi, je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, j'approuve totalement le fait d'avoir mis aujourd'hui au vote du Conseil Municipal la motion que vous proposez. Je crois qu'il ne faut pas faire preuve d'angélisme par rapport à d'autres et je crois qu'il faut défendre non seulement notre ville, mais le centre Alsace par rapport aux menées qui sont celles de nos voisins. J'ai eu l'occasion antérieurement de faire part de mes craintes quant à l'initiative d'une nouvelle gouvernance en Alsace, tant dans son principe que dans son opportunité et dans sa forme. La motion qui nous est soumise, comme celle déjà prise par d'autres, constitue malheureusement une réponse naturelle ou d'évidence à la proposition qui est faite, non sans doute sur le principe sur lequel tous pourraient être d'accord, mais sur les incertitudes de la nature, de la consistance et du périmètre proposé. Certes, l'idée d'une collectivité unique est une idée séduisante qu'il convient néanmoins non d'opposer, mais de mettre en perspective au principe de l'organisation départementale de notre pays auquel nous sommes tous attachés. Certes, la recherche d'une économie de moyens peut réunir l'unanimité ou une large majorité des suffrages de nos compatriotes, mais encore conviendrait-il de la chiffrer et de la justifier pour la rendre crédible ce qui, en l'état et pour le moins, reste à faire. Certes, le recours au référendum, même si, dans son utilisation, il n'est pas le parangon de la

démocratie, peut et doit être retenu, c'est à la condition que les tenants et les aboutissants, au-delà du principe même, les conditions d'exercice, les suggestions, les répartitions, les arbitrages démographiques soient clairement établis. Hélas, déjà la Ville de Strasbourg remet en cause le travail effectué, tout comme la CUS. Je crains également la position de Mulhouse qui ne fera encore que créer quelques difficultés. Nous sommes nous-mêmes en cet instant en face de l'obligation d'exprimer notre position et toutes nos réserves quant à l'évolution du dossier comme d'autres l'ont fait. Ces motions, sans doute différentes par leur justification, démontrent le fossé qui nous sépare de l'adoption unanime d'un projet. Le risque évoqué par Mme VALENTIN est donc d'ores et déjà réalisé. J'ai toujours été extrêmement inquiet des menaces qui pourraient peser sur l'avenir de notre cité et plus généralement du centre Alsace. Sans même connaître la position, maintenant clairement exprimée par Strasbourg, j'aurais été extrêmement réservé. D'une certaine manière, en prenant acte des positions expresses qui ont été faites, je remercie nos amis strasbourgeois de la franchise avec laquelle ils se sont exprimés. La crainte que j'avais d'une centralisation rampante dans notre région s'avère être une certitude désormais si nous laissons faire Strasbourg. Je salue ceux qui ont tenté, pour notre département, pour l'Alsace et pour le projet, de lutter pour trouver un équilibre en faisant la part des choses, même si nous sommes arrivés à des situations relativement difficiles, comme l'a fait remarquer notre collègue, M. BAUMULLER. Malheureusement, les concessions qui ont été faites n'ont pas trouvé de réponses. A nous tous les postes, à nous tous les pouvoirs : cette revendication, nous la connaissons, c'est celle faite du plus fort au plus faible, c'est celle du vainqueur autoproclamé au vaincu d'avance. Les conditions exprimées dans la motion me semblent être la base minimum, mais nécessaire de notre position. Nous ne pouvons pas aller au-deçà. Je ne crois pas que la création d'un nouveau groupe de réflexion puisse permettre de faire plus que ce qui a pu être fait par le groupe projet. Je crois qu'il y a une position politique de certains et que nous devons également avoir une position politique forte. C'est pour cela que je voterai sans l'ombre d'une réticence la motion présentée par M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, nous avons évoqué beaucoup d'arguments sur le fond. Ce n'est pas réellement l'objet du débat, et ce n'est d'ailleurs pas non plus de la compétence du Conseil Municipal. Par contre, ce qui est de notre compétence, et je dirais même plus, ce qui est de notre devoir comme élus Colmariens – nous le sommes tous autour de cette table –, est de défendre les intérêts de notre ville. Il ne s'agit pas de les défendre en prenant des positions agressives vis-à-vis d'autres, mais de les défendre en prenant en compte l'ensemble des arguments. Je les approuve sans aucune réserve d'aucune nature évoquée par notre collègue, Mme UHLRICH-MALLET. J'approuve aussi et je salue la lucidité de notre collègue GRUNENWALD qui vient d'exprimer son opinion à l'instant. Je crois que nous avons un impérieux devoir et je m'étonne qu'il n'y ait pas une unanimité sans réserve pour que le Conseil Municipal de Colmar, et pas seulement le groupe majoritaire et quelques autres qui feront preuve de

lucidité, mais que le Conseil Municipal de Colmar dans son ensemble, en toute unanimité, approuve cette motion, car il s'agit de la défense des intérêts de notre ville. Je suis un élu colmarien et je défends les intérêts de ma ville.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. A ce moment de la soirée, je voudrais formuler un vœu : que nous oubliions nos étiquettes politiques, car ce qu'il nous est proposé ce soir est le futur de Colmar. Il serait vraiment magnifique que Noël se présente déjà ce soir.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, le Conseil Unique, oui sur les principes, mais à condition que les principes deviennent réalité. Un soutien de ma part, exigeant et vigilant, comme je l'ai dit lors de la séance du Congrès du 24 novembre dernier à la Région en tant que conseiller régional, et je le répète dans les mêmes termes en tant que premier adjoint au maire de Colmar. Finalement, aujourd'hui, si nous regardons de près les choses, nous n'en sommes qu'aux grands principes, et seulement aux grands principes qui doivent encore être impérativement précisés. Quels sont ces principes : je ne les donne pas dans l'ordre, mais il y a bien sûr l'identité alsacienne qui ne se découpe pas en deux. Ici, comme ailleurs en France, en Europe ou dans le monde, nous sommes d'abord et avant tout des Alsaciens. Evidemment que l'ensemble de nos actions doit porter sur l'ensemble du territoire alsacien ; c'est une question d'efficacité. Ensuite, clarifier les compétences, simplifier : là, je dois dire que nous sommes encore un peu dans le flou. Réaliser des économies en réduisant le nombre d'élus, certes, mais ce n'est pas suffisant. Il faut faire d'autres économies, car c'est l'intérêt même de ce projet qui est de clarifier, simplifier et faire des économies. Enfin, le principe d'équilibre des territoires : je suis parfaitement d'accord avec ce qui vient d'être exprimé par Mme UHLRICH-MALLET, d'autant que je l'avais dit dès le départ, le Conseil Unique d'Alsace doit être l'opportunité pour nous Colmariens, habitants du centre Alsace, de voir un rééquilibrage des pouvoirs. En effet, le constat qui a été fait est juste, malheureusement juste : beaucoup de choses sont transférées à Strasbourg qui est en train de devenir le Paris alsacien avec un centralisme très fort. C'est insupportable et ce n'est pas logique. Justement, le Conseil Unique avec les différents points doit être l'opportunité pour nous de nous en sortir. Comme je l'avais dit à l'occasion de la séance du 24 novembre à la Région et notamment à nos amis socialistes, l'Alsace est riche de ses trois grandes agglomérations, l'Alsace est riche de ses nombreuses communes et oui je regrette, et j'ai regretté, le mépris et l'arrogance affirmés ce jour-là, réaffirmés en Conseil Municipal de Strasbourg et réaffirmés encore lors du conseil de la CUS par les Strasbourgeois. Nous sentons bien que pour eux, hors Strasbourg, point de salut, hors Strasbourg, c'est le désert. Eh bien, non, l'Alsace, je le dis et le répète, est riche de ses agglomérations, est riche de ses communes et je crois qu'il ne faut surtout pas faire preuve, ici comme ailleurs, d'angélisme. Oui, Colmar doit être le siège de l'exécutif, reste à définir exactement d'ailleurs ce que nous mettons derrière ce terme-là, le siège des agences économiques et des agences de tourisme ; c'est d'ailleurs

précisément ce qui a été voté lors du Congrès qui réunissait à Strasbourg les conseillers généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ainsi que les conseillers régionaux. Cela a été voté malgré et en dépit de la position de nombreux socialistes, et notamment de Mme VALENTIN. Effectivement, chère collègue, vous n'avez pas défendu le siège de l'exécutif à Colmar ; au contraire, nous pouvons même dire que vous avez marqué un but contre votre camp, un but contre Colmar, en soutenant des amendements déposés par le groupe socialiste auquel vous appartenez et qui visaient précisément à supprimer la mention Colmar, siège de l'exécutif, pour la remplacer par Strasbourg, siège de l'exécutif et du législatif. Il s'agit de l'amendement déposé par votre groupe et que vous avez soutenu à ce titre-là. Vous vous êtes d'ailleurs abstenue lors du vote. Vous n'avez donc vraiment pas, et je le regrette, défendu les intérêts de Colmar. Bien sûr, j'aurais bien voulu moi aussi que les uns et les autres soient unis ce soir et j'appelle très solennellement ceux qui se sont exprimés en disant qu'ils allaient voter pour une autre motion ou n'allaient pas prendre part au débat, à revoir leur position. Nous ne sommes pas encore passés au vote, il reste quelques minutes : réfléchissez, car nous sommes tous des élus colmariens. Nous avons des convictions différentes, des idées différentes qui sont toutes légitimes – je l'ai dit tout à l'heure –, mais sur ce point-là, vous pouvez encore réfléchir, changer de position et montrer une unité des élus Colmariens, comme ont été unis les élus Strasbourgeois, car il en va de notre intérêt, du rayonnement de notre ville et, effectivement, ce qui est bon pour Colmar est bon pour l'Alsace. Nous sommes ici entre élus colmariens et je pense que nous devons nous en souvenir.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire. Je me permets de reprendre la parole pour dire qu'en ce qui me concerne je voterai pour votre motion, même si je souhaite que nous arrêtions là cette bataille du siège. En effet, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Congrès a tranché : le siège de la collectivité et de l'assemblée à Strasbourg et le siège de l'exécutif à Colmar. Néanmoins, apprenons dorénavant à travailler ensemble dans un climat de confiance entre les différentes villes et collectivités alsaciennes, et concentrons-nous sur l'essentiel pour demain, car de grands défis attendent notre région et il faudra être prêt. Je voudrais également apporter pour ma part la réponse à un certain nombre de questions qui ont été posées et redire à nos collègues que demain les trois assemblées, à savoir le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux, seront remplacées par une seule assemblée et dire que le Conseil Unique d'Alsace permettra aussi de regrouper les trois budgets de ces collectivités en un seul budget, que des économies seront faites, notamment par la mutualisation des services. Ce Conseil permettra une plus grande efficacité dans l'action commune et il permettra aussi de diminuer le nombre d'élus. Pour moi, ce qui est important ce soir est de dire qu'il faut offrir à Colmar et à notre région une vision et des perspectives d'avenir. Je suis convaincue que grâce au Conseil Unique d'Alsace, nous y arriverons. Je voterai votre motion, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. M. HEMEDINGER, je tiens à rappeler que je me suis abstenue – vous l'avez dit – lors du vote en Congrès. Je me suis abstenue pour plusieurs raisons, car certaines choses ne me convenaient pas ni dans la résolution ni dans les amendements ; cela me concerne. Je vous rappelle le texte exact de ma motion d'aujourd'hui : nous avons pris acte et je propose que nous prenions acte de la résolution, laquelle dit que le conseil territorial ou la collectivité unique doivent avoir lieu. J'ai demandé qu'il y ait un groupe de réflexion et j'ai insisté sur l'inventaire des moyens administratifs dépendants aujourd'hui des trois collectivités pour lesquelles il est grand temps de se préoccuper du fait qu'il y ait des emplois administratifs de banque partis sur Mulhouse, de la cour d'appel ou d'autres cours de justice parties sur Nancy. Je crois que ce n'est pas au moment où nous risquons, en plus, de perdre d'autres postes administratifs qu'il faut s'en inquiéter, mais c'est lorsque nous sommes aux affaires et tout au long de l'année. Cependant, nous ne vous avons pas entendus sur ces points-là tout au long de l'année. C'est lorsque cela se produit qu'il faut vraiment prendre position et prendre la défense des intérêts colmariens. Quand, aujourd'hui, vous vous inquiétez de la future perte de la prison de Colmar, je dis que nous devons travailler ensemble pour que ces postes-là restent à Colmar. Si je demande qu'un état des lieux soit fait, c'est pour exiger que la mise en place de la nouvelle collectivité respecte les postes existants en qualité et en quantité. Ensuite, j'arrêterai de m'expliquer sur mes intentions, car ce n'est pas en se justifiant tout le temps que nous allons devenir plus intelligents ou plus forts. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je ne considère pas ma précédente prise de parole comme une réelle prise de parole.

M. le Maire MEYER : C'est la troisième fois.

M. DENECHAUD : C'est pour cette raison que je prends la peine de préciser que je ne considère pas la précédente comme une réelle prise de parole. Maintenant, si vous ne voulez pas me laisser parler une nouvelle fois, c'est votre choix. J'ai entendu les arguments, notamment ceux de Mme UHLRICH-MALLET ou de M. HEMEDINGER, et effectivement, je pense que nous devons apparaître aussi unis que possible. Néanmoins, je renouvelle mes réserves sur l'aspect pamphlétaire du 7ème paragraphe et de certaines expressions de cette motion ; je trouve cela dommage. J'aimerais vraiment insister sur la nécessité de travailler en bonne intelligence avec Strasbourg et les autres villes alsaciennes. Si une nouvelle offensive de Strasbourg devait se produire, et même si je ne sais pas quelle sera la solution, je pense qu'il faudrait vraiment éviter d'avoir des textes qui relèvent plus du pamphlet que de la motion. Je voterai donc cette motion avec ces réserves, ainsi que celle du Groupe socialiste.

M. le Maire MEYER : Bien. Ce fut une étape presque aussi longue que le rapport du CESEC, mais c'est la démocratie. Beaucoup de collègues se sont exprimés. En ce qui me concerne, je signe des deux mains ce qui vient d'être dit par Mme UHLRICH-MALLET, Me GRUNENWALD et M. le 1er Adjoint. D'une façon différente, les trois collègues ont cerné, avec leurs arguments et

les spécificités quant à l'appréciation venant de la lecture des différents documents, que ces derniers laissent percevoir aujourd'hui beaucoup d'imprécisions. Cela nous laisse poser des questions sans réponse à l'heure actuelle, alors que le référendum est dans 3 mois. J'étais de ceux qui participaient au groupe de travail et je n'ai pas manqué une seule séance. Je ne me suis pas limité à être présent, puisque, chaque fois, je suis intervenu sur la question qui me paraissait utile. Malheureusement, aujourd'hui, je n'ai aucune réponse, de la première à la dernière question. Nous restons malheureusement toujours un peu dans le flou et dans le vague. Nous arrondissons les angles, mais sans cibler ce qu'il faudrait pouvoir dire à notre population pour qu'elle puisse comprendre. Or, si au fil des réunions, je ciblais des questions, j'ai voulu donner l'occasion aux principaux responsables d'apporter une réponse précise afin que nos administrés puissent comprendre.

Dans la deuxième page de la motion qui vous est proposée figurent les aspects particuliers. En effet, si vous deviez vous référer au sondage réalisé il y a un peu plus d'un an, 72 % des Alsaciens sont favorables à la collectivité unique, mais avec une précision, c'est-à-dire dans le but de payer moins d'impôts. C'est le complément indispensable apporté par les Alsaciens par rapport à la question posée. Nous disons aujourd'hui que la mutualisation des services va permettre de faire des économies ; or, lorsque je dis que nous allons faire des économies, je donne le pourcentage. J'annonce 2 ou 3 % d'économie pour l'année prochaine, 5 % dans deux ans ou 10 % dans trois ans. Aujourd'hui, rien de ce genre. Nous parlons également de compétences supplémentaires sous le contrôle des conseillers généraux et de ceux qui l'étaient. Les premiers actes de la décentralisation remontent à 1982 et la première étape fut le transfert des lycées vers les régions et le transfert des collèges vers les départements. Pour la première année d'application, c'est-à-dire 1987, la dotation obtenue de l'Etat correspondait, au franc près à l'époque, à la dépense. Je fais appel aux conseillers généraux pour me dire aujourd'hui ce que représente la dotation de l'Etat pour les collèges : 17 %. Qui apporte la différence ? Ce sont les contribuables locaux à travers la fiscalité locale. Si, en plus, nous parlons de collectivité unique avec des compétences supplémentaires, je voudrais en même temps que l'on nous dise quelles seront ces compétences supplémentaires et sur la base de quel financement. S'il y a lieu de répéter le modèle de l'acte I de la décentralisation de Gaston DEFFERRE ou le modèle de l'acte II de la décentralisation de Jean-Pierre RAFFARIN, je dis non. Nous ne pouvons pas continuer de cette façon puisque régions et départements sont actuellement asphyxiés, sachant que demain, ce sera le tour des intercommunalités et des communes. En effet, avec la péréquation horizontale, certaines collectivités doivent participer au financement des autres. Si nous parlons de compétences supplémentaires, encore faut-il savoir lesquelles et avec quel financement ; questions que j'avais posées. Aujourd'hui, malheureusement, je reste sur ma faim, même s'il n'est pas trop tard. Le référendum est prévu le 7 avril, mais il ne reste pas tout à fait 3 mois pour affranchir un peu nos populations. En effet, nous n'allons rien faire pendant un mois à partir d'aujourd'hui, sans compter qu'il y aura ensuite les cérémonies des vœux du Nouvel An où il ne se passera pas

grand-chose. Il nous restera donc les mois de février et mars pour savoir ce que nous voulons faire avec la collectivité unique, sur la base de quel financement, de quelles économies, de quelle mutualisation et de quelle organisation géographique. C'est ce que j'ai essayé de résumer à travers ma motion. Bien sûr, je comprends qu'il puisse y avoir un deuxième texte. Toutefois, avec la plupart des collègues qui se sont exprimés, je souhaite que nous soyons le plus nombreux possible sur la motion qui recueille le plus de suffrages. Pour ne pas écarter ni la première motion proposée par Mmes VALENTIN et GINDENSPERGER, je fais voter sur les deux. J'invite les collègues qui auraient éventuellement voté pour les deux, dans la mesure où la majorité ne lui était pas acquise, à venir appuyer la deuxième motion, à savoir celle de la majorité, afin de rassembler le plus largement possible et dans la mesure aussi où j'ai cru percevoir, dans les soucis et les préoccupations exprimés ou concentrés à travers le texte de la majorité, que la plupart d'entre eux s'y retrouvent.

Qui est favorable à la motion présentée par Mmes VALENTIN et GINDENSPERGER ? 6 voix.

Qui est favorable à la motion présentée par la majorité ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La motion est approuvée avec l'abstention de Mme VALENTIN, Mme GINDENSPERGER et M. FELDMANN ; M. HILBERT n'ayant pas pris part au vote.

7. Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Amélioration et extension du réseau viaire – programme 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Juste une question à propos de la piste cyclable qui doit être aménagée Avenue de l'Europe : est-il prévu – je le suppose, mais j'aimerais que vous nous le précisiez –, que cette piste relie celle qui est en train de se terminer et qui est censée relier Wintzenheim à Colmar ?

M. l'Adj. Daniel MEYER : Absolument. Elle sera en terre-plein central et sortira du côté du lycée pour pouvoir continuer jusqu'à Wintzenheim.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

9. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Création d'un règlement de gestion des terrasses.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. J'ai lu attentivement le rapport et j'ai deux remarques : la première concerne l'article 10 et le tapage nocturne à 22 h. Il se trouve qu'au mois de juin, 22 h correspond à la pleine journée. Colmar étant une ville très touristique, nos visiteurs ne comprennent pas qu'ils ne puissent pas se lâcher un tout petit peu. Je ne dis pas qu'ils doivent faire du bruit, d'autant qu'il est tout à fait normal que l'exploitant fasse en sorte que sa terrasse soit bien tenue. Néanmoins, lorsque vous prenez une terrasse de 50, 80 ou 100 places en centre-ville et que ces personnes parlent en même temps, cela cause un petit brouhaha qui peut-être gênant. Je le comprends parfaitement, mais si nous prenons cet article à la lettre, il s'agit de tapage nocturne. Ma seconde remarque est la suivante : dans la restauration, il est d'usage d'avoir un porte-menu et, pour ceux qui appliquent le plat du jour, il est également d'usage d'avoir une ardoise spéciale indiquant ledit plat. Si nous n'autorisons qu'un seul porte-menu, cela va être difficile de ne pas pouvoir accepter ce genre de choses.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Une précision d'ordre technique : les périodes d'ouverture interdisent d'ouvrir les terrasses avec des places assises en période de Noël. Nous voyons d'ailleurs que cette consigne est respectée dans la ville puisqu'il n'y a que des mange-debout. J'aurais voulu savoir qu'elle était cette logique, alors que c'est à cette période-là que nous accueillons le plus de touristes.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, chers collègues, dans le paragraphe relatif au mobilier de terrasse et notamment les mange-debout, j'avais proposé en commission thématique de rajouter la mention « Accessible aux personnes à mobilité réduite et de petite taille » afin de sensibiliser les professionnels. C'est surtout aussi afin d'inclure les publics empêchés et pas forcément clairement identifiés. Merci d'avoir pris en compte cette proposition, mais sachez qu'elle n'est pas respectée. En effet, les deux plus importantes terrasses de la place de la Cathédrale à Colmar n'appliquent pas du tout cette réglementation. Un peu de vigilance. Un autre petit point de détail : je ne pense pas qu'il soit utile de mettre des « s » à « petite taille ». Il s'agit bien des personnes, mais c'est leur taille qui pose problème.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Très bien, je prends en compte le « s ». Encore faut-il savoir que ce règlement va être distribué à partir du 1er janvier. Si, aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait respecté, M. MEISTERMANN, cela peut être compris dans la mesure où ils n'ont pas encore eu ce règlement. Il fallait que le Conseil Municipal l'approuve auparavant.

Pour ce qui est de la fermeture à 22 h, nous en avons débattu longtemps…

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas de la fermeture, mais du tapage nocturne. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Il me semble que cela figure dans tous les textes.

M. le Maire MEYER : Le tapage nocturne n'est pas de notre compétence. C'est la loi qui prescrit le tapage nocturne à partir de 22h.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Nous n'avons pas de moyens d'action sur cet horaire. Concernant les porte-menu, s'il en fallait un deuxième pour un restaurant qui a une grande façade, je ne pense pas que cela pose problème. Par contre, laisser se multiplier à l'infini aussi bien les présentoirs que les menus n'est peut-être pas la meilleure solution.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Mise en œuvre de l'action n°4 de l'Agenda 21 – lutte contre la précarité énergétique

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je trouve le titre du rapport très exagéré par rapport à son contenu. Nous sommes plutôt en présence d'une

sensibilisation d'une partie de la population aux économies d'énergie, mais pas vraiment dans le cadre d'une lutte contre la précarité énergétique. Je m'explique : la précarité énergétique touche, dans 87 % des cas, soit une très grande majorité des propriétaires et majoritairement des personnes en maison individuelle. Or, à travers cette action, les kits seront distribués pour plus de 70 % à des locataires d'appartements. Une étude a-t-elle été faite par les offices d'HLM pour estimer le nombre de personnes en précarité énergétique dans leur parc ? L'intention est louable, mais ne serait-elle pas plus efficace si elle était mieux ciblée ? L'idéal, M. le Maire, et cela ne coûterait pas beaucoup plus cher que d'acheter des centaines de kits, serait d'embaucher un technicien qui travaillerait en partenariat avec les travailleurs sociaux du CCAS et les pôles solidarité. Ainsi, lorsqu'une problématique énergétique serait évaluée par les travailleurs sociaux, ils pourraient faire appel au technicien qui donnerait des conseils personnalisés sur les économies possibles et adapter les éléments du kit aux besoins et aider à les installer et à les utiliser. M. le Maire, j'ai peur que distribuer des kits sans expliquer la façon de s'en servir ne soit guère efficace.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Je me pose la question de savoir si nous ne pourrions pas passer par les enfants pour sensibiliser les familles à ce travail à faire à la maison. Je ne sais pas sous quelle forme, mais je peux vous assurer que les économies d'eau au niveau du lavage des mains et ce genre de choses peuvent très bien passer par des groupes d'enfants. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Le suivi de cette action dans l'article 5 est assez curieux puisqu'il s'agit simplement de procéder par échantillonnage. Nous allons donc observer 10 % des foyers auxquels un kit aura été remis. Il est vrai que la proposition de M. HILBERT d'un conseil personnalisé et adapté à chaque situation paraît beaucoup plus intelligente, mais c'est probablement beaucoup plus coûteux. Nous avons tout de même l'impression d'une mesure qui fait quelque peu gadget. En tout cas, ce n'est pas avec cela que nous allons traiter la précarité pour les personnes réellement en situation précaire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers collègues, cette mesure n'a pas du tout la prétention de régler l'ensemble des problèmes liés au phénomène de précarité énergétique ; ce n'est pas son ambition. Il s'agit d'une action de sensibilisation avec la distribution de 1 000 packs, ce qui n'est pas rien.

Ensuite, s'il s'agit d'évoquer l'évaluation de ce dispositif, il est vrai que procéder par sondage est un moyen efficace – c'est fait dans bien d'autres domaines. Sinon, il faudrait accompagner 1 000 familles pour voir jusqu'où les économies d'énergie auront été réalisées.

Passer par les enfants, oui. D'ailleurs, un certain nombre d'actions sont entamées dans ce sens. Néanmoins, ce n'est pas l'objet de cette action-

là qui associe le Conseil Général, la mairie, les bailleurs sociaux et le CCAS que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure, lequel participe largement à cette action. N'attendons pas de cette action qu'elle règle l'ensemble des problèmes. J'ajoute tout de même que par rapport au problème de précarité énergétique, bien des familles aujourd'hui sont bénéficiaires de travaux menés dans le cadre de la rénovation urbaine. Grâce à ces travaux menés sur le parc, les familles ont eu une baisse notable de leurs charges de chauffage. Là aussi, un accompagnement est prévu, car sans le comportement adéquat, cela ne marche pas.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons partager ou ne pas partager : le montant n'est pas énorme, que signifient ces 1 000 packs et sur la base de quelle sélection ? Je réalise d'une façon totalement différente. En effet, c'est la première fois en matière d'économies d'énergie que la Ville de Colmar arrive à mettre 5 autres partenaires sur le sujet. C'est un précédent, car nous n'y étions encore jamais arrivés. Je pense que cette expérience peut nous conduire à trouver d'autres projets de cofinancement entre les principaux partenaires. Au moins, ce n'est pas une collectivité, mais une collectivité et 5 autres partenaires. Pour ma part, c'est le côté positif.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais juste vous rappeler que la Région Alsace, sous couvert de M. le 1er Adjoint, a lancé l'an passé un défi énergie rassemblant plusieurs familles de différents endroits pour justement travailler sur les économies d'énergie avec quelqu'un d'Alter Alsace Energies qui donne des conseils individualisés. Nous étions plusieurs sur Colmar à vouloir nous inscrire, mais la Communauté d'Agglomération ou la Ville n'a pas souhaité suivre. Par contre, Pôle Habitat l'a fait. Il s'agit d'un investissement de 500 €, la Région mettant 1 000 € au bout pour compléter le coût de l'opération. Ce n'est donc pas la première fois que quelque chose se passe. Là, vous auriez pu avoir un partenariat avec des familles, la Région, l'ADEME, Alter Alsace Energies pour travailler dans le sens des économies d'énergie et communiquer sur ce thème. Vous ne l'avez pas fait l'an dernier, tant pis, ce n'est pas grave, mais ce n'est pas la première fois que cela arrive.

M. le Maire MEYER : Il me semble que vous avez un certain retard. Avec ce que nous faisons par ailleurs sur les économies d'énergie, allant de l'étude thermographique jusqu'au subventionnement des travaux réalisés avec la mise à disposition d'un technicien donnant toutes les explications, nous avons deux années-lumière d'avance par rapport à ce que vous dites.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Convention entre la Ville de Colmar, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère de l'Education nationale, représentée par le Rectorat de Strasbourg, relative à l'installation d'un espace « Cyber-Base » à l'intérieur de l'école St-Exupéry.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je suis ravie que cet espace public numérique soit créé. Je vais reprendre ma question de tout à l'heure à propos de la disponibilité du personnel s'il doit s'agir d'un personnel du centre socioculturel. M. JAEGY disait tout à l'heure qu'il y aurait énormément de choses au niveau du centre socioculturel, ce qui est tout à fait vrai, d'où mon inquiétude sur le fait que la disponibilité du personnel soit suffisante pour tenir ce lieu. En effet, selon les éléments de la charte qui va nous lier à la Caisse des Dépôts et au ministère de l'Education nationale, il est dit que l'animateur doit être un animateur dédié à 20 h par semaine minimum et que le lieu doit être ouvert 15 h minimum au public. Si nous sommes sûrs que la mise à disposition d'un animateur du centre socioculturel ne posera pas de problème pour l'ensemble des activités, c'est parfait. Sinon, c'est peut-être l'occasion de réfléchir avec le CESEC et leur idée de web Colmar club pour la mise en œuvre de l'organisation de cet espace numérique. Merci.

M. l'Adj. FRIEH : C'est bien ainsi que c'est prévu. Sinon, nous n'aurions pas été éligibles à la charte de labellisation.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je souhaitais appuyer cette initiative et j'espère qu'elle fera des petits, comme on dit, afin que nous puissions avoir, à terme, un petit réseau de « Cyber-Base ». Au moins une par quartier serait vraiment formidable. Il faudrait juste rectifier le titre de la convention, car il y a une petite coquille.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Si le bilan de cette opération est satisfaisant, l'extension est-elle envisageable à d'autres quartiers, comme le quartier nord ?

M. le Maire MEYER : Il faut tout d'abord voir ce que donne cette expérience.

Mme KLINKERT : C'est ma question.

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

Mme KLINKERT : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Subventions pour projets scolaires et éducatifs.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale et avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens matériels et techniques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je fais cette réflexion, car je fais partie du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale : le rapport propose de maintenir l'aide destinée au public en 2013 de façon strictement équivalente à celle de 2012. Or, nous savons que l'année 2013 risque d'être un petit peu compliquée et qu'il y a de fortes chances que la demande d'aide augmente. J'espère qu'en tant qu'administrateurs du CCAS nous pourrons, si nécessaire, nous retourner vers la Ville si des besoins d'aides supplémentaires se faisaient sentir de façon à pouvoir avoir une petite rallonge à la subvention proposée. Je regrette un petit peu que l'excédent de 230 000 € ait été repris de façon intégrale par la Ville et qu'il n'ait pas été mis à disposition une partie de cet excédent pour justement prévoir d'éventuelles difficultés supplémentaires en 2013. C'est un point de vue personnel qui ne traduit pas celui du Conseil d'administration.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Dr FELDMANN, vous avez déjà posé cette question et nous vous avons répondu que ce reliquat est dû à une surévaluation de certains postes, comme les frais administratifs. En effet, le CCAS a vu le jour le 1er janvier 2011 et nous avons un manque d'expérience d'estimation dû à un manque de recul. Vous savez aussi que si le CCAS n'arrive pas à boucler son budget, nous reverrons cela au budget supplémentaire.

M. le Maire MEYER : Le CCAS n'est pas là pour thésauriser, ce n'est pas son rôle.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Versement d'avance sur subvention et Fonds d'Encouragement Culturel 2012 – 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Avenant à la convention-cadre de coopération décentralisée Ville de Colmar/Communauté Urbaine de Limbe/IRCOD.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je fais modestement une suggestion au directeur de la communication de la Ville de Colmar, celle de présenter dans un prochain Point Colmarien ce soutien vis-à-vis de cette population africaine afin que les Colmariens puissent justement se faire une idée de cette action.

M. le Maire MEYER : D'accord. C'est une bonne idée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

17. Soutien aux échanges scolaires – 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Lors de la séance des Commissions Réunies, j'avais posé une question sur les élèves des collèges colmariens qui faisaient des voyages et étaient peu subventionnés, même s'ils le sont malgré tout. Mme MANN m'avait répondu que j'aurai un envoi, mais je ne l'ai pas eu. Par contre, je souhaitais demander si des élèves s'étaient rendus dans les villes jumelées ces dernières années.

Mme l'Adj. MANN : Une partie, oui. Vous pouvez d'ailleurs le voir avec le montant des subventions : lorsque la subvention est de 50 €, il s'agit d'une ville jumelée.

Mme GINDENSPERGER : Il n'y en a pas beaucoup justement.

Mme l'Adj. MANN : Oui. Certains jumelages existent depuis maintenant 20 ou 30 ans entre des lycées de nos villes jumelles, mais nous ne pouvons pas forcer les enseignants à choisir leur destination. C'est parfois plus exotique d'aller plus loin ou autre part. Bien sûr, il serait mieux que ce soit dans nos villes jumelles.

Mme GINDENSPERGER : Oui, car les destinations sont souvent l'Allemagne, l'Angleterre ou l'Italie, pays ayant des villes jumelées avec Colmar. Je ne sais pas s'il peut y avoir une incitation, car entre 20 et 50 €, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme l'Adj. MANN : Vous savez, il faut aussi qu'il y ait une attente de la part des villes jumelles. La problématique ne vient pas automatiquement de Colmar. Elle peut aussi venir d'autres villes qui ne sont pas intéressées par un jumelage avec un lycée de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je souhaitais renouveler une remarque déjà formulée, à savoir proposer de donner un soutien particulier aux classes faisant des séjours non seulement dans une ville jumelée, mais également dans le Rhin Supérieur, c'est-à-dire en Allemagne ou en Suisse, afin d'encourager ces échanges de proximité qui nécessitent, malgré la proximité, souvent des séjours. Dans ce cas, Fribourg aurait pu être éligible puisque cette coopération a tout de même un intérêt particulier pour nous, Colmariens. Je souhaitais également renouveler mon souhait de voir ces projets soutenus globalement en tant que projets et non pas ménage par ménage, ce qui permettrait certainement d'avoir une masse critique plus intéressante.

Mme l'Adj. MANN : Oui. Vous aurez d'ailleurs remarqué qu'un déplacement à Fribourg est éligible pour 18 élèves colmariens. Concernant le reste de vos remarques, j'en prends note, comme à chaque débat.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Aide forfaitaire à la formation pour un apprenti travailleur handicapé.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention d'affermage avec la SCCU – conclusion d'un avenant n° 5.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. SISSLER.

M. SISSLER : Je n'ai pas présenté le rapport comme Président de la SCCU, mais j'aimerais profiter de l'occasion pour vous dire que la chaudière biomasse est en route et vous donner quelques éléments, même si c'est un peu tard. J'imagine que cela vous intéresse puisque tout le monde a voté le projet. La chaudière ayant été mise en service le 12 octobre 2011, nous sommes aujourd'hui à la première saison de chauffe. Comme vous l'avez vu, le bâtiment est bien intégré dans le site. Deux résultats importants : le premier est un résultat économique dans la mesure où cette biomasse a permis de produire 28 600 mégawatts de vapeur, ce qui représente une consommation de 11 000 tonnes de plaquettes de bois. En fin de compte, en consommant le bois et en évitant le fuel, nous avons fait une économie de 400 000 €. Il faut vraiment retenir l'économie de cette opération, car c'est une bonne chose. Nous pouvons même dire que le bois des Vosges détrône à l'heure actuelle le fuel à Colmar depuis que nous avons mis en route cette chaudière.

Le second résultat est un résultat environnemental, très important également. En effet, nous avons fait une économie d'énergie fossile de 2 400 tonnes de fuel et une réduction de 30 % des rejets, 7 500 tonnes de CO_2 et 50 tonnes de soufre. Ce ne sont que des chiffres, mais ils correspondent à la réalité. Nous avons fait un petit calcul : avec ces 7 500 tonnes, nous pouvons faire 50 millions de km en voiture en sachant qu'une voiture émet 150 g de CO_2 au kilomètre. Sur la base d'une distance de 450 km entre Colmar et Paris, nous pouvons donc dire que nous avons économisé 11 111 trajets Colmar-Paris !

Enfin, comme M. BECHLER l'a dit, il s'agit également d'un cadeau de Noël aux Colmariens puisqu'en utilisant le bois à un pourcentage plus élevé que le fuel – il ne représente plus que 15 % dans l'ensemble de notre consommation –, le mégawatt sera de 52 € à partir du 1er janvier 2013. Une dernière chose à retenir, notamment pour les bailleurs sociaux qui sont les grands utilisateurs : cela représente une économie comprise entre 50 et 100 € par an pour un ménage.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Très bien. Merci, M. SISSLER. C'est ce qui s'appelle ne pas avoir la langue de bois.

Je soumets le rapport au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. le Maire, MM. FRIEH, REMOND, RENIS, SISSLER et Mme SCHOENENBERGER.

M. le Maire MEYER : Bien. Je ne connaissais pas la longueur de son propos, mais il a tout de même raison sur un point fondamental, à savoir

l'économie faite par les usagers. Nous nous demandions tout à l'heure à quoi servaient 40 000 € : là, il s'agit de 10 % de réduction sur le prix 2012. Faites-le compte en fin d'année pour savoir ce que cela représente.

20. Avis relatif au Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RER) de la Région Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Nous pourrions nous réjouir que Vialis, à travers ce schéma, confirme sa volonté de soutien des énergies renouvelables, mais que représentent les 6 mégawatts annoncés ? Quelle quantité d'énergie ces installations vont-elles produire ? S'il s'agit d'éolien, nous pouvons espérer 11 gigawatts/heure, mais si la source est hydraulique, nous arriverions à environ 17 gigawatts/heure. Si nous comparons cette production à l'énergie acheminée individuellement par Vialis, soit 1 369 gigawatts/heure, nous arrivons à une part de renouvelable d'un peu plus de 1,2 %. Nous sommes très loin et trop loin des 23 % d'énergie renouvelable préconisés par le Grenelle de l'Environnement.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Vous parlez de Vialis et de Colmar. Il faut replacer le plan dans le contexte régional.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

21. Transaction immobilière – convention de paiement chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transaction immobilière – prolongation des baux emphytéotiques liés aux parcelles communales sises au 79, rue de la Fecht et 48, rue des Papeteries.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transactions immobilières – acquisition à titre onéreux – incorporations dans le domaine public communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec l'abstention de MM. HILBERT et DENECHAUD.

25. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : J'ai failli laisser présenter le rapport par M. FELDMANN, car son voyant était allumé avant même que vous n'interveniez, Mme l'Adjointe. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci de me donner la parole, M. le Maire. A propos de vélo, ce n'est pas moi qui vais intervenir, mais la Commission 4 du CESEC, page 25. Je lis : « Le vélo, encore trop peu utilisé à Colmar… » Je vous invite

à lire, c'est marqué, je n'invente rien. « Aucun parent n'ira se risquer à emprunter l'avenue d'Alsace à vélo avec ses enfants à 8 h, heure de grande affluence », etc. Lisez les rapports du CESEC, ils sont très intéressants.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Oui. J'ai néanmoins quelque chose à dire par rapport à cela : l'avenue d'Alsace ne relève pas de la Ville, mais du Conseil Général. Par conséquent, si les pistes sont trop étroites, il faut leur faire un courrier.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, vous auriez pu vous référer au Point Colmarien qui vient d'être distribué, car il donne la compétence des collectivités concernées pour le réseau de la voirie.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, à ce propos, M. le Maire, je me dois d'intervenir puisqu'il y a quelques jours, mon collègue, M. HILBERT, Conseiller Général, et moi-même vous avons adressé un courrier, ainsi qu'au Président du Conseil Général pour vous demander à l'un et l'autre de bien vouloir organiser une réunion pour justement mettre à plat tous ces soucis existants en matière de voirie à Colmar. En effet, plus d'une fois, la Ville renvoie ses concitoyens vers le Conseil Général alors que partout ailleurs dans le département, et alors que nous appliquons exactement la même politique que pour Colmar, tout se passe sans aucun problème. Il n'y a qu'à Colmar que la Ville dit que ce n'est pas de sa compétence et qu'il faut voir avec le Conseil Général. Personnellement, la seule chose qui m'intéresse est le bien-être des Colmariens. C'est pour cette raison que nous vous proposons, M. HILBERT et moi-même, de nous réunir prochainement pour mettre ces problèmes à plat et trouver des solutions pour les Colmariens.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je suis tout à fait d'accord. Ainsi, les cyclistes seront gagnants.

M. le Maire MEYER : Le Point Colmarien fait le rappel. Vous proposez un tour de table, mais figurez-vous que je le demande depuis 3 mois.

Mme KLINKERT : Nous espérons avoir plus d'influence que vous, M. le Maire. Nous verrons.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, du fait du Conseil Général, nous avons tout de même perdu un an pour le premier tronçon de la première piste intercommunale évoquée tout à l'heure entre Colmar et Wintzenheim en partant du lycée Camille Sée. C'est un détail.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

26. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Ajustements budgétaires pour l'exercice 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je ne poursuivrai pas dans les chamailleries entre la Ville et le Conseil Général, mais le rapport que vous nous soumettez là…

M. le Maire MEYER : Ici, la voirie n'est pas départementale.

Mme KLINKERT : Le rapport que vous nous soumettez ici est bien la preuve, M. le Maire, que ce projet de parking de la rue Saint-Josse est fait dans la précipitation puisque vous demandez d'abonder les crédits de paiement de 500 000 €.

M. le Maire MEYER : Tant mieux.

Mme KLINKERT : Contrairement à ce qui nous avait été affirmé lors du Conseil Municipal du mois de juin dernier, ce projet a été mis en œuvre sans réelle consultation des riverains. Effectivement, M. le Maire, ils ont bien été reçus en mairie, mais à ce moment-là, les travaux avaient déjà démarré, les lampadaires enlevés, le macadam découpé et les premiers travaux de mise à niveau du sol réalisés. Les riverains de la rue Saint-Josse ont ainsi été mis devant le fait accompli. Qui plus est, ils ont demandé à voir l'étude concernant les impacts des vibrations provoquées par les travaux, accès qui leur a été refusé. Enfin, pouvez-vous nous préciser quel sera le plan de circulation dans ce secteur une fois le parking réalisé ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je voulais juste relever deux imperfections dans votre intervention. Tout d'abord, la concertation n'a pas eu lieu au moment où les travaux ont commencé puisque les riverains ont été invités en mairie préalablement ; je vous en informe, mais vous devriez le savoir dans la mesure où vous vous êtes renseignée. Les riverains avaient été invités à consulter les plans en mairie et nombre d'entre eux s'étaient déjà déplacés bien avant cette réunion, soit bien avant le début des travaux. Ensuite, en ce qui concerne le plan de circulation, un débat a été ouvert

avec les riverains. Mon collègue, M. Daniel MEYER, qui pilotait la réunion et moi-même, nous nous sommes engagés à avoir cette discussion que nous aurons également en commission. Quand les choses seront prêtes, nous vous apporterons bien évidemment un certain nombre de précisions. En attendant, les choses doivent être discutées avec les riverains et les collègues de la commission d'urbanisme.

M. le Maire MEYER : C'est toujours gênant lorsque les affirmations tombent à côté de la réalité. En effet, tous les riverains avaient été informés avant l'ouverture du chantier et le projet exposé en mairie.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, c'est en général lorsque vous avez tort que vous essayez de faire croire que nous ne comprenons rien.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Me traitez-vous de menteur ?

Mme KLINKERT : M. le Maire, M. le 1er Adjoint, les riverains qui sont en train de nous regarder jugeront et vous donneront leur réponse.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Etes-vous en train de me traiter de menteur lorsque je vous dis que la consultation a eu lieu avant la réunion en mairie ?

Mme KLINKERT : C'est vous qui me traitez de menteuse.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Non. Je vous pose la question : me traitez-vous de menteur ?

Mme KLINKERT : C'est vous qui me traitez de menteuse.

M. le Maire MEYER : Non. Vous affirmez quelque chose qui n'est pas exact.

Mme KLINKERT : Tournez-vous vers les riverains qui vous répondront.

M. le Maire MEYER : Cela me rappelle les Jardins Familiaux de la rue des Nénuphars. C'était absolument pareil.

Mme KLINKERT : Je ne vois pas ce que cela a à voir.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

29. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – ajustements pour 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : J'ai à vous demander d'accepter l'addition du rapport n° 30. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Le rapport est présenté par M. le 1er Adjoint.

30. Transaction immobilière – acquisition rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, excusez-moi, car je n'ai pas réagi à temps. Je voulais savoir jusqu'à quand sera reporté le planning de réalisation de la salle de spectacle du centre socioculturel qui est tout de même un projet très structurant.

M. le Maire MEYER : Reporté ?

Mme VALENTIN : La mise en œuvre de l'aménagement de la salle est retardée : jusqu'à quand ?

M. le Maire MEYER : C'est en cours.

Mme VALENTIN : Dans le rapport, il est indiqué que cette mise en œuvre est retardée.

M. le Maire MEYER : Le projet est en cours.

Mme VALENTIN : Je voudrais savoir de combien de temps ce projet est retardé puisque vous l'annoncez.

M. le Maire MEYER : Officiellement, il n'est pas retardé.

Mme VALENTIN : C'est pourtant ce qui explique que nous diminuons le budget de 500 000 €.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

C'était le dernier point, mes chers collègues. Nous avons travaillé quelques heures et nous avons encore avec nous des collègues du Conseil Economique Social et Environnemental. Cette dernière séance fut très longue d'une part pour les propositions et les comptes rendus du CESEC et d'autre part par la discussion qui nous a animés pour le Conseil Unique d'Alsace. Il n'empêche que je tiens à vous remercier pour tout votre travail durant l'année, votre disponibilité et aussi l'enrichissement qui était le vôtre dans les débats très démocratiquement ouverts. Cela nous a permis de puiser toutes les sensibilités, toutes les façons de voir et toutes les conceptions politiques dans les projets que nous vous soumettons. Sincères mercis pour votre engagement, votre travail, et surtout pour ce que vous faites pour la Ville de Colmar.

Au-delà de cela, nous sommes à quelques jours de Noël, et Noël nous permet toujours de porter un autre regard sur le monde avec davantage de solidarité, de partage. Je vous invite à avoir ce regard supplémentaire. Pour les quelques jours qui nous séparent de Noël, je me permets de former le meilleur vœu de Joyeux Noël et de vous souhaiter une bonne et heureuse

année 2013. Espérons que ce que vous souhaitez pourra se concrétiser, soit professionnellement, soit familialement, soit tout simplement entre amis. Merci très sincèrement aux uns et aux autres. La séance est levée et nous vous invitons au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 22 HEURES 45